



**HAL**  
open science

## Faire le tour de la clôture : délimitations, interactions et ajustements dans l'espace pavillonnaire

François Nowakowski

### ► To cite this version:

François Nowakowski. Faire le tour de la clôture : délimitations, interactions et ajustements dans l'espace pavillonnaire. Architecture, aménagement de l'espace. École Nationale des Travaux Publics de l'État [ENTPE], 2022. Français. NNT : 2022ENTP0003 . tel-04188417

**HAL Id: tel-04188417**

**<https://theses.hal.science/tel-04188417>**

Submitted on 25 Aug 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



N° d'ordre NNT : 2022ENTP0003

**THÈSE DE DOCTORAT DE L'ENTPE**  
**Membre de l'Université de Lyon**

**École Doctorale N° 483**  
**École doctorale des Sciences Sociales**

**Spécialité / discipline de doctorat :**  
**urbanisme et aménagement**

Soutenue publiquement le 22/11/2022, par :  
**François Nowakowski**

---

**Faire le tour de la clôture**  
**Délimitations, interactions et ajustements dans l'espace pavillonnaire**

---

**Volume 1**

Devant le jury composé de :

Devisme Laurent, professeur des ENSA, HDR, ENSA de Nantes, Président

Sandrini Clara, professeure des ENSA, HDR, ENSA de Paris-Val-de-Seine, Rapporteur

Chavier Éric, professeur des ENSA, HDR, ENSA de Versailles, Rapporteur

Frileux Pauline, maîtresse de conférences, ENSP de Versailles, Examinatrice

Charmes Éric, directeur de recherche, Laboratoire Rives, Directeur de thèse

Claude Viviane, professeure à la retraite, HDR, Co-directrice de thèse



## **Indications de lecture**

*Dans ce texte, j'alterne entre le « nous » et le « je ». Le « nous » est destiné à inclure le ou la lecteur·rice, tandis que le singulier est utilisé lorsque j'exprime une réflexion ou relate une action personnelle.*

*La thèse est rédigée en écriture inclusive : lorsqu'il ne pas été possible d'utiliser des formules épiciènes, j'ai donc utilisé le point médian pour féminiser les dénominations des personnes. Lorsque une dénomination n'est pas féminisée, il s'agit d'un choix volontaire soulignant le fait que les protagonistes sont de genre masculin.*

*En ce qui concerne mon terrain d'études, j'ai choisi d'anonymiser le nom de la commune et de modifier le nom des rues concernées pour éviter que les relevés et entretiens ne puissent mettre à mal l'intimité des habitant·es qui m'ont fait confiance en me donnant accès à leur « chez-soi ».*

**Faire le tour de la clôture**  
**Délimitations, interactions et ajustements dans l'espace pavillonnaire**



## Remerciements

11

Clôture.  
Sa fin.  
Nul écrit.  
Sa mort n'a souci.  
L'expulsion trace sa ligne,  
court sur toi, clandestine.

L'arc-bouter au sol pincé,  
au flot inscrit sur le bon cadastre

où linceul nait corps.

Georges Perec, *La clôture*, 1976

Sans que nous puissions l'anticiper, il arrive que certaines phrases entendues incidemment nous accompagnent durant de longues années, nous conduisant à des décisions que nous n'aurions pas prises sans qu'elles n'aient pénétré notre conscience. Mon intérêt pour les clôtures est né d'une phrase, prononcée par Viviane Claude, le 12 juin 2007, soulignant, lors des échanges suivant ma soutenance de TPFE, la précision de mes observations allant jusqu'à m'intéresser aux clôtures et aux haies de mon terrain d'étude. Après quelques expériences de recherche partagées, c'est donc assez naturellement vers Viviane Claude que je me suis tourné pour accompagner la recherche que j'allais engager. Je n'aurai évidemment pas imaginé que l'aboutissement de cette recherche – sous la forme de ce document – n'interviendrait que douze années plus tard. C'est donc avec une immense gratitude que je remercie Viviane Claude d'avoir non seulement initié un questionnement mais surtout d'avoir continué à me suivre durant plus d'une décennie.

Au moment de reprendre ce travail, profitant d'une brusque sédentarité forcée et partagée au printemps 2020, il me fallut néanmoins trouver un nouveau directeur pour me réinscrire. Je ne remercierai jamais assez Éric Charmes d'avoir accepté de s'engager dans cette étrange aventure en me permettant, par son regard aiguisé sur les espaces pavillonnaires, de percevoir des dimensions que je n'avais qu'entraperçues, de préciser mes orientations, d'en écarter d'autres et de m'accompagner dans l'aboutissement de cette recherche.

J'adresse également mes remerciements les plus chaleureux à l'ensemble des membres du jury, Éric Chauvier, Laurent Devisme, Pauline Frileux et Clara Sandrini, pour avoir accepté d'examiner ce travail et d'en discuter.

En douze ans, nombreux sont les échanges, discussions, bavardages qui ont pu décaler, affiner, remettre au jour certains questionnements. Je remercie Tabou', Andrée, Clara, Chantal, Danièle, Déborah, Julie, Nadine, Luna, Pier-Giorgio, Vincent et tant d'autres collègues, amis et amies d'avoir pu me permettre de retrouver mon chemin. Je remercie les habitant-es de B., qui ont pu, parfois avec réticence, me raconter leurs clôtures et accéder à leur quotidien : sans vous, ce travail n'aurait pas pu exister. Je remercie évidemment tous ceux et celles qui m'ont, ici et ailleurs, raconté toutes ces histoires de clôtures que je regrette de n'avoir pas aussitôt notées, montrant ô combien cet innocent objet était présent dans notre quotidien et support d'images et de souvenirs.

Lorsque les phrases commencent à prendre forme, les mots à s'aligner, les pages à s'empiler, il devient parfois délicat de prendre le recul nécessaire pour prendre conscience de ses propres maladresses de langage : merci Carole pour ta patience infinie à remettre les virgules et points virgules à leur place, merci à Marcella et à Yannick d'avoir remis les points et les adverbes à leur place, merci à Barbara pour tes retours encourageants et critiques.

L'aboutissement de cette thèse n'aurait pas été possible sans que je prenne du recul sur mon activité d'urbaniste : merci à mes associées Claire et Mathilde et toute l'équipe d'Urbitat+ d'avoir tenu la barre sans faillir. Enfin, évidemment, c'est ceux et celles qui ont partagé mon quotidien, mes angoisses et enthousiasmes, que j'adresse mes remerciements. Merci Marc-Antoine d'avoir été patient, présent, aimant, merci Annelyse pour m'avoir donné à comprendre l'importance du mur-bahut dans ton jardin, merci Élise pour ces longues marches où mon esprit pouvait vagabonder.

Cette thèse est aussi la vôtre.

## **Résumé**

Cette thèse prend comme objet d'étude la clôture, dans les quartiers pavillonnaires, en France. La recherche s'attache à comprendre le rôle que joue la clôture dans l'organisation de l'espace quotidien, d'un point de vue symbolique, social et physique. La méthodologie s'appuie sur le croisement de différentes modalités d'enquête (entretiens, relevés photographiques et dessinés, cartographies) permettant d'appréhender l'organisation de l'espace, les dispositifs matériels qui le définissent et son vécu. L'articulation de ces différentes méthodes a permis, tout au long de la recherche, de confronter les discours des habitant·es et l'espace physique, dans sa géométrie et sa matérialité. La recherche s'est notamment concentrée sur la compréhension des différentes interactions prenant place autour et avec la clôture, en réinterrogeant le concept d'appropriation de l'espace dans sa dimension interactionnelle. Plus qu'une marque d'isolement, de repli, ou d'individualisme, la clôture apparaît comme une actante participant pleinement aux ajustements et réajustements de l'ordre de l'interaction régissant et reliant l'espace pavillonnaire et ses habitant·es.

## **Abstract**

This thesis looks at limiting structures, such as fences and freestanding walls, in suburban neighbourhoods, in France. The research focuses on understanding the role that fences play in the organisation of everyday space, from a symbolic, social and material point of view. It is based on the combination of different methods of investigation (interviews, photographic and drawing surveys, cartographies) allowing us to understand the organisation of the space, the material devices that define it and its experience. The articulation of these methods make it possible to compare the discourses of the inhabitants and the physical space, in its geometry and materiality. The research focuses in particular on understanding the different interactions taking place around and with the fence, by re-interpreting the concept of appropriation of the space in its interactional dimension. Rather than a mark of isolation, withdrawal, or individualism, fences appears as agents fully participating in the adjustments and readjustments of the order of interaction governing and linking the suburban space and its inhabitants.



**SOMMAIRE DU VOLUME 1**

<b>INTRODUCTION GENERALE.....</b>	<b>13</b>
<b>PARTIE 1 / DU PAVILLONNAIRE A LA CLOTURE.....</b>	<b>23</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>25</b>
<b>Chapitre 1.1 / Du pavillonnaire à la clôture.....</b>	<b>27</b>
1.1.1. L'espace pavillonnaire : terrain de débats et de controverses .....	27
1.1.2. La maison et ses imaginaires : du pavillon à la maison, (et vice-versa).....	33
1.1.3. La maison et ses espaces, entre ouverture et fermeture ? .....	37
1.1.4. La maison : entre le cocon et l'enclos ? .....	42
1.1.5. Pour conclure... revenir à la coquille pour parvenir à la clôture.....	46
<b>Chapitre 1.2 / La clôture, un objet complexe.....</b>	<b>47</b>
1.2.1. Pluralité des définitions de la clôture.....	47
1.2.2. Une histoire bien plus longue que celle des quartiers pavillonnaires contemporains .....	51
1.2.3. En définitive, pourquoi se clôturer ? .....	63
<b>Chapitre 1.3 / Matérialité, pratiques, représentations, spatialités.....</b>	<b>70</b>
1.3.1. Quand l'espace, la matérialité et le social s'échappent ? .....	71
1.3.2. Observer les interactions entre matériel et social ? .....	75
1.3.3. Retrouver la matérialité du social .....	80
1.3.4. Expliquer la clôture par la clôture : analyser des interactions... dans l'espace.....	86
1.3.5. Enjeux méthodologiques d'une anthropologie (symétrique) de/dans/avec l'espace .....	92
<b>Chapitre 1.4 / Des maisons et leurs clôtures dans une commune périurbaine .....</b>	<b>99</b>
1.4.1. Une commune périurbaine banale ? .....	100
1.4.2. Douze rues et différentes générations de pavillonnaires.....	106
1.4.3. Quelques traits spécifiques à l'échantillon étudié.....	111
<b>Chapitre 1.5 / Une enquête qui articule différents corpus et méthodes .....</b>	<b>114</b>
1.5.1. Comment aborder formes et usages ? Matérialité et représentations ?.....	114
1.5.2. Une enquête de terrain au long cours .....	116
1.5.3. Des enquêtes documentaires, croisant différentes littératures abordant la clôture.....	121
1.5.4. Focales et échelles : du matériau aux signifiés .....	124
<b>Conclusion de la première partie.....</b>	<b>137</b>
<b>PARTIE 2 / FORMES ET MATERIALITES DES CLOTURES DE B.....</b>	<b>139</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>141</b>
<b>Chapitre 2.1 / Décrire des formes et leurs potentialités agissantes ? .....</b>	<b>143</b>
2.1.1. Des formes agissantes ? .....	143
2.1.2. Établir une typologie des clôtures à partir d'une analyse morphologique .....	147
2.1.3. Décomposer des formes qui prennent place (et organisent) dans un espace habité .....	149
2.1.4. Inventorier et désigner les composantes des clôtures .....	150
2.1.5. Les six composantes principales d'une clôture .....	152
2.1.6. Synthèse des composantes des clôtures .....	155



<b>Chapitre 2.2 / Analyse des formes des clôtures sur rue .....</b>	<b>164</b>
2.2.1. Se clôturer sur rue : des règles stables qui tendent à se simplifier .....	164
2.2.2. Caractéristiques d'une clôture-type sur rue.....	167
2.2.3. Des éléments qui peuvent assurer des efficacités distinctes et complémentaires.....	171
<b>Chapitre 2.3 / Analyse des formes des clôtures en limite séparative .....</b>	<b>175</b>
2.3.1. Se clôturer avec son voisin : des règles qui se simplifient .....	175
2.3.2. Une clôture-séparative-type constituée d'un simple grillage .....	176
2.3.3. Des éléments qui s'ajoutent au grillage... et le remplacent parfois.....	177
2.3.4. Des clôtures séparatives homogènes ? .....	178
2.3.5. Différents éléments assurant des efficacités distinctes et complémentaires.....	181
<b>Chapitre 2.4 / Des efficacités dans l'espace et des formes qui évoluent .....</b>	<b>184</b>
2.4.1. Quatre efficacités assurées par les clôtures ?.....	184
2.4.2. Diversité ou diversification des formes et des matérialités ?.....	190
2.4.3. Évolutions des formes et matérialités, évolution des efficacités potentielles ? .....	192
<b>Conclusion de la seconde partie .....</b>	<b>195</b>
<b>PARTIE 3 / FABRIQUER, TRANSFORMER, REPARER SA CLOTURE.....</b>	<b>197</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>199</b>
<b>Chapitre 3.1 / Différentes matérialités associées dans un même objet .....</b>	<b>202</b>
3.1.1. La clôture associe différents matériaux jouant différents rôles.....	202
3.1.2. Diversité des matériaux dans les rues étudiées .....	205
3.1.3. Diversité des matériaux, diversité des techniques à mobiliser .....	207
3.1.4. Comment s'intéresser à la fabrication des clôtures quand elles sont déjà réalisées ? .....	209
<b>Chapitre 3.2 / Fabriquer : agir et penser par le bricolage.....</b>	<b>212</b>
3.2.1. Définir le bricolage : entre pratiques et visions du monde.....	213
3.2.2. Pourquoi bricoler ? .....	217
3.2.3. Bricoler en recyclant des savoir-faire ou en apprenant « sur le tas »?.....	220
3.2.4. Faire faire en faisant appel à des professionnel·les ?.....	226
3.2.5. Du social dans le bricolage et la construction de la clôture ?.....	230
3.2.6. Qu'est-ce qui caractérise et motive l'activité du bricoleur ?.....	232
<b>Chapitre 3.3 / Le bricolage, entre pensée et action, projection et fabrication.....</b>	<b>235</b>
3.3.1. La fabrication de la clôture : tout de suite ou pas à pas ? .....	235
3.3.2. Fabriquer sa clôture : un petit chantier en différentes étapes .....	237
3.3.3. Le bricolage, pour mettre scrupuleusement en œuvre un projet.....	245
3.3.4. Le bricolage, un processus incrémental et adaptatif .....	247
3.3.5. Le bricolage, des intentions transposées et matérialisées .....	250
3.3.6. Le bricolage, des intentions ajustées .....	251
3.3.7. Bricoler pour habiter ? .....	253
<b>Chapitre 3.4 / Bricoler pour s'approprier un espace ? .....</b>	<b>260</b>
3.4.1. S'approprier : de l'individu à la société ?.....	262
3.4.2. Le « faire », une modalité d'appropriation de l'espace ? .....	266
3.4.3. L'appropriation : de soi aux autres ? .....	272
<b>Chapitre 3.5 / Une appropriation matérialisée .....</b>	<b>276</b>
3.5.1. Matériaux et représentations .....	278
3.5.2. Fabriquer, bricoler, s'approprier : entrer en relation avec la matérialité ? .....	281
<b>Chapitre 3.6 / Bricoler, transformer : des ajustements matérialisés.....</b>	<b>286</b>
3.6.1. S'approprier et transformer les clôtures .....	286

3.6.2. Observer les transformations et ajustements des clôtures.....	287
3.6.3. Des transformations combinées.....	288
3.6.4. Une typologie des transformations rencontrées.....	290
3.6.5. Raconter et retracer la transformation.....	291
<b>Conclusion de la troisième partie.....</b>	<b>297</b>
<b>PARTIE 4 / APPROPRIATION DU CHEZ SOI : UN ESPACE INTIME.....</b>	<b>299</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>301</b>
<b>Chapitre 4.1 / Du chez-soi à l'intime, une histoire de limites ?.....</b>	<b>304</b>
4.1.1. La construction du « mur de la vie privée ».....	304
4.1.2. Venir / voir ; délimiter / occulter : (re)définitions.....	311
4.1.3. Fermer, ne pas s'enfermer.....	313
<b>Chapitre 4.2 / Délimiter : évolution des dispositifs et des représentations.....</b>	<b>322</b>
4.2.1. Délimiter l'espace, sans le fermer.....	323
4.2.2. Franchir la clôture : de seuils en transitions.....	336
4.2.3. Seuils et transitions : s'approprier l'espace de la parcelle.....	344
4.2.4. Les seuils du chez-soi.....	346
<b>Chapitre 4.3 / Occulter – un espace ouvert où les vues sont régulées ?.....</b>	<b>350</b>
4.3.1. Du visible à l'intime.....	351
4.3.2. Des degrés d'occultation différents ?.....	356
4.3.3. Des filtres pour organiser les vues.....	359
4.3.4. Une syntaxe de l'occultation pour des protections ajustées.....	369
4.3.5. De l'importance des micro-dispositifs dans l'appropriation de l'espace intime.....	375
<b>Chapitre 4.4 / Occulter : l'épaisseur rassurante de la haie ?.....</b>	<b>380</b>
4.4.1. Omniprésence des haies dans le « bocage pavillonnaire ».....	381
4.4.2. Un rapport au végétal empreint de paradoxes.....	385
4.4.3. La mort du thuya et le règne du claustra ?.....	391
<b>Conclusion de la quatrième partie.....</b>	<b>397</b>
<b>PARTIE 5 / SOI ET LES AUTRES - DES INTERACTIONS MAITRISEES ET AJUSTEES. ....</b>	<b>399</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>401</b>
<b>Chapitre 5.1 / Interactions, voisinage et mitoyennetés.....</b>	<b>405</b>
5.1.1. Rites d'interaction et clôtures ?.....	405
5.1.2. Interagir dans un voisinage.....	411
5.1.3. « Ne pas trop » : voisiner avec modération.....	423
<b>Chapitre 5.2 / Le voisinage : réguler des interactions avec modération.....</b>	<b>426</b>
5.2.1. Mitoyenneté et coprésence.....	427
5.2.2. Réguler les relations inter-individuelles.....	434
5.2.3. S'apercevoir, se voir, discuter au-dessus de la haie mitoyenne.....	439
<b>Chapitre 5.3 / Le voisinage : ajustements et petits conflits.....</b>	<b>449</b>
5.3.1. Interactions des voisins et ajustements des clôtures.....	450
5.3.2. Conflits maîtrisés et atténués.....	459
5.3.3. Ajustements et réajustements.....	465

5.3.4. Distanciation et interactions .....	472
5.3.5. Une appropriation négociée ? .....	476
<b>Conclusion de la cinquième partie .....</b>	<b>486</b>
<b>PARTIE 6 / FACE AUX AUTRES : ADHERER A UN COLLECTIF EN SE CLOTURANT ?.....</b>	<b>489</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>491</b>
<b>Chapitre 6.1 / Avant et arrière : une distinction commune pour un espace individuel .....</b>	<b>497</b>
6.1.1. Avant / arrière, devant / derrière : distinguer et qualifier des espaces .....	499
6.1.2. Avant / arrière : permanence et évolutions d'une distinction .....	504
6.1.3. Distinguer les espaces : un enjeu collectif.....	509
6.1.4. S'ouvrir, se fermer, pour se conformer à une <i>norme</i> collective ? .....	515
6.1.5. Le jardin de devant, un espace conçu pour être vu ? .....	524
<b>Chapitre 6.2 / Organiser le paysage urbain : des « mitoyennetés » sur rue ? .....</b>	<b>535</b>
6.2.1. La clôture, une façade qui cache et rend visible .....	537
6.2.2. Voisiner le long de la rue.....	540
6.2.3. Conseiller et prescrire pour favoriser l'expression des individualités ? .....	549
6.2.4. Individualité et paysage individuel.....	564
<b>Chapitre 6.3 / Tous et toutes d'accord pour se clôturer ?.....</b>	<b>574</b>
6.3.1. La clôture, matérialisation d'une norme commune ?.....	576
6.3.2. Un contexte territorial et temporel déterminant ? .....	581
6.3.3. Se clôturer pour <i>faire partie</i> ? .....	588
<b>Conclusion de la sixième partie.....</b>	<b>597</b>
<b>CONCLUSION GENERALE .....</b>	<b>601</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>615</b>
<b>TABLE DES FIGURES.....</b>	<b>645</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>655</b>
Annexe 1 : Tableau des entretiens menés à B.....	657
Annexe 2 : Caractéristiques des clôtures de B. (2014) .....	659
Annexe 3 : Tableau des transformations des clôtures de B. (2011-2020).....	661
Annexe 4 : Corpus des manuels de jardinage et de fabrication des clôtures .....	663
Annexe 5 : Corpus des guides et fiches-conseils édités par des CAUE.....	667
Annexe 6 : Inventaire des archives du CECEI .....	669
Annexe 7 : Corpus des ouvrages juridiques.....	673

## **Introduction générale**



« Les objets quotidiens sont ces objets que souvent nous ne " voyons " pas, tant ils sont entrés dans nos pratiques de vie ordinaire, tant ils se glissent dans nos gestes les plus anodins, tant ils semblent solidaires et presque en communion avec l'univers qui nous entoure<sup>1</sup> »

« Le français aime se clôturer. Dès qu'il a un bout de terrain, il se clôture avant même de construire sa maison<sup>2</sup>. »

« Les objets insignifiants sont souvent les plus intéressants. C'est qu'ils signifient, en vérité, à travers leur insignifiance apparente. En échappant à l'attention, ils préservent une aura qui les protège<sup>3</sup>. »

Qu'est-ce qui peut bien se cacher dans toutes les clôtures, qui partout se présentent à nous ? Qu'elles soient domestiques, nationales, les clôtures sont omniprésentes et constituent l'un de ces éléments qui, dans toutes les villes, territoires ou pays, contribuent à organiser l'espace, à y établir des distinctions, à définir des interiorités et, par opposition, des exteriorités, des « au-delà » et des « ici », des « chez-soi » et des « ailleurs »... Aucun espace ne peut exister sans l'une ou l'autre forme de clôture, comme le rappellent les délimitations constitutives des rites de fondation partagés par de nombreuses civilisations<sup>4</sup>.

S'intéresser à un objet tel que la clôture ouvre un univers infini d'éléments bâtis et signifiants, spatialisés ou mobiles. Dans cette diversité, seules les clôtures les plus marquantes d'un point de vue territorial, politique, historique ou symbolique ont suscité l'intérêt d'historiens, anthropologues, philosophes, poètes ou architectes<sup>5</sup>. À moins d'entamer une exploration qu'une vie ne suffirait pas à circonscrire, nous allons donc positionner et situer cette omniprésente clôture afin de pouvoir la saisir.

---

<sup>1</sup> SEMPRINI Andrea, *L'objet comme procès et comme action. De la nature et de l'usage des objets dans la vie quotidienne*, Paris, L'Harmattan, 1995 ; p. 14.

<sup>2</sup> MASSOT Jean-Luc, *Les inspirés des maisons standards*, Paris, Pandora, 1980.

<sup>3</sup> JAKOB Michael, *Poétique du Banc*, Paris, Macula, 2014 ; p. 6.

<sup>4</sup> PAUL-LÉVY Françoise, SEGAUD Marion, *Anthropologie de l'espace*, Paris, Centre Pompidou, 1983 ; SEGAUD Marion, *Anthropologie de l'espace. Habiter, fonder, distribuer, transformer*, Paris, Armand Colin, 2007.

<sup>5</sup> Nous citerons, par exemple : BROWN Wendy, *Murs. Les murs de séparation et le déclin de la souveraineté étatique*, Paris, Les prairies ordinaires, 2009 ; QUÉTEL Claude, *Histoire des murs. Une autre histoire des hommes*, Perrin, 2012 ; RAMBERT Frank, *L'enceinte, une figure de la sédentarisation*, Genève, Métispress, 2019, ROLLIN Jean, *La clôture*, Paris, P.O.L., 2002, CAPRON Guénola, *Quand la ville se ferme : quartiers résidentiels sécurisés*, Paris, Éd. Bréal, 2006.

Nous l'attraperons dans une situation où elle semble régner en maître, celle des quartiers pavillonnaires. En s'attachant à cet espace si caractéristique de la fin du XX<sup>e</sup> siècle, des collines de Los Angeles aux périurbains de Paris, des banlieues de Beijing aux *suburbs* de Melbourne, un nouvel univers s'ouvre à nous : la banlieue pavillonnaire est devenue un « quasi-personnage<sup>6</sup> », l'incarnation de fantasmes, de rêves, de cauchemars ou de déceptions, figure de séries, de films dystopiques ou de comédies.

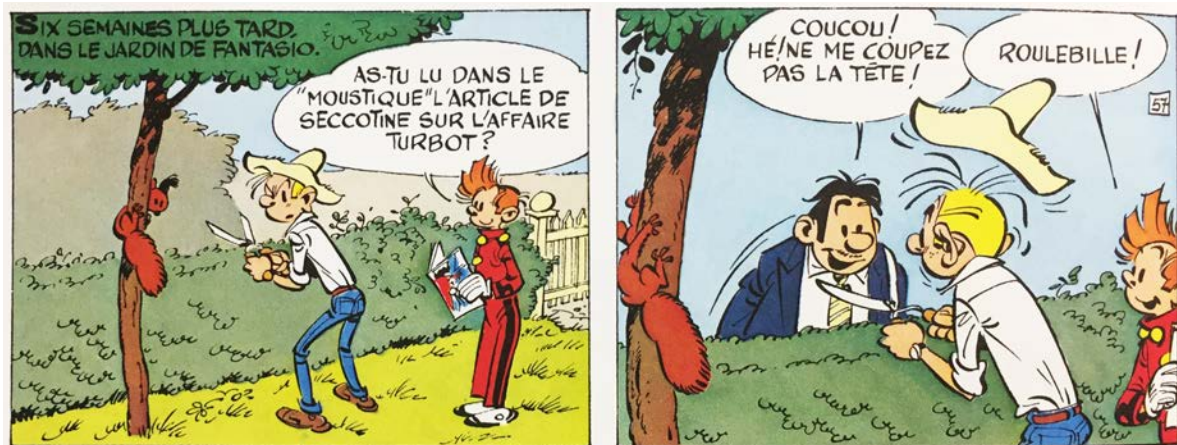


Fig. 0.1. Images extraites de *Spirou et les Héritiers*<sup>7</sup>

Dans toutes ces œuvres de fiction, les clôtures et leurs divers avatars apparaissent parfois, détruites par un véhicule qui y fonce à pleine vitesse ou support d'une discussion entre voisin-es, voire d'une attaque involontaire à la cisaille envers le chef d'un visiteur inopiné, incarnant des formes d'enfermement, d'isolement et d'individualisme qui seraient caractéristiques des espaces pavillonnaires<sup>8</sup>. Un nouveau resserrement s'est alors imposé, pour concentrer l'attention et enquêter dans un quartier pavillonnaire précis, où quelques milliers de clôtures (et leurs maisons) peuvent s'offrir à l'observation.

Mais comme le montrent Fantasio et Roulebille dans leurs positions respectives de part et d'autre de la haie, une clôture n'a d'utilité dans un espace qu'à partir du moment où des choses se passent de part et d'autre de la limite qu'elle définit. Dans cette image et dans

<sup>6</sup> BOSSÉ Anne, DEVISME Laurent, DUMONT Marc, « Actualité des mythologies pavillonnaires. Le périurbain comme quasi-personnage », in *Les annales de la recherche urbaine. Individualisme et production de l'urbain*, n° 102, juillet 2017, p. 141-151.

<sup>7</sup> FRANQUIN André, « Spirou et les héritiers », in *Spirou et Fantasio. L'intégrale. t.3 voyages autour du monde*, Bruxelles, Dupuis, 2007 (éd. originale de l'album : 1953) ; p. 80.

<sup>8</sup> Le dossier dont est extrait l'article cité ci-dessous, intitulé « Individualisme et production de l'urbain », illustre cette assertion, en regroupant des articles traitant exclusivement du périurbain et du pavillonnaire.

les lieux qui vont nous intéresser, les clôtures distinguent les terrains où se trouvent les maisons, vis-à-vis d'autres terrains, et maisons, vis-à-vis de la rue, du domaine public. Un même mot sert à désigner des limites entre des espaces distincts. Mais cette différence est-elle si importante ? Justifie-t-elle que l'on désigne différemment cet élément construit, ou planté, qui se positionne à la limite ou entre ces espaces ? Peut-être. En tout cas, à partir de cette position d'« entre » qui est celle des clôtures, de nombreuses questions surgissent pour essayer de saisir ce qui peut se jouer dans cet acte de se clôturer et avec cet objet généralement immobile, conséquence tangible et visible d'une action dans un contexte donné. Celui que nous explorerons pour cette enquête sera un quartier pavillonnaire sans grandes aspérités, situé quelque part dans l'est de la France, dans une commune désignée par la lettre « B ».

« *Tout propriétaire peut clore son héritage*<sup>9</sup> »

Par cette phrase, le Code civil promulgué en 1804 confère à chaque propriétaire le droit d'enclorre son terrain. Ce droit général s'applique néanmoins à des espaces et à des individus particuliers : la mise en place d'une clôture est toujours située, dans un espace spécifique. L'application, toujours particulière, de ce droit se réinvente en quelque sorte à chaque fois qu'il est mis en œuvre dans une situation. Dans la plupart des quartiers pavillonnaires, notamment dans notre terrain d'étude, les clôtures sont généralement réalisées individuellement, par chaque habitant·e, autour de sa maison. La mise en place de la clôture est le résultat d'une action des habitant·es, une pratique prenant place dans un espace habité par ceux et celles-ci. En vertu d'un droit, les habitant·es sont donc habilité·es à produire un objet qui se situera à l'interface entre leur espace domestique et le domaine public ou en limite avec une autre parcelle privée.

Dans sa préface à *L'habitat pavillonnaire*<sup>10</sup>, en 1966, Henri Lefebvre introduit la notion d'« appropriation de l'espace » à travers laquelle il met en avant les compétences des habitant·es à « *dire* et à *produire* l'espace<sup>11</sup> ». Cette double compétence, étudiée notamment par Henri Raymond<sup>12</sup>, est le point de départ de cette recherche : sans elle, nous n'aurions aucun intérêt à comprendre ce qui peut motiver des habitant·es à se

<sup>9</sup> Code civil, article 647.

<sup>10</sup> LEFEBVRE Henri, « Préface », in RAYMOND Henri, HAUMONT Nicole, DEZÈS Marie-Geneviève, HAUMONT Antoine, *L'habitat pavillonnaire*, Paris, L'Harmattan, 2001 (éd. originale : 1966). J'ai mis « dire » et « produire » en italique.

<sup>11</sup> RAYMOND Henri, *L'architecture, les aventures spatiales de la raison*, Marseille, Parenthèses, 2017 (éd. originale : 1984).

<sup>12</sup> Ibid.



clôturer, puisque c'est bien cette interrogation qui traverse notre réflexion. Le droit de s'enclorre ouvre une potentialité, qui, dans de nombreux quartiers pavillonnaires, est individuellement mise en œuvre, sans que les règlements de lotissement ne l'imposent toujours. Cette pratique individuelle se décline de multiples manières dont peuvent témoigner la diversité des clôtures qui peuvent se présenter à nous en parcourant les rues des quartiers pavillonnaires. Mais sans faire fi de cette diversité, nous allons plus précisément nous attacher à déceler ce qui peut réunir toutes ces clôtures envisagées comme des *pratiques* et comme des *objets* (situés dans un espace). Dans cette enquête, nous nous intéresserons donc à l'entrelacement entre des formes, espaces, matérialités, usages et modes de fabrication des clôtures.

### *Des pratiques habitantes dans et avec l'espace*

En reprenant l'image présentée plus haut, nous voyons d'emblée différents éléments mis en relation : trois humains, une haie qui constitue un élément fixe dans l'espace nécessitant néanmoins une action humaine pour être maintenue dans cette stabilité par sa taille avec un sécateur, outil de l'action. Nous voyons également un écureuil, un arbre, une pelouse dans un jardin, espace où se répartissent la majorité de ceux, humains ou non-humains cités juste avant. Et avant cela, d'autres actions et d'autres outils ont été nécessaires, pour que Spirou ou Fantasio puissent planter cette haie qui entoure le jardin de leur pavillon.

Prolongeant les propos d'Henri Lefebvre, considérant qu' « en tant que produit, par interaction ou rétroaction, l'espace intervient dans la production elle-même (...) »<sup>13</sup>, l'enquête va s'intéresser à toutes les relations impliquant les clôtures pour tenter de comprendre le rôle que celles-ci peuvent jouer dans l'organisation de l'espace pavillonnaire. Dans le propos d'Henri Lefebvre, l'espace n'est pas envisagé comme un « pur contenant », réceptacle passif de tout ce qui peut s'y passer. En s'appuyant sur la notion d'*interaction*, « action réciproque qu'exercent les partenaires d'un échange lorsqu'ils sont en présence les uns des autres »<sup>14</sup> empruntée à Erving Goffman, nous postulons également d'une possible symétrie entre les différents éléments qui s'y rejoignent : la clôture semble *interagir* avec des habitant-es, des espaces, des maisons, des usages dans les jardins et tous ces éléments paraissent également interagir entre eux. En

---

<sup>13</sup> LEFEBVRE Henri, « Préface à la réédition de 1985 », in *La production de l'espace*, Paris, Anthropos, 1974, p. XX.

<sup>14</sup> JOSEPH Isaac, *Erving Goffman et la microsociologie*, Presses universitaires de France, 1998 ; p. 124.

s'intéressant aux interactions qui prennent place autour des clôtures, nous allons donc être amenés à observer une diversité d'éléments pour essayer de relever, relater et comprendre ce qui les relie et les conduit à interagir. Plus qu'une seule marque d'individualisme et de fermeture, la clôture sera envisagée comme l'un des dispositifs pouvant régir les interactions dans l'espace pavillonnaire.

« Par de petites fissures, nous entrevoyons l'abîme<sup>15</sup> »

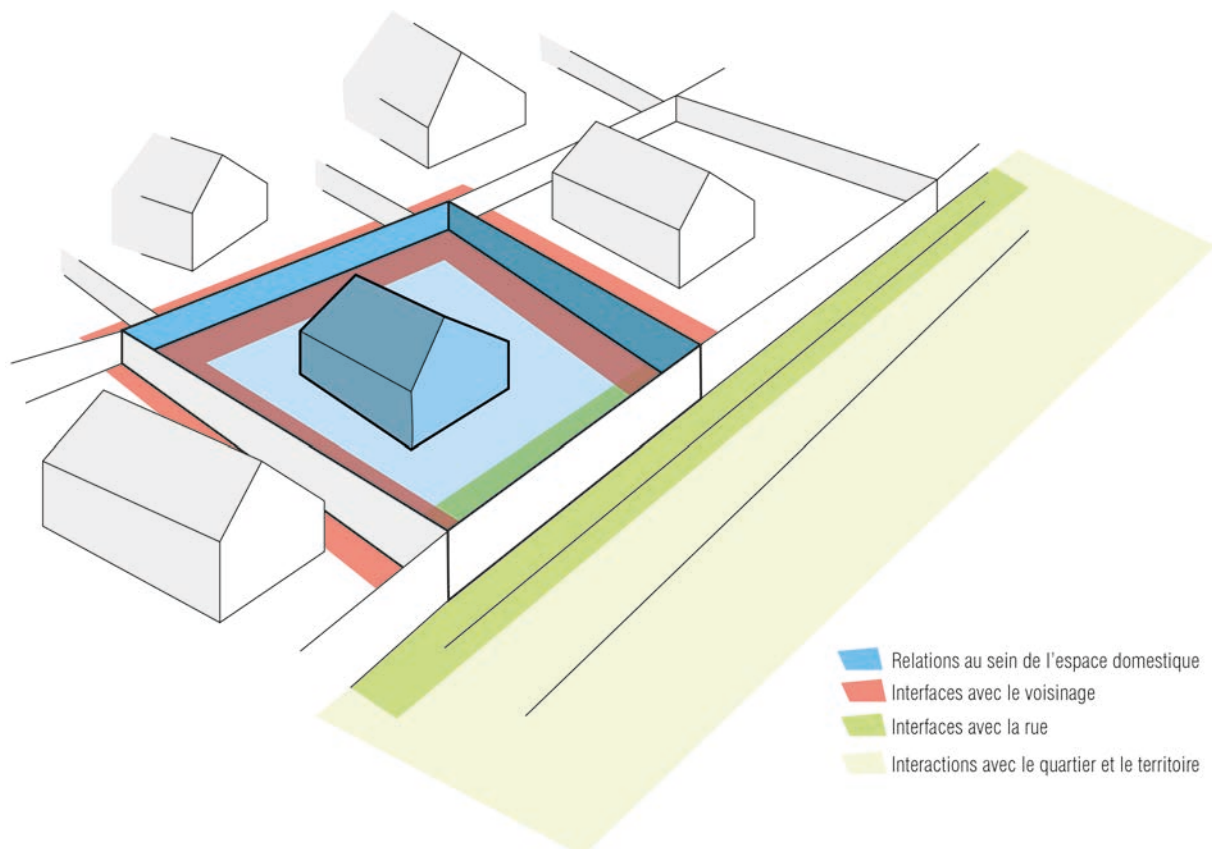


Fig. 0.2. Les différentes interactions et interfaces impliquant la clôture

La compréhension de ce qui peut conduire les habitant·es de B., à l'instar de nombreux autres habitant·es de quartiers pavillonnaires, à se clôturer, nécessitera, nous en formulons l'hypothèse, de comprendre différentes formes et natures d'interactions avec et en parallèle des pratiques d'appropriation. L'appropriation de l'espace qui peut s'opérer à travers la mise en place individuelle d'une clôture autour d'un espace se distinguant des autres pour constituer un « chez-soi » est peut-être elle-même liée, voire conditionnée par

<sup>15</sup> Lettre de Gustave Flaubert, citée par BROD Max, *Leos Janacek Zivot a dilo*, Prague, Hudebni Maticce Umelecké Besedy, 1924. Il s'agit d'une biographie du compositeur tchèque Leos Janacek.

les différentes interactions évoquées plus haut. Comment s'articulent ces différentes potentialités des clôtures, d'assurer un rôle de distinction et d'interface dans un même espace ? Ces deux propriétés d'un même objet se lisent-elles dans les différentes configurations, formes et matérialités de celui-ci ? Ou ne relèvent-elles que d'accords, négociations sociales dont la clôture ne serait qu'une protagoniste soumise ou le témoin muet ? En somme, quel « ordre<sup>16</sup> » régit les différentes interactions qui peuvent prendre place avec et autour de la clôture et quel rôle y joue-t-elle ? La compréhension des interactions qui régissent ces collectifs hétérogènes nécessite de mobiliser une diversité de méthodes, du relevé habité à l'entretien, de la cartographie à l'inventaire photographique. La longue durée de cette recherche aura permis d'opérer de nombreux aller-retour entre le « laboratoire » et le terrain, ajoutant une dimension diachronique à l'appréhension du terrain d'étude.

#### *Des formes aux représentations, des usages aux interactions*

Envisagée comme une tentative d'anthropologie symétrique<sup>17</sup> impliquant l'espace, la restitution de cette recherche en décompose les différentes modalités d'appréhension, pour agréger peu à peu les « interactant·es » mis en relation avec et à travers les clôtures de B. Cette restitution prend place dans deux volumes distincts. Le premier volume retrace, à travers six parties successives, l'ensemble de la démarche et des questionnements. Associé à celui-ci, un atlas, présenté dans un volume distinct, regroupe des cartes, dessins et inventaires photographiques organisés en quatorze regroupements thématiques et contribuant à la réflexion textuelle. Des renvois insérés dans le premier volume permettent de se reporter à l'atlas.

Dans le premier volume, une première partie permet de franchir différents seuils pour commencer à cerner la clôture dans ses multiples dimensions. Nous commencerons par faire un léger détour, pour regarder de loin les formes de ce pavillon dont la parcelle est entourée par une clôture. Nous nous écarterons encore un peu davantage en passant du pavillon à la maison, cette fois-ci en tant que concept pour se rapprocher d'une notion qui entre en relation avec l'acte, symbolique et philosophique, de délimitation : celle de l'habiter. Nous reviendrons de ce détour pour décortiquer la clôture, en tant que concept et

---

<sup>16</sup> GOFFMAN Erving, « L'ordre de l'interaction », in *Les moments et leurs hommes*, Paris, Seuil/ Les éditions de minuit, 1988, p. 186-230 (éd. originale 1983) ; p. 197.

<sup>17</sup> LATOUR Bruno, *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*, Paris, La découverte, 1991.

objet, forme et matérialité. Ces différentes dimensions traversent toute la recherche : en partant de la clôture, nous tenterons de comprendre ce qui peut se jouer dans la relation qu'entretient une forme matérielle située avec des idées et des usages, en nous appuyant sur différents travaux qui se sont attelés à saisir « l'idéal dans le matériel<sup>18</sup> » et le matériel dans l'idéal. C'est en franchissant ce seuil que nous approcherons de notre territoire d'étude, la commune de B., qui sera alors présentée, en revenant sur ce qui la spécifie (et, inversement, ce qui peut en faire un idéal-type<sup>19</sup>). Une fois sur le terrain, il faudra préciser l'outillage permettant de le défricher, l'organiser ou simplement d'y cheminer.

Dans la seconde partie, il sera question des formes et matérialités des clôtures dans les rues étudiées de B. en s'attachant aux récurrences et aux variations que nous pouvons y constater. Cette observation va conduire à l'identification et à la définition de quatre « efficacités<sup>20</sup> » — notion empruntée à l'anthropologie des techniques que nous préciserons à ce moment-là — auxquelles la clôture peut potentiellement répondre : fermer, marquer, occulter, orienter. Celles-ci nous accompagneront durant toute notre réflexion.

La troisième partie sera consacrée à la fabrication de la clôture, qui comme tout artefact, résulte de différentes opérations plus ou moins articulées dans l'espace et dans le temps. Cette partie nous amènera à mieux décrypter le passage d'une « idée » à une forme matérielle, en l'inscrivant dans un écheveau d'interactions à partir desquelles nous redéfinirons la notion d'appropriation, en postulant de sa dimension interactionnelle.

La quatrième partie sera centrée sur deux fonctions de la clôture, celle de délimitation et celle d'occultation, en nous penchant sur la question de l'intimité et du chez-soi, comme dimensions structurantes d'une pratique d'appropriation. La question des interactions apparaîtra ici par le décryptage des régulations régissant les relations entre l'intérieur et l'extérieur du jardin à travers les formes et matérialités des clôtures.

---

<sup>18</sup> GODELIER Maurice, *L'idéal et le matériel. Pensées, économies, sociétés*, Paris, Fayard, 2010 (éd. originale 1984).

<sup>19</sup> WEBER Max, *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Plon, 1965 (éd. originale : 1918). Dans ce texte (p. 180), Max Weber définit l'« idéaltype » comme le résultat de l'agrégation et de l'ordonnement de différents phénomènes « donnés isolément, diffus ou discrets » à travers « un ou plusieurs points de vue », permettant d'obtenir un « tableau », une « utopie » se caractérisant par sa « pureté conceptuelle ».

<sup>20</sup> LEMONNIER Pierre, « Et pourtant ça vole ! L'ethnologie des techniques et les objets industriels », in *Ethnologie française, Culture matérielle et modernité*, XXXVI, 1991, 1 ; p. 17.

La cinquième partie va nous permettre d'observer des interactions avec un voisinage proche prenant place avec et autour de la clôture, notamment lorsqu'elle est mitoyenne. La sixième et dernière partie abordera les représentations qui se déploient autour des clôtures. À travers celles-ci, nous nous intéresserons aux différents « collectifs » qui peuvent se retrouver liés et incarnés par la forme et la matérialité des clôtures de B., élargissant les échelles d'interactions abordées jusqu'alors.


Au fil de l'enquête et des différentes parties de cette thèse, nous serons donc amenés à faire le « tour de la clôture », en changeant à la fois de point de vue et de « focale », pour comprendre ce qui lie les détails<sup>21</sup> au tableau général, ou, de manière plus précise, ce qui peut se passer entre les différentes individualités qui se trouvent d'une certaine manière réunies à travers leur pratique commune de la clôture.

---

### Conseils de lecture

*Comme indiqué plus haut, la thèse s'organise autour de deux volumes : un premier volume principalement textuel et un second volume constitué de documents graphiques dénommé « atlas ».*

*Dans le premier volume, des renvois, similaires à celui ci-contre, permettent de retrouver dans le second volume, les visuels correspondants. Ces renvois précisent le type de document concerné : une ou plusieurs carte(s), schéma(s) ou planche(s) ainsi que, le chapitre concerné par une lettre en majuscule (de A à M) et le ou les chiffre(s) correspondant à la ou les page(s). Il est donc recommandé de lire le premier volume en ayant à côté de soi l'atlas pour s'y reporter aisément.*



**ATLAS  
Cartes  
D01 + D02**

---

<sup>21</sup> PIETTE Albert, *Ethnographie de l'action. L'observation des détails*, Paris, Editions EHESS, 1996.

## **Partie 1**

### **Du pavillonnaire à la clôture**

**Contexte(s) d'une recherche et émergence d'un objet d'études**



## Introduction

*« Le monde et l'homme, dans leurs rapports, se déchiffrent l'un par l'autre<sup>22</sup>. »*

*« L'humain [...] ne peut être saisi et sauvé sans qu'on lui rende cette autre moitié de lui-même, la part des choses. [...] Où situer l'humain ? Successions historiques de quasi-objets quasi-sujets, il est impossible de le définir par une essence<sup>23</sup> »*

Dans cette première partie, nous allons mettre en perspective notre objet, la clôture, et cette recherche, vis-à-vis de différents contextes qui ont permis sa définition. Cette première partie s'est construite suivant un processus double. Une partie des réflexions qui y sont développées sont celles qui m'animaient au début de ma recherche et ont permis de définir une méthodologie et des modalités d'enquêtes. Une autre, qui s'entrelace à la première, résulte du terrain qui ont déplacé les questionnements, conduit à des bifurcations et des réorientations qui apparentent le travail présenté ici à une « grounded theory<sup>24</sup> » déconstruite et reconstruite à partir des lieux de l'enquête.

Dans un premier chapitre, nous reviendrons sur le pavillon et la maison, à partir desquels j'ai été, peu à peu, amené à m'intéresser aux clôtures : un pavillon est à la fois une architecture, un imaginaire, un territoire, une morphologie, un habiter, dont la clôture constitue l'une des composantes.

Protectrice ou enveloppante, nid ou coquille, la maison se dédouble avec la clôture que nous tenterons ensuite, dans le second chapitre, de définir et de circonscrire, opération moins évidente qu'il peut y paraître a priori. Est-elle juste enclos, enveloppe, limite, frontière ou membrane ? Ou est-elle aussi franchissement, seuil ou passage ? Extérieure ? Intérieure ? Est-elle une simple ligne, un entre-deux immatériel ? Ou a-t-elle une épaisseur, qui en fait un lieu intermédiaire ? Cet objet d'étude est certes matériel, mais

---

<sup>22</sup> LEFEBVRE Henri, *Pyrénées*, Lausanne, Éditions Rencontre, 1965 ; p. 16.

<sup>23</sup> LATOUR Bruno, *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*, Paris, La découverte, 1991 ; p. 186.

<sup>24</sup> STRAUSS Anselm, *La trame de la négociation. Sociologie qualitative et interactionnisme*, Paris, L'Harmattan, 1992.



il est aussi symbolique, support d'usages, de représentations, de pratiques... En tentant de comprendre pourquoi l'on se clôture, nous serons amenés à nous interroger sur les manières dont on se clôture, en formulant l'hypothèse d'un lien étroit entre les deux.

Réussir à l'appréhender d'un point de vue idéal et matériel<sup>25</sup> constitue l'un des enjeux de cette recherche qui sera développé dans le troisième chapitre, en mobilisant différentes notions comme celle d'interaction, empruntée en particulier à Erving Goffmann<sup>26</sup>. Cette redéfinition théorique permettra d'introduire quelques enjeux méthodologiques à travers d'autres travaux qui ont pu aborder des questionnements similaires aux nôtres.

Le chapitre suivant nous conduira sur mon terrain d'étude, la commune de B., dont sera esquissé le portrait. Nous ferons ici connaissance avec les différents quartiers et rues étudiées, de ceux et celles qui y habitent, pour situer l'échantillonnage étudié et comprendre la manière dont il s'est constitué. La notion d'échantillonnage pourrait sembler décalée, avec l'approche conduite, qui n'est pas « quantitative » : la précision et l'approfondissement de l'enquête sur certaines dimensions va nécessiter d'opérer des sélections au cours de la recherche. Cette partie se terminera par une présentation de l'ensemble des corpus et des méthodes d'enquête mobilisées pour cela.

---

<sup>25</sup> GODELIER Maurice, 1984, op. cit.

<sup>26</sup> GOFFMAN Erving, *Les rites d'interaction*, Paris, Les éditions de minuit, 1974.

## Chapitre 1.1 / Du pavillonnaire à la clôture

*A perte de vue, des pavillons, divers et ressemblants, bien à distance chacun de la rue, derrière une haie, une clôture, les deux souvent, entourés de jardins plus ou moins plantés, occupés d'objets divers, de trampolines et de piscines, de barbecue et de bacs à sables<sup>27</sup>...*

Le pavillon est depuis plus d'un demi-siècle l'un des véhicules de puissants imaginaires sociaux, renvoyant pour certains à la maison, au foyer, au nid, au rêve de l'espace et de la nature et pour d'autres à l'anonymat, au consumérisme, à la banalisation voire à la destruction des paysages. Ces regards ont souvent eu en commun de n'avoir pas pris le temps d'observer l'objet de leurs espoirs ou de leurs courroux : le pavillon est décrié ou rêvé, mais il est finalement assez peu regardé et généralement de manière partielle et particulièrement partielle, notamment comme l'un des facteurs de l'étalement urbain<sup>28</sup>.

Dans ce chapitre, nous allons nous intéresser au pavillon, en le resituant dans ces différents territoires : du social au spatial, de ses symboliques aux pratiques. Ces différentes lectures nous permettront de situer notre objet de recherche, la clôture à travers la maison qu'elle complète ou accompagne.

### 1.1.1. L'espace pavillonnaire : terrain de débats et de controverses

*« Les poussées pavillonnaires se sont faites plutôt contre les courants de la pensée urbanistique française du XX<sup>e</sup> siècle, dominés par la référence à la ville*

---

<sup>27</sup> Extrait de mes notes prises après une journée de terrain, avril 2014.

<sup>28</sup> Les travaux d'Éric Charmes ont notamment contribué à montrer que la notion d'étalement (traduction du « sprawl ») ne permettait pas de caractériser les dynamiques à l'œuvre sur le territoire français. La notion d'« émiettement », qui correspond à une urbanisation « en tâche de léopard », qu'il propose dans le premier chapitre de son ouvrage paru en 2011, op. cit. À titre heuristique, l'une des réflexions qui a animé cette recherche nous a fait considérer le pavillon comme constitutif de la plus petite « miette », dans la continuité des travaux de Daniel Pinson et Sandra Thomann, *La maison en ses territoires. De la villa à la ville diffuse*, Paris, L'Harmattan, 2001 remobilisant l'image de la « villa » pour désigner l'émiettement suburbain.

*dense. L'excommunication du lotissement est en effet la règle générale, au nom de la tradition culturelle ou de la modernité<sup>29</sup>. »*

Cette recherche résulte de ma volonté de m'intéresser à un espace : l'espace pavillonnaire, parce qu'il fait assez peu l'actualité et qu'il est souvent stigmatisé<sup>30</sup>, comme un espace d'anomie, de renfermement, de repli, de relégation... Le pavillonnaire, et en particulier lorsqu'il prend place dans le périurbain, symboliserait un modèle social et spatial dépassé et source de nombreux maux<sup>31</sup>, tant sociaux qu'environnementaux, comme a pu l'incarner le mouvement social des « gilets jaunes<sup>32</sup> », qui a trouvé son incarnation territoriale dans certains des éléments caractéristiques du périurbain comme le rond-point. La mise en place d'une occupation favorisant et incarnant l'émergence d'une sociabilité sur les ronds-points des périphéries françaises a parfois été interprétée comme le corolaire du manque d'espaces publics et de liens sociaux dans l'espace périurbain, dont le pavillonnaire est l'une des composantes, à côté des « centres commerciaux, zones d'activités, grands agrégats d'entrepôts logistiques, parc de loisirs, équipements touristiques et de sports, cliniques privées<sup>33</sup> ».

Si l'émergence d'une « condition périurbaine » est discutée, qu'en est-il désormais du pavillon et de ses espaces, qui en constitue l'une des composantes ? Depuis les enquêtes pionnières des années 1960<sup>34</sup>, que deviennent-ils ? Et à la manière de l'énumération des grandes plaques monofonctionnelles de l'espace périurbain, quels éléments pourrions-nous identifier et énumérer pour caractériser l'espace pavillonnaire ?

---

<sup>29</sup> HAUMONT Antoine, « Les habitants des lotissements, des identités variées » In *Villes en parallèle*, n°14, juin 1989. *La ville fragmentée. Le lotissement d'hier et d'aujourd'hui*. p. 172-181; [https://www.persee.fr/doc/vilpa\\_0242-2794\\_1989\\_num\\_14\\_1\\_1057](https://www.persee.fr/doc/vilpa_0242-2794_1989_num_14_1_1057), cité par Frédéric RAMADE, in *Ode pavillonnaire*, Trézélan, Filigranes, 2007 ; p. 35.

<sup>30</sup> L'article de Catherine BONVALET, « Les aspirations des Français en matière de logement en 1945 : un regard sur l'histoire du modèle pavillonnaire », in *Politiques du logement. Analyse et débat*, paru le 14 mars 2020 ; url : <https://politiquedulogement.com/2020/03/les-aspirations-des-francais-en-matiere-de-logement-en-1945-un-regard-sur-lhistoire-du-modele-pavillonnaire/> ; propose une histoire de cette stigmatisation.

<sup>31</sup> Comme en témoigne une littérature conséquente dont nous résumerons les analyses dans l'introduction de la thèse.

<sup>32</sup> Mouvement social né à la fin de l'année 2018 en France, qui s'est notamment déployé dans les territoires périurbains et ruraux, en marge des grandes métropoles.

<sup>33</sup> LUSSAULT Michel, « La condition périurbaine », in AOC, *cahier #1, Gilets jaunes, hypothèses pour un mouvement*, Paris La découverte, 2019 ; et, dans le registre de la fiction, DIVRY Sophie, *La condition pavillonnaire*, Paris, Les Editions Noir sur Blanc, 2014.

<sup>34</sup> Je pense aux enquêtes réalisées par H. Raymond, N. Haumont, A. Haumont, MG Dezès au sein de l'Institut de Sociologie Urbaine en 1964-66 dont je citerai fréquemment les publications ou des extraits d'entretiens dans la suite de ma recherche.

*Un espace stigmatisé... mais si désirable*

Le pavillonnaire (en tant que forme architecturale et urbaine), et les pavillonnaires (en tant qu'habitant-es) n'ont pas été oubliés des chercheurs/ses et professionnel·les de l'espace. La formation de propositions « alternatives » au pavillon, c'est-à-dire à la maison individuelle isolée constitue un sujet de réflexion récurrent dans les écoles d'architecture françaises et dans le discours des architectes sur le logement. Toute forme résidentielle un peu compacte et individualisée – comme l'habitat intermédiaire – devient ainsi l'une des pistes plausibles<sup>35</sup> pour proposer une alternative architecturale et urbaine au si problématique pavillon, qui n'est même pas réalisé par un architecte<sup>36</sup> et au non moins inquiétant « étalement urbain ».

Dans les recherches en sciences humaines et sociales, le pavillon est souvent défini par les pavillonnaires qui y résident, étudiés à travers le prisme de leurs modes de vie, notamment dans leur inscription territoriale ou de leurs caractéristiques sociales (revenus, professions,...) voire de leurs ancrages politiques. Ces derniers aspects ont dépassé les cercles scientifiques pour investir le débat public depuis plusieurs décennies. Nous avons d'un côté les tenants d'une marginalisation des pavillonnaires, qui observeraient une paupérisation et un repli *par* le pavillon<sup>37</sup>, c'est-à-dire par l'accès à la propriété par le biais d'un endettement long et difficile à supporter dans un contexte de précarité économique accrue. Le pavillonnaire serait animé par un « rêve » qui se heurterait, tôt ou tard, à une réalité toute autre<sup>38</sup>, produisant, au choix, désenchantement<sup>39</sup>, colère, repli, divorce, vote

---

<sup>35</sup> Une recherche sur la base « Archirès », qui recense les TPFE (Travail Personnel de Fin d'Etudes) et PFE (Projet de Fin d'Etudes) des écoles d'architecture française avec le mot-clef « pavillonnaire », fait apparaître 906 résultats, s'échelonnant de 1989 à nos jours, soit près de 30 diplômes abordant ce sujet chaque année.

<sup>36</sup> Le très faible taux de maisons individuelles conçues par des architectes (autour de 10%) est régulièrement rappelé comme l'un des facteurs explicatifs de la faible qualité des pavillons et des espaces pavillonnaires. Cette observation omet le fait que de nombreux pavillons, certes réalisés par des constructeurs, ont été dûment conçus par des architectes, comme peuvent en témoigner les permis de construire que nous avons consulté. La décision d'accorder aux architectes un « monopole » sur les permis d'aménager (lotissements) à partir de 2500m<sup>2</sup> en 2015 constituerait ainsi une manière d'en améliorer la qualité urbaine, paysagère et architecturale. A l'image de la santé publique, qui ne repose pas uniquement sur les professionnels de santé, il est probable que la qualité architecturale dépasse largement les capacités et compétences d'une seule profession...

<sup>37</sup> CARTIER Marie, COUTANT Isabelle, SIBLOT Yasmine *et al.*, *La France des « petits-moyens »*. Enquête sur la banlieue pavillonnaire, Paris, La découverte, 2008 et GUILLY Christophe, NOYÉ Christophe, *Atlas des nouvelles fractures sociales*, Paris, Autrement, 2007.

<sup>38</sup> LAMBERT Anne, *Tous propriétaires ! l'envers du décor pavillonnaire*, Paris, Seuil, 2015 ; Lionel ROUGÉ, dans sa thèse soutenue en 2005 développait une hypothèse similaire. On peut se reporter à son article, qui en reprend les conclusions : « Les "captifs" du périurbain. Voyage chez les ménages modestes installés en lointaine périphérie », in CAPRON Guénola, GUÉTAT Hélène & CORTES Geneviève (dir.), *Liens et lieux de la mobilité*, Paris, Belin, 2005, p. 129-144.

d'extrême-droite<sup>40</sup>, etc. De l'autre, nous trouvons les observateurs d'une relative préservation sociale des espaces pavillonnaires vis-à-vis des crises économiques et sociales, nonobstant le mouvement récent des « gilets jaunes ». Ce débat se cristallise notamment autour d'une notion, celle de « mixité sociale », opposée à des formes de « clubbisation<sup>41</sup> », voire de séparatisme, qui semble caractériser l'ensemble du territoire, à des degrés divers. Sans entrer plus précisément dans cette discussion, nous remarquons que malgré certains phénomènes de paupérisation pouvant caractériser certains périurbains (notamment les plus lointains des cœurs métropolitains), le pavillonnaire (dans le périurbain) reste le lieu de résidence privilégié des « classes moyennes » et contribue à une « revanche des villages<sup>42</sup> » qui contribue à modifier les modes de vie et de territorialisation de la société française au-delà du strict périurbain.

Les travaux évoqués très brièvement ici ont en commun d'avoir décentré la réflexion, en passant du pavillonnaire au périurbain. Ce changement, amorcé depuis certaines recherches pionnières des années 1970, va faire passer une question uniquement résidentielle et typologique<sup>43</sup>, dans ses logiques spatiales, à une question territoriale. Nous ne résumerons pas en quelques lignes les nombreux débats qui, dès la fin des années 1990, se sont développés autour de la caractérisation des espaces périurbains, de leurs modes de vie, de leur autonomie ou interdépendance, qui ont contribué à réinvestir la recherche urbaine de nouveaux cadres de référence en sortant de la ville constituée<sup>44</sup>.

Si nous revenons à l'espace pavillonnaire – celui de la maison individuelle, de sa parcelle, de ses espaces proches – force est de constater qu'il reste finalement assez peu analysé dans la plupart des travaux évoqués plus haut, comme si la spatialité de ces phénomènes territoriaux n'avait finalement pas ou peu d'importance lorsque l'on quitte l'échelle

---

<sup>39</sup> DEVISME Laurent, et al., « Rêve pavillonnaire, gare au modèle... », in *Les écritures du périurbain*, 18/02/2020 ; url : <https://perurbain.hypotheses.org/515>.

<sup>40</sup> RIVIÈRE Jean, « Des ploucs de droite aux pavillonnaires lepénistes. Sur la construction médiatique du vote des ruraux », in *Agone*, 2013/2 n° 51, p. 65 à 83.

<sup>41</sup> CHARMES Eric, 2011, op. cit..

<sup>42</sup> CHARMES Eric, *La revanche des villages. Essai sur la France périurbaine*, Paris, Seuil, 2019.

<sup>43</sup> Faisant l'objet de propositions alternatives, portées par le monde de l'architecture et soutenues par l'Etat par le biais de programmes d'expérimentation, par exemple le plan « Villa urbaine durable », 2001-2012, financé par le PUCA. Cf. site internet du PUCA ; url : <http://www.urbanisme-puca.gouv.fr/vud-villa-urbaine-durable-2001-2012-a298.html>.

<sup>44</sup> SIEVERTS Thomas, *Entre-ville. Une lecture de la Zwischenstadt*, Marseille, Parenthèses, 2004 (éd. originale allemande 2001).

territoriale, très largement investie<sup>45</sup>. Est-ce par crainte du « spatialisme<sup>46</sup> » que l'espace pavillonnaire est si peu analysé, cantonné à un rôle de décor des phénomènes sociaux observés<sup>47</sup> ? Une part de la critique, du côté des architectes en particulier, se concentre justement sur l'espace pavillonnaire, mais renforce l'idée d'un décor, qui ne serait décrypté qu'à travers ses formes, son esthétique (la « France moche<sup>48</sup> »), sa banalité, sans entrer plus précisément dans la compréhension des modes de vie qui s'y déploient (et le façonnent).

En miroir de ces débats, qui stigmatisent ou critiquent le « contre-modèle » pavillonnaire, celui-ci garde invariablement une image positive parmi les français, depuis les enquêtes menées à la fin des années 1940 par le biais des premières grandes études statistiques de l'après-guerre<sup>49</sup>. Bon an mal an, crise pétrolière après crise financière, près de huit français sur dix considèrent la maison individuelle ou le pavillon comme la forme résidentielle la plus propice à leur épanouissement. Malgré les bouleversements des modes de vie, de leur territorialité depuis plus de soixante-dix ans, la maison individuelle et le pavillon gardent leur pouvoir d'attraction. La maison individuelle (définie par l'INSEE<sup>50</sup>) demeure d'ailleurs majoritaire dans le parc de logements français avec près de 55,7% du parc total<sup>51</sup> en 2020.

*« (...) il faut tout de même tenir compte dans cette affaire de ce que veulent les Français. Nous avons fait une très grande enquête très approfondie auprès de l'opinion publique, qui a montré le portrait du Français qui veut une maison*

<sup>45</sup> La répulsion/attraction du périurbain dans la recherche française est notamment analysée par MÉNARD François, « Saisir l'insaisissable : la recherche urbaine française aux prises du "périurbain" », in MUZARD Florian, ALLEMAND Sylvain (dir.), *Le périurbain, espace à vivre*, Marseille, Parenthèses, 2018.

<sup>46</sup> RÉMY Jean, « Spatialité du social et transactions », in *Sociologies*, juin 2016, url : <https://sociologies.revues.org/5354>.

<sup>47</sup> Samuel Depraz propose une critique du spatialisme à travers l'usage de la notion de « France périphérique », dans son billet de blog « De la France périphérique à la France des marges : comment rendre leur juste place aux territoires urbains marginalisés ? », *Carnet des études urbaines*, 2018, url : <https://urbs.hypotheses.org/411#more-411>.

<sup>48</sup> Slogan popularisé par un numéro de la revue « Télérama » ; analysée notamment par l'anthropologue CHAUVIER Éric, *Contre télérama*, Paris, Allia, 2011.

<sup>49</sup> La première enquête généralement citée a été menée par l'INED en 1947 et porte sur les « Désirs des Français en matière d'habitation urbaine », et indique une préférence, pour 72% des personnes interrogées, pour la maison individuelles. Les enquêtes menées par l'INED ou par le CREDOC (créé en 1953) ont confirmé ce niveau d'adhésion depuis lors. L'enquête de l'INED est disponible en ligne, url : [https://www.ined.fr/fichier/s\\_rubrique/29526/desirs\\_des\\_franc\\_ais\\_fr.epub](https://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/29526/desirs_des_franc_ais_fr.epub).

<sup>50</sup> Selon l'INSEE, un logement individuel est « un logement dans une maison individuelle ». Celle-ci comporte « un seul logement disposant d'une entrée particulière ». Cf. INSEE, *insee.fr*, définition du « Logement individuel » et d'une « Construction individuelle ou collective », consulté le 2 juin 2022.

<sup>51</sup> INSEE, Tableau de bord de l'économie française, paru le 24 août 2020, url : [https://www.insee.fr/fr/outil-  
interactif/5367857/tableau/40\\_SOC/43\\_LOG](https://www.insee.fr/fr/outil-interactif/5367857/tableau/40_SOC/43_LOG).

*individuelle. Il représente à peu près 68 ou 70% des Français : c'est ce qu'on appelle une majorité, une forte majorité, sur le plan politique on appellerait cela une « majorité introuvable ». Ce Français est marié, il a moins de trente ans, deux enfants, une télévision, une voiture bien entendu, et il gagne entre 1.100, 1.200 et 2.000 F par mois. Son salaire moyen est de l'ordre de 1.700 F. par mois<sup>52</sup>. »*

Cette adhésion a été largement étudiée, décryptée, en montrant combien elle s'inscrit dans des discours idéologiques anciens<sup>53</sup>, constamment réactualisés<sup>54</sup>, qui contribuent à réactiver les liens entre l'image idéalisée de la maison et la réalité sociale et matérielle du « pavillon de banlieue » ou de la « chaumière rationnelle<sup>55</sup> ». L'extrait de discours d'Albin Chalandon cité plus haut nous rappelle que les politiques publiques mises en place à partir des années 1960 ont constamment réaffirmé le lien entre l'accession à la propriété des « classes moyennes » et la forme architecturale et urbaine du pavillon, malgré la permanence des critiques<sup>56</sup> qui sont menées à son encontre en l'opposant à la « communauté nouvelle<sup>57</sup> » permise, voire promise dans le quartier (et dans le grand ensemble).

Le contexte de cette recherche est donc lié à un décalage dans les observations, du rêve ou désir aux problématiques politiques, sociales et territoriales, ces derniers ne parvenant pas à mettre en cause les premiers. Cette permanence est probablement le signe d'une puissance des imaginaires qui s'attachent à la maison, par le biais de son incarnation tangible dans le pavillon. Nous allons à présent nous intéresser à ces imaginaires qui lient le pavillonnaire et la maison, avant d'en observer plus précisément la morphologie.

---

<sup>52</sup> « Une nouvelle politique de l'urbanisme. Place et Rôle de la Maison Individuelle », Conférence d'Albin Chalandon, ministre de l'Équipement et du Logement, Chambre de commerce et d'industrie de Paris, Paris, 7 mai 1969, p. 14 ; document conservé à la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg.

<sup>53</sup> DEZÈS Marie-Geneviève, *La politique pavillonnaire*, Paris, L'Harmattan, 2001 (éd. originale : 1966).

<sup>54</sup> BOURDIEU Pierre, *Les structures sociales de l'économie*, Paris, Seuil, 2000.

<sup>55</sup> ÉLEB Monique, ENGRAND Lionel, *La maison des français. Discours, imaginaires, modèles (1918-1970)*, Liège, Mardaga, 2020.

<sup>56</sup> Susanna MAGRI propose une analyse de cette critique, des années 1950 aux années 1970 dans « Le pavillon stigmatisé. Grands ensembles et maisons individuelles dans la sociologie des années 1950 à 1970 », in Presses Universitaires de France, *L'Année sociologique*, n°2008/1 Vol. 58, pages 171 à 202.

<sup>57</sup> Cf. BARDET Jules-Gaston, 1945, *L'urbanisme*, Paris, PUF, « Que sais-je ? », 187, 135 ; cité par MAGRI Susanna, op. cit. 2008, qui analyse l'emploi du mot « communauté, notamment p. 174-175.

### 1.1.2. La maison et ses imaginaires : du pavillon à la maison<sup>58</sup> (et vice-versa)

En s'engageant dans cette entreprise, consistant à démêler les éléments constitutifs de l'« utopie pavillonnaire », nous allons recroiser les enjeux politiques, idéologiques et symboliques sur l'habitat déjà aperçus précédemment, constituant autant de fils historiques que nous allons essayer de suivre. D'où provient ce « rêve » ? Comment s'est construit cet imaginaire de la maison ? Et comment le pavillon est-il arrivé à incarner cet imaginaire ?

#### *La permanence des politiques pavillonnaires<sup>59</sup>*

Un premier aspect de ce « rêve », relève du mode d'occupation du logement, à travers l'accession à la propriété. Au XIX<sup>e</sup> siècle, certains projets pionniers, comme la cité ouvrière de Mulhouse, vont combiner une forme d'habitat individuelle, « le carré mulhousien » et un dispositif économique permettant l'accession à la propriété<sup>60</sup>. Des idéologues, tels que Frédéric Le Play, associent la propriété d'une maison à la pacification des « masses laborieuses » : « Bien souvent même, on le verra, comme le paysan russe et le mineur du Hartz, consacrer ses loisirs à orner sa demeure et trouver dans cette occupation la plus agréable diversion à son travail<sup>61</sup> ». La maison de l'ouvrier propriétaire deviendra une demeure, qu'il faut soigner, entretenir, notamment pour préserver la valeur de son bien. Cette idée traversera les débats conduisant, lentement, à l'émergence d'une politique du logement en France, de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle au milieu du XX<sup>e</sup> siècle. L'absence de régulation des lotissements de l'entre-deux-guerres, conduisant à la réalisation de lotissements défectueux<sup>62</sup>, non desservis par les services urbains élémentaires, éloignés

<sup>58</sup> PINSON Daniel, « Le pavillon n'est pas la maison », *SociologieS*, Toulouse : Association internationale des sociologues de langue française, 2017, "Où en est le pavillonnaire", url : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01476316/document>.

<sup>59</sup> Terme notamment employé par Marie-Geneviève DEZÈS, dans *La politique pavillonnaire*, troisième ouvrage d'une trilogie constituée par *L'Habitat pavillonnaire* et *Les pavillonnaires*, publiés par le CRU en 1966. Dans cet ouvrage, résumé en partie dans le premier chapitre de *L'Habitat Pavillonnaire*, elle décrit l'émergence au cours du XIX<sup>e</sup> siècle et la persistance, dans les politiques publiques françaises du XX<sup>e</sup> siècle, d'un tropisme mettant en avant le pavillon ou l'habitat individuel comme la réponse à des enjeux sociaux, économiques, politiques et hygiénistes. Une partie des politiques publiques actuelles en faveur de l'accession individuelle à la propriété et en faveur de la filière de l'habitat individuel (par le biais de la fiscalité) est issue de ce processus remontant au XIX<sup>e</sup> siècle.

<sup>60</sup> JONAS Stéphane, *Mulhouse et ses cités ouvrières. Perspective historique*, Strasbourg, Oberlin, 2003.

<sup>61</sup> LE PLAY Frédéric, *La méthode sociale. Abrégé des ouvriers européens destiné aux classes dirigeantes*, Tours, 1879 ; citation extraite de DEZÈS Marie-Geneviève, 1966, op. cit.

<sup>62</sup> FOURCAUT Annie, *La banlieue en morceaux. La crise des lotissements défectueux en France dans l'entre-deux-guerres*, Grâne, Créaphis, 2000. Le scandale va conduire à l'adoption d'une loi en 1928, la loi Sarraut, par laquelle l'État s'engage à financer la moitié des équipements collectifs des lotissements, le reste étant à la charge des habitant-es regroupé-e-s en associations pour organiser la répartition des frais.



des centres urbains, va paradoxalement conduire à faire du pavillon un lieu de revendications, notamment soutenues par le PCF<sup>63</sup>, loin de l'espace pacifié imaginé par Le Play. L'arrivée de populations ouvrières dans ces lotissements contribuera notamment à la consolidation socio-politique de la ceinture rouge autour de Paris. Dans l'entre-deux-guerres, le « choix du pavillon<sup>64</sup> » est souvent un choix contraint<sup>65</sup> par la crise du logement. Le pavillonnaire « populaire », la « maison pour tous<sup>66</sup> » favorisée par la Loi Loucheur de 1928<sup>67</sup> contribuera au développement de nombreuses communes autour des grands centres industriels dans cette période.

Si l'on saute quelques décennies et l'éclipse (relative<sup>68</sup>) des années 1950 et 60, où les politiques publiques seront concentrées en direction de l'habitat social et collectif, le soutien des pouvoirs publics à l'accession à la propriété sera réactivée dans les années 1970, en particulier avec les réformes de la politique du logement de 1977<sup>69</sup>. L'aide à l'accession à la propriété redeviendra dès lors l'un des piliers d'une politique du logement centrée sur la « solvabilisation des ménages<sup>70</sup> ». La maison individuelle et le pavillon vont dès lors répondre au développement d'une demande solvabilisée par l'État et des collectivités qui prendront en charge les travaux de viabilisation des parcelles à construire.

Un certain malthusianisme foncier, corolaire de politiques de lutte contre l'étalement urbain dans les premières couronnes périurbaines<sup>71</sup>, renforcera encore le développement du pavillonnaire de plus en plus loin des villes<sup>72</sup>, rapprochant les maisons des « villages<sup>73</sup> » et d'une campagne idéalisée.

---

<sup>63</sup> Et ce, jusque dans les années 1950, comme le retrace Susanna MAGRI, 2008, op. cit.

<sup>64</sup> DUBOST Françoise, « Le choix du pavillonnaire », in FAURE Alain (dir.), *Les premiers banlieusards. Aux origines des banlieues de Paris, 1860-1940*, Paris, Creaphis, 1991, p. 184-213.

<sup>65</sup> MAGRI Susanna, « Le logement et l'habitat de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale », in FOURCAUT Annie (dir.), *Un siècle de banlieue parisienne (1859-1964). Guide de recherche*, Paris, L'Harmattan, 1988.

<sup>66</sup> Nom d'une revue populaire publiée dans l'entre-deux guerres qui apparaît notamment dans l'ouvrage ÉLEB Monique, ENGRAND Lionel, 2020, op. cit.

<sup>67</sup> FOURCAUT Annie, 2000, op. cit..

<sup>68</sup> Olivier Piron montre notamment que la construction de maisons n'est jamais descendue en-dessous de 40% des constructions neuves depuis 1949. Cf. PIRON Olivier, *L'urbanisme de la vie privée*, Paris, L'Aube, 2014, p. 106.

<sup>69</sup> STÉBÉ Jean-Marc, *Le logement social en France*, Paris, PUF, 1998, p. 111-112.

<sup>70</sup> Ibid, p. 113 ; PIRON Olivier, op. cit. p. 108.

<sup>71</sup> Processus très bien décrit par CHARMES Eric, *La vie périurbaine face à la menace des gated communities*, Paris, L'Harmattan, 2005.

<sup>72</sup> CARON André, « L'évolution du marché de la maison individuelle » in NUSSAUME Yann, PERYSINAKI Aliko-Myrto, Johanna SERY (dir.), *La maison individuelle. Vers des paysages soutenables ?*, Paris, Editions de la Villette, 2012.

<sup>73</sup> CHARMES Eric, 2019, op. cit.

*La maison, idéal ou pragmatisme ?*

À travers les multiples imaginaires qu'elle suscite, la maison peut incarner un « habiter » remontant aux origines de la sédentarisation des sociétés humaines<sup>74</sup>. Ce récit des origines renvoie aux multiples dimensions de l'habiter qui font de la maison une œuvre et un lieu où peuvent s'incarner une part de soi-même dans une certaine permanence.

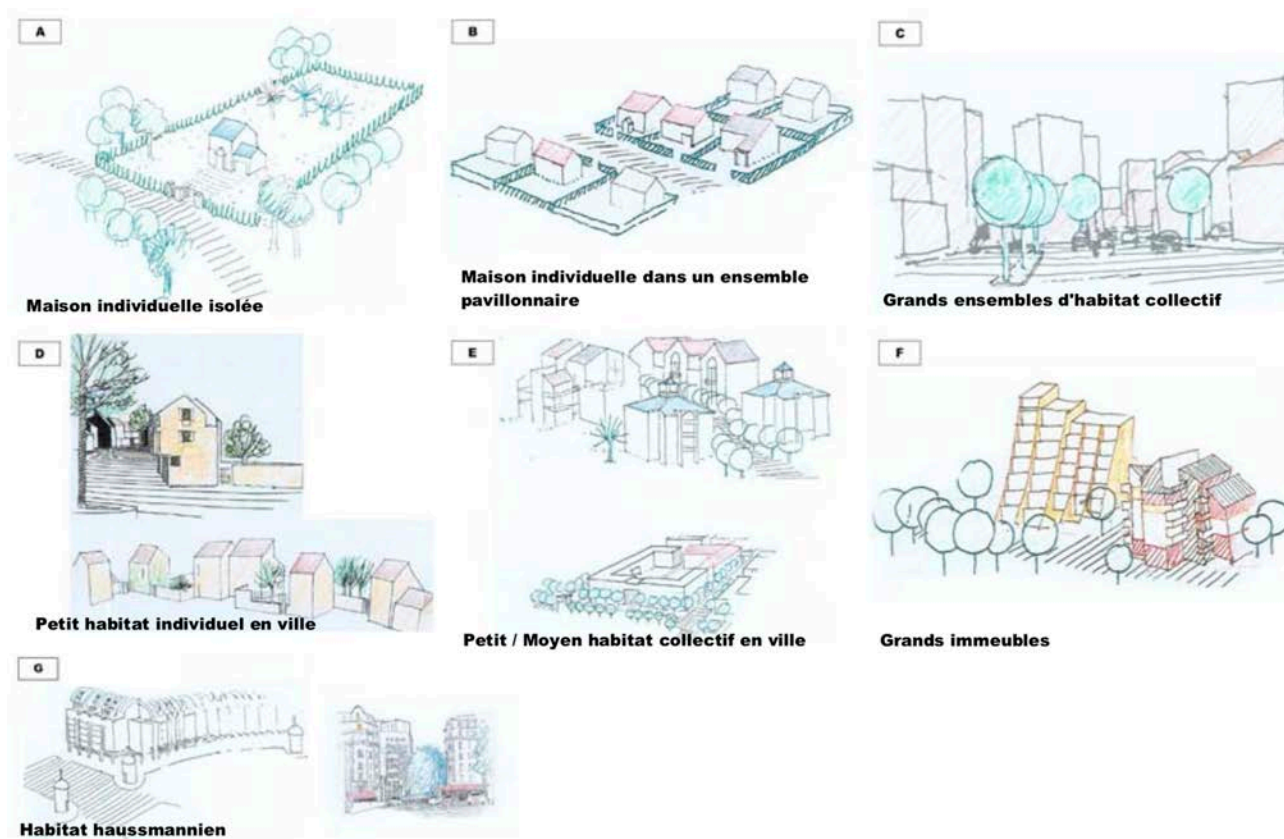


Fig. 1.1. Sept visuels correspondant à sept types d'habitations<sup>75</sup>

L'analyse menée par Julien Damon, à partir de différents visuels<sup>76</sup>, fait ressortir que la « maison individuelle isolée » (A) constitue celle où habiteraient majoritairement les personnes rencontrées. La maison située « dans un ensemble pavillonnaire » (B) n'arrive qu'en deuxième position, avec un cinquième des répondant-es, le cumul des deux recouvrant les trois quarts des personnes interrogées. Ce plébiscite pourrait correspondre

<sup>74</sup> RYKWERT Joseph, *La maison d'Adam au paradis*, Paris, Seuil, 1976 (éd. originale anglaise : 1972).

<sup>75</sup> Visuels reproduits par DAMON Julien, op. cit. 2017 et issus des travaux de l'« Observatoire de la ville », TNS Sofres, 2007.

<sup>76</sup> DAMON Julien, « Les Français et l'habitat individuel : préférences révélées et déclarées », *SociologieS [En ligne], Dossiers, Où en est le pavillonnaire ?*, mis en ligne le 21 février 2017 ; URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/5886>.

à ce que les idéologues du pavillonnaire pouvaient lui attribuer : la liberté, le repli par rapport à la cité, le repli familial vis-à-vis de la société globale<sup>77</sup>.

Cet aspect est pour Henri Raymond l'une des composantes de ce qu'il définit comme une « utopie pavillonnaire<sup>78</sup> », « organisation du monde où le local l'emporte sur le général », qui, dit-il en citant *L'habitat pavillonnaire*, « gouverne la pensée du français sur la maison ». Mais en quoi le pavillon peut-il répondre à ces idéaux ? La réponse réside dans un espace essentiel de l'habitat pavillonnaire, son jardin. Celui-ci apparaît invariablement comme l'un des principaux attraits de la maison<sup>79</sup>.

Le jardin est autant un lieu propice aux usages de plein-air, une pièce extérieure, mais également un « espace de renvoi<sup>80</sup> » et une mise à distance, un écart vis à vis du voisinage. Autant qu'une maison, nous pourrions considérer que les pavillonnaires choisissent d'habiter un jardin<sup>81</sup>. Le jardin, l'une des premières raisons de la préférence des français pour l'habitat individuel, constitue également l'un des instruments permettant de justifier la critique sur l'« artificialisation<sup>82</sup> » induite par l'habitat pavillonnaire dans une vision comptable sans égards pour les usages<sup>83</sup> et les rapports affectifs<sup>84</sup> au jardin. Ce dernier va déterminer la forme des terrains et la morphologie des maisons pour en maximiser le rôle, en permettant l'isolement de la maison sur sa parcelle. Cet isolement, parfois réduit par un accollement, est probablement l'une des caractéristiques majeures de l'espace pavillonnaire, qui le différencie de toute autre morphologie ou espace urbain. Celle-ci peut faire écho, à l'échelle résidentielle, à ce détachement de la ville auquel peut renvoyer l'idéal périurbain, à travers une coupure morphologique<sup>85</sup> qui permet aux

<sup>77</sup> DEZÈS Marie-Geneviève, op. cit., 1966, p. 160.

<sup>78</sup> RAYMOND Henri, in SEGAUD Marion, BRUN Jacques, DRIANT Jean-Claude, *Dictionnaire de l'habitat et du logement*, Paris, Armand Colin, 2003, article « L'utopie pavillonnaire », p. 324-325.

<sup>79</sup> Notamment dans les enquêtes menées par le CREDOC.

<sup>80</sup> RAYMOND Henri, HAUMONT Nicole, DEZÈS Marie-Geneviève, HAUMONT Antoine, 1966, op. cit. ; p. 75.

<sup>81</sup> TAPIE Guy, « Figures sociologiques et spatiales de l'habitat individuel contemporain », in NUSSAUME Yann, PERYSINAKI Aiki-Myrto, JOHANA SERY (dir.), 2012, op. cit.

<sup>82</sup> Notion qui s'est surajoutée à celle d'« étalement urbain » sur laquelle le dossier « Questionner l'étalement urbain » de la revue *Urbanisme Hors-série n° 46*, novembre 2013, 80p. propose une synthèse assez fidèle des débats.

<sup>83</sup> CHARMES Eric, « La transformation des quartiers pavillonnaires en question » in *La revue foncière*, 2014, url : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01170642/document>.

<sup>84</sup> DUBOST Françoise, *Côté jardins*, Paris, Éd. Scarabée et compagnie, Paris, 1984.

<sup>85</sup> L'INSEE définit la distinction entre les constructions du périurbain et du pôle urbain par un intervalle libre de constructions de 200m entre elles. Source : INSEE, insee.fr, définition du « Unité urbaine / Agglomération / Agglomération multicommunale / Agglomération urbaine », consulté le 2 juin 2022.

« périurbains » d'avoir « le sentiment de s'extirper de la masse urbaine et de s'en mettre à l'abri<sup>86</sup> » en traversant des espaces agricoles et naturels pour rentrer chez eux.

Mais l'éloignement, l'isolement sont souvent nuancés dans la réalité du « pavillon », distinct de la maison<sup>87</sup> : le pavillon n'est pas la « case de l'oncle Tom<sup>88</sup> », seule, en pleine campagne. Elle n'est pas isolée, mais liée à un village, à un quartier pavillonnaire, à une opération de lotissement, devenant l'une des composantes d'une ville émiétée<sup>89</sup> qui s'appuie en France sur le semis des villages et le morcellement communal<sup>90</sup>... Constituant un compromis, le pavillon n'est pas tout à fait l'incarnation réelle d'un rêve, mais le fruit d'« arbitrages résidentiels<sup>91</sup> » pragmatiques, qui permettent de « capitaliser », « plutôt que de payer un loyer » tout en s'inscrivant dans un cycle résidentiel dont elle ne constitue plus invariablement l'étape ultime<sup>92</sup> (à laquelle on ne parvient parfois pas). Le développement de la maison individuelle a aussi conduit à sa banalisation<sup>93</sup>, sans remettre en cause ses espaces, auxquelles nous allons désormais nous intéresser.

### 1.1.3. La maison et ses espaces, entre ouverture et fermeture ?

*« Quand on n'a pas de quoi payer son terme, il faut avoir une maison à soi<sup>94</sup> »*

*La maison : une entité « autonome<sup>95</sup> » ?*

À travers le jardin, qui isole l'édifice vis-à-vis de tout ou partie des limites parcellaires, l'espace du pavillon se caractérise, d'un point de vue morphologique, par une distinction, plus ou moins absolue<sup>96</sup>, entre un découpage du sol et des formes bâties. Si la maison

<sup>86</sup> CHARMES Eric, 2011, op. cit ; p. 10.

<sup>87</sup> PINSON Daniel, 2017, op. cit.

<sup>88</sup> BERQUE Augustin, « La case de l'oncle Tom », in NUSSAUME Yann, PERYSINAKI Aliko-Myrto, Johanna SERY (dir.), 2012, op. cit.

<sup>89</sup> CHARMES Eric, 2011, op. cit. ; p. 70.

<sup>90</sup> Ibid. ; p. 70.

<sup>91</sup> ROUGÉ Lionel, 2005, op. cit.

<sup>92</sup> TAPIE Guy, 2012, op. cit.

<sup>93</sup> Ibid. ; p. 51.

<sup>94</sup> Citation extraite de la pièce de théâtre « Monsieur Vautour ou le Propriétaire sous le scellé », de Marc-Antoine-Madeleine DESAUGIERS, Mathieu-Jean-Baptiste NIOCHE DE TOURNAT et Georges DUVAL, créé le 13 juin 1805 au théâtre du Palais-Royal, à Paris.

<sup>95</sup> LOPEZ Fanny, *Le rêve d'une déconnexion. De la maison autonome à la cité auto-énergétique*, Paris, La Villette, 2014.

<sup>96</sup> ROWE Colin, *Collage city*, Paris, InFolio, 2006 (éd. originale : 1978)

individuelle peut être accolée, jumelée, alignée comme peuvent en témoigner certains quartiers denses faits de maisons individuelles dans le nord de l'Europe notamment, le pavillon contemporain se caractérise généralement par son isolement bâti. Avant le XIX<sup>e</sup> siècle, il pouvait s'agir d'un corps de bâtiment marqué par une toiture « en croupe avec quatre arêtières<sup>97</sup> », « plus élevée que le reste du bâtiment » ou d'un édifice isolé<sup>98</sup> : « il y a des châteaux qui ne constituent qu'un pavillon<sup>99</sup> ».

Au XIX<sup>e</sup> siècle, le pavillon glisse « de son statut de demeure occasionnelle de la noblesse à celui de résidence saisonnière bourgeoise<sup>100</sup> » puis, à la fin du même siècle, en demeure urbaine, pouvant être bourgeoise ou plus modeste. En se popularisant peu à peu, le pavillon se simplifiera dans son architecture, devenant un « pavillon de banlieue » dans une banlieue pavillonnaire. Dans *L'habitat pavillonnaire*<sup>101</sup>, une distinction est faite entre la « maison de plaisance », le « logement patronal » et le « logement marginal » : le premier et le second prédominent durant tout le XIX<sup>e</sup> siècle, par le biais des villas bourgeoises et des cités ouvrières. Le troisième, qui regroupe des espaces résidentiels autonomes, émerge à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et se poursuit et s'amplifie durant le XX<sup>e</sup> siècle, avec le développement de l'accession à la propriété et durant les cinq dernières décennies, du pavillonnaire périurbain.

#### *Une morphologie qui favorise l'individualité ?*

L'individualité est l'une des caractéristiques majeures du pavillon et l'une des sources majeures des critiques de cette forme architecturale et du mode d'habiter qui peut le caractériser, associant forme architecturale et relations sociales, comme nous l'avons déjà évoqué. Des années 1930 à nos jours, l'individualisme du pavillonnaire et du pavillon est opposé, dans ses formes et dans les relations sociales qui y trouvent place à d'autres formes architecturales et urbaines plus denses, collectives, plus propices à « la naissance d'une personnalité collective<sup>102</sup> ». Ces « doctrines pavillonnaires » et « anti-

---

<sup>97</sup> Dictionnaire de Furetière, 1690.

<sup>98</sup> Ibid.

<sup>99</sup> Ibid.

<sup>100</sup> MAGRI Susanna, « pavillon », in TOPALOV Christian, COUDROY DE LILLE Laurent, DEPAULE Jean-Charles, MARIN Brigitte (dir.), *L'aventure des mots de la ville. A travers le temps, les langues, les sociétés*, Paris, Robert Laffont, 2010.

<sup>101</sup> Ibid. p. 44-46.

<sup>102</sup> RAGON Michel, *L'urbanisme et la cité*, Nouvelle encyclopédie Hachette, Paris, 1964 ; p. 48, cité par RAYMOND Henri, HAUMONT Nicole, DEZÈS Marie-Geneviève, HAUMONT Antoine, 1966, op. cit. ; p. 52.

pavillonnaires<sup>103</sup> » continuent à s'opposer jusqu'à aujourd'hui. Mais revenons à la morphologie du pavillon et aux formes d'individualités qui peuvent la caractériser.

L'individualité de cette forme architecturale et urbaine peut s'y incarner à travers plusieurs caractéristiques morphologiques :

- son individualité sur une unité foncière, celui des accès à la maison et donc l'individualité de ses espaces intermédiaires<sup>104</sup>,
- son autonomie en tant que construction, comprenant sa propre enveloppe bâtie et distincte des autres constructions avoisinantes ;
- l'adéquation de cette forme avec un seul logement ;
- l'individualité de sa forme, distincte dans sa définition et dans son unité, par rapport à d'autres maisons.

Chacune de ces caractéristiques peut suffire à elle-seule à caractériser la forme architecturale du pavillon. Une même unité foncière peut ainsi abriter plusieurs pavillons, ceux-ci peuvent être accolés, mais l'autonomie de leur enveloppe par rapport aux autres constructions en font néanmoins des « pavillons ». L'espace pavillonnaire est à priori ouvert, transparent, par l'éloignement des différentes constructions : le choix d'une telle morphologie<sup>105</sup> pour les espaces hospitaliers au XIX<sup>e</sup> siècle est ainsi liée à la circulation de l'air entre les différentes constructions.

Par la discontinuité du bâti, l'espace pavillonnaire peut, à première vue, être considéré comme plus ouvert et transparent que celui de la ville constituée<sup>106</sup>, où la continuité du bâti va assumer le rôle de délimitation et de signification des distinctions qui s'attachent aux différents terrains. L'individualité morphologique ici décrite peut faire écho à des modes de

---

<sup>103</sup> Ibid ; p. 53.

<sup>104</sup> Dimension retenue par l'INSEE pour distinguer le logement individuel du logement collectif ; cf. Insee.fr, « définitions, méthodes et qualité ».

<sup>105</sup> L'un des exemples les plus caractéristiques d'une ville fondée sur l'idéal pavillonnaire est La cité industrielle de l'architecte Tony Garnier, élaborée entre 1901 et 1904. Une partie des planches parues en 1918 sont conservées aux Archives Municipales de Lyon et visibles ici : [https://www.archives-lyon.fr/mini-site/cite\\_industrielle](https://www.archives-lyon.fr/mini-site/cite_industrielle).

<sup>106</sup> LASSUS Bernard, « La banlieue, un habitat paysage, 1986 », in LASSUS Bernard, *Couleur, lumière, paysage. Instants d'une pédagogie*, Paris, Editions du patrimoine, 2004.

vie et des aspects symboliques, comme l'enjeu, pour l'individu, de « maîtrise » des « dimensions pratiques et symboliques de son espace<sup>107</sup> » ou la préservation de l'intimité.



Fig. 1.2. L'architecture pavillonnaire, vue par l'artiste Jurgen Nefzger<sup>108</sup>

#### *Isolement et distinctions*

Ces caractéristiques morphologiques vont conduire à l'adjonction d'autres éléments construits pour structurer l'espace, qui ne peut l'être uniquement par le positionnement autonome du bâti. Dans un espace urbain constitué de constructions isolées s'apparentant à des pavillons sur des parcelles elle-même individuelles, le bâti ne peut plus assumer le rôle qu'il joue lorsqu'il est accolé, aligné en limite pour rendre visible et tangible, par sa position, certaines distinctions de statut ou d'usage des espaces liés à la sphère domestique.

Dans un tissu pavillonnaire constitué de parcelles correspondant à une maison, la distinction et la division des usages et statuts du sol seront signifiés par différents dispositifs autonomes vis-à-vis de l'édifice : plantations, changements de matériaux, éléments construits, topographie... Ces dispositifs peuvent varier selon les régions, les cultures, les usages locaux, les ressources et toutes les structures sociales qui peuvent donner sens à ces distinctions, la propriété du sol n'étant pas uniquement de nature

<sup>107</sup> LÉGER Jean-Michel, « Pavillon, maison de ville, maison en bande, *gated community* : quatre figures de l'individualité habitée », *SociologieS* [Online], Files, *Où en est le pavillonnaire ?*, online since 21 February 2017, connection on 17 March 2021 ; url : <http://journals.openedition.org/sociologies/5896>.

<sup>108</sup> Série photographique « Aux portes du royaume », 1999 ; <http://www.juergenefzger.com/#3>.

juridique mais également culturelle <sup>109</sup>. La morphologie pavillonnaire est ainsi fondamentalement liée à la présence d'éléments assurant un rôle de délimitation : sans séparation, autonomie, isolement ou mise à distance du bâti par rapport à la limite parcellaire, la délimitation, qui peut être une clôture, perd toute utilité.

### *Séparation et enfermement, séparation et relation*

La clôture est l'un des éléments qui vient se positionner en limite parcellaire, entre deux voisins ou sur rue, remplaçant en quelque sorte la façade de l'édifice mis à distance au milieu de la parcelle. Elle peut aussi renvoyer à l'image de l'enfermement, du repli<sup>110</sup>, de la souveraineté territoriale<sup>111</sup> tel que l'évoque l'idée de mur... dans un espace dont la morphologie se caractérise néanmoins par une plus forte ouverture, liée à la discontinuité du bâti. L'individualité de la maison qui permet son autonomie, l'un des fondements de l'« utopie pavillonnaire » selon Henri Raymond, s'incarnerait également symboliquement dans la clôture :

*« L'utopie pavillonnaire commence donc là où ne vont jamais les utopistes ; même l'homme qui détestait les enfants et les araignées n'a pas perçu la valeur utopique d'un travail autonome qui fonde son autonomie par la clôture d'un espace. Pour les intellectuels, la clôture de l'espace est déjà mauvais signe : il n'y a pas beaucoup de disciplines humanistes où l'enfermement ne soit à des degrés divers considéré comme conduisant à des pathologies. Or la clôture est le commencement de l'autonomie : dans l'utopie pavillonnaire elle indique que le marquage de l'espace est opposable aux tiers ; c'est la clôture qui autorise le gouvernement. Elle joue le rôle symbolique que l'éloignement a joué dans l'utopie classique ; elle permet de définir un monde qui s'oppose au monde qui est dit par nous " extérieur ", mais qui n'est pas perçu comme tel par les habitants de l'utopie pavillonnaire<sup>112</sup>. »*

Paradoxalement, comme l'évoque Henri Raymond, ces dispositifs de distinction, de séparation que constituent les clôtures sont aussi des éléments de contact, qui se

<sup>109</sup> Sarah VANUXEM revient brièvement sur les différentes formes et histoires de la propriété du sol et notamment sur les enclosures et les facteurs qui mettront fin aux « propriétés simultanées », dans son texte *La propriété de la Terre*, Marseille, Wildproject, 2018.

<sup>110</sup> Qui s'incarne dans la figure du « replié », notamment analysée par KAUFMANN Jean-Claude, *La chaleur du foyer. Analyse du repli domestique*, Paris, Méridien Klincksieck, 1988.

<sup>111</sup> BROWN Wendy, 2009, op. cit.

<sup>112</sup> RAYMOND Henri, in SEGAUD Marion, BRUN Jacques, DRIANT Jean-Claude, 2003, op. cit., p. 324-325.



positionnent en situation d'entre<sup>113</sup> ou d'interface, entre des espaces et des personnes. Les règles de « mitoyenneté » figurant dans le Code civil partent de ce constat : ce qui se situe en limite peut avoir un rôle pour deux voisin-es distinct-es et la régulation de leurs relations doit relever de la loi commune et écrite. Elle ne peut relever uniquement d'accords de bon voisinage.

Par la suite, nous emploierons indifféremment les termes de « maison » et de « pavillon ». Si le second désigne un type spécifique de maison, situé historiquement, comme nous l'avons vu, les deux partagent des imaginaires convergents, qui en font des lieux très particuliers dans la multitude des espaces fréquentés par les humains : les imaginaires de la maison trouvent leurs déclinaisons et leurs équivalences dans le pavillon, qui en constitue également l'incarnation.

#### 1.1.4. La maison : entre le cocon et l'enclos ?

*« J'aimerais qu'il existe des lieux stables, immobiles, intangibles, intouchés et presque intouchables, immuables, enracinés ; des lieux qui seraient des références, des points de départ, des sources<sup>114</sup>. »*

*La maison : le lieu de l' « être au monde »*

La fermeture de la maison peut également renvoyer aux différents imaginaires qui s'y rattachent, comme celui du cocon, du nid, de la coquille, du lieu où se construit l'individualité et, pour les philosophes, l'être même, comme l'évoque notamment Bachelard dans sa poétique de l'habiter<sup>115</sup>, point de départ d'un déploiement des individus dans le monde.

Ainsi, pour Bachelard, la maison est une coquille, par la « perfection formelle » qu'elle présente de l'extérieur, renvoyant, en référence à Paul Valéry, à ce que pourrait être une « devise du mollusque » : « il faut, vivre pour bâtir sa maison et non bâtir sa maison pour y

---

<sup>113</sup> JULLIEN François, *L'écart et l'entre. Leçon inaugurale de la Chaire sur l'Altérité*, Paris, Galilée, 2012.

<sup>114</sup> PEREC Georges, *Espèces d'espaces*, Paris, Le Seuil, 1974.

<sup>115</sup> BACHELARD Gaston, *La poétique de l'espace*, Paris, Presses universitaires de France, 1957.

vivre<sup>116</sup> ». La coquille est une œuvre, à jamais inachevée, qui doit donc être sans cesse revisitée, améliorée, transformée, pour s'approcher de cette perfection. L'importance de l'extérieur mise en avant ici pourrait paraître paradoxale, en mettant en sourdine ce qui se passe dans les espaces de la maison elle-même, qui, de la cave au grenier, ne sont pas oubliés par Bachelard.

Mais dans l'espace pavillonnaire, l'extérieur se démultiplie en différents espaces : il peut désigner la rue, le jardin, la terrasse, le potager. Certains de ces espaces sont à la fois intérieurs et extérieurs, contenus qu'ils sont dans le jardin. L'extérieur de la maison est également un intérieur, contenu dans la parcelle, dédoublant l'extérieur et donnant à la clôture un rôle particulier, entre deux extérieurs de nature différente. Toujours pour Bachelard, lorsque la maison devient « nid », elle devient le lieu d'où l'on se projette, vers l'extérieur : c'est un lieu d'où l'on vient et où l'on revient<sup>117</sup>.

Tant le « nid » que la « coquille » projettent la maison dans une relation dialectique entre intérieur et extérieur, un extérieur où l'on se projette, où l'on se montre, d'où l'on s'isole et se protège. La coquille diffère néanmoins du nid par sa stabilité : si le nid est fragile, éphémère, en équilibre, la coquille est solide, même si elle doit sans cesse être renouvelée, renforcée, complétée. En cela, la maison joue, pour les individus<sup>118</sup>, un rôle structurant dans la construction de leur rapport au monde, contribuant à stabiliser leur manière de s'y situer :

*« La maison est un corps d'images qui donnent à l'homme des raisons ou des illusions de stabilité. Sans cesse on réimagine sa réalité<sup>119</sup> ».*

Cette stabilité est liée à l'intimité qui s'y noue, en s'appuyant sur la sensation de protection qu'apporte le nid ou la coquille. À travers ces métaphores, Bachelard invite également à considérer l'habiter à travers les rapports affectifs noués avec les lieux où nous habitons. Mais cet habiter, qui se conçoit vis-à-vis d'un extérieur, n'est-il pas mis à mal par des changements dans les modes de vie qui mettent en cause nos ancrages territoriaux ?

---

<sup>116</sup> Ibid., p. 134.

<sup>117</sup> Ibid., p. 134.

<sup>118</sup> Dimension également développée par HEIDDEGER Martin, « Bâtir, habiter, penser » « L'homme habite en poète » Essais et conférences, Paris, Gallimard, 1958.

<sup>119</sup> BACHELARD Gaston, 1957, op. cit. p. 44.

*Vers un habiter polytopique : les lieux existent-ils encore ?*

En mobilisant l'image de la maison, qui nous intéresse depuis le début de ce chapitre, l'approche de Bachelard lie l'identité des individus à leur ancrage affectif à des lieux, puisqu'il implique des relations et des mouvements vers des extériorités. Mais cette relation au monde extérieur à partir d'un « nid », d'un espace unique qui nous définirait, n'est-il pas mis à mal par le « nomadisme »<sup>120</sup>, ou l'éclatement des pratiques des individus contemporains dans une pluralité de lieux<sup>121</sup> ? Si l'habiter est poly-topique<sup>122</sup> c'est-à-dire qu'il s'appuie sur une multiplicité de lieux formant « réseau<sup>123</sup> » suivant une logique topologique, ceux-ci ne suscitent pas les mêmes investissements, matériels, symboliques, affectifs, sociaux. Le lieu d'habitat n'est pas simplement un « lieu de résidence », parce qu'il reste associé à une diversité de pratiques et de sociabilités (que ce soit parce qu'il constitue à la fois le garde-manger que la base des droits civiques) qui lui confèrent un statut privilégié et, par conséquent, une nature particulière. Dans le sens commun, la phrase « j'habite à » renvoie toujours au lieu de résidence, présenté suivant des désignations différentes selon notre interlocuteur et le lieu de l'échange. Cette affirmation, « j'habite ici », désigne un lieu où l'on « est », indépendamment de notre présence concrète dans ce lieu. Cette distinction permet à Georges-Henri de Radkowski<sup>124</sup> de proposer une partition de l'environnement urbain « en deux zones » :

*« a) celle formée d'un lieu où la présence de fait coïncide avec la présence de droit : la résidence, position de droit ;*

*b) celle formée des lieux où la présence de fait n'exprime pas la présence de droit : le « reste », positions de fait. Toutes les positions de fait étant toujours rapportées à cette unique position de droit. »*

Dans ce découpage, la maison, le nid, la coquille ou le pavillon appartient à la première catégorie de lieux, qui doit ainsi, nous y revenons, « assumer cette communication du

---

<sup>120</sup> RADKOWSKI Georges-Hubert de, « La genèse et les structures de l'espace habitable. Essai sur les systèmes habitables des sociétés nomades, sédentaires et industrielles », in *Anthropologie de l'habiter. Vers le nomadisme*, Paris, Presses Universitaires de France, 2002.

<sup>121</sup> PINSON Daniel, THOMANN Sandra, 2001, op. cit

<sup>122</sup> STOCK Mathis, « L'hypothèse de l'habiter poly-topique : pratiquer les lieux géographiques dans les sociétés à individus mobiles. », *EspacesTemps.net* [En ligne], Travaux, 2006 | Mis en ligne le 26 février 2006, url : <https://www.espacestemp.net/articles/hypothese-habiter-polytopique/>.

<sup>123</sup> LÉVY Jacques, *L'espace légitime*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1994.

<sup>124</sup> RADKOWSKI Georges-Hubert de, op. cit., 2002 ; p. 44.

dedans avec le dehors : l'ouverture – seuil, porte<sup>125</sup>...». La maison est un lieu parmi d'autres, mais elle est un lieu bien différent des autres, quelle que soit notre pratique de ces autres espaces. Cette position particulière renforce l'importance des interfaces qui la prolongent, la définissent peut-être.

*Ancrage et ouverture : enclore sa maison et entrer en relation*

Prolongeant l'expérience de Bachelard, le philosophe Benoît Goetz va reprendre l'image de la « maison » pour s'intéresser à « une manière d'être à l'espace<sup>126</sup> » qui serait aussi « une manière pour l'être-là, de configurer un monde<sup>127</sup> » dans un ouvrage où il propose d'établir une « théorie des maisons ». La maison détermine un rapport entre un ici, un là et le monde, dans un lien nécessaire entre « dedans et dehors<sup>128</sup> » qui serait constitutif de l'habiter et son ouverture aux autres, comme le précise Philippe Lacoue-Labarthe, cité par Benoît Goetz :

*« Habere n'est pas d'abord "avoir" mais "se tenir". Habitus désigne la manière d'être, ce qu'on appelle de façon révélatrice l'aspect extérieur, le dehors. Habiter n'est en rien posséder, s'installer, se protéger. C'est au contraire s'exposer au-dehors. Plus exactement, l'habitation est chaque fois un mode propre de se rapporter (de se livrer) au-dehors. Avant d'être l'ostentation (la façade), l'essence de l'habitation est l'issue, l'ouverture. Habiter déjoue l'opposition de l'économique et de l'anéconomique, du dedans et du dehors<sup>129</sup>. »*

Dans l'espace pavillonnaire, la façade de l'habitation, ce qui nous présente, nous expose, va prendre une forme particulière, épaisse, puisqu'elle mêle des espaces et des éléments construits. Tant la clôture, la maison que le jardin peuvent participer de cette exposition au-dehors. La clôture semble jouer un rôle ambigu, entre les deux extériorités que constituent la rue et le jardin, en étant à la fois façade et contact, protection et projection de l'habiter, autonome et reliée, entre dedans et dehors...

<sup>125</sup> Ibid. ; p. 124.

<sup>126</sup> GOETZ Benoit, *Théorie des maisons. L'habitation, la surprise*, Paris, Verdier, 2011 ; p. 17.

<sup>127</sup> Ibid.

<sup>128</sup> SERFATY-GARZON Perla, « Expérience et pratiques de la maison », in ALTMAN Irwin, M. WERNER Carol (dir.), *Home environments human behavior and environment. Advances in theory and research* volume 8, University of Utah Salt Lake City, Utah, Plenum Press, New York, 1985, p.65-86.

<sup>129</sup> LACOUÉ-LABARTHE Philippe, « Habiter », in Coll. *Epreuves d'écriture*, Paris, Centre Georges Pompidou, 1985, p. 81.

### 1.1.5. Pour conclure... revenir à la coquille pour parvenir à la clôture

Nous avons traversé, dans ce chapitre, des univers théoriques en apparence disparates et opposés, de l'approche phénoménologique de Gaston Bachelard aux approches sociologiques ou socio-politiques de l'habiter pavillonnaire, en passant par la critique que peuvent en faire les architectes et urbanistes. Cette étrange traversée a permis d'approcher peu à peu de l'objet autour duquel cette recherche va se concentrer désormais : celui de la clôture.

Souvent absente de ces lectures de l'espace de la maison, parce qu'elle est toujours « entre » d'autres espaces qui concentrent l'attention, la clôture est pourtant omniprésente, par les différentes questions sur l'habiter pavillonnaire et sur l'habiter de manière plus générale que nous avons pu évoquer. En soulignant notamment la dialectique entre un « intérieur » et un « extérieur », entre l'« individu » et le « monde » façonné par la maison, qu'elle soit réelle, matérielle, vécue ou uniquement idée ou rêve, n'avons-nous pas cessé de tourner autour de la clôture, sans réellement nous y pencher ?

## Chapitre 1.2 / La clôture, un objet complexe

*« Vous qui construisez des jardins, ne faites pas des parcs, des espaces verts ; faites des marges. Ne faites pas des terrains de loisirs et de jeux ; faites des lieux de jouissance, faites des clôtures qui soient des commencements. Ne faites pas des objets imaginaires ; faites des fictions. Ne faites pas des représentations ; faites des vides, des écarts ; faites du neutre...<sup>130</sup> »*

Constitutive de l'espace pavillonnaire, la clôture reste souvent dans l'ombre : abordée, au mieux, comme un élément parmi d'autres<sup>131</sup>, au pire, oubliée, hors des regards et des attentions, par sa position particulière mais également, et c'est ce que nous aborderons dans ce chapitre, par sa complexité. La clôture n'est en effet pas qu'un « objet » invisible de l'espace pavillonnaire : explorer l'épaisseur de cette notion, dans un premier temps, permettra de réfléchir, dans un second temps, sur les manières de l'appréhender, dans sa complexité en revenant dans l'espace pavillonnaire. Ce mouvement va nous amener à observer les liens entre la clôture, entendue dans sa matérialité, dans ce qu'elle peut « être » dans un espace et ce qu'elle peut signifier, incarner, comme concept et comme objet.

### 1.2.1. Pluralité des définitions de la clôture

La notion de « clôture » recouvre en français des significations qui la rattachent à des dimensions temporelles et territoriales : la clôture de la bourse peut non seulement désigner la fin d'une période où l'on peut enchérir et investir, mais également la fermeture d'un lieu physique où l'on se rend pour mener certaines activités.

---

<sup>130</sup> MARIN Louis, « L'effet Sharawadgi ou le jardin de Julie : notes sur un jardin et un texte (Lettre XI, 4<sup>e</sup> partie, La Nouvelle Héloïse), in *Traverses*, n°5-6, 1976 ; p. 131.

<sup>131</sup> Par exemple dans l'enquête sur les pavillonnaires, menée en 1964-65.

Le terme de clôture en lui-même est issu de l'altération de l'ancien français *closure*<sup>132</sup>, issu lui-même du bas-latin *clausura*, « extrémité », « action de fermer<sup>133</sup> », déclinaison du latin *claudere*, signifiant « clore » : l'élément matériel et l'action qui s'appuie sur lui sont d'emblée liés. La « clôture » désigne ainsi, à partir du XII<sup>e</sup> siècle, ce qui « sert à obstruer le passage<sup>134</sup> », « à enclore un espace<sup>135</sup> ». La clôture est donc l'élément matériel permettant de clore, de fermer. Dès la fin du Moyen-Age, la clôture sert à désigner l'« enceinte d'un monastère, interdite aux laïcs, où les religieux vivent cloîtrés » : la clôture, qui entoure le monastère, entretient donc des liens avec le cloître, qui en organise l'intérieur. Plus récemment, le « vœu de clôture<sup>136</sup> » pouvait encore désigner l'engagement dans la vie monastique. Un peu plus tard, au XV<sup>e</sup> siècle, le sens de clôture s'élargit, pour désigner l'« action de terminer<sup>137</sup> », d'« arrêter définitivement une chose, ou de la déclarer terminée<sup>138</sup> » : la notion de clôture désigne à nouveau métaphoriquement l'action permise notamment par la clôture d'un point de vue territorial.

#### *La clôture : une question territoriale*

À partir de ce rapide survol historique, nous remarquons que la dimension territoriale de la clôture se décline sous deux formes : une forme concrète et matérielle et une forme plus générale désignant toute une famille de dispositifs pouvant servir à enclore un espace. Cette distinction est généralement liée au contexte d'utilisation du terme : sans autre précisions, il peut désigner un « ouvrage construit », ou une « barrière végétale, voire un obstacle naturel (rivière, rocher, escarpement, etc.) formant une limite entre deux espaces ou propriétés, et empêchant le passage des véhicules, des hommes, des animaux sauvages ou domestiques<sup>139</sup> ». Dans cette définition, la clôture sert à nommer un élément construit, un élément « en creux » (fossé) ou végétal (haie) : elle désigne tout ce qui « sert à fermer un terrain, un édifice ou un espace libre, à le séparer de son voisin ou de la voirie, lorsque cette séparation n'est pas assurée par un bâtiment<sup>140</sup> » sans avoir « fonction

<sup>132</sup> CNRTL, TLFi, article « Clôture ».

<sup>133</sup> CNRTL, Dictionnaire historique de la langue française, article « Clôture ».

<sup>134</sup> Ibid.

<sup>135</sup> Ibid.

<sup>136</sup> LITTRÉ, 1866, article « Clôture ».

<sup>137</sup> CNRTL, TLFi, article « Clôture ».

<sup>138</sup> Ibid.

<sup>139</sup> GAUTHIEZ Bernard (dir.) *Espace urbain, vocabulaire et morphologie*, Paris, Monum – centre des monuments nationaux, Editions du patrimoine, 2003, article « Clôture ».

<sup>140</sup> Ibid.

militaire<sup>141</sup> ». Lorsque la clôture est évoquée en lien avec une haie ou un portail, elle désignera plus spécifiquement l'élément construit et fixe (muret, muret, grille, grillage) qui se distingue des éléments végétaux ou mobiles.

*La clôture : une question de temps*

À côté de cette signification territoriale, la clôture peut également renvoyer à une question temporelle : la clôture désigne « l'action de terminer, d'arrêter définitivement une chose<sup>142</sup> ». Cette signification est parfois précisée, en distinguant le fait de « clôturer » et de « clore » : ainsi, « *clôturer un débat*, ce n'est pas le clore, mais en prononcer la clôture », c'est-à-dire « y mettre fin d'une façon théorique ». Dans ce sens, « cette fin juridique ou théorique peut très bien ne pas coïncider avec la fin réelle des débats, de la session, de la fête, de la saison, etc<sup>143</sup> ». Certaines activités peuvent ainsi être liées à la clôture : un discours de clôture, une table-ronde de clôture ou un cocktail de clôture ne délimitent pas un espace mais marquent la fin d'une période donnée. Cette signification nous intéresse, car elle contribue à donner une « épaisseur » à la clôture, qui ne désigne pas simplement l'instant presque imperceptible qui viendrait terminer un événement, mais un moment particulier, qui jouxte la fin de l'évènement tout en s'en distinguant. À travers la clôture, il n'y a pas juste un avant et un après : il y a également un moment de clôture, spécifique, prenant place dans ce passage. Néanmoins, cette « épaisseur » ne se franchit, temporellement, qu'une fois : la clôture permet « d'arrêter définitivement une chose<sup>144</sup> ».

La temporalité et le territoire d'une clôture s'entremêlent parfois : un événement collectif est généralement lié à un lieu<sup>145</sup> et un moment, durant lequel des individus sont en coprésence et en interaction. Cette « arène symbolique<sup>146</sup> », définit ses propres « clôtures<sup>147</sup> » en agrégeant le temps et l'espace des individus réunis. Une fois l'interaction clôturée, le lieu de l'interaction, défini par ses clôtures symboliques, s'efface.

---

<sup>141</sup> Ibid.

<sup>142</sup> LITTRÉ, 1866, article « Clôture ».

<sup>143</sup> CNRTL, TLFI, article « Clôture ».

<sup>144</sup> LITTRÉ, 1866, op. cit.

<sup>145</sup> La numérisation de la société (à la suite du téléphone et des autres dispositifs techniques d'être en contact direct sans être dans le même lieu), permettant d'être en coprésence temporelle sans être en coprésence rend de plus en plus obsolète et exceptionnel ce lien entre lieux et événements.

<sup>146</sup> JOSEPH Isaac, 1998, op. cit. ; p. 46.

<sup>147</sup> Ibid. p. 110.



*La clôture : une question matérielle et symbolique*

D'un point de vue matériel (et territorial), nous pouvons distinguer une même variation de l'épaisseur de la clôture : elle peut autant désigner une limite matérialisée, construite ou végétale qu'une limite symbolique, pouvant être marquée matériellement, mais pas obligatoirement, entre deux espaces. Dans le cas du monastère, la clôture définit une limite entre un dedans et un dehors. Être à l'intérieur consiste ainsi à être clôturé et cloîtré.

Nous pouvons encore aujourd'hui vivre ou rester « cloîtrés » sans avoir de clôture ni de cloître : les murs d'un appartement peuvent suffire à cela. Être « clôturé », par contre, renvoie précisément à une dimension matérielle : impossible de se dire clôturé sans avoir mis en place quelque chose qui peut s'apparenter à une clôture. Nous remarquons ainsi que la clôture désigne à la fois un élément matériel et territorial (la clôture du jardin par exemple), le résultat d'une action (la clôture du colloque par exemple) et une situation, un état voire un moment qui peut avoir une certaine stabilité ou durée. Dans ce sens, la clôture du jardin ou du colloque peuvent désigner cet « état de clôture ».

*La clôture : une notion et un champ lexical*

Cette définition emboîtée se retrouve dans d'autres langues : en allemand, le substantif « Abschluss » désigne une action consistant à terminer, à clôturer un événement, tandis que « Schliessen », qui partage la même racine, désigne une barrière, une clôture au sens matériel et territorial. Dans la même langue, le terme « Einfriedung » partage cette double signification. Mais ces trois significations ont comme principal point commun de faire de la clôture un élément de distinction, plus ou moins caractérisé en lui-même (durée ou épaisseur...), d'un avant et d'un après, d'un dedans fermé et d'un dehors ouvert.

La clôture désigne un dispositif de distinction vu de l'intérieur comme de l'extérieur, ne privilégiant pas l'un ou l'autre des points de vue, insistant par conséquent sur sa dimension d'intermédiation, d'« entre ». Dans ce sens, elle se rattache à un champ lexical de la discontinuité spatiale et de la médiation de cette relation : limite, frontière, rupture, délimitation, séparation, lisière, bord, interface, etc... Chacune de ces notions fait écho à des contextes différents, tout en se recoupant parfois dans des emplois métaphoriques :

nous pouvons ainsi affirmer qu'une clôture pourrait jouer un rôle de frontière<sup>148</sup>, ou « être comme » une frontière, voire générer une frontière entre deux espaces.

Pour conclure, en revenant au sens territorial de la clôture, nous aborderons ainsi, dans cette recherche, la notion de clôture à travers trois dimensions qui permettent d'identifier les différentes médiations qu'elle peut jouer dans un espace :

1. un artefact matériel, pouvant adopter une multitude de matérialités et de formes ;
2. un acte, s'enclore, se clore, désignant un processus territorial en train d'être conduit ;
3. un état, être clos, enclos, clôturé, renvoyant à une stabilité temporelle d'une situation territoriale.

### 1.2.2. Une histoire bien plus longue que celle des quartiers pavillonnaires contemporains

La clôture, dans sa dimension territoriale et urbaine, ne naît pas dans les quartiers pavillonnaires. Elle possède une histoire bien plus longue qui s'inscrit dans le processus de sédentarisation des habitats humains depuis le néolithique. Dans ce processus, la clôture constitue autant un marquage qu'une délimitation, entre deux espaces, l'un constituant un dedans et l'autre un dehors, les deux étant parfois l'un et l'autre, en fonction du point de vue de l'observateur.

#### *Un dispositif fondateur des établissements humains*

Dans ce rôle de délimitation, la clôture constitue l'un des dispositifs fondateurs de la territorialisation des établissements humains comme peuvent en témoigner les travaux portant sur les enclos et leurs liens avec les habitats humains<sup>149</sup>. La limite fait l'objet d'un long chapitre dans l'ouvrage « Anthropologie de l'espace<sup>150</sup> », dans lequel Françoise Paul-Levy et Marion Segaud proposent de définir un corpus de travaux qui permettraient de

<sup>148</sup> Et l'histoire récente amène de nombreuses frontières à être marquées par des clôtures. Cf. BROWN Wendy, 2009, op. cit. ; Les notions de "limite " et d' "interface " sont également discutées en géographie, cf. GAY Jean-Christophe, *L'Homme et les limites*, Paris, Anthropos, 2016 ; Coll. « L'interface : contribution à l'analyse de l'espace géographique » in *L'Espace géographique*, 2008/3 (Tome 37), p. 193-207. url : <https://www.cairn.info/revue-espace-geographique-2008-3-page-193.htm>.

<sup>149</sup> DESFONTAINES Pierre, *L'homme et sa maison*, Paris, Gallimard, 1972.

<sup>150</sup> PAUL-LÉVY Françoise, SEGAUD Marion, 1983, op. cit.

fonder une nouvelle discipline, l'anthropologie de l'espace. Cette dernière, sur laquelle nous reviendrons plus loin, permet de ne pas envisager l'espace comme « un support, une sorte de faire-valoir de l'organisation sociale », mais « comme une production sociale spécifique et le support d'usages eux-mêmes spécifiques<sup>151</sup> ».

Dans son rôle fondateur, la limite est ainsi une modalité de distinguer l'espace humain et l'espace des non-humains, qui se traduit à la fois dans des dispositifs spécifiques de clôture comme des dispositions particulières de l'habitat. Cette distinction est commune à de nombreuses civilisations dès la préhistoire. La définition de la limite est également insérée dans des rites, qui s'inscrivent dans le développement d'une capacité à symboliser et, par conséquent, dans une forme d'humanisation du territoire<sup>152</sup>. Ainsi, pour Marion Segaud, la clôture, qui génère de la discontinuité, distingue des lieux différents, permet, en délimitant, de « donner du sens à l'étendue<sup>153</sup> », action qui « n'a pu se faire qu'une fois que les humains ont su manier la dimension symbolique, avec l'apparition du langage comme outil de communication<sup>154</sup> ».

Servant à délimiter un espace et à signifier sa distinction vis-à-vis d'autres espaces, la clôture permet également de signifier et situer le sacré, comme l'évoque Mircea Eliade<sup>155</sup> :

*« La clôture, le mur ou le cercle de pierre qui enserrant l'espace sacré compte parmi les plus anciennes structures architectoniques connues des sanctuaires [...]. La clôture n'implique pas et ne signifie pas seulement la présence continue d'une kratophanie ou d'une hiérophanie à l'intérieur de l'enclos : elle a en outre, pour objet de préserver le profane du danger auquel il s'exposerait en pénétrant sans y prendre garde [...] l'importance rituelle du seuil du temps ou de la maison [...] quelques valorisations ou interprétations diverses qu'elles aient reçues à travers les âges, s'explique également par la fonction séparatrice des limites. »*

<sup>151</sup> MATRAS-GUIN Jacqueline, TAILLARD Christian, *Habitations et habitat d'Asie du Sud-Est continentale ; pratiques et représentations de l'espace*, Paris, L'harmattan, 2000, cité p. 19-20 par DEPAULE Jean-Charles, *L'anthropologie de l'espace*, in « CASTEX Jean, COHEN Jean-Louis, DEPAULE Jean-Charles, *Histoire urbaine, anthropologie de l'espace*, Paris, PIR Villes, CNRS Editions, 1995, p. 15-74.

<sup>152</sup> GAY Jean-Christophe, 2016, op. cit. ; p. 9.

<sup>153</sup> Action qui rejoint la conception de l'espace d'Aristote et de Leibniz, qui le définissent à travers la relation entre les choses, qui se prolonge à travers la notion de proxémie d'Edward T. Hall, in *La dimension cachée*, Paris, Seuil, 1978 (éd. originale : 1966).

<sup>154</sup> SEGAUD Marion, 2007, op. cit. ; p. 126.

<sup>155</sup> ELIADE Mircea, *Traité d'histoire des religions*, Paris, Payot, 1979 ; p. 129.

La clôture préserve le sacré et le profane du sacré : elle est agissante à l'intérieur et à l'extérieur de l'enclos. Ce double-rôle protecteur permet également de renvoyer la clôture à sa double fonction, ambiguë, de séparation et d'intermédiation. Cette double relation peut rejoindre celle qu'en propose Henri Lefebvre, dans un long développement situé dans la troisième partie de la *Production de l'espace*<sup>156</sup> (III, 1), en partant de l'enjeu de la relation entre intérieur et extérieur pour les êtres vivants, depuis la première cellule :

*« Simultanément, dès les débuts, l'être vivant se constitue en espace interne. Très tôt, dans la phylogénèse comme dans la genèse de l'être individuel, la masse cellulaire s'incurve. Une cavité s'établit, d'abord simple, puis complexe, que remplissent les fluides d'abord relativement simples puis de plus en plus diversifiés. Les cellules adjacentes à cette cavité forment des parois, des membranes, des frontières perméables ou non. Dès lors, à l'espace externe s'oppose l'espace ou milieu interne : la première, la plus décisive différence dans l'histoire de l'être biologique. Ce milieu interne va jouer un rôle de plus en plus grand ; l'espace ainsi produit prendra des formes, structures et fonctions diversifiées, à partir du stade initial nommé " gastrula " par les embryologistes. Une clôture sépare le dedans du dehors et constitue l'être vivant en " corps distinct ". Pourtant cette clôture très relative n'a rien d'une coupure logique, d'une dissociation abstraite. Les membranes restent perméables ; des pores, des orifices les traversent. Les échanges, loin de s'interrompre, s'accroissent et se diversifient : échanges d'énergie (nourriture, respiration, excréments) et d'informations (appareil sensoriel). L'interaction entre le dedans et le dehors ne cesse de se diversifier et de s'intensifier, dans l'histoire de la vie. »*

Dans ce texte, Lefebvre insiste sur les relations entre intérieur et extérieur permises par la clôture-membrane. Plus loin encore que la sédentarisation, la clôture constituerait une excroissance du corps humain dans l'espace : cette définition rejoint l'idée d'une territorialité se traduisant par la proxémie<sup>157</sup> définie par Edward T. Hall ou par des « coquilles de l'homme » proposées par Abraham Moles en mobilisant l'image d'un « oignon ». Les deux, à partir de leurs lectures d'anthropologue pour le premier, de psycho-sociologue pour le second, partagent l'idée d'un emboîtement des espaces autour de chaque individu, de sa sphère corporelle, « le corps propre, limité par la peau »,

<sup>156</sup> LEFEBVRE Henri, 1974, op. cit. ; p. 204-206.

<sup>157</sup> HALL, Edward T., 1966, op. cit.

« frontière de l'être<sup>158</sup> » à des espaces plus lointains, « là où l'inconnu engendre l'idée d'aventure<sup>159</sup> ». Les règles de proxémie, qui définissent les différentes « sphères », l'intime, le social, le public<sup>160</sup>, selon Edward T. Hall varient suivent les espaces, les cultures et les circonstances. Plus largement, ces bulles peuvent être constitutives des sociétés humaines, comme le développe le philosophe Peter Sloterdijk à travers la notion d'« aphrogène<sup>161</sup> », désignant l'écume produite par les frôlements, les chevauchements et empilements des « bulles ».

*De la coquille à la clôture, du corps au territoire...*

En nous approchant de la membrane du corps humain, qui constitue notre clôture originelle, nous nous sommes un peu écartés de notre objet, de cette clôture qui prendrait place à distance de nous, dans un espace qui nous entoure. Cette clôture est-elle une « coquille », comme l'évoquent Moles<sup>162</sup> ou Bachelard<sup>163</sup>, ce dernier à propos de la « maison » ? La coquille offre la particularité d'avoir une forme intérieure et extérieure perceptible, double dimension qui caractérisent également la clôture d'un espace. Mais la coquille est également homogène, lisse, continue : elle ne supporte pas d'être percée. Toute fêlure, fissure, lui fait perdre sa vocation.

Pour la clôture, la situation est très différente : si la clôture produit une discontinuité, une distinction, elle n'est agissante, dans les différentes vocations territoriales qui lui ont été données qu'à travers la possibilité – plus ou moins forte, régulée, contrôlée – de son franchissement<sup>164</sup>, en certains points, par sa discontinuité, qui fait parfois l'objet d'un marquage spécifique<sup>165</sup>. La clôture produit une discontinuité, mais elle doit elle-même être discontinue pour être agissante. Un équilibre doit être trouvé entre franchissement et délimitation mais aucune clôture ne peut être fermée comme peut l'être une coquille une fois qu'elle s'est solidifiée.

---

<sup>158</sup> MOLES Abraham, ROHMER Elisabeth, *Psychologie de l'espace*, Paris, Casterman, 1972 ; p. 74.

<sup>159</sup> Ibid. ; p. 74.

<sup>160</sup> HALL, Edward T., 1966, op. cit. ; p. 24.

<sup>161</sup> SLOTERDIJK Peter, *Écumes, sphérologie plurielle*, Maren Sell, 2005 ; p. 222, cité par Jean-Christophe GAY, op. cit, 2016.

<sup>162</sup> MOLES Abraham, ROHMER Elisabeth, 1972, op. cit.

<sup>163</sup> BACHELARD Gaston, 1957, op. cit.

<sup>164</sup> PAUL-LÉVY Françoise, SEGAUD Marion, 1983, op. cit. ; p. 63.

<sup>165</sup> GENNEP Arnold Van, *Les rites de passage. étude systématique des rites*, Paris, Librairie Stock, 1924 (éd. originale : 1909), Edition numérique réalisée par Réjeanne Toussaint, url : [http://classiques.uqac.ca/classiques/gennep\\_arnold\\_van/rites\\_de\\_passage/rites\\_de\\_passage.html](http://classiques.uqac.ca/classiques/gennep_arnold_van/rites_de_passage/rites_de_passage.html) ; p. 26.

Discontinue, la clôture délimite et met en contact. Elle peut être autonome, devenir mur, haie, fossé, palissade, grille, mais peut aussi s'associer à d'autres constructions, comme le mur de la façade du monastère qui fait partie de l'enclos monastique qu'elle définit. La clôture, comme élément construit, bâti par l'action humaine, prend place dans des espaces diversement anthropisés : des prairies au cœur des villes, des champs aux jardins des maisons. C'est à ces dernières que nous nous intéresserons plus particulièrement, mais à l'image du pavillon, dont nous avons évoqué l'évolution, depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, la clôture elle-même a changée et pris des formes différentes au cours des siècles.

*Des clôtures dans l'espace pavillonnaire : enclore un espace ouvert ?*

Dans un espace pavillonnaire<sup>166</sup> – celui des villas du XIX<sup>e</sup> siècle comme celui des « pavillons de banlieue », la clôture prend place dans un espace dans lequel la discontinuité, voire l'ouverture, peuvent dominer, par l'isolement des constructions. La clôture peut permettre d'établir un enclos autour de la maison, en complément de la maison, mais de manière autonome et distincte, au moins matérielle, vis-à-vis d'elle. En lien avec des espaces résidentiels, les rares clôtures qui ont attiré l'attention de la recherche sont celles qui entourent un quartier (parfois un morceau de territoire<sup>167</sup>) à travers les « gated communities »<sup>168</sup>, celle qui va fermer une rue<sup>169</sup> ou celle entourant un immeuble résidentiel<sup>170</sup>. Pour commencer à « regarder » ces banales clôtures, nous allons essayer d'identifier leurs caractéristiques et les liens qu'elles entretiennent avec les maisons.

Pour éviter d'entamer un inventaire qui resterait à jamais inachevé, nous allons décrire quelques exemples de clôtures à partir de différentes représentations de maisons que nous avons pu collecter tout au long des années de cette recherche. Ce petit échantillon

---

<sup>166</sup> Nous utilisons ici cette notion pour désigner un espace urbain qui se caractérise par l'isolement et l'autonomie des constructions les unes par rapport aux autres. Dans son article, « Le pavillon n'est pas la maison », (2017, op. cit), Daniel Pinson élargit la logique pavillonnaire bien au-delà de la seule architecture domestique, en montrant certains de développement du XIX<sup>e</sup> siècle, par exemple dans les systèmes pavillonnaires des complexes hospitaliers.

<sup>167</sup> BROWN Wendy, 2009, op. cit.

<sup>168</sup> BILLARD Gérard, CHEVALIER Jacques, MADORÉ François, *Ville fermée, ville surveillée. La sécurisation des espaces résidentiels en France et en Amérique du Nord*, Rennes, Presse Universitaire de Rennes, 2005.

<sup>169</sup> Comme l'analyse par exemple Eric Charmes à propos d'une barrière mise en place dans une rue traversant une limite communale, cf. CHARMES Eric, 2005, op. cit. ; pages 108-112.

<sup>170</sup> ALLEN Barbara, BONETTI Michel, « La contribution de la recherche à la conception des projets urbains. Une action en partenariat avec les bailleurs sociaux », in *Les annales de la recherche urbaine*, n°104, juin 2008 ; url : <http://www.annalesdelarechercheurbaine.fr/IMG/pdf/104-Bonetti.pdf>.

est constitué de pavillons situés en France et pour la plupart plus anciens que ceux que l'on trouve dans notre terrain d'étude : ces observations vont aussi permettre d'identifier d'éventuelles antériorités aux formes et matérialités des clôtures de B. qui seront décrites dans la seconde partie. Ces descriptions ont également une vocation heuristique, pour commencer à développer et préciser notre questionnement.

*Exemple 1 : La clôture d'un maison dans une cité-jardin, à Reims*



Fig. 1.3. Un alignement de maisons dans une cité-jardin<sup>171</sup>

Dans cette image, probablement faite pour diffuser l'image de la nouvelle cité jardin, la clôture visible au premier plan, le long de la rue, est constituée de murets, ponctués de potelets. Une petite grille surmonte le muret, qui est lui-même couvert d'une couverture inclinée apparemment décorée de briques. Les clôtures sont régulières, comme les différentes maisons accolées de la cité-jardin qui se trouvent juste derrière, le pignon face à la rue. On distingue ça et là quelques rares buissons dans les jardins, mais aucune présence humaine. Des portillons viennent fermer les entrées, organisées de manière à se jouxter, deux par deux, entre maisons voisines. Les murets et les grilles s'étagent en suivant la pente de la rue. Étonnement, les potelets présentent des hauteurs différentes, qui ne s'explique pas par la pente de la rue, comme s'ils suivaient un rythme particulier,

<sup>171</sup> Photographie appartenant aux collections du Foyer Rémois, bailleur social implanté à Reims ; publiée sur un site dédié aux cité-jardins de l'agglomération de Reims, url : [http://www.cite-jardin-reims.culture.fr/5\\_autres\\_cites\\_jardins/1\\_foyer\\_remois.html](http://www.cite-jardin-reims.culture.fr/5_autres_cites_jardins/1_foyer_remois.html), consulté le 8 janvier 2022.

peut-être composé à l'échelle de l'ensemble des maisons de manière à présenter une certaine diversité, malgré l'homogénéité de leurs formes générales et celle des maisons.

*Exemple 2 : La clôture d'un petit pavillon du début du XXe siècle à Melun*



Fig. 1.4. Un pavillon situé à Melun, vu de la rue<sup>172</sup>

Dans cette image réalisée dans le cadre d'un inventaire patrimonial, la clôture est faite d'une partie pleine et d'une partie ajourée : un muret constitué, en apparence, des mêmes matériaux de la maison, de la meulière, surmonté d'une grille en métal. La maison elle-même est accolée à l'une des maisons voisines par une extension et un garage visibles à gauche de l'image. La couleur de la grille, blanche, répond à la couleur des menuiseries et des persiennes de la maison, elles-aussi en blanc. Le muret est surmonté d'une couvertine qui semble répondre formellement aux encadrements des ouvertures de la maison. Un portillon vient interrompre le muret. Celui-ci est bien axé sur la porte de la maison, accessible par un perron symétrique. L'ensemble de la clôture, doublée d'une haie, semble atteindre un peu plus d'un mètre cinquante : le regard peut s'échapper au-dessus de la grille et de la haie, pour apercevoir l'intérieur du jardin, néanmoins bien dissimulé par la haie. La maison et sa clôture semblent en étroite correspondance, par les matériaux,

<sup>172</sup> Photographie issue de l'inventaire du patrimoine d'Ile-de-France : <https://inventaire.iledefrance.fr/illustration/ivr1120037700199x/9f18db0f-b988-474d-a188-b84f1e8563e1> ; consulté le 5 janvier 2022.



couleurs et par sa composition générale. La clôture semble constituer, ici, une prolongation de la façade de la maison, sur rue.

*Exemple 3 : Un lotissement à Sainte-Geneviève-des-Bois, fin des années 1920*



Fig. 1.5. Carte postale d'un lotissement à Sainte-Geneviève-des-Bois<sup>173</sup>

Dans cette carte postale, nous voyons au premier plan une clôture, faite de piquets de bois reliés entre eux. La clôture ondule et semble fragile, peut-être abimée, ou implantée sur un terrain trop meuble. À l'arrière-plan, d'autres clôtures apparaissent, faites en apparence des mêmes matériaux légers. Aucune maison ne se trouve sur la première parcelle visible, mais de petites maisons aux formes disparates se trouvent à l'arrière-plan. Ce sont des cabanons<sup>174</sup>, érigés par les acquéreurs de ces terrains qui font partie d'un lotissement. Celui-ci n'a pas encore été équipé de l'accès à l'eau ou à l'électricité, ni probablement de voiries de desserte carrossables : nous sommes chez des « mal-lotis<sup>175</sup> », dans un lotissement qui n'a pas fait l'objet des aménagements attendus par les acquéreurs pour leur permettre d'y résider. Les cabanons constituent une première étape de leur installation dans le lotissement. Ceux-ci permettent d'y séjourner, temporairement, notamment pour s'occuper du terrain souvent transformé en potager. En l'absence d'aménagements

<sup>173</sup> Photographie issue d'une publication consécutive à une exposition organisée par la « Maison de banlieue et de l'Architecture », Athis-Mons en 2015 : « Le grand pari des p'tites maisons, Histoire et projets des pavillonnaires en Essonne » ; url : <https://www.maisondebanlieue.fr/wp-content/uploads/2015/04/Pannos-expo-pavillon.pdf>, consulté le 20 janvier 2022.

<sup>174</sup> Ibid.

<sup>175</sup> Leur histoire est racontée par Annie FOURCAUT, 2000, op. cit.

collectifs, la clôture permet probablement à chaque propriétaire d'identifier son terrain et de distinguer son potager de celui du voisin.

*Exemple 4 : La clôture d'un pavillon à Argenteuil, 1939*



*Fig. 1.6. Un pavillon à Argenteuil<sup>176</sup>*

Dans cette photographie, la clôture est faite de lattes de bois verticales se terminant par un découpage en pointe. Les lattes sont étroites et leur espacement est très réduit. La maison est faite de matériaux différents, crépis d'une couleur claire. L'entrée de la maison est axée sur le portillon qui interrompt la clôture. Un petit escalier permet de descendre dans le jardin de devant, mais son départ est légèrement décalé du portillon : la correspondance entre porte et portillon semble davantage liée à un souci de composition qu'à une continuité de parcours. Autour du portillon, un encadrement, plus haut que le reste de la palissade, vient signaler l'entrée. La hauteur de la palissade correspond à peu près à celle du regard du personnage présent sur l'image, devant la palissade. La palissade présente un double rythme, avec une plus grande densité jusqu'à la hauteur des épaules du personnage et une partie plus ajourée ensuite. Le regard du passant peut ainsi

<sup>176</sup> Cette photographie accompagne un article de Françoise DUBOST, 1991, op. cit. ; p. 184. Sa provenance n'est pas précisée dans l'ouvrage.

« traverser » la clôture pour apercevoir ce qui se passe dans le jardin, néanmoins bien caché par la partie basse de la clôture.

*Exemple 5 : La clôture d'une maison ouvrière, années 1950 à Wittenheim*



*Fig. 1.7. Une maison ouvrière à Wittenheim, vue de la rue<sup>177</sup>*

Avec cette photographie, nous nous trouvons dans une cité ouvrière constituée de pavillons entourés de grands jardins. Il n'y a qu'un seul propriétaire pour l'ensemble des terrains : la société des Mines de Potasses d'Alsace (MDPA) qui alloue aux personnels des logements proches des carreaux<sup>178</sup> d'exploitation. La clôture est ici constituée d'éléments en béton, probablement préfabriqués et ensuite assemblés sur place. À cause d'une malfaçon ou d'une fragilité, les piliers sont irrégulièrement inclinés. La longue lisse horizontale atteint une hauteur approximative d'un mètre, comme en témoignent les deux personnes conversant de part et d'autre de la clôture. Celle-ci est interrompue par un portillon, tandis qu'un portail, ouvrant vers une autre parcelle, est également visible sur la photographie. Il n'y a pas de correspondance entre la forme de la clôture, sa structure et celle de la maison. L'entrée de la maison n'est pas visible sur l'image, mais le portillon, visible, ne semble pas positionné en fonction d'elle. En limite séparative, entre deux

<sup>177</sup> Image figurant dans l'ouvrage de BERTRAND Eugène, SCHOTT Denis, *Puits et cités des mines de potasse d'Alsace 1904-1939*, Wittelsheim, Maison du Mineur et de la Potasse, 1989. Le contexte de la prise de vue n'est pas précisé.

<sup>178</sup> Ibid. Le « carreau » est un site d'exploitation minière, qui regroupe un puits et toutes les infrastructures qui permettent son fonctionnement (stockage, logistique, transformation).

parcelles, deux jardins, on trouve un simple grillage tendu sur des poteaux métalliques. La transparence de la clôture est quasi-totale sur cette image.

*Exemple 6 : Des clôtures dans un quartier de maisons préfabriquées, à Noisy-le-Sec*



*Fig. 1.8. Un quartier de maisons préfabriquées, à Noisy-le-Sec<sup>179</sup>*

La cité du Merlan<sup>180</sup> est réalisée sous la conduite du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme à partir de 1947 pour reloger les familles sinistrées de Noisy. La photographie, montrant plusieurs maisons et clôtures, a été réalisée par le maître d'ouvrage pour communiquer sur cette réalisation. Les différentes maisons mettent en œuvre des techniques de préfabrication variées permettant d'en différencier les formes. Les clôtures suivent un principe similaire, avec un petit grillage associé à une haie monospécifique. La haie semble encore relativement chétive et certains plants semblent déjà avoir été supprimés. La haie est située du côté de la rue, à l'extérieur de l'emprise clôturée : est-elle encore sur le terrain de la maison, ou dans le domaine public ? Qui est en charge de son entretien ? Le particulier ou la collectivité ? Deux portillons blancs interrompent le grillage, les deux implantés dans l'axe des allées traversant le jardin, constitué d'une pelouse d'un côté (celui où se trouve une porche) et d'un potager de l'autre. À droite de l'image, nous

<sup>179</sup> L'image choisie, datée de 1951, est reproduite dans l'ouvrage de Monique ÉLEB, Lionel ENGRAND, 2020, op. cit.

<sup>180</sup> Ibid. et site internet présentant le patrimoine de Seine-Saint-Denis : url : <https://patrimoine.seinesaintdenis.fr/Cite-experimentale-de-Merlan>, consulté le 20 janvier 2022.

voyons un cabanon, peut-être un poulailler, entouré de grillages, qui se situe à cheval entre deux parcelles : la clôture n'est pas juste utile pour les humains.

*Exemple 7 : Un quartier modèle sans clôtures ?*



Fig. 1.9. Carte postale du quartier « Villagexpo », à Saint-Michel-sur-Orge<sup>181</sup>

Le quartier dit « Villagexpo » a été réalisé en 1966 à l'initiative du District de Paris et du Ministère de l'équipement, pour promouvoir des prototypes de maisons individuelles et valoriser ceux-ci auprès d'un grand public<sup>182</sup>. Sur la carte postale, qui présente différents modèles de maisons, nous n'apercevons aucune clôture à proprement parler. Les maisons dont les formes sont hétéroclites, semblent toutes posées sur un tapis engazonné simplement traversé de quelques chemins et chaussées. En observant plus attentivement chacune des images, nous apercevons des petites haies, basses et encore chétives, qui viennent parfois interrompre la continuité du jardin. Malgré l'ouverture visuelle, les espaces du « village » ne sont pas exempts de distinctions.

<sup>181</sup> Carte postale datant de 1966, année de réalisation et d'ouverture au public du quartier « Villagexpo ». Un site internet, réalisé par les membres du conseil syndical de Villagexpo, présente l'histoire du quartier et de nombreux documents : <https://www.villagexpo.fr>, consulté le 18 janvier 2022.

<sup>182</sup> HÉNAULT Philippe, *Les lotissements. Une histoire de l'habitat individuel groupé de 1940 à nos jours*, Paris, La découverte, 2017 ; ÉLEB Monique, ENGRAND Lionel, 2020, op. cit.



*Omniprésence et diversité des clôtures*

Dans ces différentes représentations, la clôture est la plupart du temps visible à partir de la rue, du domaine public car elle ne constitue qu'un élément annexe de l'image, au-devant de la maison, qui constitue généralement le sujet principal. Dans ces images, la clôture vient recréer une continuité relative d'un alignement le long de la rue, entre différentes maisons, parfois identiques, parfois non, qui fait probablement appel à la perception mais également aux conventions sociales pour être efficaces dans un contexte urbain donné. Les caractéristiques des clôtures peuvent ainsi différer, tout en restant définissables comme des clôtures : des variations de formes apparaissent, entre des clôtures constituées d'un muret, de potelets, de barreaudages, ou d'autres simplement constituées d'un grillage, d'une haie ou d'un cadre en béton ajouré. Le degré de transparence de ces clôtures diffère, leurs hauteurs également, mais toutes sont continues et les points de franchissement sont généralement marqués par des portails ou portillons.

À travers ce corpus très restreint, la clôture apparaît ainsi de manière évidente l'un des éléments récurrents du paysage urbain dans les quartiers pavillonnaires, qu'ils soient « patronaux », ou « marginaux <sup>183</sup> », pour reprendre une nomenclature évoquée précédemment.

**1.2.3. En définitive, pourquoi se clôturer ?**

Ces différentes observations montrant la diversité des formes de clôtures dans l'espace pavillonnaire (français) et leur permanence, vont susciter une question en apparence simple : pourquoi se clôture-t-on ? Pourquoi, dans le cas du pavillon d'Argenteuil, son occupant-e a-t-il ou elle réalisé-e une clôture ? Et dans le cas de la maison ouvrière de Wittenheim, pourquoi l'industriel a-t-il souhaité mettre en place des clôtures dans un espace qui est le sien ? Et dans chacun des autres exemples décrits, qu'est-ce qui a amené les personnes, dans ces contextes différents, à clôturer leur parcelle autour de leur maison ou à clôturer les jardins liés à chaque maison ? La réponse à cette question peut-elle être liée aux rôles que l'on pourrait allouer à la clôture, c'est-à-dire ce à quoi elle pourrait servir ?

---

<sup>183</sup> Pour reprendre la distinction proposée par RAYMOND Henri, HAUMONT Nicole, DEZÈS Marie-Geneviève, HAUMONT Antoine, 1966, op. cit. ; p. 44-46.

*Une clôture sert à s'enclorre ?*

La clôture sert à s'enclorre, serait la première réponse qui nous vient. Mais pourquoi s'enclot-on, devons-nous nous interroger ? Des réponses simples viennent aussitôt : on se clôture pour se sentir chez soi, pour assurer son intimité, pour empêcher certaines intrusions, pour délimiter un terrain qui nous appartient, etc. Mais ces réponses nous amènent rapidement vers des considérations abstraites et complexes : qu'est-ce que le chez-soi ? Qu'est-ce que l'intimité ? Qu'est-ce que le sentiment de protection ? D'où vient la nécessité de signifier sa propriété ? Quelles intrusions empêcher ? Et que peuvent signifier ces différentes notions dans différents contextes ? Auprès de différentes personnes ? À différentes époques ? Et singulièrement dans le contexte pavillonnaire, en France, à la fin du XX<sup>e</sup> siècle ? Ces différentes questions vont traverser toute cette enquête et impliquent, nous le voyons, des dimensions relevant de l'individualité, de la société, de la perception, des règles et des normes collectives, de la configuration physique de l'espace, etc. Pour essayer de s'orienter, nous allons partir, toujours dans une visée heuristique, de quelques textes qui abordent la clôture, à la croisée de ces différentes dimensions.

*La clôture, une question d'architecture, de paysage, d'urbanisme ?*

Le premier extrait de texte émane d'un architecte, urbaniste, qui a notamment œuvré, dans les premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, à diffuser et à mettre en œuvre l'idée de cité-jardin théorisée par Ebenezer Howard. L'ouvrage de Raymond Unwin, qui s'intitule « Étude pratique des plans de ville<sup>184</sup> », ne se limite pas à présenter la manière de composer une cité-jardin, mais l'inscrit dans le temps long de la fabrication de la ville, en mettant en exergue les continuités et les ruptures qui caractérisent ces nouveaux quartiers. Dans son chapitre IX, intitulé « Des emplacements des édifices, de l'espacement et de la situation des maisons et des haies », Unwin aborde les clôtures, à la suite de différentes réflexions visant à organiser l'unité et la cohérence du paysage urbain à partir des maisons qui longent les rues :

*« Dans les quartiers suburbains la question des clôtures présente des difficultés spéciales. Peu de détails sont plus désagréables que l'accumulation de ces clôtures neuves que l'on voit autour d'un grand nombre de terrains. Le petit jardin antérieur soigneusement fermé tend à accentuer l'effet d'isolement*

---

<sup>184</sup> UNWIN Raymond, *Étude pratique des plans de ville. Introduction à l'art de dessiner les plans d'aménagement et d'extension*, Marseille, Parenthèses, 2018, (éd. originale anglaise : 1909).

*de chaque unité, alors que, au point de vue de l'aspect de la rue, il est très important d'accentuer la relation entre les maisons et leurs groupements. En Amérique, on a très souvent supprimé ces clôtures et ouvert sur la route le jardin du devant et même, pour des jardins plus étendus que ceux dont il est question ici, le terrain est laissé ouvert entre un lot et le lot voisin, sans haie ou clôture séparative<sup>185</sup>. »*

Dans cet extrait, Unwin déplore l'individualité des clôtures, probablement réalisées par chaque habitant·e, qui accentue celle des maisons, au lieu d'unifier le paysage urbain. Il prône leur suppression, ou, dans un passage ultérieur, leur remplacement par « des haies vives ou des taillis », qui permettraient d'enclôtrer certains espaces spécifiques du jardin, en garantissant, sans avoir recours à la clôture, la « sensation de paix » qui constitue « l'un des agréments essentiels du jardin tel qu'on le conçoit en Angleterre<sup>186</sup> ». Unwin évoque également, dans son propos, le « chez-soi<sup>187</sup> » et « l'isolement<sup>188</sup> » comme les bénéfices recherchés par l'installation de clôtures : le choix d'implanter une clôture répond à des usages individuels du jardin qui, dans son propos, peuvent s'opposer à la dimension collective du paysage urbain. Cette opposition d'intérêts met en avant l'une des dimensions essentielles des clôtures, celle d'être un dispositif à double-face : une face privée et une face publique.

Sans surprise, les manuels dédiés à la clôture<sup>189</sup>, qui s'adressent aux particuliers, centrent leur propos sur l'espace domestique, sur la clôture vue à partir de l'intérieur de la parcelle et du jardin. À l'image d'Unwin revenant sur le goût des Anglais pour la clôture, ces manuels rappellent invariablement le goût similaire des Français, en lien avec la propriété privée<sup>190</sup> : « Pour mieux posséder sa propriété, le français s'enclôt<sup>191</sup> ». La clôture devient ici l'arrière-plan du jardin, de la terrasse et son apparence est envisagée à partir de ce point de vue. La clôture y constitue un élément décoratif, défensif, permettant une mise à

---

<sup>185</sup> Ibid. ; p. 317.

<sup>186</sup> Ibid. ; p. 319.

<sup>187</sup> Ibid. ; p. 317.

<sup>188</sup> Ibid. ; p. 317.

<sup>189</sup> Nous avons constitué un corpus de 52 manuels, publiés de 1935 à 2013. Leur liste figure à l'annexe 4.

<sup>190</sup> Dans la quasi-totalité des manuels, ce rappel intervient dès la première phrase, comme une justification du bien-fondé de l'ouvrage et de l'intérêt du lectorat pour cet élément de leur environnement.

<sup>191</sup> FUCHS Madeleine, *Clôtures et portails de jardins*, Paris, Massin, 1968 ; p. 5.



distance et garantissant l'intimité. Les documents de prescription publiés par les CAUE<sup>192</sup> se rapprochent davantage du regard d'Unwin, comme un « élément unificateur du groupe<sup>193</sup> », « composante d'un paysage commun<sup>194</sup> » et « expression individuelle<sup>195</sup> », faisant fortement apparaître la manière dont la clôture cristallise cette double dimension<sup>196</sup>.

### *La clôture, une question sociale, un enjeu symbolique ?*

Le second extrait émane d'une sociologue, Nicole Haumont, qui a rencontré des clôtures à travers ses travaux sur les pavillonnaires<sup>197</sup>. Le texte suivant, probablement issu de cette enquête, résulte d'une communication dans un colloque sur l'appropriation de l'espace, en 1976, où elle présente différentes « pratiques d'appropriation du logement », dans une session consacrée à « l'appropriation de l'habitat » :

*Si l'habitant français clôt le jardin de sa maison alors que l'habitant américain le laisse ouvert, ce n'est pas parce que l'un veut défendre sa propriété plus que l'autre, mais parce que le modèle des relations sociales est différent dans les deux pays. En France, la clôture permet de différencier l'espace extérieur de l'espace intérieur. Le type de clôture renvoie à la qualité de l'espace ainsi délimité : sur le devant, une clôture souvent symbolique, ouverte à la vue du passant, permet de montrer le spectacle du jardin de devant à celui qui passe (rôle des biches, nains en porcelaine, fleurs, etc...). Le jardin de derrière est au contraire clos, à l'abri des regards, afin d'accueillir des activités plus intimes (repas, repos) <sup>198</sup>.*

En évoquant la clôture, son propos oscille entre l'analyse d'une pratique et des évocations de l'objet qui en est l'incarnation. Elle associe la clôture à des « modèles de relations sociales », en établissant une comparaison avec les jardins nord-américains, dépourvus de clôture<sup>199</sup>, déjà faite par Unwin un demi-siècle avant. Dans le propos de Nicole Haumont apparaissent également une distinction des types de clôtures en fonction des

---

<sup>192</sup> Nous avons recensé et collecté les plaquettes établies par les CAUE de France sur les clôtures. Cf. infra. Sous-chapitre 1.5.3. « Des enquêtes documentaires... ».

<sup>193</sup> Plaquette « La clôture et la rue (en lotissement) », CAUE de l'Indre, 1988.

<sup>194</sup> Plaquette « clôture & paysage », CAUE de Seine et Marne, 2004.

<sup>195</sup> Plaquette « Les clôtures », CAUE des Bouches du Rhône, 1982.

<sup>196</sup> Cf. infra. Partie 6, chapitre 6.2.3. « Conseiller et prescrire pour favoriser l'expression des individualités ? »

<sup>197</sup> RAYMOND Henri, HAUMONT Nicole, DEZÈS Marie-Geneviève, HAUMONT Antoine, 1966, op. cit.

<sup>198</sup> HAUMONT Nicole, « Les pratiques d'appropriation du logement », in SERFATY-GARZON Perla, *Appropriation de l'espace*, Actes de la 3<sup>e</sup> conférence de psychologie architecturale, Strasbourg, 1976, p. 227-235 ; p.228.

<sup>199</sup> Cette comparaison est également présente dans le propos d'Unwin.

vocations différenciées des espaces du jardin. Cette distinction apparaît également dans le propos d'Unwin, qui suggère de différencier les clôtures en fonction des espaces et des usages, certains pouvant être plus ouverts, pourvus de haies basses voire dépourvus de clôtures, tandis que d'autres seraient pourvus de haies ou de clôtures hautes, garantissant l'« isolement<sup>200</sup> » et la préservation des vues. Dans la suite de son propos, Nicole Haumont rapproche la clôture d'autres dispositifs qui servent à la fois de « barrage à l' "autre"<sup>201</sup> » tout en permettant le franchissement de la limite, en assurant à la fois un rôle de transition entre public et privé, intérieur et extérieur, dialectiques que nous avons pu rencontrer un peu plus tôt dans ce chapitre à travers la métaphore cellulaire d'Henri Lefebvre<sup>202</sup>. Le jardin de devant, « public mais plus privé que la rue » est ainsi présenté comme le « lieu par excellence des relations avec le voisinage<sup>203</sup> ».

La clôture est à la fois un élément de « barrage » et de transition, assurant l'individualité, la distinction, et la relation, le chez-soi et l'interaction avec le voisinage... La clôture apparaît également ici comme l'un des éléments constituant une transition entre public et privé que recouvre notamment la notion d' « espace intermédiaire » qui a permis le développement d'une réflexion architecturale et sociologique au tournant des années 2000<sup>204</sup>. Cette notion, qui donne une certaine épaisseur à la clôture, confirme les hypothèses de définition que faites un peu plus haut. Nous retrouvons également, d'un autre point de vue, la dialectique entre individualité et société présente dans l'analyse portée par Raymond Unwin.

De ces propos apparaît, ce qui semble être, au premier abord, un paradoxe, celui de la recherche collective, partagée, de l'individualité. Cela interroge d'une autre manière la dialectique entre individualité et société : qu'est-ce qui, dans l'espace social (y compris dans sa dimension physique), permet de préserver les individualités ou, comment se constitue l'espace de la « société des individus »<sup>205</sup> ?

<sup>200</sup> UNWIN Raymond, 1909, op. cit. ; p. 317.

<sup>201</sup> HAUMONT Nicole, 1976, op. cit. ; p.228.

<sup>202</sup> LEFEBVRE Henri, 1974, op. cit.

<sup>203</sup> HAUMONT Nicole, 1976, op. cit., p. 258 à 284, p.228.

<sup>204</sup> LEBOIS Valérie, « Enjeux des espaces intermédiaires dans l'habitat collectif contemporain », Réseau Habitat de l'université Paris 1, s.d., url : <http://resohab.univ-paris1.fr/jclh05/IMG/Lebois.pdf> ; FLAMAND Amélie, « Les espaces intermédiaires, un état des lieux raisonné », Réseau Habitat de l'université Paris 1, s.d. ; url : <http://resohab.univ-paris1.fr/jclh05/IMG/Flamand.pdf>.

<sup>205</sup> ÉLIAS Norbert, *La société des individus*, Paris, Fayard, 1991, (éd. originale : 1939).

*De l'individuel au collectif : opposition ou relation ?*

Un tel paradoxe est également questionné par Philippe Jarreau, qui, dans son ouvrage sur le bricolage domestique, va présenter la clôture dans cette dynamique opposée de « barrage » et d'interaction, ou d'ouverture et de repli, en remobilisant certaines notions issues de la phénoménologie :

*« Il serait faux de croire que la pratique de la clôture qui se joue dans le rite d'installation s'associe, comme on le dit souvent, à un désinvestissement de la vie sociale environnante. Les interviewés disent le contraire, où nous retrouvons la dialectique du fixe et du mobile : il est nécessaire d'avoir un lieu à soi pour être ouvert et disponible à ce qu'il y a autour.*

*Ce propos qui fait rumeur, la doxa contemporaine ne le formule plus. Il y est inconcevable que le repli, la constitution d'un centre – dimension immémoriale de l'installation – soit aussi ouverture au monde. En perdant ses légendes notre société a fait sienne la fiction rationnelle, dualiste : quelque chose est fixe ou mobile.*

*Il semblerait bien plutôt que la clôture bricolée de la maison prête à emménager reconstitue ce qui de nombreuses traditions ont connu et nommé : une clôture délimitant un centre, un centre du monde à partir duquel l'orientation était possible, et inséparablement ouvrait aux autres, à l'échange, à l'échange de paroles notamment, où se tissait le lien social, où se constituait la communauté<sup>206</sup>. »*

Ici encore, la clôture n'est pas soit fermeture, repli, ouverture ou transition : elle est tout cela en même temps, et nous mesurons un peu davantage les différentes échelles qu'elle met en relation, du voisinage, de l'être, de l'individu et du monde dans ces derniers extraits qui convoquent les mythes d'un « enclos » qui serait fondateur de l'« être-au-monde » : le repli (relatif) serait dès lors la condition de la relation, de l'interaction, de l'ouverture, réactualisant l'image du « nid<sup>207</sup> » de Bachelard.

---

<sup>206</sup> JARREAU Philippe, *Du bricolage : Archéologie de la maison*, Paris, Centre de Création Industrielle, Centre Georges Pompidou, 1985 ; p.115.

<sup>207</sup> BACHELARD Gaston, 1957, op. cit.

En croisant le point de vue de l'architecte, ou de la sociologue, nous nous situons à la croisée du social, du spatial et du matériel : en partant du paysage urbain ou des usages de l'espace domestique et notamment des pratiques qui prennent place entre la maison et l'espace public, nous retrouvons des questions communes, proches de celles qui ont été posées.

*Des clôtures dématérialisées ?*

Dans les travaux où apparaissent ponctuellement des clôtures, celle-ci est effectivement envisagée comme l'un des éléments structurants de l'espace domestique et en particulier de l'espace pavillonnaire. Mais dans ces travaux, cette apparition constitue également une disparition : la clôture qui y apparaît se limite généralement à l'acte de s'enclore et à l'état d'être clôturé, en perdant très souvent sa dimension matérielle, sa forme, son épaisseur. À contrario, lorsque c'est la forme matérielle ou architecturale qui constitue le cœur du propos, la clôture ne sert plus à s'enclore et à d'autres pratiques. Ce sont ces étranges disparitions qui vont nous intéresser dans le chapitre suivant.

### Chapitre 1.3 / Matérialité, pratiques, représentations, spatialités

Comme tout objet, de surcroît dans l'espace, la clôture est immergée dans le social, à la fois dans l'espace des sociétés, mais aussi dans les sociabilités qui y prennent place : en observant sur une photographie la rencontre entre une femme et un homme de part et d'autre d'une clôture sur laquelle tou·tes deux étaient accoudé·es, nous pourrions nous interroger sur le rôle que joue la clôture dans cette interaction : n'est-elle que le simple support des « coudes », des corps de ces deux personnes, conférant à leur discussion un confort qui en améliore le déroulement ? Ou cette situation a-t-elle déterminée le lieu de la discussion, voire peut-être même sa tenue ? Qu'en serait-il si la clôture était différente, par exemple faite de lisses de bois comme dans une autre image décrite précédemment ? Ou faite d'un muret, d'un barreaudage et d'une haie épaisse ? Ou d'une grille au-dessus d'un muret ? Balivernes pourrions-nous dire, l'interaction entre ces deux personnes n'est pas déterminée par la clôture, qui n'est que l'instrument, relativement secondaire, mobilisé pour une action qui est indépendante de cette configuration spatiale et matérielle. Mais si nous imaginions que cette discussion a pu intervenir parce que la dame a aperçu, de son jardin, l'homme passant dans la rue, la qualité de la paroi qui termine le jardin et qui, dans ce cas, rend visible ce qui se passe dans la rue et les jardins est déterminante : si elle n'avait pas aperçu l'homme (et vice-versa), ils et elles ne se seraient pas parlé·es ce jour immortalisé par le photographe. Bien évidemment, ces suppositions reposent sur de nombreuses hypothèses invérifiables, mais montrent néanmoins que la clôture n'est pas si absente de l'interaction, voire même qu'elle pourrait en avoir conditionné l'existence.

Nous voyons d'emblée qu'en se posant la question de la capacité d'un enclos, symbolique, domestique, territorial à « agir <sup>208</sup> », nous devons immédiatement nous interroger sur sa nature : est-il haut, épais, transparent, imperceptible, juste symbolique ? Nos premières interrogations sur ce qui pourrait motiver la mise en place d'une clôture doivent donc immédiatement être suivies d'une autre, qui va probablement structurer la suite de notre réflexion : comment se clôture-t-on ? Et comment ce « comment » peut-il nous amener à comprendre « pourquoi » l'on se clôture ?

---

<sup>208</sup> Nous reprenons ici l'hypothèse de Bruno Latour, présentée plus loin, faisant des objets des « actants », cf. LATOUR Bruno, *Petites leçons de sociologie des sciences*, Paris, La découverte, 1993.

### 1.3.1. Quand l'espace, la matérialité et le social s'échappent ?

*Quand formes et matérialités font disparaître le social*

Pour s'intéresser à cette relation entre objets matériels et humains, nous allons observer la manière dont cette relation peut apparaître lorsque l'on s'intéresse à des éléments matériels et lorsque l'on s'intéresse aux humains, en démarrant par conséquent des deux « faces » de l'interaction que nous allons chercher à comprendre. En effet, en prenant connaissance des travaux s'attachant à l'appréhension de pratiques prenant place dans des espaces, nous nous confrontons, la plupart du temps, à l'étrange disparition des objets matériels (leurs formes, leur matérialités) qui organisent cet espace, une fois qu'ils ont été décrits (parfois) et interprétés par le biais de ce qu'ils permettent, ou pas, d'accomplir. Dès que cette fonction (symbolique, pratique) est énoncée, c'est comme si, par magie, l'espace se limitait à un vide « utilisé », mais dématérialisé, et non plus à un intervalle ou interstice défini par l'ensemble des éléments matériels qui le bordent, le découpent, en cadrent les vues, etc.

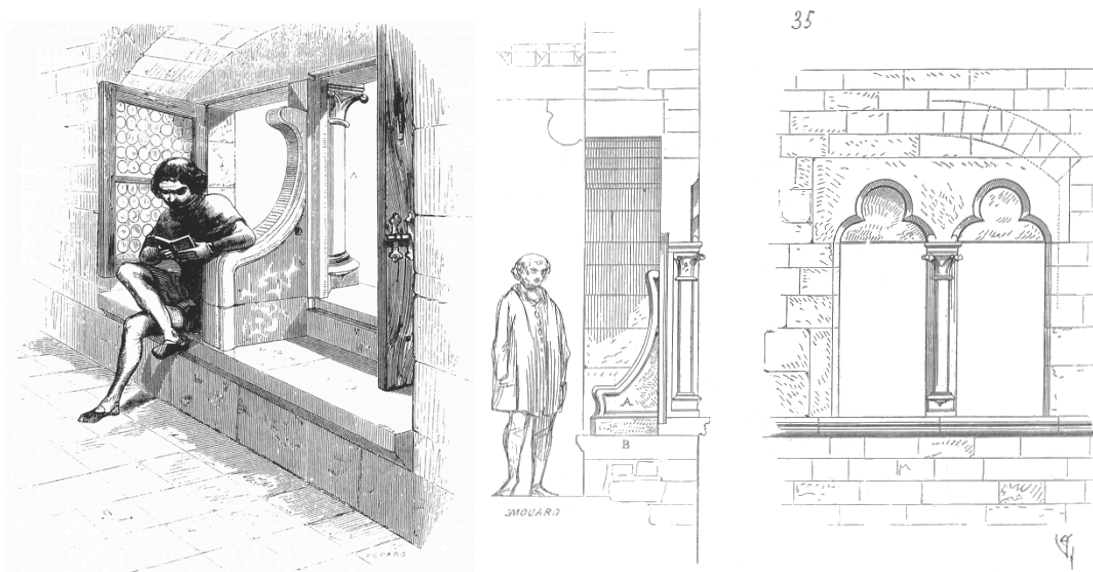


Fig. 1.10. Viollet-le-Duc, illustrations d'une « fenêtre »<sup>209</sup>

Lorsqu'un espace est présent avec les éléments matériels qui contribuent à sa configuration, sa description se limite souvent à contextualiser le propos de l'auteur, en quelque sorte à l'incarner, temporairement, et à lui donner un gage d'authenticité, de « couleur locale », avant de disparaître dans l'analyse de ces diverses propriétés, en faisant alors disparaître tout ce qui peut lui donner une matérialité.

<sup>209</sup> VIOLLET-LE-DUC Eugène, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, B. Bance, 1854.

Lorsque la matérialité d'un espace est analysée, notamment dans les traités d'architecture, elle est en général au centre de l'attention du ou de la chercheur·se, qui va s'intéresser aux assemblages, aux détails constructifs, architectoniques, etc. Parfois, s'intéressera-t-il ou elle à ce qui peut se passer dans cet espace, afin de démontrer la fonction de l'élément architectonique relevé, démontrant sa capacité à répondre à un usage de celui-ci, comme le dessin, reproduit ici, d'un gentilhomme lisant dans l'embrasement d'une fenêtre<sup>210</sup>. Mais quelques lignes plus loin, dans le même ouvrage, on en reviendra à la forme de la baie, à sa construction, n'attribuant à l'heureux lecteur dessiné sur l'image précédente que la fonction, dans le dessin géométral, de nous permettre de saisir l'échelle de la fenêtre dessinée. Le commentaire associé à l'image va s'intéresser aux caractéristiques architectoniques de la fenêtre, sans expliciter davantage ce que la première image suggère des usages de la fenêtre.

*Quand le social semble se déployer sans espaces et sans objets*

Ce constat peut se retrouver dans d'autres exemples de travaux qui s'attachent aux formes ou aux espaces architecturaux, dont le social disparaît. Mais dans l'autre sens, le même processus se produit : en partant des interactions humaines, des pratiques sociales, l'espace disparaît, devenant simplement l'arrière-plan, un décor, un cadre ou une scène de limitée aux humains qui y prennent part. Cette disparition s'explique notamment par la réfutation d'une notion, celle de « spatialisme », qui a parfois conduit à instrumentaliser, dans certaines politiques urbaines<sup>211</sup> l'espace au service de la transformation sociale, en s'appuyant sur des travaux scientifiques regroupés autour de la notion de « prévention situationnelle ou de sûreté publique ». L'autre objection, plus fondamentale, est liée une conception des objets comme de simples « miroirs sociaux <sup>212</sup> », « projections », « symboles », « fétiches », qui les écartent des interactions humaines sur lesquelles se centre l'attention<sup>213</sup>. Cette « extériorisation » des objets a pourtant de longue date été

---

<sup>210</sup> Ibid.

<sup>211</sup> Les projets de renouvellement urbain, menés dans le cadre de l'ANRU, ont parfois été critiqués à travers l'idée de « spatialisme », par la visée qu'ils auraient implicitement à résoudre des problèmes sociaux à travers des interventions sur l'espace. Cf. DEPRAZ Samuel, 2018, op. cit.

<sup>212</sup> LATOUR Bruno, « Une sociologie sans objet ? Note théorique sur l'interobjectivité », in *Sociologie du travail*, 36<sup>e</sup> année n°4, Octobre-décembre 1994. Travail et cognition. p. 587-607 ; url : <https://doi.org/10.3406/sotra.1994.2196> ; [www.persee.fr/doc/sotra\\_0038-0296\\_1994\\_num\\_36\\_4\\_2196](http://www.persee.fr/doc/sotra_0038-0296_1994_num_36_4_2196).

<sup>213</sup> Thierry BONNOT, dans son ouvrage *L'attachement aux choses*, Paris, CNRS Editions, 2014, revient sur cette « disparition », en la reliant à la formulation du projet sociologique par Emile Durkheim, au début du XX<sup>e</sup> siècle : en faisant des faits sociaux des « choses », il les amène à atteindre un niveau qui les rapproche des sciences de la nature, les dites « sciences exactes ». Par cette opération de « réification », il sépare les faits sociaux et les dissocie d'autres

réfuté par les anthropologues, en s'intéressant aux cultures techniques, à la manière dont les sociétés produisent et mobilisent des objets, qui jouent un rôle « pratique » mais également « symbolique », dans la pérennisation et la reproduction de la société elle-même.

Mas qu'en est-il des objets situés dans l'espace comme le sont les clôtures ? Car, c'est l'une des dimensions qui différencie une clôture d'une fourchette, d'une voiture ou d'une idole en bois, qui toutes, peuvent être déplacées et ont même, pour certaines, été conçues pour le faire. La clôture est généralement immobile, conçue et réalisée *pour* et *dans* un lieu précis. La relation que nous pouvons entretenir avec elle est liée à son immobilité : il est impossible d'en disposer comme nous pourrions disposer d'autres objets, en les déplaçant, en nous en servant à notre guise, en les cachant dans un placard ou un garage. La clôture est là, dans l'espace, et même si nous l'avons construite, même si nous pouvons la transformer (voire la détruire !), elle est, au moment où nous l'observons, présente dans l'espace de manière indiscutable, en admettant que nos sens nous offrent des indications permettant de la considérer comme telle.

#### *Appréhender, par les sens...*

Je peux toucher la clôture, m'y adosser, ma trajectoire est arrêtée par elle, je la vois également le long de la rue... Ces expériences sensorielles rendent cet objet présent à mes sens, mais également à mon entendement. Mais de quoi suis-je en train de faire l'expérience sensible ? Est-ce d'une clôture, c'est-à-dire d'une notion dont la polysémie a été soulignée précédemment ? Ou est-ce d'une clôture, présente ici ? Cette question renvoie aux débats, déjà anciens, entre les philosophes du siècle des Lumières, discutant de l'existence des objets et de la véracité des sens dans l'appréhension de ceux-ci. Peut-on imaginer, à l'instar de Benoit Goetz<sup>214</sup>, que si nous sommes, en tant qu'humains, des « êtres spatiaux » nous ne le sommes pas uniquement parce que nous serions « situés dans l'espace », qui « nous préexiste », mais « parce que nous ne cessons pas d'instaurer nous-même des relations spatiales que nous constituons bien avant que nous nous y

---

« phénomènes », notamment matériels, les laissant justement aux sciences naturelles, dont l'objet est notamment de comprendre les caractéristiques physiques du monde.

<sup>214</sup> GOETZ Benoit, 2011, op. cit. ; p. 16.



situations » ? La relation que nous nouons à l'espace se construirait-elle sans, ou du moins hors de l'espace<sup>215</sup> ?

Si nous revenons à notre époque : je perçois bien quelque chose, qui est présent, matériellement, mais ce que je perçois n'est pas le concept de clôture, mais une clôture, particulière, qui, dans mon entendement, ma culture, peut être rattachée à la catégorie des clôtures. La matérialité de cette clôture, sa forme, sa hauteur, vont certainement déterminer l'expérience que je peux en faire : pourquoi ces caractéristiques ne détermineraient-elles pas la manière dont je peux envisager la raison d'être de la clôture dans un espace particulier<sup>216</sup> ?

Pour prolonger notre questionnement sur le rôle de la matérialité d'un espace dans son appréhension, faisons ensemble une petite expérience de pensée. Fermons les yeux et imaginons que nous marchons dans une rue en pente, sinueuse, sur une colline. Cette rue est bordée de murs, délimitant de grandes propriétés au-dessus desquelles nous devinons une végétation foisonnante. Dans une première vision, ces murs sont en pierre, grossièrement appareillés et recouverts d'un enduit. Cet enduit, ancien, tombe par endroit, révélant l'appareillage de pierre. Des pierres plus grosses et taillées viennent renforcer certaines parties du mur, dont le fruit présente des irrégularités, conséquence des mouvements infimes des pierres les unes par rapport aux autres, qui ne tiennent ensemble que grâce aux lois de la gravité. Prenons ensuite ce même espace, avec des murs de même hauteur, des végétaux identiques, et modifions la matérialité des murs : dans cette seconde vision, tous les murs sont en béton, constitués d'éléments préfabriqués pour la plupart, coulés sur place pour les éléments de jonction. Offrons-nous une troisième image, où les murs sont désormais en bois, constitués de rondins empilés, retenus par de gros troncs fichés dans le sol.

---

<sup>215</sup> Cette manière d'envisager l'espace se rapproche de celle de Kant, qui approfondit les réflexions de Newton et de Leibniz, qui définit l'espace comme une forme à priori de l'intuition, « subjectivement absolue puisque présupposée transcendentale, mais objectivement relationnelle puisque schématisée d'emblée par les catégories ». cf. les articles « Espace » dans THINÈS Georges et LEMPEREUR Agnès, *Dictionnaire général des sciences humaines*, Paris, Editions universitaires, 1975, et dans LÉVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.), 2003, op. cit.

<sup>216</sup> Par ce questionnement, nous nous inscrivons délibérément dans une approche phénoménologique et empiriste de l'espace : « exister (ou être), c'est être perçu ou percevoir », cf. Georges Berkeley (1685-1753), in LÉVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.), 2003, op. cit., article « Georges Berkeley ».

En menant cette expérience d'imagination et nonobstant nos différentes références, il est probable que la perception de ces trois lieux, présentant pourtant des propriétés géométriques similaires, un usage identique, celui de desservir de grandes propriétés, nous aura procuré des sensations différentes, amenant dans notre esprit diverses images qui peuvent s'associer à chacune des trois matérialités envisagées. Cette petite expérience nous montre l'importance que joue la matérialité d'un élément bâti dans la perception d'un lieu, et, par conséquent, dans la compréhension et l'interprétation que l'on pourra en avoir. Pourtant, ces trois murs semblent assumer la même fonction, celle de mur de soutènement. Pouvons-nous, dès lors en revenir à une dissociation classique, dans l'anthropologie des techniques, entre « style » et « technique<sup>217</sup> » ? Ou pouvons-nous postuler, au contraire, que ces trois murs remplissent différemment leur fonction parce que ce que nous en percevons, lié à leur matérialité, est différent<sup>218</sup> ?

### 1.3.2. Observer les interactions entre matériel et social ?

Comme nous venons de le voir, l'expérience pouvant être faite d'un espace est conditionnée à sa matérialité. Mais nous étions seuls, par la pensée, dans ce lieu. Et si nous sommes plusieurs, discutant, marchant, entre ces murs, qu'est-ce qui différencierait nos expériences de ces trois matérialités dans ces trois espaces différents ? Nous pourrions convoquer l'homme et la femme discutant de part et d'autre de leur clôture pour les interroger sur leur expérience en modifiant expérimentalement la clôture : pour la rendre plus haute, plus épaisse, plus basse, pour la supprimer, etc.

Pouvons-nous envisager que cette expérience soit identique ? Rien ne permet de l'affirmer, rien ne permet de contredire cela non plus. C'est l'une des complexités d'un objet positionné dans l'espace, que de ne pas donner de prise à des expérimentations qui pourraient en vérifier les « rôles », car tout espace est unique et l'expérience qui y est faite est liée à cette unicité. Mais nous pouvons néanmoins identifier des similarités, définir des

---

<sup>217</sup> Le style désigne l'apparence, la technique la matérialité de l'objet. Cf. LATOUR Bruno, « Lettre à mon ami Pierre sur l'anthropologie symétrique », in *Ethnologie française*, XXXVI, 1996, 1, Culture matérielle et modernité, p. 32-37 ; p. 34.

<sup>218</sup> Questionnement notamment développé dans LATOUR Bruno, LEMONNIER Pierre, « Introduction. Genèse sociale des techniques, genèse technique des humains », in LATOUR Bruno, LEMONNIER Pierre (dir.), *De la préhistoire aux missiles balistiques. L'intelligence sociale des techniques*. Paris, La découverte, 1994, p. 11-24 ; url : <https://www.cairn.info/--page-11.htm>.

classes d'objets, qui par leur forme, leur position relative pourraient rendre des situations comparables et permettre d'identifier d'éventuelles régularités dans « ce qui se passe » autour d'eux. Ces relations peuvent impliquer des attachements, comme peut l'évoquer la notion d'objets d'affection<sup>219</sup>, à travers laquelle Véronique Dassié s'attache à comprendre les sentiments que les objets, parfois très anodins, peuvent se voir incorporer.



Fig. 1.11. Photomontages de la clôture modifiée. L'image originale se trouve en haut à droite.

Ces attachements peuvent être directement liés à l'objet, qui devient dès lors unique – pensons à ces « nounours » dont nous n'avons jamais pu nous séparer – mais peuvent aussi se transposer vers d'autres objets, par ricochet, transfert ou transposition. Les relations que nous entretenons avec les objets peuvent être « froides », instrumentales, lorsque nous utilisons un stylo utilisé par des centaines de personnes avant nous pour remplir un formulaire à l'accueil d'un service administratif, mais elle peut se réchauffer lorsque ce même objet amène notre esprit vers des souvenirs qu'il peut susciter. Le plus banal des stylos peut ainsi se charger d'émotions sans que nous ne puissions parfois

<sup>219</sup> DASSIÉ Véronique, *Objets d'affection. Une ethnologie de l'intime*, Paris, Éditions du CTHS, 2010.

l'expliciter. Nous pourrions nous demander, à raison, ce que vient faire cette digression dans une recherche qui va s'attacher aux clôtures des quartiers pavillonnaires ? En fait, ces liens sont au cœur de cette enquête, où nous nous efforçons, autour de la clôture, de comprendre les articulations entre des usages, des représentations et des éléments matériels. Dans cette relation, nous pourrions d'emblée supposer que les usages, les représentations vont se traduire dans un dispositif matériel, l'idée devenant forme et matière, cette dernière n'étant qu'un réceptacle inerte. Mais cette relation mérite d'être davantage décryptée, car cette simple transposition ne semble pas aussi évidente qu'il n'y paraît. À titre d'exemple pour s'écarter provisoirement des clôtures, nous prendrons deux objets, à travers le regard, pour l'un, d'un sociologue, pour l'autre, d'un anthropologue.

### *L'objet agi et agissant (1)*

En observant une clef berlinoise<sup>220</sup>, Bruno Latour va s'intéresser tout d'abord à l'usage de cet étrange objet. En relatant sa propre expérience, il décrit sa difficulté à mobiliser un objet qui reprend une forme connue, celle d'une clef, tout en la modifiant, à travers la présence de deux pannetons organisés en symétrie autour d'un axe. En décryptant peu à peu, par son maniement, l'usage de cet objet, Bruno Latour met au jour les « messages », invisibles, que celui recèle et transmet. En rendant nécessaire la fermeture de la porte de son immeuble derrière soi pour être libéré de la serrure, la clef berlinoise agit comme un vecteur de transfert d'un usage social, celui de la fermeture, à clef de la porte d'entrée de l'immeuble. Plus efficacement qu'une affichette rappelant cette obligation, exigée par un collectif d'habitants, la clef berlinoise nous amène à incorporer<sup>221</sup>, dans une gestuelle quotidienne, cette règle en vigueur. Elle le rend non seulement obligatoire, mais également « neutre », car l'injonction de fermer la porte est, en quelque sorte maquillée par une nécessité plus importante encore, celle de récupérer la clef qui permet d'entrer chez soi<sup>222</sup>. En associant un usage contingent et un usage nécessaire, la clef berlinoise agit comme un « objet social », à travers lequel un usage commun s'incorpore dans un geste quotidien, dans une pratique banale. La clef berlinoise appartient donc tout autant au social qu'à la sphère technique, et les deux y sont difficilement séparables, l'un étant étroitement associé à l'autre dans la forme de l'objet.

<sup>220</sup> LATOUR Bruno, 1993, op. cit.

<sup>221</sup> BOURDIEU Pierre, *Le sens pratique*, Paris, Les éditions de minuit, 1980 ; p. 92. L'incorporation est génératrice d'un habitus, « intériorisation de l'extériorité ».

<sup>222</sup> Même si l'une des dénominations de la-dite clef en allemand « Schließzwangschlüssel » – merveille de langue allemande qui agrège les mots pour leur donner des sens nouveaux – signifie précisément « clef pour contraindre la fermeture ».

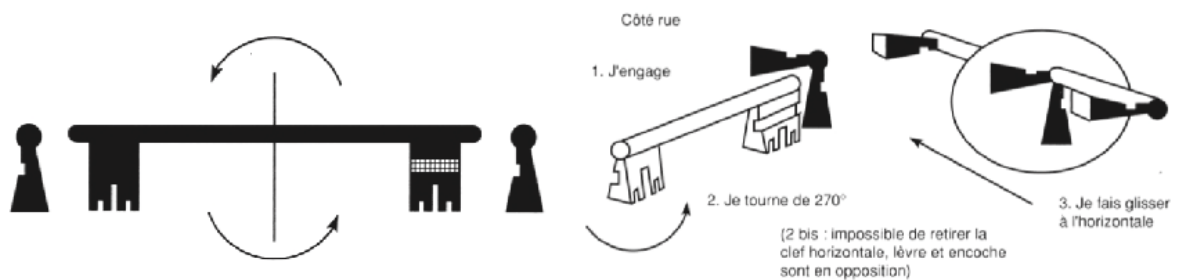


Fig. 1.12. La clef de Berlin, décryptée par Bruno Latour<sup>223</sup>

Cette observation pourrait être déclinée pour la quasi-totalité des objets qui nous entourent ainsi qu'aux clôtures, bien évidemment. Leur forme, leur matérialité, issues de diverses techniques ne disparaissent pas derrière les usages et systèmes de représentation dont elles sont issues et auxquelles elles renvoient. Mon intérêt pour la forme et la matérialité des clôtures ne relève donc pas d'un fétichisme de cette forme, à priori banale ou d'un quelconque spatialisme. Par sa forme, sa matérialité et nous en avons relevé une très grande diversité, la clôture impose un certain nombre d'usages et correspondre ou conforter certaines représentations qui peuvent s'attacher à cet objet mais également aux lieux dans lesquels cet objet prend place. Il en est également ainsi de la clef berlinoise : cette clef existerait-elle sans l'usage, à Berlin, consistant à fermer à clef la porte des immeubles d'habitat collectif ? La serrure, la porte et la localisation de l'immeuble qu'elle ouvre viennent ancrer un objet et son usage dans un lieu et des sociabilités qui le caractérisent. Les clôtures observées sont nécessairement situées dans un lieu qui en détermine non seulement la forme, la matérialité mais également l'usage et les représentations, comme nous le verrons un peu plus loin.

À travers l'exemple de la clef berlinoise, nous voyons des objets qui perdent leur statut de « pratico-inertes<sup>224</sup> », pour devenir agissants, vis-à-vis des humains et dans un espace social. La clef berlinoise agit, dans le sens où elle conditionne à la fois l'accès et la fermeture d'une porte pour ceux et celles qui la franchissent : la clef impose une action, s'impose à celui ou celle qui l'utilise. Cet impératif n'est pas partagé par tous les objets, notamment lorsque l'on se penche sur leur fabrication et leur évolution, au fil de leurs utilisations. L'usage que l'on fera de l'objet va s'ajuster au fil de son évolution, modifiant, en corolaire, l'interaction que l'on peut avoir avec lui.

<sup>223</sup> LATOUR Bruno, 1993, op. cit. ; p. 37.

<sup>224</sup> SARTRE Jean-Paul, *Critique de la Raison Dialectique*, Paris, Gallimard, 1960 ; p. 337-360.

*L'objet agi et agissant (2)*

Un second objet, le silex, observé de manière croisée par les anthropologues André Leroi-Gourhan<sup>225</sup> et Tim Ingold<sup>226</sup> va prolonger notre première lecture sociale d'un objet. Dans son ouvrage *Faire, art, archéologue, anthropologie, architecture*, Tim Ingold revient sur les travaux patients, de son prédécesseur Leroi-Gourhan pour comprendre la fabrication des silex, à partir des matériaux archéologiques trouvés sur la quasi-totalité des espaces habités par les premières populations humaines. Le préhistorien Leroi-Gourhan s'est efforcé de retrouver les gestes de nos lointains prédécesseurs, confrontant un objet technique à sa fabrication. Comprendre un silex nécessite de saisir les différentes opérations permettant de passer d'un simple caillou à un outil. Cette série d'opérations ne relève, comme le rappelle Tim Ingold, pas de la simple transposition d'un dessein dans la matière : même si le choix de la pierre pourrait être le résultat d'un premier dessein, la fabrication du silex, qui mobilise toute une série de gestes maîtrisés, va découler de la relation qui se nouera entre une pierre, des gestes et un dessein.

Les trois interagissent et l'habileté du fabricant de silex se mesure dans sa capacité non pas à réaliser à l'identique un dessin, mais à suivre un dessein tout en sachant l'adapter aux propriétés du caillou qu'il va transformer en silex. Si nous revenons aux clôtures des quartiers pavillonnaires de la fin du XX<sup>e</sup> siècle, Leroi-Gourhan complexifie notre regard : la clôture peut incorporer un ensemble d'usages sociaux, dont sa forme témoigne, mais elle résulte d'une opération, individuelle ou collective, qui en détermine la forme et la matérialité. La clôture (et nous entendons bien évidemment ici tout ce qui en a l'usage, comme les haies) résulte de différentes opérations de fabrication qui mettent en relation des matériaux, des gestes ou savoir-faire et des usages sociaux. Les gestes, les matériaux eux-mêmes peuvent relever du social, dans les apprentissages qu'impliquent les premiers, dans les processus de production qu'impliquent les seconds. Nous observons ici l'imbrication, plus étroite encore, du social et du matériel dans ce que ce dernier implique de techniques.

En prolongeant la pensée de Leroi-Gourhan, Tim Ingold met l'accent sur un oubli qui caractérise souvent notre observation d'un objet : celui de son usure, processus qui affecte

---

<sup>225</sup> LEROI-GOURHAN André, *Le geste et la parole. t.1, Technique et Langage*, Paris, Albin Michel, 1964 (éd. originale : 1943).

<sup>226</sup> INGOLD Tim, *Faire. Anthropologie, Archéologie, Art et Architecture*, Paris, Editions Dehors, 2012.

la plupart des objets. Le silex trouvé dans la grotte est souvent un objet usagé, sauf quand il a été perdu ou abandonné pour des raisons inexplicables. Comprendre les gestes qui ont permis de fabriquer le silex nécessite donc de comprendre également l'usage de l'objet et l'usure qui l'ont transformé, jusqu'à, peut-être, le rendre inutilisable et entraîner son abandon. Dans le cas des clôtures observées, l'analyse des relations qu'elles peuvent avoir avec un dessein exprimé par le discours des habitants devra incorporer l'inévitable usure de la matière, des couleurs, parfois palliée par des opérations d'entretien destinées à les rénover. Notre intérêt pour les « arts de faire<sup>227</sup> » qui transparaissent dans les clôtures et les discours habitants devra se confronter à un objet dont il faut intégrer l'évolution.

Si celles-ci peuvent paraître minimales pour les murets et autres éléments inertes, car le changement se limite à leur apparence, pour les haies, le changement peut être particulièrement perceptible. La haie qui aura poussé davantage que souhaité sans pouvoir la maîtriser, amènera peut-être à faire évoluer le dessein initial, développé dans un discours, de jouir d'un espace très ouvert, par exemple. Cette haie ayant changé d'aspect pourra entraîner également, à son tour, des modifications d'usages, à la fois dans le jardin entouré ou dans sa périphérie, et des changements dans la représentation des habitants sur leur espace et des voisins directs sur l'espace qui les jouxte.

En s'intéressant à la matérialité d'un objet tel que la clôture, il faut par conséquent prendre en compte non seulement les différentes opérations dont elles résultent mais également celles qui peuvent les affecter et les faire évoluer jusqu'à rendre méconnaissable le dessein initial. Comme nous l'évoquons plus haut, la relation entretenue avec cette clôture n'est pas univoque : celle-ci ne relève pas uniquement d'une projection, de notre cerveau vers ou dans une forme et une matière.

### **1.3.3. Retrouver la matérialité du social<sup>228</sup>**

Ces deux exemples font entrevoir la nature des interactions qui se nouent dans différentes pratiques mobilisant des objets<sup>229</sup>. L'interaction entre l'individu et l'objet, entre l'individu et

---

<sup>227</sup> CERTEAU Michel de, *L'invention du quotidien, t.1 : Arts de faire*, Paris, Essais Folio, 1990 (éd. originale : 1980).

<sup>228</sup> RÉMY Jean, 2016, op. cit.

l'usage de l'objet, entre l'individu et la matérialité de l'objet, se renouvelle constamment : les propriétés physiques, matérielles, spatiales ne sont pas stables. Nous allons faire un petit pas de côté, en revenant sur la définition de l'objet (par rapport au sujet), avant de récapituler, en conclusion, les différentes dimensions des relations qui se nouent entre social, spatial, matériel... Cette articulation nécessite de mettre en place des modalités d'enquête, présentées plus loin, qui permettent d'appréhender la matérialité de l'espace dans les relations qu'elles entretiennent avec des pratiques<sup>230</sup>.

#### *Pourquoi parler d'objet, à propos des clôtures ?*

Par objet, nous entendons tout élément qui « animé ou inanimé, affecte les sens », peut être « maniable », « fabriqué » et ayant une identité propre, qui le distingue du sujet, de l'individu. Par son unité, l'objet existe comme une « altérité absolue<sup>231</sup> » vis-à-vis des humains (ou du « sujet ») avec lesquels il entretient des « relations extérieures<sup>232</sup> », mais se différencie des choses, parce qu'il n'est pas « donné » mais résulte du « travail » du sujet<sup>233</sup>. Dans cette définition, le silex est un objet, tandis que la pierre qui en a fourni la matière première est une chose. Dans la mesure où elle est le résultat d'une fabrication, la clôture appartient à cette grande catégorie des objets.

Mais cette appartenance ne doit pas masquer l'une de ces spécificités, déjà évoquée précédemment : la clôture est située, implantée dans un lieu particulier et sa raison d'être est liée à ce lieu spécifique. Elle appartient en cela à la catégorie des immeubles. Si son transfert dans d'autres lieux peut être, dans certains cas, possible, ce transfert conduit à sa redéfinition : ses caractéristiques se définissent par rapport, en interaction avec le lieu où elle se trouve. Une première série d'interactions résulte de cette caractéristique, avec tout ce qui peut constituer un lieu, dans laquelle nous ne pouvons pas écarter, d'emblée, les humains.

#### *Un objet sans usages défini(tif)s ?*

Si nous revenons aux usages de la clôture, nous allons aborder un aspect, qui, nous l'avons déjà vu, n'est pas d'une grande évidence, tant les fonctions de la clôture peuvent

---

<sup>229</sup> BLANDIN Bernard, *La construction du social par les objets*, Paris, Presses universitaires de France, 2002.

<sup>230</sup> CERTEAU Michel de, 1980, op. cit.

<sup>231</sup> TISSERON Serge, *Comment l'esprit vient aux objets*, Paris, Aubier, 1999.

<sup>232</sup> MERLEAU-PONTY Maurice, *La phénoménologie de la perception*, Paris, Gallimard, 1945.

<sup>233</sup> BLANDIN Bernard, 2002, op. cit., p. 11.



renvoyer à des sensations, à des représentations et à des appréciations complexes à objectiver : qu'est-ce que le chez-soi, l'intimité, la propriété, à notre époque ou à celle de Raymond Unwin ? Qu'est-ce que la transition, l'ouverture, dans les années 1970, observés par Nicole Haumont, ou aujourd'hui ? Tous ces « usages » possibles des clôtures renvoient à des appréciations qui s'inscrivent chacune dans la spatialité des sociétés, c'est-à-dire dans les manières dont les individus (et les sociétés) envisagent leurs rapports à des espaces : comme le postule Michel de Certeau<sup>234</sup>, « il n'y a pas d'usage " générique " mais uniquement des usages contingents, produits de " bricolages " locaux, souvent remis en cause, à chaque fois réinventés ».

Mais cette appréciation relève également d'une forme et d'une matérialité d'un objet dans l'espace : la palissade haute, ou le muret bas, induisent, permettent et contraignent des fonctions, comme l'exemple de la clef berlinoise l'enseigne. Sans cette forme, la clef berlinoise ne serait pas agissante, mais sa fonction est relativement simple à définir : maintenir une porte fermée par plusieurs tours de clefs. Pour une clôture, l'appréciation du chez-soi, de l'intime relèvent d'appréciations qui ne se liront pas dans la forme de l'objet : qu'est-ce qui distingue une clôture garantissant l'intimité d'une clôture qui ne le fait pas ? Qu'est-ce qui pourrait faire qu'une clôture n'assure pas la fonction de clôture ? Ce questionnement est d'autant plus complexe que l'une des vocations de la clôture vient en contredire la définition : si la clôture sert à enclore, comment peut-elle simultanément être conçue pour permettre son franchissement ?

Nous aurons probablement à définir des rôles plus facilement appréhendables, en s'intéressant aux formes des clôtures, avant de tenter de rejoindre ces catégories abstraites. Ce questionnement constitue une autre manière de s'interroger sur ce que signifie de se clôturer. Nous entrevoyons de cette analyse que la clôture pourrait incorporer certaines fonctions tout en étant envisagée à travers d'autres catégories. Un autre exemple mobilisé par Bruno Latour va permettre, à travers un long extrait<sup>235</sup>, d'avancer dans la réflexion :

*« Simple berger, il suffit que je délègue à une barrière en bois la tâche de contenir mes moutons, pour que je puisse dormir avec mon chien. Qui agit pendant que je dors ? Moi, les charpentiers, et la barrière. Me suis-je exprimé*

<sup>234</sup> CERTEAU Michel de, 1980, op. cit. ; p. XX, cité par Bernard BLANDIN, 2002, op. cit. ; p. 31.

<sup>235</sup> LATOUR Bruno, 1994, op. cit. ; p. 603.

*dans cette barrière comme si j'avais actualisé hors de moi une compétence que je possédais en puissance ? Pas le moins du monde. La barrière ne me ressemble aucunement. Elle n'est pas l'extension de mes bras ou de mon chien. Elle me dépasse tout à fait. Elle est un actant de plein droit. Surgit-elle de la matière objective, soudainement, pour écraser par ses contraintes mon pauvre corps fragile et endormi ? Non, j'ai été la chercher parce qu'elle n'avait justement pas la même durabilité, la même dureté, la même plasticité, la même temporalité, bref la même ontologie que moi. En me plissant en elle, j'ai pu glisser d'une relation complexe qui réclamait ma vigilance continue à une relation simplement compliquée qui n'exige plus de moi que de verrouiller la porte. Les moutons interagissent-ils avec moi lorsqu'ils cognent leur museau sur les rêches planches de sapin ? Oui, mais avec un moi débrayé, délégué, traduit, multiplié par la barrière. Se heurtent-ils aux contraintes objectives de la matière ? Pas vraiment, puisque la barrière ne ressemble pas plus au sapin qu'à moi. Il s'agit bien d'un actant à part entière qui s'ajoute dorénavant au monde social des moutons bien qu'il ait des caractéristiques totalement différentes des corps. À chaque fois qu'une interaction dure dans le temps et s'allonge dans l'espace, c'est qu'on l'a partagée avec des non-humains. »*

Nous voyons dans ce récit que l'objet, en l'occurrence une barrière assure à la fois un rôle qui lui est « délégué »<sup>236</sup> par le berger, mais qui vient étendre ses possibilités, non pas comme une extension, mais bien comme « objet », distinct de l'individu : la volonté seule du berger ne permettrait pas d'« enclore » ses moutons, mais uniquement d'en exprimer l'impératif. La capacité de la barrière à assurer sa fonction résulte d'une forme particulière. Mais la barrière existe vis-à-vis des moutons sans le berger : une fois celui-ci assoupi, la barrière existe toujours, sans que sa conscience n'y joue un rôle. La barrière pourrait également être transférée à d'autres individus, d'autres bergers, qui eux aussi, en viendraient à la définir comme telle, sans le concours de notre premier berger, simplement par la prise de connaissance des moutons enclos et de la barrière.

Dans le texte de Bruno Latour, nous décelons toute une série d'interactions entre différents actants. À l'instar d'Erving Goffman<sup>237</sup>, Isaac Joseph définit l'interaction comme l'« action

<sup>236</sup> Ibid. p. 603.

<sup>237</sup> JOSEPH Isaac, 1998, op. cit. ; p. 124.

réciproque qu'exercent les partenaires – individus ou équipes – d'un échange lorsqu'ils sont en présence les uns des autres ». Dans ce sens, « les interactions peuvent être focalisées, par exemple dans des situations de face-à-face ou dans les conversations ou non focalisées, par exemple dans les situations de coprésence dans la rue ou dans un espace public ». Cette définition ne mentionne aucun non-humain, ni barrière, ni silex, clôture ou clef. Mais plusieurs notions peuvent nous permettre de les introduire : la coprésence, les interactions non-focalisées ou l'idée d'action réciproque pourraient s'appliquer à nos objets, et en particulier aux clôtures : la clôture et moi-même sommes en coprésence ; la clôture et moi-même pouvons interagir de manière non-focalisée, dans le sens où la clôture pourra exister et agir « en tant que clôture » sans aucune intervention de ma part mais elle peut aussi agir sur moi, en m'empêchant d'entrer par exemple, ou en me permettant de voir ma voisine qui jardine, ou en m'empêchant de discuter avec mon voisin lisant sur sa terrasse parce que je ne peux pas le voir.

Sans craindre le spatialisme<sup>238</sup> ou le fétichisme<sup>239</sup> de l'objet, nous pourrions dès lors considérer, à l'instar de Bruno Latour, que les clôtures « n'expriment pas », ne "symbolisent" pas, ne "reflètent" pas, ne "réifient" pas, n' "objectivent" pas, "n'incarnent" pas des relations disciplinaires » mais qu'ils « les font », « les forment<sup>240</sup> », à travers des usages, des espaces, des interactions... La clôture, produite par des humains pour organiser leurs espaces et leurs relations, deviendrait à son tour « productrice » d'espaces et de relations pour et avec les humains. Entre la clôture et moi, *agis* réciproquement l'un par l'autre, il pourrait donc y avoir « interobjectivité<sup>241</sup> ».

*Quelles interactions la clôture peut-elle nouer ? Avec qui ? Avec quoi ?*

Avant de se pencher sur les interactions, évoquons les « interactant·es » potentiel·les, multiples, avec la clôture, qui appartiennent à différentes sphères, qui peuvent être humains, animaux, végétaux, matériels, spatiaux... Dans chacune de ces catégories,

---

<sup>238</sup> Cette idée peut être illustrée par la phrase suivante, extraite de l'ouvrage de Marion Segaud, *Le Corbusier, mythe et idéologie de l'espace*, Paris, RAUC, 1969, qui résume la position de l'avant-garde moderne sur le rôle de l'espace et en particulier de l'architecture sur la société : « Dans le dilemme "architecture et révolution", ce qui est supposé c'est le pouvoir de l'ordre spatial d'induire l'ordre social ».

<sup>239</sup> L'idée que les objets constituerait des « fétiches », repoussoirs de la pensée sociologique est une idée sur laquelle revient longuement Bruno Latour : « La sociologie reste trop souvent sans objets. Comme beaucoup de sciences humaines, elle s'est construite pour résister à l'attachement aux objets, qu'elle appelle des fétiches. », in 1994, op. cit., p. 587.

<sup>240</sup> LATOUR Bruno, 1993, op. cit., chapitre « La clef de Berlin », p. 33-46.

<sup>241</sup> LATOUR Bruno, 1994, op. cit.

d'autres se dessinent : chez les humains, les distinctions sont nombreuses : entre l'habitant·e de la maison, la voisine, le facteur, les enfants qui habitent encore dans la maison, ceux qui sont partis, les ami·es ou les autres membres de la famille qui n'habitent pas là, etc. Pour les animaux, le chien du propriétaire de la parcelle clôturée se distingue du chien du voisin, qui se trouve de l'autre côté de la clôture ou dans la rue.

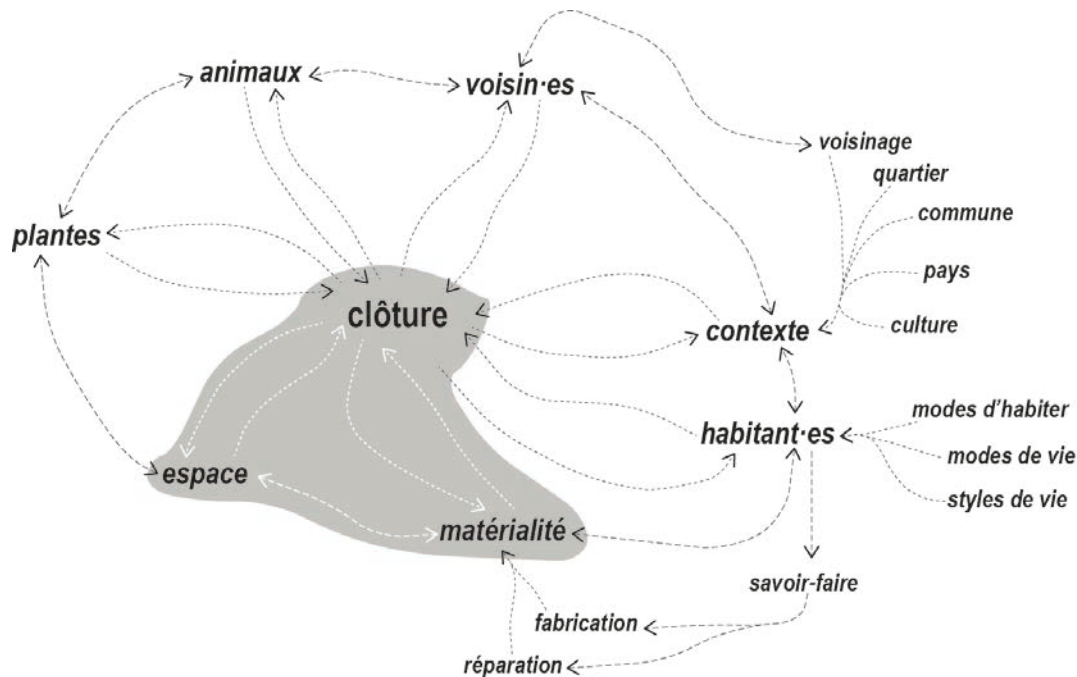


Fig. 1.13. De multiples interactions et interactant·es avec et autour de la clôture

Chacun d'eux peut se trouver en interaction, à un moment donné, avec la clôture, et nous pouvons déceler des nuances dans ces interactions : le chien du voisin est maintenu à l'extérieur, la clôture l'empêche d'entrer, tandis que pour le chien de l'habitant·e, la clôture l'empêche de sortir. N'est-ce qu'une simple question de point de vue ? Probablement non, puisque vue de l'intérieur de la parcelle et vue de l'extérieur, la clôture interagira avec des éléments différents : avec un paysage urbain, d'autres maisons, une rue d'un côté, avec une maison, un jardin, des espaces domestiques pour l'autre côté.

Les interactions semblent aussi multiples que les interactant·es. Mais nous nous sommes limités à envisager la clôture « finie », « donnée » : comme objet, elle a fait l'objet de différents procès de fabrication, qui font qu'elle se compose d'éléments hétérogènes, assemblés, qui entrent eux-mêmes en interaction (un portail avec un muret ?), et en interaction avec celui ou celle qui va s'atteler à construire, transformer ou démolir la

clôture. À l'image de la barrière en bois faite de planches<sup>242</sup>, en habitant une maison sur un terrain enclos, je serais en interaction tant avec la clôture qu'avec l'ensemble des éléments qui la composent : briques, ciment, crépis, etc. Le cadre de l'interaction semble se définir et se redéfinir au gré des *interactant-es* qui y prennent place. La décomposition de l'« ordre de l'interaction<sup>243</sup> » revient à ouvrir une boîte où interagissent une multitude d'éléments disparates, plus ou moins dépendants les uns des autres. L'enquête va devoir s'atteler à réordonner cet amas inquiétant et à choisir certaines de ces interactions pour éviter de se perdre dans ce qui apparaît désormais comme une pelote indémêlable.

### 1.3.4. Expliquer la clôture par la clôture : analyser des interactions... dans l'espace

*Que devient l'espace dans tout cela ?*

Chemin faisant, en centrant notre attention sur la dimension matérielle de la clôture, en tant qu'objet, nous avons laissé de côté l'une de ces spécificités, en tant qu'objet, celle d'être située dans un espace qui constitue probablement l'un de ces déterminants. Comme nous l'avons déjà évoqué, un muret, une grille, un portillon peuvent devenir clôture, parce qu'ils ont une position particulière dans l'espace qui leur confère cette fonction ou ce rôle. Une discipline particulière, l'« anthropologie de l'espace<sup>244</sup> » va nous aider à réintroduire l'espace dans les interactions entre humains et non-humains que nous avons tenté de définir précédemment. Nous allons pouvoir réintroduire l'espace dans l'écheveau des interactions identifiées dans le sous-chapitre précédent, en interrogeant ses spécificités parmi les « interactant-es ».

Le projet d'une anthropologie de l'espace s'est élaboré dans les années 1960<sup>245</sup>, autour de travaux partant de la banalisation de la production de la ville liée aux « universaux » du mouvement moderne<sup>246</sup> (en architecture) et des recherches anthropologiques dans des

---

<sup>242</sup> Ibid.

<sup>243</sup> GOFFMAN Erving, 1988, op. cit. ; p. 186-230.

<sup>244</sup> Une large part des réflexions que nous développerons dans ce chapitre s'appuient sur deux ouvrages, qui chacun, à 25 ans d'intervalle, se sont donné pour objectif de poser des fondements théoriques à la discipline de l'anthropologie de l'espace : PAUL-LÉVY Françoise, SEGAUD Marion, op. cit., 1983 ; SEGAUD Marion, 2007, op. cit.

<sup>245</sup> Cette histoire est notamment retracée par Marion Segaud, op. cit., 2007, chapitre 2, « Conditions de l'émergence de l'anthropologie de l'espace en France », p. 43-69.

<sup>246</sup> Le lien entre anthropologie de l'espace et la critique de l'espace « moderne » est notamment illustré par François Choay, *Pour une anthropologie de l'espace*, Paris, Seuil, 2006. Il est intéressant de noter que le projet d'une « anthropologie

sociétés non-occidentales. La démonstration que fait Claude Lévi-Strauss des liens entre la structuration des villages du peuple amazonien Bororo et leur système social<sup>247</sup> l'a amené à mettre en avant que l'espace produit par une société joue un rôle dans l'organisation de celle-ci, sa déstructuration pouvant conduire à la transformation de la société. À la pluralité des sociétés humaines s'associerait une pluralité d'espaces produits par elles.

S'intéresser aux spécificités des espaces des différentes sociétés humaines, non pas comme simple « support », « contenant<sup>248</sup> » ou « faire-valoir de l'organisation sociale<sup>249</sup> », permet la mise à l'épreuve de cette hypothèse selon laquelle « l'espace n'est pas une notion homogène, mesurable, existant à priori, indépendamment des cultures, des temps historiques et des représentations que les uns et les autres en donnent<sup>250</sup> ».

#### *De l'espace à la spatialité*

Mais l'espace, trop général, trop abstrait, ne permettait pas d'envisager précisément les interactions des individus et des sociétés à leurs espaces. C'est pour pallier à cela que la notion de spatialité, issue de la psychologie et désignant un « espace vécu », constituant le « fondement de toute relation significative entre un sujet et son environnement<sup>251</sup> » va être mobilisée par l'anthropologie de l'espace. Dans un ouvrage visant à faire le point sur la constitution disciplinaire de l'anthropologie de l'espace, Jean-Charles Depaule en propose la définition suivante :

*« Par spatialité on entendra ce qui caractérise la logique spatiale mise en œuvre par un groupe, une société. À l'intérieur d'une même formation sociale, ce peut être la spatialité de ceux qui pensent l'espace ou celle, différente de cette dernière, des habitants "ordinaires" <sup>252</sup>. »*

---

symétrique » développée par Bruno Latour et d'une « anthropologie de l'espace » s'appuient sur une critique des racines de la modernité, et, pour la seconde, de sa traduction architecturale.

<sup>247</sup> LÉVI-STRAUSS Claude, *Tristes Tropiques*, Paris, Plon, 1955.

<sup>248</sup> Notion employée par Maurice Blanc, qui fait la critique de la place secondaire allouée à l'espace, par rapport à d'autres « grands paradigmes explicatifs » dans la sociologie française dans sa préface à l'ouvrage de Jean RÉMY, *L'espace, un objet central de la sociologie*, Toulouse, Erès, 2015 ; p. 7.

<sup>249</sup> TAILLARD Christian et MATRAS-GUIN Jacqueline, 1992, op. cit. ; p. 19, cités par DEPAULE Jean-Charles, « L'anthropologie de l'espace », in CASTEX Jean, COHEN Jean-Louis, DEPAULE Jean-Charles, 1995, op. cit. ; p. 15-74.

<sup>250</sup> SEGAUD Marion, 2007, op. cit. ; p. 8-9.

<sup>251</sup> THINÈS Georges et LEMPEREUR Agnès, 1975, op. cit., article « Spatialité ».

<sup>252</sup> DEPAULE Jean-Charles, 1995, op. cit., p. 15-74.

Cette définition propose une distinction intéressante entre une spatialité construite par ceux et celles qui « pensent l'espace » et celle des « habitant·es ordinaires ». Dans le cas des clôtures et plus largement du pavillonnaire, nous sommes face à un objet hybride, positionné à la croisée ou à la convergence de règles urbaines et d'attentes individuelles, des technicien·nes de l'urbain et des habitant·es ordinaires. Ces protagonistes partagent-ils ou elles la même spatialité en définissant des règles ou en fabriquant leur clôture ?

### *L'espace, produit du social ?*

Cette digression nous rappelle que la spatialité n'est néanmoins pas une donnée, mais le fruit d'un processus de production de l'espace par les sociétés. Dans ce sens, la spatialité intègre également « l'ensemble des opérations auxquelles se réfère une population pour mettre en œuvre son espace<sup>253</sup> ». Plus récemment, la notion de spatialité a été fortement remobilisée par les géographes, en dépassant son sens premier de « descripteur de l'aspect spatial d'un phénomène<sup>254</sup> ». Michel Lussault s'est notamment intéressé aux « compétences spatiales des « opérateurs » (ou actants), qui « n'agissent pas sur l'espace, mais bel et bien avec l'espace », comme un « art de faire<sup>255</sup> », envisagé comme une ressource<sup>256</sup>. Différentes « compétences de spatialité<sup>257</sup> » complémentaires permettent ainsi aux individus de mener leurs actions dans l'espace, de mettre à l'épreuve leur « maîtrise spatiale » dans leur quotidien. Plusieurs d'entre elles font directement écho aux clôtures : les capacités complémentaires à « découper l'espace en unités élémentaires pertinentes<sup>258</sup> » et à « poser des limites spatiales entre les différentes entités discriminées » constitutives d'une « compétence de découpage et de délimitation<sup>259</sup> » et la « compétence de franchissement », liant les « techniques et habitudes [...] qui permettent

<sup>253</sup> CLÉMENT Pierre, « Architecture comparée » in *Cahiers de l'ADRI* 1, n°6-7, 1982 ; p. 9 ; cité par DEPAULE Jean-Charles, 1995, op. cit. ; p. 35.

<sup>254</sup> LÉVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.), 2003, op. cit., article « Spatialité ».

<sup>255</sup> Notion empruntée à Michel de Certeau par Michel Lussault, in LÉVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.), 2003, op. cit.

<sup>256</sup> RÉMY Jean, 2015, op. cit., article « Spatialité » ; p. 43.

<sup>257</sup> Six compétences de spatialité sont proposées par Michel Lussault : (1) une compétence métrique : capacité à mesurer les distances pour réguler les distances entre les êtres humains ; (2) une compétence d'emplacement : capacité à identifier les bonnes places, pour soi, pour, les autres, la bonne place pouvant conduire à une offense spatiale liée à l'intrusion par un individu dans l'espace d'un autre individu ; (3) une compétence de parcours : capacité à définir un itinéraire ; (4) une compétence de franchissement : franchir les sas, seuils, frontières ; (5) une compétence de délimitation et de découpage de l'espace en unités pertinentes ; (6) une compétence à discriminer le petit du grand, taille absolue et relative. Cf. LÉVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.), 2003, op. cit., article « compétences de spatialité » et LUSSAULT Michel, *De la lutte des classes à la lutte des places*, Paris, Grasset, 2009.

<sup>258</sup> LÉVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.), 2003, op. cit., article « Spatialité ».

<sup>259</sup> Ibid.

à tout un chacun de franchir [...] les limites de toute sorte qui désormais ponctuent nos vies quotidiennes<sup>260</sup> ». Ces deux compétences trouvent un écho dans le premier chapitre de *l'Anthropologie de l'espace*<sup>261</sup> proposée par Françoise Paul-Levy et Marion Segaud en 1983 : « la notion de limite », qui intègre une partie sur « les passages et le franchissement des limites » : « parce que la limite tend à être infranchissable, elle se fait lieu et lieu de passage entre les espaces limités<sup>262</sup> ».

Cette double compétence et cette dialectique entre limite et franchissement renvoie également à celle décrite précédemment entre ouverture et fermeture, constitutives de toute clôture. Mais nous devons requestionner ici la nature de la clôture : est-elle simplement interface, ou est-elle un espace, un intervalle présentant une épaisseur qui serait directement liée à la question du franchissement ? En devenant « espace », la clôture rejoint la famille des « espaces intermédiaires<sup>263</sup> » déjà évoquée précédemment, à travers la relation entre individualité et société. Mais en articulant les deux dimensions évoquées plus haut, la clôture constitue également la traduction matérielle d'une « maîtrise spatiale » d'un individu. Ce constat nous ramène à l'un des questionnements traversant ce chapitre : comment envisager les articulations du matériel, du spatial et du social à travers cette délimitation et son franchissement ? Plus largement, cette interrogation découle d'une autre, plus générale : comment se perçoivent les espaces par les individus ? Comment ces spatialités s'inscrivent-elles en chaque *opérateur* inscrit néanmoins dans une culture, une société ? Edward T. Hall a tenté de répondre à ces interrogations en s'intéressant aux « données sensorielles d'ordre visuel, auditif, kinesthésique, olfactif et thermique<sup>264</sup> » qui amènent à considérer que « des individus élevés au sein de cultures différentes vivent également dans des mondes sensoriels différents<sup>265</sup> ».

### *L'espace, produit le social ?*

Cette approche, qui constitue l'une des sources mise en avant<sup>266</sup> par l'anthropologie de l'espace tente ainsi d'expliquer par la culture et les ressources spatiales dont elle dote<sup>267</sup>

---

<sup>260</sup> Ibid.

<sup>261</sup> PAUL-LÉVY Françoise, SEGAUD Marion, op. cit., 1983, p. 27-99.

<sup>262</sup> Ibid. ; p. 61.

<sup>263</sup> LEBOIS Valérie, s.d., op. cit.

<sup>264</sup> HALL Edward T., 1966, op. cit. ; p. 222.

<sup>265</sup> Ibid.

<sup>266</sup> Dans l'introduction à leur ouvrage de 1983, Françoise PAUL-LÉVY Marion SEGAUD évoquent cette filiation ; p. 15, en faisant écho au titre du chapitre 9 de l'ouvrage d'Edward T. Hall.



les individus certaines formes d'espaces ou éléments constitutifs de ceux-ci, de la maison de pierre des indiens hopi<sup>268</sup> à la « porte-moustiquaire<sup>269</sup> » des maisons américaines. Dans son propos, s'entremêlent les perceptions et matérialités avec les formes et usages des espaces. À travers la notion d'« espace à organisation fixe », « semi-fixe » ou « informel », Edward T. Hall propose de décliner différents degrés de déterminations spatiales sur les individus, du plus fort au plus faible. Lorsqu'il est fixe, l'espace peut devenir un « moule<sup>270</sup> » pour les comportements imposant « un cadre spatial unifié, cohérent ou prévisible<sup>271</sup> » qui « façonne le comportement humain<sup>272</sup> ».

L'image du « moule » est intéressante à interroger car elle conduit à envisager les comportements en les imaginant s'adapter, se refaçonner, changer de forme en s'inscrivant dans ce moule. Mais ce moule n'est jamais totalement figé et rigide : il est peut-être aussi façonné qu'il est façonnant par les individus, mais à des échelles et des niveaux d'intervention différents. En effet, si l'on repart de la maison, celle-ci va s'inscrire dans différents territoires plus ou moins imbriqués<sup>273</sup>, qui pourraient générer des spatialités différentes et plus ou moins formées et formantes : « en fonction de l'échelle d'analyse de cette spatialité, il devient possible de dégager différentes modalités par lesquelles l'espace a une influence sur les pratiques<sup>274</sup> ». La position de la maison dans l'espace périurbain, dans une commune, dans une rue et sur une parcelle est liée à différents arbitrages<sup>275</sup> des individus entre différentes déterminations. Par la définition matérielle et immatérielle de leurs espaces, les individus participent à la définition de leur spatialité.

La spatialité est constituée de plusieurs interactions imbriquées, auxquelles l'image du « moule » fait écho : en effet, un moule est un objet dont la matérialité et la forme est destinée à en former une autre, agissant dès lors comme un actant tel que nous l'avons défini précédemment à travers le regard de Bruno Latour. En tant qu'actant, le moule n'a

---

<sup>267</sup> LUSSAULT Michel, 2009, op. cit.

<sup>268</sup> HALL Edward T., 1966, op. cit. ; p. 119.

<sup>269</sup> Ibid., p. 163.

<sup>270</sup> Ibid., p. 136.

<sup>271</sup> Ibid., p. 132.

<sup>272</sup> Ibid., p. 136.

<sup>273</sup> PINSON Daniel, THOMANN Sandra, 2001, op. cit.

<sup>274</sup> LE ROUX Daphné, MOREL Juliette, « L'espace, acteur du mariage. Proposition d'analyse cartographique de la spatialité rituelle » in DESCHAMPS Catherine, MOROVICH Barbara (dir.), *Espaces. Espaces et lieux en partage*, Paris, L'harmattan, 2021, p. 92-115.

<sup>275</sup> ROUGÉ Lionel, 2005, op. cit.

pas d'autre vocation que de donner forme à d'autres matières plus malléables que lui. Il n'existe donc qu'à travers les interactions qu'il entretient avec d'autres « choses » ou individus. Le moule peut parfois être immatériel comme en témoigne l'expression populaire « entrer dans le moule », qui signifie se conformer à un modèle ou à un cadre inculqué notamment par la société.

### *La clôture, actante ou interactante ?*

Mais cette image anodine nous amène à reconsidérer plus fortement la matérialité des espaces contribuant à la définition des spatialités : si la clôture est une actante dans l'espace, comment interagit-elle avec lui ? Est-elle déterminée par l'espace où elle prend place ? Ou contribue-t-elle à définir cet espace ? Comment décrire les rôles qu'elle peut jouer dans la définition d'une spatialité ? Nous retrouvons ici le risque du spatialisme, qui, comme le décrit Jean Rémy<sup>276</sup>, peut conduire à envisager le « pouvoir de l'ordre spatial d'induire l'ordre social<sup>277</sup> » en envisageant que l'espace puisse avoir un « effet automatique sur la vie sociale ». Pour le sociologue, « l'espace perçu et vécu est une ressource et un médiateur », ce qui fait de lui un « moule » tout relatif, puisqu'il est conditionné à d'autres dimensions et notamment au social, faisant écho à l'hypothèse formulée par Henri Lefebvre en envisageant l'espace comme producteur et produit des rapports économiques et sociaux<sup>278</sup>. Dans ce sens, la notion d'interaction permet d'ouvrir davantage de réflexivité sur les « actions » respectives des « interactant-es » : en effet, si l'interaction constitue un champ mutuel d'influence<sup>279</sup>, elle prend la forme d'une série d'actions qui se déterminent les unes les autres<sup>280</sup>, dans une situation de coprésence<sup>281</sup>. La clôture contribue ainsi à la définition d'un certain « ordre de l'interaction<sup>282</sup> », à travers les interactions qui se déroulent avec elle et *autour* d'elle.

Dans l'espace justement, nous avons vu que la clôture se trouve dans une position singulière de limite et d'interface. En tant que limite, elle distingue deux espaces, perçus

<sup>276</sup> RÉMY Jean, 2016, op. cit. ; p.1.

<sup>277</sup> Critique formulée par H. Raymond à l'encontre de l'idéologie du mouvement moderne, et constituant l'une des origines de l'anthropologie de l'espace, cf. RAYMOND Henri, « Avant-propos », in SEGAUD Marion, 2007, op. cit. ; p. 5.

<sup>278</sup> LEFEBVRE Henri, 1974, op. cit. ; p. XX.

<sup>279</sup> LE BRETON David, *L'interactionnisme symbolique*, Paris, Presses universitaires de France, 2012 ; p. 49.

<sup>280</sup> JOSEPH Isaac, 1998, op. cit. ; p. 124.

<sup>281</sup> GOFFMAN Erving, *Encounters: Two Studies in the Sociology of Interaction*, Indianapolis, Bobbs-Merrill Company, Inc., 1961 ; p.7.

<sup>282</sup> GOFFMAN Erving, « La situation négligée » in 1988, op. cit., p. 143-147.

comme intérieurs et/ou extérieurs, privés ou publics<sup>283</sup>, suivant les points de vue et les outils d'observation de ces dichotomies. En tant qu'interface, elle intègre la possibilité de son franchissement jusqu'à se limiter, parfois, à signifier la limite sur le point de franchissement<sup>284</sup>. La clôture n'opère, en tant qu'objet-actant, qu'à travers l'espace dans lequel elle prend place et avec lequel elle redéfinit les interactions : la clôture *dans* un espace et *avec* des spatialités. Si nous reprenons les quelques exemples de clôtures décrits précédemment, la clôture contribue dans chacun à rendre possible certains usages, ou à les empêcher, comme le franchissement, les vues ou la possibilité de s'accouder pour bavarder.

Ces différentes dimensions amènent à identifier des enjeux méthodologiques, qui vont permettre de déterminer la ou les manières de « saisir » la clôture, ou d'« en faire le tour », en s'intéressant à son rôle en tant qu'actante, aux espaces et aux spatialités dans lesquelles elles s'insère et qu'elle redéfinit.

### 1.3.5. Enjeux méthodologiques d'une anthropologie (symétrique) de/dans/avec l'espace

*« Ici, nous proposons une orientation. L'entretien, nécessaire, ne suffit pas. [...] La description minutieuse est importante : celle des maisons, des biens meubles et immeubles, des vêtements, des visages et des comportements. Seule la confrontation entre les données sensibles, telles que les perçoit le sociologue et telles qu'il cherche à les saisir comme ensemble, d'une part, et d'autre part les lieux, les temps et les choses perçues par les intéressés permet une connaissance<sup>285</sup>. »*

Comment envisager l'analyse d'un objet *actant* dans l'espace ? Explorer cette question invite à considérer différentes dimensions : un espace, des spatialités, des objets qui y

---

<sup>283</sup> RÉMY Jean, « La dichotomie privé/public dans l'usage courant » in *Recherches sociologiques*, n°1, 1973, p. 10-38.

<sup>284</sup> GENNEP Arnold Van, 1924, op. cit. ; p. 26.

<sup>285</sup> LEFEBVRE Henri, « préface », in RAYMOND Henri, HAUMONT Nicole, DEZÈS Marie-Geneviève, HAUMONT Antoine, 1966, op. cit. ; p. 14. Daniel Pinson, dont nous évoquerons plus loin les travaux, fait référence à cette recommandation d'Henri Lefebvre dans son article « L'habitat, relevé et révélé par le dessin : observer l'espace construit et son appropriation », *Espaces et sociétés*, vol. 164-165, no. 1, 2016, p. 49-66.

prennent place, des actant-es qui y agissent ou sont agis par ces objets dans cet espace, lui même agi par ces objets.

Nous avons vu précédemment, que cet angle d'observation qui démultiplie les interactions prenait place dans les marges des sciences sociales, par le biais de l'anthropologie de l'espace ou de l'anthropologie symétrique dont nous avons mobilisé les tentatives de cadrages théoriques qu'elles proposent. Mais, à l'instar d'autres approches scientifiques, quelles sont les méthodologies qui s'attachent à celles-ci ? Ou, en intervertissant cette question, certains travaux scientifiques peuvent-ils relever de ces anthropologies particulières ?

Parmi les travaux s'efforçant d'appréhender ces différentes dimensions sans instrumentaliser de manière univoque l'espace et ses usages, nous évoquerons ici ceux de P. Bourdieu, à propos de la maison Kabyle<sup>286</sup>, de D. Pinson<sup>287</sup> à propos de l'habitat populaire et de P. Boudon<sup>288</sup>, à propos de la cité de Pessac, notamment évoqués par Marion Segaud dans son analyse rétrospective sur l'émergence d'une l'anthropologie de l'espace<sup>289</sup>. Les travaux d'ergonomie ou d'étude des ambiances<sup>290</sup> ont également tenté de tisser ces liens, pour appréhender formes, matérialités, usages, perceptions et représentations d'un même élan.

L'étude menée par Pierre Bourdieu est citée<sup>291</sup> dans de nombreux travaux s'inscrivant ou se revendiquant d'une anthropologie de l'espace. Parue en 1970, elle est republiée en annexe de son ouvrage *Le sens pratique* en 1980. Le propos de Pierre Bourdieu associe une première partie descriptive de la maison associée à un plan schématique<sup>292</sup>, suivie d'une présentation de différents rites et pratiques kabyles et se termine par le croisement entre l'organisation de la maison et ces rites. Ces derniers permettent de déceler des formes d'inversions symboliques, mettant en jeu le dedans et le dehors, l'orientation de la

<sup>286</sup> BOURDIEU Pierre, « La maison kabyle ou le monde inversé », in 1980b, op. cit., p. 441-461.

<sup>287</sup> PINSON Daniel, « Du logement pour tous aux maisons en tous genres, Ethnographie de l'habitat ouvrier en Basse-Loire » in *Architecture et cultures. Les carnets de la recherche architecturale*, n°27-28, Marseille, Parenthèses, 1992, p. 151-164.

<sup>288</sup> BOUDON Philippe, *Pessac de Le Corbusier*, Paris, Dunod, 1969.

<sup>289</sup> « Chapitre 1 : Sciences sociales, espaces construits et architecture », in SEGAUD Marion, 2007, op. cit., p. 11 à 42.

<sup>290</sup> En particulier sous l'égide des unités de recherche CRESSON/CRENAU cf. GROSJEAN Michèle, THIBAUD Jean-Paul, *L'espace urbain en méthodes*, Marseille, Parenthèses, 2001.

<sup>291</sup> Chez Marion Segaud, 2007, op. cit. ; Marion Segaud et François Paul-Lévy, 1983, op. cit. ; Daniel Pinson, 2016, op. cit.

<sup>292</sup> BOURDIEU Pierre, op. cit., 1980b ; p. 442.

maison et la répartition des rôles genrés dans l'espace de la maison et dans son environnement. Si la maison se « dématérialise » et se vide de ses objets, lorsque Pierre Bourdieu en décrypte la structure symbolique, cette étude propose une démonstration tangible des interactions entre un cadre matériel et des structures symboliques, à travers les inversions qui s'opèrent entre l'intérieur et l'extérieur de la maison<sup>293</sup>.

À peu près à la même période, à la fin des années 1960, l'enquête menée par Philippe Boudon dans la cité Frugès à Pessac articule différentes dimensions : une enquête visuelle, s'appuyant sur un inventaire photographique, des entretiens individuels et collectifs, une analyse de sources archivistiques, notamment photographiques. Philippe Boudon met en avant sa compétence d'architecte pour s'attacher à décrypter les conceptions de l'architecte<sup>294</sup>, et l'espace transformé par l'habitant grâce à un « langage de l'espace plus riche » permettant « de mettre plus facilement en évidence les problèmes d'organisation spatiale<sup>295</sup> ». Comme l'évoque Henri Lefebvre dans sa préface à l'enquête de Philippe Boudon, l'adaptabilité involontaire de la cité Frugès constitue peut-être l'une des dimensions les plus intéressantes du projet de Le Corbusier :

*« Peut-être parce qu'il avait du génie, peut-être parce que jamais les hommes les plus doués ne font exactement ce qu'ils avaient voulu (par bonheur ou par malheur), il produisit un espace relativement plastique, modifiable. Et qu'ont fait les habitants ? Au lieu de s'introduire dans ce réceptacle, de s'y adapter passivement, ils ont habité activement, dans une certaine mesure. Ils ont montré en quoi consiste l'habiter : en une activité. Ils ont œuvré, modifié, ajouté à ce qui leur était offert. Qu'ont-ils ajouté ? Leurs exigences. Ils ont produit des différences, dont Philippe Boudon montre les significations<sup>296</sup>. »*

En croisant les photographies de l'opération fraîchement livrée prises en 1925 et celles prises lors de son enquête dans les années 1960, Philippe Boudon va pouvoir inventorier les transformations. Ces transformations sont, comme l'évoque Henri Lefebvre, des adaptations, dont les habitant-es rendent compte à travers les entretiens. Ces derniers portent sur la nature des espaces produits et leur matérialité, à travers la description de

<sup>293</sup> Ibid. ; p. 460.

<sup>294</sup> Notons que les recherches de Marion Segaud ont également démarré à partir d'une thèse de recherche sur la spatialité chez Le Corbusier, SEGAUD Marion, *Le Corbusier, mythe et idéologie de l'espace*, RAUC, 1969.

<sup>295</sup> BOUDON Philippe, 1969, op. cit., p. 3.

<sup>296</sup> LEFEBVRE Henri, « Préface », in BOUDON Philippe, 1969, op. cit. ; p. IX.

leurs expériences et de leurs actions. Mais si la photographie arrive à faire état des formes des maisons, elle ne rend pas tangible la spatialité nouvelle produite par les habitant·es, qui n'apparaît qu'à travers leurs discours dans l'enquête menée sans que la photographie ne vienne en questionner la traduction (ou le cadre) spatial et formel.

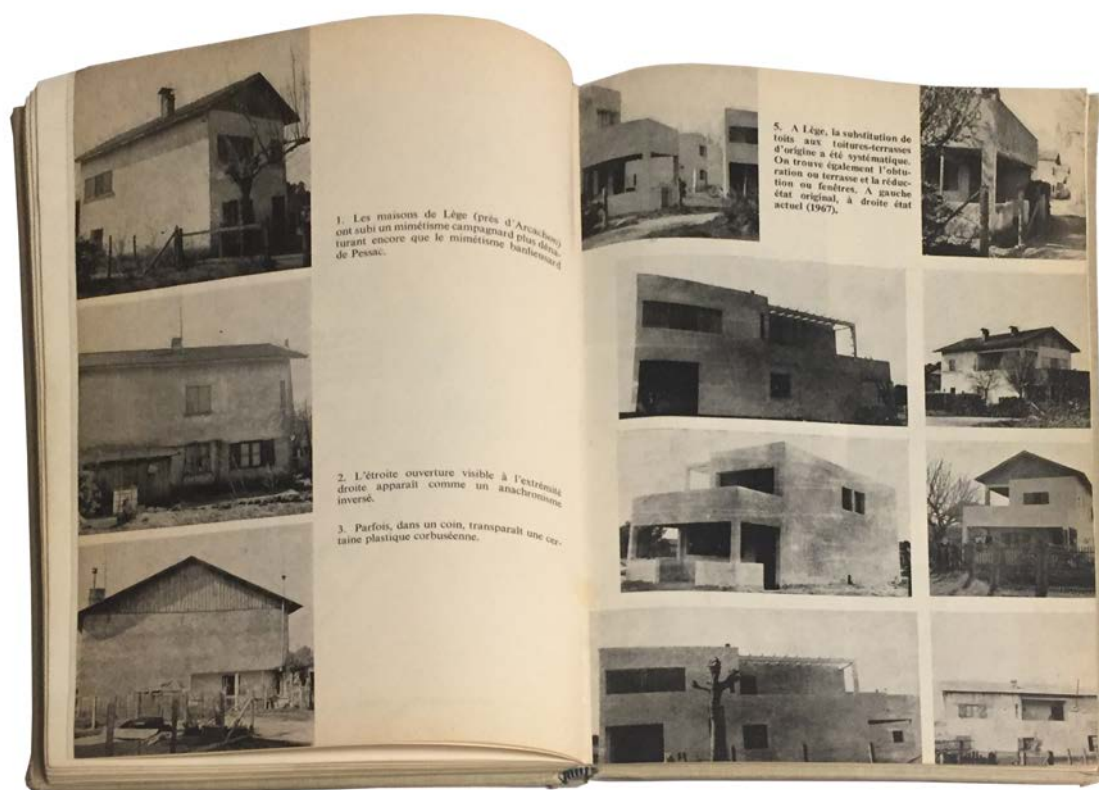


Fig. 1.14. Une double-page du relevé photographique mené par Philippe Boudon à Pessac<sup>297</sup>

Nous retenons néanmoins de cette enquête la démarche de comparaison photographique, introduisant une dimension diachronique dans l'appréhension d'un espace habité : cette approche permet de comprendre la définition d'une spatialité à partir d'un cadre spatial donné par l'architecte. À travers et du fait de sa matérialité, un espace s'use, se transforme, se répare, s'adapte, comme le silex de Tim Ingold.

Une quinzaine d'années plus tard, au début des années 1980, Daniel Pinson va conduire une recherche, dans le cadre de doctorat de troisième cycle<sup>298</sup>, sur l'habitat populaire en Basse-Loire. Dans cette enquête, il développe une démarche de relevé extrêmement

<sup>297</sup> BOUDON Philippe, 1969, op. cit.

<sup>298</sup> Doctorat de 3ème cycle (spécialité : Sociologie de l'Urbain) ; titre de la thèse : « L'annexion de Chantenay à Nantes ou la fin d'un espace d'autonomie », source : Curriculum Vitae de Daniel Pinson, en ligne, url : <https://danielpinson-urb.pagesperso-orange.fr/repgen/CV3pages.htm>.

précise, à partir de la photographie, qui s'articule à des entretiens. Le chercheur précise l'enjeu de ces relevés vis-à-vis de la pratique, plus courante, de l'entretien dans les enquêtes sur les modes d'habiter :

*« Dans la restitution des pratiques et représentations, le temps et les rapports sociaux sont mis en relief, mais seulement à partir de ce qui a été dit, tandis que le sensible et le concret, le matérialisé, ont tendance à s'effacer largement alors qu'eux-mêmes peuvent s'éclairer d'autres relations, non analysables dans la teneur de la parole<sup>299</sup> ».*

Le rôle des relevés et la méthode développée par Daniel Pinson sont présentées dans un autre article, antérieur au précédent :

*« Cette procédure combinait l'entretien non directif, la visite du logement, la couverture photographique des pièces visitées et le recours aux documents graphiques permettant de reconstituer l'espace architectural de l'habitation (plans, permis de construire). La combinaison de ces différents procédés de saisie de l'espace, comme lieu de pratiques, a permis la reconstitution de relevés ethnographiques. À la différence de relevés strictement architecturaux, ils restituent, en plus de l'espace construit, l'occupation mobilière et les traces d'appropriation les plus visibles dans les pièces relevées. L'exécution de ces relevés, où sont associées les figures de l'espace (dessin) et les mentions de son usage (légende), nécessite une lecture combinée de la parole habitante (l'entretien) et de l'espace approprié (les plans et les prises de vue servant au relevé). Pour reprendre des concepts élaborés par Henri Raymond, cette méthode permet de mettre en relation la " compétence langagière de l'habitant avec sa compétence pratique ", dont il dit qu'elle a rarement été explorée. »*

Dans le même article, Daniel Pinson précise l'hypothèse constituant la base de son enquête, qui vise à interroger l'espace « comme réceptacle ou comme catalyseur des pratiques domestiques » en questionnant « sa technicité [non] seulement [...] comme objet produit, mais aussi comme dispositif spatial ajusté ou non aux pratiques et à l'univers de représentation du sujet concerné<sup>300</sup> ». Cette méthode, croisant l'observation aux

---

<sup>299</sup> PINSON Daniel, « La réalisation de relevés d'espaces habités : de la photo au plan pour dégager des typologies », in *Les Cahiers du LERSCO*, hors-série, 1991, p. 2-10.

<sup>300</sup> PINSON Daniel, 1992, op. cit., p. 151-164 ; p. 152.

entretiens « implique la double capacité à lire l'espace matériel et à interpréter la parole enregistrée ». Si la seconde relève des méthodes propres aux sciences sociales, la première est liée à la formation d'architecte de Daniel Pinson, qui est également la mienne.

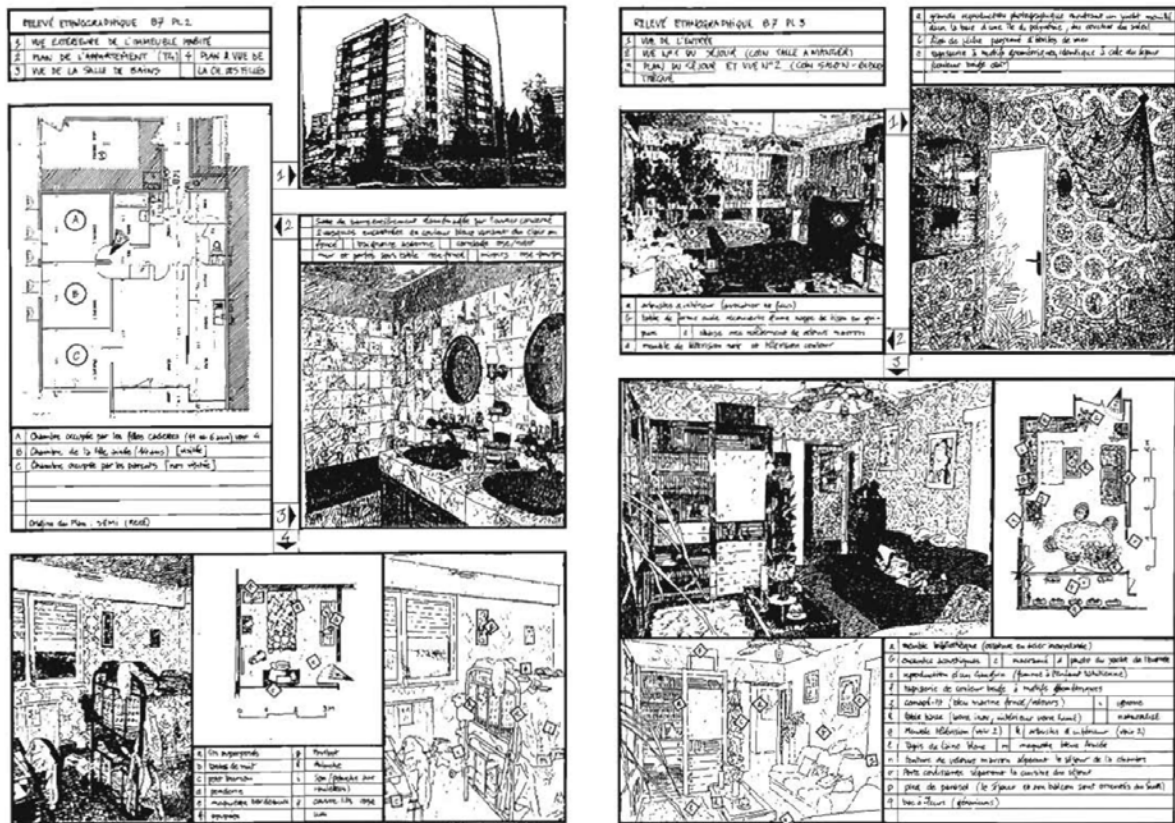


Fig. 1.15. Deux planches de relevé habité réalisé par Daniel Pinson<sup>301</sup>

Le dessin, tel qu'il est mobilisé par Daniel Pinson, opère sous deux aspects. Certains dessins consistent en « redessins », à partir des photographies réalisées sur les lieux de l'enquête. En s'appuyant sur le cadrage de la photographie, le redessin opère une sélection<sup>302</sup> d'éléments significatifs, en écartant certaines des dimensions des lieux observés. Par contre, l'élaboration d'un plan nécessite une étape de conceptualisation supplémentaire, en transposant certaines données relevées, mesurées, dans une vue de

<sup>301</sup> PINSON Daniel, 1991, op. cit. ; p. 107.

<sup>302</sup> Ola Söderstrom propose et décrit la construction des figures (en urbanisme) à travers trois opérations : la « sélection » (qui passe par le cadrage et le choix de ce qui est montré ou caché) ; la schématisation (à travers le choix d'une modalité de représentation et d'un point de vue) et la synthèse (qui condense les informations à travers un mode de représentation, un code intelligible en quelque sorte). Cf. SÖDERSTROM Ola, *Des images pour agir – le visuel en urbanisme*, Lausanne, Payot, 2000.



l'esprit, vision abstraite qui permet néanmoins d'unifier (et, en quelque sorte) de neutraliser le point de vue de l'observateur pour faciliter la comparaison et faire ressortir la « dimension cachée<sup>303</sup> » de certains espaces. La comparaison des relevés va ensuite faire ressortir un certain nombre d'éléments significatifs.

En guise de synthèse, nous pouvons affirmer qu'aborder les clôtures, quasi-objet dans l'espace pour qu'elles puissent nous renseigner tant sur leur dimension spatiale que sociale nécessitera, dans l'enquête menée, de croiser différentes dimensions :

- d'abord ce que leur forme et leur matérialité permet comme usages, ceux qu'ils permettent ou contraignent du point de vue de l'habitant-e et du ou de la simple passant-e ;
- ensuite, à travers leur fabrication et ce que celle-ci peut agréger d'opérations, de gestes, de savoir-faire, de matériaux, de desseins ou de « projections », les clôtures étant généralement fabriquées par les habitant-es ;
- enfin, par leurs usures et leurs évolutions, qui renseignent sur les formes d'entretien dont les clôtures font l'objet mais également, par les traces d'usure, ou traces d'usages, sur ce que les objets ont permis ou ce à quoi ils ont donné lieu et sur les ajustements qu'elles ont dû subir vis-à-vis de nouveaux usages ou d'autres enjeux.

Ces différentes dimensions nécessitent de confronter relevés habités et relevés photographiques, observations et entretiens dans la conduite de cette enquête, ces dernières permettant d'appréhender de manière parallèle, la clôture dans sa dimension spatiale, matérielle et sociale.

Avant de développer plus précisément la manière dont ces différentes considérations théoriques vont pouvoir se traduire dans une méthodologie d'enquête adaptée, nous allons présenter le terrain d'étude avec lequel s'est construit ma réflexion. En effet, comme je l'évoquais dans l'introduction de ce chapitre, cette recherche s'est construite par de multiples confrontations, dans la durée et la répétition, entre le terrain et l'actualisation, à partir de mes questionnements, de mes ancrages théoriques.

---

<sup>303</sup> En référence à Edward T.Hall, 1966, op. cit.

## Chapitre 1.4 / Des maisons et leurs clôtures dans une commune périurbaine

Cette recherche autour de la clôture, qui navigue entre formes, matérialités, pratiques et représentations s'appuie sur une enquête menée dans différentes rues d'une commune de la périphérie de Strasbourg, B., entre 2011 et 2020. Cette commune se caractérise par la forte croissance démographique qu'elle a connue, des années 1950 à nos jours, quasi-exclusivement liée à la construction de pavillons donnant forme, peu à peu, à des « quartiers pavillonnaires » enveloppant le village initial.



Fig. 1.16. Vue aérienne de la commune de B.<sup>304</sup>

Dans ce chapitre, nous présenterons tout d'abord la commune et son organisation territoriale, avant de nous intéresser plus spécifiquement aux secteurs que j'ai identifié

<sup>304</sup> Source : Eurométropole de Strasbourg, orthophotoplan, 2007.

pour mener mon enquête. Le choix d'un seul terrain d'étude, qui comportait le risque de m'emmener vers une approche monographique, s'est peu à peu imposé parce qu'il permettait néanmoins d'aborder de manière longue un fragment de territoire, en déployant différentes modalités d'observations, d'enquête et de relevé tout à travers mes allers et retours entre le « laboratoire » et le terrain.

#### *Comment suis-je arrivé à B. ?*

Le choix d'un terrain d'étude est l'une des étapes essentielles d'une recherche. Celui-ci peut s'opérer par le biais d'une série d'analyses préalables, d'analyses quantitatives, cartographiques qui vont en retour permettre de préciser les questions de recherche. Qu'est-ce que je cherchais, en somme ? J'étais à la recherche d'un terrain qui m'offrirait un panel suffisamment important, quantitativement, de maisons unifamiliales isolées sur leur parcelle, nécessitant potentiellement que des dispositifs spécifiques soient mis en place pour en assurer la délimitation. Identifier un territoire susceptible de m'offrir un panel important de maisons individuelles pourvues de clôtures devait me permettre d'observer des ressemblances, fortuites ou non, entre elles, davantage qu'une série de situations isolées.

L'identification de B. résulte d'un heureux hasard, survenu en 2006, lorsque je préparais mon diplôme d'architecture en travaillant sur des territoires périurbains. J'avais pu prendre connaissance des quartiers pavillonnaires de B. à ce moment-là, en y effectuant certaines enquêtes préfigurant celles présentées ici. En effet, lors de la définition de mon objet d'étude, quelques années plus tard, il m'est apparu d'emblée que les quartiers pavillonnaires de B. pouvaient m'offrir un corpus de clôtures large et cohérent, par son unité géographique. Les éléments qui suivent vont permettre de mieux comprendre ce qui m'a amené à confirmer la pertinence de cette intuition et l'intérêt de choisir la commune de B. comme terrain d'étude principal pour ma recherche.

#### **1.4.1. Une commune périurbaine banale ?**

##### *Une commune qui a connu une expansion continue*

La commune de B. appartient à la partie non-agglomérée de l'aire urbaine de Strasbourg. Le ban communal est traversé par différentes infrastructures qui ont structuré le

développement urbain. D'est en ouest, on trouve ainsi une autoroute, un canal, une ancienne route nationale et une ligne de chemin de fer. Chacune de ces infrastructures s'inscrit dans un maillage national reliant Paris aux différentes métropoles régionales de l'est de la France dont Strasbourg.

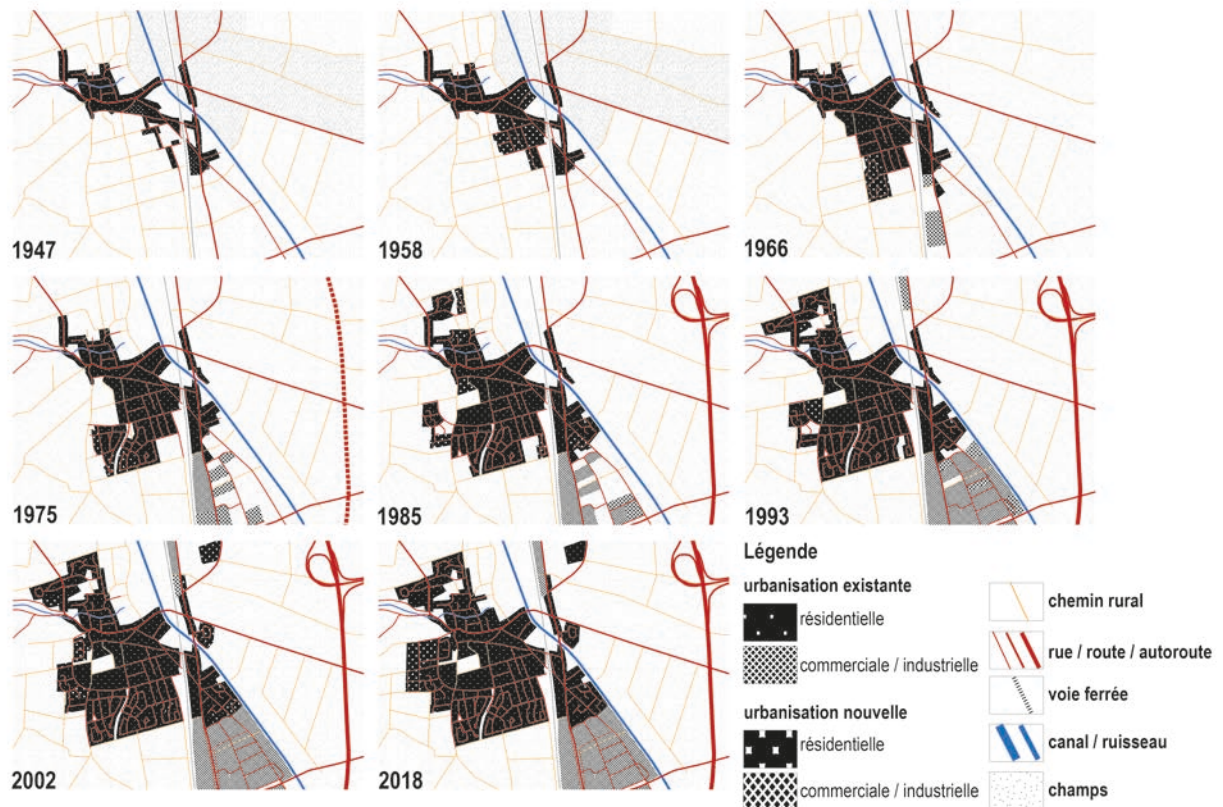


Fig. 1.17. L'expansion urbaine de B. au cours du XX<sup>e</sup> siècle

L'urbanisation s'est développée de part et d'autre de la voie ferrée, à partir d'un noyau villageois situé à l'ouest de celle-ci. À l'est, le long de la route départementale, une grande zone commerciale s'est développée à partir des années 1960 et l'arrivée de l'un des premiers hypermarchés de l'agglomération de Strasbourg. Des extensions résidentielles se sont développées à partir des années 1960, au sud et au nord du village, à l'ouest de la voie ferrée. À partir des années 1980, des lotissements ont pris place au nord de la zone commerciale délimitée par le canal. Toutes les communes proches ont connu des développements similaires, la zone commerciale étant également située à cheval sur plusieurs bans communaux, autour de la route nationale et bordée par l'autoroute qui la dessert par le biais d'un échangeur. L'autoroute permet d'atteindre en vingt-cinq minutes environ le centre de l'agglomération de Strasbourg.





*Fig. 1.18. Une commune composite*

Autour du noyau villageois de B., les différentes extensions pavillonnaires ont suivi des logiques différentes : si le nord s'est constitué par la juxtaposition de différentes opérations

successives sans schéma d'ensemble et sans autre équipement public que la voirie et les réseaux techniques, le sud s'est développé en suivant un plan fixant les tracés des axes principaux et réservant une grande emprise centrale pour des équipements publics, parmi lesquels la mairie, qui s'y est installée à la fin des années 1980, ou le collège destiné à répondre aux besoins engendrés par l'arrivée des nouvelles populations dans ce secteur de l'agglomération de Strasbourg. Entre 1968 et 2018<sup>305</sup>, la population est en effet passée de 2772 à 5817 habitant-es. Cette évolution est essentiellement liée au solde des « entrées sorties », positif de 1968 à 1999 et à nouveau depuis 2013. Celui-ci atteindra, à son maximum, 4,3% par an entre 1982 et 1990, période durant laquelle la population s'accroîtra fortement, se traduisant par une forte expansion spatiale.

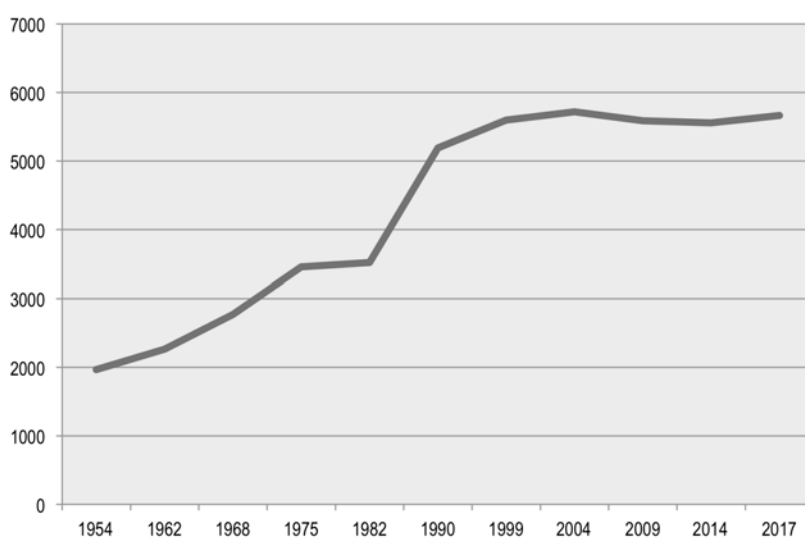


Fig. 1.19. Evolution de la population de B. de 1962 à 2017

La population de B. se caractérise par un niveau médian de revenus par unité de consommation assez élevé, avec 25 090 euros par an<sup>306</sup>, soit 2090 euros par mois, en 2018. En comparaison, à l'échelle de la métropole strasbourgeoise, le revenu médian est de 21 080 euros par an soit 1750 euros par mois, chiffre assez proche du revenu médian en France, qui est de 21 080 euros la même année. La répartition des catégories socio-professionnelles est très proche de celle de la métropole strasbourgeoise, avec respectivement 23 et 28% de cadres et professions intellectuelles supérieures, 28 et 25% de professions intermédiaires, 26 et 27% d'employés, 16 et 18% d'ouvriers. A l'échelle française, la répartition est de 17% de cadres et professions intellectuelles supérieures,

<sup>305</sup> Sources : INSEE, « dossier complet », commune de B., année 2018

<sup>306</sup> Ibid. et données INSEE de l'Eurométropole de Strasbourg et de la France, année 2018

25% de professions intermédiaires, 30% d'employés et 21% d'ouvriers : la population de B se caractérise par conséquent par une surreprésentation des cadres et professions intellectuelles supérieures qui s'est accrue depuis 2008.

**ATLAS**  
**Carte**  
**B01+B02**

Les logements construits à partir des années 1960 sont principalement des pavillons, dans un rapport d'un à sept avec les appartements entre 1971 à 1990. Néanmoins, dans les dernières décennies, un rééquilibrage s'est opéré, le nombre de nouveaux appartements étant désormais largement supérieur aux maisons neuves. La part globale des maisons est ainsi passée de 76% entre 2008 à 61% en 2018. L'urbanisation de la commune a été mise en œuvre grâce à des lotissements privés ou communaux. Pour les quartiers sud, ce ne sont pas moins de dix-sept lotissements qui se sont additionnés de 1959 à 1998. La taille de ces lotissements est variable : parfois limités à une seule rue (lotissement Schweitzer, 1959, 19 parcelles) ou constituant tout un nouveau quartier (lotissement 3, 1965, 6 rues, environ 90 parcelles). Le lotissement, en tant que procédure de « division de propriété », a souvent désigné, dans le langage commun, les quartiers de maisons individuelles, celles-ci étant souvent produites (pour près de moitié jusque dans les années 1980<sup>307</sup>) dans ce cadre juridique et, pour 80% d'entre-elles, en extension et en périphérie de la ville constituée<sup>308</sup>.

### *Une commune périurbaine comme les autres ?*

Le périurbain est une catégorie problématique et discutée, entre une approche statistique et des dimensions quantitatives et vécues qui ne coïncident pas toujours. Cette notion permet d'observer certaines caractéristiques de la commune de B. en l'inscrivant dans une catégorie dont elle relevait jusque récemment<sup>309</sup>, statistiquement du moins. Par ce biais, il s'agit donc de mettre en exergue ce que la commune de B. peut avoir de particulier au regard d'autres communes périurbaines qui, comme elle, restent celles où le logement pavillonnaire a pu se développer dans les dernières décennies. À travers cette catégorie, il s'agit donc d'observer plus spécifiquement ce qui peut caractériser le pavillonnaire de B.

<sup>307</sup> CHOAY Françoise, MERLIN Pierre, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, Presses universitaires de France, 2004, article « Lotissement ».

<sup>308</sup> MANGIN David, *La ville franchisée. Formes et structures de la ville contemporaine*, Paris Editions de la Villette, 2004 ; p. 166.

<sup>309</sup> Jusqu'en 2011. La poursuite de l'urbanisation de la zone commerciale, dans la partie est de la commune, a supprimé l'interstice non-urbanisé qui séparait B. d'une commune voisine située dans l'agglomération de Strasbourg.



vis-à-vis d'autres territoires pouvant, au moins par cette notion de périurbain, s'en rapprocher.



*Fig. 1.20. Des quartiers pavillonnaires entourés par des espaces agricoles*

Dans la couronne périurbaine de Strasbourg, la commune de B. a vu sa situation évoluer au cours des décennies : en marge de l'aire urbaine dans les années 1960, elle est désormais l'une des communes les plus proches de sa partie agglomérée, les dynamiques de développement s'étant entre-temps reportées vers d'autres communes plus éloignées. Avec plus de 5817 habitant·es en 2018, B. se distingue des communes périurbaines françaises, dont la population moyenne est de 820 habitants et dont 90% ont une population inférieure à 2000 habitants<sup>310</sup>. La commune de B. se caractérise également par l'importance de son offre commerciale et la présence de services publics : vivre en

<sup>310</sup> CHARMES Eric, 2011, op. cit. ; p. 3.



pavillon, à B. n'empêche pas d'avoir accès à de nombreux services et commerces à proximité de son domicile.

Une large partie du territoire communal de B. est occupée par des surfaces agricoles et forestières, qui contribuent à isoler la commune du reste de l'agglomération et notamment de la zone commerciale, dont la perception est ambiguë, dans le regard des habitants. À B., la perception de cet intervalle agricole et boisé est néanmoins à nuancer : en arrivant du sud, c'est-à-dire de la banlieue de Strasbourg, on ne traverse plus des champs, récemment urbanisés, mais une immense zone commerciale avant d'arriver dans les quartiers pavillonnaires. Les espaces agricoles sont désormais à l'arrière-plan des constructions commerciales. En arrivant du sud, la présence des espaces agricoles et forestiers qui entourent une large partie de la commune est ainsi bien plus ténue que lorsque l'on arrive par les coteaux agricoles à l'est ou au nord-est de la commune.

#### 1.4.2. Douze rues et différentes générations de pavillonnaires

ATLAS  
Carte  
B02

En choisissant de concentrer mon enquête sur la commune de B., je me suis retrouvé face à 1600 pavillons et parcelles clôturées pouvant toutes présenter un intérêt potentiel pour ma recherche. Il m'a donc assez rapidement semblé nécessaire de réduire le corpus potentiel, mais à partir de quels critères ? Le premier choix que j'ai effectué a été de m'intéresser en priorité aux quartiers sud, parce que ceux-ci juxtaposaient des lotissements privés et des lotissements communaux, au sein d'un plan d'ensemble fixé par la collectivité, alors que les lotissements au nord avaient été exclusivement réalisés par des aménageurs privés. Par ailleurs, l'amplitude temporelle de l'urbanisation des quartiers sud était bien plus importante que les lotissements situés au nord ou à l'est du village, réalisés à partir des années 1980. Les quartiers sud se sont progressivement urbanisés à partir de la fin des années 1950 avec trois à six lotissements par décennie.

ATLAS  
Carte  
I01

Ce premier choix, réduisant quelque peu mon corpus, offrait tout de même encore près d'un millier de pavillons, quasiment tous clôturés, à l'exception d'une vingtaine, dispersés, que j'avais pu localiser au cours de mes premières observations. Pour réduire encore mon corpus, j'ai fait le choix de partir des rues et non pas d'une série de parcelles isolées dans chacun des lotissements. Ce choix est lié à l'enjeu de pouvoir regarder chacune des

parcelles et ses clôtures dans son environnement proche, en envisageant que ces deux échelles puissent interagir entre-elles, en fonction du degré de proximité qu'il peut y avoir entre différent-es habitant-es et leurs clôtures : l'échelle de la rue permet non seulement d'observer un paysage autour d'un espace public défini, mais également différentes échelles de voisinages, directs ou plus lointains, mais néanmoins réunis par un accès situé dans la même rue. Ces proximités, qui peuvent se traduire par des relations de mitoyenneté constituent autant de points de contact potentiels, où peut s'observer concrètement ce qui peut se passer entre les clôtures se trouvant entre parcelles voisines. Cette orientation recoupe également l'une des hypothèses méthodologiques, qui s'appuie, comme nous le verrons un peu plus loin, sur des cartographies permettant de mettre en situation les informations collectées et d'y faire apparaître, le cas échéant, les corrélations géographiques.

À partir de ce questionnement, ce sont donc douze rues regroupant environ 300 parcelles qui ont été sélectionnées pour constituer le cœur de mon enquête. Ces rues ont été « loties » entre la fin des années 1950 et le début des années 2000 et représentent par conséquent plusieurs générations de « pavillonnaires ». Ces douze rues ont aussi été urbanisées dans le cadre de lotissements différents. Plusieurs de ces rues se trouvent aussi à cheval entre des lotissements distincts, séparés parfois de plusieurs années. Par ces caractéristiques, cet échantillon est représentatif de l'urbanisation pavillonnaire de B.

**ATLAS**  
**Cartes**  
**B02+B04**

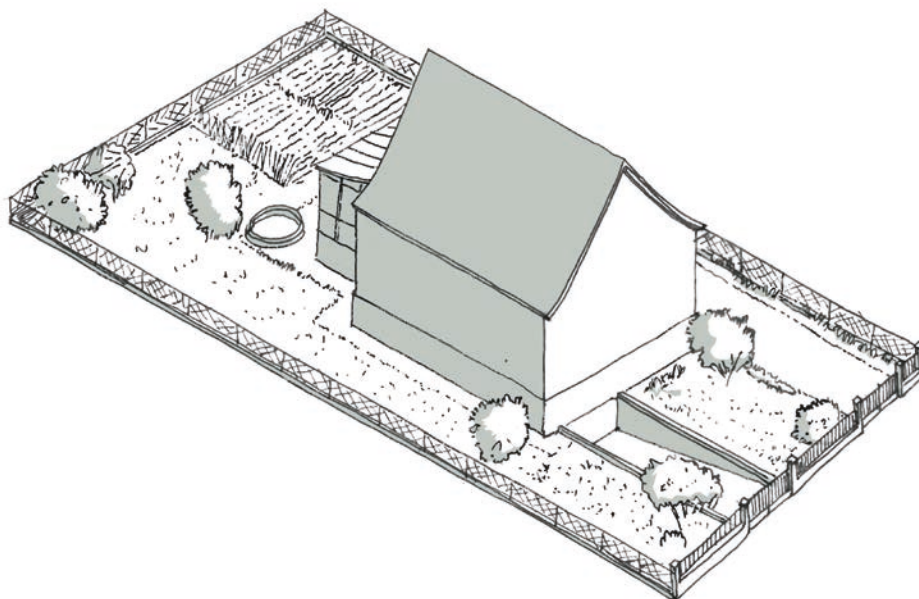
Cette délimitation<sup>311</sup> du terrain de l'enquête n'est évidemment pas aussi stricte qu'il n'y pourrait paraître : observer de manière privilégiée ces douze rues n'amène pas à s'abstraire de leur contexte proche, d'être parfois « interpellé » par certaines situations particulières dans d'autres rues ou plus simplement d'être questionné sur ma présence par l'une ou l'autre habitant-e. Ces observations et interactions, donnant parfois lieu à des entretiens plus longs, n'ont pas été laissées de côté dans la conduite de l'enquête, mais permettent d'une certaine manière d'interroger des situations particulières à certaines rues par des « pas de côté », confortant ou nuanciant les observations. Ces orientations amènent évidemment à interroger non seulement les limites d'un terrain mais également

<sup>311</sup> Sur la question de la « délimitation » d'un terrain d'étude, on peut se reporter à l'article de CHANTELOUP Laine, PERRIN-MALTERRE Clémence, DUPARC Antoine *et al.*, « Quels points de vue sur les espaces partagés entre humains et animaux sauvages ? », in *Espaces et sociétés*, 2016/1-2 (n° 164-165), p. 33-47, url : <https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2016-1-page-33.htm>.

celles de ce qui est observable, au regard des méthodes employées, sur lesquelles nous reviendrons un peu plus loin.

#### *Différentes formes de pavillons*

L'analyse des formes des maisons permet d'y distinguer quatre « générations », correspondant à leurs périodes de réalisation :



*Fig. 1.21. Une maison construite en 1960 (3 rue Schweitzer)*

- une première génération, de la fin des années 1950 au milieu des années 1960, se caractérise par des pavillons pourvus de pignons alignés sur rue, des parcelles souvent étroites et profondes. Cette première génération correspond à la rue Schweitzer, à la rue Mozart et à une partie de la rue Jeanne d'Arc ;
- une seconde génération s'égrène de la fin des années 1960 à la fin des années 1970. Les maisons sont souvent de plain-pied, sur des parcelles assez larges, moins profondes, les toitures à quatre pans. Cette seconde génération est visible rue Jeanne d'Arc, rue Racine, rue du Champ-du-Feu ;
- une troisième génération apparaît dans les années 1980 et 1990, avec des maisons organisées sur deux niveaux, pourvues, très souvent, de pignons sur rue et comportant assez fréquemment des motifs régionalistes. Les parcelles sont un peu

plus petites : la moindre emprise bâtie et la répartition des pièces sur deux niveaux s'expliquent peut-être par cela. Cette troisième génération se retrouve dans le sud de la rue du Champ-du-Feu, rue du Nideck, rue des Sorbiers, rue du Tanet, rue des Hêtres, rue des Platanes, impasse des Charmes. Il s'agit du type le plus représenté (40% du corpus total), correspondant à une phase intense d'expansion de la commune de B. ;

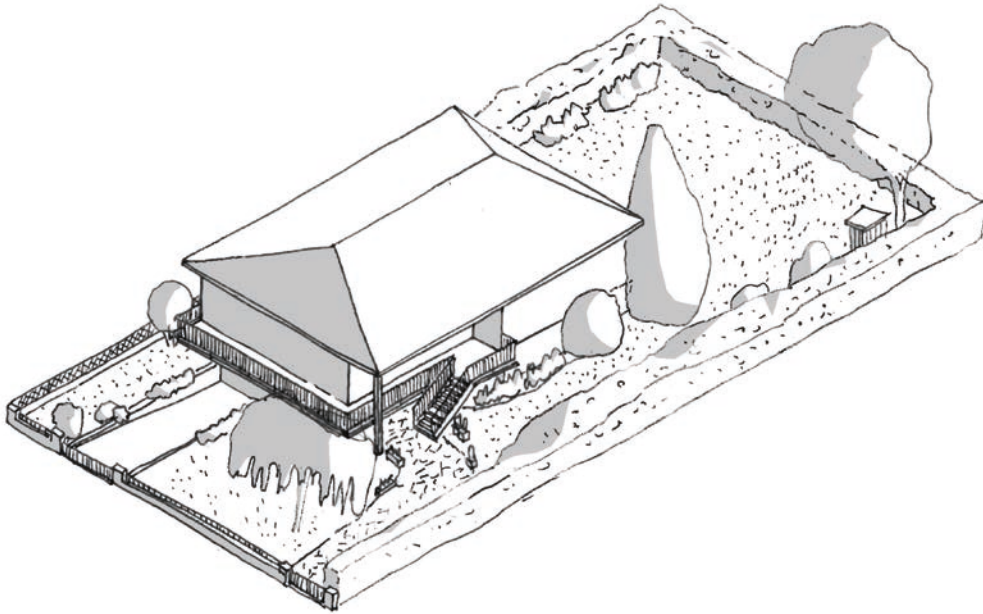


Fig. 1.22. Une maison construite en 1974 (9 rue du Champ-du-Feu)

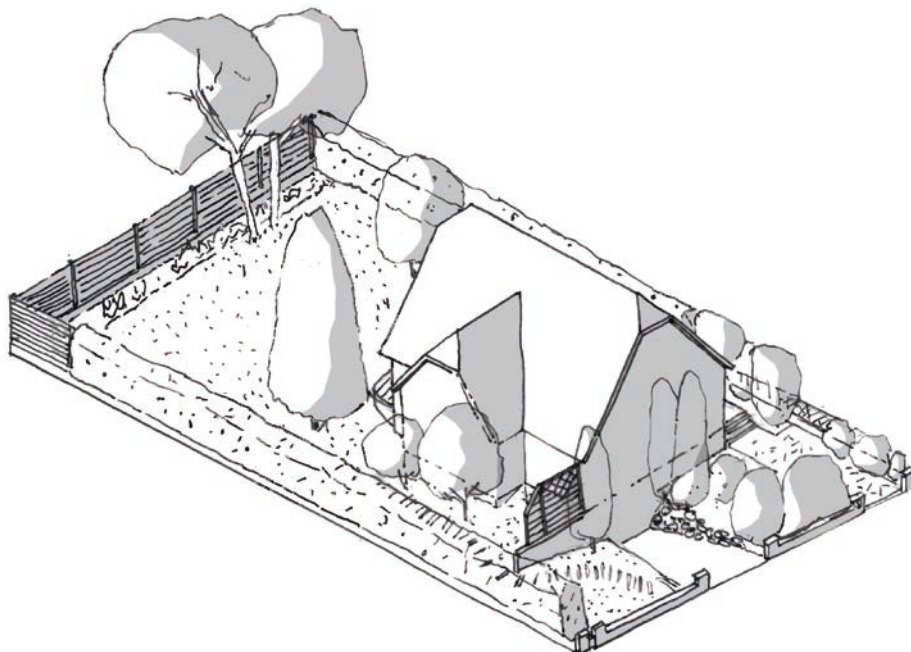


Fig. 1.23. Une maison construite en 1984 (24 rue du Champ-du-Feu)

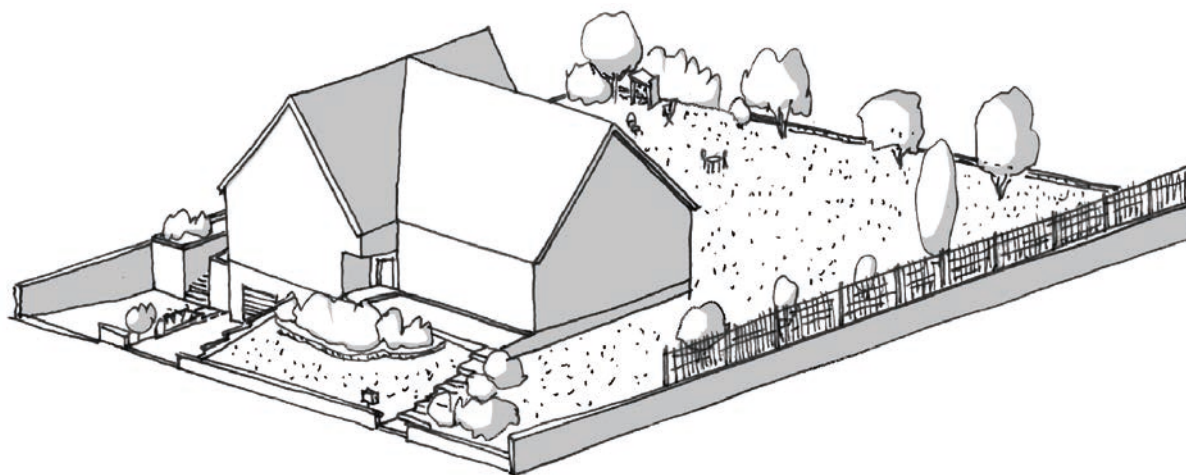


Fig. 1.24. Une maison construite en 2002 (12 rue du Menhir)

- une quatrième génération apparaît à partir de la fin des années 1990, avec des formes plus diverses et complexes sur des parcelles de tailles également plus variées, parfois très importantes. Ce type est présent dans la rue du Menhir.

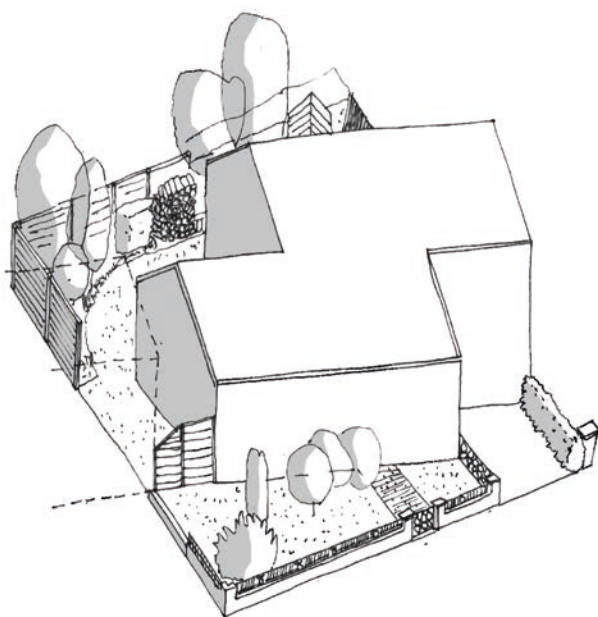


Fig. 1.25. Une maison du lotissement Longchamp, construite en 1971 (16 rue des Marguerites)

- Un dernier ensemble de maisons appartient à un groupe réalisé dans le cadre d'une opération d'ensemble, le lotissement « Longchamp », livré en 1971. Cet ensemble se distingue des autres quartiers pavillonnaires de la commune, au point qu'il a

parfois été désigné comme le « clapier<sup>312</sup> » de B. Il s'agit du seul quartier d'habitat individuel dense intégré à notre panel de rues pour interroger les liens éventuels entre morphologie, formes et fonctions des clôtures. Ces maisons, toutes quasiment identiques à l'origine, sont accolées et suivent une orientation à 45° vis-à-vis de la rue. Les tailles des parcelles sont plus réduites, allant de 2 à 4 ares.

**ATLAS**  
**Carte**  
**B03**

On remarque, entre les différentes générations de maisons (à l'exception du lotissement Longchamp), une certaine régularité des tailles de parcelles, autour de 4 à 6 ares. Dans les rues plus anciennes et plus récentes, on trouve parfois des parcelles plus grandes 7 à 9 ares. Ces variations augmentent la longueur du périmètre de la parcelle et par conséquent le linéaire clôturé. Les variations du périmètre touchent généralement les limites séparatives (les parcelles sont plus profondes) plus que sur rue (elles ne sont pas plus larges).

La plupart des maisons ont été construites par le biais du « Contrat de Construction de Maison Individuelle<sup>313</sup> » (CCMI) sur des lots dits « libres ». Dans cette procédure, un particulier fait l'acquisition d'un terrain et choisit lui-même son constructeur, son architecte. Le lot est dit « libre » parce qu'il n'a pas été préempté par un promoteur ou un constructeur. La seule exception, au sein du corpus étudié, concerne le lotissement Longchamp, où les particuliers ont fait l'objet d'un terrain et d'un pavillon construit en suivant un projet d'ensemble.

### 1.4.3. Quelques traits spécifiques au corpus étudié

**ATLAS**  
**Carte**  
**B05**

Au sein des douze rues étudiées, les habitant-es de cinquante-quatre maisons ont pu être rencontré-es<sup>314</sup>. Parmi celles-ci, quinze maisons parfois voisines, se trouvant dans sept rues différentes ont fait l'objet de relevés plus approfondis. Le corpus d'entretiens réalisés correspond à la démographie de la commune, très liée à l'important afflux de population des années 1970 et 1980.

<sup>312</sup> Entretien avec Philippe, 16 rue des Marguerites.

<sup>313</sup> Les caractéristiques de la procédure de CCMI sont présentées sur le site du ministère des finances : <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/contrat-construction-maison-individuelle-ccmi>, consulté le 20 juin 2022.

<sup>314</sup> Voir annexe 1, tableau des personnes rencontrées.

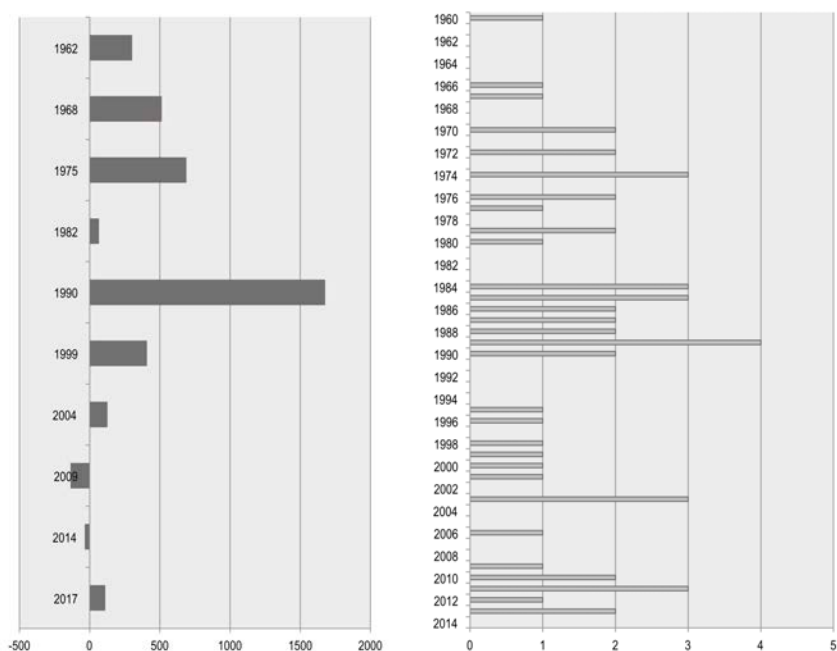


Fig. 1.26. (gauche) Evolution de la population de B. entre deux recensements

Fig. 1.27. (droite) Nombre de foyers rencontrés par année d'installation

La moyenne d'âge des personnes rencontrées est de 61,5 ans, supérieur à l'âge moyen des habitant-es de la commune, situé autour de 45 ans<sup>315</sup>. Il est aussi apparu que les secteurs les plus anciens sont souvent habités par une seconde génération de propriétaires, tandis que les secteurs les plus récents sont encore habités par les propriétaires initiaux des maisons.

L'âge moyen des personnes rencontrées influe certainement sur leur regard concernant certains sujets, comme celui des enfants. Si la quasi-totalité des personnes rencontrées ont des enfants vivant ou ayant vécu dans la maison, ceux-ci ont désormais des âges qui induisent des pratiques et une relation à l'habitat parental qui les distinguent de celles pouvant caractériser l'enfance. Cette absence relative des enfants est d'autant plus marquante que l'habitat pavillonnaire est la forme résidentielle la plus plébiscitée par les familles avec enfants, dans les enquêtes réalisées depuis les années 1950. Cette caractéristique du pavillonnaire, de surcroît lorsqu'il est situé dans les couronnes périurbaines, se vérifie dans le nord-est de la France, où se situe la commune de B<sup>316</sup>.

<sup>315</sup> Qui a notamment baissé, comme en témoigne la pyramide des âges, dans les années qui ont suivi la construction de l'écoquartier se trouvant à B.

<sup>316</sup> INSEE, Analyse Grand Est, n°2, paru le 19 janvier 2016, url : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1908373>.

Cette spécificité peut avoir un impact sur la relation que les personnes entretiennent vis-à-vis de leur clôture, une partie d'entre-elles m'ayant confirmé le lien entre la présence d'enfants et la nécessité de se clôturer, à l'origine. Cet aspect rappelle également que le ménage habitant la maison, ou la « famille » n'est pas une unité indivisible<sup>317</sup>. Le ménage peut évoluer dans sa composition, du fait de divorces ou de recompositions familiales, de la naissance puis du départ des enfants : les ménages rencontrés, composés en moyenne de 2,5 personnes, ce qui est sensiblement identique à la moyenne communale actuelle, étaient plus nombreux de deux personnes environ à l'origine. Les personnes désormais absentes ont peut-être influé sur les choix d'aménagement initiaux. Dans tous les cas, les différentes personnes restantes constituent autant de regards, d'attentes et de volontés potentielles qui ont pu se confronter (et trouver des compromis) lors de la mise en œuvre de la clôture. Le « petit collectif » constitué par la « famille nucléaire » dans sa maison aurait pu davantage être interrogé, en sollicitant systématiquement hommes, femmes, enfants pour la conduite de mes entretiens. Si cette approche systématique n'a pas pu être réellement conduite, nous verrons plus loin que la différence des genres peut réapparaître de manière très explicite sur certains aspects sans que nous ne l'ayons anticipé.

---

<sup>317</sup> PIROU Agnès, « Le mythe de la famille et du familial », in KAUFMANN Jean-Claude (dir.) *Faire ou faire-faire. Famille et services*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1996 ; p. 25-37.



## Chapitre 1.5 / Une enquête qui articule différents corpus et méthodes

Comment aborder un objet aussi banal ? Comment le regarder ? Comment réussir à en dépasser l'évidence ? Dans ce dernier chapitre, nous présenterons les différents corpus permettant de « faire le tour de la clôture ». Certains sont directement liés à la commune de B, tandis que d'autres, constituant un second corpus, principalement documentaire, vont permettre d'élargir notre observation et nos questionnements, mettant ainsi en perspective les caractéristiques des clôtures de B. Dans ce dernier chapitre de la première partie, nous prendrons en particulier le temps d'analyser le rôle de l'image (dessin ou photographie) dans la méthodologie mise en place pour cette recherche.

### 1.5.1. Comment aborder formes et usages ? Matérialité et représentations ?

**ATLAS**  
**Planche**  
**A02**

La démarche suivie dans le cadre de cette recherche se fonde sur deux piliers, suivant les enjeux méthodologiques et théoriques développés précédemment :

- Le croisement entre les discours des habitant-es et l'analyse de l'espace, dans sa matérialité, sa géométrie, sa forme, sa texture, les traces de ses usages...
- L'analyse de l'espace dans son « épaisseur », de la couche matérielle, visible, aux représentations, du plus facilement perceptible, aux détails et à l'imperceptible.

Comme l'évoque le sociologue David Le Breton<sup>318</sup>, la conduite de l'enquête va amener à construire une connaissance à partir d'une « trame de relations entre des perspectives qui ne s'annulent pas mais se conjuguent » en multipliant les points de vue et en mobilisant à différentes modalités de décryptage des matériaux recueillis. La clôture dans un quartier pavillonnaire renvoie à une réalité matérielle, spatiale, formelle mais également à des pratiques, des imaginaires<sup>319</sup> et des systèmes de références qui dépassent largement ce contexte, puisqu'ils peuvent toucher à des questions plus larges sur l'aménagement du territoire, l'appréciation collective de certains modes d'habiter<sup>320</sup> et les

<sup>318</sup> LE BRETON David, op. cit., 2012 ; p. 5.

<sup>319</sup> BOSSÉ Anne, DEVISME Laurent, DUMONT Marc, 2007, op. cit., p. 141-151.

<sup>320</sup> RAYMOND Henri, HAUMONT Nicole, DEZÈS Marie-Geneviève, HAUMONT Antoine, 1966, op. cit.

idéologies<sup>321</sup> qui peuvent les sous-tendre. La part de ces « idéologies », notamment mises à jour par l'enquête sur les pavillonnaires dès les années 1960 n'est pas à négliger, car ce sont elles qui contribuent à la définition d'un discours unitaire et cohérent permettant de cerner les spécificités d'un « habiter pavillonnaire<sup>322</sup> ». L'appréhension de la clôture associe donc une réalité matérielle, que l'on peut observer directement, relever, photographier, dessiner ; des pratiques que l'on observe et des imaginaires et représentations qui eux, ne peuvent se laisser attraper par la simple observation d'un objet.

Ces deux niveaux renvoient aux deux paliers extrêmes de la réalité sociale à travers lesquels le sociologue Michel Bassand, propose de conduire l'analyse du phénomène urbain<sup>323</sup>. Mais entre la réalité matérielle et les imaginaires, s'intercale dans l'approche du sociologue le palier intermédiaire des pratiques sociales, visibles par l'observation et décryptées ou décodées par d'autres formes de « saisie ». Comme nous l'avons déjà évoqué, la clôture, dans sa matérialité, est non seulement un objet mais également le résultat d'actions de transformation de son environnement par l'habitant·e. Notre objet d'étude sera donc appréhendé à travers les *interactions* qui peuvent exister entre une forme matérielle, des pratiques sociales et des imaginaires de la clôture.

À ces trois niveaux, on en ajoutera un quatrième, celui des prescriptions et réglementations, qui influent sur des pratiques tout en s'appuyant et modifiant les représentations collectives. Contrairement aux représentations individuelles et collectives, qui apparaissent souvent de manière indirecte, en dépassant les deux premiers niveaux de la réalité sociale, les règles et prescriptions donnent lieu à un ensemble d'éléments textuels, visuels ou discursifs formalisés et stabilisés au sein de documents établis à cet effet, tels que des publications, règlements, plaquettes, conseils, etc. Mais règles et prescriptions diffèrent néanmoins par leur traduction dans l'espace bâti. Si les règles fixent un cadre, à priori intégré et respecté par l'ensemble des personnes concernées par celui-ci et dont la forme des clôtures témoignent, les prescriptions proposent et influencent les

---

<sup>321</sup> DEZÈS Marie-Geneviève, 1966, op. cit.

<sup>322</sup> Pour bien comprendre les spécificités de l'habiter pavillonnaire, des entretiens avaient été conduits avec des habitant·es de pavillons et de logements collectifs. Cf. « préface à la troisième édition », in HAUMONT Nicole, 1966, op. cit., 1966 ; p. 1.

<sup>323</sup> BASSAND Michel, COMPAGNON Anne, JOYE Dominique, STEIN Véronique, et GÜLLER Peter, *Vivre et créer l'espace public*, Lausanne, Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, 2001 ; p. 3.

pratiques et les représentations sans que cela ne puisse relever d'une stricte conformité vérifiable directement.

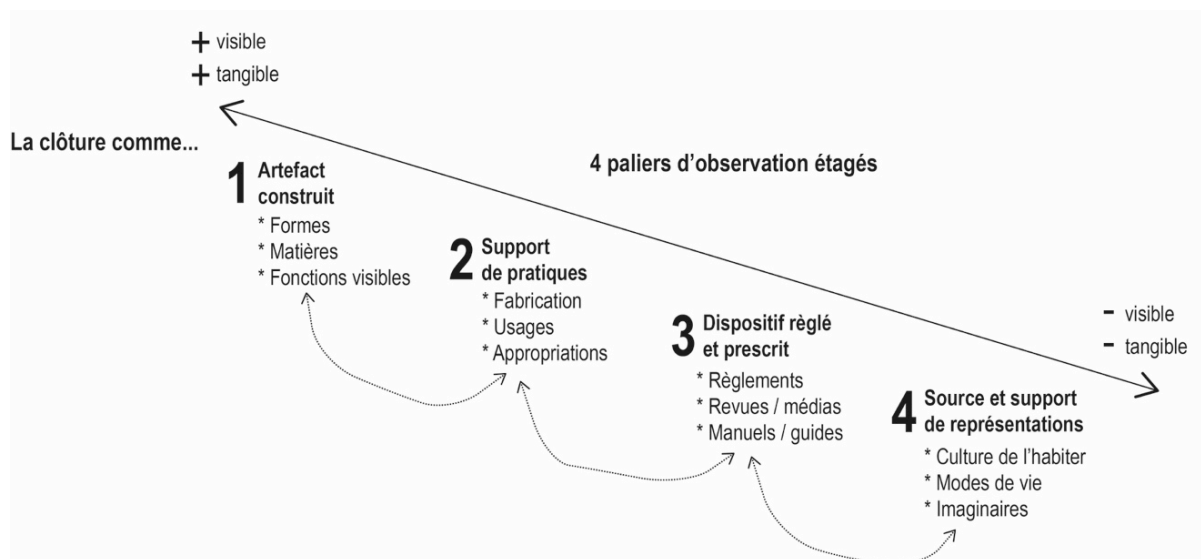


Fig. 1.28. Les paliers d'observation de la clôture

Cette enquête, qui s'appuie sur ces quatre paliers « étagés en profondeur<sup>324</sup> » d'un fait social total va nécessiter la mobilisation de différentes modalités et méthodologies d'enquêtes qui seront décrites dans ce chapitre.

### 1.5.2. Une enquête de terrain au long cours

Le premier ensemble d'enquêtes a été mené dans la commune de B. présentée dans le chapitre précédent. D'autres observations ont été menées dans d'autres territoires de manière moins systématique et permettent de compléter et de nuancer les observations menées à B. depuis 2006<sup>325</sup>. Comme nous l'avons présenté précédemment, les douze rues choisies constituent un panel représentatif des développements pavillonnaires qui ont eu lieu depuis la fin des années 1950 dans la commune. Ce panel met en regard des secteurs dont l'ancienneté de construction et d'occupation est différente. À partir de ce terrain, différentes enquêtes présentées ici ont été menées.

<sup>324</sup> Ibid.

<sup>325</sup> Dans le cadre d'un « Travail Personnel de Fin d'Etudes », TPFE, projet destiné à l'obtention du diplôme d'architecte DPLG et soutenu à l'ENSA Strasbourg le 21 juin 2007.

### *Des entretiens menés au printemps 2014*

Les entretiens que j'ai menés au printemps 2014 ont permis d'entendre la manière dont la clôture est mise en discours<sup>326</sup> par les habitant-es des rues sélectionnées. Ces entretiens visaient à comprendre les raisons qui peuvent expliquer leur clôture et la forme de celle-ci pour les personnes rencontrées. Les entretiens ont été initiés suivant deux modalités :

- d'une part, à travers des rendez-vous pris grâce à la distribution d'un feuillet dans les boîtes aux lettres des rues étudiées. Les entretiens ayant résulté de cette prise de contact sont plus longs que les autres et permettent d'entrer de manière très précise et détaillée dans les choix de chaque personne rencontrée. Les deux répondants m'ont expliqué leur réponse à ma sollicitation par un intérêt fort pour leur clôture, lié dans les deux cas à un chantier récent, les amenant à supposer qu'ils auraient des éléments à me donner ;
- d'autre part à travers des rencontres faites lors de journées d'immersion et d'observation sur mon terrain d'étude. Des prises de contact ont parfois conduit à des rendez-vous ultérieurs. Ces entretiens ont été menés par un porte-à-porte et à travers des rencontres de personnes étant occupées à diverses activités dans leur jardin ou sur le trottoir jouxtant leur clôture. Les cinquante-deux entretiens présentent des durées et des degrés d'approfondissement des questions variés, allant d'une dizaine de minutes pour les plus courts, à près de deux heures pour les plus longs.

Ces entretiens se sont appuyés sur un certain nombre de thématiques introduites au fil de la discussion et en rebondissant aux réponses reçues aux différents sujets apparaissant dans l'échange. La première prise de contact s'opérait par l'énonciation de ma position de doctorant s'intéressant aux clôtures. Cette première énonciation suffisait généralement à engager l'échange, assez souvent à travers l'expression d'un étonnement voire d'une incompréhension de mon objet d'étude, déniait parfois d'emblée tout intérêt à celui-ci. Cette première réaction, quasi-systématique, n'est pas à négliger, car elle peut nous offrir une première modalité de compréhension des rapports des habitant-es de B. avec leurs clôtures. Comme le rappelle Gilles Raveneau, « les réactions à la présence de l'enquêteur et les modalités de refus, de résistance ou d'acceptation de celle-ci doivent donc être considérées comme des données d'enquête à part entière<sup>327</sup> ». Dans son enquête sur les

<sup>326</sup> RAYMOND Henri, 1984, op. cit.

<sup>327</sup> RAVENEAU Gilles, « Connaître par corps. Prolégomènes à une anthropologie symétrique et réflexive », in PERERA Éric, BELDAME Yann (dir.), *In Situ. Situations, interactions et récits d'enquête*, Paris, L'Harmattan, 2016, p. 29-42 ; p. 31.

« seuils<sup>328</sup> », Jean-Claude Kaufmann relate une réaction similaire à celle rencontrée durant mon enquête : le blanc, qui précède la première réaction, est probablement aussi porteur de sens que le propos qui suit et la difficulté de conduire un entretien long sur un objet en apparence aussi trivial que la clôture :

*« Il serait donc logique que les habitants soient prolixes à propos de leur porte. Or, nouveau paradoxe et nouvelle complexité, ce n'est pas le cas. L'enquête fut difficile, les personnes interrogées résistant à nos questions (alors qu'elles se livrent sur des sujets apparemment plus sensibles), refusant de considérer la porte comme un objet d'étude suffisamment sérieux pour mériter deux heures d'entretien, cherchant manifestement à y refouler tout ce qui aurait pu être dit. »*

La conduite de l'entretien tendait, le plus possible, à éviter de diriger le propos, sauf lorsque l'échange s'écartait trop de questions liées à mon enquête, ce qui se produisant invariablement après quelques minutes d'échanges, comme si la clôture devait se résumer à quelques phrases convenues. Même si certains sujets sur lesquels ont parfois dérivé les personnes rencontrées me permettaient néanmoins de cerner leur vécu ou leurs rapports aux autres, je me trouvais alors dans l'obligation de leur proposer de revenir à leurs clôtures, pour éviter que celles-ci ne disparaissent complètement de l'échange.

Une double analyse a été menée à partir de la retranscription intégrale des cinquante-quatre entretiens. La première croise les différentes thématiques introduites au fil des discussions et certaines des thématiques qui en ont émergé afin de faire ressortir des convergences et divergences entre les différents discours. La méthode d'analyse s'inspire de la méthode employée pour l'enquête sur les pavillonnaires, l'« analyse de contenus<sup>329</sup> ». Cette méthode a permis de disposer d'énoncés réduits à des signifiants et des signifiés. Le croisement de ceux-ci, au sein d'un entretien puis des différents entretiens a permis de faire émerger des éléments caractéristiques. Par cette méthode, les énoncés « réduits<sup>330</sup> » des entretiens menés à B. ont également pu être rapprochés de ceux collectés lors de l'enquête sur les « pavillonnaires » conduites en 1966<sup>331</sup>. À partir

---

<sup>328</sup> KAUFMANN Jean-Claude, « Portes, verrous et clés », in *Ethnologie française. La ritualisation du quotidien*, n°2, 1996c, p. 280 à 288 ; p. 281.

<sup>329</sup> RAYMOND Henri, *Paroles d'habitants. Une méthode d'analyse*, Paris, L'Harmattan, 2001 (éd. originale : 1968).

<sup>330</sup> HAUMONT Nicole, 1966, op. cit. ; p. 15.

<sup>331</sup> Que nous avons pu consulter et analyser, pour les confronter aux résultats de nos propres entretiens et y déceler, le cas échéant, certaines évolutions des discours.

des entretiens découpés, reclassés suivant les sujets qui y apparaissaient, des « confrontations » ont été faites avec le corpus photographique, afin de disposer d'une matière permettant de « décrire les faits objectifs à partir de la compréhension des déformations<sup>332</sup> ».

#### *Des observations de terrain et relevés photographiques*

Lors de l'enquête de terrain menée en 2014, un relevé photographique des rues choisies a été réalisé. Si la majeure partie des photographies documentent les clôtures à partir de la rue, une partie, liée aux entretiens durant lesquels j'ai été autorisé à parcourir l'intérieur de la parcelle, permet de relever plus précisément les différentes clôtures situées sur l'ensemble du pourtour<sup>333</sup> et les différentes traces d'utilisation du jardin autour de la maison. Une seconde campagne de relevé photographique systématique des douze rues étudiées a été réalisée à l'automne 2020. Le relevé photographique a été complété par la collecte d'images disponibles sur la base de données « Google-streetview » qui comporte des photographies réalisées lors de plusieurs campagnes successives, de 2008 ou 2011, à 2019. Quelques centaines de photographies réalisées en 2006, 2007 et 2011 complètent cette documentation photographique.

Ces matériaux ont constitué la base de différentes représentations cartographiques permettant notamment d'établir une typologie des clôtures présentes dans les rues analysées. Cette analyse typologique se confronte aux discours des habitant·es apparus lors des entretiens. Pour quinze parcelles, constituant un second corpus, les photographies ont été complétées par des représentations dessinées. Pour chaque parcelle, ces représentations mobilisant les outils du relevé habité<sup>334</sup> permettent de rendre compte de l'organisation de l'espace et des différentes formes et matérialités de la clôture. Ces représentations permettent de rendre comparable différentes configurations rencontrées par le choix d'un point de vue et d'une représentation commune.

#### *Des déclarations de travaux et règlements de lotissements*

Cette enquête visait, dans un premier temps, à identifier les clôtures ayant fait l'objet de recours, de remarques de la part des autorités administratives en charge de l'instruction

---

<sup>332</sup> KAUFMANN Jean-Claude, *L'entretien compréhensif*, Paris, Nathan, 1996b ; p. 64.

<sup>333</sup> Cela a été le cas pour 15 entretiens sur 54.

<sup>334</sup> PINSON Daniel, 1992, op. cit.

des déclarations de travaux, à savoir les services de la police du bâtiment de l'intercommunalité dont fait partie la commune de B. depuis la fin des années 1960, la communauté urbaine puis métropole de Strasbourg. Les contentieux identifiés sont en nombre relativement restreint, moins de dix, dans les douze rues étudiées et font l'objet de procès-verbaux détaillés assortis de photographies prises in-situ.

Certains d'entre-eux entraînent des échanges de courriers entre le porteur de projet concerné avec la collectivité afin de discuter des faits<sup>335</sup>. Cette première enquête m'a amené, par ricochet, à m'intéresser aux dessins et aux descriptifs des clôtures figurant dans les déclarations de travaux, en postulant que les modes de représentation choisis, les éléments représentés, les mots et commentaires rédigés pourraient permettre d'entrer, en complément des entretiens et des relevés, dans les représentations de l'espace qui sous-tendent les diverses manières de se clôturer envisagées par les habitant·es. L'analyse des dessins s'intéresse notamment au cadrage, à l'angle de vision choisi, aux éléments représentés.

*La remobilisation des entretiens menés pour l'enquête ayant conduit à la publication de l'ouvrage sur l'habitat pavillonnaire*<sup>336</sup> par Henri Raymond, Nicole Haumont, Marie-Geneviève Dezès, Antoine Haumont en 1964-65.

Les entretiens menés dans le cadre de cette enquête et conservés au Centre de Recherche sur l'Habitat (CRH)<sup>337</sup> ont été analysés à travers un ensemble de fiches associant des extraits d'entretiens et des mots-clefs, à partir de la méthode d'« analyse de contenus » que j'ai également employée pour analyser les entretiens conduits à B. L'ensemble des 182 fiches relatives aux clôtures a été consulté, retranscrit et analysé à travers les thématiques qui ont émergé des entretiens menés à B., près de cinquante ans plus tard. Ce croisement, décalé dans l'espace et le temps a permis d'identifier et d'interroger les variations de l'espace pavillonnaire et de la relation des habitant·es à leur clôture.

---

<sup>335</sup> La manière dont nous appréhendons ce corpus s'appuie sur la démarche décrite par M. Dumont (2006), dans l'analyse des conflits de mitoyenneté qu'il mène à partir des lettres adressées aux collectivités. Cf. DUMONT Marc, « Espaces de la mitoyenneté et dimension politique des micro-conflits en milieu urbain : le voisinage comme épreuve de l'habiter », in KIRAT Thierry et TORRE André, *Territoires de conflits, analyses des mutations de l'occupation de l'espace*, Paris, L'Harmattan, p. 89-105, 2008.

<sup>336</sup> RAYMOND Henri, HAUMONT Nicole, DEZÈS Marie-Geneviève, HAUMONT Antoine, 1966, op. cit.

<sup>337</sup> Cette unité de recherche, composante de l'UMR LAVUE 7218, est hébergée par l'ENSA Paris Val-de-Seine.

### 1.5.3. Des enquêtes documentaires, croisant différentes littératures abordant la clôture

En parallèle des enquêtes de terrain décrites précédemment ont été réalisées d'autres recherches, portant sur les différentes formes de prescription pouvant s'intéresser à la clôture. En effet, comme divers artefacts bâtis, la clôture fait l'objet de prescriptions à travers des publications visant à aider l'amateur·trice, le ou la professionnel·le dans l'établissement et la mise en œuvre de son projet. Les publications constituant ce corpus mettent en avant des bonnes pratiques, fournissent des modèles et des principes de conception à ceux et celles qui veulent se lancer dans un projet de construction d'une clôture. Cette vocation prescriptive passe aussi par de nombreux visuels ayant vocation à démontrer la pertinence des propos qui y sont développés et à servir d'exemple. Ce corpus permet de s'intéresser à la diversité des représentations véhiculées sur les clôtures et leur rôle ainsi qu'aux manières dont leur rôle dans l'organisation de l'espace résidentiel est envisagée. Certaines récurrences dans les discours et dans les images et, parfois, leurs décalages avec des réalités observées lors des observations de terrain m'ont évidemment particulièrement intéressé.

#### *Des ouvrages de bricolage et de jardinage publiés en France de 1935 à 2013*

Un recensement des publications consacrées aux clôtures a été établi en croisant le catalogue de la BNF<sup>338</sup>, celui de la BNUS<sup>339</sup> et celui des médiathèques municipales de Strasbourg<sup>340</sup>. Ce recensement<sup>341</sup> a permis d'identifier 55 publications consacrées aux clôtures parues entre 1935 et 2013. À ces ouvrages s'ajoutent un ensemble d'articles parus dans différents journaux et magazines dédiés au bricolage et au jardinage. Les ouvrages exclusivement dédiés à la clôture sont, à quelques exceptions près, des manuels s'adressant aux personnes souhaitant réaliser leur clôture. Ils proposent des méthodes, références, dessins détaillant différents procédés pour clôturer une propriété, en tenant compte de différents paramètres. Dans ce corpus, je me suis intéressé aux éléments visuels et textuels. Les premiers permettent de constituer un corpus d'images de clôtures ayant servi à la recherche d'éventuelles analogies avec celles rencontrées dans les enquêtes de terrain. L'analyse des textes s'est concentrée sur les préambules de ces ouvrages, qui, avant la présentation de différents procédés constructifs et méthodes de

<sup>338</sup> Bibliothèque Nationale de France.

<sup>339</sup> Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg.

<sup>340</sup> Notamment pour avoir accès à certaines revues, moins aisément accessibles à la BNF.

<sup>341</sup> Annexe 4.



fabrication, proposent un exposé plus général justifiant ou expliquant les rôles qu'il est possible d'assigner aux clôtures. Le relevé des analogies et cohérences qui jalonnent ce corpus et aux inflexions qui s'y trouvent, ont été confrontées aux évolutions des clôtures observées à B.

#### *Des fiches élaborées par les CAUE sur les clôtures*

Au contraire des ouvrages évoqués plus haut, dont la rédaction n'est pas forcément assurée par des concepteurs·trices, les fiches et documents de conseils produits par les CAUE sont réalisés par des paysagistes, architectes, urbanistes. Ces documents reflètent la manière dont les clôtures peuvent participer à constituer un paysage urbain devant prendre en compte l'intérêt public<sup>342</sup> et non plus le seul intérêt et point de vue de celui ou celle réalisant la clôture. Trente et une fiches et guides émanant de vingt-trois CAUE ont pu être recensés<sup>343</sup> en consultant les sites internet de l'ensemble des 93 CAUE existant en 2014 et en les sollicitant par courriel. Ce corpus a également été analysé d'un point de vue textuel et visuel et confronté aux enquêtes de terrain ainsi qu'aux publications sur les clôtures.

#### *Des traités d'architecture et revues du XVIII<sup>e</sup> au milieu du XX<sup>e</sup> siècle*

Ce corpus d'ouvrages a été établi dans l'objectif de constituer une histoire des formes des clôtures en lien avec l'évolution des architectures suburbaines : fermes, villas, maisons, pavillons. Ces formes architecturales, qui se caractérisent par l'isolement d'un corps de bâtiment compact, unifié<sup>344</sup> et éloigné des limites parcellaires vont s'assortir de différents dispositifs de délimitation de la parcelle. La clôture n'apparaît jamais de manière isolée, mais en lien avec les corps de bâtiments dont elle constitue la prolongation. Si j'ai abandonné l'objectif de réaliser une histoire des formes des clôtures, ce corpus m'a permis d'identifier certaines permanences dans la manière dont sont construites les clôtures, indifféremment des contextes et des époques.

---

<sup>342</sup> Selon la « Loi sur l'Architecture » de 1977, instaurant les CAUE à raison d'un par département pour assurer notamment des missions de conseil aux particuliers. (cf. Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, article 7 : Le CAUE « Il fournit aux personnes qui désirent construire ou rénover un bâtiment ou aménager une parcelle, les informations, les orientations et les conseils propres à saisir les enjeux paysagers des sites urbains et ruraux concernés et à assurer la qualité architecturale des constructions [...] »).

<sup>343</sup> Annexe 5.

<sup>344</sup> KAUFMANN Émil, *De Ledoux à Le Corbusier / origine et développement de l'architecture autonome*, Paris, Ed. de La Villette, 2016 (éd. originale, 1933).

*Des ouvrages juridiques consacrés aux clôtures*

La présence du droit de clôture et de mitoyenneté dans le Code civil depuis 1804 a suscité l'intérêt des juristes et donné lieu à des travaux d'analyse juridique (notamment de thèses de droit, dont deux ont été étudiées) et de guides à destination des particuliers ou de chapitres d'ouvrages de vulgarisation du droit. Ce corpus<sup>345</sup> a permis de comprendre quelques jalons de l'émergence du droit de clôture en France, parallèle au mouvement, au Royaume-Uni, des enclosures, à travers des évolutions des droits coutumiers au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. La propriété est à ce titre l'un des sujets centraux de ces différents ouvrages. Ce corpus, dont le rôle restera finalement secondaire dans la recherche, a néanmoins permis de comprendre la manière dont les clôtures, dispositif architectural d'abord urbain va se transférer vers les campagnes puis redevenir l'un des éléments caractéristiques de l'urbanisation de celles-ci, à travers les extensions pavillonnaires de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

*Des catalogues de magasins de bricolage, de fabricants de clôtures*

La construction d'une clôture associe généralement différentes composantes que ce soit pour sa partie maçonnée, pour les dispositifs amovibles ou mobiles (portails), des grillages et barreaudages, etc. Ces différentes composantes mobilisent des produits manufacturés que les fabricants et revendeurs mettent en avant à travers leurs catalogues. Si cette enquête sur les produits constitutifs de la clôture n'a pas permis la constitution d'un corpus documentaire exhaustif, il a surtout permis de prendre connaissance d'un « Groupement National des Clôturistes », regroupant les professionnels de la clôture depuis les années 1980 et mettant en avant différents critères de qualité dans la construction des clôtures. Ces critères, distincts de ceux valorisés par les CAUE ou par les publications destinées aux particuliers, complètent le faisceau des parties prenantes à la réalisation des clôtures et traduit d'autres intérêts et enjeux de celles-ci.

*Un corpus découvert fortuitement : les archives du Centre d'Études sur la Clôture et les Espaces Intermédiaires (CECEI)*

Les années 1970 ont vu, en France, émerger un débat sur les dynamiques d'expansion urbaine et les premiers travaux abordant les nouveaux territoires urbanisés et les modes de vie qui les caractérisent<sup>346</sup>. Les premiers travaux critiques sur la qualité des

---

<sup>345</sup> Annexe 7.

<sup>346</sup> MÉNARD François, 2018, op. cit.

lotissements et guides de bonnes pratiques vont être réalisés à ce moment-là, sous l'égide des services de l'Etat (notamment les DDE) et, à partir de 1977, par les CAUE. Dans cette continuité, un « Centre d'Etudes sur la Clôture et les Espaces Intermédiaires », de statut associatif, va être créé en 1979 sous l'égide de plusieurs chercheur·ses autour de l'Unité Pédagogique d'Architecture (UPA) de Nancy<sup>347</sup> et d'architectes exerçant pour le compte de la DDE de Meurthe-et-Moselle avec une visée de compréhension mais également d'action, afin de préconiser aux collectivités locales et aux services de l'Etat des mesures permettant d'améliorer la « qualité des lotissements » et notamment des espaces qui lient la maison individuelle et l'espace public, à savoir la clôture et le jardin de devant. Ce groupe de recherche interviendra notamment dans un lotissement à Gondreville (Meurthe et Moselle) à partir de 1979. À partir des documents dont j'ai pu prendre connaissance, l'association semble avoir cessé toute activité au milieu des années 1980.

J'ai découvert ce groupe de recherche en menant des recherches sur d'autres sujets au Centre d'Archives du Département de la Moselle, en 2011. En 2013, le hasard d'une discussion avec un collègue enseignant-chercheur de l'ENSA Nancy, Vincent Bradel, historien de l'architecture, m'a permis d'avoir accès aux archives personnelles<sup>348</sup> conservées par l'intéressé à la suite de son implication éphémère dans cette structure associative. Les documents comprennent différentes études sur les clôtures à partir du projet de Gondreville, des enquêtes et entretiens conduits auprès d'un échantillonnage de personnes habitant en maison individuelle, et des articles et projets d'articles sur les clôtures. Cet ensemble de documents reflète l'intérêt des architectes pour les espaces intermédiaires<sup>349</sup> depuis les années 1980.

#### 1.5.4. Focales et échelles : du matériau aux signifiés

*« L'observation sollicite le regard, la pensée visuelle (mais pas seulement), et les met en relation avec l'écoute du discours des habitants, son analyse et sa relance en situation, et s'efforce de mettre en cohérence ce qui est, pour*

---

<sup>347</sup> Devenue Ecole Nationale Supérieure d'Architecture (ENSA), comme l'ensemble des 20 écoles d'architectures françaises en 2004.

<sup>348</sup> Inventaire en annexe 6.

<sup>349</sup> MOLEY Christian, *Les abords du chez-soi : enquête d'espaces intermédiaires*, Paris, Editions de La Villette, 2006 ; FLAMAND Amélie, s.d., op. cit.

*l'habitant, explicitement dicible et ce qui est, dans les lieux, vus ou entrevus, implicitement manifesté par le relief ou la « monstruosité » des dispositifs ou des objets qui s'offrent au regard<sup>350</sup>. »*

Dans ce dernier sous-chapitre, nous reviendrons sur la démarche d'enquête photographique, sur le relevé habité et les cartographies, qui constituent les principales ressources de notre recherche, avec les entretiens menés à B. L'utilisation du dessin et de la photographie n'est pas nouvelle : depuis des siècles, le dessin (sous différentes formes, comme, par exemple, la carte par les cartographes et les géographes), sert à l'observation, rejoint et parfois remplacé par la photographie à partir du XIX<sup>e</sup> siècle. Comme les entretiens, aucune méthode de relevé ni aucune approche photographique n'est neutre, et toutes méritent d'être objectivées<sup>351</sup> et analysées, pour définir également les modalités d'interprétation des « données » collectées ou « fabriquées ». Le processus d'enquête et ses différentes protocoles constituent également, dans cette recherche, l'un des objets de l'enquête, faite d'une suite de « moments constamment expérimentés<sup>352</sup> » au contact des clôtures.

#### *Observer : construire une description*

La description est une « étape fondamentale des activités scientifiques<sup>353</sup> » qui s'appuie sur l'observation. Mais toute description pose la question de son objectivité : que peut-on observer, et retenir d'une situation par la description ? Comme l'évoque Lorenza Mondada<sup>354</sup>, la description comprend différentes dimensions difficilement séparables qui vont conditionner sa possible objectivité. En effet, considérer qu'une description n'est jamais neutre ni désincarnée, qu'elle est située<sup>355</sup>, imbriquée dans une action concrète, définie également par les « médiations qu'elle mobilise<sup>356</sup> », qu'elle est toujours incomplète permet de ne pas effacer la démarche d'observation et de description de son résultat. Ce résultat n'est donc pas juste un prélèvement d'une réalisation donnée, un miroir fidèle de

---

<sup>350</sup> PINSON Daniel, 2016, op. cit.

<sup>351</sup> Pour un regard rétrospectif sur l'histoire de la construction de l'objectivité des images, voir DASTON Lorraine, GALISON Peter, *Objectivité*, Paris, Les Presses du réel, 2012.

<sup>352</sup> CHAUVIER Eric, *Anthropologie de l'ordinaire. Une conversion du regard*, Toulouse, Anarchisis, 2011, p. 191.

<sup>353</sup> MONDADA Lorenza, *Décrire la ville. La construction des savoirs urbains dans l'interaction et dans le texte*, Paris, Anthropos, 2000.

<sup>354</sup> Ibid. ; p. 26.

<sup>355</sup> LAPLANTINE François, *L'observation ethnographique*, Nathan, Paris, 1996.

<sup>356</sup> MONDADA Lorenza, 2000, op. cit.

celle-ci : « en tant que discours situé qui configure son contexte et est structuré par lui, la description est moins un miroir du monde qu'une activité qui agit sur ce monde et contribue à l'organiser, à lui conférer une cohérence et un sens, à l'ordonner par des réseaux de catégories<sup>357</sup> ». Le passage de l'observation à la description intègre une part d'interprétation, fortement liée aux modalités de sa restitution : par les mots, le dessin, la photographie, « la description soulève des questions d'ordre cognitif tout autant que culturel sur la transposition d'une expérience individuelle dans un médium partageable et manipulable ». Comme l'évoque Harold Garfinkel, le descriptible est précisément ce qui est à la fois « observable » et « rapportable<sup>358</sup> ». Les médiums mobilisés pour la description font que « toute description est construction » et « oriente la réflexion » : la démarche de description ne doit pas omettre « de comprendre comment se *construit* la réalité dont le sujet fait l'expérience<sup>359</sup> ».

Dans notre cas, la description s'appuie sur un objet à priori précis, la clôture, qui, malgré tout, échappe à celle-ci, lorsque l'on commence à l'observer précisément : comme nous en avons fait l'expérience à partir de quelques photographies dans le second chapitre de cette première partie, décrire une clôture peut amener à nous intéresser à de multiples dimensions allant de sa forme et de la matérialité, de sa position dans l'espace (relative à d'autres éléments), de ce qui se passe autour, des usages visibles ou absents... Et nous n'évoquons ici qu'une série de photographies, qui constituent des images fixes, arrêtées, sur un lieu qui s'inscrit dans le mouvement du temps.

#### *Collecter, classer, manipuler et interpréter des photographies*

L'usage de la photographie dans le cadre d'une enquête est devenue une méthode relativement courante, dans les sciences sociales. Dès le début du XX<sup>e</sup> siècle, Marcel Mauss en préconise l'utilisation sans limites : « On ne fera jamais trop de photos<sup>360</sup> », en l'envisageant comme une manière de montrer, d'inventorier. À côté de la méthode cartographique, philologique, phonographique, Mauss présente même une méthode

---

<sup>357</sup> Ibid. ; p. 20.

<sup>358</sup> GARFINKEL Harold, *Recherches en ethnométhodologie*, Paris, PUF, 2007 (éd. originale 1967) ; p. 51.

<sup>359</sup> POUSIN Frédéric (dir.), *Figures de la ville et construction des savoirs. Architecture, urbanisme, géographie*, Paris, CNRS Éditions, 2005, p. 9-15 ; p. 11.

<sup>360</sup> MAUSS Marcel, *Manuel d'ethnographie*, Paris, Éditions sociales, 1967, (éd. originale : 1926) ; p. 14 ; édition disponible en ligne : <http://dx.doi.org/doi:10.1522/cla.mam.man.> ; p. 14.

photographique<sup>361</sup>. Mais au-delà de son caractère documentaire, en particulier pour mémoriser, garder la trace d'une situation observée pour pouvoir l'analyser à posteriori, nous devons nous interroger sur les rôles que peuvent jouer les photographies dans notre approche qui vise à articuler les différentes dimensions d'un objet dans l'espace. En effet, toute photographie n'est que la trace figée d'un moment cadré, délimité, isolé définitivement par la prise de vue.

La prise de vue résulte d'un seul geste, et enlève les tâtonnements d'une description (par exemple dans la recherche du mot pertinent face à l'objet observé). Mais cette caractéristique augmente-t-elle « la portée indiciaire de l'image<sup>362</sup> » ? L'ethnologue Albert Piette répond positivement car « l'isomorphisme photographique [...] implique la présence sur l'image de tous les traits qui ont reçu l'empreinte lumineuse, qu'ils soient intentionnels ou non, importants ou accessoires, qu'ils concernent un élément focalisateur ou des détails ». Même si l'usage de la photographie numérique et de son potentiel multiplicateur pourrait venir nuancer ce propos, l'image photographique offre la possibilité d'observer des « détails », à priori invisibles à première vue, imperceptibles lorsque nous avons pris la photographie<sup>363</sup>. Ce détail, qui « part de la scène comme une flèche et vient me percer<sup>364</sup> », vient briser la première impression générale, détournant ou décalant l'attention de l'observateur, faisant apparaître du « particulier dans le général, ou du potentiel dans l'actuel<sup>365</sup> ». Les quelques milliers de photographies réalisées dans le cadre de cette enquête peuvent ainsi être considérées suivant cette double lecture, celle, informative, du « studium<sup>366</sup> » et celle, potentiellement analytique, du « punctum<sup>367</sup> », décrites par Barthes. Ces images, « matériau intermédiaire entre le réel et la connaissance<sup>368</sup> », vont jouer un rôle chacune par leur unité mais aussi en tant qu'ensemble constitué. Il faut néanmoins pour chacune des composantes de ce corpus d'images revenir aux conditions de sa constitution : à quels moments, suivant quelles circonstances, quels points de vue et quelles orientations ai-je pris l'une ou l'autre des photographies ?

---

<sup>361</sup> Ibid. ; p. 13.

<sup>362</sup> PIETTE Albert, 1996, op. cit. ; p. 197.

<sup>363</sup> Il n'est pas de meilleure illustration de cette capacité d'une photographie à faire apparaître des détails invisibles que le film « Blow up », de Michelangelo Antonioni (1966).

<sup>364</sup> BARTHES Roland, *La chambre claire*, Paris, Gallimard, 1980 ; p. 49.

<sup>365</sup> Ibid., p. 79.

<sup>366</sup> Ibid., p. 47.

<sup>367</sup> Ibid., p. 49.

<sup>368</sup> BONNIN Philippe, *Images habitées, Photographies et spatialités*, Paris, Créaphis, 2006 ; p. 9.

Deux séries se dégagent alors : une première, comprenant la majeure partie des photographies faites entre 2006 et 2014, aura permis de capturer des séries d'éléments qui sont apparus, au fil de mes journées de terrain : souvenirs de mes étonnements, elles montrent la diversité des matériaux, les composantes des clôtures, les usages qui y prenaient place, les limites entre deux parcelles, sur rue ou à l'intérieur d'une parcelle, les ajouts visibles, etc. Ces séries offrent autant d'angles de vue que d'éléments ayant suscité mon attention et orienté mon regard au fil des visites, se complétant peu à peu, au gré de mes allers et retours entre chez moi et le terrain. Dans cette série, les points de vue sont variés, les cadrages et échelles étant adaptées en fonction des objets photographiés, afin d'opérer une première sélection<sup>369</sup>.



*Fig. 1.29. Exemples de photographies prises lors des terrains menés entre 2006 et 2014*

Une autre série est constituée de photographies prises entre 2014 et 2020 et adoptant un

<sup>369</sup> SÖDERSTROM Ola, 2000, op. cit.



même point de vue sur l'ensemble des clôtures des douze rues étudiées, en l'occurrence un point de vue frontal, en positionnant l'objectif de l'appareil photographique perpendiculairement à la clôture, toujours à la même hauteur. Cette série s'apparente à un inventaire, permettant de disposer d'un ensemble exhaustif de photographies des clôtures sur rue et de ce qui est visible, à partir des rues, à l'intérieur des jardins. Ce second ensemble permet davantage que le précédent d'identifier des régularités, des constances et permanences, en orientant notre regard vers le général davantage que vers le particulier.



*Fig. 1.30. Exemples de photographies prises lors de la campagne de relevé menée en 2020*

Ces deux ensembles se complètent mutuellement, et chacun peut s'éclairer d'une autre manière à la lumière de l'autre : en partant du général pour y déceler des régularités et des irrégularités, à partir du second, ou en partant des particularités pour les confronter au général, à partir du premier. En donnant à percevoir des détails, des éléments non-



signifiants à priori, cette double série peut permettre de déceler le « mode mineur », dans une « généralité plurielle », qui n'est pourtant pas mise en cause par les variations, dessinant, en creux, ce qui reste, pour un ensemble, en l'occurrence des rues dans un quartier pavillonnaire, comme une « impertinence significative <sup>370</sup> », considérée communément comme secondaire ou contingente parce qu'elle ne « détruit pas la situation<sup>371</sup> », au moins en apparence<sup>372</sup>.

L'utilisation de ces images va prendre différentes formes. La première, la plus directe, mais pourtant la plus longue, au regard de l'importance du corpus photographique, prend la forme de (re)classements des images suivant différents questionnements qui ont émergé au cours du terrain, au cours du classement même ou découlant parfois d'autres documents résultant de mes enquêtes (entretiens, dessins, cartes...). La seconde modalité est liée au constat de « l'extrême encombrement des images photographiques<sup>373</sup> » : pour y pallier, il sera nécessaire de manipuler directement les photographies, en les découpant, en les recomposant, en les redessinant, afin de tenter de mettre en exergue certains des éléments qui y figurent. Les photographies serviront également de base, ou de compléments, à la réalisation d'autres images, cartes ou dessins, sur lesquels nous allons revenir. Dans ce cas, la photographie joue plus classiquement un rôle documentaire, en permettant de compléter les éléments relevés et notés in-situ.

#### *Le relevé comme méthode, le dessin pour réfléchir<sup>374</sup>*

Le dessin a principalement été mobilisé pour l'analyse des quinze parcelles qui ont été choisies pour faire l'objet d'une enquête plus approfondie à partir de la richesse des matériaux recueillis. Dans la conduite de l'analyse des quinze parcelles sélectionnées à B., le dessin est apparu assez vite, de manière spontanée, comme un outil essentiel. Ce choix est évidemment d'abord lié à ma pratique du dessin, issue de ma formation d'architecte, qui m'amène à pratiquer couramment cette opération de transposition du réel à travers des

---

<sup>370</sup> PIETTE Albert, 1996, op. cit. ; p. 218.

<sup>371</sup> Ibid.

<sup>372</sup> En effet, les éventuelles discordances constatées entre différentes clôtures ne nous permettent aucunement de conclure à l'absence d'entente collectif dans un voisinage : ces variations, divergences ou oppositions sont peut-être simplement la traduction de règles communes qui nous demeurent invisibles à travers les seules images photographiques.

<sup>373</sup> Ibid. ; p. 197.

<sup>374</sup> BECKER Howard S., « Figures : penser avec des dessins », in *Comment parler de la société. Artistes, écrivains, chercheurs et représentations sociales*, Paris, La découverte, 2009, (éd. originale 2007).

outils de représentation. Il est en effet important ici, pour raconter la démarche d'enquête, de revenir sur la fabrication de ces dessins et sur les choix de représentation qui sont faits, car ils orientent, comme tout langage, la compréhension que l'on peut avoir d'une certaine réalité.

**ATLAS**  
**Chapitre**  
**M**

Pour chaque parcelle de ce corpus resserré, différents dessins ont été réalisés : une vue axonométrique ; une coupe montrant les rapports avant et arrière entre bâti et clôture ; une vue en plan et des détails des formes et configurations de clôtures rencontrées. À l'exception des détails, l'ensemble des dessins a été réalisé en adoptant des échelles qui les rendent comparables et permettent notamment de mesurer distances, hauteurs, et de les comparer dans les différentes parcelles étudiées. Ces rapports d'échelles semblent en effet importants à restituer, car ils peuvent permettre de déceler des clefs de compréhension des modalités de délimitation et de découpage des espaces étudiés. Ce changement de point de vue nous écarte du terrain, davantage que l'image photographique, car les choix de représentation impliquent, comme nous l'avons vu, d'opérer une schématisation et une synthèse<sup>375</sup> du réel. Contrairement à la photographie, qui ne nécessite qu'un ou deux gestes, le dessin prend du temps, nécessite plusieurs actions successives, définies les unes par rapport aux autres, parfois des tâtonnements et différentes opérations successives de redessin avant de parvenir à un résultat. Ces tâtonnements constituent autant de temporalités d'une opération conduisant aussi peu à peu à une forme de « saturation<sup>376</sup> » de l'objet d'étude, dessiné et redessiné.

Les dessins ont été réalisés à partir d'observations menées in-situ et de photographies. Ces dernières ont joué un rôle prédominant pour les espaces intérieurs aux différentes parcelles étudiées. En effet, l'instant quasiment imperceptible, discret, voire distrait, de la prise de vue est mieux adapté à un échange avec les habitant·es que le temps plus lent, et nécessitant une attention redoublée, du dessin in-situ<sup>377</sup>. Ceux-ci n'ont donc pu être réalisés que lorsque ma position dans l'espace me permettait d'être totalement maître du temps passé pour dessiner. Il est banal d'ajouter que l'utilisation d'un carnet de croquis, l'immobilité dans un même lieu et la prise de notes ont à plusieurs reprises amené des personnes à m'interroger sur les raisons de ma présence et la nature de mes notes.

<sup>375</sup> SÖDERSTROM Ola, 2000, op. cit.

<sup>376</sup> Nous faisons écho à l'idée de « saturation du modèle », développée par KAUFMANN Jean-Claude, 1996b, op. cit. ; p. 69.

<sup>377</sup> Cette méthode de photographie et de redessin est similaire à celle présentée par Daniel Pinson, 2016, op. cit, et présentées plus haut dans cette partie, cf. infra, chapitre 1.3.5.

### *La carte pour changer de point de vue*

La carte, autre outil présenté par Marcel Mauss<sup>378</sup>, permet une prise de distance encore plus grande vis-à-vis d'un objet d'étude pour en cerner la globalité. Contrairement au dessin, et notamment le plan, qui, malgré un point de vue similaire, permet d'identifier les clôtures représentées, parfois même de les reconnaître, les représentations cartographiques vont s'appuyer sur une forme de « codage » qui s'écarte du réel observable.

Dans le cadre de mon enquête, différentes cartographies ont été réalisées, certaines portant sur une rue particulière, d'autres sur la totalité de celles-ci, d'autres encore sur la totalité de la commune de B. Les cartographies ont été principalement réalisées à partir des relevés photographiques. L'établissement d'une nomenclature va opérer une forme de nivellement des spécificités, en identifiant des caractéristiques communes, des intervalles et en constituant des ensembles. En nous amenant à adopter « le point de vue de Sirius<sup>379</sup> », la carte nivelle les aspérités du terrain et l'unifie, à travers une opération de schématisation conduite par le cartographe. Cette reconstruction permet néanmoins de percevoir des cohérences ou différences qu'un point de vue situé ne permet pas d'avoir.

En s'écartant de l'espace vécu, cet éloignement permet également de déceler des similarités au-delà des ensembles perceptibles, comme la rue ou la parcelle : par la carte apparaissent certaines structures imperceptibles de l'espace, notamment parce que le dessin en plan est l'une des modalités préalables à sa mise en œuvre, en tout cas pour tous les travaux qui précèdent l'installation des habitant-es. En cela, la carte permet également de « remonter le temps », pour comprendre l'organisation des lieux, leur « composition », les découpages, tracés et dessins qui ont précédé leur production matérielle.

### *Des croisements et confrontations*

Ces différents matériaux sont liés entre eux, dans leur fabrication, en partant, pour les cartes et les dessins, du corpus photographique. Mais à partir de cette filiation partagée, chaque matériau a fait l'objet d'une analyse autonome avant de construire des outils d'interprétations croisées, permettant leur confrontation et mise en regard. L'un des enjeux

---

<sup>378</sup> MAUSS Marcel, 1926, op. cit. ; p. 13.

<sup>379</sup> AUGÉ Marc, *Un ethnologue dans le métro*, Paris, Le Seuil, 1986 ; p. 92.

méthodologiques de cette recherche, où nous nous efforçons de comprendre les interactions entre formes, matérialités, positions des clôtures dans l'espace pavillonnaire et les usages et représentation des habitant·es vis-à-vis d'elles est à l'origine de ces orientations méthodologiques : la photographie, le dessin ne visent pas simplement à produire des « effets de vérité<sup>380</sup> », mais, bien davantage, à mettre en évidence la présence de l'espace pavillonnaire et de l'« objet » clôture dans ses multiples dimensions, matérielles et spatiales.

Le croisement de ces différentes descriptions avec les entretiens joue un rôle essentiel : cette confrontation, de l'observation au discours habitant permet de déceler les différentes modalités d'analyse d'une réalité observée conjointement. Cette confrontation permet notamment de déceler certaines déformations qui peuvent être porteuses de significations, signe de la mobilisation d'une « catégorie d'intelligibilité<sup>381</sup> » spécifique à la personne rencontrée. Ces croisements permettent également d'identifier les nuances entre la « compétence langagière<sup>382</sup> » de l'habitant·e et l'espace approprié, pratiqué, vécu témoignant de sa « compétence pratique<sup>383</sup> ». Nous y reviendrons, mais j'ai régulièrement été frappés par la pauvreté relative des descriptions que faisaient les habitant·es de leurs clôtures au regard de la complexité apparente des dispositifs mis en place. Mettre en regard les mots des habitant·es et leurs clôtures constitue dès lors une clef d'accès à ce qui relève du non-dicible ; du difficilement prononçable ou du « pas énonçable<sup>384</sup> » dans l'infra-ordinaire<sup>385</sup>.

Le croisement entre des photographies, des dessins et des cartes avec les entretiens s'appuie sur le découpage, la réduction et l'organisation de ces derniers qui, à partir des énoncés<sup>386</sup>, permettent de faire ressortir des récurrences, analogies ou divergences.

---

<sup>380</sup> KAUFMANN Jean-Claude, 1996b, op. cit. ; p. 69.

<sup>381</sup> BOUDON Raymond, *L'art de se persuader, des idées douteuses, fragiles ou fausses*, Paris, Fayard, 1990, cité par KAUFMANN Jean-Claude, 1996b, op. cit, p. 63.

<sup>382</sup> PINSON Daniel, 1992, op. cit. ; p. 152.

<sup>383</sup> Ibid. ; p. 152.

<sup>384</sup> SEGAUD Marion, *Code et esthétique populaire en architecture, Rapport de recherche*, Institut d'études et de recherches Architecturales et Urbaines, 1980.

<sup>385</sup> PEREC Georges, *L'infra-ordinaire*, Paris, Le Seuil, 1989.

<sup>386</sup> RAYMOND Henri, 1968, op. cit.

*Entrelacements ou emboitements d'échelles ?*

La mise en regard de ces différents corpus met en jeu les différentes échelles de chacun d'eux. En effet, les entretiens et relevés habités partent de l'échelle d'une parcelle spécifique, d'une clôture, d'une maison à partir de laquelle se déploient des pratiques et représentations d'un·e habitant·e<sup>387</sup> ou d'un ménage. Chacune d'entre elle est prise individuellement et c'est son croisement avec d'autres qui va permettre de déceler certaines convergences, récurrences ou spécificités. À l'inverse, les photographies et les cartographies partent des clôtures de B. prises dans un ensemble, indistinctement des autres, ou toujours du moins en relation avec d'autres. Le croisement de ces corpus va procéder de différents mouvements, liés à ces caractéristiques propres mais également à la répartition des entretiens et des relevés habités entre les différentes rues étudiées. En effet, le mode d'enquête déployé ici ne s'appuie pas sur une approche quantitative, visant à faire ressortir une vérification de certains faits simples par la collecte d'un nombre de réponses importantes à quelques interrogations précises et fermées : les convergences qui apparaissent, entre certains éléments présents dans les entretiens et les cartes, dessins ou photographies doivent être envisagées en faisant preuve d'une grande prudence, pour éviter que des analogies ne deviennent des convergences, voire des facteurs explicatifs qui n'en sont pas.

Le changement d'échelle qui s'opère entre les cartes, photographies, dessins et entretiens ne peut être envisagé comme une montée en généralité, car elle s'assortit également d'une prise de recul, évoquée à travers la question du « point de vue » surplombant et généralisant induit par l'opération de cartographie. Nous partons de l'hypothèse qu'il n'y aurait pas, entre ces différents corpus, de hiérarchie à priori, entre des approches plus généralisantes, qui seraient porteuses d'une vérité que les entretiens, particuliers, viendraient mettre en question, nuancer, complexifier. Entre la prise de distance englobante de la carte, l'exhaustivité des photographies, la particularité des relevés et des entretiens, il y aurait une relation plus symétrique, dialectique, entre différentes modalités d'approcher un même terrain et d'en comprendre les différentes dimensions, pour tenter d'aborder la clôture comme un fait social, matériel et spatial total<sup>388</sup>. La parcelle décrite par le relevé habité et racontée par l'entretien n'est pas qu'un simple fragment d'un tout mais se rattache à la question du détail dont l'importance a été interrogée par différents

<sup>387</sup> À l'image du « nid » décrit par BACHELARD Gaston, 1957, op. cit. ; p. 44.

<sup>388</sup> MAUSS Marcel, *Essai sur le don*, Paris, Presses universitaires de France, 2012 (éd. originale : 1923-24).

anthropologues<sup>389</sup> postulant que l'observation des anomalies de ceux-ci permettrait de « gagner, par un jeu d'appariements de consciences, les rives d'une théorie interprétative. ». Le détail permet de s'approcher d'une généralité qui n'est pas que son contenant ou sa généralisation.

Dans les descriptions menées, en partant de la situation d'une parcelle particulière, différentes échelles vont ainsi pouvoir s'emboîter : celle d'une personne, un groupe de personnes résidant sur une parcelle ; à partir du point de vue des premiers, leurs voisins directs, pour les clôtures mitoyennes, mais également, en arrière-plan, toutes celles qui sont visibles de chez eux/elles ; ensuite et enfin, un voisinage élargi, avec qui la relation sera initiée à partir de la rue. Ces échelles, à travers lesquelles ont été analysés les entretiens, peuvent constituer autant de modalités de relecture de ce qui peut se jouer dans un espace restreint, de l'échelle de l'individu à celle du « groupe », l'individu étant d'abord pris « in extenso » puis mis en miroir des autres échelles.

Enfin, en complément de cette approche centrée sur la parcelle et partant d'elle pour observer son environnement, deux autres échelles vont être mobilisées :

- l'échelle de chacune des douze rues de B qui ont été choisies et présentées précédemment, par le biais des photographies, des entretiens, des cartes de chacune ;
- l'échelle de l'ensemble de ces douze rues et de la totalité des secteurs pavillonnaires qui constituent la partie sud de la commune de B, en confrontant les cartes, relevés habités et entretiens.

Ces échelles, constituant différents niveaux de lecture de la clôture, trouvent un écho dans les trois paliers de la réalité sociale<sup>390</sup> évoqués précédemment. Ceux-ci nous font passer d'une réalité concrète et vécue, celle de la parcelle individuelle, à un espace plus abstrait, celui de la rue, du quartier dans laquelle se positionne et s'inscrit cette parcelle, territorialement et symboliquement.

Ces échelles impliquent ainsi plusieurs niveaux de décryptage des matériaux de recherche pour passer de la parcelle individuelle à un ensemble de parcelles situées dans un

<sup>389</sup> Notamment CHAUVIER Eric, 2011, op. cit. ; PIETTE Albert, 1996, op. cit.

<sup>390</sup> BASSAND, Michel, KAUFMANN Vincent, JOYE Dominique, COMPAGNON Anne, 2001, op. cit.

quartier. Comme nous l'évoquions plus haut, le changement d'échelle ne consiste pas en une simple opération d'agrégation, comme si le collectif résultait de l'assemblage d'entités individuelles, mais un entrelacement dynamique, car ces trois échelles influent, nous en faisons l'hypothèse, les unes sur les autres, tout en impliquant des rapports différents à la clôture : d'un rapport direct, matériel, lié à une pratique et à un processus de fabrication physique, sensoriel lorsque l'on observe la clôture de son jardin, à un rapport plus distancié, sollicitant davantage le « sens commun<sup>391</sup> » ou des représentations de l'espace<sup>392</sup>.

Cet énoncé méthodologique préalable s'est efforcé de reprendre les différents questionnements qui traversent notre réflexion, qui, nous l'avons vu, s'appuie sur des corpus distincts issus de plusieurs méthodes d'enquête. Ce croisement permet de « négocier »<sup>393</sup> avec des approches disciplinaires ne permettant pas d'envisager la clôture dans ses différentes interactions. À ce titre, le protocole d'enquête n'est pas un simple préalable, mais devient, à côté et en parallèle de la clôture, l'un des objets de l'enquête<sup>394</sup>.

---

<sup>391</sup> RAYMOND Henri, HAUMONT Nicole, *Habitat et pratique de l'espace*, ISU, 1972.

<sup>392</sup> LEFEBVRE Henri, 1974, op cit.

<sup>393</sup> JANKOWSKI Frédérique, « Du terrain neutralisé aux espaces négociés », *Questions de communication* [En ligne], 19 | 2011, mis en ligne le 21 septembre 2015 ; url : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/2706>.

<sup>394</sup> Que l'anthropologue Eric Chauvier, 2011 op. cit., propose d'envisager comme « un moment », en s'appuyant sur la définition d'Erving Goffman, résumée ainsi par Isaac Joseph, op. cit., 1998 : « catégorie de la praxis, doté de règles propres, de partenaires, d'enjeux, de risques » ; p. 119.

## Conclusion de la première partie

### Du pavillonnaire à la clôture

#### Contexte(s) d'une recherche et émergence d'un objet d'études

Dans cette première partie, nous avons posé les premiers jalons du questionnement en traversant les différentes étapes ayant conduit à observer des clôtures dans un quartier pavillonnaire. Cette enquête va s'efforcer d'articuler différentes dimensions des clôtures, pouvant s'étager sous la forme de « paliers de la réalité sociale<sup>395</sup> ».

Cet étagement pourrait s'opposer à la recherche d'une « symétrie », dans l'appréhension de la clôture, en tant qu'actante dans l'espace social, avec et vis-à-vis des humains. Mais cette opposition n'est qu'apparente : l'« étagement » est d'abord une modalité d'approche, qui nous guide dans l'épaisseur, parfois imperceptible des faits sociaux, afin de permettre, dans un second temps, de mettre au jour des relations ou des interactions entre des clôtures et les usages et représentations qu'en ont les habitant·es, notamment à travers des observations et des entretiens. L'entretien étant impropre à recueillir la parole des clôtures elles-mêmes, d'autres modalités, empruntées notamment à l'anthropologie de l'espace, en particulier le relevé habité, décliné et adapté à notre terrain d'études ont été mobilisées.

Après avoir observé quelques clôtures et à tenter d'en établir une définition territoriale et temporelle, nous entamerons, dans la partie suivante, la description et l'analyse, jusqu'à « épuisement<sup>396</sup> » de leurs formes et matérialités à B.

---

<sup>395</sup> BASSAND, Michel, KAUFMANN Vincent, JOYE Dominique, COMPAGNON Anne, 2001, op. cit.

<sup>396</sup> PEREC Georges, *Tentative d'épuisement d'un lieu parisien*, Paris, Christian Bourgois, 1982.





**Partie 2.**

**Formes et matérialités des clôtures de B.**

**Quelles sont leurs efficacités potentielles ?**



## Introduction

« Observer la rue, de temps en temps, peut-être avec un souci un peu systématique.

*S'appliquer. Prendre son temps.*

*Noter le lieu : la terrasse d'un café*

*Près du carrefour*

*Bac-Saint-Germain*

*L'heure : sept heures du soir*

*La date : 15 mai 1973*

*Le temps : beau fixe*

*Noter ce que l'on voit. Ce qui se passe de notable. Sait-on voir ce qui est notable ? Y a-t-il quelque chose qui nous frappe ?*

*Rien ne nous frappe. Nous ne savons pas voir.*

*Il faut y aller plus doucement, presque bêtement.*

*Se forcer à écrire ce qui n'a pas d'intérêt, ce qui est le plus évident, le plus commun, le plus terne<sup>397</sup>. »*

*(Carnet d'observations imaginaires<sup>398</sup>)*

*Je n'étais plus venu depuis longtemps dans cette rue. Tout m'y paraissait identique et étranger, comme si mon souvenir, ou la réalité, s'étaient déformés, s'éloignant peu à peu l'un de l'autre durant ces années de séparation. Je cherchais dans chaque muret muet des traces tapies dans ma mémoire, tentant de retrouver dans la matière silencieuse ce que je ne savais plus prononcer, ce que je n'arrivais plus à dire ni à voir dans cette rue calme. Les maisons me semblaient toutes identiques et inhabitées. Les haies, clôtures, portails étaient sagement fermés et ne m'exprimaient plus rien, mutiques. Je n'arrivais plus à les regarder, je n'y voyais rien. Et pourtant, il faudrait bien que j'apprenne à les regarder, me frottant à leurs aspérités pour en déceler les nuances, les altérations, toutes les infimes transformations qui m'empêchaient de retrouver la trace précise de mon souvenir, comme si la réalité s'était légèrement estompée, dans un léger mouvement qu'il me faudrait reconstituer pour accéder à l'image nette, précise, de la clôture, avant, maintenant, distincte et identique à celles qui l'entouraient. Il me fallait réapprendre à regarder.*

---

<sup>397</sup> Le lien entre mes questionnements et *Espèces d'espaces* de Georges Perec m'est apparu plus nettement à la lecture de l'ouvrage d'Albert PIETTE, 1996, op. cit., qui le cite en exergue de la réflexion qu'il engage sur les manières d'envisager le détail et l'observation dans l'enquête en sciences sociales, questionnement qui rejoint le mien tout au long de ma recherche. Cf. PEREC Georges, 1974, op. cit. ; p. 70.

<sup>398</sup> Dans ce titre, ce ne sont pas les observations qui sont imaginaires mais le carnet : chacun de ces paragraphes figurant en exergue des chapitres résulte en effet de la recombinaison de notes prises durant les dix années de cette recherche.

Dans cette seconde partie, nous nous intéresserons aux formes des clôtures telles que observables dans les douze rues de B. constituant notre corpus. Il s'agit en fait de répondre à une première question en apparence assez simple : de quoi sont faites les clôtures se trouvant sur notre terrain d'étude ? Quelles sont leurs apparences ? Leurs formes ? Pour répondre à ces questions, nous nous appuyerons sur des méthodes d'analyse morphologique<sup>399</sup> afin de définir une typologie<sup>400</sup> des clôtures. À travers l'inventaire puis l'analyse des formes des clôtures, nous tenterons ainsi d'identifier des types et une typologie pouvant aboutir à l'identification de ce qui caractérise la ou les « clôtures-types<sup>401</sup> » de B. En effet, il faut d'emblée admettre que les douze rues étudiées et les quelques trois-cent parcelles qu'elles regroupent proposent une diversité de clôtures, dont l'analyse typo-morphologique devra permettre d'en comprendre les caractéristiques en s'écartant parfois de ce qui apparaît au premier abord.

Cette partie permettra par conséquent de disposer d'une première « lecture » des rues et des clôtures sur laquelle nous pourrions nous appuyer tout au long de la recherche, lorsque ces formes et matérialités seront notamment interrogées à partir des discours de ceux et celles qui les mobilisent dans leurs espaces domestiques. Cependant, ces formes et matérialités ne nous intéressent pas en tant que telles, mais à travers les manières dont elles *agissent* dans l'espace pavillonnaire étudié : cela signifie qu'en partant de leur analyse typo-morphologique, nous identifierons les « potentialités agissantes<sup>402</sup> » des clôtures.

---

<sup>399</sup> PANERAI Philippe, CASTEX Jean, et DEPAULE Jean-Charles, *Formes urbaines. De l'îlot à la barre*, Marseille, Parenthèses, 2018 (éd. originale : 1977).

<sup>400</sup> Ibid.

<sup>401</sup> J'utilise cette expression en faisant référence à la notion d' « idéal-type » de Max Weber.

<sup>402</sup> En référence à la notion d' « actant » formulée par Bruno LATOUR, cf. 1996, op. cit., p. 32-37 et 1991, op. cit.

## Chapitre 2.1 / Décrire des formes et leurs potentialités agissantes ?

Différentes questions animent ainsi notre réflexion dans cette seconde partie, car l'objectif d'identification d'une clôture-type ne répond pas uniquement à un but descriptif : la description précise de ce qui constitue une clôture, dans sa spatialité et sa matérialité, va permettre d'identifier ses propriétés spatiales<sup>403</sup>, esquissant la compréhension des propriétés de la clôture en tant qu'*actante*<sup>404</sup> de l'espace pavillonnaire.

### 2.1.1. Des formes agissantes ?

Dans cette partie, l'éclairage sur les propriétés potentielles des clôtures s'appuiera exclusivement sur leurs formes, appréhendées à travers leur description géométrique, leur matérialité et leur position dans l'espace. Nous allons donc tenter de cerner le rôle d'*actante*<sup>405</sup> de la clôture, inscrite dans l'espace social, à partir de ses propriétés et « possibilités<sup>406</sup> » dans l'espace physique. Comme nous l'avons vu dans la première partie, la clôture est un signifiant ambigu, en ce qu'il confond une forme, un artefact et l'action produite par cet artefact, désignée également par le verbe « clôturer<sup>407</sup> ».

Mais si la clôture existe en tant qu'artefact dans l'espace physique, comment réussir à comprendre pourquoi et comment une clôture peut assurer la clôture d'un espace ? La notion d'« efficacité<sup>408</sup> », notamment utilisée par les anthropologues des techniques<sup>409</sup>

---

<sup>403</sup> RÉMY Jean, 2016, op. cit.

<sup>404</sup> LATOUR Bruno, 1991, op. cit.

<sup>405</sup> Ibid.

<sup>406</sup> GOETZ Benoît, 2011, op. cit., p. 11.

<sup>407</sup> En cela, la forme de la clôture met d'emblée en tension deux des écoles théoriques s'étant intéressées à la forme : la première voyant les formes comme des données naturelles, la théorie psychologique de la forme, ou Gestalttheorie, qui postule d'une autonomie des formes, et son pendant opposé, considérant la forme comme l'état de stabilité acquis par un processus. Dans ma réflexion, je penche davantage pour la seconde approche, même si cette première et seconde partie, qui dissocie les formes et les processus, va mobiliser, à travers l'approche typologique, des éléments de la Gestalttheorie. Cf. LÉVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.), 2003, op. cit., article « Forme » ; CHOAY Françoise, MERLIN Pierre (dir.), 2004, op. cit., article « Forme urbaine ».

<sup>408</sup> LEMONNIER Pierre, 1991, op. cit. ; p. 17. La notion d'efficacité a également été employée par Marcel Mauss, qui définit la « technique » comme « acte traditionnel efficace », dans son texte de 1936, « Les techniques du corps », in *Sociologie et anthropologie*, Paris, Presses universitaires de France, 1950, p. 363-386 ; p. 371.

pour aborder l'adéquation d'un artefact à une vocation assignée à celui-ci et concourant à sa conception et à sa fabrication, peut nous aider à comprendre ce que les propriétés matérielles d'un artefact peuvent permettre à celui-ci d'accomplir. L'efficacité d'un artefact se vérifie lorsque celui-ci « produit, dans de bonnes conditions et sans autre aide, l'effet attendu<sup>410</sup> ». L'efficacité se définit par rapport à l'attente que l'on peut avoir vis-à-vis d'un artefact : sans attente d'un potentiel effet ou sans fonction assignée et sans intentionnalité – forcément humaine<sup>411</sup> – il ne peut y avoir d'efficacité. Les différentes formes d'efficacité identifiées dans cette partie devront par conséquent être confrontées aux attentes des personnes qui ont bâti ou transformé ces clôtures. Ces attentes transformées ou transférées dans des artefacts seront au cœur de la troisième partie de cette thèse.

Cette dissociation, même provisoire, entre une efficacité et une intentionnalité, perçue et affirmée peut sembler artificielle, voire absurde, car les deux sont toujours liées. Mais la nature de ce lien, objet du débat par articles interposés entre Pierre Lemonnier et Bruno Latour<sup>412</sup>, est sujette à controverse : un artefact peut-il être efficace, techniquement, s'il n'est pas perçu comme tel par les populations qui doivent en user ? Peut-on aborder de manière symétrique l'efficacité d'un artefact sans distinguer ce qui peut résulter de ses caractéristiques physiques et ce qui relève de son inscription dans le monde social ? En somme, le statut et l'efficacité d'un artefact considéré comme *actant* (donc actif) peut-il conférer à celui-ci une autonomie vis-à-vis des personnes qui peuvent s'y confronter ? Voire celles qui l'ont conçu ? Ou faut-il que l'efficacité de cet artefact soit socialement et culturellement acceptée, comme le formule Marcel Mauss<sup>413</sup>, pour que celle-ci s'exerce pleinement ?

L'une des manières de répondre à cette objection pourrait nous amener à distinguer une efficacité dans l'espace physique de la clôture d'une efficacité dans l'espace social de la même clôture : il y aurait deux niveaux d'efficacité, symétriques, qui, articulés entre eux,

---

<sup>409</sup> Ibid.

<sup>410</sup> CNRTL, TLFI, article « Efficacité ».

<sup>411</sup> Cette certitude est néanmoins fortement mise à mal – et discutée – avec le développement de l'intelligence artificielle.

<sup>412</sup> La discussion, par articles interposés, prend place dans la revue « Ethnologie française », n°1, 1991.

<sup>413</sup> MAUSS Marcel, 1926, op. cit. ; p. 14.

en miroir, dans une même forme matérialisée, pourraient permettre de comprendre l'efficacité sociale et spatiale de la clôture<sup>414</sup>.

Cette question occupe également, à partir d'un point de vue différent, Grégoire Chelkoff<sup>415</sup>, qui distingue<sup>416</sup> « formes », « formants » et « formalités » pour appréhender l'efficacité (notion qu'il n'emploie pas) d'un artefact et l'efficacité dans un certain environnement, pris au sens large. La « formalité » désigne ainsi les « conduites humaines, leurs expressivités et leurs ajustements<sup>417</sup> », qui sont conditionnées par des « formes », c'est-à-dire liées au « dispositif construit » et au « milieu physique », appuyées ou modifiées par une « perception sensible » et les « traits qui en constituent la spécificité locale et circonstanciée<sup>418</sup> », désignés comme « formants ». La distinction entre « formant » et « formalité » permet d'isoler l'efficacité *supposée* d'un artefact dans un environnement d'une efficacité *constatée* et *acceptée*. La potentialité de cet artefact à être considéré comme efficace serait ainsi liée à trois conditions : une forme, une situation et des pratiques, ces deux dernières étant porteuses et génératrices de représentations.

Nous touchons ici au cœur de cette recherche qui s'attache à dénouer les entrelacements du social dans des espaces que l'on va chercher à caractériser à travers et avec les formes et matérialités des artefacts qui y prennent place. Entrer par la forme et la matérialité d'un artefact situé, isolées du social<sup>419</sup>, n'efface pas cette dimension mais permet, au contraire, de mieux comprendre la « spatialité du social<sup>420</sup> » à partir d'un espace, physique et social, que l'on va aborder en partant des artefacts qui s'y trouvent. Dénouer les formes des clôtures et toutes les dimensions symboliques et pratiques qu'elles incorporent, aussi dangereux que cela puisse paraître – puisque cela conduit, au moins temporairement, à faire sortir un artefact en dehors de la société qui l'a produit – doit donc permettre de mieux réincorporer, nous l'escomptons, ces dimensions dans un second temps. Mais cette opération de dissociation ne doit pas conduire à envisager les

<sup>414</sup> CRESSWELL Robert, « Geste technique, fait social total. Le technique est-il dans le social ou face à lui ? », in *Techniques & Culture* [En ligne], 40 | 2003, mis en ligne le 11 juillet 2006 ; url : <http://journals.openedition.org/tc/1576>.

<sup>415</sup> Architecte, docteur en urbanisme et aménagement, chercheur au CRESSON (Centre de Recherche sur l'Espace Sonore et l'environnement urbain), Composante de l'UMR AAU (Ambiances Architecture Urbanités).

<sup>416</sup> CHELKOFF Grégoire, « Formes, formants et formalités : catégories d'analyse de l'environnement urbain », in GROSJEAN Michèle, THIBAUD Jean-Paul, *L'espace urbain en méthodes*, Marseille, Parenthèses, 2001 ; p. 101-124.

<sup>417</sup> *ibid.* p. 108.

<sup>418</sup> *ibid.* p. 108.

<sup>419</sup> CRESSWELL Robert, 2006, *op. cit.*

<sup>420</sup> LUSSAULT Michel, 2009, *op. cit.* ; p. 77-93.



clôtures comme des objets, dénués de toute fonction dans l'espace : en tentant d'en comprendre l'*efficacité* potentielle à partir de leurs formes et matérialités, ce sont bien ces fonctions possibles, ce que les clôtures, à travers leurs formes peuvent potentiellement *former* que l'on va tenter de saisir.

Plus qu'une symétrie rigide à laquelle conduirait la stricte distinction entre une « efficacité sociale » et une « efficacité spatiale »<sup>421</sup>, c'est en quelque sorte un faisceau de potentialités que nous tentons de cerner : à partir de l'observation des formes et des matérialités des clôtures, nous tenterons d'identifier un ensemble d'*efficacités potentielles* auxquelles peuvent répondre les clôtures. Par hypothèse, nous pouvons considérer que la forme et la matérialité d'un artefact lui confère donc une potentielle efficacité qui peut, ensuite, se vérifier – ou non – en le réincorporant au sein des rapports sociaux dans lesquels il prend place. Ce retour serait évidemment simple en omettant que cet artefact peut aussi lui-même contribuer à produire du social, à être un « actant » comme le rappellent Marion Segaud et Françoise Paul-Lévy en se référant à Claude Lévi-Strauss :

« *Les configurations spatiales ne sont pas seulement des produits mais des producteurs de systèmes sociaux ou, pour faire image, n'occupent pas seulement la position de l'effet mais aussi celui de la cause*<sup>422</sup>. »

En attendant de réinscrire l'artefact « clôture » avec l'intentionnalité de la clôture, c'est donc l'*efficacité* pouvant être attendue *potentiellement* de ces clôtures, telles qu'elles sont construites, que nous nous attacherons à comprendre : quelles rôles dans l'espace *peuvent-elles* jouer ? Quelles sont les caractéristiques pouvant potentiellement donner aux clôtures un rôle d'*actante*, au-delà de leur simple présence dans l'espace ? Mais pour cela, il faut mobiliser des méthodologies permettant de décrypter ces formes : c'est dans ce but que nous allons mobiliser la typo-morphologie.

---

<sup>421</sup> Cette expression ne recouvre pas les mêmes significations qu'elle peut avoir dans les recherches en économie territoriale, qui s'appuient sur des méthodes quantitatives d'évaluation de l'efficacité des politiques territoriales notamment. À ce sujet, voir par exemple : « Chapitre 8. L'unité, et non l'uniformité : Les approches efficaces du développement territorial », dans : *Repenser la géographie économique. Rapport sur le développement dans le monde 2009*, sous la direction de Banque mondiale. Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, 2009, p. 230-259 ; url : <https://www.cairn.info/repenser-la-geographie-economique--9782804101114-page-230.htm>.

<sup>422</sup> PAUL-LÉVY Françoise, SEGAUD Marion, 1983, op. cit. ; p. 19, en référence à LÉVI-STRAUSS Claude, *Anthropologie structurale*, Paris, Pocket, 1996 (éd. originale : 1958).

### 2.1.2. Établir une typologie des clôtures à partir d'une analyse morphologique

*Comment analyser les formes des clôtures ?*

L'intérêt pour les formes a donné lieu à l'émergence d'une notion : celle de morphologie<sup>423</sup>, partagée par différentes sciences. La morphologie se définit comme une approche scientifique s'attachant à l'étude de la formation des formes, qu'elles soient linguistiques, corporelles, sociales architecturales ou urbaines<sup>424</sup>. Les formes peuvent ainsi avoir différentes « consistances » : sociales, territoriales, matérielles et ne sont donc pas observables de la même manière, certaines relevant de la « surface écologique<sup>425</sup> », d'autres nécessitant d'entrer plus en profondeur dans les replis de la société pour pouvoir être « saisies ». Dans cette partie, ce sont bien, dans un premier temps, les formes visibles et matérielles des clôtures qui vont nous occuper. Comme préalable à l'enquête, l'analyse morphologique constitue dès lors la « condition de connaissance<sup>426</sup> » des clôtures.

Pour observer les formes visibles des clôtures, nous allons nous appuyer sur les inventaires photographiques réalisés en 2011, 2014, 2020 dans les douze rues étudiées. Mais comment entamer cette description des formes ? Suivant quelles modalités ? Que peut-on décrire et prendre en compte ? Comment passer d'un inventaire descriptif à une analyse morphologique ? Cette interrogation doit amener à préciser le cadre et l'objectif de cette observation et, par conséquent, de préciser la « finesse » des phénomènes pris en compte. Il s'agit ici, en quelque sorte, de définir le grossissement de la lentille du microscope au moyen duquel seront décrites les clôtures.

Pour cela, il faut préciser davantage l'objectif de cette observation et de cette analyse des morphologies des clôtures. Dans cette partie, nous cherchons à identifier les récurrences, régularités, répétitions qui peuvent caractériser les formes des clôtures dans les différentes rues étudiées. Il s'agit donc de construire des types, c'est-à-dire d'identifier, de décrire et de caractériser des formes stabilisées<sup>427</sup>, et d'en déduire une typologie des clôtures dans ces douze rues de B. Le choix du « grossissement » du microscope est une opération

<sup>423</sup> Notion qui s'inscrit dans l'appréhension d'une forme comme stabilisation d'un processus, cf. note 407.

<sup>424</sup> CNRTL, TLFi, article « Morphologie ».

<sup>425</sup> BASSAND Michel, COMPAGNON Anne, JOYE Dominique, STEIN Véronique, et GÜLLER Peter, 2001, op. cit. ; p. 3.

<sup>426</sup> DUPRAT Bernard, « Pour une diversification transdisciplinaire de l'étude morphologique des édifices. », in *Les Cahiers de la recherche architecture et urbaine*, n°12, janvier 2003, « interdisciplinarités », p. 65.

<sup>427</sup> CHOAY Françoise, MERLIN Pierre (dir.), 2004, op. cit., article « Typologie ».

cruciale pour entamer cette recherche, car il doit permettre de passer d'une catégorie générale désignée par un signifié au singulier « la clôture » pour commencer à appréhender « les clôtures », tout en arrivant, in-fine, à définir des catégories et une classification rationnelle de ces catégories, que nous dénommerons « typologie ». En somme, l'observation doit être suffisamment précise et « grossissante » sans qu'elle n'empêche d'identifier des analogies et des régularités dans la diversité des objets observés afin de pouvoir in-fine en déduire une typologie.

*Inventorier et classer les formes des clôtures : la « science du type »*

La typologie, « science du type<sup>428</sup> », consiste donc, suivant la définition qu'en fait Quatremère de Quincy qui l'introduisit dans le champ architectural, à identifier pour un objet donné les « principes élémentaires<sup>429</sup> », le « noyau autour duquel sont agrégés les développements et les variations de forme dont l'objet est susceptible de rendre compte ». La typologie peut conduire à rapprocher des ouvrages qui « ne se ressemblent pas » : derrière le type désigné par le signifié « clôture » peuvent se trouver des objets qui, dans leurs formes, peuvent apparaître en tous points dissemblables. La typologie opère par classement et rationalisation de ce classement, à partir d'éléments stabilisés constituant la forme.

Mais dans ce cas, comment l'analyse des formes visibles peut-elle amener à établir une typologie des clôtures ? Nous revenons ici à la question posée précédemment, celle du « grossissement » de la lentille, à laquelle s'en ajoute une seconde, celle du ou des opérations préalables à partir desquelles peut être entamée l'observation. La première opération consiste à isoler, distinguer, chaque clôture de celles qui l'environnent. L'inventaire photographique et le dessin permettent de faire état de chaque « entité » en constituant des ensembles spécifiques.

La seconde opération va consister à s'écarter des formes pour comprendre les propriétés formelles<sup>430</sup> des différents éléments constitutifs des clôtures. Ainsi, l'analyse typologique des formes de clôtures va nous amener parfois à devoir nous éloigner de la forme, à nous

---

<sup>428</sup> Ibid.

<sup>429</sup> QUATREMÈRE DE QUINCY Antoine Chrysostome, *Dictionnaire d'architecture*, Paris, éd. Panckoucke, 1796, article « Typologie ».

<sup>430</sup> CHING Francis D.K., *Architecture : form – space & order*, New York, Nostrand Reinhold Company Inc, 1979.

en échapper pour nous intéresser aux « principes ontologiques<sup>431</sup> », à la structure des éléments décrits pour mieux comprendre ce qui caractérise une « clôture-type » dans les douze rues étudiées. L'analyse morphologique va conduire, en somme, à comprendre les « typo-logiques » des clôtures. Ces questions encore théoriques ne peuvent trouver de réponse avant d'entamer l'observation et, par tâtonnements successifs, d'ajuster celle-ci à notre objet. Dans cette partie, ce sont aussi les tâtonnements de ma démarche, pour passer de l'inventaire des formes à la typologie, que je vais décrire.

### *Des formes matérielles ?*

L'analyse de la matérialité, ce « caractère concret<sup>432</sup> » des clôtures vient compléter l'analyse des formes et précise le classement typologique et l'établissement des composantes de ce type. En effet, comme tout élément construit, la clôture est faite de différents éléments qui influent sur les formes, par leurs propriétés physiques spécifiques, choisis, nous le verrons plus loin dans cette recherche, suivant des critères qui renvoient non seulement à des dimensions à proprement parler « matérielles » et d'autres relevant du symbolique, de l'esthétique, de la culture et parfois en décalage avec leurs propriétés physiques. L'*efficacité* potentielle des clôtures repose sur l'interaction entre une forme, sa matérialité et l'ensemble des aspects symboliques que nous laissons de côté pour le moment<sup>433</sup>.

## **2.1.3. Décomposer des formes qui prennent place (et organisent) dans un espace habité**

### *Comment entamer l'analyse des formes ?*

Pour arriver à construire des types et établir une typologie, nous allons opérer en quelque sorte une dissection de la clôture, pour y distinguer les différents éléments dans ce qui les constitue et dans ce qu'ils peuvent avoir comme *efficacité* potentielle dans l'espace pavillonnaire. Nous allons par conséquent fragmenter notre objet d'étude, avant de le recomposer, pour esquisser la formulation d'une première compréhension de ses

<sup>431</sup> VIDLER Anthony, *The third typology*, Barcelona/Basel, Actar/Birkhäuser, 2016, (éd. originale : 1977).

<sup>432</sup> COIFFIER Christian, « Matérialité », in *Cahiers de la Recherche architecturale et urbaine*, L'espace anthropologique, n° XX, 2007, p 107-109.

<sup>433</sup> Les entrelacements complexes entre typo-morphologie et anthropologie ont notamment été analysés par PINSON Daniel, « De l'anthropologie pour l'architecture et l'urbanisme ? », in DE VILLANOVA Roselyne, *Conjuguer la ville, Architecture, Anthropologie, Pédagogie*, Edition L'Harmattan, p. 301-323 (Postface), 2007, "Espaces interculturels" ; url : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00796228v2>.

propriétés agissantes dans l'espace pavillonnaire. L'analyse des formes et matérialités doit également se comprendre au regard de la position de l'artefact « clôture » dans un espace : c'est bien en tant qu'artefact spatialisé, situé, immeuble qu'elle peut certainement devenir agissante. Une part des potentielles propriétés de la clôture en tant qu'actante se définit à partir de sa position dans un espace donné : une clôture identique, formellement et matériellement n'aura pas les mêmes propriétés selon qu'elle se positionne à la limite d'une parcelle privée ou à l'intérieur de celle-ci, nonobstant tout ce qu'elle peut induire dans l'espace social. Ici, notre attention se concentrera sur les éléments qui, par leur désignation, répondent à la définition première de la clôture, en se positionnant sur le pourtour des parcelles privées, en laissant en arrière-plan tous les éléments qui peuvent venir la compléter à l'intérieur de la parcelle.

#### *Des règles qui distinguent clôtures sur rue et clôtures en limite séparative*

Conjointement à la description et à l'analyse des formes, grâce à un corpus photographique dans les douze rues et dans les quinze parcelles ayant fait l'objet d'un relevé dessiné, nous nous intéresserons aux règles passées et présentes régulant la réalisation et la transformation des clôtures à B., afin d'identifier, en négatif, tout ce qui peut être laissé à l'appréciation des personnes habitant à B. Ces règles distinguent systématiquement les clôtures sur rue des clôtures « en limite séparative », entre deux parcelles privées. Pour la clarté de notre propos, nous reprendrons cette distinction. Cette distinction de position préalable ne préjuge pas des analogies, notamment dans leurs propriétés agissantes, qui pourront caractériser les différentes clôtures indifféremment de leur position. La distinction choisie ici ne préjuge pas non plus des continuités formelles et matérielles entre clôtures sur rues et clôtures en limite séparative.

#### **2.1.4. Inventorier et désigner les composantes des clôtures**

L'inventaire photographique, dont est présentée ici l'une des planches, concernant la rue du Tanet, permet de mettre en regard l'ensemble des clôtures des douze rues étudiées. Passer de l'inventaire des formes à la typologie nécessite, comme nous l'avons évoqué précédemment, d'identifier non seulement les récurrences mais également des liens qui peuvent exister entre différentes composantes de la clôture malgré les différences qui peuvent exister entre elles. L'identification de ces composantes consiste, dans un premier

temps, à dénommer les éléments se retrouvant dans la plupart des clôtures, en s'appuyant sur l'inventaire photographique.



Fig. 2.1. Une planche de relevé photographique (rue du Tanet)

Nous pouvons observer des éléments pouvant être désignés comme muret, barreaudage, grillage, portail... notions qui peuvent renvoyer, chacune, à une catégorie d'éléments pouvant, dans une certaine mesure, prendre des formes très différentes. Qu'est-ce qu'il y a de commun entre un barreaudage en lattes de bois sur une armature métallique et un barreaudage de métal ? La même question peut se poser pour chaque élément : en quoi celui-ci permet-il de désigner et de regrouper une même catégorie d'éléments ?

La recherche d'une définition permettra de constituer des catégories d'éléments distinctes les unes des autres, décomposant les formes des clôtures tout en regroupant les éléments qui les composent. Comme l'évoque Bernard Duprat<sup>434</sup> c'est alors un « double système de relations » qui s'instaure alors, « entre les segments d'un même spécimen qu'entre ceux de différents spécimens de l'ensemble d'édifices étudié ». L'analyse morphologique permet donc à la fois de décomposer un objet complexe, la clôture, et de regrouper ses composantes dans des ensembles, correspondant à une notion commune dont la pertinence repose sur des formes, matérialités, propriétés spatiales qui leurs sont communes et les caractérisent. Ces éléments ont chacun une consistance matérielle qui les réunit derrière une notion et les distingue des autres : cette nomenclature permet ainsi de distinguer et de matérialiser chacune des composantes d'une clôture.

### 2.1.5. Les six composantes principales d'une clôture

À partir de l'inventaire photographique, la clôture-type pourrait être définie par la présence d'un ensemble de six composantes définissant en quelque sorte un « idéal-type<sup>435</sup> » pouvant caractériser les clôtures des rues étudiées de B.

Nous décrivons ici les six éléments constitutifs du type de clôture présente dans les douze rues de B. Dans cette présentation, nous associons volontairement les formes et leurs matérialités, qui leur sont souvent étroitement liées. Ces six composantes principales se complètent et se déclinent en différents éléments qui sont plus précisément décrits et définis dans un glossaire figurant à la fin de ce chapitre.

**ATLAS**  
**Cartes**  
**D01 à D13**

<sup>434</sup> DUPRAT Bernard, 2003, op. cit., p. 66.

<sup>435</sup> WEBER Max, 1918, op. cit.





Fig. 2.2. Les six composantes des clôtures rassemblées

- Le **muret**, ou **mur-bahut**, est constitué d'éléments relevant de la maçonnerie : parpaings, briques, béton. Ces éléments ont généralement une certaine épaisseur et une certaine masse<sup>436</sup>. Ils sont souvent ancrés dans le sol, par le biais de fondations, parfois simplement posés. Les éléments constitutifs du muret sont néanmoins liés entre eux : par du ciment, par une armature métallique, ce qui distingue le muret d'un empilement. Le muret fait généralement disparaître la distinction des éléments qui le constituent. Le muret est une variation du mur, un « petit mur<sup>437</sup> » dont il se distingue par sa hauteur plus basse. Le muret est en général bien plus bas que la hauteur du regard des personnes adultes. Il semblerait même que sa hauteur ne dépasse pas celle de la taille, renvoyant à l'usage originel du mur-bahut, qui était à la base des alignements de colonnes des cloîtres dans les monastères<sup>438</sup> : le mur-bahut doit avoir une hauteur qui permet de

<sup>436</sup> Qui rendent parfois ces éléments « auto-stables », sans ajout de liant. Certaines personnes rencontrées en usent pour se donner la liberté de pouvoir modifier, le cas échéant, leur muret de clôture sans effort.

<sup>437</sup> PÉROUSE-DE-MONTCLOS Jean-Marie, *Architecture. Description et vocabulaire méthodiques, principes d'analyse scientifique*, Paris, Editions du Patrimoine, Paris, 2011.

<sup>438</sup> Ibid. Voir également infra. Partie 6, chapitre 6.1. « Avant et arrière, une dimension commune pour un espace individuel », Encadré « Le mur-bahut, coffre, banquette... ou guichet ? ».



s'y asseoir. Le muret est parfois rythmé par des potelets, plus hauts, qui peuvent constituer les supports des autres éléments constituant la clôture.

Les murs-bahuts prennent place le long des limites sur rue. Les éléments maçonnés que l'on peut parfois trouver le long des limites séparatives sont souvent plus fins, plus ajourés et en béton. Leur finesse nécessite alors de les ancrer dans le sol. Ces derniers ne sont pas désignés par le terme de mur-bahut, notion qui n'est utilisée que pour désigner des murets d'une certaine épaisseur, renvoyant probablement à leur usage originel. Les murs-bahuts et potelets qui les complètent sont parfois surmontés de couvertines.

- Le **barreaudage** est constitué d'éléments ajourés, de moindre épaisseur que le muret. Ces éléments ne sont pas directement fondés dans le sol, si ce n'est indirectement, par des poteaux. Le barreaudage est constitué d'éléments rigides simplement attachés à des supports. Le barreaudage présente des formes assez variées, liées à la diversité des matériaux utilisés : fer forgé, grillage, bois, PVC. Le barreaudage est généralement présent le long des clôtures sur rue, rarement en limite séparative.
- Le **grillage** se distingue du barreaudage par le fait que sa rigidité provient de sa tension, entre des supports. Le grillage est constitué d'éléments qui se présentent, avant la pose, sous la forme de rouleaux, qui sont déroulés et tendus. Le grillage ne peut jouer un rôle de clôture qu'à la seule condition d'être tendu entre les supports : sans cela, il devient inopérant, à la différence des deux éléments précédents, qui peuvent connaître des utilisations plus différenciées et autonomes. Le grillage est généralement utilisé pour les clôtures en limite séparative, très rarement le long de la rue.
- Le **portail** et le **portillon** sont des éléments mobiles au sein d'une clôture constituée d'éléments fixes. Mais sa mobilité est partielle : le portail ou le portillon sont attachés à un support vertical et immobile, à partir duquel ils peuvent opérer un mouvement de rotation horizontale. Le portail ou le portillon viennent compléter la clôture lorsqu'ils sont fermés. Ouverts, ils en marquent l'interruption. Si en architecture le portail désigne souvent un élément monumental (le portail des cathédrales), il se distingue, dans un quartier pavillonnaire, par sa largeur, liée

souvent à un accès en véhicule automobile. Le portillon relève quant à lui de l'architecture domestique et se caractérise par sa petite taille et sa faible hauteur. Le portillon marque une entrée piétonne. Le portail et le portillon prennent place sur la rue. Mes enquêtes ne m'ont pas permis d'observer de portail ou de portillon en limite séparative.

- Les **haies** sont des clôtures végétales, qui peuvent exister de manière autonome ou en complément des autres éléments présentés précédemment (à l'exception du portail et du portillon). Si toutes les haies nécessitent des tailles régulières, certaines adoptent des formes qui valorisent cette taille par la recherche d'une géométrie précise (par exemple le parallélépipède), tandis que d'autres tentent de maintenir un port libre et une apparence moins géométrique, plus naturelle à première vue. La densité des plantations peut amener les haies à être plus ou moins opaques, s'apparentant à des « murs verts<sup>439</sup> » pour les plus géométriques et denses. Les plantations prennent place, de manière indifférente, le long des limites sur rue et des limites séparatives.
- Des **panneaux opaques** en bois ou en matière plastique peuvent également faire partie de la clôture. Ils s'ajoutent aux éléments précédents, en venant parfois les doubler sur certains tronçons du linéaire de la clôture. Ils peuvent également être utilisés de manière autonome, simplement attachés au sol par des poteaux en bois ou en métal. Ces panneaux présentent le plus souvent une hauteur plus ou moins égale à deux mètres et se caractérisent par leur opacité, contrairement aux grillages et aux barreaudages. Ces éléments sont généralement positionnés le long des limites séparatives, plus rarement le long des limites sur rue.

### 2.1.6. Synthèse des composantes des clôtures

Cette nomenclature distingue les principales composantes des clôtures suivant différents critères formels et matériels résumés avec le tableau qui suit.

---

<sup>439</sup> FRILEUX Pauline, *Le bocage pavillonnaire. Une ethnologie de la haie*, Paris, Créaphis, 2013.

caractéristiques éléments	Epaisseur	Hauteur	Opacité	Structure porteuse	Limite sur rue ou séparative ?
Muret / mur-bahut	Moyenne / forte	Faible	Forte	Non : autoporteur	Sur rue
Barreaudage	Faible	Variable	Variable	Oui : support	Sur rue
Grillage	Très faible	Faible	Faible	Oui : tension	Séparative
Portail, portillon	Faible	Souvent faible	Souvent faible	Oui : axe de rotation	Sur rue
Haie taillée	Forte	Variable	Souvent forte	Non : planté au sol	Indifférente
Haie non-taillée	Forte	Variable	Variable	Non : planté au sol	Indifférente
Panneau opaque	Faible	Forte	Forte	Variable	Plutôt en limite séparative

Tableau 1. Les six composantes des clôtures à B.

## Glossaire des mots de la clôture

*La description des clôtures sur rue et des clôtures en limite séparatives mobilisent tout un ensemble de termes permettant de désigner les multiples composantes des clôtures. Ces termes sont ici définis afin de pouvoir être mobilisés en toute clarté dans la suite de la recherche.*

Les définitions reproduites ici sont issues de cinq sources :

- Le dictionnaire *Trésor de la langue Française*, en ligne sur le site du CNRTL (TLFI)
- Le *9e dictionnaire de l'Académie Française*, en ligne sur le site du CNRTL (AF9)
- Le *dictionnaire du bâtiment*, « Dicobat », Aymeric et Jean de Vigan, Paris, Éditions Arcature, 2015 (DB).
- L'ouvrage, *Architecture. Description et vocabulaire méthodiques, principes d'analyse scientifique* dirigé par Jean-Marie Pérouse de Montclos, Paris, Éditions du Patrimoine, Paris, 2011 (DP).
- Le *Dictionnaire d'architecture* d'Eugène Viollet-le-Duc, notamment pour les analyses historiques de certains éléments, publié en 1854 (VLD).

### Barreudage

(TLFI), « Assemblage de barreaux » ; article « Barreau » : « Barre de bois, de métal, à profil cylindrique ou rectangulaire, pouvant servir de clôture ou de support. »

(DB) : « Ensemble en ferronnerie destiné à défendre les ouvertures contre les effractions et intrusions. Il est composé, en général, de barreaux réunis par des traverses horizontales. Les traverses (et/ou les barreaux) sont scellées dans la maçonnerie. »

(VLD), Tome IX, p. 261, article « Treillage » : « Claire-voie composée de lattes ou de bois légers réunis, pendant le Moyen-Âge, par des pointes ou de petites chevilles de bois ; puis, vers la fin du XVe siècle, par du fil de fer. »

### Barrière

(TLFI) : « Clôture à claire-voie faite d'un assemblage de barres de bois ou de métal, fixe ou mobile selon qu'elle sert à enclore un espace ou à fermer un passage. »

(DB) : « Ouvrage de clôture, à claire-voie, à hauteur d'appui, composé de barreaux et/ou de lisses horizontales, assemblés soit sous forme d'un cadre mobile, soit en clôture entre des poteaux. »

(DP), p. 173 : « Clôture en charpente à hauteur d'appui. Le mot désigne plus particulièrement les parties mobiles qui s'ouvrent pour donner passage. »

### **Chapeau**

(TLFI) : « Pièce de bois posée horizontalement à la partie supérieure d'un ouvrage de charpente. »

(AC9) : « Pièce qui en couronne et en protège une autre. »

(DP), p. 151 : « Pièce horizontale couronnant une pièce verticale et formant une sorte de chapiteau rudimentaire. »

### **Claustra**

(DB) : « Paroi, dont toute la surface est ajourée, et réalisée en éléments de béton moulé ou de céramique maçonnés, ou en treillage de bois. Les claustras servent à constituer des fausses cloisons intérieures, des clôtures ou des murs séparatifs extérieurs, des parapets, des fermetures ajourées de baies ou divers ouvrages à claire voie. [...] désigne aussi, par déformation, chaque claustre, élément préfabriqué avec lesquels on compose ce type de paroi. »

(DP), p. 115 : « Maçonnerie constituée d'éléments non jointifs ou d'éléments évidés formant de petits jours réguliers. »

### **Clôture**

(DP), p. 172 : « Ouvrage divisant ou délimitant un espace et faisant obstacle au passage. [...] Ne pas appeler enceinte une clôture : à la différence de l'enceinte, la clôture n'a pas de fonction militaire. »

« Mur de clôture. Certains murs de clôture sont des murs séparatifs. »

(DB) : « Peut désigner tout type de construction (mur, muret, grille, assemblage de lisses entre poteaux, etc.) ou de plantations de végétaux, qui délimite un terrain et constitue son enceinte. » ; article « Mur de clôture » : « mur qui, ne faisant pas partie d'un bâtiment, sert à délimiter et à protéger un fonds contre les intrusions de l'extérieur. »

(VLD), Tome III, p. 460, article « Clôture » : « obstacle de pierre ou de bois entourant des champs, des constructions publiques ou particulières, ou encore certaine partie d'un édifice. »

### **Crépi**

(TLFI), article « Crépir » : « Enduire une muraille, d'une couche de mortier, de plâtre ou de ciment, sans la lisser pour lui conserver un aspect raboteux. »

(DB) : « Aujourd'hui, le crépi désigne de façon large les enduits de parement des façades, et surtout les enduits minces de finition. »

(DP), p. 124 : « Le crépi est une couche qui prend directement sur la construction ou sur un gobetage. [...] Le crépi moucheté a une apparence granuleuse. Le crépi taloché est marqué d'empreintes en arc-de-cercle produites par le geste du maçon qui a étendu le crépi. Le crépi peut rester apparent ou être

recouvert par une dernière couche, qui est l'enduit proprement-dit, le mot prenant alors une acception plus restreinte. »

### **Enduit**

(TLFI) : « Fin revêtement appliqué sur les parements d'une construction, afin de les protéger, de leur donner une meilleure apparence. »

(DB) : « Mélange pâteux ou mortier avec lequel on recouvre une paroi de maçonnerie brute [...] pour lui donner une surface uniforme et plane [...] à l'extérieur pour la protéger des intempéries et souvent constituer un parement uniforme à caractère décoratif. »

(DP), p. 124 : « Revêtement en plâtre, en mortier, en ciment, en stuc, que l'on étend en couches minces. »

(VLD), Tome V, p. 208, article « Enduit » : « couverture en mortier, en plâtre ou en blanc-en-bourre, posée sur une maçonnerie de moellon, de brique, parfois même sur de la pierre de taille, afin d'obtenir une surface unie, homogène, propre à recevoir de la peinture. »

### **Grillage**

(TLFI) : « Treillis (en fil de fer à l'origine) tordu ou ondulé, à mailles plus ou moins grandes, qu'on emploie comme clôture de jardin, de cage, etc., comme bordure de gazon ou encore pour garnir une fenêtre, une porte vitrée. »

(DB) : « Treillage de fils métalliques entrecroisés ou torsadés ; ils sont pour la plupart protégés de la corrosion par électrozingage, soit par plastification. »

(VLD), Tome VI, p. 52, article « Grillage » : « réseau en fer mince ou en fil de fer destiné à garantir les vitraux contre la grêle, à préserver les sculptures du contact, quelque fois aussi des objets précieux déposés dans les trésors des églises ou des châteaux. »

### **Grille**

(TLFI) : « Assemblage à claire-voie de barreaux de fer (ou de bois) servant à fermer une ouverture. » ; « Clôture formée de barreaux montants et parallèles plus ou moins ouvragés. »

(DB) : « De façon générale, désigne toute paroi, panneau ou plaque rigides et ajourés pour laisser passage à l'eau, à l'air, à la lumière. »

(DP), p. 172 : « Clôture faite d'éléments métalliques assemblés (premier emploi connu, au XVe siècle, source : Robert).

(VLD), Tome VI, p. 54, article « Grille », « Clôture à jour en fer ou en bronze. »

### **Haie**

(TLFI) : « Clôture végétale entourant ou limitant un domaine, une propriété, un champ, faite d'arbres ou d'arbustes généralement taillés ou de branchages entrelacés. »

(DP), p. 173 : « Clôture formée d'arbres, d'arbustes, d'épines ou de branchages. On distingue la haie vive, formée d'arbres, d'arbustes ou d'épines, de la haie sèche, formée de branchages. »

(VLD), tome III, p. 464, article « Clôture » : « Autour des manoirs et des maisons de campagne de simples bourgeois, des haies vives servaient seules de clôtures, et elles étaient entretenues avec grand soin. La culture et l'élagage des haies des maisons seigneuriales étaient à la charge des bordiers. »

### **Limite séparative**

(DB) : « La limite séparative est une ligne matérialisée ou non, qui constitue la frontière d'un fonds, d'un terrain. »

### **Longrine**

(TLFI) : « Pièce de charpente en bois, métal ou béton placée longitudinalement pour relier et soutenir les pièces transversales d'une ossature. »

(DB) : « Pièce d'infrastructure d'allure horizontale, armée, servant à répartir des charges ou à les reporter vers des appuis. Désigne en particulier une poutre de béton qui forme entretoise entre des pieux ou des puits de fondations. Les longrines servent souvent de semelles sur lesquelles on élève ensuite les maçonneries de remplissage entre des poteaux. »

(DP), p. 151 : « Pièce horizontale reposant sur plusieurs points d'appui et répartissant une charge sur ceux-ci. Cette pièce se définit donc par sa fonction et non par sa destination particulière à une place précise d'un ouvrage de charpente. » (les pièces de charpente et les assemblages)

### **Mitoyenneté**

(TLFI), article « Mitoyen » : « 1. [En parlant d'une chose placée sur la limite de deux éléments contigus (bâtiments, terrains, etc.)] Qui est situé entre, sur la limite (de deux choses); [...] qui est situé sur la limite de deux fonds contigus et qui appartient en copropriété aux propriétaires de l'un et de l'autre. »

(DB), article « Mur mitoyen » : « C'est celui qui appartient, par moitié dans son épaisseur, aux deux propriétaires des fonds contigus qu'il sépare. »

(DP), p. 35 : « Copropriété appliquée aux murs séparatifs et aux clôtures entre deux fonds contigus. La clôture mitoyenne est indivise entre les deux voisins ; la clôture privative est la propriété exclusive de l'un d'eux. »

**Mur séparatif**

(DB) : « Mur qui sépare deux logements dans un même bâtiment, souvent, c'est un mur de refend. »

(DP), p. 170 : « Mur séparant deux propriétés contiguës. Les murs de bâtiments comme les murs de clôture peuvent être séparatifs. »

**Muret**

(TLFI) : « Petit mur bas construit en pierre sèche dans certaines régions, qui sert de clôtures aux parcelles de terre, soutient la terre dans les terrains en pente. »

(DB) : « Petit mur bas (plus bas qu'un mur de parapet) ; s'il porte une grille, une colonnade, etc., le muret est un *mur bahut*. »

(DP), p. 169 : « Ouvrage en maçonnerie, en terre, en pan-de-bois, etc., dans un plan vertical. Le muret est un petit mur. »

**Mur-bahut**

(TLFI), article « Bahut » : « Mur bas qui porte une arcature à jour, une grille, ou qui surélève un comble [...] pour faciliter l'écoulement des eaux de pluie (cf. Chabat 1881).

(DP), p. 171 : « Mur bas portant une arcature, une grille, un pan-de-bois, ou surélevant un toit au-dessus du chéneau. Ne pas confondre le bahut avec le solin, le soubassement, le stylobate ou le surcroît. »

(VLD), p. 65, article Bahut : « Mur-bas destiné à porter un comble au-dessus d'un chéneau, l'arcature à jour d'un cloître, une grille, une barrière. »

« À l'origine, mur bas supportant les colonnettes dans un cloître ; surmonté d'un élément en débord, comme le couvercle du bahut, un coffre au couvercle bombé. »

« Profil bombé d'une pierre ; assise supérieure bombée qui couronne un mur, l'appui d'un parapet, une terrasse. L'appui de ce quai, de cette terrasse est en bahut, est taillée en bahut. »

**Palissade**

(TLFI) Deux définitions : « Clôture faite de planches, de lattes ou de pieux contigus et plantés en terre, tenus par des traverses et généralement taillés en pointe à leur sommet » ; « Haie formée d'arbres ou d'arbustes, taillée de façon à former une clôture. »

(DB) : « Clôture formée par la juxtaposition de pieux (palis) ou de planches jointives [...] par extension, le mot désigne divers types de clôtures en éléments rapportés sur ou entre des poteaux. »

(DP), p. 172 : « Clôture formée d'une suite de pieux plus ou moins jointifs, enfoncés en terre. Par extension, on parle de palissade en planches. »



(VLD), Tome III, p. 460 : « Pendant le moyen-âge, comme de nos jours, on entourait les jardins, les vergers, les prairies, de clayonnage ou de palissades. »

p. 461 : « Les palissades se composaient [...] de pieux aigus enfoncés en terre, à claire-voie, reliés entre eux par des branches souples à leur pied et près du sommet [...]. »

### **Parement (pierre, carrelage)**

(TLFI) : « Surface apparente d'un ouvrage, d'un mur, constituée d'un revêtement, le plus souvent de pierres de taille. »

(DP), p. 121 : « Surface visible d'une construction en pierre, en terre ou en brique. Ne pas confondre le parement avec le nu. »

### **Parpaing**

(TLFI) : « Pierre de taille traversant toute l'épaisseur d'un mur. » ; par analogie « Bloc parallélépipédique de mortier, de ciment, d'aggloméré. »

(DB) : « Tout élément de construction taillé ou moulé (pierre, moellon, brique...) qui présente un parement sur chacune des faces d'un mur [...] par extension, désigne le bloc de béton de granulats, plein ou creux, dit aggloméré ou plot. »

(DP), p. 115 : « Élément traversant toute l'épaisseur de la maçonnerie ; il a donc deux parements. »

(VLD), p. 241, article « Boutisse » : Pierres « portant toute l'épaisseur du mur. »

### **Portail**

(TLFI) : « Entrée, souvent monumentale, d'un édifice ou d'une propriété, comportant une porte de grande dimension ; par métonymie, cette porte. »

(DB) : « À l'origine, porte principale d'un édifice religieux ; par extension, le mot a ensuite désigné diverses portes de grandes dimensions, ainsi que les larges portes de clôtures donnant accès aux véhicules. »

(DP), p. 202 : « Composition monumentale à une ou plusieurs portes extérieures, éventuellement à plusieurs niveaux. Ne pas appeler portail chacune des portes de cette composition. [...] »

### **Portillon**

(TLFI) : « Petit panneau mobile, souvent à claire-voie et à battant bas, qui ne ferme que la partie inférieure d'une ouverture assez étroite ou ferme un passage non délimité dans sa partie supérieure. »

(DB) : « Porte piétonnière ménagée dans une clôture, ou sur le côté d'un portail, ou encore dans une porte cochère. »

(DP), p. 217 : « vantail de porte ne s'élevant qu'à hauteur d'appui. »

### **Potelets**

(TLFI) : « Pièce de charpente, petit poteau. »

(DB) : « Poteau court, dans une charpente, dans une allège de pan de bois. » ; article « Poteau » : « Pièce de béton préfabriquée scellée dans le sol, de place en place, pour composer l'ossature rigide d'une clôture, ou le support de lisses en bétons. »

(DP), p. 152, Poteau : « Pièce maîtresse verticale. Le potelet est une pièce verticale secondaire. »

(VLD), Tome VII, p. 477, article « Potelet » : « petit poteau. »

### **Revêtement**

(TLFI) : « Élément de nature diverse (ardoise, brique, carrelage, ciment, enduit, marbre, plâtre, peinture, stuc, etc.) dont on recouvre les murs ou les parois d'une construction à l'extérieur ou à l'intérieur pour consolider, pour protéger ou pour orner. »

(DB) : « le mot désigne de façon générale toute couche superficielle de matériau homogène ou d'éléments préfabriqués, rapportée sur un support quelconque [...] pour les protéger et/ou les décorer. »

(DP), p. 124 : « Ce qui recouvre la fourrure ou le gros-œuvre d'une construction. »

Le revêtement fait l'objet d'une application sur un support (VLD, I, 38).

### **Tablettes**

(TLFI) : « Dalle de pierre qui couvre l'appui d'une croisée, d'un balcon (d'apr. Havard 1890). »

(DB), article « Couvertine » : « Bavette de protection et d'étanchéité des rives latérales d'une toiture, en recouvrement de la pointe d'un pignon, ou en couronnement de muret d'acrotère. » ; article « Tablette » : « en général, petit panneau horizontal. »

(DP), p. 378 : « Plaque horizontale couvrant le manteau. Lorsque les bords de la tablette sont moulurés, ceux-ci forment la corniche de couronnement du manteau. »

(les cheminées et le poêle)

Les tablettes ou couvertines protègent le dessus du mur, d'où leur débord, de part et d'autre de celui-ci.

## Chapitre 2.2 / Analyse des formes des clôtures sur rue

Après avoir identifié les composantes d'une clôture-type, nous nous intéresserons, dans ce chapitre, à leurs déclinaisons au sein des clôtures donnant sur rue. Nous rappellerons dans un premier temps les règles qui se sont appliquées aux lotissements de B. pour comprendre le cadre imposé aux habitant·es pour la fabrication de leurs clôtures. À partir de ce cadre, l'analyse plus détaillée des composantes des clôtures sur rue permettra d'en identifier les *efficacités potentielles*.

### 2.2.1. Se clôturer sur rue : des règles stables qui tendent à se simplifier

*Quelles sont les réglementations applicables aux clôtures sur rue à B. ?*

ATLAS  
Planches  
C01 à C04

Les règles applicables aux clôtures dans les rues étudiées ont fait partie des règlements mis au point dans le cadre de différentes opérations de lotissement. À l'échéance du lotissement, après la vente du dernier lot ou dix ans au plus tard après l'autorisation de lotir<sup>440</sup>, ces règles ont été intégrées au POS de la commune de B, devenu PLU puis intégré au PLUi de l'intercommunalité de Strasbourg.

ATLAS  
Carte  
B02

Les règles s'appliquant aux clôtures sur rue distinguent quatre éléments : le muret, les piliers, le barreaudage et les « haies vives ». Les règles sont assez similaires dans les différents lotissements. Seuls les lotissements Longchamp (1971), dont fait partie la rue des Marguerites et celui des « Hauts du coteau » avec la rue du Menhir (1998) se distinguent par des règles différentes. Pour les autres rues, le règlement indique que le muret devait avoir une hauteur de 50cm et de 20cm d'épaisseur. Le muret doit être surmonté d'une « grille métallique légère<sup>441</sup> » (lotissement 3, 1965), d'un « appareillage de bois ou métallique<sup>442</sup> » (lotissement 6, 1968), ou être « doublé d'une haie vive ». Les potelets peuvent être plus épais (25cm par 25cm). La hauteur générale des potelets est fixée à 1,25m pour le lotissement 3 et à un mètre pour le lotissement 6. Dans le lotissement 3, la clôture doit être réalisée après l'achèvement des travaux de gros-œuvre

<sup>440</sup> Code de l'urbanisme, article R. 315-44-1.

<sup>441</sup> Règlement du lotissement 3, article 6.

<sup>442</sup> Règlement du lotissement 6, article 10.

de la maison. Dans le lotissement 3, la clôture doit être réalisée après l'achèvement des travaux de gros-œuvre de la maison. Dans les lotissements 6 et 3, la couleur des clôtures doit être déterminée en lien avec celle de la maison dans « une teinte claire<sup>443</sup> » et en respectant la limite de cinq couleurs différentes correspondant aux différentes parties de la construction.

Pour le lotissement Longchamp, les règles applicables aux clôtures sur rue sont plus libres : la présence d'un muret est possible, suivant des hauteurs similaires au lotissement 3, qui le jouxte sans être obligatoire : la clôture peut aussi être constituée de « matériaux légers »<sup>444</sup>. Pour le lotissement des « Hauts du coteau », les règles permettent aux clôtures d'être constituées d'une « bordure de 40cm de haut délimitant le domaine public du domaine privé ». Elles peuvent être constituées d'une « haie vive » ou d'une « clôture en bois<sup>445</sup> », le tout ne dépassant pas 1,20m, hauteur que l'on retrouvera dans le règlement du PLU.

Depuis 2019, ce sont les règles liées aux zones UCA3 (pour la rue des Marguerites) et UCA2 (pour les onze autres rues) du PLUi de l'eurométropole de Strasbourg qui s'appliquent. La zone UC est « une zone urbaine à vocation principalement résidentielle à dominante d'habitat individuel<sup>446</sup> ». Dans le PLU de B, les rues étudiées faisaient partie de la zone UB, qui est « une zone urbaine équipée », « correspondant aux extensions récentes du village<sup>447</sup> » et comprenant « essentiellement des habitations<sup>448</sup> ». Entre le PLU de B. (approuvé en 2009) et le PLUi, les règles applicables ont un peu évolué. Les deux règlements indiquent que la « limite entre le domaine public et le domaine privé doit être matérialisée<sup>449</sup> ». Le PLU précisait la nature de cette matérialisation : « décrochement dans le nu du sol, [...] dalles de bordure [...] revêtements de sol différenciés<sup>450</sup> ». Dans le PLU, les clôtures ne devaient pas excéder une hauteur de 1,20 mètre tandis que le PLUi fixe désormais cette limite à 1,60m, sans distinction entre les potelets et le mur-bahut. Les

<sup>443</sup> Règlement du lotissement 6, article 7 ; règlement du lotissement 3, article 14. Le même article précise, dans les deux règlements, que les « constructions devront être d'un aspect agréable », en y incluant les clôtures...

<sup>444</sup> Règlement du lotissement Longchamp.

<sup>445</sup> Lotissement des Hauts du Coteau », projet de règlement, article 4, 1998

<sup>446</sup> PLUi de R., « division du territoire en zones, la zone UCA », p. 16.

<sup>447</sup> PLU de B., « règlement applicable aux zones UB », p. 26.

<sup>448</sup> Ibid.

<sup>449</sup> PLU de B., « article 11 UB – Aspect extérieur – Clôtures », p. 34.

<sup>450</sup> Ibid.

formes possibles de la clôture sur rue sont spécifiées dans le PLUi : celles-ci peuvent être soit « à claire-voie », soit « composées d'un mur-bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie », soit « composées d'une haie végétale ».

*Quelles sont les règles applicables dans d'autres quartiers similaires ?*

À titre de comparaison, j'ai consulté les règlements d'urbanisme s'appliquant dans des quartiers similaires à ceux de B. situés dans différentes agglomérations françaises<sup>451</sup>. Ce « sondage » ne vise pas à établir une règle mais simplement à relever quelques points de comparaison afin d'identifier ce qui pourrait être spécifique aux règles applicables à B. Nous pouvons y remarquer tout d'abord qu'aucun de ces règlements ne mentionne l'obligation de matérialisation de la limite entre privé et public applicable à B. Par contre, chacun de ces règlements fixe une hauteur maximale, de 2m à 2,20m pour une clôture sur rue constituée d'un mur-bahut et de « grilles de claires-voies<sup>452</sup> » ou d'un mur plein. La hauteur du mur-bahut est souvent règlementée et limitée à une hauteur allant de 80cm à 1m. La hauteur des éléments ajourés surmontant le mur-bahut est déduite de la hauteur autorisée pour le mur-bahut, afin de ne pas dépasser la hauteur maximale de la clôture. Ce très rapide aperçu amène à constater que les règles applicables à B. définissent de manière plus précise une forme de clôture dont la hauteur maximale autorisée est plus basse que dans les autres règlements. Cette différence modifie assez fortement le rôle que peut jouer une clôture sur rue : si la hauteur d'1,60m peut potentiellement laisser les vues aller jusqu'à l'intérieur de la parcelle<sup>453</sup>, la hauteur de 2m l'empêche complètement.

*En conclusion, qu'est-ce que les règles laissent à l'appréciation de l'habitant-e ?*

Si les règles applicables à B. semblent plus précises observées dans d'autres agglomérations, elles laissent néanmoins de nombreux éléments à l'appréciation des habitant-es : ainsi, la répartition de la hauteur entre le mur-bahut et le « dispositif à claire-voie » n'est pas précisée, tant qu'elle respecte la hauteur maximale de 1,60 mètres. Cette hauteur, applicable depuis peu, succède à une hauteur plus faible de 1,20 m, qui a elle-

---

<sup>451</sup> Lyon, Lille, Toulouse, Marseille, Montpellier.

<sup>452</sup> PLU de Toulouse, zone UL « zone urbaine limitée », p. 77.

<sup>453</sup> Si la hauteur des yeux dépend de la taille de chaque individu, des études ont permis d'estimer, pour la population française, que la hauteur moyenne des yeux était de 1,56 et que 95% de la population présentait une hauteur des yeux située entre 1,41m et 1,74m. Source : Institut français du textile et de l'habillement ; url : <https://www.ifth.org/services/normalisation/#>.

même succédé aux règles plus précises figurant dans les règlements de lotissement. Ces dernières intégraient notamment des prescriptions sur les matériaux autorisés qui ne sont plus en vigueur. L'évolution de ces règlements implique peut-être des évolutions des formes dans le temps, lorsque les clôtures sont transformées.

### 2.2.2. Caractéristiques d'une clôture-type sur rue

ATLAS  
Planche  
H01

Pour caractériser les clôtures sur rue, nous repartons des inventaires photographiques et des cartes qui ont été réalisés en suivant la méthode présentée plus haut. Ces observations permettent d'identifier des éléments qui se retrouvent, de manière plus ou moins importante, dans les douze rues étudiées. Nous pouvons partir des éléments constitutifs présentés précédemment : mur-bahut ou muret, barreaudage, portail et portillon au sein complétées de deux éléments : les potelets et les couvertines.

Le **mur-bahut, ou muret (1)**, est présent dans plus de neuf clôtures sur dix au sein du corpus étudié. Il atteint généralement une hauteur de 50cm, correspondant à deux parpaings superposés, suivant en cela les règles régissant les lotissements à leur création. Le mur-bahut est parfois réalisé en béton, coffré sur place. Généralement crépi d'une couleur similaire à celle du soubassement de la maison, il peut également être recouvert de briquettes, de carrelage, de grès ou simplement cimenté.

---

#### **Que dit la carte des parements et des matérialités ?**

ATLAS  
Planche  
H07

*Cette carte permet d'identifier et de localiser la répartition des différents matériaux utilisés pour réaliser ou recouvrir les murets les douze rues étudiées, à partir du relevé photographique réalisé en 2020.*

*Une première distinction apparaît entre les murets constitués d'un matériau laissé brut, non recouvert (pierre ou béton), de celles qui se caractérisent par un parement recouvrant un ouvrage de maçonnerie (constitué de parpaings). À la première catégorie n'appartiennent qu'une vingtaine de clôtures, soit un peu plus d'une sur quinze.*

*Parmi les murets recouverts d'un parement, nous remarquons que plus de la moitié le sont par un enduit, tandis qu'un sixième l'est simplement par du ciment ou laissé brut, parfois peut-être en attente d'une couche d'enduit. Nous trouvons d'autres revêtements de manière moins fréquente : des plaques de grès (une douzaine de clôtures), d'autres pierres (une douzaine de clôtures), du carrelage (trois clôtures).*

*Les revêtements et matérialités se diversifient au fil des rues : de deux à trois types de revêtements dans les rues les plus anciennes (rue Mozart : ciment ou enduit ; rue Schweitzer : ciment, enduit, grès), on passera à huit matérialités et revêtements dans la rue la plus récente (rue du Menhir). Dans cette dernière, les murets, dont près d'un quart des parcelles sont dépourvues, sont ainsi constitués de pierres massives, de pierres de parement, de ciment, d'enduit, de béton, de grès massif... Un quart seulement des murets présents rue du Menhir sont recouverts d'un enduit, à la différence des rues Mozart ou Schweitzer, où ce sont près de 70 % des murets qui sont enduits.*

*Cette diversification des matériaux et revêtements semble corrélée à l'ancienneté des rues étudiées. Ce lien doit néanmoins être nuancé par le fait que l'observation, menée parfois à plus d'un demi-siècle de distance de la réalisation des clôtures (notamment pour la rue Schweitzer, lotie à partir de 1959), ne permet pas d'identifier l'ensemble des évolutions qui auraient pu survenir avant le début de cette recherche<sup>454</sup> en 2011.*

Les **potelets (2)** viennent ponctuer le linéaire du mur-bahut et en marquent généralement les interruptions. Ils sont le plus souvent peints ou recouverts dans la continuité du mur-bahut. Si les potelets ont un rôle utilitaire, car ils servent à accrocher les portails, portillons ou éléments de barreaudage, ils peuvent également être présents malgré l'absence de ces éléments. Dans ce cas, ils constituent d'abord une ponctuation qui « décore (...) a aussi un effet esthétique » (Stéphane, 55 ans, 15 Tanet), d'autant plus lorsqu'ils sont recouverts d'« un petit chapeau ». Ceux-ci peuvent également être désignés sous le nom de **tablettes (3)** ou de couvertines et recouvrent généralement les potelets et les murets.

---

<sup>454</sup> Une partie des transformations subies par les clôtures apparaît dans les entretiens et observations menées de 2011 à 2021, qui ne concernent cependant qu'un cinquième des parcelles et clôtures situées dans les rues étudiées. Nous reviendrons sur cet aspect dans la troisième partie. Cf. infra. Partie 3, chapitre « Bricoler, transformer : des ajustements matérialisés ».

La clôture sur rue intègre un **portail (4)** et un **portillon (5)** pour six parcelles sur dix. Ces deux éléments sont parfois en métal, en PVC ou en aluminium. Le matériau et la couleur sont généralement identiques à ceux du barreaudage. En complément du muret et du barreaudage, le portail et le portillon permettent de délimiter intégralement la parcelle, nécessitant, à la personne souhaitant entrer à l'intérieur, d'ouvrir l'un ou l'autre. En effet, les éléments de clôture immobiles (barreaudage, muret) sont forcément discontinus, le long de la rue pour permettre l'accès à la maison : l'ajout d'un portail et d'un portillon permet en quelque sorte de corriger cette discontinuité nécessaire et d'assurer la délimitation de la parcelle le long de la rue.

Un **barreaudage (6)** surmonte le mur-bahut pour environ quatre clôtures sur dix dans le corpus étudié. Il est généralement attaché aux potelets dont il respecte la hauteur.

---

#### **Que dit la carte des barreaudages ?**

*Cette carte permet d'identifier et de localiser la répartition des différents types de barreaudage dans les douze rues étudiées, à partir du relevé photographique réalisé en 2020.*

*Le matériau le plus présent pour les barreaudages est le fer forgé, avec près d'une clôture sur quatre et d'un barreaudage sur deux. Par ordre d'importance, on trouve également des barreaudages en PVC, en bois, en aluminium et en grillage. La présence d'un barreaudage varie suivant les rues : si environ neuf clôtures sur dix sont pourvues d'un barreaudage pour les rues Mozart, Schweitzer, Jeanne d'Arc, moins d'une sur dix en sont pourvues dans la rue du Menhir. La part de clôtures pourvues d'un barreaudage est corrélée à l'ancienneté des rues : plus les rues sont anciennes, plus les clôtures qui s'y trouvent sont pourvues d'un barreaudage. Cette relation peut également être constatée pour la matérialité du barreaudage : le fer forgé se réduit au fil des rues, passant de huit clôtures sur dix pour la rue Schweitzer, à une absence quasi-totale dans les rues loties à partir des années 1980. Le PVC est quant à lui présent de manière indifférente dans les douze rues. Le bois apparaît dans les rues loties à partir des années 1970, prenant encore davantage d'importance dans celles loties dans la décennie 1980. Dans la rue du Menhir, lotie dans les années 2000, la part du bois dans les quelques rares clôtures pourvues d'un barreaudage est faible.*



*Comme pour les murets, ces liens possibles entre l'ancienneté de lotissement des rues, la présence et la matérialité du barreaudage doivent être nuancés par l'absence de données exhaustives avant le début de cette enquête, en 2011.*

---

Ces six éléments caractérisent la clôture-type sur rue<sup>455</sup>. Nous devons néanmoins rappeler d'emblée que la présence de ces éléments varie selon les rues étudiées : si dans la rue Jeanne d'Arc ou la rue Mozart, la totalité des parcelles sont pourvues d'un portail et d'un portillon, dans la rue du Menhir, seules sept sur trente-trois (soit 23 %) en sont pourvues. La présence d'un barreaudage connaît la même variation, de quinze sur dix-sept (88 %) pour la rue Mozart, à deux sur trente-trois (7 %) pour la rue du Menhir. La présence de la totalité des éléments constitutifs de la clôture-type se réduit au fil des décennies et des rues réalisées. Même le mur-bahut voit sa présence se réduire, passant de 100 % dans les rues les plus anciennes à 77 % pour les plus récentes. La clôture sur rue type peut ainsi être définie à travers des éléments qui sont présents dans l'ensemble des rues étudiées et certains dont la présence décroît en fonction de la date de réalisation des rues, comme le barreaudage, le portail et le portillon. Les planches présentées dans l'atlas permettent de revenir, dans les douze rues étudiées, sur la présence ou l'absence de ces éléments.

**ATLAS**  
**Planches**  
**H02 à H06**

#### *Des éléments complémentaires*

À ces éléments, s'ajoutent, comme l'indique la nomenclature présentée précédemment, des haies, des panneaux rigides ou non, plus ou moins autonomes et distincts qui viennent compléter le dispositif de clôture sur rue. Ces éléments complémentaires peuvent partiellement se soustraire aux règles de hauteur applicables aux clôtures, lorsqu'ils sont amovibles ou lorsqu'ils sont disposés à l'intérieur de la parcelle, à distance de la limite côté rue. Lorsqu'ils présentent une hauteur qui dépasse celle de l'œil humain (évidemment variable selon les individus<sup>456</sup>), ces éléments, relativement opaques, occultent certaines parties de l'intérieur de la parcelle à partir de la rue et certaines parties de la rue de l'intérieur de la parcelle. Dans quelques cas, ces éléments occultent la totalité de la parcelle, à partir de la rue.

---

<sup>455</sup> En annexe 2, un tableau regroupe l'ensemble des chiffres évoqués ici.

<sup>456</sup> Cf. infra. note 453.



Fig. 2.3. Des éléments qui complètent la clôture côté rue

### 2.2.3. Des éléments qui peuvent assurer des efficacités distinctes et complémentaires

Le long de la rue, quatre efficacités potentiellement assurées par les différents éléments constitutifs de la clôture-type grâce leurs formes et leurs matérialités peuvent être identifiées.

#### *Une clôture pour marquer*

La première efficacité potentielle des clôtures observées pourrait être désignée par le terme de *marquage*, qui se définit comme l' « action de marquer, d'apposer ou d'imprimer une marque, un signe à/sur une chose [...] qui permette de la distinguer d'une autre<sup>457</sup> ». En effet, tous les éléments positionnés le long de la limite parcellaire côté rue, peuvent tels une ligne, un muret, une barrière ou un trait sur un plan, venir signifier la distinction de deux espaces, de part et d'autre de cette ligne.

Lorsqu'elle se limite à une ligne, qui peut s'épaissir par des pavés ou par une longrine en béton, ce marquage ne joue qu'un rôle symbolique : il signifie une différence sans que celle-ci n'impose une contrainte dans la pratique et la visibilité que nous pouvons avoir de cet espace. Le marquage traduit l'obligation de « matérialiser » la limite entre le domaine public et le domaine privé fixée par les règlements en vigueur à B.

<sup>457</sup> CNRTL, TLFi, article « Marquage ».

### *Une clôture pour fermer et orienter*

Lorsque la clôture entourant la parcelle est pourvue d'un portail et d'un portillon, en complément des éléments fixes qui la constituent, l'entrée sur la parcelle nécessite d'ouvrir l'un de ces deux éléments mobiles. Lorsque ces éléments sont fermés, nous ne pouvons entrer sur la parcelle sans les ouvrir qu'à condition de les enjamber : nous pouvons donc considérer que ces éléments, qui génèrent une discontinuité de l'espace dans le parcours des individus, assurent potentiellement avec efficacité la *fermeture* de la parcelle. Nous entendons ici cette notion non seulement comme « ce qui empêche le passage<sup>458</sup> », mais comme ce qui ralentit le mouvement d'un individu dans l'espace, même s'il n'empêche pas totalement le passage.

Ainsi, le franchissement de la limite va nécessiter soit d'ouvrir le portail ou le portillon, soit d'enjamber les éléments constituant la clôture. L'ouverture ou la fermeture du portail et du portillon vont nuancer la perception de la fermeture et son impact sur le mouvement de franchissement, en identifiant pour l'arrivant·e, par cette discontinuité de la fermeture, un point de potentiel franchissement de la clôture. Cela nous amène à compléter ou nuancer ce rôle de fermeture, en lui adjoignant celui d'*orientation*, envisagée ici comme une forme de repérage pouvant, par un marquage spécifique, induire une action particulière : la discontinuité de la fermeture, par l'absence de portail ou de portillon ou l'ouverture de ceux-ci, renforce potentiellement l'efficacité du reste de la clôture sur rue à fermer la parcelle, en facilitant le franchissement dans l'un ou l'autre intervalle donné. Cette efficacité d'orientation est indépendante de la présence d'un portail ou d'un portillon.

### *Une clôture pour occulter*

Enfin, certains éléments de la clôture empêchent de voir, totalement ou partiellement, ce qui se passe de part et d'autre d'elle. Ces éléments plus ou moins opaques, jouent par conséquent un rôle d'*occultation*, qui se définit par le fait de « cacher à la vue, de rendre difficilement visible<sup>459</sup> » tout en désignant le « résultat de cette action<sup>460</sup> ». Nous ne caractériserons pas cette efficacité de potentielle : l'occultation même non intentionnelle ou réfutée dans les discours des habitant·es peut néanmoins se mesurer précisément à

---

<sup>458</sup> CNRTL, TLFi, article « Fermer ».

<sup>459</sup> CNRTL, TLFi, article « Occultation ».

<sup>460</sup> Ibid.

travers les formes et matérialités des clôtures<sup>461</sup>, lorsqu'un élément végétal ou construit empêche une personne de voir ce qui se passe de part et d'autre de la limite sur rue. Néanmoins, nous distinguerons, pour qualifier l'occultation, une intention, que nous ne connaissons pas encore, et un effet observable, décrit et commenté ici.

Cette distinction renvoie à ces interactions, que nous tentons de dénouer, entre un dispositif matériel, la clôture, et les personnes qui la construisent, l'entretiennent, l'aperçoivent, la franchissent, etc. Nous pourrions considérer que cette interaction particulière entre un artefact et un individu peut amener à des formes d'ambiguïtés, lorsque l'intention, telle qu'elle est exprimée dans les discours, semble décalée, voire divergente des *effets* observables ou mesurables, dans la pratique ou la perception des lieux.

#### *Des efficacités qui s'agrègent dans les mêmes éléments*

Ces quatre efficacités potentielles peuvent être associées au sein des mêmes éléments : si une simple ligne de pavés ne semble pas pouvoir assurer avec efficacité un rôle de fermeture ou l'occultation, un muret, un panneau de bois opaque peuvent à la fois jouer un rôle de marquage, de fermeture, d'orientation ou d'occultation. Un portail opaque et fermé peut à la fois servir à empêcher de voir, de franchir, à orienter un potentiel franchissement et à marquer le passage de la rue à l'intérieur de la parcelle. Nous pourrions ainsi envisager que chaque élément matériel disposé le long de la limite sur rue pourrait jouer un rôle de marquage de la limite parcellaire. Mais le rôle de marquage est probablement celle qui est la plus sensible à une acceptation sociale ou culturelle pour être efficace, quand elle ne s'incorpore pas à des éléments assurant l'une des trois autres fonctions décrites plus haut. En effet, certaines parcelles – rares dans le corpus étudié – ne présentent pas de clôture sur rue, la limite entre le domaine public et la parcelle privée étant simplement signifiée par un changement de nature de sol, une bordure de béton... Dans ce cas, on peut supposer que le marquage joue un rôle en soi et n'est pas la

---

<sup>461</sup> Nous pourrions néanmoins nuancer ce propos en nous réinterrogeant sur la nature de ce qui peut être visible ou invisible à notre esprit en distinguant l'action de « voir » et d'« apercevoir ». La vision implique pleinement notre entendement et repose même sur elle : on ne voit que ce que notre cerveau peut être amené à décrypter, comme l'ont montré les sciences cognitives. On peut en revanche apercevoir d'innombrables choses, notamment dans un paysage urbain, sans réellement les voir comme le montre Antoine Bailly dans sa thèse de doctorat soutenue en 1977 intitulée « La perception de l'espace urbain : les concepts, les méthodes d'étude, leur utilisation dans la recherche géographique » (Université Paris IV). Nous reviendrons sur cette distinction dans le chapitre 4.3, où nous nuancerons l'opposition entre le visible et l'invisible générés par les clôtures.

conséquence des autres efficacités potentielles présentées ici : l'absence de clôture fermant ou occultant la parcelle rendrait ainsi nécessaire le marquage de la limite, donnant à celui la fonction secondaire de préserver la possibilité de l'ouverture<sup>462</sup>.



Fig. 2.4. Quelques exemples de marquages de la limite sur rue

Nous remarquons par conséquent que ces quatre rôles renvoient aussi à des *efficacités* potentiellement distinctes : un élément d'occultation efficace dans cette fonction peut ne peut pas être efficace comme fermeture. Un élément agissant efficacement comme marquage peut ne pas agir efficacement en tant que fermeture, etc. Cela nous amène à considérer, à partir de ce que nous avons pu observer dans les rues de B, qu'une clôture se caractériserait par plusieurs efficacités potentielles parfois distinctes, parfois associées.

<sup>462</sup> L'absence de clôture est l'une des « situations-limites » qui permet de mieux saisir, en négatif, ce qui peut se jouer à travers la construction d'une clôture. Cette absence nous amène à interroger l'efficacité de la matérialité de la clôture : une clôture doit-elle être bâtie pour être efficace ? Ou, à *contrario*, l'absence de clôture matérielle signifie-t-elle l'absence de fermeture voire d'occultation ? Si les rues de B. ne présentent que peu de parcelles non-clôturées sur rue, d'autres exemples glanés au fil des années durant lesquelles s'est déployée cette recherche permettront néanmoins de poursuivre cette réflexion. Nous verrons un peu plus loin que l'évolution des formes des clôtures dans les rues étudiées peut également nous amener à esquisser les contours de ce que serait une « clôture immatérielle ».

## Chapitre 2.3 / Analyse des formes des clôtures en limite séparative

En quittant la rue, nous observerons plus particulièrement les clôtures en limite séparative, entre deux parcelles privées. Nous rappellerons dans un premier temps les règles qui se sont appliquées aux lotissements de B. et imposées aux habitant-es pour la fabrication de leurs clôtures. L'analyse plus détaillée des composantes des clôtures séparatives nous permettra, ensuite, d'en identifier les *efficacités potentielles*.

### 2.3.1. Se clôturer avec son voisin : des règles qui se simplifient

*Quelles sont les réglementations applicables aux clôtures entre deux propriétés privées ?*

Les clôtures entre deux propriétés privées faisaient l'objet de règles dans les règlements de lotissement ainsi que dans les règles applicables à la zone UB du PLU de B. Le PLUi en vigueur fixe une limite de hauteur de 2m applicable aux clôtures en limite séparative dans l'ensemble des zones.

ATLAS  
Planches  
C05 à C08

Les règlements de lotissement distinguent un muret et un grillage. Le muret ne devait pas dépasser une hauteur de 20 centimètres, la hauteur globale ne pouvant excéder 1,60 mètre (lotissement 3) ou un mètre (lotissement 6). Le grillage devait être « galvanisé à double torsion<sup>463</sup> » au sein du lotissement 3 et fixé à des « poteaux cornières » (lotissement 3 et 6). Pour le lotissement des « Hauts du coteau<sup>464</sup> », il n'y a qu'une préconisation, consistant à donner « la préférence [...] aux haies vives ».

Contrairement au PLUi, qui ne fixe aucune règle, le PLU détaillait de manière précise les éléments pouvant constituer la clôture « en limite séparative » : celles-ci pouvaient comporter « un mur-bahut éventuel » et des « haies vives », « grilles, grillages ou tous autres dispositifs à claire-voie<sup>465</sup> ». Le mur-bahut ne devait pas dépasser 40cm tandis que la hauteur globale de la clôture mitoyenne ne pouvait excéder 1,20m. La réalisation de clôtures pleines pouvait être autorisée « lorsqu'elles répondaient à des nécessités ou à

<sup>463</sup> Règlement du lotissement 3, article 6.

<sup>464</sup> Lotissement des Hauts du Coteau », projet de règlement, article 4, 1998.

<sup>465</sup> Règlement du lotissement 3, article 6 ; règlement du lotissement 6, article 10.

une utilité tenant à la nature de l'occupation ou au caractère des constructions édifiées sur la parcelle intéressée<sup>466</sup> ». Leur hauteur ne devait pas dépasser 2m, comme actuellement.

*À titre de comparaison, les règles applicables dans d'autres agglomérations<sup>467</sup>*

À l'image du PLUi de l'eurométropole de Strasbourg qui s'applique à B., nous devons constater que les clôtures en limite séparative ne sont pas réglementées dans les règlements d'urbanisme en vigueur dans d'autres grandes agglomérations. Est-ce le signe d'une évolution de la vocation de ces documents vers une plus grande liberté laissée aux éléments qui ne concernent que les relations entre des acteurs privés ? En l'absence de règles locales, ce sont des règles nationales qui s'appliquent, celles du Code civil<sup>468</sup>, à savoir une hauteur minimale de 2,60m dans les communes de moins de 50 000 habitants et 3,20m pour celles dépassant ce seuil.

### 2.3.2. Une clôture-séparative-type constituée d'un simple grillage

L'atlas des clôtures séparatives s'appuie sur l'atlas des clôtures et sur le corpus restreint de quinze maisons, pour lesquelles des relevés ont été réalisés. Nous devons rappeler ici que contrairement aux clôtures sur rues, visibles librement, les clôtures séparatives sont parfois invisibles de la rue. De ce fait, l'enquête ne peut donc point s'appuyer sur un inventaire aussi complet que celui qui a permis de *modéliser* une clôture-type sur rue. Néanmoins, le nombre de parcelles ayant pu être visitées et les limites séparatives pouvant être vues à partir de la rue nous ont permis d'identifier des éléments qui se retrouvent dans un nombre très important de parcelles. Nous nous appuyons également sur un corpus resserré de quinze parcelles dont nous avons pu relever les clôtures séparatives.

ATLAS  
Planches  
K01 + K02

L'élément de base de la clôture séparative est le grillage à « double torsion », facilement reconnaissable par ses mailles en forme de losange. Ce grillage tendu entre deux potelets est conforme aux prescriptions des règlements de lotissement. Le potelet est fondé dans le sol par un socle en béton. Parfois, ce socle en béton suit tout le tour de la parcelle sous la

<sup>466</sup> PLU de B., « article 11 UB – Aspect extérieur – Clôtures », p. 35.

<sup>467</sup> Lyon, Lille, Toulouse, Marseille, Montpellier.

<sup>468</sup> Code civil, article 663.

forme d'une longrine qui dépasse de quelques centimètres du sol. Ce grillage assure un rôle de fermeture de la parcelle, empêchant, par sa hauteur, de passer d'une parcelle à l'autre sans avoir à l'enjamber. Ce grillage présente le plus souvent des hauteurs inférieures aux 1,60m fixés dans les règlements de lotissement ou aux 2m de l'ancien PLU.

Nous avons pu ponctuellement remarquer l'absence de clôture sur la limite séparative. Dans ce cas, la limite est généralement marquée par un élément ne dépassant pas le niveau du sol : ligne de pavés ou de petites pierres enfoncées dans le sol, longrine enterrée, massif de fleurs ou arbustes...

### **2.3.3. Des éléments qui s'ajoutent au grillage... et le remplacent parfois**

Comme pour les clôtures sur rue, d'autres éléments viennent se juxtaposer à cette clôture de base. Ces éléments semblent généralement avoir été mis en place à postériori. Plusieurs catégories d'éléments se surajoutant au grillage ont ainsi été identifiées :

- des treillis non rigides, attachés sur les grillages. Dans certains cas, ces éléments dépassent la hauteur du grillage. Ils sont généralement bien plus opaques que les grillages ;
- des éléments rigides, tels que des panneaux de bois, fixés sur le grillage ou posés au-devant de celui-ci. Ces panneaux sont généralement très opaques ;
- des haies et végétaux, que l'on détaille ci-après.

#### *Des haies qui se juxtaposent aux grillages*

Les haies peuvent être taillées à la hauteur du grillage ou atteindre des hauteurs plus importantes. Les haies non-taillées sont plus rares et viennent s'ajouter aux panneaux rigides et opaques placés au droit des grillages ou remplaçant ceux-ci. Les haies, plantées au-devant du grillage, en sont physiquement indépendantes. Elles contribuent souvent, néanmoins, à le rendre invisible, notamment lorsque celui-ci se trouve totalement envahi par deux haies parallèles sur les deux terrains adjacents. Dans quelques cas, comme au 4



rue Racine, c'est une haie basse qui marque la limite séparative, remplaçant le grillage que les deux voisins<sup>469</sup> ont décidé de ne pas mettre en place.

#### *Des éléments qui remplacent les grillages*

Parfois le grillage est remplacé par d'autres dispositifs de délimitation. Ces éléments sont généralement rigides, contrairement au grillage, qui doit être déroulé et tendu. Ces éléments rigides s'appuient alors sur des poteaux verticaux faits des mêmes matériaux. Ces panneaux sont faits à partir de trois matériaux : le PVC, le bois et le métal. Le métal peut prendre la forme de panneaux opaques ou de grillages plus transparents. Les panneaux de bois prennent généralement la forme de « claustras », tenus par des poteaux en bois. Le positionnement des lattes de ces claustras rend ceux-ci totalement opaques. Plus rarement, nous pouvons trouver un muret le long la limite séparative, d'une plus faible hauteur que celui jouxtant la limite sur rue.

### **2.3.4. Des clôtures séparatives homogènes ?**

Nous remarquons également, et nous nous y intéresserons plus précisément dans la suite de cette recherche, que les éléments matériels positionnés le long des limites séparatives sont parfois d'une très grande homogénéité, l'intérieur de la parcelle considérée devenant en quelque sorte une « pièce extérieure » entourée d'une haie ou d'un grillage à l'apparence identique sur l'ensemble de son linéaire. À contrario, les éléments constitutifs de la clôture séparative sont parfois très disparates. Dans ce cas, les éléments semblent davantage liés à certaines nécessités ponctuelles, variant tout au long du linéaire clôturé. Entre les deux, on remarque que certaines clôtures, homogènes, comportent parfois un élément qui, ponctuellement, vient en rompre l'homogénéité.

**ATLAS  
Planches  
L06 à L08**

Pour analyser la diversité et l'homogénéité des clôtures au sein du corpus resserré, qui seul, nous permet d'observer de manière détaillée l'ensemble des limites séparatives d'une même parcelle, deux paramètres figurant sur les représentations axonométriques qui ont été faites du corpus de parcelles étudiées ont été prises en compte :

- la hauteur, supérieure ou inférieure à la hauteur moyenne de l'œil humain ;

<sup>469</sup> Cf. entretien avec Lucien, 4 rue Racine. Cf. Infra. Partie 5, chapitre 5.2. « Le voisinage : réguler des interactions avec modération ».

- la matérialité des principaux éléments visibles à l'intérieur de la parcelle : végétal, grillage, muret, palissade en bois ou en PVC...

Ces deux paramètres restreints nous ont permis de définir deux types différents : l'un (A) se caractérisant par des clôtures séparatives qui, de l'intérieur de la parcelle, présentent une homogénéité de forme, de matérialité, d'aspect ; et un second (B), qui se caractérise par leur diversité.

*Qu'est-ce qui caractérise les clôtures en apparence homogènes ?*

Au sein de notre corpus, six maisons sont entourées de clôtures homogènes, dans leur hauteur ou dans leur matérialité, correspondant ainsi au type A. Dans ce premier groupe, on ne constate pas d'unité de matériaux et de formes : deux maisons sont entourées par des haies continues, tandis que trois sont entourées de grillages. Une dernière est entourée, sur ces limites mitoyennes, d'une paroi en PVC.

Les maisons se trouvent également dans des situations urbaines variées : l'une d'entre-elles se trouve en limite d'urbanisation, une autre à l'angle de deux rues, une entre deux rues tandis que les trois autres se situent sur des parcelles sans particularités. L'urbanisation des parcelles concernées s'échelonne de 1970 à 1986 et les dates d'installations des résidents actuels de 1970 à 2011, ce qui ne permet pas de déceler de récurrence.

Néanmoins, si, à côté de l'homogénéité constatée de la clôture, l'absence d'autres paramètres communs permet difficilement de formuler une hypothèse explicative convaincante uniquement à travers l'analyse des formes et des matériaux, on peut néanmoins s'intéresser à l'effet que produit cette clôture homogène sur l'intérieur de la parcelle.

En effet, comme nous pouvons le voir sur les photographies, on pourrait supposer que cette homogénéité tendrait à créer une unité, à l'intérieur de la parcelle, de l'arrière-plan que constitue la clôture au paysage domestique. Cette homogénéité est néanmoins à relativiser en fonction de la matérialité et de la hauteur de la clôture : l'opacité totale et la hauteur, au-dessus du niveau des yeux, des clôtures des maisons A1, A2 ou A6, permettent effectivement de faire du jardin un espace unitaire, dont les vues sont arrêtées

par un élément à l'aspect homogène. Lorsque la clôture est homogène mais basse et/ou transparente, comme dans les maisons A3, A4 ou A5, l'arrière-plan du paysage domestique est constitué des jardins et des maisons adjacentes, qui viennent fabriquer un paysage très disparate, simplement mis à distance par un premier plan homogène.

*Qu'est-ce qui caractérise en apparence les clôtures disparates ?*

Neuf maisons se caractérisent par la diversité des clôtures entourant la parcelle. Dans cette catégorie, les parcelles se localisent en limite d'urbanisation, à l'angle de deux rues, ou sont parfois traversantes. La situation de la parcelle ne semble pas être un facteur d'explication.

En entrant plus spécifiquement dans les caractéristiques de ces clôtures « diverses », on peut distinguer deux cas de figure. Le premier ensemble de parcelles présente une diversité de formes, de matérialités des clôtures tout en ayant une continuité du degré de fermeture vis-à-vis du voisinage : les limites des maisons B2, B4 et B6 sont fermées par des éléments en bois, en paille, en grillage, des plantations et tous ces éléments contribuent à maintenir la continuité et l'opacité de la délimitation. On notera que les parcelles B4 et B6 sont adjacentes et se situent dans le même ensemble de logements, le lotissement Longchamp, construit en 1970.

Pour les six autres parcelles recensées, on constate de très fortes variations non seulement dans les matières et formes, mais également dans les épaisseurs et opacités des délimitations. Pour plusieurs parcelles, on remarque même que l'une des limites n'est marquée que d'éléments très bas, presque symboliques. Mais, sur ces mêmes parcelles, on remarque que d'autres limites mitoyennes sont très fermées, offrant un contraste très important entre les différentes limites. Parfois, c'est le cas de la parcelle B7, la parcelle est entourée d'un dispositif de fermeture homogène, en l'occurrence un grillage, qui est complété ponctuellement d'éléments de bois, de paille, de végétaux qui ferment la parcelle sur certains côtés ou sur certaines parties de leur périmètre.

*Des éléments communs aux clôtures sur rue et aux clôtures en limite séparative*

Le choix de distinguer les clôtures sur rue et les clôtures en limite séparative, reposant sur la distinction qui est faite dans les règles d'urbanisme appliquées à B., ne doit pas nous

faire omettre de revenir sur les éléments qui peuvent être communs à ces deux « situations » et de faire apparaître une forme de continuité eux elles.

Ces continuités viennent notamment conforter l'homogénéité de l'espace intérieur de la parcelle. Cette continuité n'est, à de rares exceptions près, pas directement visible de l'extérieur de la parcelle : elle s'appuie, à l'intérieur de la parcelle, sur le doublement de la clôture par des éléments bâtis (panneaux) ou végétaux (haies). La continuité de ceux-ci vient se superposer à la discontinuité d'une limite sur rue constituée d'un mur-bahut, d'un barreaudage, etc., et d'une clôture en limite mitoyenne faite d'un grillage bas.



Fig. 2.5. La haie : un élément de continuité entre la clôture sur rue et la clôture séparative

### 2.3.5. Différents éléments assurant des efficacités distinctes et complémentaires

Comme pour les clôtures sur rue, nous revenons ici sur les différentes efficacités assurées par les clôtures en limite séparative.

#### *Des clôtures qui délimitent et ferment*

Ces clôtures sont, à quelques exceptions près, toujours continues et d'une hauteur assurant une discontinuité entre deux jardins. Le franchissement de cette clôture impose généralement de l'enjamber, voire de l'escalader. Les clôtures en limite séparative assurent par conséquent une efficacité potentielle de *fermeture*, car elles génèrent une

discontinuité claire dans la traversée de la limite parcellaire. Les grillages, omniprésents en limite séparative, participent de cette discontinuité en délimitant les parcelles.

*Des clôtures qui empêchent de voir*

En complément ou à la place du grillage, d'autres éléments décrits précédemment complètent la clôture en limite séparative et assurent potentiellement d'autres efficacités : la haie, lorsqu'elle est épaisse et dense, va limiter la possibilité de voir ce qui se passe de part et d'autre de la limite, tout en rendant plus difficile son franchissement. Les parois rigides, remplaçant le grillage ou venant parfois le doubler, sont généralement pleines, comme nous l'avons vu plus haut : à l'image des haies, elles limitent également les vues entre deux jardins tout en rendant difficile le franchissement.



Fig. 2.6. Quelques éléments de clôture assurant un rôle d'occultation

Ces éléments présentent souvent une efficacité potentielle assez claire : même si l'on contredit le rôle de délimitation d'une haie, son franchissement imposera un effort spécifique, pour la traverser, l'enjamber ou l'escalader, ralentissant, quand elle n'empêche pas, la traversée de la limite<sup>470</sup>. Nous pourrions faire la même démonstration pour l'*occultation* : de fait, comme nous pouvons le voir sur les photographies présentées ci-après, certains dispositifs empêchent totalement de voir ce qui se passe de part et d'autre de la limite. Lorsque ce sont les haies qui assument ce rôle, celles-ci nous éloignent également de la limite séparative : peut-on en déduire qu'elles assurent un rôle d'éloignement ? Ou celui-ci n'est-il qu'une conséquence des caractéristiques spécifiques des végétaux, à savoir de toujours présenter une épaisseur ?

#### *Des clôtures qui signifient un changement d'espace*

En revenant aux efficacités déduites à partir de l'analyse des formes et matérialités constitutives des clôtures sur rue, nous remarquons que les éléments constitutifs des clôtures en limite séparative peuvent aussi potentiellement assumer un rôle de *marquage*. Celle-ci est la plus difficilement objectivable parmi celles décrites précédemment, car elle nécessite de s'accorder sur la signification de la marque, du signe, du dispositif devant être perçu comme marquage. Mais avant de tenter une interprétation du marquage, nous pouvons néanmoins constater qu'il y a marque, c'est-à-dire qu'avec la clôture en limite séparative, des éléments spécifiques, construits ou végétaux, se positionnent sur ou autour de la limite parcellaire et viennent la rendre perceptible. Le marquage peut dès lors être envisagé comme la première opération de clôture possible, en positionnant, le long des limites parcellaires, un ou plusieurs éléments spécifiques à cette situation. Mais nous pouvons supposer que le marquage peut aussi, dans certains cas, être mis en place pour maintenir l'ouverture (l'absence de fermeture ou de dispositif d'occultation) entre deux parcelles. Dans ces cas, le marquage constitue une efficacité en soi.

---

<sup>470</sup> Cette réflexion nous a rappelé les enquêtes menées par Denis Delbaere sur les « îles » de la métropole lilloise. Pour accéder à ces îles, le chercheur-arpenteur a été amené à mettre au point des outils de franchissement de leurs délimitations. Si, au départ de sa recherche, l'île peut se définir comme un espace inaccessible, elle se redéfinira ensuite comme un lieu accessible par un mode de franchissement particulier. Les outils mis au point par le chercheur pour permettre le franchissement participent ainsi à la définition des espaces auxquels ils donnent accès. Cf. DELBAERE Denis, « D'îles en Lille. Guide pratique pour l'usage des refuges urbains », in *Carnets du Paysage, Îles en projet*, n°35, mai 2019.

## Chapitre 2.4 / Des efficacités dans l'espace et des formes qui évoluent

Dans le dernier chapitre de cette seconde partie, nous allons désormais nous atteler à croiser les analyses menées sur les clôtures sur rue et les clôtures en limite séparative. Nous reviendrons dans un premier temps sur les efficacités décelées à travers l'étude des formes et matérialités. Nous poursuivrons ensuite en nous intéressant aux différences constatées dans les formes et matérialités des clôtures dans les douze rues étudiées, afin d'envisager, en conclusion, une évolution de leurs efficacités potentielles.

### 2.4.1. Quatre efficacités assurées par les clôtures ?

À partir de cette observation des formes et matérialités des clôtures, nous avons pu identifier quatre rôles que les clôtures peuvent potentiellement assumer avec « efficacité<sup>471</sup> » dans les rues de B. au regard de leurs caractéristiques formelles et matérielles. Ces quatre efficacités se déclinent de manière différente dans chaque clôture par l'assemblage des différents éléments qui la constituent et à travers la distinction entre les clôtures sur rue et les clôtures en limite séparative. Chacune de ces efficacités va nous accompagner tout au long de cette recherche, et être ensuite interrogée à travers les entretiens menés auprès des habitant·es de B.

ATLAS  
Schéma  
A03

*La situation négligée<sup>472</sup> ?*

Ces quatre efficacités prennent place dans un ou des espaces, un peu laissés de côté pour le moment, en nous attachant à l'observation individuelle de chaque clôture par une démarche d'inventaire. En revanche, chacune de ces efficacités potentielles ne peut être envisagée que parce qu'elle prend place dans un espace particulier, pouvant conditionner, par lui-même, l'efficacité de ce dispositif : pour paraphraser Goffman, la *situation ne doit pas être négligée*<sup>473</sup> car elle détermine probablement l' « ordre de l'interaction<sup>474</sup> » qui peut exister entre les différentes clôtures prenant place dans une rue ou un même quartier. En

<sup>471</sup> LEMONNIER Pierre, 1991, op. cit. p. 17.

<sup>472</sup> GOFFMAN Erving, 1988, op. cit., p. 143-147.

<sup>473</sup> Ibid.

<sup>474</sup> Ibid.

cela, chacune de ces efficacités ne peut être envisagée que comme « fonction spatiale », c'est-à-dire prenant place dans un espace qui en conditionne l'*efficacité* potentielle. La conduite d'un véhicule automobile dans une rivière ne permet pas à celui-ci d'assurer sa fonction principale qui est celle du déplacement : la clôture, et les différentes efficacités qui lui ont été attribuées en analysant ses formes, ne peut assumer potentiellement un rôle avec efficacité qu'à travers sa situation dans un espace particulier, la rue, le quartier pavillonnaire, situé dans la commune de B.

Cette situation a été envisagée de la manière la plus minimale qui soit, en considérant chaque clôture située sur le pourtour d'une parcelle isolément, indépendamment de la rue où elle se situe, des autres clôtures qui la jouxtent ou pouvant être en interaction visuelle ou matérielle avec elle. Dans la suite de ce chapitre, en essayant d'identifier quelques évolutions notables des formes et matérialités des clôtures, nous serons amenés à rassembler à nouveau les clôtures, en nous appuyant notamment sur la périodisation induite par les différentes phases d'urbanisation (les différents lotissements successifs) de B. Pour le moment néanmoins, nous proposons de considérer ces quatre efficacités dans l'espace indépendamment de leur contexte, ou en ne s'attachant qu'aux distinctions adoptées précédemment, entre les clôtures « sur rue » et les clôtures « en limite séparative ». Nous désignerons ces efficacités des clôtures en tant qu'efficacités spatiales en référence à ces deux situations distinctes.

ATLAS  
Carte  
B02

#### *Des rôles similaires entre clôtures sur rue et clôtures en limite séparative ?*

Après avoir défini ces efficacités spatiales en décrivant de manière autonome les clôtures sur rues et les clôtures en limite séparative, nous reviendrons donc sur celles-ci indifféremment de leur situation, en évoquant éventuellement ce qui peut les distinguer lorsqu'elles renvoient à l'une ou l'autre position. Nous remettrons en relation ces efficacités avec les éléments matériels qui les rendent possibles, en puisant dans la nomenclature de ceux qui ont pu être énumérés et présentés précédemment.

#### *Marquer : une action qui n'est efficace qu'en relation ?*

Le marquage rend perceptible un changement de statut du sol et vient par là (peut-être) signifier le passage dans une propriété (privée) ou vers l'espace public. Le marquage peut aussi concerner la séparation entre deux parcelles privées. Le marquage est imposé par les règlements en vigueur en ce qui concerne la limite du domaine privé et du domaine



public, à travers des éléments minimaux (pavés, changement de matériaux), mais les règles en vigueur précédemment dans les lotissements étudiés amenaient également à la mise en œuvre de clôtures assurant, de manière plus forte, un marquage de la limite parcellaire sur rue, avec un mur-bahut, un barreaudage, des haies : chaque élément constitutif de la clôture peut permettre de « marquer » l'espace. Le marquage peut être pluriel, s'appuyer sur des éléments autonomes qui se juxtaposent dans les clôtures prenant place autour d'une même parcelle. Mais dans cette action de *marquer* se niche une dimension qui en conditionne l'efficacité potentielle : la marque étant, nous l'avons vu, un signe<sup>475</sup>, il faut que ce signe soit potentiellement signifiant, non seulement pour celui ou celle qui l'appose sur cet espace, mais également envers ceux ou celles qui peuvent le percevoir. L'efficacité potentielle d'un marquage est donc intimement liée à une sémiotique de l'espace<sup>476</sup> partagée par les personnes en co-présence dans cet espace.

Mais si nous revenons aux clôtures, en considérant cette efficacité potentielle de marquage, il faut considérer que celle-ci repose probablement et avant tout sur d'autres efficacités, le marquage n'étant que la conséquence de celles-ci. Contrairement à ces dernières, qui peuvent, d'une certaine manière, présenter une efficacité en elles-mêmes, celle-ci repose, pour le marquage, sur un accord entre les différentes parties.

#### *Fermer pour empêcher ou limiter l'accès ?*

L'action de fermer, qui consiste à « fixer les limites d'une étendue<sup>477</sup> », est assurée de manière différente par les clôtures situées en limite séparative et sur rue. Sur rue, la fermeture n'est jamais absolue : la rue permet aussi l'accès à la parcelle, à pied, en véhicule, et la clôture est forcément discontinue, dans le temps ou l'espace. Certaines clôtures intègrent des portails et portillons, qui sont ouverts et refermés lorsqu'une personne entre ou sort de la parcelle. La clôture assure un rôle de fermeture qui n'est mise en cause qu'à certains moments spécifiques. Dans d'autres cas (un peu plus du tiers des clôtures situées dans les rues étudiées), la clôture n'intègre pas de portail ou de portillon. L'efficacité de la fermeture n'est ici que partielle, car les parties de mur, de barreaudage ne vont fermer que certains segments du linéaire de la limite entre la rue et la parcelle. C'est ici qu'interviennent deux autres efficacités potentielles : celle de marquage et celle

---

<sup>475</sup> BARTHES Roland, *Mythologies*, Paris, Le Seuil, 1957.

<sup>476</sup> RAYMOND Henri, *L'urbain et l'architectural, le type et le figuré*, Recherche DGRST, 1978.

<sup>477</sup> CNRTL, TLFi, article « Fermer ».

d'orientation. La présence d'un muret sur une partie d'une limite sur rue constitue aussi un marquage, qui va potentiellement amener à interpréter les intervalles ouverts comme étant fermés, dans la continuité du muret. Le muret englobe les vides et donne à ces vides une certaine signification, et non l'inverse<sup>478</sup>.

Le long des limites séparatives, la fermeture est souvent plus simple à interpréter, car la clôture est continue, seulement interrompue lorsqu'un aléa technique l'a amenée à se trouver brisée. La fermeture est donc complète, et le passage de l'une à l'autre parcelle induira forcément une discontinuité dans notre cheminement, ce qui n'est pas forcément le cas pour les clôtures discontinues que l'on trouve le long de la rue.

#### *Une clôture discontinue qui oriente le parcours ?*

La discontinuité de la clôture sur rue, rendue nécessaire par la nécessité d'accéder à la parcelle sans avoir à enjamber la clôture, introduit, comme nous l'avons vu précédemment, une nouvelle efficacité dans l'espace. Celle-ci consiste à orienter le passage, l'entrée sur la parcelle, en direction de l'une ou l'autre interruption de la clôture prévue pour répondre à ce rôle. Cette interruption peut être un vide, entre deux segments de mur, mais elle est parfois occupée par des éléments spécifiques, portails et portillons.

Dans de nombreuses clôtures, le portail et le portillon concentrent des éléments de décor qui contrastent avec la sobriété du reste de la clôture. Ces éléments de décor spécifiques<sup>479</sup> peuvent ainsi concentrer l'attention et orienter, non seulement le parcours mais également le regard vers eux.

#### *Une clôture qui occulte les vues*

Les clôtures observées, sur rue ou en limite séparative, se caractérisent par la présence d'éléments qui empêchent de voir à l'extérieur de la parcelle ou à l'intérieur, en fonction du point de vue que l'on adopte. Ces éléments viennent souvent s'ajouter à la clôture elle-même. Pour les limites séparatives, ce sont ainsi des haies, claustras ou canisses qui

---

<sup>478</sup> Des travaux de psychologie cognitive ont notamment permis cette perception, sur laquelle de nombreuses architectures se sont fondées, afin d'induire chez le visiteur la perception d'une enceinte continue qui ne l'est pas. L'usage de la colonnade dans l'architecture classique témoigne de la connaissance de ce phénomène depuis plusieurs siècles, comme le rappelle Alberti, lorsqu'il écrit que « la nature du mur (...) » nous amène « à parler des colonnes et de ce qui s'y rapporte, puisque aussi bien une rangée de colonnes n'est rien d'autre qu'un mur percé et ouvert en de nombreux endroits (*De re aedificatoria*, p. 82). Ce lien est aussi analysé par l'architecte Francis D.K. CHING, « From line to plane », in 1979, op. cit., p. 30.

<sup>479</sup> PINSON Daniel, *Usages et Architecture*, Paris, L'Harmattan, 1993 ; p. 155.

viennent s'ajouter au grillage implanté sur la limite entre les deux parcelles. Le long des rues, ce sont souvent des haies, positionnées à l'arrière du muret, ou des éléments opaques complétant ou remplaçant le barreaudage qui peuvent jouer un rôle d'occultation. Le long des rues, rares sont néanmoins les clôtures qui empêchent toute vue vers l'intérieur de la parcelle. Nous analyserons dans la suite de cette recherche ces exceptions<sup>480</sup>. Pour les limites séparatives, il semble plus fréquent que les clôtures assument, de manière potentiellement efficace, un rôle d'occultation.

*Des rôles assurés avec efficacité parce qu'ils constituent aussi des marquages ?*

Nous l'avons évoqué plus haut, la première efficacité potentielle d'une clôture, celle du marquage, est ambiguë, car elle semble ne pouvoir exister qu'en tant qu'elle s'incarne dans des éléments matériels qui, souvent, assurent potentiellement d'autres rôles. Le muret, le portail, le portillon, le grillage, qui assurent la fermeture de la parcelle constituent autant de marquages qui s'incarnent matériellement dans des artefacts dont le premier usage est de fermer. Le marquage peut également s'incarner dans des objets qui assurent une occultation, comme une haie. Le marquage peut donc être associé à d'autres efficacités mais aussi « chargé » de significations qui peuvent résulter des rôles assurés par ces artefacts : la haie qui empêche de voir et constitue aussi un marquage matériel et symbolique d'une limite parcellaire, va également comporter d'autres significations qui se complètent : occulter, empêcher de voir par un dispositif d'occultation peut traduire le message suivant : « je ne veux pas être vu·e ». Le marquage de la limite parcellaire, simple changement de statut, est ainsi renforcé d'une autre signification : « je ne veux pas être vu·e à partir de l'autre côté de la limite ». Cette ambiguïté du marquage est évidemment renforcée lorsque, comme l'évoque Barthes<sup>481</sup>, la signification des objets n'ont « qu'un lointain rapport avec l'objet et ce à quoi il sert », ce qui, dans notre contexte, peut prendre la forme de divers éléments (pots de fleurs, palettes, etc.) positionnés au bord des parcelles, sur rue ou en limite séparative.

Dans la suite de cette recherche et en s'appuyant sur les témoignages recueillis, cette complexité nous amènera à élargir la définition restreinte de la clôture adoptée dans cette première partie. Nous envisagerons, à partir des différentes efficacités identifiées, que les clôtures peuvent s'étendre à l'ensemble des éléments prenant place entre la façade du

<sup>480</sup> Cf infra. Partie 6, chapitre 6.1. « Avant et arrière : une distinction commune pour un espace individuel ».

<sup>481</sup> BARTHES Roland, 1957, op. cit., p. 94.

pavillon et la limite de la parcelle. Cette hypothèse, qui peut potentiellement amener à interpréter tout élément présent dans un jardin comme participant de la clôture (à condition de concourir à la fermeture, à l'orientation, à l'occultation) nécessitera d'entrer plus en profondeur dans l'analyse des jardins mais également de comprendre les intentionnalités<sup>482</sup> qui se nichent dans ces configurations. En nous intéressant à la fabrication des clôtures à travers le regard des bricoleurs et bricoleuses dans la troisième partie, c'est précisément à la compréhension de leurs intentions que nous nous attèlerons.

<i>Efficacité potentielle</i>	<i>Effets secondaires</i>	<i>Efficacité commune</i>	<i>Efficacité potentielle</i>
marquer la frontière	/	marquage	distinguer
empêcher de passer	<i>délimitation</i>		
orienter le parcours	<i>mise en scène concentration de l'attention</i>		
empêcher la vue	<i>mise à distance ombrage</i>		

Tableau 2. Les quatre efficacités des clôtures à B.

En résumé, ce sont donc quatre efficacités directement liées à la matérialité de la clôture qui vont nous accompagner tout au long de cette recherche. Mais ces quatre efficacités peuvent toutes assumer un rôle de marquage, qui constitue en quelque sorte le véhicule du *transfert* de leur efficacité dans l'espace physique à une efficacité dans l'espace social. La fermeture, l'occultation, l'orientation ou le simple signe matériel d'un changement de statut de l'espace ne peuvent avoir d'efficacité que parce qu'ils constituent aussi des marquages. En complément de leurs efficacités potentielles et en lien avec celles-ci, nous pouvons considérer que « les objets jouent un rôle de signe », de « signal » ou d' « indice » d'une opération à effectuer ou d'une opération interdite<sup>483</sup>. »

<sup>482</sup> LAHIRE Bernard, *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Paris, Nathan, 1998, p. 171.

<sup>483</sup> BLANDIN Bernard, 2002, op. cit., p. 158.

### 2.4.2. Diversité ou diversification des formes et des matérialités ?

Nous avons jusqu'ici observé chaque clôture de manière isolée, en recomposant des ensembles – des types – pouvant être liés à leurs formes et matérialités, à la présence ou l'absence de l'un ou l'autre élément comme le portail ou le barreaudage. Ces constats vont être réinterrogés à l'aune des différentes rues dans lesquelles prennent place ces clôtures.

Cette « unité » est l'une des hypothèses préalables de cette recherche, qui se concentre sur douze rues identifiées, comme évoqué dans la première partie, parce qu'elles permettent de couvrir plus d'un demi-siècle d'urbanisation pavillonnaire dans la commune de B. Chacune de ces rues recouvre partiellement ou en totalité l'un des lotissements successifs à travers lesquels s'est mise en œuvre l'urbanisation de B. dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. En adoptant cette focale qui resitue chacune des clôtures dans un contexte (un lotissement, une période d'urbanisation, un ensemble de maisons et de parcelles urbanisées dans une période circonscrite), nous allons pouvoir identifier quelques différences qui peuvent caractériser les clôtures présentes dans les différentes rues tout en gardant à l'esprit que ces variations peuvent amener à supposer des évolutions, si celles-ci suivent la chronologie d'urbanisation des différentes rues.

#### *Une silhouette qui reste... en se simplifiant*

La silhouette générale de la clôture type sur rue est relativement similaire au sein des douze rues étudiées. Deux changements peuvent néanmoins être constatés : sur les six éléments qui caractérisent celles-ci (muret, potelets, portail, portillon, couvertines, barreaudage), nous remarquons d'emblée que les clôtures tendent à se simplifier entre les rues les plus anciennes et les plus récentes : si dans la rue Schweitzer, la quasi-totalité des clôtures comprend au minimum cinq des six éléments de la clôture-type, les clôtures se trouvant dans la rue du Menhir n'incorporent, le plus souvent, qu'un à deux éléments. Cette simplification voit disparaître certains éléments et en maintient d'autres : si le muret demeure, les autres éléments qui s'y juxtaposent, comme les portails, portillons, barreaudages sont quasiment absents dans les rues les plus récentes. Ce contraste entre les rues les plus anciennes et les plus récentes est conforté par ce que nous observons dans les autres rues, urbanisées entre les années 1960 et 1990. Ces différences, remises bout à bout dans la chronologie de réalisation des douze rues étudiées font apparaître une

trajectoire générale (émaillée d'exceptions) de « disparition » du barreaudage, des portails et portillons, comme le montre le graphique ci-après.

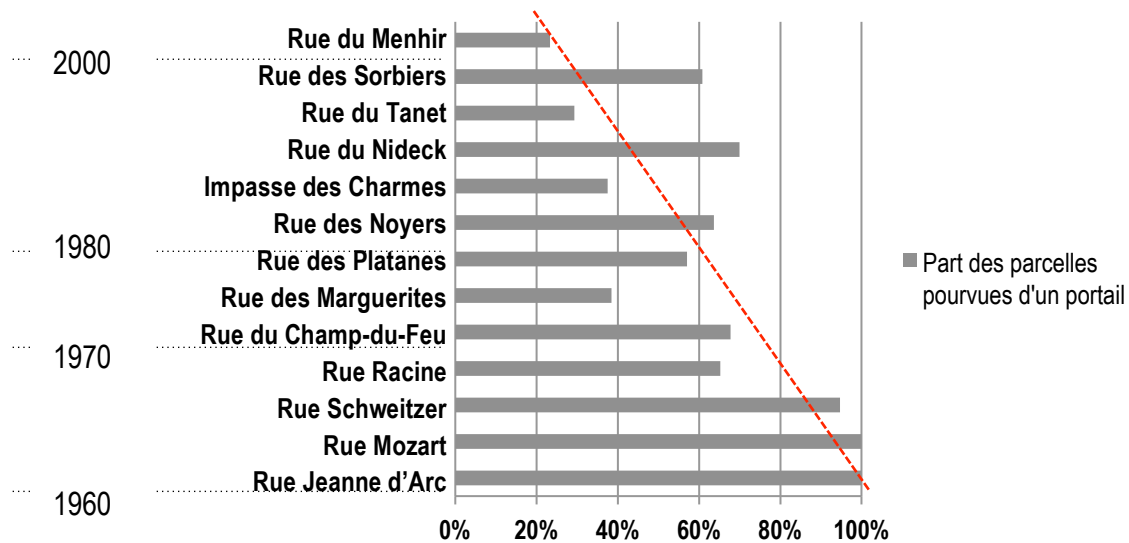


Fig. 2.7. Part des parcelles pourvues d'un portail selon les rues

... en se diversifiant

La seconde différence que nous pouvons constater réside dans la diversité des formes et des matériaux présents : si le muret et ses potelets sont omniprésents dans toutes les rues, nous remarquons cependant que les clôtures des rues les plus anciennes se caractérisent par une très grande homogénéité d'enduits, d'épaisseurs, de hauteurs, tandis que celles que l'on trouve dans les rues les plus récentes semblent adopter des formes et matériaux bien plus divers. La carte présentant la matérialité des murets et de leur revêtement peut amener à lire une évolution, qui est cependant moins linéaire que pour les portails, portillons et barreaudages : ce n'est qu'à partir des lotissements réalisés dans les années 1980 qu'une diversification des formes et matériaux semble s'amorcer.

... et en présentant des degrés d'occultation très variables ?

Les clôtures inventoriées, qui intègrent dans leur quasi-totalité des éléments assurant une certaine opacité (au minimum un muret qui vient cacher ce qui se passe directement derrière lui), présentent une très grande différence de degrés d'occultation : certaines (assez rares) viennent, semble-t-il, cacher la totalité du jardin et de la maison, dont seul le toit émerge au-dessus de la clôture, tandis que d'autres présentent quelques éléments d'occultation, ponctuels, positionnés sans aucun doute de manière précise vis-à-vis de

parties du jardin qui doivent être protégées des vues ou à partir desquelles il ne faut pas voir l'extérieur de la parcelle. Ces différences ne recoupent que partiellement les différentes rues, peut-être parce que les éléments d'occultation viennent souvent se surajouter aux clôtures, dont ils sont, d'une certaine manière, indépendants.

Deux éléments, comme nous l'avons vu, assurent le rôle d'occultation : des haies et des parois (PVC, bois...). L'efficacité de ces deux éléments ne s'inscrit pas dans la même temporalité. Pour qu'une haie puisse atteindre une hauteur et une densité assurant un degré d'occultation significatif, il faut attendre plusieurs années, nonobstant l'évolution saisonnière de certains végétaux. À contrario, la pose d'une paroi occultante, achetée dans un magasin de bricolage, garantit une occultation immédiate et permanente. La présence d'une haie très haute dans un jardin traduit autant un processus de croissance mal maîtrisé qu'une possible intentionnalité dans l'occultation produite, ambiguïté qui n'est pas de mise pour les parois opaques.

En cartographiant ces dernières, nous arrivons ainsi à lire, au fil des rues et de leur chronologie de réalisation, de très fortes disparités entre les différentes rues, qui ne semblent pas pouvoir s'expliquer en reprenant la chronologie d'urbanisation. Ce sont, semble-t-il, davantage les rues et parcelles situées en limite d'urbanisation qui se caractérisent par la présence d'éléments d'occultation importants. Nous remarquons que deux des trois rues (rue du Tanet et rue du Menhir) où ces dispositifs d'occultation sont très présents présentent le plus faible taux d'équipement en portails et portillons de notre échantillonnage : pouvons-nous envisager qu'une fermeture partielle pourrait être corrélée, peut-être compensée, par une plus grande occultation ?

**ATLAS**  
**Carte**  
**B01**

#### **2.4.3. Évolutions des formes et matérialités, évolution des efficacités potentielles ?**

Parmi les différences constatées entre les clôtures présentes dans les douze rues étudiées, certaines modifient avant tout l'aspect de la clôture : les choix de matériaux, de revêtements, d'enduits n'influent pas sur sa forme générale mais sur la manière dont elle se présente à nous. Ce changement modifie également probablement la manière dont la clôture d'une maison se relie, se juxtapose à ses voisines. Nous pourrions d'emblée supposer que cette évolution en traduit une autre, celle des manières de voisiner, mais

**ATLAS**  
**Planches**  
**H02 à H06**

nous garderons cette supposition comme une question que nous aborderons plus précisément dans la cinquième partie de cette recherche. En attendant, nous nous limiterons au constat que l'apparence assez homogène des clôtures des rues les plus anciennes amène à percevoir une unité, parfois une indistinction, qui laisse place, dans les rues les plus récentes, à une très grande diversité, qui met davantage en avant chaque parcelle individuelle dans une forme d'« individualité situationnelle<sup>484</sup> ». À nouveau, un raccourci rapide pourrait amener à lier cette constatation avec l'individualisme croissant qui caractérise les sociétés contemporaines : nous conserverons également ce lien comme une question à explorer dans la suite de cette recherche.

À cette évolution des apparences des clôtures qui ouvre de nombreux questionnements, une autre semble plus significative en ce qu'elle peut induire sur les efficacités potentielles des clôtures dans l'espace pavillonnaire : la disparition (si l'on postule d'une évolution) des portails et portillons au fil des décennies. Le portail et le portillon contribuent à l'une des fonctions spatiales de la clôture : celle de fermeture. Sans portail ou portillon, la clôture n'assure plus entièrement cette efficacité de fermeture, qui repose alors sur des segments de murs bien présents et sur des parties ouvertes, potentiellement accessibles sans que le parcours ne soit marqué par une discontinuité. Nous avons interrogé précédemment la continuité, potentiellement perçue, d'une clôture qui ne serait pourtant pas continue du fait d'une prédominance, dans notre perception, des pleins sur les vides<sup>485</sup>. Mais dans les faits, une clôture sans portail ou portillon est une clôture qui offre des possibilités de franchissement plus aisées qu'une clôture intégrant ces éléments.

Cette évolution, si évolution il y a, ne peut être comprise qu'en articulant l'analyse des formes et matérialités à celle des pratiques et représentations, afin de mettre à l'épreuve ce qui pourrait être défini, au premier abord, comme une « inefficacité ». Celle-ci n'est pas peut-être pas pour autant « formante<sup>486</sup> » de l'espace où prend place cette clôture qui ne clôture pas vraiment, car l'efficacité, nous l'avons évoqué, repose également sur l'inscription de celle-ci dans l'espace social.

<sup>484</sup> SINGLY François de, *Les uns avec les autres. Quand l'individualisme crée du lien*, Paris, Armand Colin, 2003, p. 78.

<sup>485</sup> CHING Francis D.K., 1979, op. cit.

<sup>486</sup> CHELKOFF Grégoire, 2001, op. cit.



À ce premier constat, s'ajoute le second, celui d'une présence accrue des dispositifs d'occultation. Il ressortirait, de l'analyse des formes et matérialités des clôtures, que l'ouverture, ou du moins l'absence de fermeture totale des parcelles par l'absence de portail ou portillons, serait congruente d'une plus forte occultation : les parcelles deviennent plus ouvertes mais les espaces qu'elles contiennent deviennent moins visibles.

Cette trajectoire en apparence divergente nous interroge : pouvons-nous considérer qu'elle modifie les efficacités potentielles de la clôture, tendant à renforcer son rôle d'occultation de celle-ci au détriment de son rôle de fermeture ? Le parallélisme de ces deux évolutions ne permet cependant pas, à ce stade, de démontrer de lien de causalité entre elles. Néanmoins, elles amènent à supposer que les clôtures de B., malgré la stabilité de leurs formes, ont possiblement connu un changement de rôle dont les formes témoignent, sans pouvoir, par cette première approche, y apporter des explications.

## Conclusion de la seconde partie

### Formes et matérialités des clôtures de B.

#### Quelles sont leurs efficacités potentielles ?

Dans cette seconde partie, nous avons pu prendre connaissance des différentes formes et matérialités que les clôtures prennent dans les rues étudiées de B. Les quatre efficacités spatiales identifiées (marquer / fermer / orienter / occulter) vont nous accompagner tout au long de l'enquête comme un prisme de compréhension des rôles qui sont assignés aux clôtures et de la manière dont elles sont réalisées et transformées.

Certaines évolutions constatées dans les formes auront attiré notre attention : le passage, progressif, dans le corpus observé, de clôtures assumant une fonction de fermeture, à des clôtures discontinues, perdant dès lors cette fonction et affirmant peut-être davantage d'autres efficacités, comme celle d'occultation. Mais ce que nous percevons comme des changements repose sur deux biais, liés à la méthode choisie dans cette seconde partie. Le premier est lié au fait que nous nous sommes appuyés sur l'observation, à un instant donné, des formes de l'ensemble des clôtures, sans, pour le moment, observer leurs évolutions, notamment au cours des dix années de cette recherche. Le second est lié à l'hypothèse que les clôtures présentes dans les différentes rues pourraient témoigner d'une évolution au fil du temps. Cela laisse supposer une certaine stabilité des clôtures à partir de leur première réalisation dans chacune des rues dont il faudra s'assurer.

Cette seconde partie se termine par de nouvelles interrogations, auxquelles le mutisme des artefacts ne permet pas à ce stade de donner de réponse. La troisième partie permettra de donner davantage la *parole* aux clôtures, à travers les entretiens menés avec ceux et celles qui les ont édifiées.



**Partie 3.**  
**Fabriquer, transformer, réparer sa clôture**

**Bricoler pour s'approprier ?**



## Introduction

*« La vie ordinaire part de là : du rythme et des mouvements, des pas de danse sans cesse répétés et réinventés, du corps à corps émotionnel avec les choses. Nous sommes pris par ce torrent que nous croyons contrôler, minuscules fétus de paille emportés par un flot qui vient du plus profond des temps. Il est impossible d'y résister ; il faut s'inscrire dans le sens du courant<sup>487</sup>. »*

*(carnet d'observation imaginaire<sup>488</sup>)*

*Un bruit de tronçonneuse se fait entendre au loin. En avançant dans la rue bordée de haies encore bien vertes pour un mois d'octobre, d'autres bruits se font entendre ça et là. Après plusieurs minutes, j'aperçois enfin un vieux monsieur dans son jardin, occupé à tailler ses haies. Un peu plus tard, je croiserai quelques ouvriers occupés à couper arbres et arbustes dans différents jardins. Les seules personnes que je croise, en ce lundi après-midi, sont occupées à redonner forme aux haies entourant leur jardin. Je suis intrigué par cette simultanéité : qu'est-ce qui les conduit à mener la même activité, le même jour, de manière solitaire, dans leurs jardins respectifs ?*

Après avoir observé les formes et matérialités des clôtures de B, identifié les efficacités pouvant être assurées par celles-ci, nous allons, dans cette troisième partie, nous intéresser à leur fabrication.

*Pourquoi s'intéresser à la fabrication des clôtures ?*

La clôture est l'une des pratiques et des investissements particuliers contribuant à l'habiter, envisagé comme un processus actif<sup>489</sup> : les habitant·es vont s'enclorre en construisant eux

---

<sup>487</sup> KAUFMANN Jean-Claude, *Le cœur à l'ouvrage. Théorie de l'action ménagère*, Paris, Pocket, 2000 ; p. 14.

<sup>488</sup> Voir note 396, Partie 2.

<sup>489</sup> De nombreuses enquêtes traitent de ces relations à l'habitat à travers des pratiques de transformation, d'amélioration, d'entretien du logement, comme par exemple : LÉVY-VROELANT Claire, « Les investissements matériels dans le logement », in AUTHIER Jean-Yves et al., *Du domicile à la ville. Vivre en quartier ancien*, Paris, Anthropos, 2001, p. 51-74 ;

et elles-mêmes leurs clôtures. Les formes et matérialités observées dans la seconde partie sont le résultat d'une action menée par les habitant·es sur leur espace. La clôture est le produit d'un procès de fabrication qui mobilise du temps, des moyens, des imaginaires, des envies peut-être, et constitue à ce titre l'un des éléments qui donnent une *matérialité* à ces investissements. Mais est-elle un investissement, une pratique parmi d'autres ? Ou est-elle déterminante – peut-être avec d'autres pratiques qui lui sont associées – dans l'appropriation d'un espace habité ? Et en quoi les différentes efficacités potentielles discutées dans la seconde partie peuvent-elles contribuer à un processus d'appropriation de l'espace ?

Dans la diversité des éléments construits qui structurent l'espace pavillonnaire, la clôture apparaît d'emblée comme une exception : en effet, contrairement au pavillon, qui suit un ensemble de règles, de procédés semi-industriels et dépend, au minimum dans son gros-œuvre, d'une pratique professionnelle et de la compétence d'un constructeur à optimiser un produit pour un coût défini à l'avance, la clôture relève à première vue d'une autre démarche, car elle est généralement réalisée par les habitant·es à l'issue de leur installation. À B., rares sont en effet, parmi les permis de construire consultés et les entretiens menés, les maisons dont les clôtures n'ont pas été réalisées par les habitant·es eux-mêmes.

S'intéresser à la réalisation de la clôture conduit à regarder de plus près l'une des actions qui suit l'arrivée dans la maison, en nous interrogeant, à travers le concept d'appropriation, sur les liens qui peuvent exister entre *l'installation* (qui n'est peut-être pas finie, une fois pour toutes) et *l'habiter*, en reprenant cette interrogation formulée par Philippe Jarreau « Qu'est-ce donc qui manque à la maison à laquelle " rien ne manque pourtant " pour qu'on s'y sente " chez soi ", " installé " <sup>490</sup> ? ».

« on a d'abord fait la clôture<sup>491</sup> »

« la clôture n'était pas faite. On l'a faite tout de suite en arrivant<sup>492</sup>. »

---

BONNIN Philippe, « Produire la domus : une affaire de famille. Niveaux et formes d'investissement des familles dans l'espace domestique » in *Sociétés contemporaines* N°5, Mars 1991. Réseaux sociaux, p. 145-161 ; url : [https://www.persee.fr/doc/socco\\_1150-1944\\_1991\\_num\\_5\\_1\\_992](https://www.persee.fr/doc/socco_1150-1944_1991_num_5_1_992).

<sup>490</sup> JARREAU Philippe, 1985, op. cit.

<sup>491</sup> RAYMOND Henri, HAUMONT Nicole, DEZÈS Marie-Geneviève, HAUMONT Antoine, 1966, op. cit. ; p.59.

<sup>492</sup> Enquête « les pavillonnaires », 1966 : LC7P.

Ces deux extraits, issus de l'enquête sur les pavillonnaires réalisée en 1964-65 identifient d'emblée la clôture comme l'un des éléments lié à l'installation, que l'on pourrait désigner sous la désignation de « rite de fondation<sup>493</sup> » ou d'installation<sup>494</sup>. Mais ce rite ne relève pas uniquement d'une procédure ou d'un cérémonial : dans chacune de ces phrases, on note la présence du verbe « faire », qui implique une action concrète et matérielle. Faire la clôture est possible, faisable, parce que la clôture n'est pas réalisée par le constructeur et fait partie intégrante des actions, des investissements possibles des habitant·es dans leur espace domestique. « Faire la clôture » implique également un dessein, qui oriente ou définit l'action : ce sont aussi ces liens entre la fabrication de la clôture, « une poïétique<sup>495</sup> » et les différents desseins vers lesquels elle tend que nous allons nous attacher à dénouer dans cette partie.

En envisageant que la clôture puisse constituer l'un des dispositifs matériels qui contribuent à l'appropriation de l'espace domestique, le décryptage des « manières de faire » va permettre d'approcher la façon dont s'opère, dont se « fait » l'appropriation d'un espace, du jardin, de la maison, du terrain, symboliquement et matériellement. Les « manières de faire », définies par Michel de Certeau comme « les mille pratiques par lesquelles des utilisateurs se réapproprient l'espace organisé par les techniques de la production socioculturelle <sup>496</sup> » pourraient être ainsi interprétées comme différentes modalités d'appropriation d'un espace pavillonnaire largement défini avant l'arrivée des habitant·es<sup>497</sup>. Dans ce sens, le « faire » observé implique ici la transformation d'un espace donné, produit par l'aménageur, le géomètre ou l'architecte, en un espace approprié par et à l'habitant·e.

---

<sup>493</sup> SEGAUD Marion, 2007, op. cit.

<sup>494</sup> JARREAU Philippe, 1985, op. cit.

<sup>495</sup> CERTEAU Michel de, 1980, op. cit. ; p. XXXVII ; du grec *poien*, « créer, inventer, générer ».

<sup>496</sup> Ibid. p. XL.

<sup>497</sup> Par le biais du plan d'urbanisme (de lotissement), par des bilans économiques, des tailles de parcelles, etc. Ce n'est qu'à postériori, en tant qu'électeurs, que les habitant·es influenceront sur l'évolution (ou la préservation) de leur espace. Cf. CHARMES Eric, 2011, op. cit.



## Chapitre 3.1 / Différentes matérialités associées dans un même objet

Tout d'abord, revenons aux clôtures et à leurs matérialités : en effet, comme nous avons pu déjà le voir, même la clôture la plus simple associe différents matériaux et éléments. À travers leurs caractéristiques physiques, ces matériaux assurent différents rôles qui tous concourent à la fabrication des clôtures.

Cette diversité de matériaux implique une fabrication, qui passe par différentes opérations de transformation successives et des assemblages. Avant de regarder plus précisément les différentes opérations qui participent à la fabrication des clôtures, nous allons observer plus attentivement les matériaux rencontrés dans les clôtures de B. En reprenant les classements<sup>498</sup> utilisés dans le bâtiment, nous distinguerons les matériaux ayant une vocation structurelle, constituant le gros œuvre, de ceux jouant un rôle de complément aux fonctions assurées par les premiers, constituant le second œuvre, et ceux destinés à l'habillage, à la décoration, à l'ornementation. Cette liste s'appuie sur les observations et inventaires réalisés dans les rues de B.

### 3.1.1. La clôture associe différents matériaux jouant différents rôles

Dans la clôture-type sur rue, telle que nous avons pu la définir, nous rencontrons les matériaux suivants :

- pour le gros œuvre, c'est-à-dire le muret et ses fondations : des parpaings ou briques d'agglomérat (généralement appelés « agglos »), parfois du béton (coffré ou préfabriqué). Certaines clôtures, plus rares, sont en pierre ou en béton préfabriqué ;
- pour le second œuvre, c'est-à-dire pour le barreaudage : le fer forgé ou moulé (tiges, plaques, barres) ; l'aluminium, le PVC (en profilés découpés) ; le bois (en planches, sur une structure métallique). Plus rarement, on trouve des grillages métalliques, des panneaux de PVC pleins. Peuvent aussi faire partie du second œuvre les couvertines, en pierre massive ou pierre reconstituée, qui sont généralement pré-découpées. En bout de rangée, la dernière couvertine est coupée au format restant ;

---

<sup>498</sup> VIGAN Aymeric et Jean de, 2015, op. cit.

- Pour l'habillage de la clôture, on trouve du crépi, du ciment, des plaques de pierre ou de brique (collée).

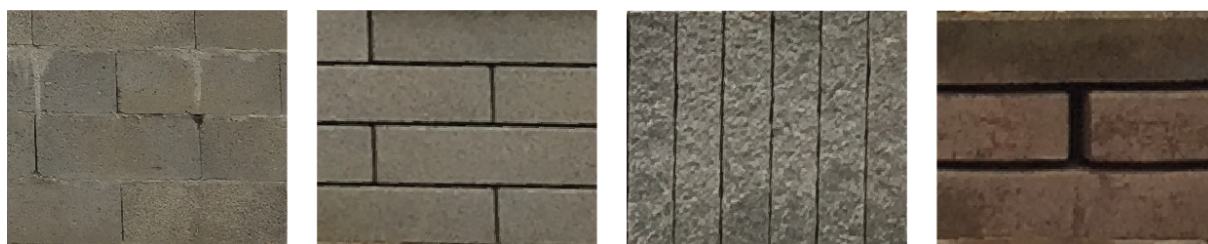


Fig. 3.1. Inventaire des matériaux utilisés dans le gros-œuvre des clôtures de B.



Fig. 3.2. Inventaire des matériaux utilisés dans le second-œuvre des clôtures de B.



Fig. 3.3. Inventaire des matériaux utilisés dans l'habillage des clôtures de B.

Si l'on suit le même classement, nous trouvons les matériaux suivants dans la clôture-type en limite séparative :

- pour le gros œuvre, des murets bas et fins, en parpaing ou en béton, des poteaux constitués de profilés métalliques en T ou en H ;
- pour le second œuvre, du grillage à double torsion dont la souplesse nécessite qu'il soit tendu entre les poteaux.

Nous laisserons pour le moment de côté tout ce qui vient s'ajouter à ces éléments et que nous avons déjà décrit précédemment (haies vives ou taillées, panneaux préfabriqués...), mais n'en sont pas structurellement solidaires.



Fig. 3.4. Inventaire des matériaux utilisés sur les clôtures séparatives de B.

#### *Des interdépendances entre les matériaux*

Chacun des matériaux évoqués précédemment interagit avec les autres, à travers l'assemblage qui en est fait. Néanmoins, si le muret et sa fondation peuvent exister sans barreaudage, le barreaudage peut difficilement exister sans fondation dans le sol. Dans le même ordre d'idée, si un profilé métallique peut être posé de manière autonome, le grillage ne pourra être tendu que si des poteaux permettent de le faire : sans poteaux, pas de grillage !

Certains éléments de la clôture conditionnent la possibilité de mise en œuvre d'autres éléments : la distinction entre gros œuvre et second œuvre est aussi liée à cette dépendance rendant les éléments du second-œuvre solidaires et dépendants du gros œuvre. À l'inverse, le gros œuvre peut aisément exister de manière autonome<sup>499</sup>. Ces rôles, dans la constitution matérielle des clôtures, sont distincts des efficacités potentielles évoquées dans la partie précédente : la fermeture, l'orientation, l'occultation ou le marquage sont liés à l'ensemble des éléments constitutifs de la clôture, y compris, parfois, ceux n'ayant qu'un rôle ornemental ou décoratif. Cette distinction peut amener à identifier un procès de fabrication de la clôture, c'est-à-dire un ordre de mise en œuvre des différents matériaux pour réaliser, *in fine*, une clôture : le gros œuvre précède toujours le second œuvre.

#### *Des matières premières transformées en matériaux*

Les éléments énumérés précédemment (barreaux, parpaing, béton...) sont tous issus d'étapes de fabrication précédant leur utilisation au sein d'une clôture. Ce travail invisible<sup>500</sup>, incorporé dans les matériaux n'est pas celui qui nous intéressera ici, car il ne

<sup>499</sup> Cette distinction pourrait être nuancée : le muret sans couverture peut, par exemple, être fragilisé les précipitations, le froid ; une couverture, élément de second œuvre, permet de protéger le muret et d'assurer la pérennité au gros œuvre.

<sup>500</sup> Que Karl Marx désigne par l'expression de « Fétichisme de la marchandise », cf. MARX Karl, *Le capital, livre I*, Paris, Flammarion, 2008, (éd. originale : 1867) ; p. 99.

résulte pas de l'action des habitant-es rencontrées ou d'une demande de leur part auprès d'un-e professionnel-le. Ce travail préalable permet de disposer de matériaux plus ou moins manufacturés, plus ou moins prêts à l'emploi et à être assemblés dans les clôtures : leur réalisation est conditionnée par l'existence et la disponibilité de ces matériaux dont le niveau de transformation sera déterminant dans la manière dont sont fabriquées les clôtures mais, peut-être également, des significations et fonctions qui leur sont attribuées. Une partie des formes et fonctions des clôtures est donc liée, dans ce sens, à ce qui peut se passer dans les bureaux de conception des entreprises de production de matériaux : la taille du parpaing, les motifs de barreaudage proposés à la vente, le type de briquettes de parement, les couleurs de crépis disponibles contribuent également à la définition de ce que seront les clôtures.

Ainsi, une partie des observations que nous menons dans un espace donné à B. peuvent être dépendantes de décisions et de choix relevant de toutes autres logiques que celles qui animent les habitant-es de B. rencontré-es. Ce « conditionnement » dépend néanmoins fortement de la manière dont est construite chaque clôture : est-elle entièrement réalisée sur place avec des outils et des matériaux bruts (par exemple du ciment, des planches de coffrage, une bétonnière) ? Ou est-elle réalisée à partir d'éléments manufacturés qui sont simplement assemblés ? Cette différence peut amener à concevoir qu'une clôture, peut-être identique en apparence, résulte aussi de procès de fabrication différents, suivant les capacités, attentes, nécessités de ceux et celles qui la mettent en œuvre.

### **3.1.2. Diversité des matériaux dans les rues étudiées**

Dans la partie précédente, nous avons pu remarquer qu'une diversification des formes et matérialités des clôtures s'opérait entre les clôtures des rues les plus anciennes et celles se trouvant dans les rues les plus récentes. Cette hypothèse est corroborée par la similarité des clôtures se trouvant dans chacune des rues, nous amenant à supposer que les clôtures présentes au moment de cette enquête n'ont pas connu de modifications substantielles depuis leur réalisation.

*Est-ce que l'on retrouve les mêmes matériaux dans l'ensemble des douze rues ?  
Constata-t-on des variations ?*

On remarque que l'utilisation des matériaux n'est pas la même dans les différentes rues : certains matériaux, comme le fer forgé, très utilisés dans les rues les plus anciennes, ne sont quasiment plus utilisés dans les rues plus récentes. Nous nous appuyons ici sur l'inventaire territorialisé des matériaux utilisés dans les clôtures étudiées commenté dans la seconde partie<sup>501</sup>.

**ATLAS**  
**Cartes**  
**H07 + H08**

La diversification des matériaux utilisés dans les clôtures de B. peut aussi induire une plus grande diversité dans les modes de fabrication. Néanmoins, cette diversification ne complexifie pas forcément les procès de fabrication des clôtures : dans la rue du Menhir par exemple, les divers matériaux employés le sont généralement de manière autonome, sans assemblage. Ainsi, certains éléments de béton préfabriqué ne nécessitent pas de fondation, contrairement aux murets en parpaing. La diversification des matériaux utilisés dans les différentes clôtures d'une même rue peut aussi être liée à une simplification des procès de fabrication de chacune des clôtures.

---

### ***Quels matériaux et techniques sont mis en avant par les manuels de bricolage ?***

*Les manuels de bricolage figurant dans le corpus que j'ai constitué<sup>502</sup> se distinguent par la manière dont ils traitent de la fabrication des clôtures : certains traitent en détail de la fabrication et de la mise en œuvre des éléments de clôture tandis que d'autres abordent la fabrication de manière très succincte, voire pas du tout, pour certains ouvrages qui offrent davantage des images d'inspiration pour la conception que des modalités de mise en œuvre. Les matériaux présentés sont très divers : barreaux et panneaux de bois (de différentes essences : pin, châtaignier...) maçonnerie et notamment pierre, béton, terre-cuite...*

*Dans ces manuels, une grande partie des clôtures présentées ne comprennent qu'un seul type de matériau (mur, barreaudage, palissade) et se distinguent en cela des clôtures que*

---

<sup>501</sup> Cf. infra. Partie 2, chapitre 2.2.2, encadré « Que nous dit la carte des barreaudages ? »

<sup>502</sup> 21 ouvrages, sur un total de 53 ouvrages recensés. La publication de ces manuels, qui s'échelonne des années 1960 (1962 pour le plus ancien) aux années 2000 (2013 pour le plus récent), recouvre la période de réalisation des quartiers pavillonnaires étudiés. Cf. Annexe 4.

*l'on peut trouver à B., généralement constituées de différents matériaux assemblés. Les techniques de mise en œuvre présentées sont aussi diverses que les matériaux proposés. Nous remarquons néanmoins l'absence, dans une grande partie de ces manuels, d'explications sur la fabrication du muret de clôture, qui constitue pourtant l'élément le plus présent dans les clôtures de B. Lorsque ces techniques sont présentées, elles le sont souvent à travers des techniques de maçonnerie en pierre : deux manuels seulement présentent des techniques de pose de parpaings, un seul de crépissage. On trouve par contre dans ces ouvrages de nombreuses informations pour la réalisation d'éléments de palissades ou de murets en bois, plus rares à B.*

---

### **3.1.3. Diversité des matériaux, diversité des techniques à mobiliser**

L'énumération des matériaux employés dans les clôtures de B. permet d'arriver à une première conclusion : par l'emploi de ces différents matériaux, la grande majorité des clôtures agrège plusieurs modes de fabrication et savoir-faire. Couler une fondation en béton, réaliser un muret avec des parpaings ou fabriquer et poser un barreaudage en fer ne relèvent pas des mêmes savoir-faire si l'on se réfère aux classifications traditionnelles des métiers de l'artisanat. Une clôture associe ainsi les compétences du terrassier (fondations), du maçon (muret), du ferronnier ou du serrurier (barreaudage, portail), etc. Une clôture relativement simple à première vue nécessite le rassemblement de compétences techniques très différentes. Les clôtures de B. constituent le résultat matériel et visible de la mobilisation de ces compétences permettant de transformer un lieu à travers l'emploi de différents matériaux et des savoir-faire qui leur sont associés.

*Pourquoi parler de fabrication ?*

Avant de poursuivre, nous devons néanmoins revenir sur l'emploi du verbe « fabriquer » et du substantif « fabrication » dans cette partie de notre réflexion : *fabriquer* consiste<sup>503</sup> à « faire, réaliser (un objet), une chose applicable à un usage déterminé, à partir d'une ou plusieurs matières données, par un travail manuel ou artisanal ». La fabrication implique par conséquent une action, « faire », qui aboutit à un résultat tangible, une chose, un objet, parce qu'elle mobilise des matériaux. La définition précise un autre aspect de la

---

<sup>503</sup> CNRTL, TLFi, article « Fabriquer ».

fabrication, celui de l' « usage déterminé » de la chose réalisée, qui distingue la fabrication de la création, artistique notamment, dont l'utilité directe est plus difficilement déterminable.

La clôture est certes une chose, un objet, mais elle est également une construction, dans la mesure où elle constitue un petit édifice, immeuble par ses ancrages au sol (même si certains éléments peuvent être amovibles et déplaçables<sup>504</sup>). L'acte de construire implique aussi, dans sa définition, l'existence d'un « plan déterminé<sup>505</sup> », ce qui le distingue de la fabrication, qui n'implique qu'un usage déterminé. La fabrication s'appuie sur une connaissance des motivations qui justifient la réalisation de cette chose sans que sa forme, ses caractéristiques, ne soient déterminées par un plan préalable. Cette distinction est importante, car elle différencie, comme nous le verrons plus loin, ce qui relève du bricolage, d'une fabrication « avec les moyens du bord<sup>506</sup> » avec ce qui pourrait relever de « l'ingénierie », d'une conception préalable<sup>507</sup> et d'une maîtrise technique<sup>508</sup>.

#### *Quelles parties des procès de fabrication des clôtures nous intéressent ?*

Les différents matériaux constitutifs des clôtures relèvent de procès différents, dont certains sont antérieurs à la fabrication de la clôture elle-même. Comme évoqué plus haut, ce sont tous ceux qui concourent directement et consciemment, dans l'esprit de l'habitant-e, à la fabrication de sa clôture qui vont nous susciter notre intérêt. Le passage du fil de fer au grillage dans l'usine ne nous intéressera pas, mais les étapes qui vont du choix de ce grillage, de son achat, sa préparation, sa pose, son entretien vont concentrer notre attention car elles mettent en jeu différentes intentions entrelacées de l'habitant-e, vis-à-vis de son espace, de sa parcelle insérée dans son environnement plus ou moins proche, d'un matériau et d'un dessein de clôture, d'un usage de cette clôture, des imaginaires qui peuvent s'attacher à elle et à un habiter... Les dimensions qui semblent s'agréger et se « nicher » dans la fabrication d'une clôture sont multiples, comme toute action humaine réinsérée dans un contexte social, spatial et symbolique. C'est dans cette dernière dimension que l'on peut trouver des indices pour comprendre ce qui, dans la

<sup>504</sup> Ce que nous rencontrerons dans la suite de notre enquête, certaines des clôtures ayant été fabriquées à partir de matériaux de réemploi.

<sup>505</sup> CNRTL, TLFi, article « Construction ».

<sup>506</sup> LÉVI-STRAUSS Claude, *La pensée sauvage*, Paris, Pocket, 2004 (éd. originale : 1960) ; p. 30.

<sup>507</sup> CNRTL, TLFi, article « Ingénierie ».

<sup>508</sup> Ibid.

fabrication de la clôture, pourra peut-être relever d'un processus d'appropriation décrit un peu plus loin dans cette partie.

### 3.1.4. Comment s'intéresser à la fabrication des clôtures quand elles sont déjà réalisées ?

Pour nous intéresser à la manière dont les clôtures de B. sont fabriquées, nous nous heurtons à une difficulté majeure : la plupart des clôtures des douze rues étudiées ne sont pas en cours de réalisation lorsque cette enquête est entamée. Le terrain d'étude ne comportant pas de nouveau secteur pavillonnaire en cours d'urbanisation, nous n'observerons donc pas, de manière directe, la manière dont les clôtures se fabriquent. Le choix d'un terrain d'étude au sein duquel les clôtures existent, parfois depuis plusieurs décennies, contraint l'appréhension de la fabrication à deux dimensions qui peuvent offrir des indices à saisir avec prudence. La première approche, largement mobilisée, est celle de l'observation qui se traduit par la description et le relevé. La clôture observée à un moment donné garde inévitablement certaines traces de sa fabrication : certaines permettent d'identifier les procédés techniques mis en œuvre<sup>509</sup> tandis que d'autres relèvent de traces d'un processus de fabrication, par exemple dans les assemblages visibles, dans les différents éléments qui permettent de relier les différentes parties, amenant à en distinguer et comprendre les interactions.

La seconde manière de déceler les modalités de fabrication des clôtures va consister à interroger les habitant·es à ce sujet, lorsqu'ils ou elles ont réalisé ou fait réaliser les clôtures de leur terrain. Parmi les personnes rencontrées, deux tiers ont réalisé la maison et la clôture de leur terrain et ont pu ainsi nous donner des indications sur la manière dont ils ou elles ont procédé. Mais ces discours qui amènent à ne saisir le regard des « enquêtés [...] qu'en instantané en un point de leur trajectoire<sup>510</sup> » portent sur un processus. L'analyse des discours recueillis doit être circonspecte, dans la mesure où j'ai demandé aux personnes de raconter la manière dont ont été réalisées leurs clôtures non seulement avec parfois plusieurs décennies de décalage mais également en ayant sous les yeux le résultat du procès de fabrication. Nous ne sommes pas en mesure d'avoir

---

<sup>509</sup> En m'appuyant sur ma compétence d'architecte.

<sup>510</sup> BONNETTE-LUCAT Claude, Les bricoleurs : entre polyvalence et spécialisation. In: *Sociétés contemporaines* N°8, Décembre 1991. *Production domestique*. p. 61-85 ; url : [https://www.persee.fr/doc/socco\\_1150-1944\\_1991\\_num\\_8\\_1\\_1019](https://www.persee.fr/doc/socco_1150-1944_1991_num_8_1_1019).



accès au regard de l'habitant-e sur une pratique en train de se faire mais à un discours postérieur, parfois déformé par la réflexivité induite par la présence du chercheur<sup>511</sup>.

Le discours à posteriori, tel que nous l'avons constaté, est également souvent détaché de l'expérience physique et corporelle<sup>512</sup> de la fabrication et tendra à mettre davantage en avant l'adéquation des moyens aux fins visibles, au détriment des éventuels tâtonnements, difficultés ou erreurs rencontrés, et ce d'autant plus que l'enquêteur peut apparaître comme étant détenteur d'une certaine compétence en la matière<sup>513</sup>.

Partant de la clôture réalisée et visible lors de l'entretien, l'échange, tel que je l'ai conduit, pouvait également être orienté, involontairement, vers ce biais amenant à présenter la fabrication de la clôture de manière linéaire. Cette dimension est néanmoins à nuancer en considérant, comme le fait Tim Ingold pour les bifaces, que les clôtures ne sont jamais vraiment achevées<sup>514</sup>, et que leur état visible, lors de l'entretien, résulte d'une évolution qui est non seulement faite d'actions volontaires de la part des habitant-es mais également de l'usure des matériaux employés, de la décoloration des enduits, de la prolifération ou au contraire de la sénescence des végétaux qui les complètent. Nonobstant cela, la confrontation du discours à l'objet réalisé, regardé à la fois par la personne rencontrée et analysée, à travers d'autres outils descriptifs, permettra d'atténuer cela en nous intéressant notamment aux traces, plus ou moins visibles, des évolutions, adaptations ou tâtonnements ayant pu jaloner la fabrication de la clôture ainsi que des formes d'usures qui ont pu les faire évoluer à posteriori.

Les traces de la fabrication de la clôture décelées peuvent être de différentes natures. Elles peuvent résulter d'une volonté délibérée, qui devrait dans ce cas, apparaître dans les discours. Cette première option est néanmoins assez rare, car l'habileté des bricoleurs ou bricoleuses se mesure généralement à leur capacité à effacer les traces de

---

<sup>511</sup> BOURDIEU Pierre, 1980, op. cit.

<sup>512</sup> LEROI-GOURHAN André, 1943, op. cit. ; à propos des bifaces, p. 312 et suivantes notamment.

<sup>513</sup> Les entretiens m'ont parfois amené à évoquer mon parcours et ma profession d'architecte et d'urbaniste, puisque mon âge venait en décalage avec ma présentation initiale en tant qu'étudiant. En indiquant ma profession d'architecte, donc d'« homme de l'art », les propos de mes interlocuteurs ou interlocutrices étaient amenés à changer : soit pour mettre en avant des compétences par lesquelles les personnes rencontrées se rapprochaient de ce qui est envisagé comme relevant de l'architecture (par exemple des préoccupations d'ordre esthétique), soit en lissant le discours pour mettre davantage en avant l'adéquation du résultat à l'intention.

<sup>514</sup> INGOLD Tim, 2012, op. cit., p. 104.

fabrication, car ils ou elles « se mesurent de façon plus ou moins anxieuse à des critères d'excellence dont ils [ou elles] ne sont pas détenteurs en titre<sup>515</sup> », c'est-à-dire à des pratiques professionnelles liées à la détention d'un titre ou d'une qualification.

À contrario, ces traces peuvent être la conséquence possible d'une incapacité, d'une impossibilité, liée aux caractéristiques d'un matériau ou à des savoir-faire difficiles à maîtriser. Parfois, nous le verrons, un choix par défaut peut être contredit par le discours. Un choix par défaut peut aussi relever de l'inconscient, comme une évidence qui relèverait d'un habitus<sup>516</sup>. L'identification et l'analyse de ces éléments a notamment été utilisée par les historiens de l'art pour l'attribution des œuvres aux artistes, en s'intéressant particulièrement aux détails pour lesquels l'attention de l'artiste peut se relâcher, laissant subrepticement ressortir sa propre personnalité. Comme l'affirme l'historien de l'art Edward Wind<sup>517</sup>, cité par Carlo Ginzburg<sup>518</sup>, ces « petits gestes qui nous échappent par mégarde sont beaucoup plus révélateurs de notre caractère que toute attitude formelle à laquelle nous sommes soigneusement préparés<sup>519</sup> ». Ces traces peuvent parfois résulter d'un inachèvement ou d'une altération de la clôture au fil du temps : l'un des signes les plus rencontrés dans l'enquête sont des fissures dans le revêtement du muret.

Ces différents indices, évoqués ici à titre d'hypothèses vont permettre de regarder et de tenter de décrypter les processus qui mènent à l'objet qui se trouve face à nous. Cette approche rejoint la démarche de l'historien, qui tente de reconstituer un événement à partir des différentes traces laissées par celui-ci. Sans accéder directement à l'événement en question – en ce qui nous concerne, la fabrication de la clôture – nous pouvons en identifier les conditions et les modalités par ces différents indices<sup>520</sup>. Cette reconstitution évite également de subordonner sans l'interroger – c'est l'écueil que nous avons évoqué par rapport aux entretiens menés – la fin, c'est-à-dire la clôture réalisée, aux moyens, dans une visée quasi-téléologique ou déterministe.

---

<sup>515</sup> BONNETTE-LUCAT Claude, 1991, op. cit. ; p. 82.

<sup>516</sup> BOURDIEU Pierre, 1980, op. cit.

<sup>517</sup> Edward WIND (1900-1971) a profondément modifié l'appréhension de l'histoire de l'art de la renaissance par ses travaux en iconologie, qui ont notamment ouvert de nouvelles perspectives sur l'importance des « détails » dans les œuvres.

<sup>518</sup> GINZBURG Carlo, « Signes, traces, pistes » Racines d'un paradigme de l'indice, *Le Débat*, 1980/6 n° 6 ; p. 3-44.

<sup>519</sup> WIND Edward, *Arte e anarchia*, Milano, Adelphi, 1997, p. 62. Edition originale parue en anglais en 1963. Ouvrage traduit sous le titre *Art et anarchie*, Gallimard, 1988., cité par GINZBURG Carlo, 1980, op. cit.

<sup>520</sup> GINZBURG Carlo, 1980, op. cit.

## Chapitre 3.2 / Fabriquer : agir et penser par le bricolage

*« Il y aurait un jeu dialectique permanent entre les pratiques produisant l'objet et les faits sociaux qu'il incarne, dont l'objet rend compte, ou plus exactement, pour reprendre les termes de l'ethnométhodologie, dont il devient « accountable<sup>521</sup> » par son utilisation. L'objet peut donc être regardé et étudié comme émergence au cours d'une action, donc comme procès dynamique, et comme résultat d'un procès, comme occurrence matérielle cristallisant en elle les procès successifs auxquels elle a participé et donnant sens aux actions futures<sup>522</sup>. »*

Les fabrications conduites dans le cadre domestique sont généralement désignées à travers la notion de « bricolage ». Cette notion se retrouve tant dans les travaux théoriques sur le travail domestique<sup>523</sup> que dans les manuels et guides de fabrication des clôtures, mais également dans le nom de certaines grandes surfaces proposant des matériaux pour la transformation du logement, appelées couramment « magasins de bricolage ». La notion de bricolage renvoie, au premier abord, à une activité qui se déroulerait dans un espace spécifique, l'espace domestique. Mais nous allons rapidement nous apercevoir à travers le décryptage de cette notion que sa spécificité ne réside pas uniquement dans l'espace dans lequel elle prend place.

La notion de « bricolage » va, en effet, nous amener à observer la spécificité des modalités qui peuvent caractériser la fabrication des clôtures (à B.), en les reliant dans ce chapitre, à ceux et celles qui le pratiquent, bricoleurs et bricoleuses. Par cette double lecture, de celui ou celle qui fabrique et de ce qu'il ou elle fabrique, nous poursuivons notre analyse des liens qui se tissent entre le *faire* et l'appropriation de l'espace domestique *par le faire*. Ce premier volet sera complété, dans le chapitre suivant, par la décomposition des différentes étapes de la fabrication des clôtures : après avoir décrypté les motivations et aptitudes des bricoleurs et bricoleuses, nous observerons leurs « manières de faire<sup>524</sup> ».

---

<sup>521</sup> Notion formulée par Harold Garfinkel, définissant la capacité d'un acteur à faire preuve de réflexivité sur son action, à en faire des compte-rendu, « accounts ».

<sup>522</sup> BLANDIN Bernard, 2002, op. cit. ; p. 11.

<sup>523</sup> KAUFMANN Jean-Claude, 2000, op.cit.

<sup>524</sup> CERTEAU Michel de, 1980, op. cit., p. XL.

### 3.2.1. Définir le bricolage<sup>525</sup> : entre pratiques et visions du monde

La notion de bricolage est née du verbe « bricoler », qui apparaît dans la langue française au XV<sup>e</sup> siècle, avec le sens d' « aller par-ci, par-là<sup>526</sup> », qui va peu à peu évoluer, pour traiter d'une manière de biaiser, de ne pas agir franchement, avant d'acquiescer, au XIX<sup>e</sup> siècle, son sens contemporain en désignant une manière d'agir chez soi, en amateur, qui entremêle différentes techniques, outils, matériaux. L'émergence de cette pratique et de cette notion est concomitante de l'évolution d'une société matérielle où le rapport au logement va peu à peu devenir central dans la vie quotidienne et la constitution de la famille, même si le logement n'est plus que le lieu de la vie domestique, moins ouvert au public et aux activités économiques comme pouvaient l'être la ferme, la maison de l'artisan ou l'hôtel particulier<sup>527</sup>. Le fait de bricoler, de « construire, réparer avec peu de moyens » est une action qui se mène chez soi et s'attache à ce chez-soi : il s'agit d'un « travail pour soi<sup>528</sup> ».

Le substantif « bricolage », issu du verbe « bricoler », apparaît dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Il conserve une définition ambivalente, qui renvoie à ces origines : la notion de bricolage désigne un travail pour soi mais également un mauvais travail. Le bricoleur, celui qui bricole, forcément amateur, est aussi parfois celui qui fait mal parce qu'il ne mobilise pas (ne sait pas mobiliser) les savoir-faire du professionnel, de l' « homme de l'art<sup>529</sup> ».

Pour Claude Bonnette-Lucat, qui étudie le bricolage à partir d'une enquête menée par le biais de l'INSEE sur les pratiques de bricolage dans les années 1980, le bricolage peut se définir par les quatre caractéristiques suivantes<sup>530</sup> :

- « - *c'est une activité d'amateur, en principe non rétribuée et le plus souvent non spécialisée ;*
- *c'est une activité manuelle, qui opère sur la matière : la liste des activités techniques recoupe plus ou moins une série de métiers artisanaux ;*

---

<sup>525</sup> LÉVI-STRAUSS Claude, 1960, op. cit.

<sup>526</sup> LITTRÉ, édition de 1863, article « Bricoler ».

<sup>527</sup> FIGEAC Michel, « Les conquêtes de l'intime dans les résidences nobiliaires au siècle des lumières », in PUCCINI Géraldine (dir.), *Eidolon, n°127, L'intime de l'Antiquité à nos jours, 1. Espaces de l'Intime*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2019.

<sup>528</sup> WEBER Florence, *Le travail à côté. Étude d'ethnographie ouvrière*, Paris, INRA / Éditions de l'EHESS, 1989.

<sup>529</sup> LÉVI-STRAUSS Claude, 1960, op. cit. ; p. 30.

<sup>530</sup> BONNETTE-LUCAT Claude, 1991, op. cit.

- *c'est une activité à dominante masculine, l'arbitraire social excluant les activités de production traditionnellement féminines ;*
- *elle occupe une place ambiguë, entre travail et loisir, entre utilité et gratuité. »*

Dans leurs définitions contemporaines, le bricolage, le bricoleur, le fait de bricoler renvoient à une activité manuelle, relevant du monde matériel. Mais cette définition met également en avant l'ambiguïté d'un bricolage qui tantôt gratuit, tantôt utile, tantôt envisagé comme travail, tantôt comme loisir. Cette ambiguïté complexifie la définition que l'on peut avoir du bricolage, qui ne serait pas uniquement le fruit de la nécessité, mais la conséquence d'un choix. L'appartenance sociale de ceux et celles qui bricolent semble confirmer cela<sup>531</sup> : s'il apparaît qu'effectivement, moins de cadres supérieurs bricolent que d'ouvriers, on peut constater également que moins d'ouvriers spécialisés ou de manœuvres bricolent<sup>532</sup>. Le bricolage serait ainsi une activité pratiquée par des catégories sociales allant des ouvriers qualifiés aux ingénieurs, en passant par les contremaîtres et les techniciens<sup>533</sup>. Les définitions antérieures considéraient aussi le fait de bricoler comme une attitude, une manière d'agir : en mentant, en atteignant des objectifs par des moyens détournés, en biaisant, en empruntant « des voies obliques<sup>534</sup> ». Dans ses réflexions sur le bricolage, Claude Lévi-Strauss va rattacher l'action matérielle à la manière de penser, d'agir dans le monde que l'on trouve dans ces définitions anciennes, fondant en quelque sorte le bricolage comme une manière d'être et d'agir dans le monde.

#### *Le bricolage comme vision du monde chez Claude Lévi-Strauss*

La notion de bricolage apparaît dans la pensée de Claude Lévi-Strauss en 1960, dans l'un des textes, intitulé « La science du concret », composant son ouvrage théorique *La pensée sauvage*. Le bricolage, relevant de la « pensée mythique<sup>535</sup> » tel qu'il est défini par Claude Lévi-Strauss, s'oppose à l'invention technique, fondée sur la connaissance et la maîtrise d'une technologie. Le lien entre pensée mythique et bricolage s'opère dans le paragraphe suivant<sup>536</sup> :

---

<sup>531</sup> Ibid. ; p. 70.

<sup>532</sup> WEBER Florence, 1989, op. cit.

<sup>533</sup> BONNETTE-LUCAT Claude, 1991, op. cit. ; p. 70.

<sup>534</sup> LITTRÉ, édition de 1863, article « Bricoler ».

<sup>535</sup> LÉVI-STRAUSS Claude, 1960, op. cit.

<sup>536</sup> Ibid. ; p. 30.

*« Le propre de la pensée mythique est de s'exprimer à l'aide d'un répertoire dont la composition est hétéroclite et qui, bien qu'étendu, reste tout de même limité ; pourtant, il faut qu'elle s'en serve quelle que soit la tâche qu'elle s'assigne, car elle n'a rien d'autre sous la main. Elle apparaît ainsi comme une sorte de bricolage intellectuel, ce qui explique les relations qu'on observe entre les deux. »*

Le bricolage, ici envisagé comme une manière d'être et de penser, est caractérisé par l'hétéroclite et la limitation des moyens mis en œuvre. Le bricoleur va être amené à faire avec les moyens dont il dispose, avec ce qu'il a sous la main. Un peu plus loin, Claude Lévi-Strauss précisera sa pensée, en s'intéressant plus précisément au bricoleur et à sa manière d'agir<sup>537</sup> :

*« Le bricoleur est apte à exécuter un grand nombre de tâches diversifiées ; mais, à la différence de l'ingénieur, il ne subordonne pas chacune d'elles à l'obtention de matières premières et d'outils, conçus et procurés à la mesure de son projet : son univers instrumental est clos, et la règle de son enjeu est de toujours s'arranger avec les " moyens du bord ", c'est-à-dire un ensemble à chaque instant fini d'outils et de matériaux, hétéroclites au surplus, parce que la composition de l'ensemble n'est pas en rapport avec le projet du moment, ni d'ailleurs avec aucun projet particulier, mais est le résultat contingent de toutes les occasions qui se sont présentées de renouveler ou d'enrichir le stock, ou de l'entretenir avec les résidus de constructions et de destructions antérieures. L'ensemble des moyens du bricoleur n'est donc pas définissable par un projet (ce qui supposerait d'ailleurs, comme chez l'ingénieur, l'existence d'autant d'ensembles instrumentaux que de genres de projets, au moins en théorie) ; il se définit seulement par son instrumentalité, autrement dit et pour employer le langage même du bricoleur, parce que les éléments sont recueillis ou conservés en vertu du principe que " ça peut toujours servir " ».*

Dans cette définition, le bricolage est renvoyé à un processus constant d'amélioration, de transformation, à travers un ensemble de moyens finis mais hétéroclites. Le bricolage n'est jamais fini et ne prend jamais place *ex nihilo* : il s'opère à partir d'un substrat, de savoir-

---

<sup>537</sup> Ibid. ; p. 31.

faire et de ressources d'un existant qui sont remobilisées, transformées. Le bricolage n'est ainsi pas subordonné à une fin précise, mais d'abord aux moyens qui sont mis en œuvre.

Pour comprendre en quoi cette définition peut prendre sens dans notre contexte, et nous aider à explorer la manière dont les pavillonnaires agissent sur leur espace, il faut cependant la repositionner dans son contexte : cette définition du bricolage s'inscrit, dans la volonté de Claude Lévi-Strauss de comprendre des systèmes de pensée qui ne s'inscrivent pas dans la rationalité scientifique telle qu'elle a pu émerger et se constituer durant l'époque moderne dans la pensée occidentale, avant de s'imposer pour envisager et déterminer l'ensemble des régulations sociales. Ce qui caractérise ce mode de pensée s'appuie sur des définitions de l'universel, du général : la pensée de l'ingénieur, dit Lévi-Strauss « interroge l'univers<sup>538</sup> », tandis que le bricoleur « s'adresse à une collection de résidus d'ouvrages humains ».

Le bricolage est donc d'abord situé, dans un espace-temps matériellement défini. Inscrit dans un processus, il ne pose pas ce processus comme une manière d'accéder à l'universel mais comme une manière de répondre, de résoudre des questions qui peuvent se poser, concrètement, dans une situation donnée. Dans le bricolage, il n'y a pas de projet d'ensemble.

*Bricoler : des « manières de faire<sup>539</sup> » sans dessein ?*

Si l'on tente de refaire un pas vers les clôtures de B., le bricolage peut être envisagé comme une manière de répondre avec des moyens limités à certaines questions situées (dans un lieu et un moment spécifique). Le bricolage se définirait par l'absence de projet d'ensemble préalable et un processus adaptatif constant vis-à-vis d'une situation. Cette définition nous interroge : le projet de se clôturer, en ayant préalablement envisagé la manière de le faire, par un projet défini, ferait-il sortir celui-ci de ce qui peut être envisagé comme bricolage ? La clôture qui viserait à répondre à une forme de représentation, presque abstraite telle que celle de fermer son jardin pour que l'on ne puisse pas y entrer sans se signaler ou encore celle d'empêcher que ses voisins ne puisse voir lorsque l'on

---

<sup>538</sup> Ibid. ; p. 33.

<sup>539</sup> CERTEAU Michel de, 1980, op. cit. p. XL.

veut sortir dans son jardin en étant dénudé<sup>540</sup> ne relèverait ainsi pas du bricolage ? Ces questions vont nous amener à redéfinir et distinguer ce qui peut être constitutif d'une situation d'action donnée et ce qui peut relever du « général », voire de l'universel dans celle-ci.

Cette distinction renvoie à celle, déjà rencontrée précédemment, entre « idéal » ou « idéal », et « matériel<sup>541</sup> » : qu'est-ce qui, dans le bricolage, relève de l'idéal ? Comment, dans le bricolage, peut s'opérer le passage de l'idéal au matériel, du matériel à l'idéal ? Pour répondre à ces questions, nous allons nous intéresser dans un premier temps aux raisons du bricolage en général et de la fabrication de sa clôture à B. en particulier : qu'est-ce qui amène à bricoler chez soi ? Par quoi cela s'explique-t-il ? Nous poursuivrons en nous intéressant aux savoir-faire mobilisés à travers le bricolage, en interrogeant notamment les modalités de leur acquisition et de leur développement, avant d'observer comment l'absence de bricolage, le fait de faire appel à des professionnels peut, en creux, en définir les contours.

### 3.2.2. Pourquoi bricoler<sup>542</sup> ?

Si le bricolage est une activité visant à transformer son espace domestique avec des moyens limités qui peut participer d'une forme d'expérience et de connaissance particulière du monde, nous pouvons néanmoins reposer une question à priori simple : pourquoi bricole-t-on<sup>543</sup> ? Pour le plaisir ? Pour économiser de l'argent ? Pour être plus créatif ? Pour répondre à ces questions, dans le contexte spécifique de B., nous pouvons regarder tout d'abord quelles sont les parties de la clôture que l'on construit, ou dont on relate plus volontiers la construction, et celles que l'on ne fait pas soi-même ou dont on ne parle pas.

Dans les entretiens menés à B., l'activité de bricolage et plus spécifiquement celle concernant la clôture est souvent justifiée par des raisons relevant de la nécessité et

---

<sup>540</sup> L'analogie entre le sentiment d'être chez-soi et la possibilité d'être nu dans cet espace défini comme étant le chez-soi revient dans plusieurs entretiens qui mettent ainsi en exergue l'enjeu d'occulter, de filtrer les vues provenant de l'extérieur.

<sup>541</sup> GODELIER Maurice, 1984, op. cit.

<sup>542</sup> LÉVI-STRAUSS Claude, 1960, op. cit.

<sup>543</sup> JARREAU Philippe, 1985, op. cit.



d'autres pouvant se rattacher à un choix volontaire et non contraint, ou dont on masque peut-être l'aspect contraint. Dans cette double explication se retrouve peut-être la distinction entre utilité et gratuité, loisir et travail, ou entre idéal et matériel.

### *Bricoler pour faire des économies*

Le premier aspect qui va justifier de « faire soi-même », et donc de bricoler apparaissant dans les entretiens est celui des économies que l'on peut faire en faisant soi-même : la réalisation de la maison a fait l'objet d'un prêt, dont le montant absorbe une part non négligeable des revenus du foyer<sup>544</sup> qui ne laisse pas forcément d'argent disponible pour faire réaliser d'autres travaux, comme la mise en place de la clôture. Faire soi-même, comme l'évoque Philippe Jarreau à partir des enquêtes qu'il mène dans les années 1980, permet « d'économiser de l'argent qui sera "réinvesti" dans... la dépense des vacances<sup>545</sup> », évitant ainsi que les travaux permettant de « s'installer » dans la maison n'empêchent de continuer à mener d'autres activités, hors du logement. Faire soi-même permet d'éviter de payer un artisan pour cela, car « c'est encore moins cher de le faire soi-même. De toute façon » (Marie-José, 2 Nideck).

Le coût de la clôture peut être démultiplié par la situation de la parcelle, comme l'évoque Yvette (19 Beethoven), qui, avec « trente mètres de clôture » sur rue (car sa maison est à l'angle de deux rues), a renoncé à la « faire refaire » après avoir « fait des devis pour la refaire entièrement ». Le coût est encore plus important lorsque la clôture souhaitée « sort de leurs habitudes » (aux artisans), comme le précise Philippe (16 Marguerites). Dans ces deux derniers cas, c'est la difficulté de trouver un artisan pouvant répondre aux souhaits de Philippe ou d'Yvette pour un coût raisonnable qui justifiera de modifier le projet : la volonté ou l'impossibilité de faire soi-même va également orienter des arbitrages économiques. Cet aspect est une caractéristique du pavillonnaire déjà soulignée dans les années 1960 : « Mon mari bricoleur fait tout avec ses mains... c'est un apport pour nous parce qu'on ne donne pas à faire...<sup>546</sup> ».

---

<sup>544</sup> SERFATY-GARZON Perla, *Une maison à soi. Déterminants psychologiques et sociaux de l'habitat individuel*, Strasbourg, Direction Régionale de l'Équipement, 1977 ; p. 149.

<sup>545</sup> JARREAU Philippe, 1985, op. cit. ; p. 102.

<sup>546</sup> Enquête « les pavillonnaires », 1966 : Entretien A7P ; cité par HAUMONT Nicole, 1966, op. cit, p. 36.

### *Bricoler pour faire à son rythme*

Faire soi-même, bricoler, va permettre d'organiser son temps et de différer les travaux, au fil du temps dont on dispose et de ses possibilités économiques, d'autant plus, « que les extérieurs, ça vient en second plan », comme l'annonce Viviane (19 Menhir) rappelant que la priorité était de « pouvoir habiter convenablement à l'intérieur », en terminant l'aménagement et la décoration des pièces d'une maison dans laquelle « on a fait beaucoup de choses nous-mêmes [...] quand on a le temps ». Ces améliorations progressives vont permettre aussi d'adapter peu à peu la clôture de la maison à de nouveaux besoins, comme le raconte Marc (10 Sorbiers), qui a dû compléter sa clôture pour permettre à sa femme d'exercer son activité de nourrice agréée.

### *Bricoler pour personnaliser la clôture*

Un dernier aspect justifie le choix de faire soi-même : celle « d'avoir quelque chose d'un peu différent » (Harold, 25 Menhir), parce que les matériaux ou artisans ne peuvent pas réaliser la clôture que l'on souhaite avoir. Ce dernier aspect interroge par rapport à la définition du bricolage émanant de Claude Lévi-Strauss : Harold décide de faire lui-même et de ne pas faire appel à un artisan parce qu'il a un projet de clôture, du moins une idée de clôture à laquelle les artisans ne peuvent répondre. Pourtant, sa clôture, pour une partie de son linéaire, est composée d'éléments manufacturés, des panneaux de bois qui, rassemblés, constituent une paroi continue autour de son jardin. Le bricolage n'est donc pas ici une manière de faire « avec les moyens du bord » mais de développer un écart : nous verrons un peu plus loin, en recroisant Harold, que les circonstances l'ayant amené à choisir sa clôture sur rue vont conforter ce paradoxe.



Fig. 3.5. Les clôtures d'Harold

Ces différentes raisons de faire soi-même sa clôture constituent-elles des formes de bricolage ? À l'appui des autres travaux mobilisés, il semble utile de reprendre la définition du bricolage faite par Claude Lévi-Strauss pour en discuter notamment trois aspects :

1. la non-subordination des moyens à des fins définies au préalable mais une approche inverse subordonnant les desseins aux moyens mobilisables ;
2. la mobilisation des moyens du bord, un ensemble de ressources définies et finies ;
3. la diversité des tâches et la non-spécialisation.

Le premier et le second aspect nécessitent de définir ce qui relève du « stock<sup>547</sup> », de ce qui a été « accumulé<sup>548</sup> » pour le constituer peu à peu. Ces aspects concernant à la fois les ressources matérielles – de quoi sont faites les clôtures – et les savoir-faire mobilisés. Remis dans le contexte de cette enquête, cela doit amener à nous intéresser aux choix des matériaux mobilisés, à la manière dont ceux-ci arrivent dans les mains des habitant-es et les canaux par lesquels ceux-ci en prennent connaissance et choisissent de les mobiliser. Pour les savoir-faire, nous allons observer plus précisément ceux dont disposent les personnes rencontrées et ceux qu'elles acquièrent au fil de la réalisation de la clôture : lesquels sont mis en avant ? Et lesquels sont mis en retrait ? Quels savoir-faire peuvent relever d'acquis remobilisés, lesquels sont acquis à partir des premiers ? Lesquels doivent être acquis en totalité ? Nous gardons en arrière-plan de notre réflexion que ces activités sont potentiellement signifiantes : la fabrication de la clôture résulterait d'aspects matériels mais également d'aspects symboliques<sup>549</sup> que la notion de bricolage, telle que nous l'avons définie, permet d'articuler.

### **3.2.3. Bricoler en recyclant des savoir-faire<sup>550</sup> ou en apprenant « sur le tas » ?**

*Des savoir-faire professionnels transférés dans la sphère domestique*

Certaines personnes rencontrées mettent en avant des savoir-faire professionnels remobilisés dans un cadre domestique. Pour Marcel (3 Racine) ou Bernard (14 Schweitzer), tous deux âgés de plus de 70 ans au moment de notre rencontre, c'est leur

---

<sup>547</sup> LÉVI-STRAUSS Claude, 1960, op. cit. ; p.33.

<sup>548</sup> Ibid.

<sup>549</sup> LÉVI-STRAUSS Claude, 1960, op. cit.

<sup>550</sup> BONNETTE-LUCAT Claude, 1991, op. cit.

savoir-faire dans le métal dont leur clôture témoigne. Ce savoir-faire professionnel a même amené Marcel à intervenir sur d'autres clôtures de son voisinage, en fournissant par exemple à son voisin d'en face, Lucien (4 Racine), l'armature métallique sur laquelle il pourra fixer des lattes de bois qu'il a réalisé lui-même en remobilisant ses compétences de menuisier. Certains savoir-faire s'affichent et se partagent parfois, devenant à partir des travaux domestiques, un travail « à côté<sup>551</sup> ». La fabrication de la clôture permet ici de donner à voir, à travers un artefact visible<sup>552</sup> dans l'espace public, une capacité à faire, une habileté<sup>553</sup> particulière. Cette habileté est parfois une source de fierté, comme en témoigne le temps que Bernard consacre à me montrer les détails du barreaudage de sa clôture et la précision du mouvement du portillon lui aussi en fer forgé tout en me racontant la manière dont il a procédé.



Fig. 3.6. Détails de la clôture de Bernard

Cette mise en avant de différents savoir-faire ne se réfère jamais aux éléments du gros-œuvre : empiler des parpaings ou couler une fondation en béton ne mobilise probablement pas des aptitudes justifiant que l'on mette en avant le résultat. Il est d'ailleurs notable que ces deux étapes essentielles du chantier de la clôture ne soient également quasi-jamais présentées dans les ouvrages de bricolage<sup>554</sup>. Pourtant, autant Lucien, Marcel que

<sup>551</sup> WEBER Florence, 1989, op. cit.

<sup>552</sup> BARTHES Roland, 1957, op. cit.

<sup>553</sup> DODIER Nicolas, « Les arènes des habiletés techniques », in CONEIN Bernard, DODIER Nicolas, THÉVENOT Laurent, *Les objets dans l'action, Raisons pratiques*, n°4, Paris, Éd. de l'EHESS, 1993, p. 115-139.

<sup>554</sup> Les quelques présentations détaillées de la réalisation des ouvrages de maçonnerie dans le cadre des clôtures attestent pourtant que l'érection d'un mur en parpaings n'est pas si aisée qu'il n'y paraît... Dans l'ouvrage *Clôtures et dallages*, Éditions du savoir-faire, 1982, le descriptif détaille en cinq étapes les moyens permettant de fonder un muret, d'en assurer l'alignement et l'aplomb à travers des outils de tracé, préalables, et de vérification, en cours de chantier.

Bernard confirment qu'ils ont réalisé eux-mêmes l'ensemble de leur clôture, tant les « tâches nobles » que les « tâches viles<sup>555</sup> », même s'ils ne mettent en avant spontanément que certains des éléments qui les caractérisent. Les savoir-faire professionnels que mettent en avant nos interlocuteurs à travers le second œuvre ou les finitions de leurs clôtures se complètent d'autres compétences, probablement acquises dans la sphère domestique, qui semblent faire appel à des formes d'habileté moins directement décelables, qui leur permettent néanmoins de réaliser en totalité leur clôture. Ces savoir-faire renvoient probablement aux valeurs attribuées aux différents matériaux utilisés dans les clôtures, qui permettent de déceler, en creux, une hiérarchie des valeurs (d'abord d'un point de vue symbolique) qui leur sont attribuées et sur lesquelles nous reviendrons un peu plus loin.

Cette relation entre des savoir-faire professionnels et ceux mobilisés pour la réalisation de la clôture sont parfois indirects : pour Daniel (13 Champ-du-Feu) « qui a fait un peu tous les métiers » ou Thierry (5 Tanet), qui a appris « en regardant... les autres faire », c'est le contact avec d'autres métiers manuels dans des entreprises de construction ou dans la participation à des chantiers qui va leur permettre de prendre connaissance de savoir-faire qu'ils pourront transférer dans la sphère domestique.

#### *Des compétences qui s'acquièrent par et pour la pratique domestique*

Mais dans les entretiens menés apparaît néanmoins un changement dans les profils des personnes rencontrées : les personnes les plus âgées, rencontrées généralement dans les lotissements les plus anciens<sup>556</sup>, semblent avoir plus fréquemment exercé des métiers manuels que les personnes plus jeunes, rencontrées dans les lotissements plus récents de B. Les personnes plus jeunes ne semblent par conséquent pas détenir de savoir-faire professionnels pouvant directement être transposés dans la sphère domestique. La fabrication de la clôture comme les différents travaux qui prennent place dans la maison nécessite d'acquérir des compétences, de se renseigner, comme en témoigne au cours de nos entretiens Marie-José, qui tenait un café, ou Jean-Christophe, qui travaille dans

---

<sup>555</sup> JARREAU Philippe, 1985, op. cit. ; p. 125

<sup>556</sup> Voir tableau des profils des personnes rencontrées, annexe 1. Les personnes rencontrées habitant depuis 25 ans en moyenne dans leur maison, valeur supérieure à la moyenne française pour les ménages propriétaires, qui est de vingt ans. Source : INSEE, Logement en 2016. url : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4177183/?geo=FE-1> ; consulté le 8 décembre 2021.

l'édition. Cela conduit parfois à privilégier certaines solutions, plus simples à mettre en œuvre ou moins chronophages.

Mais un autre aspect lié à ce « transfert » apparaît également dans les entretiens, autour de la question de l'outillage : exercer un métier manuel et savoir manipuler certains outils, comme Bernard, ajusteur de profession (14 Schweitzer), n'amène pas toujours à disposer de l'outillage nécessaire à la maison, pour les travaux domestiques. Il faut alors faire preuve d'inventivité, comme il l'évoque dans cet extrait :

*« Oui, je n'avais même pas encore de disque à meuler, j'avais pas ça, ça c'est coupé avec la scie, sans meule, alors je les ai coupés, je les ai chauffé un peu, les écarter, tout avec la scie, et après j'ai fait des trucs, là, alors ça j'ai fait une matrice, et je les ai chauffé dans un petit poêle, le fer, j'ai tapé sur une plaque de ferraille, je fixai là-dessus, et ça se chauffait à rouge, à blanc presque on peut dire, et avec un tampon et un marteau, je mets sur le truc, un U, je posais la pièce dessus, je tapais au milieu, et je l'enfonçais et après je le retournais, sur la ferraille... »*

La fabrication du barreaudage de la clôture va ainsi procéder par le détournement de certains objets (le petit poêle) et d'outils pour mettre en œuvre la clôture, comme ce « truc » qui permet de prendre la place de la meuleuse dont il ne fera l'acquisition que quelques années plus tard.

#### *Des relations différentes au faire, entre la sphère domestique et professionnelle ?*

Les deux profils de « fabricant-es » de clôtures décrits ici semblent, à première vue, assez différents : les un-es sont des artisans spécialisé-es, professionnel·les, capables de réaliser le barreaudage d'une clôture en fer forgé ou en bois, qui permet de témoigner et de valoriser leur habileté, tandis que les autres sont des amateurs·trices, qui se forment au gré de leurs besoins et des chantiers qu'ils ou elles engagent. Ces deux profils partagent néanmoins un point commun : leur capacité à diversifier leurs compétences, en recyclant ou redéployant des savoir-faire initiaux plus ou moins proches de ceux qui sont utiles à la fabrication de la clôture. Ces savoir-faire labiles caractérisent l'activité du bricolage, et la différencient de l'approche de l'ingénieur ou du technicien, comme le formule Claude Lévi-Strauss dans la suite de sa définition du bricolage qui nous accompagne dans ce chapitre :

*« De tels éléments sont donc à demi particularisés : suffisamment pour que le bricoleur n'ait pas besoin du savoir de tous les corps d'état mais pas assez pour que chaque élément soit astreint à un emploi précis et déterminé »*

Les savoir-faire et compétences mobilisées s'inscrivent dans une temporalité, celle de l'habiter et de l'adaptation, la transformation continue du pavillon, qui constitue l'une des caractéristiques de l'habiter pavillonnaire<sup>557</sup>. La diversité des compétences et aptitudes préalables sont mises à l'épreuve du chantier domestique, qui nécessite de les redéployer, de les recycler ou de les faire évoluer pour répondre à un dessein personnel. Le choix des éléments réalisés soi-même ou confiés à des tiers est certes lié à des compétences acquises au préalable ou en cours de chantier, comme le confirme Claude Bonnette-Lucat<sup>558</sup>, mais également à une hiérarchie implicite des activités de bricolage. Comme nous l'avons vu, l'empilement des parpaings, rarement présentée dans les ouvrages de bricolage et dans les entretiens, est réalisée soi-même sans être évoqué. D'autres éléments sont toujours cités lorsqu'ils sont faits soi-même, comme les barreaudages, qu'ils soient en fer forgé ou en bois. À contrario, tout ce qui peut relever de la réparation et de l'entretien sont souvent évoqués négativement, peut-être parce qu'ils n'aboutissent pas à d'autres résultats que le maintien d'un existant ou le retour à un état initial, répondant plus à une nécessité<sup>559</sup> qu'à une volonté. Nous reviendrons un peu plus loin sur cet aspect.

#### *Le hasard oriente parfois la fabrication de la clôture*

La découverte de matériaux appropriés va permettre, par ricochets successifs, de préciser le dessein, sans que celui-ci ne soit très précisément défini à priori, comme l'évoque par exemple Harold (fonctionnaire international, 25 Menhir), déjà croisé, à propos des pierres dont sont constituées sa clôture, découvertes par hasard dans un magasin de bricolage en Allemagne :

*« En fait non, quand on a trouvé les blocs, c'était pas ça qu'on cherchait. On cherchait déjà les pavés, et en même temps qu'on a vu les pavés, on a vu les blocs, et on a dit, ah oui, ça c'est pas mal. »*

<sup>557</sup> RAYMOND Henri, HAUMONT Nicole, DEZÈS Marie-Geneviève, HAUMONT Antoine, 1966, op. cit. et en particulier le chapitre sur « Les espaces de réserve : le vide et le plein » ; p. 64-65.

<sup>558</sup> BONNETTE-LUCAT Claude, 1991, op. cit.

<sup>559</sup> RAYMOND Henri, HAUMONT Nicole, DEZÈS Marie-Geneviève, HAUMONT Antoine, 1966, op. cit., notamment le chapitre « Du sale au propre : l'entretien comme nécessité et valeur » ; p. 61.



Ce « hasard objectif<sup>560</sup> » peut aussi survenir en dehors de toute volonté d'intervenir dans la maison et le jardin, comme l'évoquent respectivement Emmanuel (fonctionnaire territorial, 14 Sorbiers) et ses voisin-es Nathalie et Olivier (institutrice et ouvrier, 16 Sorbiers), à propos des blocs de grès dont sont constituées leurs clôtures sur rue, qui se distinguent de toutes celles qui sont visibles dans les rues de B.:

*« C'est un peu particulier, je pense que vous avez pu remarquer. Parce que là où je bossais, à l'époque, dans une administration territoriale, d'une commune, ils étaient en train de, refaire, les derniers, comme je pourrais dire ça, les derniers trottoirs qui n'avaient pas été faits depuis une cinquantaine d'années, donc les bordures des trottoirs, c'était en grès, et c'est le grès qui est là-dehors. »*



Fig. 3.7. La clôture d'Emmanuel, constituée d'anciennes bordures de trottoir

Ces deux cas illustrent un processus de fabrication où le dessein éventuel – qui dans les deux entretiens, n'est pas évoqué – est bousculé et remplacé grâce à la découverte, par hasard, de matériaux qui vont être utilisés pour réaliser la clôture. Mais cette configuration n'est pas si présente que cela dans les entretiens et semble souvent liée à des clôtures adoptant des formes spécifiques comme celles que nous venons d'évoquer. Le choix des matériaux de la clôture-type, faite de parpaings, de ciment, de couvertines ne comporte qu'une faible part de hasard, peut-être dans le choix de la couleur de l'enduit, des couvertines, du barreaudage, en somme des éléments de second œuvre ou de finition, qui pourront éventuellement – s'il s'agit d'une volonté de la part de ceux et celles qui la réalisent<sup>561</sup> – personnaliser la clôture.

<sup>560</sup> *Les Vases communicants*, in André Breton, *œuvres complètes II*, Paris, Gallimard, « bibliothèque de la Pléiade », 1992 ; p. 168.

<sup>561</sup> Nous introduisons cette nuance ici car nous verrons plus loin dans notre propos (parties 5 et 6), que la personnalisation ou la distinction ne sont pas revendiquées de manière unanime, au contraire même.



*Bricoler : une succession de petits desseins*

On y reviendra plus loin, mais dans l'indéfinition qui caractérise une activité de fabrication répondant à la définition du bricolage, il y a forcément des étapes de décision qui se précisent dans leur cadre spécifique, celui du « petit » projet : pour planter un clou dans un mur, il faut avoir un « petit » dessein, celui d'accrocher quelque chose au mur. La réalisation de la clôture, généralement envisagée dès le début, se fait ainsi « au fur et à mesure, des moyens » (Stéphane, facteur, 15 Tanet), parfois « pas tout de suite, parce qu'on avait pas tout de suite les sous » (Éliane, vendeuse, 20 Champ-du-Feu) ou de temps, car l'on accorde la priorité à l'intérieur comme le rappelle Harold (25 Menhir) : « ça fait dix, onze ans qu'on est dans la maison, et la clôture a été faite il y a quatre ans [...] avec tout ce que j'avais à faire à l'intérieur, ça a pris quelque temps ».

Ce qui peut amener à caractériser cette activité technique nécessitant des moyens précis (par exemple un foret approprié au mur à percer) comme une forme de bricolage, est qu'elle s'inscrit dans un processus plus large, indéfini, d'évolution, de transformation de la maison qui n'est pas envisagée dans sa globalité, comme pourrait l'être un projet architectural avant le démarrage du chantier. Cela amène à ce que le résultat soit « inévitablement décalé par rapport à l'intention initiale (d'ailleurs simple schème)<sup>562</sup> ». Le bricolage ne relève donc pas d'une indéfinition absolue mais d'un processus long où différents desseins, des « histoires à épisodes<sup>563</sup> » se juxtaposent, se contredisent parfois, traduisant l'investissement<sup>564</sup> dans un espace domestique, qui est « le fruit d'une production continue et toujours recommencée<sup>565</sup> ».

### 3.2.4. Faire faire en faisant appel à des professionnel·les ?

Nous avons distingué dans le sous-chapitre précédent différentes trajectoires de bricoleurs, parfois de bricoleuses ayant réalisé leur clôture en redéployant dans la sphère domestique des savoir-faire professionnels ou en développant de nouveaux savoir-faire spécifiques. Tou·te·s revendiquent une certaine nécessité du bricolage domestique, dont la clôture n'est que l'une des multiples raisons d'être : habiter une maison implique de

<sup>562</sup> LÉVI-STRAUSS Claude, 1960, op. cit. ; p. 35

<sup>563</sup> KAUFMANN Jean-Claude, 2000, op.cit ; p. 310.

<sup>564</sup> BONNIN Philippe, 1991, op. cit.

<sup>565</sup> Ibid.

pouvoir faire différentes choses soi-même. Mais parmi toutes les tâches à conduire et notamment celles liées à la réalisation et à l'entretien de la clôture, certaines nécessitent de faire appel à des « prestations professionnalisées<sup>566</sup> ». Nous entendons par cette dénomination toutes les prestations assurées par des personnes ou entreprises dans un cadre professionnel et répondant à une logique économique, par le biais d'une relation contractuelle. Cette externalisation demeure assez marginale, n'atteignant ou ne dépassant<sup>567</sup> 10% en France, que pour cinq activités de « production domestique<sup>568</sup> » : les « petits travaux de bricolage », les « réparations » (avec 19%, c'est le taux le plus élevé), le lavage des vitres et la plomberie. La « maçonnerie », qui pourrait concerner les clôtures, n'est une activité transférée hors de la sphère domestique ou familiale qu'à 4%.

Même si elle concerne une part marginale des activités de bricolage, cette observation de ce qui n'est pas fait soi-même va permettre de poursuivre cette investigation sur les implications de « faire soi-même » dans la relation qui peut se construire entre l'habitant-e et sa maison<sup>569</sup>. Ces relations permettent également d'esquisser un premier mouvement, de l'intérieur de la maison vers l'extérieur, de l'intime vers le public, induit par l'intervention d'un tiers, l'artisan, dans la sphère domestique pour conduire un petit chantier, celui de la clôture, qui se trouve lui aussi en position intermédiaire entre ces deux sphères.

#### *Faire appel à un professionnel, une nécessité ou un choix ?*

Si habiter en pavillon implique de bricoler, cette aptitude est variable selon les personnes rencontrées. Sans être en capacité de dénouer ce qui relèverait strictement d'une inaptitude ou de l'absence de volonté d'acquérir certains savoir-faire, il apparaît, dans les entretiens que certains travaux sont plus simples pour certaines personnes rencontrées que pour d'autres. Joël, « instituteur à la retraite » (7 Marguerites), évoque ainsi la nécessité qu'il va avoir de crépir sa clôture, dont le revêtement est abimé, dans les prochaines années<sup>570</sup> :

---

<sup>566</sup> KAUFMANN Jean-Claude (dir.), 1996, op. cit.

<sup>567</sup> Les données analysées ici sont issues des enquêtes menées en 1989 et analysées par LEMEL Yannick, « la rareté relative des aides à la production domestique », in KAUFMANN Jean-Claude (dir.), 1996, op. cit. p. 189-211. Nos recherches ne nous ont pas permis d'accéder à des données plus récentes.

<sup>568</sup> Ibid. p. 208.

<sup>569</sup> SERFATY-GARZON Perla, *Chez soi. Les territoires de l'intimité*, Paris, Armand Colin, 2003.

<sup>570</sup> Dans un entretien réalisé, comme tous les autres, en 2014. La clôture a effectivement été repeinte et pourvue de nouvelles couvertines lorsque je reviens sur le terrain en 2020.

*« Surtout que c'est un truc qui est pas simple, je sais pas si vous avez déjà posé du crépi, quand on voit les gars faire, ils font comme ça, ça tient, et quand vous le faites vous même, en schématisant, ça fait comme ça »*

Cet extrait met en avant la différence d'habileté entre celui ou celle qui a acquis une certaine habitude dans la réalisation de certaines tâches de celui ou celle qui ne réalise la même tâche qu'épisodiquement, une fois par décennie peut-être. Même si Joël a fait lui-même « tout l'intérieur, carreler, cloisons, électricité », il fera refaire sa clôture par un·e professionnel·le.

Pour Philippe (dessinateur industriel, 16 Marguerites), c'est la complexité intrinsèque de l'ouvrage à réaliser, un muret suivant rigoureusement la forme courbe de sa parcelle qui va l'amener à chercher, longtemps, un·e professionnel·le « qui aille dans le bon sens ». Cette difficulté va l'amener à solliciter successivement différentes entreprises, en se heurtant à leurs incompréhensions de sa « démarche intellectuelle » ou aux limites de leurs compétences : « trouver un maçon capable de faire des joints parallèles et d'épouser une forme trapézoïdale [...] c'est pas évident ». Les particularités de ce projet en renchérissent les coûts et amènent à faire des économies en renonçant à certaines de ses parties, comme le barreaudage. Dans ces deux cas, le recours à des professionnel·les résulte d'une exigence ou d'une attente particulière, dans la qualité de la mise en œuvre et de la recherche d'adéquation de celle-ci à un « dessein » qu'un bricoleur amateur ne serait pas en mesure d'atteindre. Pour Didier (cadre commercial, 21 Sorbiers), c'est la découverte, dans un « catalogue », d'un type de clôture particulier « comme un aggro » où l'on peut planter des fleurs qui rendra le recours à un artisan nécessaire.

La nécessité de faire appel à un·e professionnel·le peut également évoluer au fil des années qui passent : même si la retraite permet, comme l'évoque Pierre-Yves (20 Jeanne d'Arc), d'avoir « du temps à [...] consacrer à la refaire (la clôture) » quand « on prend de l'âge, on peut plus », comme l'évoque Marc (10 Sorbiers). Cela amène alors à devoir « payer quelqu'un » (Marc, 10 Sorbiers) ou à supprimer certains éléments pour réduire l'entretien qu'ils demandent comme l'a fait Roger avec son barreaudage en bois (14 Charmes).

### *Faire confiance à un·e professionnel·le ?*

Outre la difficulté évoquée par certain·es à trouver un artisan en mesure de répondre à des attentes spécifiques, les entretiens font aussi parfois apparaître une certaine défiance vis-à-vis des professionnel·les, dont l'adéquation entre le prix et la qualité du service rendu est mise en cause : « ça coûte une fortune pour avoir quelque chose de correct » (Jean-Luc, 1 Dabo). La dimension économique est fréquemment évoquée et renvoie aux propos déjà commentés précédemment sur la nécessité de faire soi-même. La formulation de cette critique envers les artisans semble étonnement partagé par ceux déclarant y avoir recours comme par ceux affirmant le contraire.

Si le ou la professionnel·le est parfois un·e inconnu·e, que l'on va trouver par l'annuaire, par hasard au fil de ses trajets quotidiens ou de discussions avec des proches ou des voisin·es, il ou elle peut aussi faire partie de la famille : pour Jean et Monique (commercial et secrétaire, 1 Coquelicots), c'est leur fille, « travaillant dans le bâtiment », qui « a choisi » et « installé » leur nouvelle clôture. Pour Didier (21 Sorbiers), ce sont des connaissances dans la « fabrique de grillages » où il exerçait qui lui ont permis de trouver un artisan pour sa clôture. Pour Nicole (assistante sociale, 2 Marguerites) enfin, c'est son fils qui connaissait bien l'entreprise qui l'a amené à faire installer une clôture en métal rouge très atypique dans son quartier en remplacement d'une clôture en bois bien plus discrète. Si Didier reste évasif quant à son rapport au bricolage, pour Monique, Jean et Nicole, le recours à des professionnel·les est mis en regard d'une incompétence à prendre en charge eux-mêmes la fabrication ou la réparation de leur clôture.

### *Faire faire, un complément qui s'articule au faire soi-même ?*

À quelques exceptions près, les entretiens font davantage apparaître le « faire faire » comme un complément que comme un substitut aux activités de bricolage ayant trait à la clôture : « faire faire » ne consiste pas à « transférer<sup>571</sup> » la fabrication de la clôture et implique même parfois des attentes plus précises, chez les personnes rencontrées, que pour celles qui m'ont confié avoir réalisé leur clôture en totalité. Nous remarquons ainsi que la sollicitation de professionnel·les s'inscrit dans un processus de fabrication de la clôture qui n'est pas linéaire et univoque : un·e professionnel·le sera sollicité·e pour certaines tâches et non pour d'autres, à certains moments et non à d'autres.

---

<sup>571</sup> LEMEL Yannick, 1996, op. cit., p. 189-211.

La part des clôtures dont la fabrication a été « externalisée » par les personnes rencontrées à B. relève de différents domaines, sans exclusivité de l'un ou de l'autre : du gros œuvre (maçonnerie), à la finition (crépi) ou à la réparation. Le choix de faire ou de peut aussi résulter d'un arbitrage évoluant au gré des circonstances, du projet envisagé, des moyens, du temps disponible... Jean-Christophe (9 Menhir), qui « depuis dix ans [...] bricole à la maison » arbitre ainsi en fonction de la part du coût des travaux nécessaires aux matériaux et à la main d'œuvre, en faisant faire systématiquement des devis auprès de professionnel-les : si la part des matériaux est largement supérieure à la part de la main d'œuvre, il préférera faire faire. La distinction que nous pouvions tout d'abord opérer entre « faire » et « faire faire » n'est donc pas aussi nette qu'il n'y pourrait paraître car les deux s'agrègent généralement plus qu'ils ne s'opposent dans la fabrication de la clôture.

### 3.2.5. Du social dans le bricolage et la construction de la clôture ?

*« Mon mari est très bricoleur, il fait beaucoup de choses dans la maison, c'est appréciable [...] »<sup>572</sup>*

*« Mon mari bricoleur fait tout avec ses mains... C'est un apport pour nous parce qu'on ne donne pas à faire. »<sup>573</sup>*

Dans ces extraits de l'enquête sur les pavillonnaires menée en 1964-65 comme dans les entretiens menés en 2014, il apparaît que le bricolage demeure une activité genrée<sup>574</sup>, généralement assurée par les personnes de sexe masculin au sein des ménages rencontrés, tous constitués de personnes de genre différent<sup>575</sup>. Nous n'avions initialement pas accordé d'importance au genre des personnes rencontrées, en leur demandant d'évoquer leurs clôtures. Mais il apparaît de manière évidente que le rapport à la fabrication de celle-ci diffère selon le genre : les hommes emploient systématiquement la

<sup>572</sup> Enquête « les pavillonnaires », 1966 : Entretien A19P ; cité par HAUMONT Nicole, 1966, op. cit. ; p. 36.

<sup>573</sup> Ibid. Entretien A3P

<sup>574</sup> L'enquête « Emploi du temps », menée par l'INSEE depuis 1974, permet de mesurer la part du travail domestique assurée par les hommes et les femmes. Pour le bricolage et le jardinage, la part assurée par les hommes est passée de 76% en 1974 à 73% en 2010, ce qui traduit un lent rééquilibrage mais surtout une grande stabilité dans cette répartition. Cf. BROUSSE Cécile, « La vie quotidienne en France depuis 1974. Les enseignements de l'enquête *Emploi du temps* » in *Economie et statistique*, n° 478-479-480, 2015.

<sup>575</sup> Sauf lorsqu'ils sont constitués d'une seule personne adulte : c'est le cas pour sept ménages auxquels appartiennent les personnes rencontrées, à raison de quatre femmes et trois hommes, dont six ont plus de soixante-cinq ans.

première personne du singulier : « j'ai fait », « j'ai réparé », « j'ai réalisé », tandis que les femmes emploient soit le « on », indéterminé, soit attribuent explicitement la réalisation de la clôture à leur mari. Cette répartition des rôles amène parfois les femmes rencontrées à être totalement étrangères aux choix ou à la fabrication de la clôture, comme l'évoque Reine, qui explique la forme de sa clôture en indiquant que « ça lui plaisait à [son] mari ». Dans le même ordre d'idées, Philippe (16 Marguerites) a « envoyé [sa] femme en thalassothérapie [...] durant les gros travaux. », ce dont elle lui fut apparemment « reconnaissante ».

Lorsque ni le mari, ni la femme ne bricolent, cette incompétence est souvent partagée, par l'emploi du « on » ou le « nous », comme pour Jean et Monique lorsqu'il et elle me disent que « le bricolage et nous, c'est pas ça », ou Monia, me précisant qu' « on est pas du tout du métier, mon mari et moi », pour m'expliquer son choix de faire appel à des professionnel·les.

#### *Des rôles genrés dans les pratiques domestiques*

Dans les échanges apparaissent également d'autres distinctions dans les rôles, les femmes se voyant souvent attribuer les choix esthétiques « c'est un peu ma femme qui voulait cette couleur » (Marc, 10 Sorbiers) tandis que les hommes se consacrent à la définition technique et à la mise en œuvre de la clôture ou à son suivi. Ces distinctions ne sont pas nouvelles et apparaissent aussi dans les différentes enquêtes menées sur le bricolage depuis les années 1980<sup>576</sup> ou dans celles relatives aux pavillonnaires dans les années 1960<sup>577</sup>. Ces différentes enquêtes soulignent par ailleurs la persistance d'un fort investissement des femmes dans les tâches domestiques quotidiennes, à la différence des hommes, qui s'investissent davantage dans certaines tâches plus exceptionnelles, comme toutes celles relatives au bricolage et à la transformation du logement<sup>578</sup>. Les particularités de l'échantillon des personnes rencontrées dans le cadre de notre enquête n'est probablement pas neutre, vis-à-vis de cette répartition, avec un âge moyen de 60 ans.

<sup>576</sup> CHENU Alain, *Les usages du temps en France*. Paris, Futuribles, Association Futuribles, 2003, p.21-31 ; url : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01499348>.

<sup>577</sup> HAUMONT Nicole, 1966, op. cit., chap. « Le bricolage est proprement masculin » ; p. 37.

<sup>578</sup> A titre d'exemple, voici quelques indication des temps consacrés à certaines activités par les hommes et les femmes, en 1998 : pour la cuisine, le linge, le ménage, 2h32 pour les femmes et 39 minutes pour les hommes ; pour le bricolage, le jardin ou le soin aux animaux, 16 minutes pour les femmes, 45 minutes pour les hommes. Cf. CHENU Alain, 2003, op. cit.

### *Le ménage et son pavillon : un petit « collectif » ?*

Ces quelques éléments nous rappellent également que la maison individuelle n'est pas aussi individuelle que son nom l'indique : chacune des maisons constituant notre corpus a été et reste généralement habitée par plusieurs personnes simultanément. Tout individuelle qu'elle est, la maison constitue un petit collectif, qui n'est certainement pas dépourvu, dans les relations qui s'y déroulent, « de dissymétries, conflits, [ou] différenciations<sup>579</sup> » entre ses occupant-es. Ainsi, même si la distinction du rapport à la clôture et à l'espace domestique n'a pas pu être observée de manière systématique dans le cadre de cette enquête, il est probable qu'une distinction peut s'opérer entre enfants et adultes ainsi qu'entre hommes et femmes, comme nous l'avons observé plus haut<sup>580</sup>.

Ce « collectif » est en lien avec d'autres personnes ou groupes de personnes, dont l'aide, dans la mise en œuvre de la clôture apparaît dans quelques entretiens. Pour Lauriane (12 Menhir), ce sont des ami-es « qui s'y connaissent » qui ont réalisé la clôture sur rue constituée d'un petit muret en maçonnerie jouant le rôle de mur de soutènement. Ces aides extérieures viennent aussi des enfants, et plus particulièrement des fils, après leur départ, ou encore du père ou beau-père, les frères, pour Claudine (1 Champ-du-Feu), dont le mari « est plutôt [...] intellectuel [...] pas [...] bricoleur ». Les rares mentions de solidarités amicales ou familiales<sup>581</sup> peuvent conforter l'idée d'un repli<sup>582</sup> des familles de B. sur leur pavillon, conformément aux évolutions de la famille et des analyses courantes de la vie pavillonnaire. En nous intéressant aux voisinages, nous verrons, un peu plus loin, que cet isolement méritera d'être relativisé.

### **3.2.6. Qu'est-ce qui caractérise et motive l'activité du bricoleur ?**

Comme nous avons pu le comprendre, à travers cette première observation des bricoleurs et bricoleuses, l'activité de bricolage, et plus spécifiquement la fabrication de la clôture

<sup>579</sup> BONNIN Philippe, 1991, op. cit. ; p. 145.

<sup>580</sup> Rappelons qu'en moyenne, les ménages appartenant au panel rencontré étaient constitués de 4,1 personnes au moment de l'installation et atteignent 2,5 personnes au moment de l'entretien, en 2014. Voir tableau des profils des personnes rencontrées, annexe 1.

<sup>581</sup> La notion de « solidarité familiale » est d'ailleurs discutée, notamment dans l'article de Claude martin, « Solidarités familiales : débat scientifique, enjeu politique », in KAUFMANN Jean-Claude (dir.), 1996, op. cit. ; p. 55-78.

<sup>582</sup> KAUFMANN Jean-Claude, 1988, op. cit.

condense plusieurs caractéristiques qui peuvent paraître paradoxales<sup>583</sup>. Les différentes motivations à fabriquer soi-même sa clôture peuvent se résumer par le tableau suivant :

	Nécessité	Possibilité	Envie
1. Economie			
2. Savoir-faire			
3. Temps disponible			
4. Plaisir			

Tableau 3. Les différentes motivations à bricoler

Le bricolage est la plupart du temps présenté comme une nécessité, liée à la vie en pavillon<sup>584</sup> et comme une manière de finir l'aménagement de celui-ci, en utilisant du temps qui permettra de faire des économies pouvant être réinvesties pour d'autres activités : « le temps du bricolage, c'est l'argent des vacances<sup>585</sup> ». La clôture n'est pas forcément prioritaire, car c'est l'intérieur de la maison qui l'est davantage mais elle fait partie des investissements utiles, terminant la maison et valorisant celle-ci.

À contrario, le bricolage peut aussi apparaître comme une activité valorisante en tant que telle lorsqu'elle n'est pas nécessaire. Cela amène à valoriser en particulier les éléments de second œuvre, qui sont accessoires, secondaires, au détriment du gros-œuvre. À travers ces activités valorisantes, le bricoleur met en avant dans une clôture qui, sur rue, est visible, des aptitudes personnelles. Nous parlons ici de bricoleur, car celui-ci est principalement un homme, qui sollicite, parfois, pas toujours, les autres personnes du foyer et notamment son épouse pour prendre certaines décisions.

Ces aptitudes sont d'autant plus valorisées qu'elles ne se voient pas : un bon bricoleur arrive à faire une clôture qui ne trahit pas qu'elle a été réalisée par un non-professionnel. Cela nous a amené à disposer de discours différents selon la nature des savoir-faire détenus par les personnes rencontrées : l'artisan professionnel qui a mobilisé dans sa propre maison des savoir-faire reconnus ou celui dont le bricolage peut s'apparenter avec un travail professionnel a plus d'appétence à parler de sa clôture, de celui qui met en

<sup>583</sup> BONNETTE-LUCAT Claude, 1991, op. cit.

<sup>584</sup> HAUMONT Nicole, 1966, op. cit. ; p. 36.

<sup>585</sup> JARREAU Philippe, 1985, op. cit. ; p. 99.



œuvre des aptitudes moins reconnues, moins proches de celles d'un professionnel. Ce dernier n'abordera la fabrication de la clôture qu'à mon instigation, sans que ce sujet n'apparaisse spontanément dans la discussion. Pour ceux ou celles mettant en avant une « incompétence » ou une inaptitude au bricolage, une grande attention à la conception est parfois mise en avant, comme peut en témoigner Philippe dans les différents dessins qu'il a faits de sa clôture avant d'en confier la réalisation à un artisan. Faire appel à un professionnel n'est ni dévalorisant, malgré la défiance qu'ils peuvent susciter dans les discours recueillis, ni le signe d'une absence d'investissement personnel dans sa clôture.

Le bricolage est plus valorisé et valorisant lorsqu'il s'attache à la fabrication qu'à la réparation. La réparation et l'entretien, sur lequel nous reviendrons un peu plus loin, suscitent moins d'investissements affectifs, car ils sont perçus comme des contraintes, ce qui est rarement mis en avant dans la fabrication.

## Chapitre 3.3 / Le bricolage, entre pensée et action, projection et fabrication

Comme nous avons pu le voir, le bricolage est une activité qui permet de faire passer une intention dans une réalité matérielle<sup>586</sup>. Dans les enquêtes menées, nous avons pu déceler différentes modalités d'envisager ce transfert, du *dessein* à la *matérialité*, en passant parfois par le *dessin*. Nous avons pu voir que le bricolage, et notamment la fabrication de la clôture, pouvait agréger différents « petits » desseins successifs liés aux intentions successives qui peuvent se traduire dans la fabrication ou la transformation de la clôture et plus généralement de la « production domestique<sup>587</sup> ».

Dans ce chapitre, nous procéderons en deux volets successifs pour décortiquer le passage de l'idée à la forme matérialisée dans l'espace pavillonnaire. Nous nous intéresserons d'abord aux différentes temporalités qui peuvent caractériser la fabrication de la clôture avant d'en étudier en détail les étapes successives, en partant d'un schéma linéaire, allant de la conception à la réalisation. Dans un second temps, pour retrouver les « bricoleurs » déjà suivis dans le chapitre précédent, nous nous intéresserons à différentes modalités de fabrication de la clôture, amenant ainsi à mieux comprendre les formes d'investissement<sup>588</sup> qu'elles peuvent susciter.

### 3.3.1. La fabrication de la clôture : tout de suite ou pas à pas ?

La réalisation de la clôture peut s'inscrire dans deux temporalités qui apparaissent dans les propos recueillis. La priorité accordée à la clôture illustrée par les deux extraits suivants : « on a d'abord fait la clôture<sup>589</sup> » ; « la clôture n'était pas faite. On l'a faite tout de suite en arrivant<sup>590</sup> » ne se vérifie pas unanimement parmi les personnes rencontrées à B. La fabrication de la clôture se confronte, comme nous avons pu le voir plus haut, à d'autres priorités, comme l'habitabilité de la maison elle-même, pour ceux et celles ayant

---

<sup>586</sup> INGOLD Tim, 2015, op. cit.

<sup>587</sup> BONNIN Philippe, 1991, op. cit.

<sup>588</sup> Ibid.

<sup>589</sup> HAUMONT Nicole, RAYMOND Henri, DEZÈS Marie-Geneviève, HAUMONT Antoine, 1966, op. cit. ; p.59.

<sup>590</sup> Enquête « les pavillonnaires », 1966 : Entretien LC7P.

fait le choix<sup>591</sup> d'acquérir une maison « prête à décorer<sup>592</sup> ». Ce rapport au temps vient interroger également ce que l'on appelle « bricolage » dans l'investissement domestique, qui est en partie déterminé pour plusieurs décennies par des prêts immobiliers qui vont obérer les capacités économiques des ménages, comme nous l'avons déjà rappelé.

La première temporalité qui transparaît est rapide, courte, parce que l'on souhaite « finir » et que la clôture participe à la « finition » de la propriété, comme l'évoque Jeannine (1 Donon) en indiquant que la clôture est une « terminaison », ce qu'affirme également Viviane (19 Pierre Polie), en précisant que sa clôture n'a pas été faite pour « empêcher les gens d'enjamber » mais « pour finir le terrain ». Elle oppose ainsi une fonction de fermeture de la clôture à celle de marquage, symbolique, donnant à cette dernière fonction une plus grande importance qu'à la première. Cette finition peut amener à trouver des solutions provisoires, comme Jean-Christophe (9 Menhir), qui a planté rapidement une haie de thuyas ou Stéphane (15 Tanet), qui a juste empilé les parpaings constituant la clôture sur rue sans les sceller dans le sol, pour disposer d'une clôture rapidement et s'assurer de la réversibilité de ce choix. C'est aussi cette solution que privilégient Raphaëlle (10 Schweitzer), l'une des rares personnes locataires de sa maison que j'ai rencontrée ou Josette (3 Marguerites), qui a choisi une solution « facile », qu'elle peut mettre en œuvre « seule », « sans trop (se) casser la tête ».

La fabrication rapide de la clôture peut aussi mobiliser d'emblée des moyens importants, parfois en continuité avec la réalisation de la maison, ou juste après, comme le rappelle Marcel (3 Racine) : « je l'ai faite en même temps que la construction ». La clôture qui mobilise un coût important est amenée à perdurer et les moyens mobilisés au moment de la construction justifient qu'elle dure, dans les échanges avec les personnes rencontrées. Le grillage est plus rarement utilisé pour la réalisation d'une clôture provisoire<sup>593</sup>.

Une seconde temporalité de fabrication, plus lente, caractérise les clôtures qui se sont faites morceau par morceau : d'abord le muret, puis les portillons, puis le barreaudage,

---

<sup>591</sup> Choix qui est évidemment un arbitrage, lié notamment à des capacités financières. Cf. CARTIER Marie, COUTANT Isabelle, MASCLET Olivier, SIBLOT Yasmine, 2008, op. cit.

<sup>592</sup> Dénomination désignant des maisons dont la décoration intérieure (la pose des revêtements, sols, plafonds, murs) reste largement à réaliser au moment de leur livraison.

<sup>593</sup> Nous avons observé deux cas dans les rues étudiées, où des grillages posés, en apparence, de manière provisoire vus en 2014, ont été remplacés avant 2020.

etc. De l'indispensable à l'accessoire, ou au décoratif, la clôture va se compléter ou se transformer au fil des années, du temps disponible, du budget, de l'acquisition de savoir-faire parfois<sup>594</sup>. Jean-Christophe (9 Menhir) « bricole à la maison » depuis dix ans, car les travaux qu'il réalise sont « assez impayables ». Pour Christophe (11 Noyers), la clôture inachevée ou provisoire « dépanne, en attendant », jusqu'à ce qu'il soit possible de poursuivre le projet qui a été engagé. Il arrive parfois que la clôture réalisée avec le dessein d'être terminée ne se complète pas, parce que les raisons qui pouvaient susciter l'envie de terminer au début se sont dissipées, ou parce que l'envie de finir n'est plus aussi forte qu'au début, parfois aussi parce qu'« avec l'âge, on a moins d'énergie » (Joël, 7 Marguerites). La mise en œuvre progressive de la clôture est parfois liée à son coût, en particulier lorsqu'il faut payer des professionnel·les. L'établissement des devis, pour « voir combien ça [...] revient » est alors nécessaire à la « programmation des travaux » (Joël, 7 Marguerites).

Ces deux manières d'envisager le temps ne se retrouvent pas de manière équivalente parmi les personnes rencontrées : l'enjeu de « finir », même provisoirement, est plus fortement mis en avant que le chantier continu et progressif. Celui-ci n'est pas mis en avant comme une démarche, volontaire, mais comme une nécessité, qui, tôt ou tard, doit aboutir à ce qu'il y ait « finition ». Parfois, ces deux rapports au temps s'entrelacent, notamment lorsqu'une clôture existante doit faire l'objet de transformations : celle-ci, réalisée rapidement au moment de l'installation, est transformée ou rénovée progressivement, « petit à petit », notamment lorsque l'« on est seul » (Marc, 10 Sorbiers). Nous voyons apparaître une distinction sur laquelle nous reviendrons plus loin, entre la première réalisation, celle qui « enrichit la maison<sup>595</sup> » et l'entretien ou la réparation, qui permet de préserver cette valeur sans être présentée comme une activité forcément valorisante par les habitant·es.

### **3.3.2. Fabriquer sa clôture : un petit chantier en différentes étapes**

Cette temporalité, rapide ou longue, linéaire ou irrégulière dans laquelle s'inscrit la fabrication de la clôture se décompose en plusieurs étapes, de l'émission d'un dessein,

---

<sup>594</sup> BONNETTE-LUCAT Claude, 1991, op. cit.

<sup>595</sup> Enquête « les pavillonnaires », 1966 : Br2P.

« se clôturer », à sa mise en œuvre et au-delà. Ce que nous pourrions désigner comme des « phases », si la réalisation des clôtures suivait un processus linéaire et ordonné, apparaît de manière plus ou moins forte dans les entretiens. Pour retracer ces étapes, nous reprendrons un ordre inspiré des phases suivies par la maîtrise d'œuvre architecturale<sup>596</sup> : (1) conception ou avant-projet ; (2) préparation de la réalisation ou projet ; (3) réalisation ou chantier ; (4) finition ou réception ; (5) réparation et entretien. Une sixième étape, qui apparaît parfois, celle de la transformation de la clôture, sera simplement évoquée ici, avant d'être développée dans un chapitre ultérieur.

1. **Le temps de la conception**, c'est-à-dire le début de l'expression d'une intention, est quasiment absent des échanges. Souvent, mais nous y reviendrons plus loin, le projet semble établi d'emblée, comme si la volonté de se clôturer n'impliquait pas que des choix précis et rationnels soient faits au préalable. Dans certains cas, un peu exceptionnels, la conception va prendre un temps qui apparaît longuement dans l'échange, comme pour Philippe (16 Marguerites), qui va prendre « facilement six mois » en allant dans « les nouveaux quartiers » pour chercher « un exemple d'arrondi » similaire à la forme de sa parcelle. Ayant travaillé dans un bureau d'études, Philippe va dessiner précisément son projet en mobilisant calques, photos, plans, coupes, élévations...

Ce moment est parfois lié à un « coup de cœur », à la découverte d'un matériau qui répond à l'image que l'on se fait de sa clôture, comme l'évoque Didier (21 Sorbiers), qui a découvert un type de clôture en brique de béton préfabriquée « en Allemagne », où l'on « peut faire des fleurs » et va ensuite concentrer ses efforts ensuite pour trouver « quelqu'un qui veut bien le faire », finissant par se mettre « d'accord avec un mec de Brumath » pour assurer la pose. Pour Marcel (3 Racine), qui était serrurier, la conception n'a pas suscité d'interrogations, car « la forme [...], j'avais ça dans la tête et je savais faire », me dit-il. Dans ces deux cas, les deux premières étapes s'associent, la possibilité d'envisager le chantier ou un savoir-faire déterminant la forme que prendra *in fine* la clôture. Mais cette étape de conception reste difficile à saisir en tant que telle, même s'il est certain que les personnes

---

<sup>596</sup> Ces phases ont été réglementées et dénommées en France par la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, dit « Loi MOP ».

rencontrées ont eu une intention avant de mettre en œuvre leur clôture. Il apparaît que cette étape de conception de la clôture se cache bien souvent dans l'« épaisseur de l'implicite<sup>597</sup> » qui ne ressurgit, en creux, qu'à travers la description de la mise en œuvre ou de son aboutissement, comme si l'intention n'avait été qu'une « injonction<sup>598</sup> », qu'il est difficile de faire remonter à la conscience.

2. **Le temps de la préparation de la réalisation** est plus présent dans les entretiens : c'est le temps où l'on va décider des matériaux, de la manière de fabriquer la clôture, des entreprises à qui l'on confie le chantier, des ami·es que l'on sollicite, des outils qu'il faut acquérir. Cette étape débute par les demandes d'autorisation (les déclarations de travaux), voire par des négociations avec les voisin·es, pour les clôtures mitoyennes sur lesquelles nous reviendrons dans la cinquième partie de cette thèse. Pour Jean-Christophe (9 Menhir), comme nous l'avons déjà évoqué, cette étape est celle où se décide ce qu'il réalisera lui-même ou pas, à partir des devis sollicités auprès d'artisans, avec une règle simple qu'il précise à partir de l'exemple des parois de PVC qui entourent sa parcelle : « comme le montant [des matériaux] est relativement élevé, [...] dans la part totale, [...] faire soi-même ne se justifie pas ». Pour le « gros œuvre [...] c'est la mise en œuvre qui est très très chère » et l'amène à faire le choix de réaliser certaines choses par lui-même.
3. **Le temps de la réalisation** est celui qui apparaît le plus fréquemment dans les échanges. Ce moment apparaît de manière ambivalente. Parfois revendiqué, par exemple par Bernard (14 Schweitzer), qui met en valeur la robustesse de la clôture qu'il a réalisée lui-même il y a une cinquantaine d'années, il permet de donner à voir une habileté, une compétence, un savoir-faire, une débrouillardise qui est parfois mise en avant comme l'une des marques de la vie pavillonnaire : « je fais tout [...] quand on a une maison, il faut savoir tout faire, tout ». Cette valorisation du temps passé dans l'amélioration de la maison apparaît déjà dans les enquêtes menées auprès des pavillonnaires en 1964-65 : ce temps passé à la réalisation mérite de l'être car c'est « du travail qui reste<sup>599</sup> ». Le chantier est, comme nous l'avons vu, parfois long, progressif, au gré des possibilités matérielles et du temps disponible,

---

<sup>597</sup> PASSERON Jean-Claude, GÉRARD-VARET Louis-André dir., *Le modèle et l'enquête : les usages du principe de rationalité dans les sciences sociales*. Paris, Éditions de l'EHESS, 1995 ; p. 62.

<sup>598</sup> KAUFMANN Jean-Claude, 2000, op. cit. pour le chapitre consacré à l'injonction, p. 191-210.

<sup>599</sup> Enquête « les pavillonnaires », 1966 : Br2P.

comme le dit Marie-José (2 Nideck) à propos d'une extension de sa maison qui nécessitera de revoir sa clôture : « on fait à notre rythme, si c'est pas fait maintenant, ce sera fait dans deux ans. ». Dans ce cas, la réalisation est concomitante de certaines étapes de conception et de préparation : le dessein s'adapte, s'ajuste au fil du temps, long, du petit chantier domestique.

4. **La finition** peut être envisagée de deux manières : soit dans son sens technique, dans la continuité du chantier soit dans son sens « propre du bricoleur », où la finition permet de désigner « ce qui tend à réaliser son rêve de maison achevée<sup>600</sup> ». Dans ce dernier sens, c'est l'ensemble du chantier de réalisation de la clôture qui, à côté d'autres chantiers domestiques, peut y concourir. Lorsque la finition est évoquée dans les entretiens menés à B., les propos oscillent généralement entre les deux significations. À propos de sa clôture en limite séparative, Reine débute ainsi :

*« C'est même pas tout à fait fini. Là derrière, il y a encore des trucs qui sont à finir, vous voyez ? Là, ils sont finis, sauf ceux, derrière, sont pas encore finis [...] ça fait quand même, déjà, trois quatre ans... Mais mon mari, pour les finitions, faut un petit peu attendre... »*

Dans la suite de son propos, son attention se déplace sur le portail :

*« ça termine, quelque chose, je sais pas, vous avez un beau portail, on l'assortit, [...] au style de la maison, voyez, mais bon, c'est vrai que je trouve que c'est, c'est la finition, vous rentrez, vous avez un beau portail, ça donne déjà le cachet, je sais pas, c'est mon point de vue. »*

Dans le premier extrait, Reine évoque très clairement la finition comme une étape « technique », relevant du déroulement du chantier, en évoquant au passage que celui-ci relève des prérogatives de son mari même si celui-ci met du temps à accomplir ces tâches, en opposition probablement au gros œuvre. En s'intéressant au portail, Reine va parler de la finition en changeant de point de vue : il ne s'agit plus d'une étape technique du chantier, mais de l'apparence de la maison, de son

---

<sup>600</sup> JARREAU Philippe, 1985, op. cit. ; p. 106.

« cachet » qui est ici invoqué : la clôture, et en l'occurrence le portail, contribue à valoriser la maison dont elle fait partie.

La notion de « finition » apparaît fréquemment dans les entretiens, en associant ces deux registres de signification, en s'attachant tantôt à des parties de la clôture, tantôt à la clôture et à son rôle dans l'installation, comme lorsque Gérard (23 Champ-du-Feu), rappelle que la clôture, « fait partie de la finition de la maison », ou Thierry, à propos de petites barrières de bois, qui non seulement viennent compléter le linéaire de clôture, mais contribuent à son esthétique : « c'est juste pour faire joli [...] ça fait une finition ».

La finition n'est pas nécessaire à la clôture d'un point de vue matériel car la clôture peut tenir, structurellement, sans ces éléments de finition, mais l'est davantage dans la symbolique associée au processus d'installation. On notera d'ailleurs que l'évolution des formes des clôtures, qui tend à une simplification dans les rues étudiées, va renvoyer vers le second-œuvre voire même le gros œuvre des travaux qui pouvaient renvoyer à la finition : une clôture faite d'éléments de béton empilés, qui ne comporte qu'un seul type d'élément non transformé peut être considérée comme « finie » dès lors que le gros œuvre en est terminé. Le choix de ce type de clôture n'est-il d'ailleurs pas lié à la volonté d'en « finir » plus vite, plus que toute autre considération ?

La clôture est donc l'un des éléments qui amènera à ce que l'on « considère [la maison] comme finie » (Viviane, 19 Menhir), ce, d'autant plus qu'elle est souvent mise en œuvre lorsque d'autres travaux d'installation touchant à l'intérieur sont finis. Davantage peut-être que les étapes précédentes, la « finition » est donc une étape essentielle de la fabrication de la clôture : elle la conclut tout en la recouvrant : d'un point de vue technique, elle termine le chantier, mais contribue également, matériellement et symboliquement, à l'installation dans la maison, contenant d'une certaine manière l'ensemble des interventions matérielles qui ont été conduites jusqu'alors.





Fig. 3.8. Quelques exemples de clôtures monoblocs visibles dans les rues de B.

**5. Les temps dédiés à la réparation, à l'entretien** sont quasiment toujours présentés comme des contraintes auxquelles il faut faire face sans appétence, contrairement aux autres étapes du chantier, dont les contraintes matérielles et physiques apparaissent rarement dans les discours. Rares en effet sont les propos qui présentent comme tels les efforts consentis pour réaliser la clôture (ou plus généralement, pour aménager la maison), même si ce bricolage relève du « nécessaire » plus que du « plaisir<sup>601</sup> ». Pourtant, l'entretien, lié à une culture du propre et du sale<sup>602</sup>, constituerait l'une des marques d'une culture pavillonnaire en

<sup>601</sup> Philippe Jarreau distingue le « vrai » bricoleur, qui « aime bricoler », qui le pratique comme un loisir, de celui qui « s'installe », pour lequel le bricolage peut aussi apparaître comme un « sacrifice », pris notamment sur le temps de loisirs. Cf. JARREAU, Philippe, 1985, op. cit. ; p. 126.

<sup>602</sup> HAUMONT Nicole, RAYMOND Henri, DEZÈS Marie-Geneviève, HAUMONT Antoine, 1966, op. cit., p. 61.

participant à « une tendance à marquer l'espace » et à « l'aménager<sup>603</sup> ». Plusieurs différences vont néanmoins expliquer que l'entretien en lui-même puisse être dévalorisé au regard du bricolage, de la fabrication de la clôture.

La première explication est liée aux visées différentes des deux activités : le « bricolage » est une activité utile qui apporte de la valeur en transformant l'espace domestique, contrairement à l'entretien, qui maintient en état, répare, nettoie, sans qu'aucune valeur autre que symbolique, le « propre », ne soit créée. L'autre différence réside dans la répétition de l'action : s'il est plausible qu'un mur de parpaing puisse tenir plusieurs décennies<sup>604</sup> et très certainement survivre à ceux et celles qui l'ont bâti, il est probable qu'il devra bénéficier d'un entretien pour en préserver l'apparence. L'entretien, le nettoyage, va porter principalement sur les caractéristiques extérieures de la clôture, sur son aspect et devra être répétée régulièrement, sa répétition étant en quelque sorte sa propre justification, l'entretien régulier étant l'un des gages de la pérennité. Le temps consacré à l'entretien est donc perçu comme un temps nécessaire<sup>605</sup> et un peu contraint, qui structure parfois le temps « libre » des loisirs.

Comme le propose Marion Segaud, le travail d'entretien peut se scinder en deux catégories : les travaux réguliers et les travaux exceptionnels<sup>606</sup>. Pour éviter de proposer de manière hasardeuse des temporalités qui seraient relatives à chacun, nous pourrions distinguer l'effort nécessaire à chacun : les travaux réguliers seraient ceux qui se trouvent circonscrits dans une seule séquence de temps (par exemple le nettoyage de la clôture), les travaux exceptionnels étant ceux dont la complexité nécessite de les scinder. Repeindre sa clôture nécessite de réfléchir à une couleur, d'en faire l'acquisition, de préparer éventuellement le support, les outils et, enfin, d'effectuer l'entretien projeté. À contrario, le nettoyage du parement en grès de la clôture de Gérard (23 Champ-du-Feu) ne nécessite, « chaque année au printemps » qu'un « passage de Karcher ». Une partie des travaux exceptionnels est parfois

---

<sup>603</sup> HAUMONT Nicole, 1966, op. cit. ; p. 61.

<sup>604</sup> Comment peuvent en témoigner les murets que nous avons observés dans les rues les plus anciennes de B.

<sup>605</sup> KAUFMANN Jean-Claude, 2000, op. cit. ; p. 118.

<sup>606</sup> Marion Segaud ne donne pas d'indications de la fréquence qui pourrait caractériser ces deux temporalités ; in SEGAUD Marion, « Entretien son logement », BRUN Jacques, DRIANT Jean-Claude et SEGAUD Marion, *Dictionnaire critique de l'habitat et du logement*, Paris, Armand Colin, 2003.

dédiée à la réduction des travaux réguliers. Nicole (2 rue des Marguerites) a ainsi changé sa clôture en bois par une clôture en métal pour « avoir moins de travail », parce qu'il « fallait repeindre, constamment » : la facilité d'entretien est régulièrement évoquée dans les entretiens pour justifier les choix de l'un ou l'autre matériau constitutif de la clôture, notamment lorsqu'il s'agit de la transformer.

- 6. Les temps dédiés à la transformation** peuvent suivre les différentes étapes évoquées précédemment, en fonction des évolutions qui sont mises en œuvre. Comme nous le verrons plus loin, les transformations que j'ai pu observer ou m'ayant été relatées ne consistent que très rarement à démolir et reconstruire entièrement les clôtures entourant la parcelle. Ces modifications mobiliseront généralement les éléments existants, en les supprimant (partiellement), en les remplaçant parfois. Pour de rares personnes rencontrées, la transformation peut s'inscrire dans un continuum, où la clôture n'est jamais « finie » mais régulièrement réadaptée, ajustée.

Ce découpage temporel n'est pas forcément linéaire, comme nous avons déjà pu l'évoquer : il peut être fractionné, parce que l'on va intervenir sur la clôture par « morceaux », en fonction des nécessités (comme un rapiéçage) ; ou parce que la mise en œuvre d'une partie de la clôture va faire évoluer le projet initial, ou encore parce que l'application de certaines règles nécessitera de modifier le projet en cours de route ; ou encore parce que l'avis d'un·e voisin·e amènera à réviser le projet initial.

*Fabriquer sa clôture : différentes trajectoires pour différents procès de fabrication*

Ces temporalités, envisagées de manière linéaire, peuvent nous amener à définir quatre types de procès de fabrication de la clôture qui se distinguent par les liens, différents, entre la fabrication et le dessein visé par celle-ci. On trouvera ainsi, dans la continuité de la seconde temporalité évoquée précédemment, des clôtures dont la fabrication suit un processus incrémental, qui s'ajuste et se transforme au fil du temps, du chantier, des opportunités. Pour d'autres, c'est le passage de l'intention à la matérialisation qui va modifier le dessein, à la suite, parfois, d'incidents survenus dans la mise en œuvre de la clôture. Une troisième modalité de fabrication amène à faire évoluer le dessein dans un dialogue avec des professionnels. Le dessein va dans ce cas s'adapter à des savoir-faire proposés par un tiers, artisan, fabricant de clôtures, qui va proposer une solution aux

attentes de l'habitant·e. Un dernier cas, plus rare est celui d'un·e quasi-professionnel·le, qui va réaliser sa clôture en suivant un dessin précis et une démarche où les moyens sont explicitement mis en place pour répondre à des fins précises. Il peut néanmoins arriver que des aléas amènent ces bricoleurs<sup>607</sup> à modifier leur projet.

Pour analyser chacune de ces modalités de fabrication, nous nous appuyons sur un ou deux exemples précis parmi les personnes rencontrées en observant également la clôture qui a été réalisée.

### 3.3.3. Le bricolage, pour mettre scrupuleusement en œuvre un projet

La première trajectoire de fabrication observée fait du bricolage un processus balisé à partir d'une intention très explicite. Le bricoleur va dans ce cas mobiliser des outils de conception quasi-professionnels, pour dessiner, mesurer, préparer le chantier. Le chantier ne laisse place qu'à peu de surprises et la qualité de la réalisation se mesurera par sa conformité au dessein et le cas échéant, au dessin initial. Cette figure regroupe la majorité des personnes rencontrées.

Pour Jean-Christophe, nouveau quinquagénaire au moment de notre entretien, éditeur (9 Menhir), la réalisation de sa clôture est le résultat de deux projets successifs, le second ayant pu être mis en œuvre suite à l'achat d'une grande parcelle jouxtant son terrain initial. Pour ces deux clôtures, Jean-Christophe avance de manière méthodique : « je savais ce que je voulais », me dit-il et « je me renseigne beaucoup je recherche sur le net, [...] compare énormément les prix, la qualité. [...] pour vérifier le meilleur rapport qualité-prix ». Lors de la visite que je fais avec lui, il m'explique en détail chacun des choix qu'il a effectués pour sa clôture et sa maison dont il a « fait pratiquement tous les plans ». Même si Jean-Christophe dit qu'il « prend le temps », chaque chantier semble être mené de manière très méthodique, de son début à son aboutissement : même si cela fait « dix ans » dit-il, qu'il « bricole à la maison », chaque petit chantier est achevé avant qu'un autre ne démarre.

**ATLAS**  
**Planches**  
**M29 + M44**

---

<sup>607</sup> Nous avons volontairement employé le masculin dans le titre de ce paragraphe pour souligner le fait que les témoignages relatifs à la fabrication de la clôture émanent quasi-exclusivement (à une exception près) de personnes du sexe masculin.





Fig. 3.9. Les différentes clôtures de Jean-Christophe en 2014

La situation de son terrain l'amène à faire face des deux côtés à des espaces publics ainsi qu'à deux voisins. Ces clôtures en limite séparative sont restées les mêmes, l'une d'entre elle ayant simplement été prolongée en suivant la nouvelle limite. Du côté de la rue du Menhir, où se situe l'entrée de la parcelle, Jean-Christophe a mis en place un portail entre deux potelets, « quelque chose d'assez classique », à partir de matériaux « trouvés en Allemagne ». Du côté opposé, la clôture s'est d'abord composée d'un alignement « très uniforme » de thuyas. Au moment de l'extension du terrain, Jean-Christophe souhaitera avoir une clôture « uniforme », avec des « claustras [...] tout le long ». Après un premier refus de la mairie, sa nouvelle clôture sera constituée d'un muret et de parois pleines sur l'une des faces du terrain, tandis que l'autre sera constituée d'une haie variée, « pour éviter les maladies ». Pour organiser ses chantiers et ses travaux, Jean-Christophe va

« faire des devis » et décider ensuite de « laisser faire » ou de faire lui-même, en fonction en fonction des économies qu'il peut faire et de la part de la main-d'œuvre dans le montant des travaux.

Jean-Christophe est donc un bricoleur qui travaille avec méthode, en planifiant ses chantiers, en les préparant et en les coordonnant. Loin de n'exercer qu'avec les « moyens du bord<sup>608</sup> », il va chercher à trouver la meilleure solution en comparant différentes solutions, avant de se lancer dans la fabrication de sa clôture. Quelques années après notre entretien, je remarque que la clôture n'a pas changé : finie, elle est restée conforme à ce que Jean-Christophe m'avait annoncé en me décrivant son chantier en 2014.

### 3.3.4. Le bricolage, un processus incrémental et adaptatif

Une seconde trajectoire de fabrication regroupe ceux et celles pour lesquelles la réalisation est un processus incrémental, à travers lequel la clôture va être réalisée, améliorée, transformée, peu à peu, sans que l'on puisse forcément identifier de fin à chacune des étapes de transformation. Cette figure, qui renvoie une distinction déjà présentée précédemment, entre les clôtures réalisées rapidement de celles qui sont réalisées progressivement, est plus rare, car elle met en cause l'attachement souvent mis en avant à la « finition » de la maison à laquelle la clôture contribue. Comme la clôture est un chantier en continu, perpétuellement inachevé, les entretiens avec les personnes relevant de cette catégorie ont souvent été plus riches et précis que les autres, peut-être parce qu'ils s'attachent à des processus toujours à l'œuvre, plutôt qu'au récit d'une expérience passée, parfois depuis très longtemps<sup>609</sup>.

Pour illustrer cette seconde figure, nous suivrons Raphaëlle (10 Schweitzer) et Marc (10 Sorbiers) dans leurs chantiers respectifs. Raphaëlle, trentenaire, enseignante, est l'une

---

<sup>608</sup> LÉVI-STRAUSS, 1960, op. cit. ; p. 31.

<sup>609</sup> J'ai déjà évoqué cette problématique plus haut : comment un discours à distance, temporelle, peut-il raconter une expérience passée sans la déformer, sans la relire au prisme des préoccupations d'aujourd'hui ? Et par ailleurs, comment entrer dans le « secret » d'un vécu, d'un habiter, en se passant des discours habitants, qui en constituent la seule porte d'accès... Une même question anime tous ceux et celles qui ont travaillé sur la figure du témoin, dont le récit se construit dans un processus de mise à distance qui est la condition même du récit.

**ATLAS**  
**Planches**  
**M02 + M17**

des rares locataires<sup>610</sup> que j'ai rencontrée à B. Ses manières d'envisager l'évolution de sa clôture sont bien évidemment liées au fait, me dit-elle, que « je ne suis pas chez moi », dans cette maison où elle réside depuis trois ans lorsque nous nous entretenons. Elle va par conséquent chercher à minimiser les investissements sur une clôture en limite séparative faite de « grillage partout », « bien pourri » et « tout mou ». Sans remplacer le grillage, Raphaëlle va d'abord décider d'installer des panneaux en paille, « mais ça n'a pas tenu », avant de s'orienter vers la pose de « panneaux bois ». Dans ce cas, c'est l'échec relatif d'une intervention où « l'individu doit se plier aux exigences d'objets qui ont leur propre façon d'être non négociable<sup>611</sup> » qui nécessite une seconde intervention.



Fig. 3.10. Les clôtures de Raphaëlle en 2014

Les panneaux de bois destinés à remplacer la paille présentent l'avantage d'être, pour Raphaëlle « 1. Esthétique ; 2. Durable ». Pour faire ce choix, « au magasin de bricolage », elle a surtout « regardé ce qui était dans [son] budget [...] quasiment inexistant ». Le choix de ne pas réaliser ces transformations successives elle-même est lié au fait qu'elle estime que le bricolage « revient cher », au « temps à passer dessus sans être sûr du résultat » ainsi qu'à l'outillage dont elle ne dispose pas. Raphaëlle décrira ensuite d'autres transformations envisagées, avec la même recherche d'économie de temps et de moyens, quitte à devoir remplacer les éléments. Lorsque je retourne rue Schweitzer en 2020, la clôture n'a pas changé, les transformations visibles étant limitées à des interventions dans l'aménagement du jardin.

<sup>610</sup> Deux sur cinquante-quatre entretiens.

<sup>611</sup> CRAWFORD Matthew B., *Eloge du carburateur. Essai sur le sens et la valeur du travail*, Paris, La découverte, 2010 ; p. 79.

Pour Marc, âgé d'environ soixante ans, ayant exercé dans le bâtiment et depuis peu retraité, la construction et la transformation de sa clôture sont d'abord liées au changement d'activité de son épouse, « nourrice agréée ». La garde d'enfant impose que « ce soit bien fermé », pour « que les enfants ne peuvent (sic) pas ouvrir [...] aller ailleurs [...] s'enfuir ».

Ce changement a amené Marc à se lancer dans toute une série de transformations de la clôture qui entoure sa maison construite en 1985, qu'il réalise lui-même, parce que « faire venir une entreprise, ça coûte très cher » et qu'il était « dans le bâtiment ». Marc réalise son chantier « petit à petit », à son « rythme », en s'attaquant successivement à chacune des clôtures qui entourent son terrain. En effet, je remarque, lors de notre entretien, que chaque limite du terrain se caractérise par une clôture un peu différente des autres. Marc me présente différentes transformations qu'il compte encore faire : poser un portail, couper des thuyas, poser un brise-vue, mettre un « chapeau » sur le « mur mitoyen », repeindre le muret avec la teinte de la maison, qui lui « restait encore »... Lorsque je repasse rue des Sorbiers en 2020, le chantier de Marc a avancé, mais plusieurs des transformations qu'il évoquait en 2014 ne sont que partiellement réalisées ou semblent encore en cours.



*Fig. 3.11. Les clôtures de Marc en 2014*

Ces deux profils se caractérisent par des interventions successives sur leurs clôtures et leurs espaces domestiques qui n'aboutissent jamais définitivement : la transformation n'est pas achevée et s'inscrit dans un continuum où l'enjeu de « finir » semble s'effacer devant la nécessité de pouvoir toujours s'adapter aux circonstances et aux situations<sup>612</sup>. Les moyens mis en œuvre correspondent à des circonstances qui peuvent évoluer.

<sup>612</sup> Dans les deux cas, les clôtures sont disparates, faites d'éléments différents, adaptés à chaque voisin et à chaque usage du jardin. La distinction entre clôtures homogènes et clôtures disparates fait l'objet d'un développement plus important dans



### 3.3.5. Le bricolage, des intentions transposées et matérialisées

La troisième trajectoire de fabrication fait écho à la première : dans les deux cas, le projet est défini, précis, planifié. Mais dans ce dernier cas, le particulier ne va pas réaliser les travaux lui-même mais chercher le ou la professionnel·le qui pourra réaliser le projet souhaité : le bricolage est ainsi *externalisé*. La réussite du projet se mesurera à travers la conformité du projet au dessin.

Philippe, dessinateur industriel à la retraite âgé de soixante-quinze ans, réside dans sa maison de la rue des Marguerites depuis 1971. Lorsque nous nous rencontrons, Philippe passera un long moment à me présenter les différents dessins qu'il a réalisés pour préparer la mise en œuvre de sa nouvelle clôture :

*« À partir des photos que je fais, je pose un calque tout simplement, si je veux travailler sur plan, je prends les mesures, des cordes, ou tout ce qu'il faut, et ensuite, je pose des calques et puis après, j'essaie de voir, d'expliquer ce que je veux [...] ».*

Philippe est l'un·e des rares habitant·es de B. à m'avoir recontacté à partir des mots que j'avais déposé en mars 2014 dans les boîtes aux lettres des douze rues constituant mon terrain d'étude. Je comprends assez rapidement pourquoi : la réalisation de sa nouvelle clôture lui a demandé du temps de réflexion, pour préciser ses intentions et trouver des solutions qui s'en approchaient. Le fait que Philippe ait exercé dans un bureau d'étude n'est pas étranger au foisonnement de dessins qu'il a réalisé pour définir son projet et en vérifier la faisabilité, déjà évoquée précédemment<sup>613</sup>, de suivre la courbe de son terrain, contrairement à la clôture de son voisin d'en face, qui « l'a fait par petits bouts, ce qui fait qu'avec les reflets, on voit les petits segments ». Le projet de Philippe ne concerne pas que la clôture, mais l'ensemble du jardin de devant dont il faut modifier la pente à cause « de l'eau qui rentrait dans la maison ».

Pour préciser son projet, Philippe va aussi chercher des exemples de clôtures de formes similaires à la sienne, sans en trouver. Le barreaudage qu'il souhaite réaliser va également

---

la seconde partie de cette thèse, dans le chapitre 2.4.4. « Des clôtures séparatives homogènes ? » auquel on pourra se reporter.

<sup>613</sup> Dans le chapitre 3.2.4. « Faire faire en faisant appel à des professionnels ? »



Par certains de ses aspects, le projet de Philippe retracé juste avant pourrait également correspondre à cette figure, car il revient à plusieurs reprises sur ses échanges avec différent-es professionnel·les, notamment le serrurier qui a « fait un tracé, sur contreplaqué » et sur « quinze mètres de feuilles » pour suivre la « pente » et en « mesurer les incidences entre chaque poteau qui devait descendre de 1cm ». Mais pour cette quatrième figure, nous pouvons solliciter la plupart des personnes rencontrées et ayant confié leur chantier à un·e professionnel·le à B. : la précision du projet de Philippe relève plutôt de l'exception.



Fig. 3.13. La clôture sur rue d'André et d'Odette en 2014

André et Odette, âgés d'environ 80 ans au moment de notre rencontre et habitant leur maison depuis 1974, me racontent ainsi simplement le choix de l'artisan qui a réalisé la clôture de la maison. Celle-ci, constituée d'un petit muret, de potelets, de couvertines, d'un portail, portillon et barreaudage, intègre l'ensemble des composantes de la clôture-type sur rue définie plus haut. Pour réaliser leur clôture « dans les années qui ont suivi » l'installation, André et Odette ont fait appel à un artisan pour la « grille », le portail et le portillon. André a « fait seul » le muret, constitué de parpaings, car « c'est pas compliqué ». Le choix de la forme du barreaudage, « très simple », qui n'a « rien de vraiment extraordinaire », s'est fait avec l'artisan qui leur a montré « ce qu'il faisait », car ils n'avaient pas de « préoccupation esthétique ». Dans ce cas, c'est l'artisan sollicité qui va œuvrer avec « les moyens du bord<sup>614</sup> », ceux-ci conditionnant le choix qui sera fait.

**ATLAS**  
**Planches**  
**M07 + M37**

La fabrication de la clôture consiste ici à en déléguer le choix esthétique à un·e professionnel·le à partir de ses modèles et de ses savoir-faire. Cette vision quelque peu

<sup>614</sup> LÉVI-STRAUSS, 1960, op. cit. ; p. 31.

détachée se retrouve dans d'autres entretiens qui soulignent également la différence des possibilités proposées dans les années 1960-70 avec celles offertes aujourd'hui : ces propos soulignent qu'une plus grande diversité de choix semble actuellement possible tant dans les produits du commerce que dans les productions proposées par les artisans locaux<sup>615</sup>.

### 3.3.7. Bricoler pour habiter ?

En conclusion de ce chapitre et à partir des quatre trajectoires analysées, on peut dès lors s'interroger : si le bricolage est une forme de pensée mise en action et si l'habiter résulte de cette action, la manière dont on s'identifie à l'espace transformé, à cette clôture, change-t-elle en fonction de la démarche adoptée<sup>616</sup> ? Dès lors, certaines démarches sont-elles plus propices à l'incarnation, à travers la clôture, d'un imaginaire spécifique, faisant des clôtures l'une des incarnations d'une créativité habitante<sup>617</sup> et surtout, les vecteurs d'un processus d'appropriation ? Avant d'explorer ce questionnement, où s'articule l'habiter à la fabrication, nous reviendrons sur les différentes figures décrites précédemment afin de les comparer.

Les quatre trajectoires présentées dans le tableau qui suit esquissent quatre profils de bricoleurs, pour lesquels la fabrication et la transformation de la clôture ont été conduites de manière différente. L'une des distinctions majeures réside dans le fait de mener soi-même ou pas ce chantier. Cette distinction se fonde à la fois sur des aptitudes personnelles liées aux compétences professionnelles potentiellement transposables vers ce chantier domestique mais également à la volonté, ou pas, de s'investir dans leur clôture. Le profil n°4 est ainsi intéressant, car il articule l'intention de s'investir dans la fabrication de sa clôture sans disposer d'aptitudes à bricoler soi-même. Ce fort investissement dans la conception de la clôture, illustré notamment par le récit de Philippe (16 Marguerites) est ainsi associé à un désinvestissement total du chantier, nécessitant, après bien des péripéties, de trouver l'artisan répondant au projet conçu avec précision.

---

<sup>615</sup> Perception qui est confirmée par le développement des enseignes de bricolage et l'augmentation de leur chiffre d'affaire, qui a suivi d'assez près le développement de l'habitat pavillonnaire. Cf. « Le commerce en France », *Insee Références* Édition 2010, url : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1373601?sommaire=1373611>.

<sup>616</sup> INGOLD Tim, 2012, op. cit.

<sup>617</sup> DARD Philippe, GOTMAN Anne, VILLERS Hélène, *Les habitants paysagistes et leurs réalisations*, CEP, 1975

Clôture « faite maison »	1	Un dessein précis	Réalisation exacte	Une réalisation une fois pour toutes	Le bricolage comme mise en oeuvre
	1b	Des desseins précis		Des chantiers successifs mais séparés	Le bricolage comme ajustement
	2	Des desseins flous	Réalisations partielles	Un chantier continu, jamais terminé	Le bricolage comme tâtonnement
Clôture réalisée par un professionnel, en partie ou en totalité	3	Un dessein imprécis	Réalisation exacte	Délégation à un tiers, professionnel	Le bricolage délégué
	4	Un dessein précis	Réalisation exacte Réalisation inexacte ou insatisfaisante	Dévolution à un tiers, professionnel	Le bricolage dissimulé

Tableau 4. Quatre trajectoires de fabrication de la clôture, du dessein à la réalisation

Ce cas extrême est contrebalancé par de nombreux échanges avec des personnes correspondant au premier profil, qui laissent transparaître un investissement assez faible dans la conception et un engagement important dans la réalisation. Dans ce cas, la fabrication (et la matérialité de la clôture) constitue souvent un point de départ qui se définit à partir des aptitudes du bricoleur et va influencer sur le dessein et le dessin de la clôture. Deux autres trajectoires, partant de desseins plus flous, amènent à une réalisation au fil de l'eau par l'habitant·e elle-même ou par l'externalisation de la mise en œuvre auprès d'un·e professionnel·le.

#### *Redéfinir le bricoleur et le bricolage*

Ces deux profils antagonistes viennent redéfinir le « bricoleur » défini au début de cette partie à travers trois traits caractéristiques<sup>618</sup> : la mobilisation des moyens du bord ; la non-subordination des moyens aux fins ou le réajustement de celles-ci au fil de la réalisation ; la diversité des tâches accomplies et la non-spécialisation. En effet, au sein des différentes trajectoires distinguées, le bricoleur (ou, plus rarement, la bricoleuse) mobilise des moyens

<sup>618</sup> LÉVI-STRAUSS Claude, 1960, op. cit ; BONETTE-LUCAT Claude, 1988, op. cit ; JARREAU Philippe, 1985, op. cit.

très différents, personnels ou extérieurs, fixe et met en avant de manière plus ou moins précise les objectifs visés, valorise plus ou moins fortement l'investissement personnel dans la fabrication de la clôture et se spécialise parfois dans l'une ou l'autre des tâches qui sont rassemblées dans la clôture. Les trajectoires observées et racontées semblent osciller entre des temps linéaires, pouvant s'approcher du schéma « idéal » décrit en début de chapitre et d'autres, plus aléatoires et incertaines remettant en cause ou faisant évoluer le dessein initial.

À travers ces distinctions, nous discernons en particulier des modalités différentes de projeter la transformation et d'en maîtriser la mise en œuvre, c'est-à-dire d'articuler dessein, dessin éventuel et fabrication<sup>619</sup> : certaines approches pourraient se rapprocher de l'ingénierie, définie par son opposition au bricolage par Claude Lévi-Strauss, comme subordonnant le projet à l'obtention et à l'acquisition de moyens dédiés, tandis que d'autres, dont les objectifs et les moyens s'ajustent au fil du temps peuvent relever de manière évidente du bricolage. Mais toutes amènent un individu à faire ou faire faire une clôture, délimitant leur espace domestique et c'est ce qui les unit, en premier lieu.

Il serait insatisfaisant de clore ce long chapitre consacré à l'observation attentive des différentes actions concourant à la fabrication de la clôture en ne retenant, comme point de convergence, qu'un résultat commun, la clôture fabriquée, que nous connaissons d'emblée. La distinction entre les fins escomptées et les fins effectives mérite d'être réexaminée, afin de déterminer ce qui se passe entre ces deux moments, entre l'intention et l'aboutissement de la réalisation, et surtout, ce qu'elle peut impliquer dans la relation entre l'habitant-e et sa clôture. D'une certaine manière, cette réflexion rejoint la question complexe de la rationalité et de l'intentionnalité, qui constitue l'une des questions centrales explorées par les sciences sociales dans leur tentative d'explorer les ressorts de la pratique<sup>620</sup>. L'analyse proposée par Michel de Certeau à travers les « arts de faire<sup>621</sup> » va nous aider à éclaircir un peu cela.

---

<sup>619</sup> Qui se déclinent à travers les étapes du « petit chantier » de la clôture que nous avons pu présenter précédemment.

<sup>620</sup> BOURDIEU Pierre, 1980, op. cit.

<sup>621</sup> CERTEAU Michel de, 1980, op. cit.

*Entrelacer stratégie et tactique dans le bricolage ?*

À travers les « arts de faire », Michel de Certeau va qualifier deux modes d'action très nettement distincts, prolongeant l'opposition de l'ingénieur et du bricoleur proposée par Claude Lévi-Strauss. Il distingue une production, majoritairement industrielle, et la consommation qui en est faite, qu'il envisage comme une « autre production<sup>622</sup> ». Cette dernière mobilise la ruse, le détournement, pour s'ajuster à des circonstances et à des conditions qui vont déterminer l'action : la tactique est « un calcul qui ne peut pas compter sur un propre, ni donc sur une frontière qui distingue l'autre comme une totalité visible. La tactique n'a pour lieu que celui de l'autre<sup>623</sup> ». Au contraire, la stratégie se définit par « le calcul des rapports de forces qui devient possible à partir du moment où un sujet de vouloir et de pouvoir est " isolable " d'un " environnement" ». Elle postule un lieu susceptible d'être circonscrit comme un propre et donc de servir de base à une gestion de ses relations avec une extériorité distincte<sup>624</sup> ». Si la tactique n'est jamais isolable d'un environnement qui la conditionne, la stratégie permet d'isoler, d'autonomiser, de (se) distinguer et, par là même, de diriger l'action vers un but défini, ce que la tactique ne permet pas, ou du moins pas au-delà des circonstances qui la conditionnent.

« Tactiques » et « stratégies » se retrouvent conjointement dans les différentes trajectoires observées, celles-ci relevant systématiquement et successivement des deux, au fil de la fabrication de la clôture. Le projet très précis de Philippe pour sa clôture relèverait de la stratégie, tandis que sa mise en œuvre, conditionnée aux compétences des artisans disponibles relèverait de la tactique. Pour Didier (21 Sorbiers), croisé un peu plus tôt avec sa clôture faite d'éléments de béton préfabriqués, c'est le choix initial d'une clôture aperçue dans un magasin de bricolage en Allemagne qui relèverait de la tactique, ici liée à un hasard, tandis que sa mise en œuvre par le biais d'un artisan choisi expressément pour cela relèverait de la stratégie.

Ces imbrications nous amènent à nuancer ce que l'on peut entendre par stratégie, dans le contexte spécifique du bricolage domestique : loin de prendre la forme d'un « grand dessein », qui affecterait un processus complexe dont on maîtriserait l'ensemble des

---

<sup>622</sup> Ibid. ; p. XXXVII.

<sup>623</sup> Ibid.; p. XLVI.

<sup>624</sup> Ibid. ; p. XLVI.

termes, la stratégie que nous évoquons opère « par brèves séquences<sup>625</sup> », par des « fenêtres de calcul<sup>626</sup> » en « rupture avec le fonctionnement ordinaire<sup>627</sup> » qui peuvent prendre la forme de « micro-plans<sup>628</sup> » exploitant des « occasions qui se présentent au cours de l'action<sup>629</sup> ». La « ruse » ou l' « écart », relevant de la tactique et caractérisant les « manières de faire<sup>630</sup> », pourrait ainsi consister à entrelacer tactique et stratégie de manière pragmatique, au gré des circonstances rencontrées par chaque pavillonnaire, s'autonomisant, se subordonnant ou s'ajustant selon ses besoins. Le bricoleur mobiliserait ainsi conjointement stratégie et tactique, sans les opposer, dans une approche générale qui relèverait néanmoins d'une approche tactique participant d'une « rationalité diffuse »<sup>631</sup>.

#### *Territorialiser stratégie et tactique à travers le bricolage de la clôture ?*

L'articulation de différentes modalités de fabrication de la clôture dans un même cheminement, suivant une tactique, est décrite par Michel de Certeau en mobilisant des images qui semblent faire référence à des espaces, à travers les termes de « frontière », de « lieu de l'autre », d'un « lieu circonscrit<sup>632</sup> », etc. Et si nous prenions ces images à la lettre, en spatialisant ces deux modes d'action à travers notre terrain d'étude ?

La stratégie correspondrait alors à une modalité de transformation qui permet de marquer la distinction, entre l'extérieur de la parcelle et l'intérieur, entre le jardin et la rue, l'espace domestique, privé, et l'espace public. La stratégie correspondrait à l'intention de celui ou celle qui clôture son terrain, tel qu'il ou elle peut la formuler de manière autonome. Dans la stratégie peuvent s'inscrire tout ce qui sépare, isole, dans les dispositifs de clôture et définir un « propre » qui constitue « une victoire du lieu sur le temps<sup>633</sup> ». La clôture réalisée, par sa matérialité et son immobilité, participe à la définition de ce lieu. La tactique,

---

<sup>625</sup> DESJEUX Dominique, BERTHIER Cécile, JARRAFOUX Sophie, ORHANT Isabelle, TAPONIER Sophie, *Anthropologie de l'électricité. Les objets électriques dans la vie quotidienne en France*, Paris, L'Harmattan, 1996.

<sup>626</sup> Ibid.

<sup>627</sup> KAUFMANN Jean-Claude, 2000, op. cit. ; p. 314.

<sup>628</sup> CONEIN Bernard, JACOPIN, Éric. *Les objets dans l'espace : La planification dans l'action*, in *Les objets dans l'action : De la maison au laboratoire* [en ligne], Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1993 ; url : <http://books.openedition.org/editionsehess/9885> ; p. 69-70.

<sup>629</sup> Ibid. ; p. 69-70.

<sup>630</sup> CERTEAU Michel de, 1980, op. cit. ; p. XL.

<sup>631</sup> CORCUFF Philippe, « L'individualisme contemporain en questions », *Le Débat*, 2002/2 (n° 119), p. 126-132 ; url : <https://www.cairn.info/revue-le-debat-2002-2-page-126.htm>.

<sup>632</sup> Ibid. ; p. XLVI.

<sup>633</sup> Ibid. ; p. XLVI.



qui se définit en interaction avec son environnement pourrait renvoyer à la manière dont les intentions s'ajustent à un lieu (par le biais des règles, des usages admis ou pas) et, dans la clôture réalisée, à tout ce qui ouvre ou met en relation intérieur et extérieur, public et privé, etc. Pour remobiliser les efficacités potentielles définies dans la seconde partie, fabriquer une clôture relèverait ainsi de la stratégie en ce qu'elle permet de marquer, fermer, occulter la parcelle. Mais elle relèverait simultanément de la tactique en ce qu'elle oriente potentiellement les pratiques, les regards, les usages. À travers ces « manières de faire » distinctes et articulées, nous décelons une nouvelle fois la spécificité de la fabrication de la clôture, qui naît de multiples interactions, de « ruses » tout en définissant un « propre », une « frontière », pour reprendre les mots de Michel de Certeau. L'identification de ce « propre » peut-il conduire à envisager que la fabrication de la clôture relève d'un processus d'appropriation de l'espace ?

---

### ***Du bricoleur au créateur : les « jardiniers-paysagistes »***

*À côté du banal ou de l'infra-ordinaire qui nous intéresse, il arrive que les activités de bricolage domestique aboutissent à des créations particulières, venant totalement rompre avec les règles et les codes. Ces créations transforment l'espace du jardin, notamment le jardin de devant, en un paysage propice à éveiller l'imaginaire chez ceux et celles qui habitent ou qui jouissent du jardin de la rue. Ces jardins extraordinaires ont suscité l'intérêt d'artistes, de paysagistes et d'anthropologues dès les années 1960. Le paysagiste Bernard Lassus a notamment recensé et analyse l'évolution de certaines créations dont font parfois preuve ceux qu'il nomme « les habitants-paysagistes<sup>634</sup> ». Ces œuvres, appartenant à l'univers de l'« art brut », ont petit à petit fait l'objet d'une plus grande reconnaissance se traduisant par leur recensement et documentation systématique, comme en témoigne l'inventaire entrepris sous l'égide de la DRAC du Nord-Pas-de-Calais et du Musée d'Art Moderne et d'Art Brut de Villeneuve d'Ascq<sup>635</sup>.*

*À B., je n'ai pas rencontré de telle création particulière : parfois, l'une ou l'autre biche, ou nain, cigogne (animal fétiche localement !), pressoir, charrue viennent décorer le jardin sans pour autant constituer un paysage aussi riche et complexe que ceux qu'a pu relever*

---

<sup>634</sup> LASSUS Bernard, *Jardins Imaginaires. "Les Habitants-Paysagistes"*, Paris, Editions Presses de la Connaissance Weber, 1977 ; DARD Philippe, GOTMAN Anne, VILLERS Hélène, *Les habitants paysagistes et leurs réalisations*, Paris, CEP, 1975.

<sup>635</sup> Un site internet présente le projet et l'ensemble des jardins identifiés : <https://habitants-paysagistes.musee-lam.fr>.

*Bernard Lassus. Pour les clôtures également, je n'ai relevé qu'une clôture qui, par son style spécifique, pouvait faire écho à un imaginaire définissable. Malheureusement, l'auteur de celle-ci n'habite plus B., et la personne ayant acquis la maison n'a pas été en mesure de donner d'explication claire au-delà de la probable origine méditerranéenne de son prédécesseur.*



Fig. 3.14. Le jardin de Gérard Lapeyre à La Couronne (Charente), photographié en 1983<sup>636</sup>

*Les clôtures et les jardins de B. témoignent d'une plus grande retenue, d'une sobriété qui ne relève pas à ce qu'Henri Raymond critique comme l'« artistique-élite » des « habitants-paysagistes », en ce qu'elle omet d'observer « toutes les façades » pour s'atteler à la définition d'une « esthétique des façades populaires<sup>637</sup> ». À l'inverse du vœu d'Henri Raymond, certains travaux s'étant intéressés au paysage pavillonnaire ont dérivé, dans les années 1990 vers une critique du « kitsch pavillonnaire<sup>638</sup> » qui témoignerait d'un mauvais goût caractéristique de cette « France moche<sup>639</sup> », observée sous le seul prisme de son « esthétique ». Dans un essai, Jean-Yves Jouannais distingue ainsi un jardinage consumériste (faits de jardins peuplés de nains du commerce) et un jardinage « brut », qui seul, relèverait de la création. De cette distinction, il déduit une forme de morale fondée sur l'appartenance normative et l'entre-soi nécessitant de faire preuve de surexposition. Peut-être, et certainement d'ailleurs, n'avons-nous pas parcouru les mêmes quartiers, mais cette opulence de l'abondance prend plutôt la forme à B., d'une certaine retenue que nous avons pu également remarquer dans d'autres espaces pavillonnaires.*

<sup>636</sup> Photographie de Francis Lapeyre, visible sur : <https://habitants-paysagistes.musee-lam.fr/exhibits/show/exposition/explorez-sites-habitants-paysa/nouvelle-aquitaine/jardin-lapeyre-la-couronne>.

<sup>637</sup> RAYMOND Henri, 1984, op. cit. ; p. 173.

<sup>638</sup> JOUANNAIS Jean-Yves, *Des nains, des jardins. Essai sur le kitsch pavillonnaire*, Paris, Hazan, 1993.

<sup>639</sup> CHAUVIER Éric, 2011, op. cit.

## Chapitre 3.4 / Bricoler pour s'approprier un espace ?

*« Que veulent les êtres humains, par essence être sociaux, dans l'habiter ? [...] Ils veulent un espace souple, appropriable, aussi bien à l'échelle de la vie privée qu'à celle de la vie publique, de l'agglomération et du paysage. Une telle appropriation fait partie de l'espace social comme du temps social.<sup>640</sup> »*

Nous avons pu suivre comment la fabrication des clôtures à travers le bricolage consistait à faire pour soi, voire à faire faire pour soi. La fabrication de la clôture n'est pas isolée mais s'inscrit, parfois en concurrence, dans ces multiples activités de production domestique que recouvre la notion de bricolage. Mais cette activité de construction, qui va modifier physiquement un espace, comporte-t-elle d'autres dimensions que de trouver des réponses aux efficacités potentielles définies dans la seconde partie ? Une clôture ne sert-elle qu'à marquer, fermer, occulter ou orienter ? À travers son enquête sur le bricolage de la maison, Philippe Jarreau montre que l'un des objectifs du bricolage n'est pas de rendre habitable « une maison qui sur un plan fonctionnel ne laisse rien à désirer<sup>641</sup> », mais, à travers le bricolage, de se « sentir chez soi », de « s'installer » dans la maison. Le bricolage dont nous avons décrypté les modalités articulerait ainsi un double mouvement, où l'on fait *pour* soi et où l'on fait *à* soi, simultanément. Le bricolage, comme nous l'avons vu, s'organise aussi dans une « rationalité diffuse<sup>642</sup> », tactique et stratégie<sup>643</sup>, dans un dessein où s'entremêle l'explicite et l'implicite.

Si l'on admet qu'une clôture puisse marquer, fermer, occulter, orienter, nous devons réussir à déceler ce que ces termes signifient dans l'espace physique – ce que nous avons tenté en décrivant les formes et matérialités des clôtures – et ce que ces termes signifient dans un espace symbolique<sup>644</sup> qui sous-tend la pratique. La notion d'appropriation de l'espace, qui « repose sur une symbolisation de la vie sociale qui s'effectue à travers

---

<sup>640</sup> Préface d'Henri Lefebvre, in RAYMOND Henri, HAUMONT Nicole, DEZÈS Marie-Geneviève, HAUMONT Antoine, 1966, op. cit. ; p. 22.

<sup>641</sup> JARREAU Philippe, 1985, op. cit. ; p. 102.

<sup>642</sup> CORCUFF Philippe, 2002, op. cit. ; p. 126-132.

<sup>643</sup> CERTEAU Michel de, 1980, op. cit. ; p. XLVI.

<sup>644</sup> Par la notion d'espace symbolique, nous entendons ces relations qui « entre le monde et l'homme agissant », comprennent « l'épaisseur des significations projetées par ce dernier pour s'y mouvoir à son aise. », in LE BRETON David, 2012, op. cit. ; p. 49.

l'habitat<sup>645</sup> » tout en désignant « l'ensemble des pratiques qui confèrent à un espace limité les qualités d'un lieu personnel ou collectif<sup>646</sup> » peut aider à comprendre ce qui peut lier le fait de faire *pour* soi et de faire *à* soi, à travers la fabrication des clôtures. Nous tenterons ainsi de comprendre en quoi les modes de fabrication de la clôture observés dans cette partie peuvent être envisagés comme des modalités d'appropriation de l'espace (domestique).

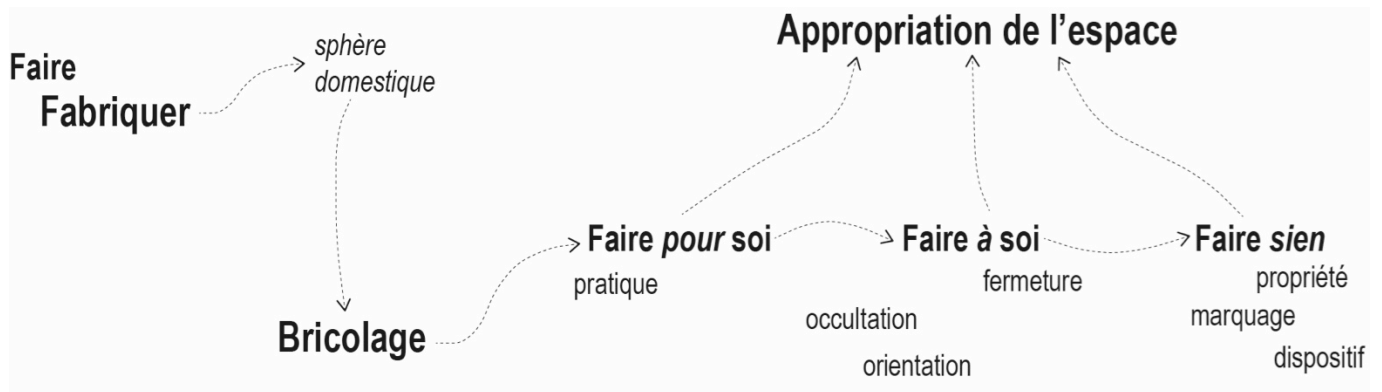


Fig. 3.15. Faire pour soi et faire soi : du bricolage à l'appropriation de l'espace

La notion d'appropriation<sup>647</sup> appliquée à l'espace désigne tout autant un processus qu'une situation, renvoyant à la réflexion que nous tentons de mener dans cette partie sur la fabrication de la clôture. Cette réflexion va nous amener à « décortiquer » la notion d'appropriation en suivant deux branches qui semblent à première vue divergentes<sup>648</sup> : la première désigne l'appropriation comme « prise de possession exclusive<sup>649</sup> » tandis que la seconde désigne l'appropriation comme pratique, comme adaptation<sup>650</sup>, liée à des activités pratiques et symboliques. Nous allons examiner successivement ces deux définitions avant de revenir, à partir du contexte de B., sur leurs croisements possibles.

<sup>645</sup> HAUMONT Nicole, 1966, op. cit., cité par SEGAUD Marion, 2007, op. cit. ; p. 69

<sup>646</sup> Ibid.

<sup>647</sup> Une partie de ce chapitre s'appuie sur différentes contributions de la « 3<sup>e</sup> conférence internationale de Psychologie de l'Espace » qui a eu lieu en 1976 et portait sur l' « appropriation de l'espace ». Les actes regroupent les contributions d'une cinquantaine d'auteurs et autrices issus de disciplines différentes : SERFATY-GARZON Perla, 1976, op. cit.

<sup>648</sup> Nous empruntons ces branches à RIPOLL Fabrice et VESCHAMBRE Vincent, « Introduction », *Noroi* [En ligne], 195 | 2005/2, mis en ligne le 05 août 2008 ; url : <http://journals.openedition.org/noroi/477>.

<sup>649</sup> VESCHAMBRE Vincent, « La notion d'appropriation », *Noroi* [En ligne], 195 | 2005/2, mis en ligne le 11 août 2008 ; url : <http://journals.openedition.org/noroi/589>.

<sup>650</sup> SERFATY-GARZON Perla, « L'Appropriation », in SEGAUD Marion, BRUN Jacques, DRIANT Jean-Claude, 2003, op. cit. p.27-30 ; accessible en ligne, url : <http://www.perlaserfaty.net/texte4.htm>.

### 3.4.1. S'approprier : de l'individu à la société ?

*L'appropriation comme prise de possession : un détour par les enclosures*

Pour explorer la première définition de l'appropriation, celle qui consiste à « prendre possession », à s'assurer la jouissance d'un bien, d'une terre, nous allons nous servir de l'exemple historique des enclosures, qui met en jeu l'appropriation d'un espace et l'usage de clôtures pour mener à bien celle-ci. Démarrant dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle en Angleterre, parfois cité comme l'un des processus ayant permis l'émergence du capitalisme<sup>651</sup>, le mouvement des enclosures peut se définir de la manière suivante : il s'agit, pour les propriétaires de terres, seigneurs et bourgeois anglais, de s'assurer de la jouissance exclusive de leurs terres, pour des usages agricoles ou pour l'élevage, en délimitant celles-ci par des clôtures. En posant des clôtures, les propriétaires terriens expulsent des « paysans sans terre<sup>652</sup> » et mettent ainsi fin à des usages collectifs jusqu'alors tolérés.

De ce processus d'enclosure, qui touchera également la France <sup>653</sup>, naîtra très probablement le droit de s'enclore figurant dans le Code civil prescrivant que « Tout propriétaire peut clore son héritage [...]»<sup>654</sup>. Ce droit figure dans le livre II, intitulé *Des biens et des différentes modifications de la propriété*, qui établit les règles générales afférentes à la propriété privée. L'article 648 nous dévoile la filiation du droit de s'enclore avec l'évolution des pratiques agricoles, en prescrivant que « le propriétaire<sup>655</sup> qui veut se clore perd son droit au parcours et vaine pâture en proportion du terrain qu'il y soustrait. ». Le droit de parcours est un droit seigneurial, autorisant notamment la traversée d'un terrain privé dans le cadre de pratiques de chasse, tandis que le droit de vaine pâture est lié à des activités d'élevage pour lesquelles, suivant le droit coutumier, il est permis de faire passer un troupeau sur des terres agricoles dont on n'est point le propriétaire<sup>656</sup>.

<sup>651</sup> POLANIY Karl, *La grande transformation*, Paris, Gallimard, 1983, (éd. originale : 1944).

<sup>652</sup> Cette dénomination anachronique permet néanmoins de se rappeler que la question de l'accès à la terre reste un enjeu contemporain dans de nombreux pays.

<sup>653</sup> Parmi les enquêtes préliminaires à cette thèse, je m'étais intéressé aux nombreuses pétitions et modifications des droits coutumiers conduites par les parlements provinciaux pour mettre fin au droit de « vaine pâture » et autoriser l'enclosure des terres avant 1789.

<sup>654</sup> Code civil, 1804, article 667.

<sup>655</sup> Ibid.

<sup>656</sup> Ces deux usages coutumiers ont fait l'objet d'édits et de réglementations avant la Révolution française dans différentes provinces, comme nous avons pu le constater en effectuant une recherche à ce sujet dans différents fonds d'archives.

Le droit de s'enclore est donc issu d'une évolution du statut de la propriété privée, la clôture constituant dès lors le signe, visible de tous, du renoncement à des pratiques coutumières qui s'affranchissaient des délimitations de la propriété foncière. La clôture permet, dans ce contexte de marquer, de délimiter et de signifier la propriété du sol, qui consiste, dans son sens juridique et pratique, à s'approprier exclusivement une portion de territoire, dans la continuité de la proclamation de la « propriété privée » comme « droit inviolable et sacré<sup>657</sup> », « naturel et imprescriptible<sup>658</sup> », dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen promulguée en 1789.

Quelques décennies avant le Code civil, Jean-Jacques Rousseau ne confère pas à la clôture un rôle de régulation ou de pacification des rapports sociaux par le biais de la propriété individuelle, mais en fait, au contraire, la source des inégalités<sup>659</sup> et des conflits entre humains :

*« Le premier qui, ayant enclos un terrain, s'avisa de dire : ceci est à moi, et trouva assez de gens simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile. Que de crimes, de guerres, de meurtres, que de misères et d'horreur n'eût point épargnés au genre humain celui qui, arrachant les pieux ou comblant le fossé eut crié à ses semblables : Gardez-vous d'écouter cet imposteur ; vous êtes perdus, si vous oubliez que les fruits sont à tous, et que la terre n'est à personne ».*

Cette lecture contradictoire de la clôture se retrouve encore aujourd'hui<sup>660</sup>, comme nous avons pu l'évoquer précédemment, oscillant entre une critique radicale d'une appropriation individuelle ou, à contrario, une valorisation de celle-ci en invoquant, souvent la paix sociale comme argument central, dans les deux cas<sup>661</sup>.

---

<sup>657</sup> Article 17 de la « Déclaration des droits de l'homme et du citoyen » de 1789.

<sup>658</sup> Article 2 de la « Déclaration des droits de l'homme et du citoyen » de 1789.

<sup>659</sup> ROUSSEAU Jean-Jacques, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité entre les hommes*, Paris, Le livre de Poche, 1996 ; p. 107.

<sup>660</sup> La question de la propriété du sol reste au cœur de nombreux conflits socio-économiques proches de ceux qui ont pu toucher les territoires concernés par le processus d'enclosure au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce parallélisme est notamment fait par Saskia SASSEN, dans *Expulsions. Brutalité et complexité dans l'économie globale*, Paris, Gallimard, 2014, en particulier dans le chapitre « Le nouveau marché global des terres », p. 110-157.

<sup>661</sup> On songe aux nombreux ouvrages qui ont soutenu ou contredit l'idée d'une « tragédie des communs » qui a notamment servi, dans le courant économique néo-libéral d'associer le processus d'enclosure à un procès de civilisation et de progrès. Cf. HARDIN Garrett, *La tragédie des communs*, Paris, Presses Universitaires de France, 2018 (éd. originale : 1968).

*De l'appropriation exclusive : soi et les autres*

Si l'on remonte un peu plus loin, quelques siècles avant ce grand mouvement d'appropriation que constitue le processus d'enclosure, la notion d'appropriation est définie dans le *dictionnaire du Moyen Français* (1330-1500) comme le « fait de s'approprier une chose, d'en faire sa propriété ; fait d'attribuer une chose à quelqu'un ». Ce sens se retrouve dans le *dictionnaire de Furetière* en 1690, qui définit l'appropriation comme l'« action par laquelle on s'approprie. Les ambitieux et les avarés ne cherchent qu'à se faire l'appropriation du bien d'autrui » en insistant sur la dimension possessive, presque malade de cette action.

Le lien entre appropriation d'un espace et la jouissance de celui-ci amène l'historien médiéviste Joseph Morsel à parler d'« appropriation linéaire », qu'il définit comme « l'imposition d'une « démarcation vis-à-vis de l'extérieur destinée à manifester la spécificité de l'espace<sup>662</sup> ». Si l'on devait illustrer cette définition, ce dispositif d'appropriation linéaire prendrait l'apparence d'une clôture, telle qu'elle sera permise dans l'ensemble du territoire par le Code civil. Celle-ci pourrait délimiter une parcelle située autour de l'une des 1611 maisons<sup>663</sup> de B., commune où 67,9% des habitant-es<sup>664</sup> sont propriétaires de leur logement.

Cette définition, par laquelle l'appropriation serait une prise de possession d'une étendue de terrain, est également reprise par le géographe Roger Brunet<sup>665</sup>, qui en précise la dimension individuelle et sociale, car elle s'exprime par rapport aux autres. S'approprier une portion d'espace est certes une action individuelle mais elle s'impose aux autres : toute clôture, comme nous avons déjà pu le voir, comporte un intérieur, propre ou spécifique à un individu, et un extérieur, qui fait face et se donne à voir au reste de la société. L'appropriation de l'espace implique inévitablement un individu à la fois inséré dans un collectif ou une société et distinct de celle-ci. Elle met ainsi en jeu, en friction ou en relation, soi-même avec des autres.

---

<sup>662</sup> MORSEL Joseph, « Appropriation communautaire du territoire, ou appropriation territoriale de la communauté ? Observations en guise de conclusion, in *Hypothèses* », n°19, Éditions de la Sorbonne, 2009, p. 89-104, url : <https://www.cairn.info/revue-hypotheses-2006-1-page-89.htm>.

<sup>663</sup> Catégories et types de logements, INSEE, Recensement général de la population, 2018.

<sup>664</sup> Résidences principales selon le statut d'occupation, INSEE, Recensement général de la population, 2018.

<sup>665</sup> BRUNET Roger, *Les mots de la géographie*, Paris, La Documentation française, 1992, article « Appropriation ».

*L'appropriation comme prise de possession symbolique*

La notion d'appropriation ne relève pas uniquement d'une approche juridique, qui ne s'attacherait qu'à la propriété et à ses différents titres. Nous avons évoqué plus haut le lien qui pouvait s'opérer entre le droit de clôture, défini juridiquement et l'appropriation de l'espace. Mais ce lien juridique est également symbolique et psychologique, comme le rappelle la psycho-sociologue Perla Serfaty-Garzon dans cet extrait<sup>666</sup> :

*« L'appropriation s'exerce donc en relation à quelque chose qui peut être attribué et qui, en tant que tel, peut à la fois servir de support à l'intervention humaine et être possédé. La notion de propriété constitue ainsi une dimension majeure de l'appropriation, avec cette particularité que cette notion est prise ici dans son sens moral, psychologique et affectif [...]. »*

Faire soi, faire sien une « chose », associée à travers une pratique – « on a d'abord fait la clôture<sup>667</sup> » – une dimension juridique et administrative, une dimension matérielle et une dimension symbolique. L'importance de l'appropriation symbolique est rappelée dans la question posée, toujours à partir d'une lecture psycho-sociologique de l'espace, par Roderick J. Lawrence dans son article « What makes a house a home<sup>668</sup> ? ». À travers cette question, qui distingue le sens matériel et juridique de la maison à son sens symbolique, Lawrence s'interroge également sur le passage de l'un à l'autre qui peut être désigné à travers la notion d'appropriation. Ce passage d'une maison à sa/ma maison rejoint l'idée d'installation notamment mobilisée par Philippe Jarreau<sup>669</sup> ou les « rites de fondation »<sup>670</sup> décrits par Marion Segaud. Mais si l'appropriation nécessite davantage qu'un titre de propriété, qu'est-ce qui la rend possible ? À quoi renvoie cette dimension symbolique de l'appropriation ? N'est-elle liée qu'à une opération de « périphérisation de la vie psychique<sup>671</sup> » par des objets, amenant l'« être humain » à habiter « les objets qui l'entourent comme il habite son propre corps » grâce à une opération de transfert ? Nous allons, dans le sous-chapitre qui suit, nous intéresser à la dimension « pratique<sup>672</sup> » de ce

---

<sup>666</sup> SERFATY-GARZON Perla, 2003, op. cit. ; p. 89.

<sup>667</sup> RAYMOND Henri, HAUMONT Nicole, DEZÈS Marie-Geneviève, HAUMONT Antoine, 1966, op. cit. ; p.59.

<sup>668</sup> LAWRENCE, Roderick J., « What makes a house a home ? », in *Environment and Behaviour*, Volume : 19-2, Mars 1987, p. 154-168.

<sup>669</sup> JARREAU Philippe, 1985, op. cit.

<sup>670</sup> SEGAUD Marion, 2007, op. cit, consacre un chapitre, intitulé « fonder », à ces différentes opérations qui marquent l'installation en un lieu. La délimitation et la localisation des seuils y joue un rôle essentiel.

<sup>671</sup> TISSERON Serge, 1999, op. cit. ; p. 152-153.

<sup>672</sup> SEGAUD Marion, 2007, op. cit.



transfert par lequel pourrait s'opérer l'appropriation, en revenant également sur le rôle que peut jouer la clôture et sa fabrication dans celui-ci.

### 3.4.2. Le « faire<sup>673</sup>», une modalité d'appropriation de l'espace ?

L'appropriation d'un espace, dans sa première définition analysée plus haut, n'est pas une simple situation, qui aboutirait à désigner un espace comme approprié ou non approprié. L'appropriation désigne un processus, par lequel on se retrouve en possession d'un bien, lorsque l'appropriation est liée à une dimension juridique ou lorsqu'un bien devient nôtre, d'un point de vue symbolique, affectif, psychologique. Pour « prendre possession d'un objet physique et mental<sup>674</sup> », le processus d'appropriation se traduit par tout un ensemble de « conduites qui assurent aux humains un maniement affectif et symbolique de leur environnement spatial<sup>675</sup> ». L'appropriation d'un espace s'opère à travers une praxis ou un travail<sup>676</sup>, qui peut prendre différentes formes<sup>677</sup> : par des mots, objets, symboles ; par des actions ou par une « mise en ordre de soi en même temps que l'espace<sup>678</sup> ». Ainsi, pour Marion Segaud, « s'approprier un espace, c'est rétablir une relation entre cet espace et soi (se rendre propre) par l'intermédiaire de pratiques<sup>679</sup> ».

*S'approprier : une praxis pour un enjeu existentiel*

Toutes ces pratiques contribuent à « établir une relation entre « cet espace et soi<sup>680</sup> », en s'exprimant par son biais et en agissant sur lui. Il apparaît de cette définition que l'appropriation d'un lieu pour l'habiter rend également possible, en miroir, « la construction de soi<sup>681</sup> », modifiant la manière de voir le monde du sujet<sup>682</sup>. Cette lecture de l'appropriation de l'espace lui donne une importance existentielle : il n'y a pas d'être et

<sup>673</sup> WEBER Florence, *L'honneur des jardiniers. Les potagers dans la France du XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Belin, 1998.

<sup>674</sup> CHOAY Françoise, MERLIN Pierre (dir.), 2004, op. cit., article « Appropriation ».

<sup>675</sup> Ibid.

<sup>676</sup> Suivant la définition qu'en propose MARX Karl, reprise par SERFATY-GARZON Perla, « L'Appropriation », in SEGAUD Marion, BRUN Jacques, DRIANT Jean-Claude, 2003, op. cit.

<sup>677</sup> SEGAUD Marion, 2007, op. cit. ; p. 95.

<sup>678</sup> Ibid. ; p. 95.

<sup>679</sup> Ibid.

<sup>680</sup> Ibid.

<sup>681</sup> Ibid. p. 96.

<sup>682</sup> Ibid.

d'habiter possible sans qu'un espace ne soit « approprié » et « appropriant<sup>683</sup> », reliant l'intériorité du sujet, l'être au monde et le mode d'agir sur le monde<sup>684</sup>. Cette lecture semble partagée, suivant la lecture transversale qu'en propose le psychologue Carl Friedrich Grauman<sup>685</sup> par les anthropologues et les psycho-sociologues qui vont mobiliser la notion d'appropriation de l'espace et en faire l'une des clefs de compréhension de la territorialisation des sociétés humaines et des individus. Le même auteur insiste sur les différents modes d'appropriation de l'espace, définie comme l'interaction entre la confrontation avec les choses et la réalisation des capacités individuelles, reposant sur des « aptitudes, techniques et fonctions<sup>686</sup> ». Cette dimension dynamique est également rappelée par Perla Serfaty-Garzon, qui oppose l'appropriation à l'« enracinement », en donnant à la première un sens qui en fait « un mouvement intérieur<sup>687</sup> » fondateur d'un « attachement » et conduisant à « plus d'être ».

*Faire soi-même pour se faire soi ?*

*« Je l'ai faite moi-même » (Harold, 25 Menhir)*

*« C'est moi qui l'ai faite » (André, 9 Champ-du-Feu)*

*« La clôture, je l'ai faite moi-même » (Lucien, 4 Racine)*

*« Et j'ai fait moi-même la clôture » (Francis, 8 Donon)*

*« J'ai tout construit » (Stéphane, 15 Tanet)*

*« On fait tout soi-même » (Jean-Pierre, 10 Charmes)*

En reprenant ces quelques extraits d'entretiens, l'association entre une action, signifiée par le verbe « faire » ou « construire » et le substantif ou pronom personnel « moi », « soi » ou « soi-même » prend une signification qui dépasse la seule revendication d'une action qui aurait été conduite individuellement. À l'aune d'une définition existentielle de l'appropriation, « faire soi-même » consiste autant à fabriquer quelque chose qu'à se construire, en tant qu'individu, dans ce lieu. Fabriquer sa clôture consisterait aussi, par l'appropriation de l'espace qu'elle permet, à « se recréer soi-même<sup>688</sup> ». L'appropriation de

---

<sup>683</sup> VILLELA-PETIT Maria, « Espace approprié, espace appropriant, in SERFATY-GARZON Perla, 1976, op. cit.

<sup>684</sup> SANSOT Pierre, cité par SERFATY-GARZON Perla, 2003, op. cit. ; p. 100.

<sup>685</sup> GRAUMAN Carl Friedrich, « Le concept d'appropriation », in SERFATY-GARZON Perla, 1976, op. cit., p. 127 à 134.

<sup>686</sup> Ibid. ; p. 130.

<sup>687</sup> SERFATY-GARZON Perla, 2003, op. cit., p. 11.

<sup>688</sup> Nous reproduisons ici la citation exacte de Robert Ezra Park que nous avons détournée : « Mais, si la ville est le monde que l'homme a créé, c'est aussi le monde dans lequel il est désormais condamné à vivre. Ainsi, indirectement et sans savoir clairement conscience de la nature de son oeuvre, en créant la ville, l'homme s'est recréé lui-même. C'est en ce sens et à

l'espace s'associe à un processus d'humanisation<sup>689</sup> par lequel les humains vont intérioriser des savoir-faire, des savoirs et des capacités, acquises historiquement et socialement<sup>690</sup> en les extériorisant par la pratique<sup>691</sup>.

Ces savoir-faire permettent l'appropriation à travers des pratiques de transformation « non-violentes<sup>692</sup> » des lieux telles que le bricolage. À travers ces pratiques symboliques, nous sommes assez loin de la violence des processus d'appropriation permis par le processus d'enclosures, qui procèdent aussi d'une dépossession, ou d'une désappropriation<sup>693</sup> à travers une praxis (juridique et matérielle). Elles ont cependant en commun d'être liées par une transformation des lieux et un marquage<sup>694</sup> qui personnalise l'espace. L'appropriation d'un espace domestique réunit en effet « l'ensemble des pratiques et, en particulier, des marquages qui lui confèrent les qualités d'un lieu personnel<sup>695</sup> ». Les formes de marquage qui concourent toutes à l'appropriation d'un espace, se distinguent néanmoins suivant les formes d'habitat comme l'a montré l'enquête sur les pavillonnaires dès les années 1960 :

*« L'espace du pavillon, comme tout espace habitable, fait l'objet d'une appropriation qui opère par marquage (clôture, entretien, familiarisation, aménagement)<sup>696</sup>. »*

Le marquage constitue, rappelons-le, l'une des *efficacités potentielles* attribuées aux clôtures dans la seconde partie de cette recherche. Cette pratique d'appropriation, comme le rappelle Daniel Pinson<sup>697</sup>, « restitue l'initiative à l'habitant, [...] sort du silence les actes apparemment sans importance par lesquels il donne sens à son habitat, restitue la force de l'habiter ». En ce sens, l'appropriation de l'espace s'appuie nécessairement sur des

---

cet égard que l'on peut considérer la ville comme un laboratoire social. », in « La ville comme laboratoire social », in GRAFMEYER Yves, JOSEPH Isaac, *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Flammarion, 2004 (éd. originale française : 1979) ; éd. originale « The city as a Social Laboratory », 1929 ; p. 167.

<sup>689</sup> SERFATY-GARZON Perla, 2003, op. cit. ; p. 90.

<sup>690</sup> Ibid. ; p. 89.

<sup>691</sup> GRAUMAN Carl Friedrich, 1976, op. cit. ; p. 129.

<sup>692</sup> Ibid. ; p. 96.

<sup>693</sup> CHOMBART DE LAUWE Paul-Henri, cité par SERFATY-GARZON Perla, « L'Appropriation », in SEGAUD Marion, BRUN Jacques, DRIANT Jean-Claude, 2003 op. cit. p.27-30.

<sup>694</sup> HAUMONT Nicole, 1976, op. cit., p. 258 à 284.

<sup>695</sup> SERFATY-GARZON Perla, in SEGAUD Marion, BRUN Jacques, DRIANT Jean-Claude, *Dictionnaire critique de l'habitat et du logement*, Paris, Editions Armand Colin, 2003, p.27-30.

<sup>696</sup> RAYMOND Henri, HAUMONT Nicole, DEZÈS Marie-Geneviève, HAUMONT Antoine, 1966, op. cit. ; p. 68.

<sup>697</sup> PINSON Daniel, 1993, op. cit. ; p. 156.

*tactiques* et des pratiques décrites plus haut en revenant sur les « manières de faire<sup>698</sup> » définies par Michel de Certeau.

Pour en comprendre la portée, nous devons revenir à l'une des questions posées au début de cette partie : à partir de quelles traces pouvons-nous observer la fabrication des clôtures, étant donné que l'enquête menée ne permet pas d'observer des chantiers en train de se faire ? Comment observer le faire à partir de son résultat, la clôture réalisée ? À l'instar de Claude Lévi-Strauss<sup>699</sup>, nous avons envisagé, dès le début de cette recherche, que des « choses » pouvaient avoir une capacité à nous parler et qu'ainsi, le *faire* et en l'occurrence le processus d'appropriation auquel il participe pourrait transparaître dans les clôtures réalisées :

*« La poésie du bricolage lui vient aussi, et surtout, qu'il ne se borne pas à accomplir ou exécuter ; il "parle", non seulement avec les choses, comme nous l'avons déjà montré, mais aussi au moyen des choses : racontant, par les choix qu'il opère entre des possibles limités, le caractère et la vie de son auteur. Sans jamais remplir son projet, le bricoleur y met toujours quelque chose de soi. »*

#### *Pratiques spatiales et dispositifs d'appropriation*

C'est cette part de soi que le bricoleur met dans son ouvrage que nous avons saisi en nous intéressant conjointement à l'expérience pratique des bricoleurs telle qu'ils la mettent en mots et les formes et matérialités de leurs clôtures. La fabrication de la clôture, comme processus d'appropriation *de l'espace*, consiste dès lors à produire un *dispositif* spatial, un « système qui rend concrets, efficaces mais discrets un pouvoir et des normes en les inscrivant matériellement en un lieu bien précis<sup>700</sup> ». En se référant à Michel Foucault, Jean Estebanez affirme que « le grand intérêt du dispositif est de ne pas réduire un lieu à son architecture mais de le réinsérer dans un système hétérogène de règlements, de discours, d'outils et de technologies » ajoutant que « le dispositif permet de penser l'articulation entre matériel et symbolique qui semblent toujours les deux faces d'un même tout ». La notion de dispositif incorpore et révèle dans une forme et la matérialité d'un objet

---

<sup>698</sup> CERTEAU Michel de, 1980, op. cit. ; p. XXXVII.

<sup>699</sup> LÉVI-STRAUSS Claude, 1960, op. cit. ; p. 35.

<sup>700</sup> ESTEBANEZ Jean, « Le zoo comme dispositif spatial : mise en scène du monde et de la juste distance entre l'humain et l'animal », in *L'Espace géographique* 2010/2 Vol. 39, Paris, Belin, p. 172-179.

dans l'espace l'ensemble des symboliques, signes, marquages, processus... et efficacités potentielles.

Le processus d'appropriation peut dès lors être redéfini comme l'opération qui consiste à incorporer dans une forme et une matérialité différentes marques. Mais ces marques ne sont pas uniquement celles du bricolage : le dispositif intègre non seulement ce que le ou la bricoleur-se souhaite y mettre, mais également tout ce qui résulte des différentes règles (par exemple les règles d'urbanisme) ou des usages (dans un sens moral et éthique<sup>701</sup>) qui l'encadrent. En produisant des dispositifs, le processus d'appropriation n'est plus seulement signifiant pour l'individu, propre à la définition de l'être et du (chez-)soi comme nous l'avons jusqu'alors envisagé à travers le regard des psycho-sociologues, mais également significatif dans l'espace social.

Les deux branches de la notion d'appropriation distinguées au début de ce chapitre, entre l'appropriation en tant que « prise de possession » et l'appropriation conduisant à « faire sien<sup>702</sup> » ou « faire soi » commencent à se rejoindre autour de cette notion. L'appropriation de l'espace permise par la forme et la matérialité de la clôture peut dès lors s'inscrire dans un processus de « *production simultanée dans l'acte de symbolisation, du monde psychique interne du sujet, du monde social, et des objets en tant qu'objets*<sup>703</sup>. »

#### *Les trois volets imbriqués de l'appropriation*

Trois dimensions de l'appropriation apparaissent désormais de manière plus claire. Par la fabrication de la clôture, le processus d'appropriation consisterait ainsi à :

1. Faire propre à soi<sup>704</sup>, définir un chez-soi et se déterminer soi-même, notamment, en ce qui concerne les clôtures, par leur rôle de fermeture ; autrement dit le fait *d'approprier par* ;

---

<sup>701</sup> Dans l'emploi de cette notion, nous nous référons à Michel Foucault, relu par Michel Lussault à travers l'idée d' « éthique de la spatialité », qui envisage l'éthique individuelle « en tant que constitution de soi-même comme « sujet moral », à savoir un individu capable : 1) d'intégrer et de se placer au regard d'un code moral collectif - un ensemble prescriptif de règles et de valeurs ; 2) de définir des pratiques convenables ou dissonantes par rapport à ce code ; 3) d'élaborer un savoir sur soi, un souci de soi, un rapport du sujet à lui-même qui se construit dans la pratique de soi. » cf. FOUCAULT Michel, *Dits et écrits, vol. II*, Gallimard, 2001 ; LUSSAULT Michel, 2009, op. cit. ; p. 220.

<sup>702</sup> BRUNET Roger, 1992, op. cit.

<sup>703</sup> TISSERON Serge, 1999, op. cit. ; p. 154.

<sup>704</sup> SERFATY-GARZON Perla, 2003, op. cit.

2. Rendre propre à certains usages, en assurant par exemple à travers les clôtures, l'intimité par leur rôle d'occultation ; autrement dit, le fait *d'approprier pour / d'approprier* à<sup>705</sup> ;
3. D'organiser les relations avec d'autres, de *réguler des interactions*, par l'attribution d'un rôle de marquage et d'orientation aux clôtures.

Cette troisième dimension fait écho à l'un des sens originels de l'appropriation, issue du latin médiéval *appropriacion*, désignant d'un point de vue biologique « l'état où sont mis deux corps qui ne peuvent s'unir ensemble que par le concours d'un troisième corps, qui dispose les deux premiers à s'unir<sup>706</sup> ». Dans son sens biologique, l'appropriation, désignerait une forme d'assimilation, de rapprochement ou de fusion qui ne serait possible que par le biais d'un corps intermédiaire.

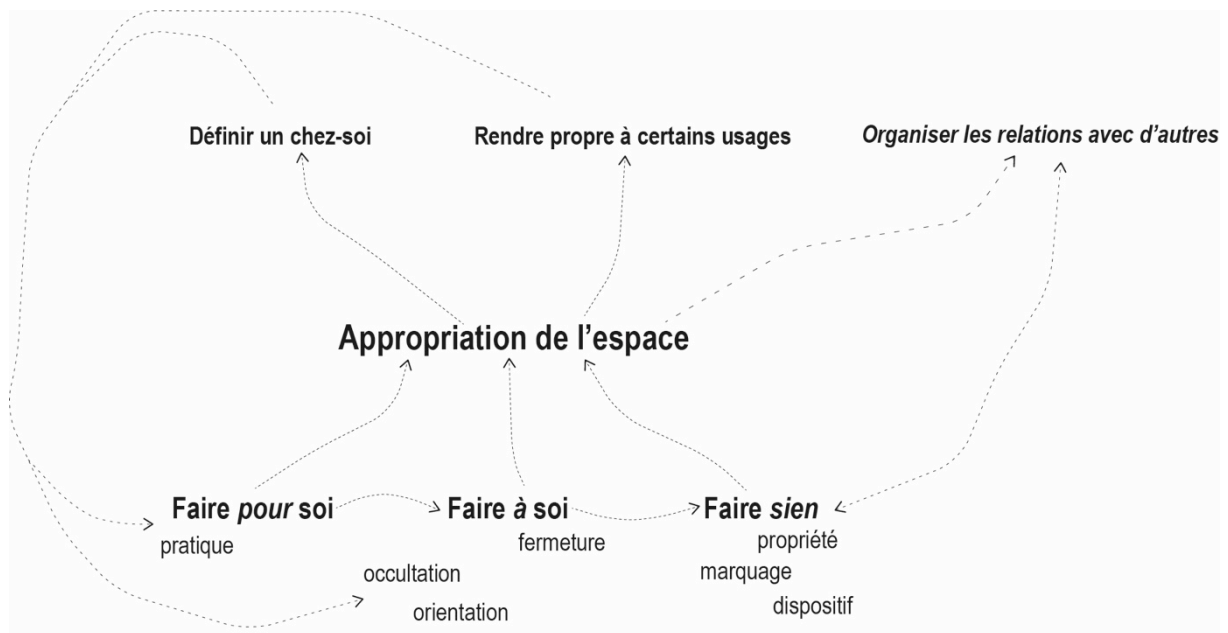


Fig. 3.16. Les différentes modalités de l'appropriation

Entre le sens originel d'appropriation et ses usages contemporains, on passerait donc d'une appropriation « entre » à une appropriation « par » et/ou « pour ». À travers cette définition ancienne, le processus d'appropriation se voit ainsi repositionné entre une dimension individuelle donc existentielle, et une dimension sociale donc interactionnelle.

<sup>705</sup> Qui renvoie à l'appropriation définie par Karl Marx, qui témoigne d'une action humaine sur le monde, cf. SEGAUD Marion, 2007, op. cit. ; p. 72.

<sup>706</sup> CNRTL, TLFI, article « Appropriation ».

Ce déplacement nous amène à interroger la clôture non seulement dans ce qu'elle peut induire pour l'appropriation par l'habitant·e de son espace en tant que marquage, délimitation, occultation ou orientation, mais également dans un rôle d'intermédiaire, de tiers où elle mettrait en relation différents espaces et/ou personnes. Ces trois dimensions de l'appropriation vont nous accompagner dans la suite de cette recherche par ce qu'ils ouvrent comme questionnements sur les rôles de la clôture dans l'espace pavillonnaire. Le propos d'Henri Lefebvre, extrait de sa préface à *l'habitat pavillonnaire*<sup>707</sup>, introduisait déjà le concept d'appropriation comme l'une des dimensions centrales de l'habiter : en s'intéressant à l'habiter pavillonnaire à travers le prisme de la clôture, ces trois volets vont permettre de préciser l'orientation problématique de cette recherche.

### 3.4.3. L'appropriation : de soi aux autres ?

À partir de cette triple définition de l'appropriation et en s'appuyant sur les observations présentées jusqu'ici dans cette thèse, la problématique de cette recherche peut se reformuler ainsi :

*La clôture est un dispositif matériel, qui contribue à l'appropriation de l'espace domestique par la distinction et la séparation qu'elle génère. Cette séparation conditionne les usages de chacun des espaces. Mais cette séparation conditionne aussi les relations entre ces deux espaces. On formule l'hypothèse que la séparation est la condition de la relation. Remise dans le cadre de la société contemporaine et de l'espace pavillonnaire, on peut ainsi formuler l'hypothèse que l'intimité créée par la clôture à travers l'occultation ou la fermeture qu'elle génère est la condition de la mise en relation des habitant·es. La clôture, en tant que dispositif d'appropriation, est donc simultanément un objet de séparation et d'interaction dans l'espace pavillonnaire.*

Notre problématique fait apparaître l'intuition d'un dépassement possible entre l'individualité et la collectivité pour comprendre ce qui peut se jouer dans un espace pavillonnaire souvent défini comme l'incarnation territoriale d'une société des individus<sup>708</sup>.

<sup>707</sup> RAYMOND Henri, HAUMONT Nicole, DEZÈS Marie-Geneviève, HAUMONT Antoine, 1966, op. cit.

<sup>708</sup> ÉLIAS Norbert, 1939, op. cit.

Pour opérer ce dépassement, nous formulons l'hypothèse du caractère consubstantiel de l'appropriation individuelle et du collectif que le décryptage d'un dispositif spatial particulier, la clôture permettrait de comprendre. Nous avons pu voir précédemment que toute forme d'appropriation, même celles qui peuvent s'apparenter à un accaparement, s'inscrivent dans un espace social qui les admet ou en fixe le cadre, par exemple<sup>709</sup>. Mais même si c'est « la société globale qui qualifie l'appropriation de l'espace<sup>710</sup> », cette approche reste centrée sur l'individu, reléguant la société à sa périphérie, à l'extérieur de la parcelle. Cette focale renvoie à l'une des origines de la notion d'appropriation de l'espace, formulée d'abord par des psycho-sociologues dans les années 1960<sup>711</sup> avant de s'élargir à d'autres disciplines au cours de la même décennie. Mais peut-on faire un pas supplémentaire, en envisageant que l'appropriation socialement située puisse aussi faire émerger du social, et, en quelque sorte, devenir un processus qui articulerait étroitement, dans un double mouvement, individu et collectif ?

#### *Appropriation individuelle et appropriation collective*

Distinguons tout d'abord une définition de l'appropriation individuelle « en relation » et une appropriation collective, notamment mise en avant par Lefebvre<sup>712</sup>. La différence peut sembler assez évidente, tant l'individu et le collectif sont à priori distincts. Mais lorsque l'on met l'individu (terme utilisé ici par convention pour désigner le groupe d'habitants d'une maison individuelle) en relation avec d'autres, ne peut-on dès lors pas traiter d'une appropriation collective, parce que l'on pourrait constater différents processus conjoints prenant place dans des espaces qui se jouxtent mais composent, les uns avec les autres, une rue, un quartier, etc. ? Sans dévoiler l'ensemble des réflexions développées dans la suite de cette thèse et interrogeant les caractères collectifs de l'habitat individuel à travers la clôture, nous proposons, provisoirement, de distinguer ici le collectif, l'individuel et un collectif d'individualités de la manière suivante : contrairement au collectif, qui est constitué

---

<sup>709</sup> Le droit de s'enclôre inscrit dans le Code civil constitue par exemple l'une des traductions de l'importance donnée à la propriété privée par la société de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>710</sup> RAYMOND Henri, « Quelques aspects théoriques et pratiques de l'appropriation de l'espace », in SERFATY-GARZON Perla, 1976, op. cit., p. 76-83.

<sup>711</sup> L'un des « inventeurs » de cette notion, Alexander Mitscherlich (1908-1982), était psychanalyste. Il met en avant l'importance de l'appropriation de l'espace dans la construction et dans l'équilibre de la personnalité individuelle à travers son ouvrage : *Die Unwirtlichkeit unserer Städte*, Frankfurt am Main, 1965, traduit en français sous le titre *Psychanalyse et urbanisme*, en 1970. Le titre allemand traduit littéralement signifie l'« inhospitalité de nos villes ».

<sup>712</sup> LEFEBVRE Henri, *Le droit à la ville*, Paris, Anthropos, 1968.



et conscient de son existence, le collectif d'individualités, « communauté de fait<sup>713</sup> », est défini de l'extérieur, à priori. Il est là, sans avoir été institué, ni désigné, ni pris conscience d'être un collectif. Nous sommes conscients de la fragilité de cette distinction, qui permet néanmoins provisoirement de mettre en avant qu'une appropriation réunissant des individus ne devient pas forcément collective.

L'institution d'un « collectif de fait », sur lequel nous reviendrons dans la sixième partie de cette thèse, est liée à une *situation* qui le rend apparent, qui l'institue en quelque sorte. Quel rôle joue la situation dans l'émergence des interactions qui régissent ce « collectif » ? Erving Goffman va nous apporter quelques pistes pour commencer à décrypter le rôle que joue la situation dans l'interaction.

#### *L'appropriation pour situer les interactions*

Dans la « situation négligée », Goffman, dont les travaux se sont attachés, sur plusieurs décennies, à établir une grammaire des relations interpersonnelles, revient sur l'importance de la *situation* d'interaction, dans la conduite de celle-ci, dans son efficience et sa possibilité même.

*« Véritable structure de contraintes préexistant à l'engagement individuel, la situation introduit paradoxalement du jeu dans la signification dans la mesure où le même geste se révélera porteur de messages différents suivant les scènes dans lesquelles il se déroule<sup>714</sup>. »*

Commentée ici par la philosophe Céline Bonicco-Donato, l'approche de Goffman confère à la situation une importance cruciale dans la détermination du « sens de l'interaction », dans son interprétation par ses protagonistes et donc par la possibilité de ceux-ci d'y interagir, conformément aux règles qui peuvent régir cette situation, sans « perdre la face<sup>715</sup> ». Notre approche est cependant inverse de celle de Goffman, puisque nous partons de la situation, c'est-à-dire d'un espace de coprésence, en l'occurrence le quartier pavillonnaire et la parcelle pour nous intéresser à l'interaction, et non l'inverse.

---

<sup>713</sup> HANUS Gilles, *L'épreuve du collectif*, Lagrasse, Verdier, 2016 ; p. 41.

<sup>714</sup> BONICCO-DONATO Céline, *Une archéologie de l'interaction. De David Hume à Erving Goffman*, Paris, Vrin, 2016 ; p. 112.

<sup>715</sup> GOFFMAN Erving, 1974, op. cit.

Le lien entre situation, signification et interaction rejoint notre souci, à partir des éléments qui peuvent constituer une situation d'un point de vue spatial – et en l'occurrence, l'espace clôturé du pavillon – de comprendre ce que cette matérialité peut induire dans les interactions qui régissent les individus.

Dans notre enquête, le « jeu » qui est ici provoqué par la transposition d'une même action dans différentes situations dépend également des formes et des matérialités que les habitant-es auront données à leurs clôtures, dépendantes elles-mêmes de tout un ensemble d'aptitudes et de moyens. Il y aurait ainsi différents niveaux de « jeux », venant interagir avec les interactions inter-individuelles et en modifier la signification. Pour le formuler autrement et revenir à la notion d'appropriation : en quoi la clôture, en tant que dispositif d'appropriation individuelle d'un espace, peut-elle également agir comme un élément structurant des interactions et des significations de celles-ci, dans l'espace pavillonnaire de B. ?

## Chapitre 3.5 / Une appropriation matérialisée

Ce long développement sur l'appropriation a permis de formuler l'un des questionnements centraux de cette recherche, en explorant notamment les liens entre marquage et appropriation de l'espace, par la clôture, envisagée dans sa forme symbolique. Mais la mise en avant du symbolique ne doit pas faire disparaître l'autre enjeu essentiel formulé dans l'introduction de cette recherche : celui de comprendre ce que la matérialité et la forme d'un dispositif spatial pouvaient jouer comme rôle dans les différentes vocations de la clôture, et notamment dans la construction des représentations.

### *S'approprier : entre idéal et matériel*

Le lien entre la matérialité et la vocation des clôtures pourrait sembler assez évident si l'on reprend les différentes efficacités potentielles identifiées dans la seconde partie : une clôture en carton ou en parpaings ne peut avoir la même efficacité à assurer la fermeture d'un jardin, par exemple. Mais qu'est-ce qui fait que l'on se clôture avec des parpaings et pas en carton, et ce, même s'il existait des formes de carton qui pourraient avoir des qualités suffisantes pour répondre à cette attente ? Cette question pourrait sembler absurde à première vue, puisqu'il va de soi, pour tout un chacun, qu'une clôture n'est pas en carton, comme un avion ne peut pas être en papier. Mais cette évidence n'est qu'apparente : si l'on repose la question plus sérieusement, nous pourrions remarquer que l'usage du parpaing crépi dans la fabrication des clôtures n'est pas aussi rationnel, techniquement, qu'il n'y paraît. Il oblige, comme certaines personnes rencontrées l'ont souligné, à un entretien régulier, pour rafraîchir la couleur du muret mais également pour réparer les dégradations liées aux remontées d'humidité qui s'immiscent entre l'enduit et le gros œuvre du muret, produisant fréquemment, avec le gel, des fissures et des décollements.

D'autres matériaux, comme le béton brut par exemple, ou plus simplement l'absence d'enduit, pourraient éviter cet entretien constant pour faire face aux affres du temps. Ces choix relèvent donc, apparemment, d'arbitrages au sein desquels les critères techniques peuvent être contrebalancés par d'autres enjeux, que nous qualifions par défaut, dans l'impossibilité pour le moment de pouvoir les préciser davantage, de symboliques, contribuant au « faire sien » et « faire soi » constitutifs du processus d'appropriation de

l'espace. Pour mieux comprendre l'arbitrage qui peut conduire à réaliser sa clôture d'une certaine manière, nous allons continuer à dénouer les articulations entre matériel et idéal<sup>716</sup>.



*Fig. 3.17. Quelques marques du temps visibles sur les clôtures à B.*

Les interactions évoquées précédemment mettent en jeu une double dimension, inscrite dans la prolongation de la seconde partie, sur les formes des clôtures :

- une dimension spatiale et géométrique : la clôture est positionnée dans l'espace (pas forcément en limite parcellaire) ;
- une dimension matérielle : elle a une épaisseur, une hauteur, etc. Nous avons vu plus haut que celle-ci était intimement liée à des savoir-faire, à une forme

<sup>716</sup> GODELIER Maurice, 1984, op. cit.

d'interaction entre une forme souhaitée, recherchée, et une capacité à faire<sup>717</sup> (liée à des aptitudes à la fabrication, à l'existence d'artisans formés, à des moyens économiques...).

Si ces deux dimensions constituent les modalités pratiques de l'appropriation de l'espace, nous en ajoutons une troisième, qui y introduit du « jeu » permettant de dépasser une approche mécanique entre formes, fonctions, compétences techniques : celle relevant de l'« espace symbolique » des individus.

### 3.5.1. Matériaux et représentations

De la matérialité dépend la forme de la clôture et son efficacité potentielle. Mais le choix de l'un ou l'autre matériau dépasse la stricte fonctionnalité ou efficacité de celui-ci, comme nous venons de l'évoquer. La matérialité des clôtures repose sur des choix techniques qui ne dépendent pas uniquement des savoir-faire ou d'une rationalité technique qui s'apparenterait à la démarche d'un ingénieur : c'est aussi cela qui va le différencier du bricoleur. Les matériaux mobilisés dans la fabrication des clôtures font ainsi l'objet de diverses appréciations qui se distinguent de l'analyse rationnelle de leurs propriétés physiques.

#### *Une hiérarchie des qualités attribuées aux matériaux*

À partir des évocations, par les habitant·es rencontré·es des matériaux constituant leurs clôtures existantes ou souhaitées, plusieurs critères discriminants apparaissent. Nous citerons pêle-mêle : l'« identité régionale », le degré de finition induit, le fait d'être perçu comme « naturel », « noble » ou pas, la robustesse, la nécessité d'un entretien, la réversibilité, les risques, le vieillissement... Comme pour la description des travaux, les propos recueillis se concentrent sur le second œuvre et les éléments de finition. De très rares évocations sont ainsi faites des parpaings et agglos, pourtant utilisés dans une très grande majorité de clôtures, mais souvent dissimulés sous des enduits. L'utilisation de l'« agglo » est ainsi présenté comme un non-choix, relevant du « faiblement conscient »<sup>718</sup> : « Le matériau que j'ai choisi, c'étaient des agglos. Dans ce temps, les clôtures se faisaient en agglos » (Marcel, 3 Racine, installé en 1971).

<sup>717</sup> INGOLD Tim, 2012, op. cit.

<sup>718</sup> KAUFMANN Jean-Claude, 2000, op. cit. ; p. 308.

**Le bois** est l'un des matériaux les plus cités dans les entretiens. On lui attribue des qualités esthétiques liées au fait qu'il s'agisse d'un matériau perçu comme « naturel » et « noble ». Les témoignages ne s'accordent pas sur le besoin d'entretien du bois et sur sa pérennité, dans les entretiens menés récemment comme dans ceux menés dans les années 1960<sup>719</sup> : « c'est bien joli, mais au bout d'un certain temps, ça pourrit ». Pour certains, il est durable, demande peu d'entretien tandis que pour d'autres, à peu près autant que les premiers, il en demande trop et mérite donc d'être remplacé par d'autres matériaux.

Le **fer forgé**, surtout utilisé dans les rues les plus anciennes, est souvent cité. Il est apprécié pour la possibilité que l'on a de le peindre, son esthétique et la finesse des formes. Il fait l'objet de jugements négatifs parce qu'il rouille, vieillit et doit faire l'objet d'un entretien régulier, comme le bois.

L'**aluminium** est très apprécié parce qu'il ne demande pas d'entretien. Il est souvent présenté comme un substitut possible au bois ou au fer forgé, dont le principal défaut est son coût. Il peut dès lors être considéré comme un signe extérieur de richesse<sup>720</sup>. Le **PVC**, souvent utilisé, à l'instar de l'aluminium, pour le barreaudage, parfois critiqué pour son aspect « moderne » (Jeannine, 1 Donon) est apprécié par sa robustesse et le peu d'entretien qu'il nécessite.

À contrario du fer ou du bois, le **grillage** est perçu comme un matériau pauvre, dépourvu de caractère esthétique : « c'est juste du grillage » (Claudine, 1 Champ-du-Feu). Quelques décennies plus tôt, le « côté poulailler<sup>721</sup> », voire « prison » intrinsèque au grillage était même parfois signifié. Comme nous l'avons déjà observé, il est réservé aux clôtures en limite séparative, à de rares exceptions près, ce qui peut amener à déceler une hiérarchie des valeurs et des investissements entre les clôtures sur rue et les clôtures en limite séparative.

Parmi les matériaux de parement, le **grès**, pourtant assez rare dans les rues étudiées, est évoqué à plusieurs reprises, en insistant notamment sur l'identité régionale qu'il permet

---

<sup>719</sup> Enquête « les pavillonnaires », 1966 : Entretiens Br2P.

<sup>720</sup> LAHIRE Bernard, « Préface » in GOBLOT Edmond (dir.), *La barrière et le niveau. Étude sociologique sur la bourgeoisie française moderne*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010. (éd. originale : 1925).

<sup>721</sup> Enquête « les pavillonnaires », 1966 : Entretien R20P.

d'affirmer. Acquis dans des carrières par plaques ou en briquettes, il peut aussi être récupéré et réutilisé, devenant dans ce cas le matériau principal de la clôture. On dit de lui qu'il « donne de la gueule », qu'il est « robuste », « noble », mais parfois aussi fragile, notamment face au gel ou au salpêtre.

D'autres matériaux utilisés comme parement tels que les **briquettes** ou le **carrelage** sont parfois évoqués (et employés). Le peu d'entretien qu'ils nécessitent est apprécié, au contraire du crépi qu'il faut refaire régulièrement. Le **crépi** et la couleur apposée sur le muret sont parfois évoqués dans les échanges, sans appréciations particulières : les propos se limitent à rappeler la nécessité de l'entretenir régulièrement ou le projet de le refaire. Ces appréciations très neutres font écho à cette évidence qui transparaît également dans le choix de l'agglomération ou du parpaing pour le gros œuvre : crépir ou apposer un enduit relève d'un non-choix et peut-être d'une « injonction<sup>722</sup> », ou d'un choix pouvant être perçu comme tel, même s'il est réglementé.

Enfin, parmi les autres matériaux évoqués, on en trouve certains permettant de réaliser des clôtures mono-matériaux ou sans revêtement, comme les briques, les briques préfabriquées en béton (souvent trouvées en Allemagne) ou le béton brut. Si les premiers sont appréciés par ceux et celles qui les ont utilisés, le dernier est perçu moins positivement : faire « trop béton » (Viviane, 19 Menhir) est une qualification négative. Si le béton est plus utilisé pour les murets dans les quartiers de B., il était souvent utilisé par plaques ajourées dans les années 1960, avec des jugements ambivalents, certains le considérant dans ce cas de « joli<sup>723</sup> » et d'autres « trop sec<sup>724</sup> ».

Des valeurs différentes s'attachent ainsi aux matériaux utilisés, établissant des hiérarchies implicites entre eux. Le remplacement de certains par d'autres est souvent le résultat des différentes valeurs et représentations qui s'attachent des uns aux autres, en suivant les évolutions de cette hiérarchie.

---

<sup>722</sup> KAUFMANN Jean-Claude, *La trame conjugale. Analyse du couple par son linge*, Paris, Nathan, Pocket, 1997, (éd. originale : 1992) et KAUFMANN Jean-Claude, 2000, op. cit. pour le chapitre consacré à l'injonction ; p. 191-210.

<sup>723</sup> Enquête « les pavillonnaires », 1966 : Entretien A7PLp10.

<sup>724</sup> Enquête « les pavillonnaires », 1966 : Entretien A12P.

### *Différentes valeurs s'attachant aux matériaux*

Ces valeurs, exprimées par les habitant-es, nous intéressent à double titre. Elles témoignent tout d'abord des attentes vis-à-vis d'éléments matériels avec lesquels se noue « une relation » permettant l'appropriation : ainsi la pérennité, la transparence, l'opacité, la nature, la légèreté, toutes les attentes exprimées vis à vis des matériaux utilisés nous renseignent sur la relation des pratiques à la matérialité et aux aspirations des habitant-es vis-à-vis de leur clôture.

Certaines valeurs se retrouvent dans différents matériaux. La durabilité et l'absence d'entretien figurent parmi les préoccupations les plus fréquemment citées, et associent ainsi le PVC, l'aluminium, parfois le bois et le métal. Le caractère naturel attribué à un matériau comme le bois ou la pierre rejoint l'attachement à une forme de tradition locale qu'exprime également le grès, pierre très fortement présente dans les constructions vernaculaires dans la région de B.

Toutes ces représentations s'attachant aux matériaux relèvent d'une forme d'appropriation de ceux-ci par les habitant-es : en donnant à ces matériaux des propriétés symboliques, ces matériaux sont appropriés, rendus propres à répondre non seulement aux attentes matérielles et physiques liées à la clôture, mais également aux enjeux symboliques de celle-ci. En étant approprié *par* les habitant-es à travers l'attribution de qualités spécifiques, le matériau devient approprié à répondre aux efficacités qu'il est amené à assurer dans la clôture construite.

### **3.5.2. Fabriquer, bricoler, s'approprier : entrer en relation avec la matérialité ?**

En poursuivant cette réflexion sur les représentations s'attachant à la matérialité, nous reviendrons sur les formes d'interactions qui se nouent avec la matière, à travers la fabrication de la clôture mais également, comme nous le verrons dans la suite de cette recherche, à travers les usages qui prennent place avec et autour de la clôture.

En revenant sur la matérialité des clôtures, nous pouvons prolonger notre réflexion sur l'appropriation en y introduisant une interaction supplémentaire, avec la matérialité des clôtures. Nous réaffirmons ici l'hypothèse selon laquelle les formes et les matières



induisent également des interactions à la fois pratiques et symboliques, impliquant des humains et des artefacts parfois produits par eux<sup>725</sup>. La fabrication de la clôture est l'une des modalités à travers laquelle se nouerait cette interaction. Mais elle s'opère également à travers l'efficacité potentielle de la clôture liée à cette matérialité<sup>726</sup>. Ainsi, nous pouvons considérer que cette interaction avec la matérialité va conditionner – c'est-à-dire l'orienter, en fixer les modalités – l'appropriation de l'espace qui est visée.

Cette interaction sera liée à des tactiques mises en place pour réussir à s'approprier un matériau et les savoir-faire permettant de le manipuler, notamment lorsque le bricoleur n'est pas un professionnel. Nous avons déjà relaté ces « astuces » ou « ruses<sup>727</sup> », qui permettent aux bricoleurs de réaliser leur clôture « avec les moyens du bord<sup>728</sup> ». Mais comment rapprocher ces interactions qui prennent place dans le procès de fabrication du processus d'appropriation de l'espace ? Les notions de compétence et de performance empruntées par le philosophe Henri Lefebvre à Noam Chomsky pour comprendre la production de l'espace peuvent nous y aider :

*« la pratique spatiale [...] englobe production et reproduction, lieux spécifiés et ensembles spatiaux propres à chaque formation sociale [...] assure la continuité dans une relative cohésion. Cette cohésion implique pour ce qui concerne l'espace social et le rapport à son espace de chaque membre de telle société, à la fois une compétence certaine et une certaine performance<sup>729</sup> ».*

Cette extrait n'aborde pas la matérialité de l'espace, mais ouvre l'idée d'une distinction qu'il peut y avoir entre une « capacité à chacun d'engendrer des pratiques d'appropriation<sup>730</sup> » et à interagir dans l'espace social, par la compétence et un accomplissement de cette aptitude dans des « pratiques réelles<sup>731</sup> », à travers la performance. Pour le dire autrement, savoir bricoler « en théorie » ne suffit pas et doit s'associer à un bricolage concret, matérialisé dans un résultat qui prend place dans l'espace physique et social.

---

<sup>725</sup> INGOLD Tim, 2012, op. cit.

<sup>726</sup> LATOUR Bruno, 1993, op. cit.

<sup>727</sup> CERTEAU Michel de, 1980, op. cit., p. XL.

<sup>728</sup> LÉVI-STRAUSS Claude, 1960, op. cit. ; p. 30.

<sup>729</sup> LEFEBVRE Henri, 1974, op. cit. ; p. 42.

<sup>730</sup> RAYMOND Henri, op. cit., in SERFATY-GARZON Perla, 1976, op. cit. ; p. 76-83.

<sup>731</sup> Ibid.

La compétence, du latin *competere*, qui signifie « revenir à<sup>732</sup> », est une modalité permettant d'amener un élément (un espace) à être approprié par le *faire*. Marion Segaud prolonge l'intuition d'Henri Lefebvre en élargissant la définition de la compétence à la production de l'espace matériel et social : pour elle, la compétence « désigne la reconnaissance de l'aptitude de l'individu à la fois à énoncer verbalement l'espace, à le représenter graphiquement, à y exercer des actions, bref, à le produire<sup>733</sup> ». Michel Lussault précise cette approche en identifiant plusieurs « compétences élémentaires de spatialité<sup>734</sup> », que chaque individu peut acquérir, telle que la « compétence métrique », la « compétence d'emplacement », la « compétence de parcours », la « compétence de franchissement », la « compétence de délimitation et de découpage », la « compétence à discriminer le petit du grand »... Ces compétences n'entretiennent pas toutes la même relation à l'espace : certaines relèvent de l'appréhension de l'espace, c'est-à-dire d'une capacité à le conceptualiser (métrique, discriminer), tandis que d'autres renvoient à l'action sur (découpage, délimitation) ou dans l'espace (emplacement, franchissement).

Ces différentes compétences, qui constituent autant de potentialités d'agir avec et dans l'espace, n'ont néanmoins d'efficacité que tant qu'il est possible de les mobiliser de manière performante dans l'espace social et dans l'espace physique. Et cela ne peut advenir qu'à travers des interactions avec d'autres individus, mais aussi avec les caractéristiques matérielles et formelles d'un espace : si la compétence est intériorisée par l'individu, c'est notamment dans la relation qu'il va nouer avec des matériaux et des outils que celles-ci pourront s'avérer performantes, ou pas, en fonction de tout un ensemble de paramètres complexes. Ainsi, même si l'on peut envisager, que « l'intentionnalité précède le savoir-faire », une boucle se met en place entre les deux, pouvant aboutir à ce que l'intentionnalité soit remise en cause à travers les interactions qui se nouent entre les compétences de l'individu, une matérialité et un espace.

Cette interaction avec la matérialité nous met parfois en situation de faiblesse, d'échec comme le témoignage de Raphaëlle (10 Schweitzer) qui a dû se résoudre à enlever les canisses pas assez rigides qu'elle avait posées sur sa clôture : cet échec nous rappelle que « savoir prendre les choses en main signifie aussi être pris en main par les

<sup>732</sup> CNRTL, TLFi, article « Compétence ».

<sup>733</sup> SEGAUD Marion, 2007, op. cit., p. 40. Dans son propos, Marion Segaud prolonge également des réflexions menées par Henri RAYMOND, 1984, op. cit. sur les « compétences de l'habitant » ; p. 50-60.

<sup>734</sup> LUSSAULT Michel, *L'Homme spatial. La Construction sociale de l'espace humain*. Paris, Seuil, 2007 ; p. 77-93.

choses<sup>735</sup> », qui vont parfois nous emmener dans des directions que nous n'avons pas souhaité. Cette relation est également décrite par le philosophe Pierre Sansot, à travers la figure de l'artiste et de l'artisan :

*« L'artiste (l'artisan) s'y entend pour délivrer des virtualités du bois, de la pierre, du langage. Il existe un toucher qui est celui de la reconnaissance, de la bonne entente et non de la manipulation, un regard qui ne pénètre pas, qui n'évalue pas mais qui frissonne et qui tourbillonne. [...] Il les célèbre comme s'ils n'avaient pas tout dit ce qu'ils avaient à être, et, dans cet effacement actif, il se les approprie sachant bien qu'il ne les possède pas<sup>736</sup>. »*

Cette description fait à la fois écho aux propos recueillis chez ces bricoleurs-artisans, qui ont transposé leur savoir-faire dans l'espace domestique : dans l'usage que Lucien (4 Racine) fait du bois pour sa clôture, ou que Marcel (3 Racine) et Bernard (14 Schweitzer) peuvent avoir du métal, il y a une relation qui relève tant du choix rationnel (mobiliser des savoir-faire acquis) que d'une sensibilité et d'une affection qui a pu se nouer avec ces matériaux. Cette sensibilité transparaît dans les valeurs attribuées aux différents matériaux présentées un peu plus haut. Le hasard de la découverte d'un matériau, sur un chantier de démolition, dans un magasin de bricolage ou au bord d'une route est l'une des manières dont les choses peuvent aussi « nous prendre en main » et nous amener à opérer des choix dans l'appropriation de notre espace quotidien par la fabrication d'une clôture que nous n'avons pas forcément envisagée.

Comment ne pas entrevoir dans ce propos l'importance que peut jouer le corps du bricoleur, pour « viser à travers lui les choses » et « le laisser répondre à leur sollicitation qui s'exerce sur lui<sup>737</sup> » ? Le rôle d'« actante<sup>738</sup> » d'une chose telle que la clôture semble réapparaître à travers la praxis du bricoleur ou de la bricoleuse et la relation qu'il ou elle noue avec des matériaux. Peut-on en déduire que le processus d'appropriation de l'espace pourrait s'inverser, et que l'habitant-e peut être amené, sans en avoir conscience à être approprié symétriquement par l'espace et les objets qu'il a produits ? Par ce chemin, nous nous rapprochons ici de la dimension existentielle, pour l'individu, de l'appropriation de

<sup>735</sup> CRAWFORD Matthew B., 2010, op. cit.; p. 71.

<sup>736</sup> SANSOT Pierre, « L'appropriation n'est pas la possession » in *Rêveries dans la ville*, Paris, carnets nord, 2008, p. 185-193 ; p. 193.

<sup>737</sup> MERLEAU-PONTY Maurice, 1945, op. cit. ; p. 161.

<sup>738</sup> LATOUR Bruno, 1991, op. cit.

l'espace, « équivalent au processus d'humanisation<sup>739</sup> » : s'approprier peut autant conduire à *être* qu'à *être approprié*. Le psychosociologue Carl Friedrich Grauman précise cette inversion possible de l'appropriation, en l'évoquant comme l'interaction entre une confrontation avec des choses et la transformation en aptitudes de « capacités individuelles<sup>740</sup> » à savoir, mesurer des changements dans l'environnement et à mesurer ses propres changements au sein de celui-ci, pour continuer à agir. Ce processus de réactualisation des compétences à travers une pratique implique une réflexivité permanente de l'individu agissant qui, ici encore, semble nous rapprocher de la dialectique entre tactique et stratégie observée dans la fabrication des clôtures.

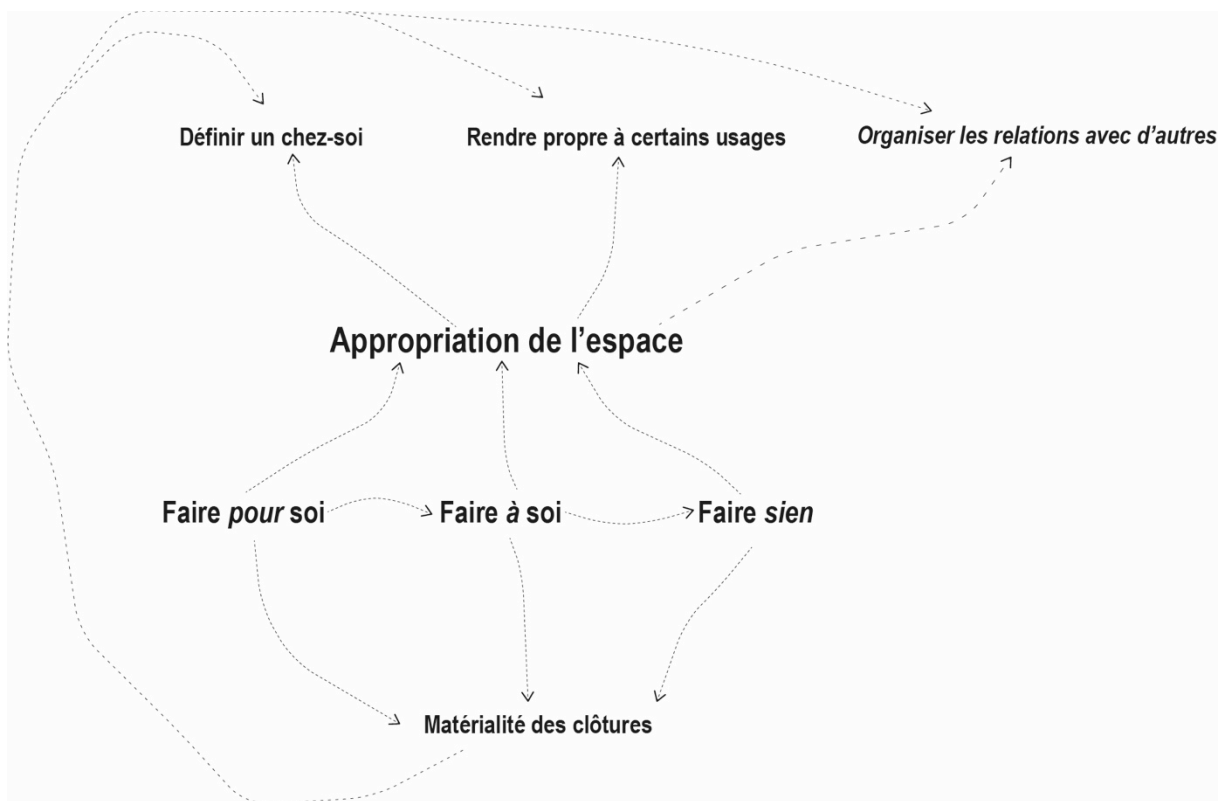


Fig. 3.18. Appropriation de l'espace et matérialité des clôtures

Pour poursuivre la compréhension des formes et modalités de l'appropriation de l'espace s'opérant par ou avec la clôture, nous allons nous pencher sur les transformations des clôtures, qui peuvent permettre de préciser la manière dont la pratique du bricolage interagit avec une clôture existante.

<sup>739</sup> GRAUMAN Carl Friedrich, 1976, op. cit.; p. 127 à 134.

<sup>740</sup> Ibid.

## Chapitre 3.6 / Bricoler, transformer : des ajustements matérialisés

L'entretien régulier<sup>741</sup>, à travers lequel s'exprime à la fois une « tendance à marquer l'espace<sup>742</sup> » et une « tendance à l'aménager<sup>743</sup> » peut se prolonger ou se traduire parfois par des transformations plus importantes des clôtures. Par transformation, nous entendons ici toutes les modifications qui ne consistent pas uniquement à rétablir à l'identique une clôture abimée, usée ou altérée. La transformation est entendue ici par ce qui consiste à « donner un aspect différent<sup>744</sup> » aux clôtures. Nous nous intéresserons donc d'abord aux transformations des formes et matérialités des clôtures ayant pu être observées. Ce relevé permettra l'établissement de différentes trajectoires d'évolution. Avant d'entrer dans cette réflexion, nous reviendrons sur les liens entre les questions qui nous ont occupées jusqu'alors et l'action transformatrice qui nous intéresse ici.

### 3.6.1. S'approprier et transformer les clôtures

Nous avons déjà évoqué la transformation des clôtures en nous intéressant aux modalités de construction des clôtures et aux opérations qui les jalonnent, dont nous avons pu déduire une « tactique<sup>745</sup> » qui va agréger des actions planifiées, pouvant s'apparenter à des stratégies<sup>746</sup> ou « micro-plans<sup>747</sup> », et des actions tactiques, liées à des circonstances auxquelles elles répondent. La transformation peut, nous le supposons, relever des deux logiques : elle peut s'apparenter à la tactique lorsqu'elle suit une altération de la clôture mais aussi à la stratégie lorsqu'elle résulte d'une volonté transformatrice qui aurait été planifiée en-dehors de circonstances qui pousseraient à passer à l'action. Nous avons évoqué précédemment deux temporalités du bricolage : l'une, majoritaire, consistant à « finir » au plus vite et l'autre amenant à faire peu à peu, en fonction du temps et des moyens disponibles. Dans ces deux cas, le statut de l'action transformatrice diffère : la

---

<sup>741</sup> RAYMOND Henri, HAUMONT Nicole, DEZÈS Marie-Geneviève, HAUMONT Antoine, 1966, op. cit., notamment le chapitre « Du sale au propre : l'entretien comme nécessité et valeur » ; p. 61.

<sup>742</sup> Ibid.

<sup>743</sup> Ibid.

<sup>744</sup> CNRTL, TLFi, article « Transformer ».

<sup>745</sup> CERTEAU Michel de, 1980, op. cit., p. XL.

<sup>746</sup> Ibid.

<sup>747</sup> CONEIN Bernard, JACOPIN, Éric, 1993, op. cit.

transformation peut ainsi être progressive, continue, multiple ou rare, voire unique, et en tout cas très ponctuelle. Ces deux modalités de mise en œuvre positionnent le processus d'appropriation « par le faire » décrit précédemment dans deux logiques différentes : dans l'un, l'appropriation aboutirait à un dispositif abouti, fini, permettant la maîtrise d'un territoire dans la durée<sup>748</sup>, tandis que dans l'autre, le processus d'appropriation demeurerait « en chantier », perpétuellement inachevé et inabouti. Dans les deux cas interviennent une praxis qui va faire advenir une transformation inscrivant l'habiter dans une temporalité de « l'appropriation de la maison » se révélant « dans la tension entre le temps vécu et l'à-venir<sup>749</sup> ». Cette dimension temporelle, laissée de côté pour l'instant, est très présente dans toutes les analyses qui convergent dans la définition de l'appropriation comme processus<sup>750</sup> : l'appropriation, toujours « imparfaite<sup>751</sup> » ne serait jamais définitive et nécessite d'être régulièrement réactivée en suivant les évolutions de l'identité individuelle<sup>752</sup>.

C'est dans ce sens que la maison individuelle peut présenter des caractéristiques propices à cette réactivation, en offrant des potentialités d'évolution, de transformation que d'autres types de logements n'offrent pas ou beaucoup moins. Cette caractéristique avait déjà été mise en avant dans l'enquête sur les *pavillonnaires*<sup>753</sup> en soulignant notamment l'importance de l'« espace de réserve<sup>754</sup> », qui « demeure disponible pour une organisation ou un aménagement de l'espace ». Les clôtures font-elles partie de ces éléments qui contribuent à ce processus d'actualisation de l'appropriation de l'espace par les pavillonnaires ?

### 3.6.2. Observer les transformations et ajustements des clôtures

Les transformations réalisées sur les clôtures sur rue et sur les clôtures mitoyennes de B. ont été recensées à partir des différentes bases de données photographiques constituées pour cette recherche. Les transformations prises en compte couvrent la période 2011-

<sup>748</sup> BACHELARD Gaston, 1957, op. cit.

<sup>749</sup> SERFATY-GARZON Perla, 2003, op. cit. ; p. 96.

<sup>750</sup> RIPOLL Fabrice et VESCHAMBRE Vincent, 2008, op. cit.

<sup>751</sup> SANSOT Pierre, 2008, op. cit. p. 192.

<sup>752</sup> HAUMONT Nicole, 1976, op. cit.

<sup>753</sup> RAYMOND Henri, HAUMONT Nicole, DEZÈS Marie-Geneviève, HAUMONT Antoine, 1966, op. cit.

<sup>754</sup> HAUMONT Nicole, 1966, op. cit. ; p. 29.

2020, année de la dernière campagne photographique. Il s'est agi, pour chacune des douze rues et les 282 parcelles qui les bordent, de comparer les photographies afin d'y déceler des modifications. Dans les faits, ce sont principalement trois périodes qui ont pu être comparées : la période 2011-12, durant laquelle s'est déroulée la première enquête de terrain, une seconde en 2014 et une troisième et dernière en 2020. L'identification des parcelles concernées ne saurait être exhaustive, au regard des contraintes de visibilité qui peuvent rendre imperceptibles certaines transformations à partir des points de vue adoptés pour les photographies. Le relevé est beaucoup plus fiable pour les modifications des clôtures sur rue, facilement repérables et visibles, que pour les limites mitoyennes que certaines clôtures sur rue particulièrement opaques ne permettent absolument pas de voir sans entrer à l'intérieur des parcelles, ce qui n'a pas été possible à l'échelle des 282 parcelles prises en compte.

À partir de cette méthode, ce sont 61 parcelles présentant des changements dans leurs clôtures qui ont pu être recensées, soit un cinquième du corpus étudié. Nous remarquons donc que près de 80% des clôtures semblent ne pas avoir subi de modifications durant la décennie durant laquelle cette étude a été conduite : comme nous l'avons déjà remarqué dans les entretiens, « on a d'autres priorités » (Mickael, 4 Nideck). La clôture n'est peut-être pas le vecteur privilégié de réappropriation de l'espace domestique car une fois réalisée, elle n'est peut-être pas si souvent que cela amenée à évoluer. Par ailleurs, aucune de ces modifications ne consiste à supprimer en totalité une clôture existante, en limite séparative ou sur rue. Pour chacune de ces parcelles, un dossier photographique a été constitué afin de prendre connaissance de manière plus précise des transformations. Si l'absence d'exhaustivité de ce recensement nécessite d'envisager ce corpus avec prudence, il apparaît néanmoins que le nombre de transformations identifiées et sa diversité peut permettre d'identifier certaines tendances.

### 3.6.3. Des transformations combinées

L'analyse a été conduite en suivant deux étapes. La première s'est appuyée sur l'établissement d'un tableau, croisant les différents changements recensés. Ce tableau<sup>755</sup>

---

<sup>755</sup> Cf. annexe 3

permet de quantifier l'ampleur de certaines modifications au regard du corpus analysé. Les évolutions ont été classées en trois catégories : la catégorie des *suppressions* concerne les éléments supprimés entre les différentes campagnes photographiques ; la catégorie des *modifications* concerne les transformations d'éléments existants tandis que celle des *ajouts* recense l'ensemble des nouveaux composants ayant pu être relevés. Une nomenclature des éléments existants avant transformation a également été établie afin de constituer la base de notre analyse.

À partir de ce tableau, la recherche s'est poursuivie dans deux directions :

- la première a consisté à établir une typologie de transformations, à partir des décomptes réalisés. En effet, il apparaît que certaines modifications sont plus fréquentes que d'autres, allant, pour certaines, jusqu'à toucher le tiers du corpus des parcelles identifiées. Cette typologie croise différentes transformations, amenant à établir des trajectoires : il apparaît, par exemple, que les « suppressions » conduisent ensuite, dans la majorité des cas, à d'autres « modifications » et à des « ajouts » se substituant aux éléments supprimés. Dans ce corpus, les parcelles recensées connaissent ainsi en moyenne, 2,5 opérations de transformation combinées. De manière globale, 54 transformations consistent en suppressions touchant les deux tiers des parcelles (40 sur 61). Les modifications sont au nombre de 48 tandis que l'on recense 30 ajouts touchant la moitié des parcelles chacun (respectivement 32 et 30 sur 61) ;
- Ces trajectoires feront l'objet, plus loin dans le propos, de récits qui s'appuient, pour certaines parcelles, sur les entretiens menés ;
- Enfin, une série de cartes permet de mieux comprendre la répartition des transformations afin de saisir les dynamiques par rue ou fragment du quartier. Celle-ci permet de constater que les transformations touchent principalement les rues les plus anciennes. La rue la plus récente (rue du Menhir) est ainsi peu touchée par des transformations. Nous remarquons également que les transformations touchent pour deux tiers d'entre elles des parcelles voisines ou se faisant face.

**ATLAS**  
**Cartes**  
**G01 + G02**

Dans le sous-chapitre qui suit, nous présenterons tout d'abord un panorama général des transformations observées, avant de nous intéresser plus spécifiquement à quelques transformations en nous appuyant sur les discours des habitant-es sur celles-ci.



### 3.6.4. Une typologie des transformations rencontrées

La nomenclature des transformations permet de distinguer trente-trois types de changements : dix suppressions ; neuf modifications et quatorze ajouts. Peu de transformations dépassent les cinq occurrences dans le corpus étudié, soit plus de 2% des clôtures présentes dans les douze rues étudiées. Les transformations les plus fréquemment observées sont les suivantes :

- Pour 34%, la suppression totale ou partielle des haies sur rue ;
- Pour 21%, la suppression d'une haie en limite séparative ;
- Pour 25%, des modifications touchant aux crépis (changement de couleur principalement) ;
- Pour 16%, la pose de panneaux de PVC ;
- Pour 13%, des modifications de barreaudage ;
- Pour 10% des suppressions de portails.

En associant ces différentes transformations, les relevés permettent de déceler six trajectoires récurrentes.

	<i>Transformations observées</i>	<i>Changements induits</i>
1	Remplacement de thuyas par des claustras	Changement des dispositifs d'occultation
2	Mise en place de parois ou plantations opaques, surélévation du muret	Opacification de la clôture vis à vis de son voisinage ou de la rue
3	Suppression totale ou partielle de la clôture de devant	Ouverture vis à vis de la rue ; changement d'usage du jardin de devant
5	Remplacement de certains matériaux constituant la clôture	Réduction de l'entretien par le remplacement de matériaux demandant des réfections régulières à d'autres plus pérennes
6	Suppression du barreaudage, du portail, des portillons	Réduction de l'entretien, plus de nécessité d'ouvrir le portail ou du portillon pour entrer chez soi

*Tableau 5. Les différentes trajectoires de transformation*



Certaines transformations aboutissent à la mise en place de nouveaux éléments, en débutant, ou pas, par la suppression d'autres, comme les haies<sup>756</sup>. D'autres prennent la forme de remplacements de certains éléments par d'autres, assurant une efficacité potentielle identique. En reprenant les efficacités potentielles assignées aux clôtures, nous constatons que ces transformations peuvent les faire évoluer. En effet, quatre transformations sur dix contribuent à rendre le jardin plus transparent qu'il ne l'était, réduisant le rôle d'occultation assuré par les clôtures. Un quart des transformations contribue néanmoins à renforcer l'occultation, tandis qu'un tiers ne la modifie pas. Pour la fonction de fermeture, deux-tiers des transformations ne modifient pas la situation préalable. Les transformations s'équilibrent entre un sixième qui aboutissent à plus d'ouverture et un sixième à plus de fermeture, ce qui ne permet pas d'identifier de convergence. La cartographie de ces évolutions ne permet pas de distinguer de différences entre les différentes rues étudiées.

### 3.6.5. Raconter et retracer la transformation

La très faible part de clôtures transformées dans les douze rues étudiées contraste avec les nombreux témoignages de transformations apparus dans les entretiens : il est très rare que cette question n'ait pas émergé au cours de l'entretien, en faisant référence à des transformations passées (avant 2014) ou projetées, que nous avons pu, pour certaines, constater lors du relevé réalisé en 2020. Pour croiser les observations et les témoignages des « transformateurs<sup>757</sup> », plusieurs récits ont été rédigés. Trois seront reproduits ici, pour illustrer plusieurs des trajectoires évoquées précédemment. D'autres apparaîtront dans les parties suivantes.

#### **Sur rue : « ouvrir... et fermer »**

*Pour Marcel, arrivé en 1972, il n'est pas imaginable que sa clôture ne soit pas complète, délimitant en totalité son terrain. C'est pour cela qu'il a clôturé assez vite, moins d'un an après son installation. Et comme il savait travailler le métal, il a pu réaliser assez facilement les barreaudages, portillons, portails et grillages qui composent la clôture. L'âge*

<sup>756</sup> Que nous avons choisi jusqu'alors de laisser de côté dans cette partie. Nous reviendrons sur les paradoxes des haies, les « murs verts », dans la partie 4, qui sont très présentes dans les entretiens menés à B.

<sup>757</sup> LÉVY-VROELANT Claire, 2001, op. cit.

**ATLAS**  
**Planche**  
**L11**

venant, Marcel et son épouse ont peu à peu été lassés de devoir systématiquement entrer et sortir de leur voiture plusieurs fois de suite pour ouvrir et fermer le portail, puis la porte du garage. Pour éviter ce désagrément, ils ont décidé de faire électrifier la porte du garage. Mais que faire du portail, qu'il aurait aussi fallu électrifier ? Son épouse y étant défavorable, Marcel va trouver une autre solution : la suppression du portail. Mais il n'est pas question de laisser la parcelle ouverte sur l'extérieur. La pose de grillages et de portillons sur les deux accès à la rampe de garage permettra à nouveau au terrain d'être délimité sur tout son pourtour. Seule la rampe, aboutissant à la porte du garage, restera ouverte sur l'extérieur, un petit compromis pour rentrer et sortir facilement de chez soi sans sortir de la voiture.



Fig. 3.19. Les clôtures de Marcel, transformées entre 2008 à 2014

Dans ce premier exemple, nous notons que la transformation qui a été menée par Marcel est liée à une adaptation de l'accès au garage, par le biais de l'automatisation de la porte basculante. La transformation de la clôture consiste simplement à adapter celle-ci à l'évolution d'un autre élément constitutif de la maison. La transformation maintient par contre la fermeture complète de la parcelle : supprimer le portail n'équivaut pas à laisser ouvert sur la rue une partie du périmètre.

**Maîtriser les végétaux et étendre visuellement le jardin en supprimant des haies.**

Bénédicte est arrivée ici en 2006 avec son mari et leurs trois filles. Ils ont petit à petit transformé leur jardin, subissant parfois les choix de leur voisinage, comme sur les parois mitoyennes qui leur ont été imposées et fabriquent une délimitation totalement opaque entre leur jardin et ceux qui les jouxtent. Leur maison est la dernière de la rue, car après ce sont les champs. Du côté de ceux-ci, le jardin est très ouvert, comme sur la rue d'ailleurs. Un simple muret, ne dépassant pas cinquante centimètres, vient longer ces

**ATLAS**  
**Planches**  
**M11 + M41**

deux limites. Côté rue, le muret est interrompu sur une bonne partie de sa longueur, au droit d'une entrée piétonne, d'une entrée de garage et de ce qui était une place de stationnement, désormais occupée par une balançoire. Des plantations assez touffues ponctuent le jardin et bordent les limites mitoyennes. Elles ne fabriquent cependant pas une haie, même si elles filtrent quelque peu les vues sur le jardin à partir de l'impasse. En 2014, trois ans après ces observations, le jardin a été réaménagé : les places de stationnement ont été déplacées, entraînant la démolition d'une partie du muret, le potelet fait de briquettes ayant abrité la boîte aux lettres, qui est désormais posée sur le muret.



Fig. 3.20. Les clôtures de Bénédicte, transformées entre 2006 et 2014

Des plantations ont été supprimées, remplacées par d'autres, plus petites et chétives, qui longent les limites mitoyennes, sagement alignées derrière une bordurette ou des murets en pierre. Ces suppressions viennent poursuivre celles qui avaient précédé la pose des parois de PVC mitoyennes, qui donnaient « un sentiment d'enfermement et d'oppression » et étaient d'ailleurs malades, comme tant d'autres arbustes. Le jardin est désormais bien plus ouvert que précédemment, presque nu, tant les plantations nouvelles sont frêles. Au sud, face aux champs, une nouvelle terrasse extérieure prolonge la maison. Les transformations ont contribué à rendre le jardin plus ouvert, côté rue et côté champs. Le remplacement des haies par des parois en PVC, négociées avec leur voisinage, a aussi permis de réduire l'emprise des végétaux dans le jardin, en les cantonnant à des espaces précis. Le jardin, plus clair, plus « net », reste bien ouvert sur la rue et sur les champs. La rue, en impasse constitue d'ailleurs une prolongation du jardin pour les jeux des enfants : l'ouverture visuelle du jardin vers celle-ci et la possibilité d'y aller facilement constitue aussi la condition de cette extension.



Ce second récit met également en avant des transformations de la clôture séparative qui n'ont pas forcément été souhaitées par Bénédicte et son mari : celles-ci résultent de négociations avec leur voisinage. Les transformations de certaines clôtures séparatives peuvent être conditionnées par les relations existantes entre les voisins. Sur rue et face aux champs, Bénédicte et son mari sont plus libres : la clôture sera un peu simplifiée et restera basse et ouverte, la rue et les champs prolongeant visuellement le jardin.

***Quand le bois ne peut plus être entretenu...***

*Lucien a réalisé, et il en est fier, une large partie de sa maison à partir de plans qu'il a dessinés lui-même, à la fin des années 1970. Réalisée à la fin du chantier, la clôture lui a aussi permis de valoriser ses savoir-faire, à travers les barreaux de pin découpé qui la jalonnent sur toute la longueur de la parcelle, le long de la rue Racine.*



*Fig. 3.21. Les clôtures de Lucien, transformées entre 2014 et 2020*

*Lucien avait en effet appris à travailler le bois en tant qu'apprenti et il était donc évident que sa clôture, comme d'autres parties de la maison, devait témoigner de sa compétence. Par contre, la réalisation de l'armature de la clôture était plus délicate : il suffira, finalement, de nouer un contact avec Marcel, son voisin d'en face, qui sait travailler le métal, comme en témoignent sa longue clôture et son portail. La clôture de Lucien va bien vieillir, jusqu'à récemment. En 2013, en effet, l'emploi d'une nouvelle lasure va entraîner différents désordres dans le bois, qui va s'écailler en profondeur. Lucien va alors s'interroger sur le remplacement de ce barreaudage. Mais que faire ? Ce qui est certain, c'est que l'armature faite par Marcel doit être conservée, parce qu'elle n'a pas bougé en un quart de siècle. Mais le pin devrait être remplacé par autre chose. Par de l'aluminium ? C'est beau, en effet, ça ne bouge pas, mais c'est très cher : 7500 euros pour le barreaudage sur rue. Le PVC est un peu moins cher, 5000 euros, mais cela reste une belle somme. Lucien hésite encore à faire quelque chose. Finalement, il ne remplacera pas les barreaux de bois : l'armature métallique, conservée, suffira à jouer le rôle décoratif auquel la clôture sur rue doit répondre vis-à-vis de la maison, car « ça donne un cachet à l'ensemble ».*

Pour Lucien, les transformations réalisées visent à réduire l'entretien d'une clôture en bois qui a subi les affres du temps et d'une dernière mise en peinture malheureuse. La suppression des lattes en bois s'est imposée, car le bois avait commencé à pourrir sous la dernière couche de peinture apposée. Les lattes n'ont pas été remplacées, peut-être pour des raisons économiques, mais la structure métallique a été maintenue, préservant la hauteur générale de la clôture initiale tout en simplifiant son entretien.

*Des transformations qui résultent d'interactions de la clôture avec d'autres éléments ?*

Nous remarquons que les trois transformations relatées ici ne résultent pas de la volonté de modifier la clôture en tant que telle : aucune des personnes rencontrées n'a exprimé cette motivation pour expliquer les changements réalisés. Nulle « stratégie » dans celles-ci : il ne semble y avoir que des « tactiques<sup>758</sup> » qui conduisent, voire enjoignent à l'action transformatrice. D'une certaine manière, cela confirme la présence / absence qui caractérise les clôtures : elles sont partout, sans exister vraiment, c'est-à-dire sans arriver à se voir appropriées, symboliquement, comme des dispositifs mobilisés de manière

<sup>758</sup> CERTEAU Michel de, 1980, op. cit., p. XLVI.

raisonnée pour s'appropriier l'espace, relevant d'une sorte d'*habitus*<sup>759</sup> nécessitant, pour être saisi pleinement, de comprendre les conditions sociales et territoriales dans lesquels ils prennent place pour pouvoir être cernés et peut-être appréhendés.

La transformation de la clôture est ainsi la conséquence d'autres transformations qui les ont précédées : dans le voisinage, pour Bénédicte, dans l'accès au garage, pour Marcel, ou dans le vieillissement d'un matériau, pour Lucien. Pouvons-nous en déduire que les processus de réappropriation (dont ceux s'opérant à travers les clôtures) seraient avant tout liés à l'évolution des différentes interactions qui se sont nouées à travers l'appropriation, entre des individus et leurs voisinages, entre des individus et des matériaux ? L'observation de ces quelques trajectoires de transformation semble nous conforter dans l'hypothèse que les clôtures peuvent jouer un rôle dans la définition et la redéfinition des interactions dans l'espace pavillonnaire : leurs formes et matérialités se transformant à *travers* des interactions conduisent à redéfinir leurs manières d'interagir avec leur(s) situation(s).

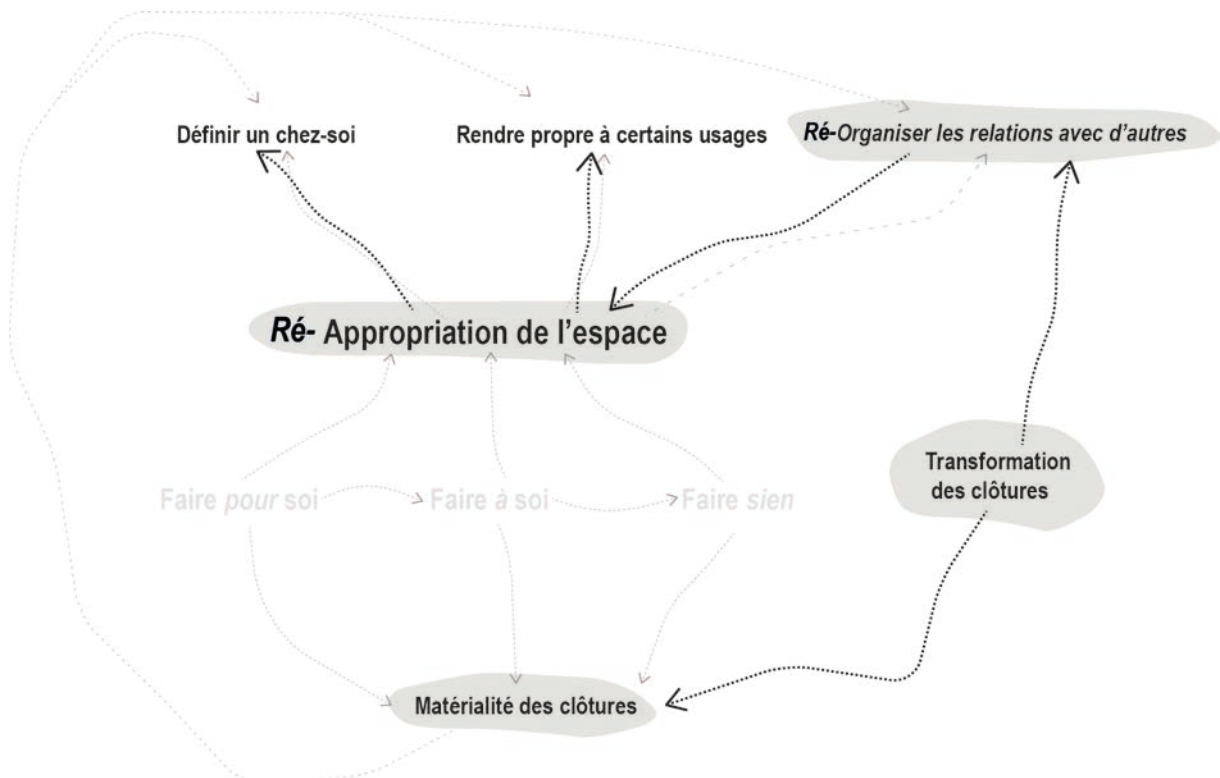


Fig. 3.22. Transformation des clôtures : une (ré)appropriation en interaction

<sup>759</sup> BOURDIEU Pierre, 1980, op. cit.

## Conclusion de la troisième partie

### Fabriquer, transformer, réparer sa clôture.

#### Bricoler pour s'approprier ?

*« Cette notion d'appropriation a le mérite de nous inciter à prendre en considération le quotidien. [...] Nous devons alors, nous autres chercheurs dans les sciences humaines, dénier observer des phénomènes humbles : la rumeur continue de la vie, les silences, les blancs, les redites, les trébuchements, les gestes parcimonieux, tout ce qui semblait manquer de noblesse et c'est pourtant bien à ce niveau que la plupart de nos existences se jouent<sup>760</sup>. »*

Dans cette troisième partie, en partant de la description des différents matériaux constituant chaque clôture, nous avons pu les envisager comme résultant d'un processus à travers lequel des habitant·es sont amené·es à intervenir dans leur propre espace par le biais d'une activité spécifique : le bricolage. Aucune clôture n'est totalement dénuée d'une intervention de l'habitant·e, que ce soit pour sa conception, sa fabrication, sa réparation, son entretien, sa transformation. Le bricolage, activité manuelle et symbolique, s'exerce dans l'espace domestique, mobilise des matériaux, des savoir-faire et s'inscrit dans des temporalités qui mettent en interaction des desseins et des « manières de faire<sup>761</sup> », « stratégies » et « tactiques », entre lesquels le ou la bricoleur·se est amené à naviguer au gré d'un petit chantier qui n'est jamais totalement achevé.

Cette oscillation est aussi définie par des connaissances et savoir-faire détenus, avant le chantier, par le bricoleur (souvent un homme dans les situations rencontrées à B.), certains apprentissages sur le chantier de la clôture et l'externalisation de certaines tâches, en faisant appel à des professionnel·les. Loin d'être un processus linéaire, la fabrication de la clôture mélange une très grande diversité de savoir-faire et modes d'action, qui font également ressortir certains des symboles qui peuvent s'y intégrer. Ce processus de fabrication contribue à *marquer* dans l'espace, par le biais d'artefacts construits et bien visibles tout un ensemble de significations. Ce transfert « de sens », par

---

<sup>760</sup> SANSOT Pierre, 2008, op. cit. ; p. 190.

<sup>761</sup> CERTEAU Michel de, 1980, op. cit. ; p. XL.



le biais d'objets, leur donne des rôles complexes, qui dépassent leurs simples fonctions et en font de potentiels « signifiants<sup>762</sup> », par leur efficacité potentielle de marquage, identifiée dans la seconde partie.

À travers le concept d'appropriation, nous avons pu montrer comment s'entrelacent, dans la clôture, des dimensions multiples qui relèvent des marquages (constituant des signifiants) et de la pratique de l'espace (fermeture, occultation, orientation). Mais la mobilisation du concept d'appropriation, qui met en avant l'importance de la praxis de l'individu dans l'habiter, nous a également permis de déplacer notre regard : la praxis de l'appropriation met certes en jeu l'individu avec un espace qu'il va rendre « propre à lui-même », petit à petit, mais ce processus ne peut s'exercer qu'en « situation<sup>763</sup> », dans un espace social dont il ne peut être détaché. L'appropriation, en tant que praxis met également en jeu des matérialités, envisagées à la fois d'un point de vue physique et symbolique.

En définissant, par le bricolage et la construction de la clôture, un espace qui lui est « propre », une intériorité, l'individu définit, en creux, une extériorité. Cette relation s'inscrit dans un ensemble d'interactions sans lesquelles l'appropriation de l'espace ne peut s'exercer dans l'espace physique. L'appropriation de l'espace à laquelle concourt la clôture s'appuie sur des interactions sur lesquelles nous allons nous pencher plus précisément dans la suite de cette recherche. Nous allons poursuivre cette exploration en nous intéressant tout d'abord à ce qui peut définir le « chez-soi », dont l'appropriation constitue la « version active<sup>764</sup> », en agissant sur un « "hors soi" pour le rendre propre et y reconnaître le soi ».

---

<sup>762</sup> RAYMOND Henri, 1984, op. cit.

<sup>763</sup> GOFFMAN Erving, « La situation négligée » in 1988, op. cit., p. 143-147.

<sup>764</sup> SERFATY-GARZON Perla, 2003, op. cit. ; p. 89.

## **Partie 4.**

### **Appropriation du chez soi : un espace intime**



## Introduction

*« Quelle indication l'expression « chez moi » nous donne-t-elle, dans la mesure où, en elle, la question de la maison se trouve déjà reliée à celle du soi ou de " self ", pour dire en anglais ? N'est-ce pas tout d'abord qu'elle nous oriente vers une compréhension de la maison – voire de l'espace habité – qui ne s'arrête pas à la sphère de l'avoir ou à la simple localisation, mais l'envisage en rapport à la constitution même d'une identité personnelle ?<sup>765</sup> »*

*Le portail était ouvert, la voiture garée à l'intérieur, nous en avons discuté. Ça et là, d'autres portails, fermés, ouverts. Je me mis à les compter, à les relever, à observer les infimes changements qui s'opéraient dans l'occupation du jardin lorsque le portail était ouvert, ou fermé, par des personnes rentrant ou partant de chez eux, le plus souvent en voiture. Et pourquoi certains portails restaient-ils ouverts<sup>766</sup> ?*

La fabrication de la clôture, son bricolage, qui met en interaction une matérialité, un espace, des savoir-faire (techniques) et des desseins, conditionne en tant que praxis, l'appropriation d'un espace pour soi autant qu'en relation avec d'autres. Dans cette partie, nous allons aborder la question du « pour soi », en lien avec le « chez soi ». En tant que composante de la maison, du jardin, interface entre le domaine public et une parcelle privée, la clôture est l'un des éléments qui contribuent à la matérialisation de la limite par une opération de marquage. Comme nous l'avons définie dans la seconde partie, outre celle-ci, trois autres efficacités potentielles communes aux clôtures sur rue et aux clôtures en limite séparative avaient alors été identifiées : l'une associée à la fonction de

---

<sup>765</sup> VILLELA-PETIT Maria, « Le chez-soi : espace et identité », in *Architecture et comportement*, vol. 5, n°2, p. 127-133, 1989 ; p. 128.

<sup>766</sup> Voir note 396, partie 2.

délimitation, l'une à celle d'occultation et une autre à celle d'orientation. Toutes mettent en jeu des usages, des représentations qui contribuent à « assigner » certains rôles à la clôture et à ce que celle-ci puisse remplir ceux-ci de manière effective à partir du marquage de l'espace. La délimitation est liée à la question du passage, de la circulation : qu'est-ce qui peut faire qu'une clôture, empêche, ou limite le passage entre le domaine public et le domaine privé ? L'occultation est liée aux vues, mais également à d'autres éléments de perception (par exemple le bruit) qui peuvent être perçus de part et d'autre de la clôture. Cette deuxième efficacité n'est pas en soi liée à une action, car la perception peut s'exercer de manière simultanée avec d'autres actions : nous pouvons voir sans regarder, entendre sans écouter, etc. Mais une clôture peut servir à empêcher de voir et de regarder, d'entendre et d'écouter, les deux pouvant néanmoins être associés, comme nous le verrons à travers les échanges que j'ai pu avoir : l'impossibilité de voir peut parfois conduire à vouloir regarder.

Ces deux dimensions vont nous amener à réfléchir à la définition du « chez-soi » et de l'intime : en quoi et comment la délimitation et l'occultation en conditionnent-elles l'existence, la définition, sa constitution ? Interroger, dans le contexte de B. et à travers les clôtures, la manière dont elles contribuent à définir le chez-soi, impliquera en effet de comprendre en quoi cette notion est située, dans le temps et l'espace, ne constituant un possible universel qu'à travers de patientes opérations de redéfinitions. L'appropriation de l'espace, la fabrication du chez soi, la question de l'intimité<sup>767</sup>, seront ici interrogées dans leurs dimensions spatiales et ce qu'elles peuvent impliquer dans les interventions matérielles conduisant à diviser un espace afin d'en faire un « chez-soi<sup>768</sup> », dans le contexte spécifique du quartier pavillonnaire.

#### *Être chez soi en exerçant un contrôle sur l'espace proche*

Même si ses modalités varient dans le temps, la distinction d'un espace à soi, vis-à-vis des autres, semble être un besoin fondamental des humains. Le chez-soi peut ainsi se définir, à l'instar d'Yvonne Bernard, comme une « situation dans laquelle un homme exerce un contrôle sur l'espace<sup>769</sup> ». Ce contrôle peut selon elle prendre différentes formes :

<sup>767</sup> Nous nous appuyons notamment sur la synthèse dirigée par ARIÈS Philippe et DUBY Georges, *Histoire de la vie privée*, Paris, Seuil, 1987, et en particulier le tome 5, *De la première guerre mondiale à nos jours*.

<sup>768</sup> SERFATY-GARZON Perla, 2003, op. cit.

<sup>769</sup> BERNARD Yvonne, « Du logement au chez-soi », in SEGAUD Marion, BONVALET Catherine, BRUN Jacques, *Logement et habitat, l'état des savoirs*, Paris, La découverte, 1998, p. 374-380.

« contrôle des stimulations, contrôles des accès, contrôle des choix ». Elle poursuit en précisant que le « contrôle des accès est la condition minimum qui permet de gérer les relations avec l'extérieur ». La délimitation, l'occultation de la clôture serait ainsi liée, voire corrélée, à celle de contrôle et d'orientation de l'entrée dans la parcelle.

La clôture n'est que l'un des multiples dispositifs qui, dans la vie quotidienne, permettent de contrôler l'accès au « chez-soi », à l'intime. Dans notre quotidien, de multiples clefs, codes, filtres, portes, rideaux, viennent assurer ce rôle pour les humains à leur place, comme la barrière du gardien de mouton<sup>770</sup> décrite par Bruno Latour. Mais qu'est-ce qui prend place d'un côté ou de l'autre de la barrière ? Observer ces différentes choses, et leurs évolutions, nous permettra également de mieux comprendre la forme de la barrière elle-même, jusqu'alors envisagée comme « objet » mais qui constitue aussi un « entre », à la fois séparation et interface entre deux espaces.

#### *Une clôture qui s'épaissit et se transforme ?*

Rappelons également, en introduction de cette partie, que nous intégrerons à la clôture et à notre réflexion, tout ce qui peut contribuer à potentiellement assurer un rôle de fermeture, de marquage, d'occultation, d'orientation dans l'espace pavillonnaire. La clôture va sans doute s'épaissir par rapport à nos observations précédentes, en intégrant des éléments qui prennent place entre la maison et la limite parcellaire. Nous avons également pu observer, dans la seconde partie, que les clôtures présentaient des formes différentes, entre les rues les plus anciennes et les plus récentes de B. : les délimitations sont plus discontinues, mais l'intérieur du jardin semble plus caché, moins visible de la rue (et vice-versa). En s'intéressant à la manière dont les formes et matérialités des clôtures peuvent découler d'une conception du « chez-soi » des personnes rencontrées, nous tenterons également de saisir les évolutions de celui-ci, qui peut dès lors, constituer une clef de compréhension de la transformation des clôtures de B.

---

<sup>770</sup> LATOUR Bruno, 1994, op. cit. ; p. 603.

## Chapitre 4.1 / Du chez-soi à l'intime, une histoire de limites ?

Dans ce premier chapitre, nous allons définir deux notions autour desquelles se déploiera notre réflexion dans cette partie : le chez-soi et l'intime. Nous essaierons de comprendre dans quelle mesure ces deux notions sont liées à des « limites », physiques, sociales ou philosophiques qui ont permis leur émergence au fil des siècles, leur donnant peu à peu un rôle structurant dans la spatialité, dans l'ensemble des propriétés spatiales de l'espace habité de nombreuses sociétés humaines. En quoi le chez-soi et l'intime peuvent-ils être conditionnés par des clôtures ? Et quelles efficacités potentielles des clôtures pourraient permettre de répondre à ces enjeux ?

### 4.1.1. La construction du « mur de la vie privée<sup>771</sup> »

*Être soi, chez soi, avoir un chez-soi*

*« Avoir un chez-soi, c'est avant tout avoir un toit, ne pas être dans la rue où chez les autres. Être chez soi, c'est se sentir dans un lieu que l'on s'est approprié, que l'on a organisé et qui marque la limite le public et le privé, entre ce qui vous appartient et ce qui ne vous appartient pas<sup>772</sup>. »*

Le « chez-soi » est un lieu, situé par rapport à soi, c'est le « domicile », la « maison où l'on vit (le plus souvent avec une valeur affective)<sup>773</sup> », le foyer, le « home ». L'étymologie de la préposition « chez » comprend déjà cette dimension, puisqu'elle dérive du vieux français « cheise » ou « chese », provenant du latin « casa<sup>774</sup> ».

Ce lieu ne peut être compris sans s'intéresser à l'émergence d'une distinction entre une sphère privée et une sphère publique au fil de plusieurs siècles d'évolution. Comme le relate Perla Serfaty-Garzon, l'histoire de la constitution de la sphère privée peut être vue

---

<sup>771</sup> Expression qui apparaît dans les propos de Talleyrand, Royer-Collard et Stendhal dans les années 1820. Cf. PERROT Michèle, « Manière d'habiter », in ARIÈS Philippe, DUBY Georges, PERROT Michèle (dir.), *Histoire de la vie privée, t.4*, Paris, Le Seuil, 1987, p. 306-323 ; p. 306.

<sup>772</sup> HAUMONT Nicole, 1966, op. cit. ; p. 129.

<sup>773</sup> CNRTL, TLFi, article « Chez-soi ».

<sup>774</sup> BERNARD Yvonne, 1998, op. cit.

comme un processus d' « élaboration de frontières entre le privé et le public<sup>775</sup> », où ces deux espaces vont se redéfinir à travers les limites qui les séparent et les interfaces qui les mettent en relation. La consolidation de la sphère familiale, qui constitue l' « unité intime élémentaire de la société<sup>776</sup> », est consubstantielle du renforcement de la répartition des fonctions dans le logement, comme le souligne Philippe Ariès<sup>777</sup> : « Le sentiment de la maison est une autre face du sentiment de la famille ». Le « chez-soi » deviendra le lieu qui incarne ce sentiment. Ce processus est congruent de la constitution progressive de l'individu, notamment décrite par Norbert Elias<sup>778</sup>, au sein de la société de cour, au XVII<sup>e</sup> siècle et dans les maisons nobles et bourgeoises<sup>779</sup>. C'est aussi dans le « chez-soi » que l'on peut être « soi » comme le décrit Maria Villela-Petit :

*« Tout se passe, en fait, comme si à travers ses divers usages cette expression signalait le lieu, réel ou fictif, à partir duquel il peut être possible pour un être de devenir " soi ", fût-ce au prix d'un conflit avec ses manières courantes et socialement repérables de se conduire. Risquons donc, en première approche, cette affirmation : le " chez soi " est cet espace à travers lequel, et plus que nulle part ailleurs, on peut devenir soi, à partir duquel on peut " revenir à soi " <sup>780</sup> ».*

Revenir à soi renvoie à la question de l'intime, à ce qui est directement accessible au sujet, sans artifice ni médiation. Mais être chez-soi, (« ne pas être chez l'autre<sup>781</sup> ») ne conduit pas à se sentir chez soi, avec soi, dans une situation d'intimité. Pour Richard Sennett<sup>782</sup>, ce « moi » est un « fardeau », à protéger du monde extérieur mais à connaître ». Selon Sennett, la quête du moi est également empreinte de paradoxes car il est simultanément assimilé à l' « essence » d'un sujet tout en résultant d'une construction sociale, d'un processus culturel qui se fait aussi hors du moi (par la société, parce que nous y faisons, etc.). En somme, le chez-soi est aussi le lieu où peut se déployer

<sup>775</sup> SERFATY-GARZON Perla, 2003, op. cit. ; p. 13.

<sup>776</sup> BONVALET Catherine, GOTMAN Anne, GRAFMEYER Yves (dir.), *La famille et ses proches. L'aménagement des territoires*, Paris, INED/ Presses universitaires de France, 1999

<sup>777</sup> ARIÈS Philippe, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Seuil, 1973 ; p. 268.

<sup>778</sup> ÉLIAS Norbert, 1939, op. cit.

<sup>779</sup> FIGEAC Michel, 2019, op. cit.

<sup>780</sup> VILLELA-PETIT Maria, 1989, op. cit. ; p. 128.

<sup>781</sup> HAUMONT Nicole, 1966, op. cit. ; p. 117.

<sup>782</sup> SENNETT Richard, *Les tyrannies de l'intimité*, Paris, Le Seuil, 1979, introduction, p. 17.



pleinement l'intime. Mais qu'est-ce qui caractérise les lieux de l'intime ? Ces lieux, qui font partie de la sphère privée, s'en distinguent-ils ?

### *Distinctions et distances*

Cette distinction, d'un individu d'avec la société s'assortit d'autres distinctions : privé / public, intérieur / extérieur, for intérieur / expression, intime / extime, qui s'appuient toutes sur des limites, plus ou moins précises, larges et territorialisables entre des situations ou des attitudes opposées. La proxémie d'Edward T. Hall<sup>783</sup> ou les « coquilles<sup>784</sup> » d'Abraham Moles se définissent avec ces espaces « en lisière », intermédiaires entre l'individu et la société. L'espace intime doit être protégé, entouré, préservé. La spatialité particulière de la maison va répondre aux enjeux de l'intime, car la société va peu à peu reconnaître que « le domaine privé par excellence, c'est la maison, fondement matériel de la famille et pilier de l'ordre social<sup>785</sup> ». Isolée morphologiquement, ou au minimum par l'absence d'espaces partagés<sup>786</sup>, la maison permet facilement d'intégrer les distinctions et distances rendant possible l'existence d'une sphère privée et, à l'intérieur de celle-ci, d'espaces intimes.

Vis-à-vis de l'extérieur, le jardin, déjà évoqué précédemment, prend au XIX<sup>e</sup> siècle un rôle essentiel pour assurer la « tranquillité de la vie privée » et offrir un « cadre idéal à la vie familiale<sup>787</sup> » : le jardin sépare des autres maisons et élargit la maison elle-même, faisant d'elle un lieu de concentration de l'intimité<sup>788</sup>. Cette dernière est désormais uniquement – pour les familles bourgeoises – dédiée aux activités domestiques, à la famille, les activités économiques et commerciales prenant place dans d'autres espaces dont le logement s'écarte<sup>789</sup>. Cette séparation est un jalon essentiel dans l'émergence d'une définition de l'intime et de la vie privée centrée sur le couple associant une famille et son logement. Le pavillonnaire est lié à ce couple, autour duquel se centre la vie privée ; l'intérieur et l'intime

<sup>783</sup> HALL, Edward T., 1966, op. cit. ; p. 24.

<sup>784</sup> MOLES Abraham, ROHMER Elisabeth, 1972, op. cit. ; p. 73.

<sup>785</sup> PERROT Michèle, 1987, op. cit. ; p. 308.

<sup>786</sup> Même dans les maisons bourgeoises, qui abritent du personnel de maison, les escaliers de services et espaces « servants » sont isolés des espaces dédiés à la famille.

<sup>787</sup> HALL Catherine, « Sweet home », in ARIÈS Philippe, DUBY Georges, PERROT Michèle (dir.), 1987, op. cit., p. 52-87 ; p. 69.

<sup>788</sup> BACHELARD Gaston, 1957, op. cit. ; p. 254.

<sup>789</sup> Au point d'interdire, d'un point de vue réglementaire, les activités économiques dans les quartiers résidentiels, comme dans les quartiers de B. que nous étudions. Les premiers quartiers de villas bourgeoises, au XIX<sup>e</sup> siècle, verront émerger cet interdit, qui contribue aussi à une séparation des classes sociales. Cf. HALL Catherine, 1987, op. cit. ; p. 66.

se définissant par rapport à elles : c'est entre ce qui relève de la sphère familiale et ce qui n'en relève pas que passera la limite qui constituera le « mur de la vie privée<sup>790</sup> ».

Dans le logement, en particulier dans la maison, qui, nous l'avons déjà évoqué, est un « tout petit collectif », d'autres frontières peuvent également apparaître, entre résident·es : la limite du logement vis-à-vis du domaine public, de la sphère domestique à la sphère privée, trouve alors une « définition mouvante dans un jeu relationnel avec la personne présente dans le logement<sup>791</sup> ». L'intime conduit à distinguer un dehors et un dedans, à les séparer, mais vient, en retour, rapprocher ceux et celles qui partagent la sphère de l'intimité, qui est « ce qui associe le plus profondément à l'Autre et porte au partage avec lui<sup>792</sup> ». L'ami intime ou la relation intime conduisent à un rapprochement permis par l'écart vis-à-vis de ceux et celles qui n'appartiennent pas à cet espace qui est « le plus essentiel en même temps que le plus retiré et le plus secret, se dérochant aux autres<sup>793</sup> ».

Ce processus de constitution de la sphère privée se déploie du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle et conduit, en occident, à la dissociation des espaces<sup>794</sup>, qui permettent de plus en plus à chaque membre d'un foyer de choisir de se retirer ou de partager des instants. L'évolution de l'organisation des espaces de la maison va peu à peu permettre d'offrir à chaque occupant·e des espaces où il ou elle peut trouver la solitude qui se distinguent d'autres espaces dévolus aux relations avec les autres occupant·es et invité·es, comme la salle à manger. La séparation genrée des espaces de la maison bourgeoise (le boudoir, le fumoir), la séparation des chambres (individuelles ou partagées par le couple<sup>795</sup>) et du séjour, permettent aux occupant·es d'être tour à tour ensemble, et seuls dans les différents espaces de la maison. Ces différents espaces vont se développer au cours de plusieurs siècles d'évolution dans la plupart des maisons et des couches de la société<sup>796</sup>. Dans les « pavillons de banlieue » de la fin du XX<sup>e</sup> siècle, il est ainsi courant que les chambres soient situées à l'étage, séparées par un escalier des pièces de vie situées en

<sup>790</sup> Cette notion est attribuée par Michèle PERROT à différents auteurs des années 1820, comme Stendhal, Royer-Collard ou Talleyrand. Cf. PERROT Michèle, 1987, op. cit. ; p. 306-323 ; p. 307.

<sup>791</sup> KAUFMANN Jean-Claude (dir.), 1996, op. cit. ; p. 170.

<sup>792</sup> JULLIEN François, *De l'intime. Loin du bruyant Amour*, Paris, Grasset & Fasquelle, 2013 ; p. 2.

<sup>793</sup> Ibid.

<sup>794</sup> SERFATY-GARZON Perla, 2003, op. cit. ; ARCHER John, *Architecture and suburbia. From English Villa ton American Dream House, 1690-2000*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 2005.

<sup>795</sup> PERROT Michèle, *Histoires de chambres*, Paris, Seuil, 2009.

<sup>796</sup> SERFATY-GARZON Perla, 2003, op. cit. ; p.28.

rez-de-chaussée et en lien avec le jardin, et l'entrée de la maison. Nicole Haumont<sup>797</sup> propose ainsi de distinguer une « intimité familiale », qui intègre les enfants et d'autres membres de la famille, d'une « intimité conjugale », centrée sur le couple, bénéficiant chacun de leurs espaces, qui se distinguent par des « clôtures temporelles et spatiales<sup>798</sup> ». Dans ce découpage, la chambre à coucher fonctionne comme un épicycle de la conjugalité, qui, en cela, « s'oppose au reste de la maison<sup>799</sup> » par son degré de privacité.

*De l'intérieur à l'extérieur, de l'extérieur à l'intime*

Nous l'avons déjà souligné, toute limite, comme la clôture, distingue deux espaces, qui se caractérisent par des logiques d'opposition. Lorsqu'elle devient un enclos, la clôture génère un « intérieur », et un « extérieur », qui se complexifient lorsque l'on prend en compte la maison : celle-ci est un intérieur, entourée par un espace enclos qui est lui-même son extérieur tout en étant intérieur. Cette intériorité extérieure (ou extériorité – intérieure) se redéfinit à travers les pratiques qui peuvent y prendre place et contribuent non seulement à sa délimitation territoriale, mais également à sa définition. La constitution du « chez-soi » découle d'un processus d'appropriation, d'une praxis dont relève, comme nous l'avons vu, la construction de la clôture. Nous avons longuement décrit ce processus et la manière dont il interagissait avec différents « facteurs », sociaux, territoriaux, matériels. La constitution d'une intériorité ne peut ainsi être envisagée sans envisager sa relation à une extériorité.

Mais à quelle condition l'extériorité intérieure du jardin peut-elle donner une place à l'intime, qui est « ce qui est le plus intérieur<sup>800</sup> » ? La mise en place d'une clôture peut-elle suffire ? À nouveau, nous déplacerons cette question vers des enjeux de « forme » : la mise en place d'une clôture, dématérialisée, simple concept incarné, n'est pas suffisante, mais la réalisation d'une clôture adaptée, dans ses formes et sa matérialité à une situation d'interaction spécifique pourrait donner à un espace un caractère intime. Cette hypothèse rejoint les questions autour desquelles va se construire ce chapitre : quelles formes de clôtures, dans les différentes situations observées à B., peuvent permettre de répondre

<sup>797</sup> HAUMONT Nicole, 1966, op. cit. ; p. 110.

<sup>798</sup> Ibid. ; p. 114.

<sup>799</sup> Ibid. ; p. 110.

<sup>800</sup> SERFATY-GARZON Perla, in SEGAUD Marion, BRUN Jacques, DRIANT Jean-Claude, 2003, op. cit., article « Le chez-soi : habitat et intimité ».

aux enjeux de définition d'un chez-soi, à la constitution d'un espace intime et à leur préservation autour de la maison ?

Un petit détour par la notion anglo-saxonne de « privacy<sup>801</sup> » peut nous aider à réfléchir à cette question. Cette notion traduit une forme d'« exaltation des vertus domestiques en regard des sollicitations extérieures<sup>802</sup> » et justifie la « revendication du respect par le corps social du domaine domestique » grâce à la « conscience aigüe de la légitimité de l'existence d'un espace intérieur individuel toujours à défendre contre les intrusions de ce même corps social ». La « privacy », en se définissant par rapport et à partir de la sphère publique se différencie de l'intimité, qui se définit à partir de l'intériorité en direction de l'extériorité. La « privacy » doit être revendiquée et, par conséquent, défendue : une revendication est une demande qui s'appuie sur la conscience de l'individu de sa légitimité à le faire. La revendication s'appuie sur des formes d'énonciation, généralement publiques : revendiquer, c'est réclamer et, par là-même, affirmer la possession ou un droit vis-à-vis d'une chose.

Dans un espace, la clôture peut ainsi agir comme l'un des supports (ou vecteurs) pouvant médiatiser cette revendication légitime et, par sa présence, contribuer à sa permanence. Cette dernière rend possible l'émergence d'un « sentiment d'intimité », car celui-ci « est lié chez l'individu », selon Goffman, « à la maîtrise qu'il exerce sur ses territoires fixes [...]»<sup>803</sup>. La stabilité de ce sentiment est liée à la nécessité d'assurer la maîtrise des accès, des (co)visibilités, des délimitations, des marquages qui renvoient aux efficacités potentielles d'une clôture formulées précédemment.

Le sentiment d'intimité, « celui d'être vraiment chez-soi dans sa maison<sup>804</sup> », donne ainsi lieu à un « exercice régulateur d'ouverture et de fermeture au monde extérieur et de retrait

---

<sup>801</sup> BARBEY Gilles, *L'habitation captive. Essai sur la spatialité du logement de masse*, Saint-Saphorin, Éditions Georgi / Presses Polytechniques Romandes, 1980 ; p. 100.

<sup>802</sup> Ibid.

<sup>803</sup> GOFFMAN Erving, *La mise en scène de la vie quotidienne. t.2 : Les relations en public*, Paris, Les éditions de minuit, 1973b ; p. 271.

<sup>804</sup> Attente mise en avant par les acquéreurs de maisons individuelles en Alsace, dans une enquête menée à la fin des années 1970 ; cf. SERFATY-GARZON Perla, « A Home of One's Own: Psychological and Social Factors in Detached Housing », in POL Enric, MUNTANOLA Josep, MORALES Manuel (Dir.), *Man-Environment : Qualitative Aspects*, Barcelone, Presses de l'Université de Barcelone, 1984, p. 308-330 ; url : <http://perlaserfaty.net/a-home-of-ones-own-psychological-and-social/>.

chez soi<sup>805</sup> » : être chez-soi ne consiste pas à s'enfermer, à se séparer, se détacher, mais, simultanément, à s'attacher, se lier, s'ouvrir. La mise en place d'une clôture ne peut répondre à des enjeux d'intimité qu'en s'inscrivant dans une double relation, avec intérieur, avec l'extérieur, qu'elle contribue à médiatiser.

*L'intime et le chez-soi comme « catégories pratiques »*

*« Ces catégories ont été produites par les acteurs dans leurs pratiques de vie quotidienne et sont devenues des "accounts" de sens commun, qui leur permettent d'attribuer au monde – au monde "privé" comme au monde "public" – une structure, une signification, un caractère ordonné et partagé<sup>806</sup> ».*

Avant de revenir aux clôtures de B., nous devons encore rappeler une autre précaution que nous prendrons dans les interprétations des discours des habitant-es. Les notions de « chez-soi », d'« intime » seront analysées en veillant à déceler les éventuels glissements de sens dans le fil du discours et en lien avec les espaces ou dynamiques décrites, pour éviter de les « essentialiser » ou de les réifier, comme « double, reflet, miroir idéal d'une matérialité<sup>807</sup> », alors même que nous l'avons vu dans ce premier chapitre, les notions d'intime ou de chez-soi résultent bien d'un processus de constitution, d'évolution et d'ajustement à des transformations sociales et spatiales. En ayant, très brièvement, retracé leur émergence, nous les considérerons comme des « catégories pratiques », c'est-à-dire « des productions locales et incarnées, engendrées par des acteurs sociaux pendant des cours d'actions pratiques<sup>808</sup> ». Ces activités de production constituent autant de pratiques d'appropriation, permettant de « faire à soi » et de « faire sien » une portion d'espace.

Ces catégories reposent sur des dimensions qui recourent largement les efficacités potentielles identifiées à travers l'analyse des formes des clôtures : le chez-soi et l'intime

---

<sup>805</sup> Ibid. ; p. 68.

<sup>806</sup> Ibid ; p. 154.

<sup>807</sup> MONDADA Lorenza, « L'entretien comme événement interactionnel », in GROSJEAN Michèle, THIBAUD Jean-Paul, *L'espace urbain en méthodes*, Marseille, Parenthèses, 2001, p. 197-214 ; p. 214.

<sup>808</sup> SEMPRINI Andrea, « Espaces privés, espaces publics. Privé et public comme catégories pratiques », in *Espaces et sociétés, Espaces et styles de vie*, n°73, 1994, p. 137-164 ; p. 149.

reposent sur des marquages, des délimitations, des possibilités de s'écarter, d'être invisible et sur le contrôle, la régulation de l'ouverture et de la fermeture.

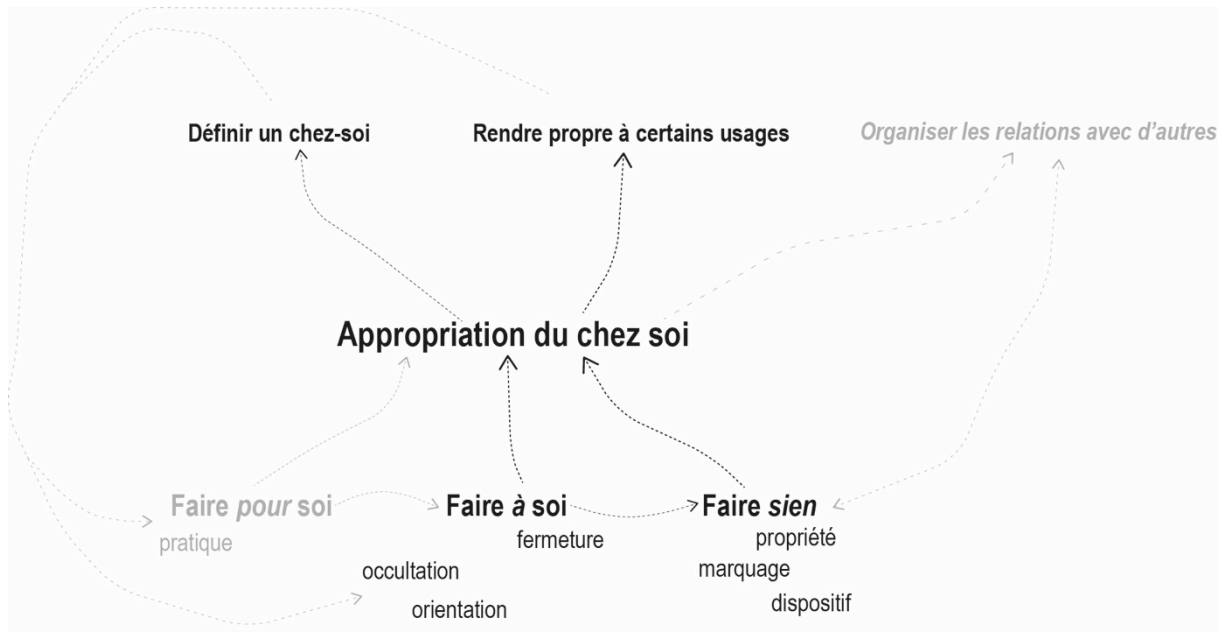


Fig. 4.1. S'approprier un chez-soi : entre faire « à soi » et faire « sien »

#### 4.1.2. Venir / voir ; délimiter / occulter : (re)définitions

Pour réfléchir à l'intimité et à l'appropriation du chez-soi, nous allons convoquer les différentes efficacités potentielles identifiées dans la seconde partie de cette thèse. Par contre, à l'inverse de cette partie, où nous avons construit la représentation d'un « idéal-type » de la clôture de B., la démultiplication des clefs d'entrées va permettre d'appréhender la diversité des configurations de clôtures répondant potentiellement, mais de manière différente, aux enjeux d'ouverture et de fermeture permettant de définir le « chez-soi ».

En nous appuyant sur la parole des habitant-es de B., nous nous interrogerons ainsi sur l'efficacité « réelle » de leurs clôtures : la potentialité de la délimitation permise par une clôture continue et pourvue d'un portail et d'un portillon répond-elle à une volonté, exprimée, de délimitation ? En ce sens, la délimitation est-elle une modalité de constitution d'un chez-soi ? Dans le même sens, orienter les accès, s'occulter, peuvent-ils répondre à l'enjeu de l'intimité ? Et comment s'exprime l'intimité, concrètement, dans l'espace

domestique ? Quels espaces spécifiques incarnent et abritent ces pratiques relevant de l'intime, nécessitant un plus grand détachement, ou un éloignement vis-à-vis de la sphère publique ?

*Trois variables pour caractériser l'ouverture et la fermeture de la clôture*

**ATLAS  
Cartes  
I03 + I04**

Pour étudier de manière plus précise la fermeture et l'ouverture, l'occultation ou la transparence, différentes variables ont été identifiées. L'analyse d'un corpus restreint de quinze clôtures va permettre d'identifier différentes configurations associant des degrés de délimitation ou d'occultation différents. Concernant la délimitation, la continuité et la discontinuité sont les deux variables prises en compte. Est considérée comme continue une clôture qui fait le tour de la parcelle, sans interruption, qui intègre un portail et un portillon côté rue. Est considérée comme discontinue une clôture qui comprend une interruption de son linéaire : il n'est, par exemple pas nécessaire, pour entrer dans la parcelle, d'ouvrir un portail ou un portillon potentiellement fermé à clef pour pouvoir entrer. Concernant l'efficacité potentielle des clôtures à occulter, c'est un critère de visibilité qui sera déterminant : lorsque nous nous trouvons d'un côté ou de l'autre d'une clôture, peut-on voir quelque chose de ce qui se trouve de l'autre côté ? Ou pas du tout ? C'est la transparence ou l'opacité de la clôture observée plus particulièrement ici.

**ATLAS  
Planche  
L02**

Ces différentes variables peuvent être complétées par une autre, qui peut être commune aux rôles d'occultation et de délimitation : celui de la hauteur des éléments constitutifs de la clôture. Dans notre analyse, sont considérés comme bas, les éléments d'une hauteur intérieure à 1,20m, hauteur qui était autorisée jusqu'à l'instauration du PLUi dans l'agglomération strasbourgeoise en 2019. Les clôtures sont considérées comme hautes lorsqu'une de leurs composantes dépasse cette hauteur de 1,20m.

À partir de cette grille d'analyse, nous identifions six familles de clôtures correspondant aux combinaisons entre Transparence ou Opacité (T ou O), Continuité ou Discontinuité (C ou D), hauteur (Basse ou Haute, B ou H). Les deux groupes les plus représentés sont ceux correspondant aux clôtures Discontinues, Hautes et Opaques (D-H-O) ainsi qu'à celles qui sont Continues, Basses et Transparentes (C-B-T). Ces deux groupes sont parfaitement opposés l'un avec l'autre. Les maisons du groupe D-H-O ont quasiment toutes été construites après le début des années 1980 tandis que celles appartenant au groupe C-B-T sont antérieures aux années 1980. Peut-on déduire de cette distinction

qu'un changement se serait produit dans la décennie 1980 ? En regardant les autres catégories, quelques maisons et leurs parcelles présentent des clôtures Continues, Hautes et Opaques (C-H-O) et une seule autre une clôture Discontinue, Basse et Transparente (D-B-T). La construction de ces trois maisons se déploie des années 1970 aux années 2000. Deux combinaisons ne sont pas représentées dans notre échantillonnage : les clôtures Continues, Hautes et Transparences (C-H-T) et les clôtures Discontinues, Hautes et Transparentes (D-H-T). Cette absence s'explique par un constat : la hauteur des éléments de clôture est généralement liée à des éléments opaques et non ajourés, comme les barreaudages et grillages décrits précédemment.

L'opposition entre les deux groupes les plus représentés est liée à la corrélation entre deux caractéristiques : nous pourrions ainsi postuler qu'une clôture continue est le plus souvent basse et transparente, tandis qu'une clôture discontinue serait quant à elle haute et opaque. Les deux formes d'ouverture ne s'associent pas : l'opacité est plus rarement associée à une faible hauteur et à la délimitation tandis que la discontinuité est moins couramment associée à une faible hauteur et à la transparence.

Ces observations viennent confirmer le constat fait dans la seconde partie : la part de parcelles pourvues de portails et de portillons décroît en fonction de l'ancienneté des rues. Or, c'est le portail et le portillon qui permettent, potentiellement, de délimiter complètement la parcelle : sans la présence de cet élément, la clôture s'interrompt, présente une « brèche », en quelque sorte. Les parcelles loties les plus récentes ne sont donc, nous le voyons dans cet échantillon, pas totalement délimitées, mais sont par contre pourvues d'éléments d'occultation plus importants.

#### 4.1.3. Fermer, ne pas s'enfermer...

*« c'est pour couper un peu »*

*« un peu caché »*

*« un peu [...] fermé autour »*

*« être un peu chez soi »*

*« pas très haut »*

*« gagner un peu en intimité »*



« un tout petit peu fermé »

« être un petit peu chez soi »

Cette petite sélection de courts extraits issus des entretiens menés à B. souligne l'omniprésence des formulations décrivant une forme de modération dans les manières dont a été envisagée la clôture. Rares en effet sont les propos qui affirment une forte volonté de se fermer, voire de s'enfermer, à l'image de Xavier (6 Tanet), exprimant son souhait d'être « très fermé », avec un « mur » de « 2 mètres, à peu près » ou du fils de Bernard (14 Schweitzer), conseillant « aux gens de mettre des murs de 2 mètres, partout » pour éviter les ennuis. Cette hauteur de 2 mètres, régulièrement évoquée parce qu'elle correspond peut-être à un maximum pour les humains<sup>809</sup> correspond aussi à un seuil réglementaire<sup>810</sup> pour les haies et permet assurément, de rendre difficile son franchissement autant que de couper les vues.

#### *Alcatraz, la prison ou le château-fort*

Une trop grande hauteur de clôture, parfois liée à des haies ayant un peu trop grandi, est souvent critiquée, comme l'évoque Bénédicte (23 Sorbiers) : « On avait une impression d'enfermement et d'oppression, car il y avait le voisin, là, qui avait des ifs, qui étaient très hauts, 3m, là, 3m, ça faisait un peu Alcatraz [...] ». Dans l'enquête de 1964 sur les pavillonnaires, on retrouve également des propos réprobateurs des trop grandes fermetures qui donnent « l'impression d'être un petit château-fort », alors que l'« on est quand même plus au Moyen-Âge<sup>811</sup> ». Autour des parcelles de B., une clôture plus ouverte, qui « donne un cachet à l'ensemble » différencie, de manière positive, le pavillon des maisons « des cultivateurs », avec leurs « cours fermées, avec des hauts murs » (Lucien, 4 Racine). Une certaine ouverture, signe de modération semble ainsi associée à une forme de modernité.

Une trop grande hauteur est aussi considérée comme un facteur de perte de valeur pour la maison, pouvant néanmoins induire l'idée que l'on cacherait quelque chose de précieux, derrière sa clôture, « comme un coffre-fort » (Eric, 18 Champ-du-Feu). Être trop caché, derrière une trop grande fermeture, par des haies ou des murs, peut alors devenir un

<sup>809</sup> Cette hauteur se retrouve dans différents propos de l'enquête sur les pavillonnaires de 1964-65, comme par exemple chez l'enquêté A86 : « On a de grands murs de 2m tout autour de la maison / on est bien chez nous ».

<sup>810</sup> Code civil, articles 668 à 673.

<sup>811</sup> Enquête sur les pavillonnaires, 1964-65, enquêté R9P.

facteur de sécurité... pour les voleurs, comme l'évoque Roland (5 Racine) : « Et les voleurs, ils ont plus de facilité parce que les haies [les] cachent ». Ce refus d'une trop forte fermeture s'exprime le plus souvent de manière très simple, à travers l'emploi d'adverbes d'atténuation, manifestant la volonté de ne « pas fermer *complètement* » (Jean-Luc, 1 Dabo) ou « ne pas mettre de clôtures *trop* grosses » (Jean et Monique, 1 Coquelicot).

*Ne pas s'emurer mais se murer (un peu)*

Les propos convergent ainsi vers l'idée qu'une clôture, et à fortiori, un mur, ne doit pas servir à s'emurer, se refermer ou se cacher. Cette modération implique donc d'avoir une clôture qui ne cache pas, ne ferme pas trop, ne bouche pas trop la vue, mais par quoi peut se traduire cette modération dans les faits ? Est-elle similaire chez tous ceux et celles qui l'expriment ?



Fig. 4.2. Les différentes clôtures de Marie-José, sur le pourtour de son terrain (2 rue du Nideck)

Pour Marie-José (2 Nideck), qui exprime que son « idéal » n'est « pas un truc fermé et clôturé », nous constatons que la clôture de sa parcelle prend la forme d'un petit muret, constitué d'une seule rangée de parpaings. Il n'y a pas de portail ou de portillon, encore moins de barreaudage. Quelques arbres viennent ponctuellement, par leur volume, cacher des parties du jardin. Seule la terrasse, surélevée, est entourée d'un muret plus haut et couverte d'un auvent.

Pierre-Yves (20 rue Jeanne d'Arc), a « laissé un *tout petit peu* fermé » pour être « un *petit peu* chez soi ». Il exprime par conséquent qu'il n'« aime pas trop quand tout est fermé », car il « aime quand même un *petit peu* d'ouverture », avec « un *petit peu* une ouverture vers l'extérieur ». Cette grande modération s'applique à une clôture qui se différencie sur les différents côtés de la parcelle. Sur rue, la clôture, intégrant un portail, est faite d'un petit

muret ponctué de potelets soutenant un barreaudage (qui a été remplacé et s'est épaissi entre 2014 et 2020). Sur les limites séparatives, la clôture est constituée d'un petit grillage doublé d'un côté par des panneaux de bois opaques et de l'autre par des haies qui réduisent, voire suppriment, toute les vues vers les parcelles voisines. La modération de Pierre-Yves se traduit par une clôture qui délimite complètement la parcelle, grâce à un portail datant de l'époque de la construction de la maison mais régulièrement entretenu<sup>812</sup>. Avec le voisinage, sa modération est faite de nuances, adaptées à chaque relation, d'une occultation totale, à une ouverture visuelle partielle.



Fig. 4.3. Les différentes clôtures de Pierre-Yves (20 rue Jeanne d'Arc)

Monia (18 Schweitzer), qui vient de s'installer dans une maison qu'elle a rachetée lorsque je la rencontre en 2014, m'exprime ses interrogations sur les avantages d'une clôture plus ou moins ouverte ou fermée :

*« Mais c'est vrai que c'est bien et c'est pas bien d'ouvrir. Parce que, ouvrir, peut-être que ça laisse l'illusion aux gens de l'extérieur que c'est un peu chez eux aussi, mais je trouve que c'est assez bien, c'est joli, que ce soit ouvert. Ça fait peut-être moins renfermé. Ça montre une certaine sécurité mais sans être complètement ouvert vers l'extérieur ».*

Nous retrouvons dans ce propos de nombreux termes modérateurs, nuanciant la fermeture et l'ouverture de la clôture tout en introduisant différents enjeux ambivalents : le marquage de la propriété, la sécurité, l'esthétique et le souci de ne pas « faire trop renfermé<sup>813</sup> ».

<sup>812</sup> Sur les différentes photographies dont nous disposons de la maison de Pierre-Yves (2006 – 2011 – 2014 – 2020), nous remarquons que la peinture du portail semble avoir été faite récemment.

<sup>813</sup> Dans l'expression de cette crainte de l'enfermement, nous retrouvons certains des constats de Jean-Claude Kaufmann sur les relations de voisinage, espace de connaissance et de reconnaissance, par des expressions de considération ajustées. Cf. KAUFMANN Jean-Claude, 1988, op cit. ; p. 163.

Cette dernière préoccupation, de ne pas « faire » trop fermé, comme l'évoque Monia, introduit une autre dimension de la clôture, qui doit certes, contribuer à définir le « chez-soi » tout en s'adressant aux autres dans un voisinage. La clôture de la parcelle de Monia, qui existait au moment de son installation en 2013, a été transformée entre 2014 et 2020. Le muret maçonné a été maintenu, mais le barreaudage en bois a été remplacé. Le portail et le portillon sont restés en place. Des haies et un grand sapin ont été enlevés. À l'avant de la maison, située face à l'une des deux rues bordant la parcelle, le nouveau barreaudage est plus ajouré que sur l'arrière, totalement plein et donc opaque. Les précautions de Monia se traduisent par la préservation d'une délimitation complète et par une différenciation du degré d'occultation, en fonction des espaces du jardin. La modération conduit ici, comme pour Pierre-Yves, à s'adapter à son environnement et aux usages des différentes parties du jardin.



Fig. 4.4. La clôture de Monia, transformée entre 2014 et 2020 (18 rue Schweitzer)

#### *Nuances de la modération*

Nous pourrions poursuivre ces évocations par de nombreux autres exemples, illustrant ce souci de modération et de nuance dans les manières de se clôturer. Nous pouvons déjà remarquer que les différentes clôtures concernées comprennent quelques différences : pour Marie-José, la modération, voire même l'absence de clôture, se traduit par l'absence de portail, de portillon, donc de délimitation. La clôture se réduit à un simple muret, très bas. Pour Monia et Pierre-Yves, la clôture présente une délimitation complète en étant pourvue d'un portail tout en présentant différents degrés d'occultation, de l'opacité complète à la transparence relative permise par la présence d'un barreaudage. Ces nuances dans les degrés d'occultation sont liées à la question de la vue, des vues, comme le rappelle Lauriane (12 Menhir) : « il faut aussi que l'on voit, que l'on ait une vision, quand même, de ce qu'il y a derrière ». Ce propos en rejoint de nombreux autres, dans notre

enquête, mais également dans l'enquête de 1964 auprès des pavillonnaires : une trop grande fermeture, par des « palissades », permet certes d'être « chez soi », mais elle « bouche la vue », alors que l'on « aime voir un peu plus loin que le bout de son nez<sup>814</sup> ».

Cette modération doit pourtant, sans ambiguïtés rappelons-le, permettre de « délimiter son terrain » (Yvette, 19 Beethoven), d'« avoir le sentiment d'être un peu chez soi » (Mickael, 4 Nideck). Nous allons, dans la suite de cette partie, nous intéresser plus précisément à ce souci de la mesure, qui doit permettre d'assurer une délimitation, une occultation, garantes et conditionnant le sentiment du chez-soi et d'une intimité tout en demeurant éloigné, comme observé dans ce chapitre, de « tout excès<sup>815</sup> », en faisant preuve de mesure ou de « réserve<sup>816</sup> ». À travers les différentes nuances de modération évoquées dans ce chapitre, nous retrouvons la dialectique rencontrée précédemment dans l'observation des manières dont se fabriquent les clôtures, entre « stratégies » et « tactiques » ou « arts de faire<sup>817</sup> ». La modération, « mesure, retenue, réserve<sup>818</sup> », n'est-elle pas l'expression d'une capacité à « faire avec<sup>819</sup> » dans sa manière de s'approprier un espace, c'est-à-dire de le faire « sien » dans une situation d'interaction<sup>820</sup> ? À ce titre, n'incarne-t-elle pas le point d'équilibre entre les multiples interactions et processus d'appropriation qui, dans leur entrelacement, déterminent les formes des clôtures dans l'espace pavillonnaire ?

---

***Petit détour par le jardin clos et l'enclos qui magnifie.***

*De nombreuses représentations, littéraires ou picturales se sont attachées à l'image du jardin clos, dont l'enclos constitue l'un des supports de l'imaginaire qu'il véhicule. Dans ces représentations, l'enclos est souvent lié à la magnificence du jardin, préservé et séparé du vaste monde<sup>821</sup>.*

---

<sup>814</sup> Enquête sur les pavillonnaires, 1964-65, enquête SM16PPP6.

<sup>815</sup> CNRTL, TLFi, article « Modération ».

<sup>816</sup> Notion proposée par Georg Simmel pour définir la mentalité du citoyen moderne ; cf. SIMMEL Georg, *Les grandes villes et la vie de l'esprit suivi de Sociologie des sens*, Paris, Payot, 2013 (éd. originale : 1902) ; p. 53.

<sup>817</sup> CERTEAU Michel de, 1980, op. cit. ; p. 50.

<sup>818</sup> CNRTL, TLFi, synonymes de « Modération ».

<sup>819</sup> CERTEAU Michel de, 1980, op. cit. ; p. 50.

<sup>820</sup> GOFFMAN Erving, 1974, op. cit.

<sup>821</sup> CAUQUELIN Anne, *Petit traité du jardin ordinaire*, Paris, Payot & Rivages, 2003 ; p. 18.





Fig. 4.5. Fra Angelico, *L'annonciation*, vers 1442-1443, Couvent de San Marco, Florence



Fig. 4.6. Fra Angelico, *L'annonciation*, 1430, Musée du Prado, Madrid

Dans l'histoire de la peinture occidentale, le thème de l'Annonciation donne souvent l'occasion de présenter Marie dans un jardin, qui réinvente, dans un petit espace restreint, l'image du paradis. Dans la première annonciation de Fra Angelico<sup>822</sup> présentée ci-après, une fresque qui se trouve au monastère de San-Marco à Florence, le jardin sur lequel s'ouvre la loggia où se trouve la Vierge ressemble à un « tapis » de plantes, de fleurs, qui

<sup>822</sup> Ibid. ; p. 79.

viennent s'arrêter au droit d'une palissade en bois. Au-delà de celle-ci, une autre végétation se laisse entrevoir, plus haute et touffue : l'intérieur du jardin, luxuriant mais maîtrisé, s'oppose à l'extérieur, sauvage. La palissade symbolise la limite du monde humain et du monde sauvage. Le monde humain est marqué par son calme, sa perfection que l'architecture de la loggia peut également incarner.

Dans une seconde scène d'annonciation du même peintre, conservée au musée du Prado à Madrid, nous retrouvons la distinction entre l'espace de la loggia et celle du jardin, lui aussi recouvert d'un tapis végétal luxuriant. Mais dans cette représentation, la palissade a disparue, le jardin n'est plus délimité hermétiquement. À l'arrière du jardin, domine une végétation généreuse, faite pour partie d'arbres exotiques, de buissons, de palmiers. Deux figures sortent de cette végétation et entrent dans le jardin, dans une posture d'accablement. Ce sont Adam et Eve, chassés du paradis symbolisé par les buissons sauvages. Celui-ci n'est pas délimité par un mur, par une palissade, mais l'épaisseur de la végétation le rend impénétrable : le départ du paradis terrestre est, pour les humains, un chemin sans retour.



Fig. 4.7. Plan d'un quartier de villas formant un jardin pittoresque, Llewellyn Park, 1857 (Map of Llewellyn Park and Villa Sites, on Eagle Ridge in Orange & West Bloomfield, d'après Alexander Jackson Davis (American, New York 1803–1892 West Orange, New Jersey)<sup>823</sup>)

<sup>823</sup> lithographie conservée au Metropolitan Museum of Arts, New York, reproduit dans ARCHER John, 2005, op. cit. ; p. 223.

*Dans ces deux tableaux, nous observons l'importance de l'enclos, qu'il prenne la forme d'une palissade ou d'une forêt luxuriante, dans l'imaginaire du jardin, proche, préservé, protégé de l'extérieur. L'idée de concevoir le jardin comme une « enclave pittoresque<sup>824</sup> » va traverser l'imaginaire occidental, jusqu'aux paysages composés des parcs des villas du XIX<sup>e</sup> siècle, comme l'illustre le plan de Llewellyn Park présenté ci-dessus.*

---

Nous allons voir dans la suite de cette partie que l'ambiguïté d'une fermeture, constituant à la fois l'arrière-plan du jardin clos et son interface avec un autre monde, qu'il soit paradisiaque ou effrayant, semble encore bien présente dans les clôtures des pavillons de la fin du XX<sup>e</sup> siècle : le jardin clôturé est-il impénétrable ? Et qu'est-ce qui contribue à donner cette perception dans les différents dispositifs qui l'enclosent ?

---

<sup>824</sup> HAYDEN Dolores, *Building Suburbia. Green Fields and urban Growth 1820-2000*, New York, Vintage books, 2003.



## Chapitre 4.2 / Délimiter : évolution des dispositifs et des représentations

Dans ce second chapitre nous allons nous concentrer sur la question de la « délimitation », en interrogeant ses modalités et sa perception par les habitant·es de B. Aucune délimitation n'étant jamais absolue et dénuée d'un « moyen de [la] franchir », car « nous n'aurions à notre disposition que des mausolées ou des tombes<sup>825</sup> », nous allons donc devoir nous intéresser aux interstices et interruptions de ces délimitations. Pour délimiter le chez-soi, la clôture doit en effet être franchissable, intégrer un seuil et s'articuler à un ensemble d'espaces de transitions. Ces franchissements sont des lieux spécifiques, potentiellement propices aux « offenses territoriales<sup>826</sup> » qui, suivant la nomenclature proposée par Erving Goffman, prennent la forme, lorsqu'elles s'attachent à des enjeux territoriaux d'incursions, d'intrusions, d'empiètements, mais également, de manière plus générale, de présomptions, transgressions, salissures, souillures ou contaminations...

Nous avons observé des variations, entre les différentes rues étudiées, dans la continuité des clôtures et la complétude de la délimitation qu'elles proposent, du fait de la présence d'un portail ou d'un portillon, ou de leur absence. Ce constat est d'abord lié à la variation du degré de « fermeture » dans les différentes rues, mais ne résulte pas d'une évolution, à proprement parler : les différences s'observent entre les rues les plus récentes et les rues les plus anciennes. Dans les rues loties dans les années 1960, les parcelles dépourvues d'un portail et d'un portillon font exception. Dans les rues loties à partir des années 1980, la logique s'inverse, puisque dans celles-ci, près de quatre clôtures sur cinq sont dépourvues de portail et de portillon, et présentent donc une discontinuité dans la délimitation. Dans ces différentes rues, nous avons fait le constat d'une stabilité entre 2011 et 2020 : autant de parcelles deviennent « fermées » que de parcelles s'ouvrent dans le même intervalle, l'équilibre restant donc identique.

**ATLAS**  
**Cartes**  
**I05 + I06**

Une interrogation traversera par conséquent ce chapitre : la disparition (relative) du portail, du portillon, dans les rues les plus récentes de notre échantillon, s'assortit-il de l'apparition d'autres dispositifs qui viennent suppléer à son absence, à le remplacer sous une forme différente ? Et cette absence est-elle expliquée, explicable, dans la manière dont les

<sup>825</sup> LATOUR Bruno, « Le groom est en grève. Pour l'amour de Dieu, fermez la porte », in 1993, op. cit., p. 56-76 ; p. 56.

<sup>826</sup> GOFFMAN Erving, 1973b, op. cit. ; p. 57.

personnes de B. que nous avons rencontrées abordent la question de la fermeture ou de la délimitation ? Ou cette disparition d'éléments pouvant assurer le rôle de délimitation traduit-elle une moindre importance de ce souci, voire une disparition de celui-ci dans la définition du chez-soi ?

#### 4.2.1. Délimiter l'espace, sans le fermer

##### *Délimitation ou fermeture ?*

La notion de « délimitation » apparaît textuellement dans de nombreux entretiens, comme l'une des raisons d'être de la clôture. Délimiter, se délimiter, permet, me dit Christian (10 Champ-du-Feu) de « voir où j'habite », mais également de « faire voir aux autres où j'habite » : la clôture est faite pour soi et vis-à-vis des autres. Pour Gérard (23 Champ-du-Feu) ou Christophe (11 Noyers), la clôture permet pour le premier de « montrer qu'on est dans le privé », pour le second, de « dire que c'est son territoire, que c'est à nous, qu'on est chez nous ». À travers la notion de « privé », ou de propriété, dont le substantif est régulièrement utilisé, nous retrouvons entremêlés une définition juridique (liée à un titre, un acte notarié : la propriété comme ce que l'on possède) et une dimension spatiale, où la propriété devient également une manière de désigner son terrain, un peu comme la notion d' « héritage<sup>827</sup> » qui désigne un terrain dans le Code civil.

Mais la délimitation n'est rarement évoquée comme une véritable délimitation, c'est-à-dire dans le sens de l'efficacité potentielle définie précédemment. Pour cela, c'est le mot de « fermeture » qui est préféré, tant dans notre enquête que dans celle sur les pavillonnaires, en 1964-65. La délimitation prend un sens plus large, qui peut désigner un simple marquage, tandis que la fermeture désigne plus précisément des dispositifs techniques matériels, associés à certains objets, comme la clef (Claudine, 1 Champ-du-Feu) : « Ici, tout est *fermé* à clef, normalement ».

Le grillage, « pour délimiter la propriété » (Yvette, 19 Beethoven) ou le « gazon », sous-entendu, sans clôture (Emmanuel, 14 Sorbiers) peuvent ainsi servir à délimiter. Dans un cas, la délimitation empêche ou contraint fortement le passage, tandis que dans l'autre, un

<sup>827</sup> Dans l'article 647, qui définit le droit de « clore son héritage ».

changement de matériau vient simplement signifier que l'on entre sur un terrain privé. Mais ces propos sont parfois décalés des clôtures pouvant être observées dans les différents jardins. Ainsi, le gazon d'Emmanuel ne vient pas jusqu'à la limite parcellaire. Un alignement de blocs de grès, relativement bas (moins de 60cm) vient se superposer et matérialiser cette délimitation. Celle-ci n'est néanmoins pas continue, aucun autre élément qu'un changement de matériau ne venant arrêter le passage au droit du garage et de l'entrée de la maison.



Fig. 4.8. La clôture d'Emmanuel, faite de blocs de grès récupérés

Pour entrer dans le jardin d'Emmanuel, le pied du visiteur se heurtera donc à un élément qui viendra interrompre son cheminement. Dans le cas d'Yvette, au contraire, le jardin est entièrement entouré par une clôture dûment pourvue d'un portail et d'un portillon, d'ailleurs fraîchement repeints au moment de notre entretien, en 2014. Yvette, qui vient de s'installer avec son mari, me rappelle alors que « c'était une condition sine qua non (..) qu'il y ait une clôture ». Dans ce cas, contrairement à d'autres propos recueillis, qui insistent sur le rôle symbolique de la délimitation liée à la clôture, la délimitation est bien entendue dans le sens d'une fermeture complète, orientant l'accès vers des portails dûment fermés et dont le franchissement imposera l'ouverture.

*Délimiter : pour empêcher le franchissement ?*

*« Si j'avais pas de clôture [...] tout le monde cavalerait sur mon gazon. Il faut se fermer.<sup>828</sup> »*

<sup>828</sup> Enquête sur les pavillonnaires, 1964-65, enquête R20P.

**ATLAS**  
**Planche**  
**L02**

L'une des efficacités potentielles de la clôture en tant que délimitation est liée à la question du franchissement de la limite : comment, où, par où franchissons-nous la limite parcellaire ? Comment et où, ne pouvons-nous pas la franchir ? Et qu'est-ce qui nous empêche de franchir, ou nous indique qu'il serait préférable de ne pas franchir la limite ? Face à ces interrogations, les regards des personnes rencontrées divergent assez fortement, entre ceux et celles qui, comme Stéphane (15 Tanet), considèrent que « ça sert à rien », car « les gens, ils passent quand même », et d'autres, comme Michel (22 Champ-du-Feu) affirmant que la clôture permet d'éviter que « tout le monde n'entre [...] comme si c'est ouvert ». Analysées toutes deux en détail, leurs clôtures diffèrent autant que leurs propos. Celle de Stéphane, discontinue et différente sur les quatre côtés de sa parcelle, comprend, le long de la rue, plusieurs sections de muret bas, parfois doublées par des haies hautes, le long du muret ou en retrait. La clôture de la parcelle de Michel, située à l'angle de deux rues, est quand à elle basse, transparente et continue. Constituée de grillages, le long des limites séparatives, d'un petit muret et d'une grille en aluminium, elle intègre deux portails et un portillon du même matériau. Nous retrouvons dans cette comparaison la différence, déjà identifiée, entre des clôtures basses, transparentes et continues (type C-B-T), avec d'autres, discontinues, mais bien moins transparentes (type D-H-O). Les propos de Stéphane et de Michel renvoient ainsi à des formes de clôtures qui diffèrent dans leurs efficacités potentielles.

Face à des intrusions, la transformation de clôture vient parfois signifier la volonté d'y mettre fin comme le raconte ce témoignage de 1966<sup>829</sup> : « Cet homme, il passait là... et pis, il traversait pour aller... là bas, de l'autre côté... moi j'ai mis les ho-là [...]. On avait mis des troènes qui bouchaient [...], pis on a fait une séparation ». Nous ignorons si l'enquêté a manifesté verbalement sa désapprobation vis-à-vis de l'intrus, mais la mise en place d'une séparation, dans le « petit coin qu'y avait rien » va signifier clairement son souhait de mettre fin au franchissement, pour que « chacun » puisse être « chez soi ».

Une convergence apparaît néanmoins autour de la figure du cambrioleur, parfois évoquée au sujet de la question de la sécurité et de l'intrusion malveillante, que la clôture n'est pas en mesure d'empêcher : comme l'évoque Lucienne (26 Kronthal), « c'est pas pour une question de sécurité, car celui qui veut passer, il passe, il enjambe » et, avec des mots

<sup>829</sup> Enquête sur les pavillonnaires, 1964-65, enquête Cr6p.

presque similaire, Reine (20 Jeanne d'Arc) : « avec clôture ou sans clôture, quand ils veulent rentrer, ils rentrent ». La clôture délimite, empêche le franchissement, mais jusqu'à un certain point : elle contraint à l'enjambement – ce qui constitue indéniablement une discontinuité dans la démarche d'un individu – sans empêcher totalement l'accès à l'intérieur de la parcelle.



Fig. 4.9. Les clôtures de Michel et de Stéphane : deux approches de la « fermeture »

Nous le voyons, la délimitation n'est pas entendue de la même manière par les différentes personnes rencontrées et cette qualification est en cohérence avec les caractéristiques de leurs clôtures, qui se regroupent en deux familles : celles qui proposent une délimitation complète, avec portail et portillon et celles proposant une délimitation incomplète, discontinue, interrompue par différentes ouvertures en lien avec la rue. Dans la configuration des quartiers observés, un élément vient notamment mettre à mal la continuité éventuellement souhaitée : l'obligation, observée dans la quasi-totalité des rues

réalisées à partir du milieu des années 1980 (en l'occurrence la rue des Sorbiers, la rue du Tanet, la rue du Nideck, la rue du Menhir), de réaliser, sur la parcelle, une place de stationnement privative accessible à partir de la rue. Appelée parfois « place du midi<sup>830</sup> », cet emplacement permet de favoriser le stationnement sur la parcelle plutôt que dans la rue tout en évitant le désagrément, régulièrement évoqué dans les entretiens, de l'ouverture et de la fermeture du portail. Cette ouverture imposée vient complexifier le dessin de la clôture sur rue, qui ne peut plus suivre strictement la limite parcellaire, mais doit adopter un tracé entourant la place de stationnement.

### *Heurts et malheurs du portail*

Le portail, qui conditionne la délimitation complète de la parcelle, est souvent évoqué comme la source de divers désagréments. Dans l'ensemble des rues étudiées, près de deux tiers des parcelles sont néanmoins pourvues de portails, cette proportion évoluant de 100% pour les rues les plus anciennes à moins du quart pour les plus récentes, comme nous l'avions déjà indiqué auparavant.

Parmi les portails existants, un tiers était ouvert lors des deux campagnes de relevés photographiques effectuées<sup>831</sup>. Si cette observation ne nous donne qu'un indice, elle rejoint les propos de certaines personnes rencontrées, dont le portail est « toujours ouvert » parce que, me disent-il et elle (André & Odette, 9 Champ-du-Feu), « on sort fréquemment [...] plusieurs fois par jour ». Pour le couple d'octogénaires, la fermeture du portail n'a lieu que quand « on s'absente vraiment pour plusieurs jours », usage partagé également par Raphaëlle (10 Schweitzer), jeune trentenaire : « je ferme quand je pars en vacances ». Pour Eliane (20 Champ-du-Feu), dont le portail est ouvert quand je lui rend visite, le portail est fermé, « en général », sauf « quand on a encore une fois la voiture à ranger » ou « quand on sort pas avec la voiture ». Pour d'autres encore, le portail est la garantie d'une délimitation permettant d'éviter « les problèmes », comme l'énonce Raymond (6 Mozart) : « parce que les gens, vous laissez le portail ouvert, ils vous rentrent dans la cour ».

**ATLAS  
Cartes  
I05 + I06**

<sup>830</sup> Terme employé par l'aménageur privé SAREST, devenu CM-CIC et que j'ai notamment entendu dans le cadre d'une mission que j'ai conduite avec eux, entre 2010 et 2014.

<sup>831</sup> En 2014 et 2020. Les données de l'année 2011 ne sont pas exhaustives. Ces observations ont été menées au printemps 2014, en fin de semaine, et à l'automne et en semaine, en 2020.

**ATLAS**  
**Planche**  
**L11**

Contrairement au portillon, qui s'ouvre d'un geste de la main par le piéton, le portail est généralement associé à un accès en véhicule. Comme l'évoque Viviane (19 Menhir), « qui dit portail, dit il faut ouvrir, il faut refermer », et de surcroît, comme le dit Emmanuel (11 Sorbiers), en étant obligé de « sortir de la voiture » : cette nécessité de sortir de son véhicule pour ouvrir le portail est l'un des principaux défauts du portail. C'est pour éviter cela que certain-es, expliquent leur choix de ne pas mettre du tout de portail, comme l'évoque Guy (6 Nideck), dont la parcelle est largement ouverte sur la rue : « Lorsque je sors du garage, je n'aime pas à avoir constamment à ouvrir la porte ». L'autre réponse au désagrément du portail que l'on doit ouvrir pour sortir et refermer derrière soi, en sortant donc à deux reprises de son véhicule est l'automatisation de celui-ci. Mais il reste toujours la porte de garage, qui peut obliger à sortir de son véhicule si elle n'est pas automatisée. Pour Marcel (3 Racine), dont nous avons déjà raconté les travaux de transformation<sup>832</sup>, les désagréments du portail et de la porte du garage l'ont amené à reconfigurer son entrée de garage, en supprimant le portail, en électrifiant la porte de garage et en posant des grilles sur les murets entourant la rampe :

*« Sur le garage, j'avais une porte [...], je l'ai enlevée, étant donné que j'ai une porte électrique du garage, au sous-sol, alors, [...] celle-là en haut elle était pas électrique, alors je l'ai enlevée et j'ai fermé des deux côtés, pour pouvoir accéder quand je viens avec ma voiture et appuyer sur le bouton pour que la porte s'ouvre, autrement, j'étais obligé de ressortir, à moins que j'électrifie la porte du haut. »*

**ATLAS**  
**Cartes**  
**G04 + G07**

L'ouverture sur la rue de la rampe de garage s'assortit de la pose d'autres éléments de clôture qui maintiendront la délimitation de la parcelle, notamment, me dit Marcel « pour ne pas que les chiens n'entrent, pour ne pas avoir à m'occuper de ça ». Malgré ces différents désagréments, la suppression du portail reste cependant marginale : seuls six portails ont été supprimés entre 2011 et 2021, dans les douze rues étudiées<sup>833</sup>, soit moins de 4% du total, tandis que trois ont été posés dans la même période. Comme pour d'autres aspects des clôtures, le discours sur les portails semble un peu déconnecté des actions réellement mises en œuvre. Dans les échanges, d'autres raisons peuvent apparaître, comme, pour Alain (24 Champ-du-Feu), l'idée qu' « avec le portail, ça donne plus l'impression que l'on a quelque chose à cacher que si l'on en a pas ». Nous retrouvons, dans ce propos, la

<sup>832</sup> Cf. infra. Partie 3, chapitre 6, « Des ajustements matérialisés ».

<sup>833</sup> Cf. annexe 3



préoccupation de l'équilibre, entre fermeture et ouverture, qui semble constamment recherchée à travers la clôture, pour pouvoir « se fermer sans s'enfermer ». La recherche d'équilibre s'opère peut-être encore à un autre niveau, lorsque l'on s'interroge sur certains des décalages constatés entre les discours et les clôtures réalisées ou transformées. La modération et l'équilibre s'attache peut-être à éviter un trop grand décalage entre les discours, pouvant relever d'une « identité spatiale collective<sup>834</sup> », se définissant comme un « ensemble de discours, de représentations et de pratiques normatives du bon usage de son espace par un groupe donné » et des pratiques de clôture<sup>835</sup>, qui elles, sont individuelles.

#### *Délimiter pour les animaux ?*

*« J'aurais pas de chien. Il n'y a pas de raison que je mette du grillage.<sup>836</sup> »*

Les animaux<sup>837</sup> sont cités dans la moitié des entretiens menés à B., comme l'une des raisons de se clôturer et notamment de délimiter sa parcelle. Contrairement à la question des enfants que j'ai parfois introduite dans l'entretien, les animaux apparaissent très spontanément. Un animal est pointé en particulier : le chien<sup>838</sup>. Les lapins et les chats apparaissent ponctuellement. La possession d'un chien ou d'un animal de compagnie<sup>839</sup> conduit à devoir fermer en totalité la parcelle, si l'on ne veut pas que ceux-ci ne « se sauvent » (André et Odette, 9 Champ-du-Feu) en franchissant la limite. Une fois les chiens disparus, la fermeture n'est plus aussi rigoureuse comme l'évoque notamment Reine (22 Jeanne d'Arc) : « On l'a toujours, toujours fermé à cause des chiens [le portail]. Et depuis qu'on a plus de chiens [...] je laisse beaucoup ouvert... ». Lauriane (12 Menhir) évoque

<sup>834</sup> LÉVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.), 2013, op. cit., article « Identité spatiale collective ».

<sup>835</sup> Décalage également constaté par J.-C. Kaufmann, cf. KAUFMANN Jean-Claude, 1988, op cit. ; p. 66.

<sup>836</sup> Enquête sur les pavillonnaires, 1964-65, enquêté Cr20P.

<sup>837</sup> Principalement des animaux de compagnie, distincts juridiquement des animaux domestiques. Pour mémoire, en France, en 2001, « 53 % des ménages possèdent un animal de compagnie et parmi eux, 28,4 % possèdent au moins un chien ». Le chiffre extrapolé de nos entretiens à B. correspond peu ou prou aux moyennes françaises, cf. RUDE-ANTOINE Edwige, « Le chien, animal domestique, animal de compagnie, animal dangereux. Statut juridique, protection, infraction, responsabilité », in *Archives de philosophie du droit*, 2015/1 (Tome 58), p. 429-459 ; url : <https://www.cairn.info/revue-archives-de-philosophie-du-droit-2015-1-page-429.htm>.

<sup>838</sup> Ibid.

<sup>839</sup> Il semblerait d'ailleurs que l'accroissement des animaux de compagnie soit en partie lié au développement de l'habitat pavillonnaire. Cf. DIGARD Jean-Pierre, « Une passion cathartique : les animaux de compagnie », in BROMBERGER Christian (sous la dir. de), *Passions ordinaires*, Paris, Bayard Éditions, 1988, p. 41-69. Ainsi que le dossier « Les animaux familiaux », de la revue *Le divan familial*, 2011/1 (N° 26), 2011.



également le rehaussement de sa clôture séparative, un grillage, par l'un de ses voisins, puis son doublement par une haie à la suite de l'arrivée d'un chien. Raphaëlle (10 Schweitzer) rajoutera une seconde épaisseur de grillage, jusqu'au ras du sol, pour empêcher les lapins de sortir de son terrain. Ces précautions, qui répondent au souci d'éviter que les animaux domestiques ne puissent être en danger en sortant du jardin<sup>840</sup>, traduisent aussi la responsabilité du propriétaire d'un animal pour les dommages causés par celui-ci par le Code civil<sup>841</sup>.

Cette clôture qui empêche le chien de Reine ou les lapins de Raphaëlle de sortir permet aussi d'empêcher les animaux des autres d'entrer. Pour Jean et Monique (1 Coquelicots), « s'il n'y avait pas eu le problème des animaux [...] on aurait pas mis de clôture ». Cet avis est partagé par Marcel (3 Racine), qui explique ainsi le maintien<sup>842</sup> de la fermeture de sa clôture pour « ne pas que les chiens y rentrent, pour ne pas avoir à m'occuper de ça ». La clôture va donc s'occuper, à sa place, d'empêcher les chiens d'entrer. Mickael (4 Nideck) explique également son souhait de clôturer sa parcelle par le problème des chiens, « qui viennent se promener ici avec leurs maitres », ce qui lui donne l'impression d'habiter dans « un petit square » au point que ces intrusions puissent faire qu' « on ne se sent pas chez soi ». Quelques années plus tard, une fois la rénovation de son pavillon menée à bien<sup>843</sup>, nous remarquons qu'un mur surmonté de panneaux de PVC a été construit le long de la limite de sa parcelle donnant sur deux rues.

Parfois, les animaux peuvent servir, au contraire, à justifier l'absence de clôture, car celle-ci « ne les dérangerait pas » (23 Sorbiers), notamment les chats. Ces derniers, contrairement aux chiens, ne sont pas arrêtés par les clôtures, comme l'évoquent un peu dépités, Jean et Monique (1 Coquelicots) : « Les chats, ils font ce qu'ils veulent. On les voit bien passer, ils passent sur le barbecue, sur le toit, les abris... Ils marchent sur la voiture... Les chat, ils marchent partout ».

---

<sup>840</sup> Au-delà de ses obligations morales, le propriétaire d'un animal a une obligation juridique de protection envers ceux-ci. Cf. DIGARD Jean-Pierre, 1988, op. cit.

<sup>841</sup> Dans son article 1385 : « le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est en son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé ». Cf. *ibid.*

<sup>842</sup> Nous avons décrit précédemment la transformation de sa clôture qui lui a permis de supprimer son portail et d'automatiser sa porte de garage.

<sup>843</sup> Dans son entretien, Mickael nous avait précisé que malgré les intrusions qu'il avait relaté, la mise en place d'une clôture ne se ferait qu'une fois que les travaux de rénovation du pavillon seraient terminés.

Plus rarement, certains animaux semblent s'appuyer sur la clôture pour défendre leur territoire, du moins celui de leurs propriétaires, comme le racontent toujours Jean et Monique en souriant : « alors la seule personne qui surveillait la clôture, c'est le chat. Et je me rappellerai toujours, quand on a changé la clôture, la première chose qu'a faite la chatte, elle a fait le tour de la clôture pour repérer où est son territoire ». Cette connaissance permet de défendre les lieux, le cas échéant : « s'il y avait un intrus qui venait, que ce soit un chien ou un chat, elle allait au bord, je me rappelle que la chatte était là et l'a coursé, jusqu'à la clôture. Et pas plus loin ». La clôture, même ajourée, puisque constituée dans ce cas de lattes horizontales en PVC blanc apparaît comme un point de repère, un élément de marquage davantage qu'une délimitation stricte et continue, pour tous ceux, chats, chiens (ou humains), qui peuvent le décrypter.

Enfin, le risque de l'entrée des animaux dans le jardin est parfois associée aux enfants qui profitent du jardin : pour Nicole (2 Marguerites), la clôture doit permettre d'éviter que les enfants, « qui aiment bien toucher les petits animaux » ne soient « mordus ». Face aux animaux, dans le jardin ou dans la rue, la clôture vient empêcher, par délégation, une surveillance permanente des entrées sur la parcelle.

#### *Délimiter pour les enfants ?*

*« Puisqu'on a fait une clôture ; on est quand même chez nous mais les enfants sont quand même dehors<sup>844</sup> »*

La moitié également des personnes rencontrées à B. ont évoqué les enfants, en lien avec leur clôture. Deux enfants en moyenne habitaient dans chaque maison lors de leur installation, mais au moment de l'enquête, la plupart des enfants ont quitté le domicile de leurs parents. À nouveau, la clôture apparaît comme un dispositif à double face, empêchant d'entrer... et de sortir. La clôture permet d' « éviter qu'ils se promènent [...] sur la route », comme l'indique Marcel (3 Racine), d'éviter « qu'ils s'en aillent » (Jean-Pierre, 10 Charmes), ce qui permet de « les laisser sortir seuls » dans le jardin (Claudine, 1 Champ-du-Feu), tout en gardant « un œil » sur eux en craignant cependant « qu'ils traversent la barrière et qu'ils s'élancent sur la route » (Monia, 18 Schweitzer). La possibilité de laisser sortir les enfants dans le jardin est d'ailleurs l'une des raisons de

---

<sup>844</sup> Enquête sur les pavillonnaires, 1964-65, enquête Cr11P.

l'installation en pavillon, qui apparaît dans de nombreuses enquêtes<sup>845</sup>. L'absence de clôture, ou la faible hauteur de celle-ci, comme chez Nathalie et Olivier (16 Sorbiers), peut réduire la possibilité de les laisser sortir seuls<sup>846</sup> : « Les enfants, quand ils étaient petits, on les suivait de près, on les suivait à la trace... Sinon, on aurait mis des clôtures plus hautes. »

Cette perception diffère de celle de leurs voisins d'en face, plus jeunes, qui n'hésitent pas à considérer l'impasse comme la prolongation de leur jardin en laissant leurs enfants y jouer (Bénédicte, 23 Sorbiers) : « Et comme les filles, [...], elles font du vélo, du roller, de la trottinette, tout au long de la journée, donc on a l'impression que sans clôture, ça fait un peu plus grand. Que les trois ares de terrain que l'on a ». Bénédicte poursuit son propos, en précisant, pour cette raison, ne pas voir « l'utilité » d'une clôture. Cependant, si Bénédicte affirme qu'« il n'y a pas de clôture », sa parcelle est bel et bien bordée par un petit muret bas, discontinu, le long de la rue et au bord des champs. Dans ce cas, la faible hauteur de ce muret et surtout l'absence d'un portillon, d'un portail délimitant la parcelle conduisent Bénédicte à affirmer ne pas avoir de clôture, définissant implicitement celle-ci à partir de son rôle de délimitation, d'occultation, mais pas à travers celle de marquage.

En introduisant la question des enfants dans l'entretien, je me suis parfois vu rétorquer l'absence de liens entre la clôture et la présence, passée ou actuelle d'enfants dans le foyer. Cette réfutation venait contredire l'une des intuitions que je pouvais avoir au début de mon enquête et rendait néanmoins plus explicite l'absence de la mention de ceux-ci dans une discussion portant sur la clôture. Cette absence de lien est généralement justifiée par la situation de la parcelle, lorsque celle-ci, comme pour Bénédicte ou Didier (21 Sorbiers) se situe dans « un cul de sac », ou parce que la rue, comme le précise Guy (13 Nideck) sert « uniquement [à] desservir le quartier ». Dans ce cas, tout en disposant d'« un grand terrain », les enfants pouvaient également jouer dans la rue, car « les gens qui passaient [...] savaient qu'il fallait faire attention ».

---

<sup>845</sup> JAILLET Marie-Christine, « L'espace périurbain : un univers pour les classes moyennes », in *Esprit*, mars-avril 2004, p. 40-61 ; p. 50.

<sup>846</sup> Sur les différentes étapes qui jalonnent l'accès progressif des enfants à l'espace public, voir l'article de RIVIÈRE Clément, « Du domicile à la ville : étapes et espaces de l'encadrement parental des pratiques urbaines des enfants », in *Espaces et sociétés*, 2017/1-2 (n° 168-169), 2017, p. 171-188.



*Fig. 4.10. Deux clôtures adjacentes très différentes pour deux approches de la « fermeture »  
(En haut : la clôture de Bénédicte, 23 Sorbiers ; en bas, celle de Didier, 21 Sorbiers)*

La clôture sur rue de la parcelle de Guy, comme celle de Bénédicte, n'était constituée que d'un muret bas et discontinu, au contraire de celle de Didier, haute et continue, pourvue d'un portail et d'un portillon généralement fermés. La situation de la parcelle, dans le quartier, sur une rue passante ou pas semble constituer un facteur explicatif essentiel de ces attitudes différentes vis-à-vis de la clôture sur rue pour les enfants : plus la parcelle est proche du centre de la commune, plus la clôture peut être amenée à jouer un rôle pour les enfants.

Empêchant les enfants de sortir, la clôture a parfois vocation à éviter également que les enfants n'entrent, comme l'indique André (9 Champ-du-Feu) lorsqu'il me raccompagne jusqu'à son portillon à la fin de notre entretien : « Je ferme, mais c'est symbolique, car il y a la clef dessus. C'est surtout pour pas que des enfants... Mais on a plus de chien

maintenant. Au début, c'est surtout pour ne pas qu'un enfant ne rentre ». La clôture dûment fermée d'André et d'Odette permettait ainsi d'empêcher à leur chien de sortir et aux enfants d'y entrer, évitant une rencontre pouvant mettre les seconds en danger. Dans certains cas, c'est la matérialité même de la clôture qui permet de dissuader les enfants d'entrer, ou plus probablement de ne pas récidiver : « ici, ils s'écorchaient la culotte<sup>847</sup> ». À B., je n'ai pas recueilli de témoignages d'un tel usage de dispositifs coercitifs même si certaines personnes m'ont confié avoir posé une clôture ou planté une haie de manière à éviter que les enfants (Lucien, 4 Racine) « passent [...] d'un côté ou de l'autre ». D'autres présentent plus positivement la circulation des enfants entre les jardins, au gré de leurs jeux et notamment derrière ces ballons qui franchissent incessamment les clôtures.

Ces déplacements sont souvent liés à une forme de réciprocité, liée au fait qu' « il y avait plein de gamins » (Emmanuel, 11 Sorbiers) et que ceux-ci « se retrouvaient les uns chez les autres » (Jean, 1 Coquelicots). Raphaëlle (10 Schweitzer) me présentera notamment la petite échelle mise en place d'un commun accord avec son voisin pour permettre à leurs enfants respectifs de venir récupérer leur ballon dans leurs jardins sans devoir passer par la rue.

#### *Connaître ou méconnaître les limites ?*

Dans les entretiens, à travers la « figure » de l'enfant et de l'animal, apparaissent, en creux, une distinction, entre ceux et celles qui connaîtraient, comprendraient les règles de comportement en usage, les « convenances<sup>848</sup> », et ceux et celles qui ne les connaissent pas ou seraient incapables de les comprendre ou de les respecter. Les chiens et les enfants – étonnant regroupement – figurent ainsi parmi les habitant-es qui « ne savent pas, où sont les limites », comme l'évoque Christophe (11 Noyers), à propos de ses enfants, dans des termes qui rejoignent certains propos traitant des animaux. Même s'il est possible « d'éduquer les enfants, pour qu'ils ne sautent pas » (Christian, 10 Champ-du-Feu), la hauteur de la clôture et la fermeture du portail, du portillon, en vérifiant bien que tout est « fermé à clef » (Claudine, 1 Champ-du-Feu) vont déterminer l'efficacité d'une clôture à empêcher les enfants de sortir, même si ceux-ci peuvent toujours l'« enjambrer » (Reine, 22 Jeanne d'Arc). Pour les animaux, la continuité de la délimitation doit être

<sup>847</sup> Enquête sur les pavillonnaires, 1964-65, enquête A2PPp11.

<sup>848</sup> CERTEAU Michel de, GIARD Luce, MAYOL Pierre, *L'invention du quotidien, t.2 : habiter, cuisiner*, Paris, Essais Folio, 1990, (éd. originale : 1980) ; p. 25.

associée à une certaine hauteur, même si, pour certains animaux comme les chats, celle-ci est unanimement considérée comme inefficace. Hors des animaux et des enfants, le rôle de délimitation de la clôture semble bien plus faible, au profit de celui de marquage. Contrairement à ce que pouvaient affirmer les pavillonnaires de 1964, « pas de clôture : les gens rentreraient chez vous »<sup>849</sup>, la délimitation assurée par la clôture n'est donc plus aussi unanimement perçue comme nécessaire.

Ce rôle de marquage auquel participe la délimitation, est également évoqué par l'affirmation paradoxale de Daniel (13 Champ-du-Feu) : « ça sert à rien, vous sautez trois fois dessus, trois fois rien [...] en ce qui concerne, je préfère avec ». La clôture continue peut être amenée à jouer une double efficacité, variable en fonction des « êtres » concernés : celui de délimitation, pour ceux et celles qui ne peuvent pas connaître, comprendre ce qu'elle signifie ; celui de marquage, pour ceux et celles dont on considère qu'ils peuvent le comprendre. Cette distinction sous-tend qu'un certain type de réaction est attendu face à un marquage de l'espace devant être compréhensible. Une question se pose néanmoins, sur la manière dont ce marquage devient signifiant : pourrions-nous réussir à déceler, dans les discours, « des modèles culturels transmis par l'éducation<sup>850</sup> » pouvant renvoyer à un « système de référence<sup>851</sup> » ou une « identité spatiale collective<sup>852</sup> » relevant dès lors d'un acquis ? Ou la compréhension du marquage serait-elle liée à la réactualisation, face à une situation inédite, des « rapports de normalité<sup>853</sup> » entre une situation et une « structure sous-jacente », comme le propose Harold Garfinkel ?

Si les ressorts de la compréhension des propriétés signifiantes d'un marquage semblent encore nous échapper, la transgression d'un marquage par un individu devant être en capacité de le comprendre, contrairement aux enfants et aux animaux est clairement considéré comme une « offense territoriale<sup>854</sup> ». Celle-ci peut alors justifier une action répressive, comme l'évoque, par une pointe d'humour, le fils de Bernard, quadragénaire et lui aussi propriétaire d'une maison à B. (14 Schweitzer) : « Du moment qu'il n'y a pas de

<sup>849</sup> Enquête sur les pavillonnaires, 1964-65, enquêté R20P.

<sup>850</sup> HAUMONT Nicole, « Habitat et modèles culturels », in *Revue française de sociologie*, n°IX-2, 1968, p. 180-190.

<sup>851</sup> GOFFMAN Erving, 1973b, op. cit. ; p. 55.

<sup>852</sup> LÉVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.), 2003, op. cit., article « Identité spatiale collective ».

<sup>853</sup> GARFINKEL Harold, 1967, op. cit. ; p. 30.

<sup>854</sup> Ibid. ; p. 62.

clôture, la personne qui rentre, on peut pas lui casser la gueule<sup>855</sup> ». La clôture est agissante à des niveaux différents en fonction des « êtres », humains et non-humains, qui entrent en relation avec elle.

Pour certains, elle *signifie* et *marque* d'abord l'existence d'une limite qu'elle incarne, son rôle de délimitation passant à l'arrière-plan<sup>856</sup> tandis que pour d'autres, elle ne fait, semble-t-il, qu'empêcher le franchissement, son rôle de *marqueur* devenant alors mineur. Le rôle d'actante, ou d'« interactante » de la clôture, s'adapte et s'ajuste aussi, à partir d'un même objet matériel et sans changement de sa forme, à des comportements et des compétences différentes.

#### 4.2.2. Franchir la clôture : de seuils en transitions<sup>857</sup>

*« S'il ne veut devenir synonyme d'une terrible assignation à résidence, à l'écart des vivants, l'espace privé doit savoir s'ouvrir à des flux d'entrants et de sortants, être le lieu de passage d'une circulation continue, où se croisent objets, gens, mots et idées. Car la vie est aussi mobilité, impatience du changement, relation à un pluriel d'autrui<sup>858</sup>. »*

Dans ce chapitre, nous nous sommes jusqu'à présent cantonnés à observer la clôture comme un élément linéaire, continu ou discontinu, suivant peu ou prou la limite parcellaire. Mais le rôle de délimitation, et son corollaire, le franchissement, conduisent à épaissir la clôture, à la mettre en relation avec ce qui se passe dans la parcelle et à l'extérieur, notamment en l'absence d'un portail ou d'un portillon. Nous avons déjà évoqué l'enjeu du franchissement, qui découle de l'une des efficacités potentielles de la clôture, celle

---

<sup>855</sup> Ce propos fait écho à une jurisprudence, régulièrement confirmée depuis le XIXe siècle, sur le délit de « violation de domicile » défini par l'article 184 du Code Pénal, qui stipule que celui-ci ne s'applique que lorsque le domicile est « clos ». Cf. GARBIT Jean, *La notion de clôture en droit pénal*, Thèse de droit, Faculté d'Aix-en-Provence, 1925.

<sup>856</sup> Cet arrière-plan ne signifie pas que la fonction de délimitation ne joue pas un rôle : c'est justement parce qu'elle délimite, qu'elle signifie et incarne une limite, dans un espace social. Il s'agit d'un marquage « socialisé », dans le sens où il est compris par ceux et celles à qui il s'adresse. Cf. HAUMONT Nicole, 1968, op. cit., p. 180-190.

<sup>857</sup> BONNIN Philippe, « A la racine de l'espace organisé : un concept partageable », in BAILLÉ Jacques, *Du mot au concept : Seuil*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2006.

<sup>858</sup> CERTEAU Michel de, GIARD Luce, MAYOL Pierre, 1980, op. cit. ; p. 209.

d'orientation, et vient en prolonger une autre, celle de délimitation. Le franchissement de la clôture nécessite de positionner un emplacement où celui-ci peut se dérouler et de tendre, jusqu'à la maison, un « fil » permettant d'aller jusqu'à celle-ci. Entre la clôture et la maison, par cet intervalle, « le seuil se dédouble<sup>859</sup> », devenant potentiellement un « espace intermédiaire, une « zone d'entre-deux<sup>860</sup> », qui « donne sens et qualités à l'espace du logement » : s'intéresser au point de franchissement de la clôture proprement dit va nous amener à regarder plus précisément ce qui se passe juste derrière, à la manière dont différents seuils s'épaississent et s'articulent, en progressant peu à peu jusqu'à la porte de la maison devant laquelle nous nous arrêterons. L'importance du ou des seuils est peut-être d'autant plus importante que les clôtures de B. ont perdu, au fil des rues et des décennies, leurs portails et portillons, créant, de fait, une « frontière en pointillé<sup>861</sup> ».

### *Les espaces du franchissement*

Le lieu du franchissement est aussi celui de la discontinuité : là où la clôture s'interrompt, laissant place à un « vide », parfois comblé par un dispositif amovible, tels qu'un portail ou un portillon. Cet intervalle varie dans les différentes parcelles et rues observées. Il peut, dans certains rares cas, se limiter à une seule interruption dont la largeur permet l'accès d'une automobile vers un garage situé sous ou à côté de la maison. Dans le cas le plus courant, il se divise en trois : deux intervalles larges donnant accès à un garage et à une place de stationnement pour un, voire deux véhicules ; un intervalle étroit donnant accès, par un cheminement piéton, à la porte de la maison. Cet intervalle est le plus souvent traité de manière particulière en se distinguant par sa matérialité, à la fois du trottoir et de l'allée ou du jardin de la maison. Cette différence permet de définir cet espace mince comme un *seuil*, terme désignant à l'origine la « pièce de bois ou de pierre qui est au bas de l'ouverture d'une porte et qui la traverse<sup>862</sup> », distincte et autonome, matériellement de ce qui se situe de part et d'autre d'elle-même. Comme le décrit Jean-Yves Toussaint, le seuil est un « objet technique » dont le franchissement implique des « interprétations réglées des situations (...) en ce qu'il est approprié à l'entame d'une activité et à son issue : il la

<sup>859</sup> DUBOST Françoise, « Les agréments de l'entrée », In Communications, n°70, 2000, p. 53-63 ; p. 53.

<sup>860</sup> SEGAUD Marion, BONVALET Catherine, BRUN Jacques *Logement et habitat, l'état des savoirs*, Paris, La découverte, 1998, article « Espaces intermédiaires ».

<sup>861</sup> SERFATY-GARZON Perla, 2003, op. cit. ; p. 152.

<sup>862</sup> CNRTL, TLFi, article « Seuil ».



clôt en ouvrant sur une autre<sup>863</sup> » Dans les rues de B., le traitement du seuil des parcelles prend souvent la forme d'une bande, parfois en ressaut par rapport à la rue, en béton, d'une épaisseur identique à celle du muret de clôture : il peut s'agir d'une partie du massif de fondation de la clôture, réalisé avant la construction de celle-ci<sup>864</sup> et faisant tout le tour de la parcelle. Par sa position et sa matérialité, le seuil prolonge la clôture et vient au contact de l'intérieur de la parcelle et de l'extérieur, sans que la matérialité qui caractérise ceux-ci ne se côtoient directement<sup>865</sup>, si ce n'est par le continuum d'un déplacement.



Fig. 4.11. Quelques exemples de marquage du seuil, entre la rue et la parcelle

<sup>863</sup> TOUSSAINT Jean-Yves, « Le seuil. Un dispositif technique et spatial pour passer d'un monde à l'autre en employant son temps, in BAILLÉ Jacques, *Du mot au concept : Seuil*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2006, p. 139-159 ; p. 142.

<sup>864</sup> Cette fondation continue qui suit le pourtour de la parcelle semble avoir été réalisée juste après l'achèvement des maisons par les acquéreurs est notamment visible sur différentes photographies aériennes de B.

<sup>865</sup> Dans son ouvrage, Arnold Van Gennep décrit notamment les « marches » et espacements qui peuvent marquer le franchissement d'une limite dans différentes sociétés humaines. Cf. GENNEP Arnold Van, 1909, op. cit. ; p. 27-28.

En lien avec les trois seuils présentés plus haut, chaque maison est ainsi pourvue de deux entrées : l'une destinée aux véhicules, la « porte de garage », l'autre destinée aux piétons, la « porte d'entrée ». Ces deux accès renvoient aux pratiques des pavillonnaires, à leurs modes de déplacement, d'entrée et de sortie de chez eux, de la maison, qui s'opère principalement en véhicule automobile. La pratique piétonne est en effet plus confidentielle comme j'ai pu m'en apercevoir lors de mes observations (et ce que corroborent de nombreuses enquêtes sur la mobilité des pavillonnaires<sup>866</sup>). Néanmoins, la porte d'entrée et le portillon sont ceux par lesquels l'étranger, l'inconnu, parfois presque familier, comme le facteur, sont amenés à accéder à la maison. Une première sonnette, avatar contemporain du « petit dieu du seuil<sup>867</sup> » décrit par Bachelard se trouve parfois au droit du portillon et une seconde à côté de la porte d'entrée. La boîte aux lettres se trouve aussi à proximité du portillon. L'entrée par le garage est généralement réservée à ceux et celles qui habitent la maison, parfois à leurs invité-es. Cette distinction entre l'accès automobile et piéton, entre petite et grande porte, n'est pas une spécificité du pavillonnaire : ces deux entrées différentes se retrouvent depuis des siècles dans la plupart des maisons rurales, où chaque ensemble bâti comprend une entrée plus large ouvrant sur une grange et un accès plus étroit menant à l'habitation<sup>868</sup>.

Lorsque la parcelle dispose d'une emprise dédiée au stationnement, celle-ci peut se confondre avec l'accès piéton qui se situe souvent dans son prolongement, en retrait de la limite parcellaire et de la rue. Les deux ou trois discontinuités sont le plus souvent marquées par la présence d'un potelet, plus haut que le muret. Le potelet sert, le cas échéant, de support au portail ou au portillon. Dans les rues de B., nous ne trouvons que peu de régularités dans l'emplacement de ces discontinuités dans le linéaire de la clôture sur rue. Seule l'entrée liée à la descente de garage se trouve quasi-invariablement face à la maison, de manière à permettre une entrée ou une sortie du garage en ligne droite. L'entrée piétonne est liée à la porte d'entrée de la maison par un cheminement. La porte d'entrée se positionne souvent sur une façade latérale de la maison, perpendiculaire à la rue.

---

<sup>866</sup> Et en particulier lorsque le pavillonnaire est périurbain... Cf. DODIER Rodolphe (dir.), *Habiter les espaces périurbains*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012.

<sup>867</sup> BACHELARD Gaston, 1957, op. cit. ; p. 248.

<sup>868</sup> Dans l'habitation noble ou bourgeoise, cette différenciation renvoie à des distinctions sociales et par une étanchéité plus stricte entre les différents accès : la porte de service, la porte d'entrée, la porte du garage ou des « communs » sont mises à distance, utilisées par des personnes différentes et, si possible, sans co-visibilité entre elles.

*De la clôture à la maison : seuils et allées*

L'entrée dans la maison implique souvent un changement de niveau, dans les maisons de B. comme dans de nombreux pavillons<sup>869</sup>, car les maisons sont surélevées sur un niveau de cave semi-enterré. Pour entrer dans le garage, il faut descendre une rampe, pour accéder à la porte d'entrée, il faut gravir quelques marches.

**ATLAS**  
**Planches**  
**L03 à L05**

La partie du jardin située entre la rue, la façade de la maison et la porte d'entrée est désignée comme l'« avant », ou le « jardin de devant », sur lequel nous reviendrons un peu plus loin, pour en comprendre son rôle de représentation, décrit notamment dans l'enquête sur les pavillonnaires dans les années 1960<sup>870</sup>. Nous nous concentrons ici sur les éléments qui permettent de passer de la rue à la maison en laissant provisoirement de côté les accès aux autres espaces du jardin et notamment à la terrasse.

Au sein des quinze parcelles du corpus resserré, les cheminements conduisant de la porte piétonne à la porte d'entrée de la maison peuvent se classer en trois types. Un premier regroupe les maisons dont l'entrée est positionnée de manière frontale, parallèlement à la rue. Pour ces trois maisons, l'accès à la porte d'entrée prend la forme d'une allée plus ou moins large. Dans le cas de la maison située au 9 de la rue du Menhir, l'allée occupe toute la largeur de la parcelle, constituant une sorte de cour d'entrée, comme pour la maison située au 10 de la rue Schweitzer, plus ancienne de quatre décennies. Le second type regroupe des maisons dont la porte est située sur une façade perpendiculaire à la rue. L'accès à la maison, de la rue à la porte d'entrée, se divise en deux séquences : une première, souvent largement ouverte, au moins visuellement, sur la rue et intégrant toute la largeur de la parcelle, et une seconde, plus étroite, située entre la limite séparative (généralement clôturée) et la maison, menant à la porte. Cet accès se prolonge parfois par un troisième espace, allant jusqu'à la terrasse ou vers le reste du jardin, plus éloignés de la rue. Le troisième type correspond à des maisons dont le jardin de devant n'occupe pas toute la largeur sur rue. Une partie du jardin sur rue est plus invisible, plus occulté visuellement. Un second espace étroit conduit jusqu'à la porte d'entrée, comme dans le

<sup>869</sup> Cette surélévation est appelée « butte » ou « taupière », est souvent fustigée par les architectes et urbanistes. Elle peut aussi avoir un rôle dans la structuration de l'espace et dans la prise de distance de la maison vis-à-vis de la rue, cf. GARCIAS Jean-Claude, TREUTTEL Jean-Jacques, « L'ancrage au sol, taupinière et soubassement », in *Les cahiers de la recherche architecturale*, Marseille, Parenthèses, 1984 ; p. 58-69.

<sup>870</sup> RAYMOND Henri, HAUMONT Nicole, DEZÈS Marie-Geneviève, HAUMONT Antoine, 1966, op. cit.

second type. Dans ce troisième ensemble, aucune clôture n'intègre un portail ou un portillon.

Chacun des trois types se retrouve dans les différentes rues étudiées, mais le dernier est cependant plus présent dans des rues les plus récemment urbanisées. Dans l'ensemble des parcelles observées, l'organisation du cheminement découle généralement de la position de la maison sur la parcelle, de sa forme, de la forme de la parcelle – caractéristiques qui varient suivant les différentes générations de maisons<sup>871</sup> – mais également de la position du terrain, le long d'une, deux, voire trois rues.

*Entre intérieur et extérieur : faire attention aux seuils*

Par ailleurs, l'aménagement de l'allée conduisant à la maison prend des formes diverses. Ces allées sont parfois goudronnées ou cimentées, mais le plus souvent pavées, contrairement à d'autres espaces du jardin, où le sol est perméable, presque toujours engazonné. Les matériaux de l'allée peuvent entrer en correspondance avec la maison et la clôture, dans leurs colorations ou matérialités.

L'entrée latérale à la maison, solution la plus fréquente dans les pavillons de B., permet à la séquence d'accès de se décomposer en deux espaces, plus ou moins ouverts et larges, qui semblent constituer autant de seuils vers la maison. En quittant le jardin de devant et en arrivant le long de la maison – nous devrions dire des maisons, puisqu'une autre maison se trouve à peu près à la même distance sur la parcelle voisine – nous entrons dans un espace plus étroit, dans lequel notre champ de vision est plus restreint, orienté vers l'arrière de la parcelle ou vers l'avant, en fonction de notre sens de circulation, par les éléments qui viennent le cadrer latéralement. Cette étroitesse est souvent accentuée par d'autres éléments, venant longer l'allée pour la distinguer clairement du jardin. Certains de ces dispositifs s'intègrent à la limite séparative, l'allée d'accès se positionnant le plus souvent dans l'espace le plus étroit de la parcelle. La haie située en limite séparative suit également l'allée d'accès. Lorsque celle-ci se trouve à plus grande distance de la limite, de petits bordures, plantations ou objets viennent la distinguer du reste du jardin, évitant à celui ou celle qui est entré dans la parcelle d'être tenté de quitter l'allée. Ces éléments constituent autant de seuils, qui, en faisant office de marquage, prolongent la clôture sur

---

<sup>871</sup> Cf. infra. Partie 1, chapitre 1.4.2, « Douze rues et différentes générations de pavillonnaires ».



rue et viennent signaler au visiteur ou à la visiteuse le chemin à suivre pour arriver à la porte d'entrée.



Fig. 4.12. Quelques séquences d'entrée à partir du portillon

Ces séquences d'accès, même lorsqu'elles comprennent un « joli petit portillon » (Lauriane, 12 Menhir), jouent un rôle essentiel dans la définition de la relation de la maison, de l'espace domestique à la rue dont témoigne l'attention accordée à leur aménagement<sup>872</sup>. Ces espaces sont pourtant quasiment absents<sup>873</sup> des échanges que nous avons pu avoir avec les habitant-es de B., comme s'ils ne faisaient pas partie de la clôture, qui ne se définirait, vis-à-vis de la rue, qu'à travers l'épaisseur relativement faible d'un dispositif maçonné doublé de plantations et interrompu par un seuil. En franchissant

<sup>872</sup> DUBOST Françoise, 2000, op. cit.

<sup>873</sup> Jean-Claude Kaufmann décrit, dans un article issu d'une enquête sur les portes d'entrée du logement, la difficulté qu'il a pu avoir à aborder ce sujet, qui semble faire écho à ce « blanc » significatif dans notre enquête. Cf. KAUFMANN Jean-Claude, « Portes, verrous et clés », in *Ethnologie française. La ritualisation du quotidien*, n°2, 1996c, p. 280 à 288.

celui-ci, le visiteur passe au-delà de la clôture, qui est symboliquement la limite de l'intérieur et de l'extérieur : toute la séquence d'accès est, sans aucun doute et nonobstant sa position intermédiaire, l'une des composantes de l'intérieur de la parcelle, distincte de la clôture. En continuité avec l'extérieur, l'allée d'accès à la maison est donc clairement un intérieur-extérieur par lequel peut se prolonger une entrée dans la parcelle qui a déjà eu lieu par le passage du seuil.

Qu'en est-il pour l'habitant-e ? À quel moment s'opère ce franchissement, de l'intérieur à l'extérieur ? Si cette enquête ne permet pas d'esquisser une réponse dans le contexte de B., celle menée par Jean-Claude Kaufmann sur le passage des portes d'entrée<sup>874</sup> du logement pourrait nous donner quelques indications possibles : en effet, le chercheur s'étonne du peu de sensations qui lui sont décrites à propos du franchissement du seuil qui marque pourtant une rupture symbolique entre la sphère publique et la sphère privée. Face à cette absence, il formule l'hypothèse que le franchissement s'inscrirait dans un « continuum »<sup>875</sup> (intégrant différentes opérations, comme celle consistant à tourner la clef dans la serrure, pousser la porte, enlever son manteau, ses chaussures, etc.) dont le seuil, dans sa dimension matérielle, ne serait qu'une étape.

Contrairement au visiteur, pour lequel la césure entre la rue et le jardin est marquée (et parfois ressentie physiquement, lorsqu'il faut enjamber un léger seuil ou pousser un portillon), le parcours de l'habitant-e pourrait être, quand à lui, envisagé dans une parfaite continuité entre le passage de l'extérieur (la rue), à l'intérieur (la maison) en passant par l'intérieur-extérieur (le jardin, l'allée) qui constitue dès lors un espace d'intermédiation<sup>876</sup>, plus « sas »<sup>877</sup> que seuil en somme. Pour l'habitant-e, le franchissement de la clôture s'inscrit dans ce passage sans marquer de rupture, contrairement au visiteur. Le marquage prendrait ainsi différentes significations, que l'on soit habitant-e, visiteur-se, nous conduisant à situer et interpréter les seuils différemment. Pour le ou la visiteur-se, nous ne pouvons donc pas envisager l'allée qui prolonge le seuil comme une prolongation de celui-ci, mais bien comme un autre seuil, intérieur à la parcelle et extérieur à la maison, qui marque le passage dans l'espace du « chez-soi ».

---

<sup>874</sup> Ibid.

<sup>875</sup> Ibid. ; p. 282.

<sup>876</sup> FLAMAND Amélie, s.d., op. cit.

<sup>877</sup> ÉLEB Monique, « La frontière mouvante entre vie privée et vie publique dans la maison », in KAUFMANN Jean-Claude (dir.), 1996, op. cit. ; p. 173-182.

### 4.2.3. Seuils et transitions : s'approprier l'espace de la parcelle

Cette première lecture de la séquence d'accès piétonne à la parcelle nous a conduit jusqu'à la porte d'entrée de la maison, que nous ne franchirons pas, car nous allons rester dans le jardin et poursuivre notre déambulation. En effet, l'analyse de cet accès à travers la notion de seuil nous amène à observer d'autres seuils dans chacune des parcelles : ceux-ci peuvent prendre la forme de bordures, d'alignements de pots de fleurs, de haies, de murets, de massif floraux, qui viennent découper et diviser le jardin en différents espaces.

#### *Des vocations plus ou moins définies*

Ces espaces répondent à plusieurs vocations plus ou moins précises : on trouve, dans chacune des parcelles des emprises, engazonnées, plantées, parfois très composées, dont la fonction n'apparaîtra qu'à partir de l'observation de leurs usages, tandis que d'autres seront rendus visibles par des dispositifs particuliers. Ainsi, la terrasse ou le potager se distinguent clairement du reste du jardin par leur configuration particulière. La terrasse est un espace pavé et le plus souvent contigu de la maison. Le potager – que l'on ne trouve pas dans tous les jardins<sup>878</sup>, contrairement à la terrasse – est la seule partie du jardin où le sol, la terre, apparaissent à nu, non recouvertes par un pavage, du gazon, des plantes couvre-sol... Ces deux espaces particuliers sont généralement situés à l'opposé de la séquence d'entrée sur la parcelle, dans une position qui la rend potentiellement invisible de celle-ci, comme nous le verrons un peu plus loin en s'intéressant aux différents « régimes de visibilité<sup>879</sup> » qui peuvent régir la parcelle. Pour accéder à la terrasse, deux possibilités s'offrent au visiteur entré dans la parcelle par l'allée piétonne : soit traverser la maison, ce qui implique d'y entrer, donc d'y être accueilli ; soit de faire le tour de la maison pour parvenir, à l'issue de son parcours, à la terrasse. Ce long cheminement conduit à franchir d'autres seuils, parfois signifiés par des haies, des discontinuités de niveaux, des barrières même, pour passer de la séquence resserrée où se trouve l'entrée, entre la maison et la limite parcellaire, à un espace plus large et plus ouvert, « le jardin de

ATLAS  
Planche  
L01

<sup>878</sup> Dans une enquête sur l'habitat individuel menée en 1976 en Alsace, 85% des personnes résidant en maison individuelle déclaraient alors disposer d'un potager et 94% un jardin d'agrément. Cf. SERFATY-GARZON Perla, 1977, op. cit. ; p. 115. Une enquête plus récente de l'INSEE indiquait qu'en 2017, 19% des français-es disposaient d'un jardin potager et 34% un jardin d'agrément qui semble dénoter d'une forte baisse de la présence de potagers. Cf. DEMOLY Elvire, SCHWEITZER Camille, « En 2017, 20 % des ménages ont consommé des produits alimentaires de leur propre production ou de celle d'un autre ménage », in *Insee Focus*, n° 236, Mai 2021, url : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5370353#consulter>.

<sup>879</sup> LÉVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.), 2003, op. cit. ; cf. LÉVY Jacques, 1994, op. cit., article « régime de visibilité ».

derrière » où se trouve la terrasse, à moins que celle-ci ne se positionne du côté opposé à l'allée d'entrée.

*Préserver le chez-soi, protéger l'accès à l'intimité ?*<sup>880</sup>

*« le problème des voisins, c'est qu'ils viennent quand vous êtes en train de vous faire bronzer, alors j'ai quand même mis une protection »*

Philippe, 16 Marguerites

Ce long cheminement vers la terrasse et cette intrusion directe, déplorée par Philippe, n'est pas courant, car l'usage consiste à signaler sa présence – sauf pour les visiteurs habituels – à la porte d'entrée de la maison. Même si des raisons pratiques ont pu amener les habitant-es à maintenir la possibilité de faire le tour de la maison, les multiples seuils à franchir et la longueur du parcours pourraient signifier que pour le visiteur, s'engager dans ce long parcours n'est ni opportun ni pertinent. Dans certains cas, ce parcours est même empêché par des limites claires venant découper l'espace de la parcelle, comme des petits grillages ou des haies épaisses. Cette délimitation peut répondre à d'autres nécessités, comme, dans le jardin de Raphaëlle (10 Schweitzer), de cantonner ses lapins dans une partie bien définie du jardin.

La présence, ou non, d'un portillon, ne modifie pas cette configuration, contrairement à l'hypothèse que nous avons envisagé : le jardin dépourvu de portillon n'est pas davantage découpé, le cheminement et les seuils que le visiteur doit franchir ne sont pas plus nombreux ou marqués, comme si le portillon ou le portail n'avaient, en définitive, aucun rôle, aucune fonction effective dans la fermeture de la parcelle. Nous l'avons vu, la suppression des portails et portillons ne modifie pas la manière d'envisager les interactions entre public et privé, même si les points de contact semblent s'épaissir : le rôle d'espace intermédiaire<sup>881</sup> du jardin et de l'allée prolongeant la clôture n'est probablement effectif que pour l'habitant-e de la parcelle, dont le parcours s'inscrit dans un continuum. Celui-ci est évidemment d'autant plus fort que l'accès à la maison s'opère souvent par le sous-sol, en entrant directement en véhicule dans le garage. Pour le visiteur, au contraire, le seuil de la clôture marque une limite claire, même en l'absence de portillon, redoublée par d'autres, à

<sup>880</sup> Ibid.

<sup>881</sup> FLAMAND Amélie, s.d., op. cit.



l'intérieur de la parcelle. Ces dernières viennent notamment marquer le passage entre le cheminement vers la maison et les autres espaces du jardin, notamment la terrasse, qui se situe quasiment toujours à l'écart de l'entrée.



Fig. 4.13. Quelques exemples de délimitations internes aux parcelles

#### 4.2.4. Les seuils du chez-soi

Les distinctions observées dans les propos qui précèdent conduisent à distinguer deux natures d'espaces à l'intérieur de la parcelle, à partir de leurs modes d'accès et de leurs délimitations : une plus grande sphère, constituant le chez-soi, qui débute au moment du franchissement du seuil de la clôture et une autre, celle de l'intime, plus étroite, contenue à l'intérieur de la précédente, délimitée à l'intérieur de la parcelle et distincte des cheminements qui permettent d'accéder à la porte d'entrée de la maison. La maîtrise du franchissement n'est jamais absolue, qu'il y ait ou non un portillon, mais relève d'un ensemble d'éléments, combinés de manière différente, composant une sorte de « grammaire » des seuils, ajustée à chaque parcelle qui en régissant les modes d'accès et affirment au visiteur qu'« à partir de là, c'est mon domaine » (Eric, 18 Champ-du-Feu).

Ces observations permettent également de mettre en avant l'importance du rôle d'« orientation » associée à celle de « délimitation », pour chacune des clôtures. Si l'interdépendance de ces deux efficacités potentielles avait d'emblée été envisagée, nous avons pu remarquer que le positionnement du seuil, le lieu du franchissement, présentait une importance essentielle dans la délimitation, réelle (lorsqu'il y a un portail ou un portillon) ou simplement suggérée (lorsque la clôture est dépourvue de portail ou de portillon). L'absence de réelle différences, dans la configuration des accès des parcelles

délimitées en totalité ou non, nous interroge : à quelle efficacité potentielle peuvent répondre, en définitive le portail, le portillon ? Dans la suite de cette interrogation nous pourrions en déduire que le portail et le portillon pourraient ne présenter aucun rôle dans la délimitation de la parcelle, leurs efficacités potentielles étant d'une toute autre nature, simplement décoratives comme l'évoque Lauriane (12 Menhir), qui s'est questionnée sur l'installation d'un portail, avant d'y renoncer :

*« Dans l'absolu, on dit que c'est bien quand tout est clôturé, fermé, il y a le côté esthétique, on fait un choix, on choisit un joli petit portillon, le portail, finalement, maintenant, que vous ayez un portillon ou que vous ayez rien du tout, quelqu'un vient, votre porte est fermée, il ouvre ici [l'emplacement de stationnement], il entre sur le terrain... »*

#### *Délimiter pour marquer les seuils*

Nous avons considéré, dans la seconde partie, que l'efficacité potentielle de marquage pouvait se déduire de toutes les autres efficacités potentielles d'une clôture : en délimitant une parcelle, en orientant le franchissement, en occultant des vues, celles-ci jouaient également un rôle de marquage, jouant avant tout un rôle symbolique dans l'espace. Nous avons déjà pu observer, par rapport aux humains, adultes (et dans une moindre mesure enfants) que la délimitation pouvait agir comme un marquage, avant de répondre à l'enjeu de délimitation.

Comme l'énonce Didier (21 Sorbiers), la clôture lui sert bien à « montrer où sont mes limites », agissant d'abord, comme l'évoquent Lauriane (12 Menhir) ou Monia (18 Schweitzer) de manière symbolique, pour « délimiter la propriété » (Yvette, 19 Beethoven). Le rôle de marquage de la clôture qui est ici mis en avant s'appuie aussi sur les espaces de franchissements, qui sont régis par des règles spécifiques qui peuvent aussi s'étendre à l'espace public, comme le raconte Raphaëlle (10 Schweitzer) dans cet extrait :

*« Dans la rue, c'est un peu compliqué de se garer, parce qu'on a le droit de se garer que d'un côté, du coup, devant les maisons, à part la mienne, il n'y a pas beaucoup de place [...]. Et donc je n'ai de cesse à expliquer à tous mes voisins, que je me gare là, qu'ils peuvent se garer devant l'entrée de garage et le portillon d'à côté [...]. Ça fait trois ou quatre ans que je suis là, cette barrière psychologique est indépassable [...] c'est un portillon qui dit que c'est une sortie de garage donc on ne se gare pas devant [...]. Mais pas qu'eux. Une*

*infirmière qui [...] va en face, [...] se gare à perpette, [...] il n'y a rien à faire, elle préfère marcher plutôt que de se mettre devant le portillon. »*

Nous voyons, à travers ce témoignage, l'importance qui est donnée à l'entrée, au seuil, sur la parcelle et dans la rue. Le seuil, qui génère une discontinuité, entre l'intérieur et l'extérieur, à partir de l'extérieur, induit aussi une forme de continuité, à partir de l'intérieur de la parcelle, conduisant les personnes à éviter le plus possible de se garer près du portillon pour ne pas gêner Raphaëlle, malgré ses explications : les règles et les marquages présents dans l'espace ne peuvent être contredits par une affirmation, même répétée. Cette « convenance » vient articuler la sphère privée à la sphère publique<sup>882</sup>. Nous voyons ici combien la configuration d'un espace, lorsqu'elle s'associe à des usages réglés, peut être agissante. Dans la suite de l'entretien, Raphaëlle, installée depuis moins de cinq ans<sup>883</sup>, confirmera, par d'autres anecdotes, combien son attitude peut être en décalage avec les habitudes qui peuvent régir les interactions entre les clôtures et le stationnement dans sa rue. Ce récit nous conduit à relativiser la portée de la clôture dans la délimitation du chez-soi vis-à-vis de l'extérieur, du public : si la délimitation est stricte, dans un sens, de l'extérieur vers l'intérieur, elle semble plus floue dans l'autre sens.

Quels mécanismes peuvent conduire des habitant-es de B. à considérer que la sphère privée puisse dépasser la limite de la parcelle, pour s'imposer aux espaces publics qui la jouxtent ? Cette nouvelle question nous amène à constater, une fois encore, combien la clôture peut être agissante de manière différente selon que nous la considérons à partir de l'une ou l'autre de ses « faces ». La délimitation du « chez-soi », dont la clôture peut incarner le « fantasme » (Eric, 18 Champ-du-Feu) agirait donc comme un marquage, dont la délimitation est l'une des modalités. Le marquage, efficacité devenant primordiale, s'appuie ainsi sur des dispositifs de délimitation (et d'orientation), mais également sur des conventions ou des schémas inculqués<sup>884</sup> qui semblent dépasser l'individu en mettant potentiellement en jeu une « identité spatiale collective<sup>885</sup> ». Délimiter permet de marquer

<sup>882</sup> PROST Antoine, « Transitions et interférences », in ARIÈS Philippe, DUBY Georges, PROST Antoine, VINCENT Gérard (dir.), 1987, op. cit., p. 115-153 ; p. 118.

<sup>883</sup> Dans une rue lotie en 1959, qui appartient à la première génération de notre échantillonnage. Une partie des personnes qui y habitaient en 2014 s'y étaient donc installées il y a plus d'un demi-siècle.

<sup>884</sup> KAUFMANN Jean-Claude, 2000, op. cit. ; p. 193.

<sup>885</sup> LÉVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.), 2003, op. cit., article « Identité spatiale collective ».

l'espace, de « différencier l'espace extérieur de l'espace intérieur<sup>886</sup> », et, de manière finalement plus secondaire, de délimiter un espace. Comme nous l'avons décrit dans la troisième partie, le marquage constitue également l'une des pratiques d'appropriation qui contribuent à l'émergence d'un espace « à soi », qui n'a de sens que vis-à-vis d'autres. Mais le marquage d'une délimitation est-il suffisant pour répondre à l'attente d'une intimité ? En s'intéressant, dans le chapitre suivant, à l'efficacité potentielle d'occultation, nous aborderons plus précisément le rôle que peut jouer la clôture pour « gagner un peu en intimité » (Yvette, 19 Beethoven).

---

<sup>886</sup> HAUMONT Nicole, 1976, op. cit. ; p. 280.

### Chapitre 4.3 / Occulter – un espace ouvert où les vues sont régulées ?

Dans le chapitre qui précède, nous avons observé la diversité des manières dont pouvaient être envisagées la question de la délimitation et des accès à la parcelle : malgré des degrés de délimitation très différents, nous avons souligné l'importance des seuils qui concentrent, en un point particulier, toute la question du franchissement et sa potentielle « maîtrise » vis-à-vis d'un chez-soi.

*« Qu'est-ce que le privé, alors, sinon ce qui échappe au regard d'autrui, ce qui se protège ou se cache de ce regard ? Et parallèlement, qu'est-ce que le public, sinon cet espace partagé, où je suis obligé d'exposer au regard de l'autre mon monde individuel et privé ?<sup>887</sup> »*

La question de la vue, dans l'espace domestique, recouvre potentiellement une diversité de situations d'interactions, comme l'évoque Andrea Semprini. Il y a les vues que l'on peut avoir de l'intérieur de son jardin ou de sa maison vis-à-vis de l'extérieur. Dans la maison, les murs et les fenêtres vont contribuer à cadrer les vues vers l'extérieur. Dans le jardin ou dans la maison, les vues s'orientent aussi en direction du jardin, dans une relation à une intériorité ou à une extériorité : je suis dans la maison, j'observe le jardin (extérieur) ; je suis dans le jardin, j'observe le jardin (intérieur). Ces vues peuvent également provenir de l'extérieur, de la rue, de l'espace public : qu'est-ce que je peux voir du jardin, de la maison, à partir de la rue ? Par conséquent, en s'intéressant au rôle d'occultation des clôtures, qu'est-ce qui est « donné » à voir ? Et qu'est ce qui est caché, dans chacune des positions de « regardeur » que l'on peut avoir, ou comme le dit Anne Cauquelin, comment la clôture permet-elle de « clôturer le regard<sup>888</sup> » ? Avant cela, pouvons-nous identifier certains points de vue privilégiés, à partir desquels les habitant-es de B. vont concevoir leurs clôtures ? Est-il possible d'identifier également des différences, dans la manière dont les différent-es « regardeurs » ou « regardeuses » potentiel·les sont pris·es en compte, entre le ou la voisin·e connu·e et l'étudiant en thèse arpenteur le quartier ? En somme, tous les regards sont-ils envisagés de la même manière ? Ou s'appuient-ils sur la diversité des points de vues et d'orientations rapidement évoquées ici ?

<sup>887</sup> SEMPRINI Andrea, 1994, op. cit. ; p.146.

<sup>888</sup> CAUQUELIN Anne, 2003, op. cit. ; p. 18.

### 4.3.1. Du visible à l'intime

La distinction entre visible et invisible fait assez directement écho à la séparation du chez soi vis-à-vis de la sphère publique. L'invisibilité, à partir de la sphère publique est ainsi l'une des conditions nécessaires à l'émergence d'un sentiment d'intimité, comme nous l'avons vu dans le premier chapitre. Eric Landowski décrit que l'intimité suppose une forme d'invisibilité, du moins à partir de ce qui peut relever du public, de l'extérieur : « L'intégrité de la "vie privée" en tant que sphère d'activité réservée et protégée, comme le déroulement de la "vie publique" en tant que spectacle reçu par un "public", supposent un minimum de contractualisation des rapports "scopiques", et plus largement cognitifs entre des partenaires dotés de la compétence correspondante<sup>889</sup>».

#### *L'utopie de l'espace ouvert et de la transparence*

Comme toutes les catégories d'analyse que nous manipulons, celles de visible et d'invisible ont une histoire. Ces catégories nous conduisent à revenir sur l'importance essentielle du « visuel » dans la conception de l'espace, en particulier en occident. En effet, dès la philosophie de la Grèce antique, la vue a été placée au-dessus des autres sens et rapprochée de l'entendement et de la pensée. La mise au point de la perspective monofocale<sup>890</sup>, au XV<sup>e</sup> siècle, en parallèle de l'émergence de la discipline architecturale<sup>891</sup> vont contribuer à la prédominance de la vue dans la conception savante de l'espace. Un peu plus tard, la conception panoptique<sup>892</sup>, la transparence recherchée des architectures<sup>893</sup> ou celles du tissu urbain pavillonnaire peuvent se rattacher à une conception « scopique » de l'espace, qui se conçoivent d'abord et avant tout à partir du sens visuel, comme le

<sup>889</sup> LANDOWSKI Eric, *La société réfléchie. Essai de socio-sémiotique*, Paris, Seuil, 1989 ; p. 136.

<sup>890</sup> FAVENNEC Denis, RIBOULET-DEYRIS Emmanuel, *Douce perspective. Une histoire de science et d'art*, Paris, Ellipses, 2007 ; PANOFSKY Erwin, *La perspective comme forme symbolique*, Paris, Les éditions de minuit, 1976 (éd. originale : 1924)

<sup>891</sup> À travers l'émergence d'une pratique, la conception, distincte de la mise en œuvre dont témoigne la figure de Filippo Brunelleschi puis, quelques décennies plus tard, par un texte fondateur, qui propose un premier corpus conceptuel à cette discipline, le *De re aedificatori* de Leon-Battista Alberti, paru en 1452.

<sup>892</sup> Notamment décrite, dans sa signification politique, par Michel FOUCAULT, cf. chapitre « Le panoptisme », *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975 ; p. 228-263.

<sup>893</sup> Décrites notamment par Walter Benjamin, in « Paris, capitale du XIX<sup>e</sup> siècle », in *Gesammelte Schriften*, R. Tiedemann (ed.), vol. V, 1, Francfort, Suhrkamp, 1982 (réédition en format poche : *Paris capitale du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Allia, 2003) ; pour une histoire de la transparence, on se référera à l'article d'Emmanuel Alloa, « Architectures de la transparence », in *Appareil* [En ligne], 1 | 2008, mis en ligne le 21 février 2008 ; url : <http://journals.openedition.org/appareil/138>.

décrit notamment Richard Sennett<sup>894</sup>. Cette conception, comme la décrit Edward T.Hall, réduit les autres stimulations sensorielles, appauvrissant l'expérience de l'espace et notamment celle qui est liée à la kinesthésie<sup>895</sup>. L'analyse des jardins de B. à travers le prisme du rôle d'occultation des clôtures s'inscrit par conséquent dans une histoire longue de la vue et de l'œil, qui assimile également certaines catégories telles que l'intime, le public, ou le privé, à des « régimes de visibilité » différents<sup>896</sup>. L'adéquation entre ces catégories de visibilité et la configuration de l'espace constitue une première « contractualisation », qui s'appuie sur des conventions, que certaines personnes rencontrées à B. ont évoquées, pour mettre en avant la liberté permise par l'invisibilité.

Dans l'espace pavillonnaire, le jardin qui protège en mettant à distance est aussi un espace qui est exposé à la vue car il se trouve à l'extérieur des murs de la maison, « mi-dedans » et « quasi-dehors<sup>897</sup> ». Contrairement à la maison qui est constituée d'une enveloppe pleine, « percée » (de portes, de fenêtres), le jardin est d'abord un espace ouvert, dans lequel il faudra positionner des éléments matériels pour pouvoir définir ce qui y sera visible et invisible. La clôture et tout ce qui vient s'y ajouter vont donc contribuer à remplir un espace d'abord ouvert, vide et donc transparent.

*Voir : une question de position*

En décryptant l'espace à travers cette dichotomie entre visible et invisible, nous pourrions immédiatement déceler les lieux se rattachant à la sphère publique et ceux pouvant se rattacher au chez-soi, à l'intime. Mais cette transposition n'est pas aussi simple qu'il n'y paraît, car déceler le visible et l'invisible dépend d'un sujet, d'un regard, orienté vers un objet. La position du sujet regardant dans l'espace conditionne par conséquent la visibilité des éléments qui sont potentiellement perceptibles dans son champ de vision.

---

<sup>894</sup> SENNETT Richard, *La conscience de l'œil. Urbanisme et société*, Paris, Les éditions de la Passion, 2000 (éd. originale : 1990).

<sup>895</sup> La kinesthésie est l'expérience liée au toucher, pour laquelle l'ensemble de notre enveloppe corporelle – la peau – agit comme capteur. Cf. HALL Edward T., 1966, op. cit. ; p. 86. Dans le même ouvrage, un chapitre est consacré à l'« espace visuel ».

<sup>896</sup> Nous ne pouvons ignorer que l'étroite correspondance entre visible et invisible, public et privé est, depuis quelques décennies, mise en question par des systèmes d'interaction – les réseaux sociaux – qui transgressent les limites territoriales pour entrer jusqu'au cœur des foyers. Nous ne serons pas en mesure d'observer les éventuels impacts, dans l'espace physique, de l'évolution des frontières entre le public et le privé qui s'opèrent dans l'espace virtuel.

<sup>897</sup> CAUQUELIN Anne, 2003, op. cit. ; p. 59.

La visibilité des espaces par un individu est conditionnée à la possibilité de celui-ci de se positionner dans une situation qui lui permet potentiellement de voir. Pour s'intéresser aux dispositifs d'occultation, il faut par conséquent s'intéresser à leur nature intrinsèque, mais également aux points de vue à partir desquels ils ont été conçus pour être perçus : en me situant dans un jardin ou en me situant dans la rue, que puis-je voir du jardin de mon voisin ? Est-ce que je peux voir les mêmes choses ? Cette différence des points de vue renvoie à des positions dans l'espace qui sont régies par certaines règles qui régulent les regards portés les uns sur les autres.

Pour décrypter l'espace à travers ces différences nuances de visibilité, Andrea Semprini propose par conséquent de faire usage des verbes modaux, vouloir, devoir, pouvoir, savoir<sup>898</sup>, pour analyser les caractéristiques de différents découpages de l'espace domestique et « engager une analyse modale de la visibilité<sup>899</sup> ». Ces verbes, qui apparaissent notamment dans les discours des habitant-es, permettent d'identifier certaines de leurs d'intentionnalités. Pour aborder la question de la visibilité, l'action de voir, on peut vouloir voir, ou pouvoir voir, se savoir vu, ou ne pas le savoir. Cette compréhension peut également être complexifiée, comme le décrit Semprini : une personne peut ainsi vouloir pouvoir voir, par exemple en recouvrant la vue, tandis qu'un autre, un espion, pourrait vouloir ne pas être vu. La compréhension des intentions du sujet regardant, ou du sujet potentiellement regardé, est dès lors déterminante pour comprendre, dans un espace réel, les significations des possibles visibilités et invisibilités. Dans les jardins de B., nous pourrions ainsi distinguer ce qui ne *doit* pas être vu, ce qui *peut* être vu, ce que l'on *peut* voir, de ce que que l'on ne doit pas *pouvoir vouloir* voir, etc...

#### *Se regarder et s'ignorer : voir et (a)percevoir*

L'« hypertrophie de la vue<sup>900</sup> » dans la société moderne est associée, comme le décrit Georg Simmel, à des logiques d'évitement, de « réserve<sup>901</sup> », permettant de supporter la vie citadine, la préservation du « soi ». Mais le coup d'œil est aussi le premier jalon d'une interaction qui nécessite de s'exposer à l'autre, de se rendre visible à lui ou à elle, volontairement, ou pas. Pour mieux saisir cela, nous devons différencier différentes manières de regarder, qui peuvent être « focalisées » ou non focalisées, attentives ou

<sup>898</sup> SEMPRINI Andrea, 1994, op. cit. ; p.147.

<sup>899</sup> Ibid. ; p. 147.

<sup>900</sup> SIMAY Philippe, préface, in SIMMEL Georg, « Sociologie des sens », 1902, op. cit. ; p. 29.

<sup>901</sup> GOFFMAN Erving, 1973b, op. cit. ; p. 74.



ignorant volontairement quelque chose qui est pourtant perceptible dans son champ de vision. L'exemple d'une banale situation de prestation de service décrite par Isaac Joseph pour aborder la question des interactions visuelles<sup>902</sup> permet de comprendre l'enjeu de l'attention dans la perception visuelle, en particulier lorsqu'elle peut impliquer une réciprocité et une interaction. L'agent feindra d'abord d'ignorer le nouvel usager « en multipliant les signes indiquant qu'il est encore occupé » et « en évitant de croiser le regard du client » avant qu'il ne puisse s'occuper de lui. Au moment opportun, un mot ou un regard de l'agent viendra signaler au client « qu'un engagement est probable dans un avenir proche <sup>903</sup> ». L'interaction, notamment visuelle, est donc une question de « moments », opportuns ou pas, qui peuvent entrer en ligne de compte dans la manière dont les pavillonnaires occultent ou non certains espaces. Se questionner sur le visible et l'invisible peut ainsi nous conduire à nous intéresser aux différents moments de la vie quotidienne, afin d'identifier ceux qui nécessitent de se préserver de regards inopportuns.

Ces marques d'attention et ces moments sont étroitement liés à la manière dont la vision nous permet de percevoir le monde. En effet, notre champ de vision se décompose en deux parties : une partie centrale, qui permet une vision focalisée, attentive aux détails, et une vision périphérique, floue, qui nous fait percevoir des mouvements et des ensembles. En fonction des moments et de l'orientation de notre regard, ce sera l'une ou l'autre de ces visions qui nous amènera à percevoir un lieu. Comme l'ont montré des travaux de psychosociologie de l'espace, la vision centrale, nette, nous écarte, nous met à distance, « nous confronte avec le monde<sup>904</sup> » tandis que la vision périphérique « nous enveloppe dans la chair du monde<sup>905</sup> ».

L'étude des dispositifs d'occultation nécessite de s'intéresser autant à ceux qui contribuent à rendre invisible à partir d'une attention focalisée, que ceux qui peuvent rendre invisibles, imperceptibles, à partir d'une perception non-focalisée. Pour tenter d'appréhender ces deux niveaux de perception visuelle, voir et apercevoir, nous poursuivrons cette enquête en articulant l'analyse des dispositifs, leur relevé et leur cartographie avec le discours des habitant·e de B. sur ceux-ci. Une troisième approche, dépassant largement le cadre de cette recherche, aurait pu s'intéresser à la perception des personnes pratiquant l'espace

---

<sup>902</sup> JOSEPH Isaac, 1998, op. cit. ; p.79.

<sup>903</sup> Ibid. ; p. 79.

<sup>904</sup> PALLASMAA Juhani, *Le regard des sens*, Paris, Editions du Linteau, 2010 (éd. originale 2005) ; p. 10.

<sup>905</sup> Ibid.

pavillonnaire vis-à-vis de ces dispositifs<sup>906</sup>. Celle-ci n'apparaîtra que ponctuellement, lorsque le déroulement des entretiens a permis de s'en approcher. En laissant de côté cette approche centrée sur l'acte de perception en situation, nous sommes conscients que nos résultats ne pourront qu'être partiels, relevant parfois de la déduction, parfois de la conjecture, à partir d'intentions exprimées par les habitant-es mises en regard des dispositifs décrits et décryptés, sans amener les habitant-es à (re)faire directement l'expérience de ceux-ci dans le cadre de l'enquête.

Néanmoins, le discours des habitant-es va nous permettre de caractériser un espace dans sa potentialité à être considéré comme intime, en mobilisant cette notion comme une « catégorie pratique<sup>907</sup> », à l'image du chez-soi, du public, du privé. La caractérisation d'un espace comme pouvant être intime, ou appartenir à la sphère du chez-soi par les personnes rencontrées est le résultat de ces interprétations subjectives (et affectives)<sup>908</sup> d'un espace connu et des différentes pratiques qui y prennent place, confrontées à nos analyses morphologiques. S'intéresser au rôle d'occultation de la clôture conduit non seulement à observer ce qui est visible et invisible mais également, parce que ces actions peuvent être signifiantes, de quelles manières les habitant-es de B. procèdent pour cacher ou pour montrer quelque chose.

**ATLAS**  
**Planche**  
**L02**

*Cartographier le visible et l'invisible*

La compréhension de l'ouverture visuelle et du degré d'occultation m'a amené à l'élaboration d'un outil spécifique : la carte-sonar. Celle-ci prolonge d'autres travaux et recherches cartographiques récentes visant à rendre compte de manière plus précise de l'espace et de ses perceptions en réinterrogeant l'outil cartographique<sup>909</sup>.

<sup>906</sup> Des méthodes de psycho-sociologie de l'espace, d'analyse des ambiances ont été développées pour s'intéresser à l'acte de perception en tant que tel, dans différentes situations. Certaines méthodes dont nous nous inspirons, comme le parcours commenté, sont décrites dans l'ouvrage suivant : GROSJEAN Michèle, THIBAUD Jean-Paul, 2001, op. cit.

<sup>907</sup> SEMPRINI Andrea, 1994, op. cit. ; p.149.

<sup>908</sup> BAILLY Antoine, La perception de l'espace urbain : les concepts, les méthodes d'étude, leur utilisation dans la recherche géographique, Centre de Recherche d'Urbanisme, 1977 ; p. 14.

<sup>909</sup> Nous pensons notamment aux travaux du laboratoire Chôros, cf. LANOIX Carole, MAURON Véronique, « Cartographier le temps, l'espace d'un moment », in *EspacesTemps.net* [En ligne], Travaux, 2015, Mis en ligne le 15 décembre 2015 ; url : <https://www.espacestems.net/articles/cartographier-le-temps-lespace-dun-moment-2/>.

La carte-sonar est une déclinaison de la carte-radar élaborée par la paysagiste Laurence Cremel<sup>910</sup>. La carte-sonar est construite à partir d'un point de vue abstrait, à hauteur d'œil (1,68m), positionné au centre de la rue. Cette carte rend compte de ce qui est potentiellement visible à partir de l'espace public : elle part ainsi du point de vue de l'étudiant en thèse ou du visiteur, de celui du ou de la voisin·e peut-être, qui regarde de part et d'autre de son cheminement. Ce qui est masqué, sur la carte, est ce qui, de ce point de vue, n'est pas visible. Constituent ainsi des obstacles à la vue tous les éléments opaques dont la hauteur est supérieure ou égale à 1,68m. Suivant ce protocole, les éléments plus bas, comme, de manière générale, les murets ne constituent pas des obstacles à la vue. Cette méthode définit un point de vue à 360° sur un plan horizontal mais pas sur un plan vertical : un muret bas, qui dans la réalité, peut cacher certains éléments situés immédiatement derrière lui dans le jardin, n'est pas considéré dans la carte-sonar comme un obstacle visuel. Certains éléments ajourés, comme des barreaux, ont été aussi considérés comme ne constituant pas des obstacles à la vue.

#### 4.3.2. Des degrés d'occultation différents ?

##### *Evolutions ou variations ?*

L'examen des cartes-sonar amène à distinguer les douze rues, dont les jardins ne présentent pas le même degré de transparence à partir de la chaussée. Pour observer les différentes cartes-sonars, nous allons par conséquent suivre la chronologie des douze rues avant de revenir sur quelques aspects communs. Les rues offrant le plus de transparence, dans la profondeur des jardins, sont les trois rues les plus anciennes. La maison joue un rôle essentiel dans l'occultation d'une partie du jardin, et dans ces trois rues comme dans d'autres, nous constatons qu'elle constitue le principal élément « opaque » et donc obstacle à la vue dans la parcelle. Des arbres, placés dans l'alignement de la façade de la maison par rapport à la rue viennent compléter le volume bâti et cacher une part supplémentaire du jardin : un buisson un peu volumineux peut ainsi jouer un rôle essentiel dans la fermeture visuelle du jardin. La transparence des différents jardins à partir de la rue est également accentuée par l'absence, fréquente, d'éléments d'occultation entre deux jardins, à l'arrière des parcelles les plus profondes, atteignant

**ATLAS**  
**Planches**  
**E01 à E13**

<sup>910</sup> Notamment les cartes radar, développées par CREMEL Laurence et présentées dans son article « La carte radar », in *Carnets du Paysage, Cartographie*, n°20, Versailles/Arles, Actes-Sud et ENSP, 2010.

parfois 45 mètres. La partie avant du jardin est toujours visible, à l'exception de quelques rares parcelles.

Dans les trois rues loties dans les années 1970 (Rue Racine, rue du Champ-du-Feu, rue des Marguerites), nous trouvons une plus grande diversité de configurations, allant d'une transparence très forte à des jardins très cachés. La partie avant du jardin n'est néanmoins quasiment jamais cachée. Des plantations alignées sur la façade, viennent souvent délimiter, visuellement, la partie du jardin située à l'avant de la maison, le « jardin de devant », et le reste du jardin, à partir de la façade de la maison. En fond de parcelle, des plantations viennent généralement séparer, visuellement, les jardins adjacents. Contrairement aux trois rues précédentes, il est bien plus exceptionnel de pouvoir apercevoir plusieurs jardins adjacents à partir de la rue. Pour la rue des Marguerites, l'accolement de la plupart des maisons supprime toute transparence dans la profondeur des jardins. Une opposition claire se lit entre l'avant de la maison, totalement visible et l'arrière, complètement caché. Lorsque deux maisons ne sont pas accolées (elles le sont par série de trois), une petite haie vient prolonger la façade jusqu'à la limite parcellaire.

À l'exception de la rue des Marguerites, qui montre l'importance de la position du bâti dans l'occultation de tout ou partie du jardin, les différentes rues réalisées à partir des années 1980 présentent des configurations similaires à celles décrites précédemment : à l'avant de la maison, le jardin est ouvert, visible, à partir de la façade de la maison, des plantations viennent réduire la visibilité vers le fond du jardin. Des parois et haies prennent souvent place sur les limites séparatives, notamment sur les limites latérales, perpendiculaires à la rue. Ces dispositifs démarrent le plus souvent à partir de la limite sur rue. Dans la rue du Menhir, lotie au début des années 2000, les mêmes observations peuvent être faites.

#### *Ce qui est toujours visible...*

Dans ces douze rues, nous remarquons – à quelques exceptions près – que le jardin est visible jusqu'à la façade de la maison, qui suit un tracé parallèle à la limite parcellaire. Cette visibilité de l'avant de la parcelle permet de voir la façade de la maison, qui n'est qu'à de rares exceptions cachée par des plantations. En effet, nous remarquons à travers ces observations l'importance des plantations et de leur positionnement sur la parcelle dans l'invisibilité de certaines parties des jardins : un arbuste, une petite haie ou un sapin

positionné d'une certaine manière peuvent jouer un rôle d'occultation très important. Nous remarquons que des éléments très ponctuels peuvent avoir une efficacité aussi importante que des éléments linéaires tels qu'un mur, une parois de claustras ou une haie faisant tout le tour de la parcelle.

Ces observations conduisent à minimiser le rôle d'occultation de la clôture, en tant que telle : ce sont souvent des éléments qui viennent s'y superposer dans notre champ de vision qui leur permettent de jouer un rôle d'occultation qu'elles ne pourraient assurer seules, telles qu'elles ont été réalisées. En effet, ces observations font apparaître la diversité des éléments pouvant assurer, potentiellement avec efficacité, certains des rôles que l'on pourrait assigner à la seule clôture. L'espace du jardin semble ainsi mobilisé dans sa globalité, comme une ressource au service de la maîtrise, par les habitant·es, du visible et de l'invisible dans leurs espaces domestiques.

#### *L'invisible... et le rôle de la maison*

Dans les différentes rues et parcelles observées, l'invisible peut se limiter aux parties du jardin que la maison vient cacher, à partir de la rue : il s'agit d'une emprise triangulaire, dont l'importance ou la faible taille est conditionnée par la présence, ou pas, d'autres obstacles visuels, dans l'environnement de la maison (d'autres maisons, par exemple). Ce triangle invisible viendra s'épaissir, s'agrandir, par l'ajout d'autres éléments (les plantations évoquées précédemment), mais permet de constater l'importance du volume de la maison et de son positionnement sur la parcelle dans l'occultation de tout ou partie du jardin. Sa position sur la parcelle constitue ainsi le premier dispositif à partir duquel la visibilité ou l'invisibilité de certaines parties du jardin vont pouvoir être envisagées. Dans ce sens, le volume de la maison joue clairement un rôle dans la clôture visuelle du jardin.

Pour quelques maisons, le jardin « de devant », sur rue, est largement, voire en totalité, invisible. Ces exceptions interrogent : résultent-elles uniquement du hasard, conséquence de quelques initiatives individuelles permises par les règles mais dérogeant aux pratiques communes ? Ou peuvent-elles répondre à des nécessités spécifiques ? Nous nous intéresserons un peu plus loin<sup>911</sup> à ces exceptions, qui se retrouvent dans toutes les rues étudiées.

---

<sup>911</sup> Cf. infra. Partie 6, chapitre 6.1.4. « S'ouvrir, se fermer, pour se conformer à une norme collective ? », « Hors normes ? Des jardins occultés sur rue. »

Cette première approche, tend à simplifier l'espace du jardin en deux catégories, visible ou invisible, écartant tout ce qui peut être aperçu, ou « deviné » dans le champ de vision d'un observateur à partir d'une expérience de la vision qui fait appel à l'ensemble de ses sens et de son expérience, qui nous amène parfois à compléter ou corriger ce que nous ne pouvons pas percevoir en totalité<sup>912</sup>. Les cartes-sonar ont néanmoins permis de comprendre que l'ensemble de l'espace du jardin, dans ces multiples composantes, notamment végétales, pouvait jouer un rôle d'occultation. Après avoir observé les jardins à partir de la rue, nous allons repasser de l'autre côté de la clôture et entrer dans les jardins pour nous approcher des différents dispositifs mobilisés pour jouer le rôle d'occultation et des différents espaces qui en bénéficient.

#### 4.3.3. Des filtres pour organiser les vues

Nous l'avons vu, les cartes-sonar ne donnent qu'une vision abstraite d'un espace qui se définit aussi par la perception que nous pouvons en avoir, à partir d'un point de vue situé. En quittant la carte pour les photographies, nous réintroduisons d'autres dimensions qui peuvent contribuer à la visibilité ou à l'invisibilité d'un espace. En effet, la carte présente le défaut majeur d'aplanir les distances et de ne pas témoigner des effets de profondeur : le perceptible rendu parfois imperceptible parce qu'éloigné et alors rendu minuscule dans un paysage saturé d'une multiplicité d'éléments divers comme peut l'être le quartier pavillonnaire. À partir de l'analyse de différentes photographies prises in-situ, nous nous intéresserons à ces décalages et aux différents dispositifs qui peuvent contribuer à rendre un jardin plus ou moins opaque, plus ou moins protégé des vues. Ce chapitre s'organisera à partir d'un inventaire des dispositifs d'occultation relevés, décrits en se référant au regard de ceux et celles qui les ont mis en place, pour comprendre leur efficacité dans un espace vécu et approprié.

##### *Un petit muret plein qui ne cache rien ?*

Les murets, omniprésents le long des rues de B., ne dépassent qu'exceptionnellement les hauteurs prescrites au moment de la réalisation des lotissements pour s'approcher des hauteurs autorisées sur rue à partir de 2009 dans le PLU<sup>913</sup> (1,20m) puis depuis 2019, par

<sup>912</sup> BAILLY Antoine, 1977, op. cit.

<sup>913</sup> PLU de B., « article 11 UB – Aspect extérieur – Clôtures » ; p. 34.

le PLUI<sup>914</sup> (1,60m). Présentant des hauteurs faibles, les murets pleins ne sont jamais – selon nos observations – mobilisés pour soustraire à la vue quelque chose dans le jardin. Tout ce qui jouxte généralement le muret, le plus souvent des plantations, semble d’abord conçu pour être vu, même quand leur hauteur ne dépasse pas celles des couvertines. Positionné le long de la rue, le muret n’occulte rien, ou malgré lui.



*Fig. 4.14. Des arbres, des arbustes et des grilles qui assurent un rôle de filtre (3 rue Schweitzer)*

#### *Des grilles, barreaudages et grillages*

Les barreaudages et grilles font partie des éléments courants dans les clôtures de B., comme observé dans le premier chapitre. La hauteur de ces éléments est assez faible, le plus souvent inférieure à 80cm. Au-dessus du petit muret opaque, ces éléments sont bien plus ouverts et transparents. Mais leur transparence n’est pas aussi absolue qu’il n’y paraît et peut varier suivant les matériaux employés. Les lattes de PVC employées pour certaines clôtures sont ainsi bien plus pleines que les grilles présentes dans d’autres clôtures.

<sup>914</sup> PLUI de Strasbourg, « division du territoire en zones, la zone UCA » ; p. 16.



Malgré leurs différentes matérialités, ces différents dispositifs ont en commun de « découper » leur arrière-plan, d'en donner une vision encadrée, divisée par les différents éléments du barreaudage, comme nous le voyons sur les différentes images présentées ci-après. En étant regardé à l'oblique, l'épaisseur du barreaudage peut donner à l'observateur l'impression d'être confronté à un élément plein<sup>915</sup>. Tout en ne permettant pas de ne pas « voir », les grilles, barreaudages, auxquels s'ajoutent les grillages, jouent néanmoins un rôle de filtre<sup>916</sup>, atténuant ainsi la visibilité de leur arrière-plan par une perception fragmentée.



Fig. 4.15. La diversité des grilles et barreaudages filtrant les vues

<sup>915</sup> Nous avons déjà évoqué cet effet dans la seconde partie, cf. infra. sous-chapitre 2.5.1. « Quatre efficacités assurées par les clôtures », en nous référant aux colonnades des architectures classiques.

<sup>916</sup> Les théories de la perception des formes (notamment la Gestaltheorie) ont néanmoins montré que le cerveau humain atténue généralement ces discontinuités lorsqu'une forme globale est perceptible : « Une forme est un groupe d'éléments possédant des caractères de cohésion identifiables et reconnaissables. », cf. BAILLY Antoine, 1977, op. cit.



*Les canisses et la tonnelle de Raphaëlle*

Raphaëlle, déjà croisée plusieurs fois précédemment<sup>917</sup>, est arrivée il y a trois ans à B. avec son fils, dans une maison (10 Schweitzer) dont elle est locataire. La clôture sur rue de son terrain est constituée d'un petit muret surmonté d'un barreaudage et intègre également deux portails et un portillon. À l'arrière, la clôture est constituée d'un simple grillage, doublé, parfois, d'une canisse<sup>918</sup>. Si elle était propriétaire, elle aurait peut-être remplacé ce grillage. Ne pouvant se permettre un investissement trop important, elle va d'abord choisir de poser de la « canisse [...] haute, pour couper un peu du bruit [...] pas pour nous, mais pour les voisins ».

**ATLAS**  
**Planches**  
**M02 + M17**

Si l'efficacité des canisses vis-à-vis du bruit n'est pas avérée, celles-ci permettent néanmoins d'éviter les vues et de disposer librement de son jardin : « Je paie tous les mois pour avoir un jardin, j'ai envie de pouvoir être en maillot de bain dans mon jardin ». En opposition au public, l'intimité est liée, pour elle, à la possibilité d'utiliser l'espace de son jardin arrière comme elle l'entend, sans sentir le regard désapprobateur de son voisinage sur elle : « Moi le regard ne me gêne pas, mais c'étaient des gens d'un certain âge, et c'était choquant pour eux ». Lorsque la limite visuelle est suffisante pour arrêter les vues, il n'est plus possible d'apercevoir sans le vouloir, car seul le regard dirigé<sup>919</sup> reste possible : « si on regarde par dessus, c'est un choix qu'on fait, mais moi j'impose plus cela à d'autres... ».

Au fond du jardin, j'aperçois juste avant de partie une petite tonnelle, couverte et entourée, sur trois côtés, de façades en toile : en complément des canisses, qui ont rendu opaque le grillage, ce petit abri offre un espace un peu plus fermé encore et totalement imperméable aux vues de son voisinage. Les différentes interventions de Raphaëlle, qui lui permettent de s'approprier l'espace de son jardin – de le faire sien – témoignent d'un « art de faire<sup>920</sup> », économe, qui mobilise, avec plus ou moins de bonheur<sup>921</sup> les ressources matérielles d'un espace qui préexiste à son installation.

<sup>917</sup> cf. infra., Partie 4, chapitre 4.2.4. « Les seuils du chez-soi ».

<sup>918</sup> Faite d'un assemblage de roseaux constituant un « rideau protecteur » (CNRTL, TLFI, article « canisse »). L'usage du terme de « canisse », issu du provençal, s'est étendu à toute une gamme de produits faits de matière plastique, cf. FRILEUX Pauline, 2013, op. cit. ; p. 156.

<sup>919</sup> PALLASMAA Juhani, 2005, op. cit.

<sup>920</sup> CERTEAU Michel de, 1980, op. cit. ; p. 50.

*Les claustras et la terrasse de Stéphane*

Stéphane s'est installé avec son épouse et leurs deux enfants en 1987 dans la maison (15 Tanet) que le couple a fait construire. À l'avant, la clôture se compose d'un mur-bahut, associé à des haies taillées très rigoureusement. Il n'y a pas de portail, ni de portillon. À droite de la maison, notre regard peut s'échapper, au-dessus de la haie, jusqu'au fond du jardin. À gauche, au-devant de l'entrée de la maison, une haie haute et bien taillée s'interrompt au droit d'une allée et d'un perron. En entrant dans le jardin, nous apercevons que la haie se poursuit le long de la limite séparative jusqu'à la clôture, constituée de claustras, qui suit la limite du terrain face aux champs. Cette paroi opaque a remplacé une haie de sapins, qui n'a duré qu'une petite dizaine d'années. C'est à l'arrière de sa maison, face aux champs, que Stéphane a réalisé lui-même une terrasse surélevée. Le choix des claustras, à l'arrière, était d'abord lié à « une question de coût », pour « faire le plus simple possible tout en étant tranquille ».

**ATLAS**  
**Planches**  
**M12 + M27**

La mise en place d'une clôture opaque à cet endroit est liée à son usage de cette partie du jardin, qui doit garantir, dit-il, une certaine intimité : « On est là, en été, si on veut manger dehors, [...] on n'a pas envie d'avoir les gens qui regardent à tout bout de champ. Là, derrière, il faut quand même une certaine tranquillité ». Pour Stéphane, l'intimité, le sentiment du chez-soi, sont liés à la tranquillité<sup>922</sup>, elle-même conditionnée par la possibilité de ne pas être vu par les personnes passant sur le chemin rural qui longe l'arrière de son terrain. Par contre, cette fermeture visuelle à partir du chemin n'est pas une fermeture à partir de la terrasse surélevée, d'où il bénéficie d'une large ouverture sur le paysage qu'il me décrit de la sorte : « L'été vous êtes tranquille, vous avez pas de vis-à-vis, et puis le soir, vous voyez toute la plaine, avec Strasbourg en face, les Vosges à droite et la Forêt-Noire, on voit bien sur la terrasse ». En lui permettant d'occuper sa terrasse et de profiter du paysage, la palissade permet de se couper des vues du chemin et de ne pas se confronter au regard des passant-es mais également de profiter de la vue vers

<sup>921</sup> La faiblesse du grillage auquel Raphaëlle a accrochée sa canisse a conduit au fléchissement de cette dernière sur une partie du linéaire de la clôture. Lors de notre entretien, Raphaëlle me fait part de ses réflexions sur la pose de claustras rigides en remplacement de la canisse.

<sup>922</sup> Cette préoccupation de la tranquillité est notamment évoquée par Eric Charmes à partir d'une enquête menée au début des années 2000, en l'opposant à la « sécurité ». cf. « Entre ouverture et fermeture : les rapports à autrui dans les tissus périurbains », in *La société des voisins : Partager un habitat collectif*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2005. À l'exception de quelques rares évocations de cambriolages ou d'images télévisuelles, l'insécurité est très absente dans les entretiens menés à B.

l'extérieur<sup>923</sup>. Avec son voisinage, les enjeux de co-visibilité sont différents, ce qui l'a conduit à enlever la clôture et à ne laisser qu'une « petite bordure très fine » le long de l'une de ses limites séparatives, contrastant avec l'opacité des claustras en bois et les haies de thuyas présentes sur les autres limites séparatives.

*Une haie et un arbre (le saule pleureur d'André et d'Odette)*

André et Odette se sont installés dans leur maison actuelle (9 Champ-du-Feu) en 1974, au moment de la construction du lotissement. Face à la rue, leur clôture est constituée d'un petit muret surmonté d'un barreaudage en fer forgé, le tout ne dépassant pas un mètre de hauteur. La clôture sur rue intègre deux portails, l'un (souvent ouvert) donnant accès à une rampe d'accès au garage situé sous la maison et l'autre (généralement fermé) à une allée pavée conduisant jusqu'au perron et à la porte d'entrée de la maison. Le long des limites séparatives, nous trouvons un grillage posé sur un petit socle en béton, doublé par une haie taillée formant un écran vert tout autour de la maison. De manière étonnante, André me confie, en faisant le tour du jardin, que cette haie<sup>924</sup>, pourtant bien plus haute que mon regard, « ne bouche pas la vue », parce qu'il n'était pas, pour lui, « question de faire un mur de 2 mètres ». En poursuivant la visite, je prends conscience de la stature d'André, qui doit lui permettre de voir au-dessus de sa haie, ce que ma taille ne me permet pas : sa haie semble donc bien « taillée à hauteur d'homme<sup>925</sup> ». Cette haie, qui « isole », est liée au fait, me dit-il « qu'à l'époque, on était souvent derrière [...] dans le jardin, avec la famille », où l'« on mettait des chaises » tout simplement. En effet, à l'arrière, aucun signe, si ce n'est l'usure ponctuelle du gazon, ne signale cet usage.

Les années passant – André et Odette ont dépassé les 80 ans lorsque je les rencontre en 2014 – c'est sur la terrasse située à l'avant de leur maison, côté rue, que le couple préférera s'installer. Celle-ci constitue une sorte de balcon, au-dessus du jardin et de la rampe de garage. Sur la terrasse, ils s'installent dans « un petit coin », qui bénéficie du « saule » qui « isole un peu de la rue ». Le saule pleureur, bien plus haut que la maison, étend ses branches au-dessus d'une large emprise. Le saule permet aussi de cacher en

**ATLAS**  
**Planche**  
**L10**

<sup>923</sup> Cette double fonction rejoint un fragment d'entretien (enquête sur les pavillonnaires, 1964) qui m'avait d'abord interpellé : « une clôture / où on puisse voir / cela m'aurait plu » (R20P). Nous y retrouvons le même lien entre la possibilité de voir, vers l'extérieur, permis par la clôture.

<sup>924</sup> La hauteur de la haie, estimée à partir des photographies prises durant ma visite, est d'environ 1,80m. J'en déduis qu'André doit mesurer plus d'1,90m.

<sup>925</sup> HAUMONT Nicole, 1966, op. cit. ; p. 24.

partie la terrasse située à l'avant de la maison. André et Odette s'installent précisément à l'endroit où le saule les cache de la rue, sans occulter tout leur champ de vision en direction de la chaussée et de l'allée d'accès à leur maison. André et Odette ont planté cet arbre il y a quelques décennies et sa taille lui permet d'agir pour assurer efficacement l'« isolement » visuel du couple et de leurs invité·es vis-à-vis de la rue, lorsqu'il souhaite s'installer sur leur terrasse. Le couple n'utilise pas les parties de celle-ci faisant face à la rue, dépourvues de filtre visuel. À l'arrière, la protection visuelle vis-à-vis du voisinage est plus franche : à l'exception des personnes de la taille d'André, le regard ne dépasse pas la hauteur de la haie et rien ne permet de voir à partir des autres jardins ce qui se passe ici : la haie forme un « mur vert<sup>926</sup> », continu et opaque sur tout le périmètre du terrain.

#### *Les arbustes de Lauriane*

Lauriane s'est installée au début des années 2000 dans sa maison, qu'elle a fait construire avec son mari pour y habiter avec leurs deux enfants. Sur rue (qui est une placette terminant une impasse), la clôture est basse, simplement constituée d'un petit muret surmonté d'une couverture. Le long des limites séparatives, nous trouvons différentes clôtures et haies dans une configuration différente avec chaque parcelle voisine, le terrain de Lauriane en jouxtant quatre. La clôture alterne des parties opaques, constituées par exemple de haies de lauriers ou de thuyas ou un petit abri utilisé pour stocker du bois de chauffage, à des parties plus ajourées, comme le grillage jouxtant la descente de garage de l'un de ses voisins.

**ATLAS**  
**Planche**  
**M15 + M30**

Ces dispositifs, déjà rencontrés dans d'autres jardins, encadrent une partie du périmètre qui n'est pourvu que d'un petit muret, bas, ayant d'abord un rôle de muret de soutènement pour le terrain voisin, légèrement plus élevé que celui de Lauriane. Lorsque nous nous installons sur la terrasse pour discuter, face à ce petit muret de soutènement, mon regard est attiré par deux arbustes qui ont été plantés au milieu de la pelouse, à bonne distance les uns des autres. Au cours de notre discussion, Lauriane m'exprime à plusieurs reprises son souhait de ne pas avoir de « clôtures fermées », pour que ce soit « quand même assez ouvert » tout en permettant d'« être chez-soi ».

<sup>926</sup> DUBOST Françoise, « préface », in FRILEUX Pauline, 2013, op. cit., p. 7.

En me décrivant méthodiquement les différentes délimitations qui entourent son jardin, Lauriane évoque la partie la plus ouverte, où l'on trouve deux arbustes en valorisant la vue dont elle dispose dans cette direction : « et c'est vrai que c'est sympathique d'avoir cette vision, on a l'impression aussi bien de chez eux, [...] d'avoir quelque chose de vraiment très très spacieux » Mais cette vision n'est pas panoptique, totalement ouverte : elle est cadrée par les arbustes, qui viennent découper le champ de vision et nous empêcher de voir la totalité des terrasses qui se trouvent de l'autre côté. Nous n'en distinguons que quelques fragments, entre les arbres. Ces arbustes produisant une « vision ciblée » qui « nous pousse dehors<sup>927</sup> », agrandissent l'espace perçu, comme le décrit Lauriane tout en encadrant le champ de vision et en orientant notre regard.



*Fig. 4.16. Des arbres qui agissent comme des filtres pour protéger une terrasse des vues (12 rue du Menhir)*

*Occulter, filtrer, fragmenter, détourner : les syntaxes de l'occultation*

Ces récits et descriptions permettent d'identifier une nomenclature de dispositifs d'occultation, utilisés et combinés par les habitant-es de B. autour de leurs jardins. Chacun

<sup>927</sup> PALLASMAA Juhani, 2005, op. cit. ; p. 14.

de ces dispositifs contribue à la sensation d'être « chez-soi » et pouvant offrir un sentiment d'intimité, de liberté et d'autonomie. Il ressort également de cette sélection de témoignages que des différences importantes peuvent caractériser les regards pouvant traverser les clôtures : le regard du passant, présumé inconnu, n'est ainsi pas considéré de la même manière que celui du voisin, à priori connu, induisant des manières différentes de se montrer ou de se soustraire à leurs regards.

<i>Efficacité potentielle</i>		<i>Type de dispositif</i>	<i>Exemple</i>
Occulter en totalité	Cacher	Eléments linéaires	Mur Paroi pleine Haie dense
Occulter partiellement	Filtrer	Eléments linéaires ajourés Série d'éléments ponctuels	Grille de barreaudage Grillage Alignement de végétaux
	Flouter	Eléments ponctuels Eléments linéaires Série d'éléments ponctuels	Paroi translucide Haie peu dense Arbre (feuillage)
	Encadrer	Eléments ponctuels	Arbre ou arbuste Objet (volume) ; par ex. pots de fleurs
	Masquer en partie	Eléments ponctuels	Arbre ou arbuste Objet (volume) Objet (espace) ; par ex. tonnelle

*Tableau 4. Nomenclature des dispositifs d'occultation*

Cette nomenclature croise différentes caractéristiques de ces dispositifs d'occultation :

- leur hauteur, qui détermine la potentialité de voir ou d'apercevoir quelque chose au-dessus du dispositif en question. Celle-ci peut varier, suivant les individus, comme nous avons pu nous en apercevoir avec la haie d'André et Odette (9 Champ-du-Feu) ;
- leur transparence ou l'opacité relative, liée à l'importance des parties ajourées ;
- la forme de ces dispositifs, ponctuelle ou linéaire : un mur, une paroi, sont linéaires tandis qu'un arbre est ponctuel, mais tous deux peuvent, nous l'avons vu, contribuer à réduire la visibilité de l'intérieur du jardin de l'extérieur de celui-ci ;
- son isolement ou son regroupement au sein d'un ensemble constitué d'autres éléments similaires dans leurs efficacités, comme les arbustes de Lauriane (12 Menhir).

Ces caractéristiques peuvent conduire à complexifier la lecture binaire, entre visible et invisible induite par les cartes-sonar. Nous pouvons ainsi distinguer ceux qui occultent en totalité de ceux qui masquent partiellement. Parmi ces derniers, certains peuvent filtrer ou flouter la perception, en imposant un premier plan qui masque partiellement ce qui se passe derrière. D'autres peuvent encadrer la vision, masquant partiellement un arrière-plan tout en focalisant l'attention vers une partie de celui-ci. Enfin, d'autres peuvent découper l'arrière-plan, en ne cachant qu'une partie spécifique de celui-ci, comme un décor de théâtre. L'efficacité de la clôture à assurer un rôle d'occultation, envisagée comme une potentialité dans la seconde partie, s'élargit ainsi en tenant compte de la diversité des dispositifs mis en place et de la manière dont les habitant·es rencontré·es les mobilisent.

#### *Une diversité de dispositifs et de degrés d'occultation*

Tous ces éléments participent de l'épaississement de la clôture, en intégrant dans celle-ci tous ce que l'on trouve dans le jardin et qui peut contribuer à « occulter » les vues. Dans ce sens, la clôture ne désignerait plus une forme définie et reconnaissable (qu'elle joue une fonction de clôture ou pas), mais d'abord l'efficacité potentielle d'un objet dans l'espace. Cette dissolution possible de la clôture dans l'espace du jardin va nous interroger dans la suite de notre réflexion : si la clôture n'est plus reconnaissable à une position, à une forme, à des caractéristiques qui pouvaient être celles de la clôture-type décrite dans la première partie de cette thèse, en quoi peut-elle agir comme marquage et être signifiante pour ses différents interactant·es<sup>928</sup> ?

#### *Délimiter, occulter : ligne et espace ?*

Une différence apparaît également avec la délimitation, décryptée dans le chapitre précédent. En effet, la délimitation est d'abord une ligne de séparation, de démarcation, qui empêche ou oriente son franchissement<sup>929</sup>, tandis que l'occultation se joue dans l'espace, à travers ses différentes dimensions sensorielles<sup>930</sup>. La délimitation s'adresse au corps en mouvement, à l'action de traverser, avancer, franchir, tandis que l'occultation

<sup>928</sup> Et ceux-ci peuvent au-moins se distinguer en deux catégories : ceux et celles ayant réalisé la clôture et l'utilisant dans l'organisation de leur espace domestique ; ceux et celles qui ne la perçoivent que de manière extérieure, sans l'avoir conçue et à qui la clôture, dans sa position d'interface, s'adresse tout autant.

<sup>929</sup> Et ce, malgré son élargissement à travers différents seuils : comme me l'ont montré les habitant·es, le franchissement de la délimitation s'opère en premier lieu sur la limite parcellaire, même s'il se *prolonge* ensuite par des seuils rejoignant et distinguant les espaces du jardin.

<sup>930</sup> PALLASMAA Juhani, 2005, op. cit. ; p. 14 ; HALL Edward T., 1966, op. cit.

s'adresse à la perception visuelle, qu'elle soit liée à un point de vue fixe ou un point de vue qui s'inscrit dans un mouvement, comme la trajectoire suivie par la carte-sonar.

Dans la description des différents dispositifs mis en place par André, Laurianne, Raphaëlle ou Stéphane, nous remarquons que ceux-ci font l'objet d'ajustements réguliers, qui passent par des déplacements (changer d'endroit pour manger), de transformations matérielles (modifier la clôture, transformer son jardin) pour pouvoir continuer à accomplir certains usages dans le jardin. Manger, se promener en maillot de bain, recevoir des amis constituent autant d'usages du jardin qui nécessitent de pouvoir se soustraire, au moins partiellement, à des vues non-souhaitées, à des regards inopinés avec lesquels une interaction risque de devoir s'engager, afin d'éviter l'offense<sup>931</sup>. L'appropriation du chez-soi nécessite la mise en place de tout un ensemble de dispositifs, plus ou moins légers, et de tenir compte de ceux-ci dans la géographie des usages dans le jardin. L'espace et tous les objets (y compris des plantes) qui y sont mis en place constituent des ressources que les habitant·es se doivent de maîtriser pour que le sentiment du « chez-soi » puisse être effectif.

Ces différents dispositifs viennent occulter, en partie ou en totalité les vues de l'espace public vers différents espaces répartis dans le jardin. Quels sont ces espaces ? Et pourquoi ceux-ci sont-ils davantage préservés des vues tandis que d'autres restent visibles ?

#### 4.3.4. Une syntaxe<sup>932</sup> de l'occultation pour des protections ajustées

##### *Des différences d'occultation à l'intérieur d'une même parcelle*

Certains espaces bénéficient d'une protection plus forte que d'autres, tandis que certains peuvent rester transparents ou simplement délimités par des éléments de marquage assumant leur rôle symbolique. Deux espaces seront ici analysés plus précisément parce qu'ils sont généralement les plus protégés des vues en mobilisant toute la palette des dispositifs de régulation des vues croisés précédemment.

<sup>931</sup> GOFFMAN Erving, 1973b, op. cit. ; p. 62.

<sup>932</sup> Nous faisons moins référence ici à la notion de « syntaxe spatiale » qu'à l'usage que fait Goffman de cette notion dans l'analyse des rites d'interactions.



*La terrasse*

La terrasse, le salon extérieur est l'un des espaces essentiels du pavillon, qui vient la prolonger en direction du jardin. La terrasse est toujours accolée à la maison, directement accessible de celle-ci par une porte-fenêtre. Le salon de jardin est parfois déplacé plus loin de la maison, sans donner lieu à l'aménagement d'une terrasse : seules quelques chaises, une table, suffisent à s'installer agréablement sur la pelouse. La terrasse ou les espaces où l'on s'installe pour profiter d'une intimité familiale sont presque toujours implantés dans les espaces les plus protégés des vues et, comme nous l'avons évoqué précédemment, le plus loin possible de l'entrée de la maison. Sa protection est notamment liée à certains usages, comme ceux des repas, qui nécessitent que ce moment particulier du quotidien ne soit pas perturbé.



**ATLAS**  
**Planche**  
**L09**

Lorsque la terrasse donne sur un chemin, comme pour Stéphane (15 Tanet) ou sur la rue, comme chez Yvette, récemment arrivée dans une maison construite dans les années 1960 (19 rue Beethoven), les inévitables interactions visuelles et verbales empêchent de profiter du repas pris dehors : « parce qu'elle est très ouverte, [...] quand on est assis sur notre terrasse, [...] on a les gens qui passent. Alors c'est sympa, au bout de la dixième fois qu'on nous dit bon appétit, c'est un peu.... ». Nous voyons ici qu'une interaction visuelle non-voulue, à laquelle succède une interaction verbale, « bon appétit » qui vise à réparer l'intrusion (ce que Goffman désigne sous la désignation d'« échange réparateur<sup>933</sup> ») prolonge l'interaction dans une situation où Yvette aimerait justement qu'il n'y ait pas d'interaction, ni visuelle, ni verbale. Yvette me fait part de son souhait de « gagner en intimité », par la plantation d'une haie parallèle à sa clôture qui rendra invisible sa terrasse de la rue.

La terrasse est une prolongation de l'espace intérieur de la cuisine, du séjour ou de la salle à manger : elle en reprend en quelque sorte les propriétés<sup>934</sup>, en les transférant à l'extérieur. Elle est à la fois un espace spécifique, mais aussi une extension de ces pièces intérieures, comme l'indique Pierre-Yves, à propos de la véranda qui a pris la place de sa terrasse : « avant, on avait les tables à l'extérieur, on l'a laissé<sup>935</sup> un tout petit peu fermé

<sup>933</sup> GOFFMAN Erving, 1973b, op. cit. ; p. 101.

<sup>934</sup> Sur ces trois espaces aux rôles distincts, voir les analyses de RAYMOND Henri, HAUMONT Nicole, DEZÈS Marie-Geneviève, HAUMONT Antoine, 1966, op. cit. ; p. 71-73 et HAUMONT Nicole, 1966, op. cit. ; p. 69-76.

<sup>935</sup> L'emploi du verbe « laisser » est lié à pratique dialectale, où « faire faire » se dit « lassen », qui se traduit aussi par laisser.

[...], pour être un petit peu chez soi ». Lorsqu'elle n'est pas implantée dans une situation qui la préserve des vues, la terrasse bénéficie de dispositifs d'occultation spécifiques, en étant entourée d'une haie, de parois, de plantes en pots qui permettent d'empêcher les vues directes à partir de l'espace public, mais également des autres jardins.



Fig. 4.17. Des terrasses à la visibilité et à l'accès protégé

Protégées des vues venant de l'extérieur de la parcelle, la terrasse, qui est aussi un lieu de réception, doit également être protégée des vues vers l'extérieur pouvant être perçues comme gênantes, comme l'évoque Lucien (4 Racine) : « Alors de ce côté, [...] j'ai mis quelques palissades en bois, pour la bonne raison que cette maison, va être vendue sous peu, et le propriétaire qui était là, un vrai dépotoir derrière, voyez, ce qui me gêne, là, [...] c'est que chaque fois que dans le séjour, j'avais des invités, [...] ils me disaient, " et ben dis donc, ton voisin, c'est un vrai capharnaüm " ». L'invisibilité de la terrasse se joue dans deux directions : de l'extérieur de la parcelle vers l'extérieur, mais également, lorsque l'environnement est perçu comme déplaisant, de l'intérieur vers l'extérieur. Ces protections visuelles confèrent à la terrasse une configuration qui en fait la plus intérieure des pièces extérieures à la maison.

### *Le potager*

Toutes les parcelles de B. n'intègrent pas de potager. Parfois interdit<sup>936</sup>, comme l'indique Philippe (16 Marguerites) à propos de son lotissement réalisé au début des années 1970, il n'est généralement pas cité dans les règlements comme l'une des occupations possibles

<sup>936</sup> Dans son article, issue d'une enquête s'appuyant sur l'analyse de photographies aériennes obliques, la géographe Françoise Armand s'étonne du respect de cette règle dans la plupart de ses terrains, contrairement aux règles relatives aux clôtures. Cf. ARMAND Françoise, « Les jardins privés familiaux (The private familial gardens) », in *Bulletin de l'Association de géographes français*, 66e année, 1989-3 (juin). p. 193-198 ; url : [https://www.persee.fr/doc/bagf\\_0004-5322\\_1989\\_num\\_66\\_3\\_1480](https://www.persee.fr/doc/bagf_0004-5322_1989_num_66_3_1480).

**ATLAS**  
**Planche**  
**L01**

des « abords<sup>937</sup> » de la maison : « Les bandes de terrain situées entre les murs de clôture et les maisons d'habitation devront être constituées par du gazon, des fleurs, des plantations d'agrément, etc. ». Certaines photos aériennes des années 1960 et 70 témoignent néanmoins de leur importance, comme l'évoque Raphaëlle (10 Schweitzer), à propos des jardins de sa rue, lotie à partir de 1958, où « tous les jardins [n']étaient que des potagers » avec « énormément d'arbres fruitiers ». Jusqu'aux années 1970, comme le rappelle François Dubost, le potager était un marqueur des jardins ouvriers, « jardins d'utilité<sup>938</sup> » se distinguant des jardins « d'agrément<sup>939</sup> » des autres classes sociales. Le potager, comme « espace de renvoi<sup>940</sup> », était traditionnellement situé du côté opposé à l'espace public, à l'arrière de la maison<sup>941</sup>. Dans les jardins de B., le potager est, contrairement aux terrasses, éloigné de la maison, dans une position qui le rend peu visible de celle-ci et le protège aussi des vues de l'extérieur. Le potager est un élément spécifiquement extérieur : il n'est pas une extension de la maison, contrairement à la terrasse et peut renvoyer à des pratiques socialement marquées. Mais sa préservation des vues renvoie à une autre dimension qui caractérise l'espace du jardin vis-à-vis de l'extérieur, celui de l'aspect « fini<sup>942</sup> » ou « stable » qui est recherché par les habitant·es.

Un potager n'est jamais fini : il est toujours en devenir, en transformation, au fil des semaines et des mois, malgré son « ordonnance », son « découpage géométrique » et sa « propreté<sup>943</sup> ». Suivant la distinction, proposée par Florence Weber<sup>944</sup>, le potager relève d'une « esthétique de la production », « jaugée en relation avec son auteur » et se distingue du reste du jardin, relevant davantage d'une « esthétique de la contemplation », dans laquelle « l'œuvre est appréciée pour elle-même », porteuse d'une « dimension ostentatoire<sup>945</sup> ». Cette différence de rôle et de perception peut expliquer que le potager soit toujours dans une position marginale, accentuée par des dispositifs d'occultation qui le rendent invisible de l'extérieur, mais également de l'intérieur du jardin (dont il est parfois

<sup>937</sup> Règlement du lotissement 3, article 6.

<sup>938</sup> VERRET Michel, *L'espace ouvrier*, Paris, Armand Colin, 1981, p. 129 ; cité par DUBOST François, 1984, op. cit. ; p. 39.

<sup>939</sup> Ibid. ; p. 39.

<sup>940</sup> RAYMOND Henri, HAUMONT Nicole, DEZÈS Marie-Geneviève, HAUMONT Antoine, 1966, op. cit. p. 75.

<sup>941</sup> DUBOST Françoise, 1987, op. cit. ; p. 95.

<sup>942</sup> Nous avons déjà souligné, dans le chapitre 3.3.1. « Le bricolage, entre pratique et action, projection et fabrication », l'importance de la finition, du fini, dans la gestion de leurs espaces, et notamment ceux qui peuvent être visible des autres. Cette volonté renvoie au rôle d'ostentation ou de représentation alloué au jardin. Cf. DUBOST Françoise, 1984, op. cit.

<sup>943</sup> DUBOST Françoise, 1984, op. cit. ; p. 146 ; WEBER Florence, 1998, op. cit. ; p. 179.

<sup>944</sup> WEBER Florence, 1998, op. cit. ; p. 164.

<sup>945</sup> Ibid. ; p. 179.

même séparé par un portillon) et notamment par rapport à la terrasse. Des haies, barrières ou panneaux de bois viennent assurer cette imperméabilité aux vues provenant de l'extérieur.



Fig. 4.18. Des potagers bien cachés au fond des jardins

#### *Un gradient de visibilité et d'intimité*

Les différentes manières dont sont réglés les enjeux de visibilité et d'invisibilité du potager et de la terrasse définissent d'autres possibilités de positionner la limite entre le plus public et visible et le plus privé et invisible. Plus qu'une limite stricte et binaire, cette différenciation s'opère suivant différents facteurs mettant en jeu des interactions visuelles qui se différencient par leur orientation et la position de celui ou celle qui « regarde ». La terrasse doit être préservée des vues à *partir de* l'extérieur, mais doit également être protégée des vues vers l'extérieur, notamment lorsque celles-ci ne sont pas perçues comme valorisantes : Stéphane (15 Tanet) m'exprime son plaisir de profiter d'une vue vers

les Vosges et la Forêt-Noire, tandis que Lucien exprime sa volonté de ne plus voir et laisser visible le « dépotoir » de son voisin. La terrasse peut aussi être partiellement visible, par un dispositif de clôture qui filtre, floute ou cadre, comme chez André et Odette ou Lauriane, sans que l'intimité familiale ne soit mise à mal.

Pour le potager, les orientations et points de vision diffèrent. Le potager doit être invisible à partir de la rue, des autres jardins, mais également du jardin où il se trouve. Il arrive néanmoins qu'il soit visible du voisinage, lorsqu'il jouxte, de part et d'autre de la limite parcellaire, un autre potager, comme dans le jardin de Marcel (3 Racine) ou celui de Nathalie et Olivier (21 Sorbiers), situé au bord des champs. L'invisibilité du potager est donc liée à ses caractéristiques particulières d'espace « non-fini », et non à une recherche d'intimité dans la pratique du jardinage, même si cette pratique peut être vue comme une « pratique d'appropriation par l'usage<sup>946</sup> », définissant un « chez-soi de plein-air<sup>947</sup> ».

Au fil des entretiens et des observations, d'autres usages de plein-air sont apparus relevant souvent des loisirs et généralement en lien avec les enfants, comme la piscine ou les jeux de ballon. Les quelques piscines que j'ai pu observer se trouvaient dans une position intermédiaire, entre la terrasse et le potager, entre la maison et la limite du jardin, tout en bénéficiant d'une forte invisibilité vis-à-vis de l'extérieur, comme le dit Christian : « le voisin a une haie car il a une piscine ». La piscine, associée à une plus forte exposition des corps (la possibilité d'« être en maillot de bain » revendiquée par Raphaëlle, 10 Schweitzer), doit être totalement protégée des vues à *partir de* l'extérieur de la parcelle par un dispositif opaque mais pas vis-à-vis du reste du jardin, d'où elle est largement visible.

À travers ces usages des jardins, nous avons pu observer la manière dont pouvaient se différencier les « regards » et, par conséquent, la localisation et la matérialité des différents dispositifs d'occultation. Avec l'exemple du potager, de la terrasse ou de la piscine, nous remarquons que la gestion des « régimes de visibilité » fait l'objet d'une grammaire complexe, mobilisant l'ensemble de l'espace du jardin comme ressource. La localisation de l'une ou l'autre fonction dans le jardin constitue la première étape de l'appropriation de

---

<sup>946</sup> WEBER Florence, 1998, op. cit. ; p. 264.

<sup>947</sup> Ibid.

ses différentes parties, en croisant des logiques de visibilité, d'accès et ce, à partir de l'intérieur (la maison) ou de l'extérieur (la rue, les jardins adjacents)

#### 4.3.5. De l'importance des micro-dispositifs dans l'appropriation de l'espace intime

L'observation des dispositifs de délimitation, d'orientation et d'occultation nous a conduit à identifier différents éléments, qui jouent un rôle dans l'organisation d'un espace sans retenir, d'emblée, notre attention. La clôture, autour du « chez-soi », ne se limite pas à ce que l'on peut qualifier d'emblée comme tel : en effet, les différentes « efficacités potentielles » de la clôture identifiées précédemment dépassent largement la seule clôture, car elles mettent en jeu l'ensemble des relations du « chez-soi » avec son environnement, c'est-à-dire tout un ensemble d'interfaces qui peuvent prendre la forme d'une petite marche, d'un pot de fleur, d'une bordure, d'un grillage ou d'un arbuste... L'importance de ces éléments, que l'on qualifiera ici de « micro-dispositifs<sup>948</sup> », relevant souvent d'un infra-ordinaire<sup>949</sup> n'est peut-être pas tant liée à l'un ou l'autre de ceux-ci mais, comme le propose Georges Perec, à l'ensemble qu'ils constituent et de ce qu'ils peuvent signifier du rapport à leur espace proche de la part des pavillonnaires.

##### *Des dispositifs qui évoluent ?*

En s'étant intéressé à la délimitation et l'orientation d'une part, et à l'occultation d'autre part, nous avons pu également suivre une évolution des dispositifs matériels mobilisés à B. pour assurer ces deux efficacités. La réduction des dispositifs de délimitation, au fil des différentes rues, est incontestable. Nous avons évoqué la disparition du portail et du portillon, conduisant à ce que prédominent, dans les rues les plus récentes, des clôtures discontinues, laissant une large part de leur linéaire ouvert le long de la rue. À l'arrière, dans la relation avec d'autres jardins privés, la clôture ne connaît pas le même changement, du moins pas de manière aussi visible et marquée. Un inventaire des clôtures séparatives n'a pas pu être mené de manière exhaustive, contrairement aux clôtures sur rue, mais nos observations semblent converger vers le constat d'un maintien de la continuité de la délimitation entre les parcelles. Néanmoins, nous avons pu constater

<sup>948</sup> Notion peu usitée à propos de dispositifs spatiaux, que nous empruntons à la sociologie des organisations, cf. LANDRIEUX-KARTOCHIAN Sophie, *Théorie des organisations*, Paris, Gualino, 2010.

<sup>949</sup> PEREC Georges, 1989, op. cit., p. 9-13.



une évolution des clôtures séparatives qui tend vers une plus grande diversité de celles-ci<sup>950</sup> : cette diversité résulte le plus souvent d'ajustements successifs, qui conduisent à ajouter ou à supprimer certaines composantes des clôtures séparatives de manière bien plus fréquente que pour les clôtures sur rue<sup>951</sup>.

#### *Des délimitations qui demeurent marquées*

La moindre présence de portails et de portillons ne réduit pas l'importance, symbolique, de la délimitation, même limitée à une bordure ou à un changement de matériau. Le seuil joue un rôle essentiel, mais celui-ci se divise toujours en deux séquences. La première correspond au franchissement de la limite parcellaire et à l'entrée dans l'espace « à soi<sup>952</sup> ». C'est en la franchissant que l'on quitte le domaine public pour entrer dans l'espace domestique. La clôture, même discontinue, permet de « bien délimiter son territoire » (Christophe, 11 Noyers). Par elle, « on est un peu plus privé », affirme également Harold, même si l' « on peut sauter par dessus<sup>953</sup> », comme l'énonçait une autre personne dans un autre quartier pavillonnaire près d'un demi-siècle auparavant.

En effet, malgré la disparition du portail ou du portillon qui pourrait laisser suggérer que l'espace est plus ouvert, la *limite* reste clairement présente à l'endroit où le domaine public rencontre la parcelle privée et pas plus loin dans celle-ci. L'ouverture suggérée par l'absence de portail ou de portillon ne modifie pas le rôle symbolique du premier seuil, qui prédomine sur le second. Celui-ci se positionne à l'intérieur de la parcelle privée, entre le premier seuil et la porte d'entrée : ce seuil, qui prend la forme d'une allée, est accessible à celui ou celle, inconnu·e, parfois familier, voisin ou voisine, ami·e sans avoir à s'arrêter, ou au minimum ralentir pour ouvrir un portillon. Mais le second seuil n'est accessible qu'à partir du franchissement du premier et se distingue de lui, en étant entièrement compris dans l'espace privé, tout en conduisant à des espaces relevant de la sphère intime, comme la terrasse, située souvent dans une position qui l'éloigne le plus possible de la rue. « On est obligé d'être chez soi et puis d'être un peu enfermé<sup>954</sup> », nous dit un habitant rencontré lors de l'enquête sur les pavillonnaires de 1964 : en l'extrayant de son contexte, cette phrase pourrait avoir été prononcée par un·e habitant·e de B. dans les années 2010

<sup>950</sup> Cf. infra., Partie 2, sous-chapitre 2.4.4. « Des clôtures séparatives homogènes ? ».

<sup>951</sup> Cf. infra., Partie 5, chapitre 5.3., « Ajustements et petits conflits ».

<sup>952</sup> HAUMONT Nicole, 1966, op. cit. ; p. 129.

<sup>953</sup> Enquête sur les pavillonnaires, 1964-65, enquêté Br14P.

<sup>954</sup> Enquête sur les pavillonnaires, 1964-65, enquêté R20P.

et témoigne d'une grande permanence des représentations, malgré l'évolution des formes des clôtures que nous avons pu décrire. Le rôle de délimitation agit ainsi comme un dispositif, comme le définit Foucault<sup>955</sup>, dans le sens où sa forme matérielle, changeante, assure néanmoins le maintien de son rôle et de ses significations sociales, agissant dès lors comme un « marquage » de l'espace<sup>956</sup>.

*Des formes d'occultation plus diverses et complexes*

Au contraire du *marquage de la délimitation* et du seuil, qui ne délimite donc que de manière « vraiment symbolique », comme le confie Monia (18 Schweitzer), les composantes de la clôture concourant à diverses formes d'occultation agissent bel et bien comme tels, de manière efficace : une paroi en bois, une haie épaisse empêchent indiscutablement de voir... Mais l'occultation nette, qui distingue un visible d'un invisible, est toujours complétée d'une multitude d'éléments, très divers, qui permettent de distinguer le « très » visible du « moins » visible. À partir de la rue, l'avant du jardin, devant la maison toujours implantée en retrait, est généralement visible, ouvert visuellement sur le domaine public, même si la clôture et son éventuel barreaudage propose un premier filtre visuel. Dans la profondeur de la parcelle, c'est à partir de la façade de la maison que des éléments d'occultation viennent prendre place. Parfois positionné en situation périphérique, faisant ainsi directement partie de la clôture, ils sont souvent proches des espaces du jardin qui doivent être protégés des vues. Le jardin n'est jamais un espace unique, unifié par son simple statut privé. Ce sont ces différents écrans, qui cachent, encadrent, orientent le regard et génèrent tout un gradient d'espaces plus ou moins visibles, de l'intérieur du jardin ou de l'extérieur, de chez-soi ou vers ses voisins.

Dans les entretiens menés à B., plusieurs personnes m'ont exprimé leur désapprobation des jardins trop fermés, « comme un coffre-fort » (Eric, 18 Champ-du-Feu), en faisant référence à un processus qu'ils semblaient percevoir, notamment dans les rues les plus récentes. Notre enquête a permis de constater un renforcement des dispositifs d'occultation entre les différentes générations de rues, mais dans un mouvement long, qui démarre, comme le montrent les cartes-sonar, dès les lotissements réalisés dans les années 1970.

<sup>955</sup> FOUCAULT Michel, 1975, op. cit. ; ESTEBANEZ Jean, 2010, op. cit.

<sup>956</sup> RAYMOND Henri, HAUMONT Nicole, DEZÈS Marie-Geneviève, HAUMONT Antoine, 1966, op. cit. ; p. 68.



ATLAS  
Carte  
G05

Par contre, parmi les transformations constatées entre 2011 et 2020<sup>957</sup>, nous remarquons qu'un nombre significatif d'entres-elles (quatre sur dix) ont contribué à renforcer la transparence du jardin, un tiers d'entre-elles contribuant à un mouvement inverse. Nous pouvons néanmoins constater la diversification des dispositifs d'occultation et la multiplication sensible (observée entre les deux campagnes photographiques de 2014 et de 2020) des parois en bois ou en PVC jouant le rôle de brise-vue, en remplacement, souvent, des haies. Si ces dernières peuvent être vues, d'abord, comme décoratives, leur rôle d'occultation, essentiel, étant moins « apparent », il semble en effet plus difficile d'omettre cette efficacité lorsque l'on se trouve face à une paroi brise-vue. Comme le souligne Pauline Frileux, « ces clôtures relèvent d'une démarche ostentatoire d'isolement et de mise à distance de l'autre, plus encore qu'une haie, dont la fermeture est progressive<sup>958</sup> ». L'enfermement croissant qui m'a parfois été relaté résulte donc peut-être davantage de la forme et de la matérialité des dispositifs qui ne sont perçus qu'à travers leur rôle d'occultation, avant toute autre signification. Le changement consiste peut-être à exprimer davantage – sans l'énoncer, car rares sont les propos recueillis qui le laissent transparaître aussi clairement – une volonté de se soustraire aux regards de l'extérieur par des dispositifs qui ne peuvent pas être interprétés autrement. Ces dispositifs diffèrent de la haie, souvent opposée, dans son aspect, parfois dans ses fonctions, à la clôture, comme les deux témoignages suivants nous l'indiquent :

ATLAS  
Carte  
B08

*« j'aurais préféré des haies de verdure ; pour la beauté, pour l'impression de liberté, ça n'est pas beau d'habiter dans les grillages <sup>959</sup> »*

*« et derrière, j'ai pas de clôture non plus, que des haies » (Lucien, 4 Racine)*

Ces différents extraits confirment l'importance accordée à la « modération », dans les manières d'envisager et de mettre en œuvre un dispositif d'occultation : plus celui-ci met directement en avant cette vocation, plus celui-ci pourra susciter d'interrogations, de désapprobations voire de gêne. Cette modération n'est pas neuve, comme en témoigne cet extrait d'entretien de 1964 : si une « une clôture et des haies vives [...] vous protège de la vue », celle-ci ne doit pas conduire à affirmer que l'« on *veuille* se dissimuler à la vue » pour ne pas « *avoir l'air* d'être en prison<sup>960</sup> ». Cette modération se traduit à la fois par le souci de ce que l'on donne à voir et par la manière dont cela peut être perçu, comme en

<sup>957</sup> Cf. annexe 3.

<sup>958</sup> FRILEUX Pauline, 2013, op. cit. ; p. 156.

<sup>959</sup> Enquête sur les pavillonnaires, 1964-65, enquêté LC4P.

<sup>960</sup> Enquête sur les pavillonnaires, 1964-65, enquêté LC2P ; nous avons souligné certains termes.

témoigne cet autre extrait, très similaire : « L'été, vous avez des gens qui sont en train de *dévisager* ce que vous faites, ils font des commentaires sur votre jardin / Alors on a fait des *petites haies* / Pour être chez soi / Il ne faut quand même pas qu'on ait *l'air enterré là-dedans*<sup>961</sup> ».

Les différentes nuances de visibilité liées aux dispositifs d'occultation mis en place remettent le rôle d'interface que jouent les clôtures, construites à la fois pour soi, mais également en interaction avec d'autres. Si l'enquête atteste d'un souhait plutôt unanime de ne pas être trop visible, celui-ci s'associe à un souhait en apparence opposé, consistant à ne pas trop montrer que l'on ne souhaite pas être visible. Nous allons poursuivre notre exploration de l'appropriation du « chez-soi » que permettent les clôtures en nous intéressant plus précisément à la haie, dont l'omniprésence et les évolutions justifient qu'elle puisse être abordée dans un chapitre spécifique. À travers la haie, nous poursuivrons l'exploration des différentes nuances de visible et d'invisible que nous avons entamé.

---

<sup>961</sup> Enquête sur les pavillonnaires, 1964-65, enquêté LC9P ; nous avons souligné certains termes.

## Chapitre 4.4 / Occulter : l'épaisseur rassurante de la haie ?

*« La haie formait comme une suite de chapelles qui disparaissaient sous la jonchée de leurs fleurs amoncelées en reposoir ; au-dessus d'elles, le soleil posait à terre un quadrillage de clarté [...] ; leur parfum s'étendait aussi onctueux [...] et les fleurs, aussi parées, tenaient chacune d'un air distrait son étincelant bouquet d'étamines, fines et rayonnantes nervures de style flamboyant<sup>962</sup>. »*

L'impression, régulièrement évoquée par les habitants de B., d'une fermeture croissante des jardins, bordés de haies de plus en plus épaisses, de plus en plus hautes, ou d'éléments de plus en plus opaques et fermés, nous interpelle, car il vient en contradiction avec le constat de la disparition de nombreuses haies, notamment entre 2014 et 2020, sur le pourtour des jardins de B. À l'inverse de ces disparitions, peut-on observer une transformations des haies préservées ? À B., peut-on, à l'instar des observations faites par Pauline Frileux auprès des pavillonnaires de Rennes et d'Île-de-France, constater que celles-ci sont taillées à des hauteurs plus importantes qu'auparavant ? Si cette évolution se confirme, la fermeture croissante évoquée par les habitant·es de B. n'est-elle tout de même pas liée à la forme des haies ? Ou repose-t-elle sur l'introduction d'autres « matériaux », qui remplacent parfois les haies, comme nous avons pu l'observer dans différents jardins ? Ces différents mouvements, de disparition ou d'accroissement de la taille de certaines haies, de remplacement de certaines par d'autres dispositifs observés à B., interroge sur la place du végétal, et particulièrement de la haie<sup>963</sup> dans les jardins et, par conséquent, sur les rôles et significations associées à des dispositifs d'occultation participant à la clôture de la parcelle. L'analyse de ces évolutions va permettre d'approfondir notre compréhension des clôtures, en essayant de saisir ce qui se joue, dans la relation des pavillonnaires au chez-soi à travers leur haie, notamment lorsque celle-ci se voit remplacée par un panneau de PVC ou de bois.

---

<sup>962</sup> PROUST Marcel, *Du côté de chez Swann*, 1913, passage cité dans un livre dédié au haies, DESCHAMPS Lucienne, *Du mur à la haie... Comment clore son jardin*, Rennes, Editions Ouest-France, 2005 ; p. 43.

<sup>963</sup> Ce chapitre doit beaucoup aux enquêtes de Pauline Frileux sur les haies et de François Dubost sur les jardins.

#### 4.4.1. Omniprésence des haies dans le « bocage pavillonnaire<sup>964</sup> »

*Habiter en pavillon, habiter la haie*

Les haies sont omniprésentes dans les quartiers pavillonnaires, et les rues de B. ne dérogent pas à cela, avec près de deux-tiers des jardins pourvus de haies périphériques. Elles constituent l'un des marqueurs du paysage pavillonnaire transformant celui-ci en « bocage pavillonnaire », notamment lorsqu'elles se substituent aux clôtures maçonnées<sup>965</sup>. Leurs implantations, en périphérie de la parcelle ou de certains espaces spécifiques, suggère qu'elles peuvent jouer des rôles multiples, séparant certains espaces en les rendant invisibles les uns par rapport aux autres ou mettant en avant dans l'espace public et l'espace domestique, la présence du végétal en reléguant dès lors le bâti à l'arrière-plan. Les différentes dénominations de la haie, comme « écran végétal », « mur-vert<sup>966</sup> », « rideau-vert<sup>967</sup> » soulignent le rôle d'occultation qui lui est généralement assigné : « la haie doit ressembler à un mur végétal<sup>968</sup> ». L'usage du végétal pour assurer ce rôle n'est pas spécifique aux quartiers pavillonnaires, car l'art des jardins s'est accompagné depuis des millénaires de l'usage de végétaux pour remplacer des parois maçonnées, comme dans les labyrinthes de buis des jardins baroques. Plus prosaïquement, les manuels dédiés à la fabrication des clôtures intègrent régulièrement la haie dans la palette des dispositifs décrits<sup>969</sup> pour clore son jardin.

Au cours des siècles, des essences végétales horticoles ont peu à peu été mises au point et utilisées pour leurs qualités de tenue, de taille, de pérennité et d'esthétique afin d'assurer le rôle de haie. La transformation des pratiques du jardinage, qui passent d'une logique vivrière à des enjeux décoratifs ou ludiques au cours du XX<sup>e</sup> siècle, va également entraîner le développement de végétaux spécifiquement adaptés à cette vocation. Dans

<sup>964</sup> Expression empruntée par Pauline FRILEUX au sociologue François-Xavier TRIVIÈRE dans son article « De l'arbre têtard au bocage pavillonnaire », in *Penn ar Bed*, n°151-154, 1994.

<sup>965</sup> L'image du bocage peut aussi être un vecteur d'image pour certains nouveaux quartiers pavillonnaires, comme le quartier de Bussy-Saint-Georges étudié par Pauline Frileux, qui se présente comme une « ville au vert » à travers la mise en avant des continuités bocagères structurant les nouveaux quartiers. Cf. FRILEUX Pauline, 2013, op. cit. ; p. 39.

<sup>966</sup> DUBOST Françoise, « préface », in FRILEUX Pauline, 2013, op. cit., p. 7.

<sup>967</sup> FRILEUX Pauline, 2013, op. cit. ; p. 82.

<sup>968</sup> FRILEUX Pauline, « À l'abri de la haie dans le bocage pavillonnaire », in *Ethnologie française, natures urbanisées*, XL, 2010, 4, p. 639-648 ; p. 646.

<sup>969</sup> Souvent, leurs titres associent haies et clôtures : « du mur à la haie... comment clore son jardin » ; « les clôtures végétales et en dur », « haies et clôtures » ; « clôtures et écrans de verdure »... cf. annexe 4, présentant la liste des ouvrages sur les clôtures recensés. Cf. annexe 4.

les haies des quartiers pavillonnaires, trois types d'arbustes issus d'essences horticoles<sup>970</sup> vont ainsi se succéder au fil des décennies du XX<sup>e</sup> siècle : le laurier cerise, principalement avant la seconde guerre mondiale, le troène, à partir des années 1950 et le thuya, après 1960.

### *Retrouver la nature par des haies de verdure*

La haie végétale, qui participe à l'ambiance générale du jardin, se différencie d'abord du muret, du grillage de clôture, par son aspect. La haie peut venir cacher le grillage, un matériau pauvre et peu agréable comme peuvent l'évoquer les pavillonnaires des années 1960 en Île-de-France, « une petite haie de verdure, pas mal ; le grillage, il restera caché par des troènes<sup>971</sup> » ; où ceux des années 2010 à B., dans des termes presque similaires, « pour cacher le grillage, on a mis les thuyas » (Emmanuel, 11 Sorbiers). La seule différence entre les deux réside dans le passage du « troène » au « thuya », des phénomènes de mode, ayant amené le second à détrôner le premier, très utilisé dans les jardins dans l'après-guerre, comme l'explique Pauline Frileux<sup>972</sup>.

Le caractère végétal de la haie renvoie à tout un ensemble de représentations positives des plantes et de leur esthétique, comme peuvent l'évoquer ces deux extraits d'entretiens, à un demi-siècle de différence, ici en 1964 « J'aurais la verdure de ma haie, je me sentirais plus contente<sup>973</sup> », et là en 2014 : « Oui, j'ai mis des haies, [...] je préfère le naturel » (Josette, 3 Marguerites). Même maîtrisé, taillé, planté de manière rigoureuse le long d'un muret ou d'un grillage, le végétal bénéficie d'une image valorisante et rapproche d'une nature, incarnée par le jardin, qui motive l'installation en pavillon<sup>974</sup>. Contrairement au muret ou au grillage, qui interrompt le jardin, la haie peut donner l'impression de le prolonger... tout en le fermant. Cet effet a été utilisé depuis des siècles par les paysagistes, notamment à travers l'art topiaire<sup>975</sup>. Cette extension du jardin dans la haie est notamment décrite par Hervé (14 Marguerites), dont le petit jardin, qu'il a transformé sur les conseils d'un « cousin paysagiste », présente un aspect très touffu, associant diverses plantes sans les séparer dans des carrés autonomes comme la plupart des

<sup>970</sup> Ibid. ; p. 82.

<sup>971</sup> Enquête sur les pavillonnaires, 1964-65, enquête Cr14P.

<sup>972</sup> FRILEUX Pauline, 2013, op. cit. ; p. 85.

<sup>973</sup> Enquête sur les pavillonnaires, 1964-65, enquête Cr18P.

<sup>974</sup> TAPIE Guy, 2012, op. cit.

<sup>975</sup> Le paysagiste est d'ailleurs nommé, dans les textes latins « topiarus », cf. SAUR Michel, *Les clôtures végétales et en dur*, Colmar, SAEP, 1992.

**ATLAS**  
**Planches**  
**M05 + M20**

jardins : « Je plante de la vigne, là, qui pousse et qui tapisse le truc, là. Il y a une clématite, aussi, ça fait un écran de verdure, quand elle se met à pousser. Dans les trous, il y a des pieds de tomate, des tomates-cerise, j'en ai plein partout ». La haie, écran de verdure, peut parfois devenir le support d'autres cultures. Dans la plupart des cas, elle se limite à des arbustes d'une même essence, présentant la double qualité de donner à voir du « vert » tout en fermant bien le jardin, comme l'évoquent Nathalie et Olivier (16 Sorbiers) : « Si vous écoutez vraiment les paysagistes [...], les haies de thuyas, c'est pas le plus beau, mais c'est ce qui ferme le plus ».



Fig. 4.19. Les haies foisonnantes d'Hervé (14 Marguerites)

*Le thuya, maître des haies taillées et monospécifiques*

Le thuya, le « plus populaire » parmi « les plantes de haies<sup>976</sup> », est omniprésent à B., dans les jardins des différentes rues étudiées. Le thuya, conifère qui garde la même apparence tout au long de l'année est souvent employé dans des haies taillées, monospécifiques et constituant autant de « murs-verts<sup>977</sup> » à la géométrie rigoureuse, séparant les jardins entre eux et isolant parfois ceux-ci de la rue. Dans les rues étudiées, les haies taillées prédominent sur les haies non-taillées, souvent plus variées. Certains jardins rassemblent les deux types de haies. L'usage de l'un ou l'autre type de haie peut venir différencier certaines parties du jardin : dans le jardin d'André et d'Odette (9 Champ-du-Feu), une haie monospécifique de thuyas, bien taillée, entoure la partie située à l'arrière de la maison, tandis que le reste du jardin est entouré d'une haie plus diversifiée, plus touffue et plus basse. Dans le jardin d'Alain (26 Champ-du-Feu), les thuyas bordent les limites séparatives situées de part et d'autre de sa maison tandis qu'une haie variée, plus basse, prend place à l'avant de la maison (et une paroi de claustras à l'arrière).

<sup>976</sup> FRILEUX Pauline, 2013, op. cit. ; p. 85.

<sup>977</sup> DUBOST Françoise, « préface », in ibid. ; p. 7.



Fig. 4.20. Des haies taillées suivant rigoureusement la limite de la parcelle

Pour réaliser une première clôture, le thuya apparaît comme la solution la moins chère<sup>978</sup>, comme le souligne Jean-Christophe (9 Menhir), qui avait près de 150 mètres linéaires à clôturer autour de son terrain : « le moins cher, je suis allé au moins cher au départ, c'était le végétal, c'était vraiment le moins cher ». Le choix de la haie de thuya est parfois fait par défaut, par manque de moyens, comme l'indique Dominique (18 Hêtres) : « Toujours avec des haies [...]. L'idéal serait de tout clôturer. Mais ça, c'est hors de prix ». Dans ce témoignage apparaît une différence entre la haie et la clôture, qui peuvent jouer des rôles complémentaires mais restent distincts, comme l'énonce Didier (21 Sorbiers) : « Dès le départ, j'ai dit agglos et thuyas, parce que c'était moins cher que tout le reste ». Cette différence est également soulignée par Lucien (4 Racine), qui affirme que « derrière, j'ai pas de clôture non-plus, que des haies ». Paradoxalement, lorsque Lucien – comme d'autres personnes rencontrées à B. – indique ne pas avoir de clôture, il ne désigne pas non plus le muret qui marque la limite qu'il évoque ici.

#### *La mort des thuyas*

Dans les clôtures de B., plus du tiers des transformations observées entre 2011 et 2020 concernent des haies, supprimées. Sans constituer un phénomène massif, puisqu'elles ne concernent que 22 jardins sur les 282 que l'on trouve dans les rues étudiées, ces suppressions font écho aux nombreux propos recueillis sur les maladies qui affectent les thuyas<sup>979</sup>. La « maladie de l'araignée » (Stéphane, 15 Tanet), « le feu bactérien » (Raymond, 6 Mozart), les font brunir ou jaunir, pourrir et progressivement mourir. Une seule solution se présente alors : les enlever, « couper » (Emmanuel, 6 Sorbiers) et « tout

<sup>978</sup> Le modèle le plus courant de thuya, le « thuya occidentalis » est vendu à environ 10 euros pièce dans les jardinerie (prix relevé en mars 2022).

<sup>979</sup> Auxquelles Pauline FRILEUX consacre un chapitre dans son ouvrage, 2013, op. cit., p. 90-96.



arracher » (Raymond, 6 Mozart). Les témoignages sur la mort des thuyas sont nombreux, au point d'amener certain·es habitant·es à considérer, avec une pointe d'humour, que « c'est bientôt rare ici » (Jean-Christophe 9 Menhirs). Michel (22 Champ-du-Feu), qui a été amené à enlever les thuyas malades de son jardin, partage la même impression : « Tout le monde avait des thuyas, il en reste deux ou trois, et les thuyas sont tous morts entretemps ». Ces maladies conduisent Emmanuel (11 Sorbiers) à « déconseiller » les thuyas, car « ça tombe malade » et qu'« il n'y a rien pour les guérir ».

#### 4.4.2. Un rapport au végétal empreint de paradoxes

##### *Trois récits de transformations*

Pour comprendre les différentes relations qui se nouent entre les habitant·es et leurs haies et mieux appréhender leurs motivations à en mettre en place – ou à les supprimer – nous allons partir de la description de trois transformations suivies durant notre enquête.

##### ***Un jardin s'ouvre largement et se cache partiellement***

##### ***1 rue du Champ-du-Feu, le jardin de Claudine***



Fig. 4.21. Le jardin de Claudine en 2014 et en 2020

*Claudine a fait le constat de la maladie qui affecte la haie de thuyas qui borde son terrain, situé à l'angle de deux rues. La longue et haute haie qui arrête les vues devra tôt ou tard être supprimée et remplacée par quelque chose d'autre, me dit-elle en 2014. Mais la grave maladie qui immobilise son mari réduit l'urgence de cette transformation. Quelques années plus tard, en 2020, la haie a effectivement été supprimée. Le muret, avec des couvertines nettoyées, est toujours là, pourvu de ses deux portails, l'un sur*



chaque rue, et de son portillon. Un barreaudage fait d'épaisses lattes en PVC a été ajouté entre les piliers. L'ensemble est bien plus transparent : le jardin est quasiment entièrement visible de la rue. Un seul espace échappe aux regards des passants : la terrasse, qui a été couverte d'une toiture et entourée d'un muret, doublée par des arbres et couvre-sols qui filtrent efficacement les vues à partir de la rue.

### **Occulter ou filtrer les vues ?**

#### **1 rue Jeanne d'Arc, le jardin de Nicolas**



Fig. 4.22. Le jardin de Nicolas en 2011 et en 2020

Sur rue, la parcelle est bordée par une clôture constituée d'un muret bas, de potelets et d'un barreaudage. Un portail et un portillon viennent la refermer. Sur les limites mitoyennes, des grillages viennent refermer la parcelle. La clôture était doublée sur ces différentes faces d'une haie de troènes, qui sur la rue, prenait place entre les potelets, entourant même les barreaux. Les arbustes ne semblaient pas souffrir de maladies et étaient toujours bien taillés. La haie a été supprimée côté rue entre 2019 et 2020. La maison et la clôture ont aussi été repeintes, cette dernière étant désormais pourvue de couvertines blanches qui contrastent avec sa couleur grise. Le jardin, jusqu'alors assez opaque le long de la rue, est désormais bien visible, car la suppression de la haie a rendu la clôture plus transparente aux regards, à l'image des autres maisons de la rue. Le long des limites mitoyennes, les arbustes ont été taillés pour garder une forme qui les apparente à des « murs verts ». Ce sont les quelques grands arbres du jardin qui encadrent et filtrent désormais les vues vers l'arrière de la parcelle à partir de la rue.

Dans ces deux récits, la haie périphérique a été supprimée, rendant bien plus transparent aux vues l'intérieur d'un jardin, situé pour l'un en face du centre sportif de la commune de

B., pour l'autre le long d'une rue assez passante. Dans le premier récit, la haie a été remplacée par un barreaudage, plus bas que la hauteur de la haie enlevée, mais venant combler l'intervalle entre les potelets ponctuant le muret, tandis que dans l'autre, le barreaudage a simplement été rénové et repeint. Dans les deux cas, des arbustes et des arbres ont été préservés autour de la terrasse, isolée des regards venant et se dirigeant vers l'espace public. Autrefois entièrement occulté, le jardin est désormais découpé en deux espaces qui diffèrent par le degré de visibilité qu'ils présentent à partir de la rue. Malgré la suppression du « mur vert », d'autres végétaux continuent à jouer un rôle dans la gestion de la visibilité des différents espaces du jardin et assurent notamment le filtrage des vues vers la terrasse.

### ***Une haie n'est pas une clôture***

### ***4 rue du Tanet, le jardin de Mickael***



Fig. 4.23. Le jardin et la haie de Mickael, transformés entre 2014 et 2020

*Mickael habite dans le quartier avec son épouse et leurs trois enfants depuis moins d'un an lorsque je le rencontre en 2014. L'échange est court, car Mickael est encore occupé par les travaux de rénovation de la maison, auxquels il consacre une part importante de son temps libre, comme en ce samedi de printemps. Sa clôture sur la longue limite jouxtant l'angle de deux rues est quasiment inexistante : une simple rangée de parpaing, en partie noyée sous la hauteur de la chaussée et la terre du jardin, ponctuée de quelques potelets et arbustes ne dépassant pas cinquante centimètres. Mickael m'apprend que cette situation, qui résulte de la suppression d'une haie de thuyas, n'est pas amenée à durer, car l'absence de clôture lui donne l'impression de « ne pas être chez lui ». Quelques années plus tard, en 2020, la clôture sur rue a totalement changé d'aspect : le muret a été surélevé jusqu'à atteindre environ*

*quatre-vingt centimètres. Il est surmonté d'une paroi de PVC blanche de la même hauteur, pleine et donc opaque : il est impossible désormais de voir le jardin de Mickael et sa terrasse, située côté rue, au sud de la maison.*



Fig. 4.24. Vue aérienne du jardin de Mickael, 2006, 2020

La suppression et le remplacement de la haie de thuya de Mickael vient confirmer l'affirmation, faite par d'autres habitant-es de B. : une haie n'est pas une clôture. Par son faible coût, le thuya peut être utilisé, provisoirement, pour suppléer à l'absence de clôture, mais il sera dès que possible remplacé par une véritable clôture, qui pourra éventuellement être doublée d'une nouvelle haie. Par sa faible valeur et sa fragilité, le thuya est finalement considéré comme un simple « matériau », à l'instar des parpaings, canisses ou claustras. Il est donc jetable, s'il s'avère inefficace, malade, ou s'il devient possible de le remplacer par une clôture maçonnée. Ces trois récits permettent d'identifier différents paradoxes qui peuvent s'attacher à la relation qu'entretiennent les habitant-es à leurs haies, et particulièrement à celles qui sont constituées de thuyas.

#### *Un rapport utilitaire à la haie*

La première dimension qui ressort de ces récits est la prédominance du rôle utilitaire au végétal que dénotent ces transformations : « Souvent, on met des thuyas pour ne pas être vu des voisins, sinon, j'en aurais pas mis » m'indique Nathalie et Olivier (16 Sorbiers), dont les thuyas sont paradoxalement positionnés le long de la limite de leur terrain avec des champs. La haie doit donc remplir un rôle d'occultation, voire de fermeture et ceci, avec une certaine efficacité<sup>980</sup>. C'est probablement pour cela que dans les jardineries, « la hauteur est l'un des principaux critères sur lequel les habitants se renseignent lorsqu'ils

<sup>980</sup> LEMONNIER Pierre, 1991, op. cit. ; p. 17.

achètent un arbuste<sup>981</sup> ». Le choix des habitant-es se porte ainsi sur des « plants relativement forts », permettant d' « obtenir un bel effet dès la plantation et être isolés au plus vite<sup>982</sup> ». La vitesse de croissance des végétaux est contraignante, car elle nécessite donc d'anticiper sur les changements, comme le racontent toujours Nathalie et Olivier (16 Sorbiers) : « Souvent, les gens [...] mettent des thuyas à cause des voisins, mais comme on n'a pas de voisin pour le moment [...]. Si vous entendez que si, tiens, on va construire [...] de l'autre côté, il faut commencer tôt [à planter sa haie] ».

#### *Une haie qui demande trop d'entretien*

Prolongeant visuellement le jardin, la haie n'est pas valorisée de la même manière lorsqu'il s'agit de son entretien. En effet, s'occuper de son jardin renvoie généralement à des impressions positives, associant la « satisfaction personnelle<sup>983</sup> » d'avoir « prise sur l'espace et la matière » et la « fascination du " voir pousser "<sup>984</sup> » mises en avant par Martine Bergues dans son ethnographie du jardinage. À l'opposé, de nombreux témoignages recueillis à B. soulignent le peu d'appétence à la taille de la haie : « ça me gave tellement de m'en occuper » (Raphaëlle, 10 Schweitzer) ; « il faut se le faire, la tailler, c'est pas très drôle » (Eric, 18 Champ-du-Feu) ; « c'était vraiment la galère pour la tailler » (Marie-José, 2 Nideck). Le caractère presque « obligatoire » de cet entretien, qui vous rend « esclave » (Daniel, 13 Champ-du-Feu), comme si la haie vous enjoignait de la tailler, accroît l'impression de la contrainte, qui contraste avec la liberté recherchée dans le jardin<sup>985</sup> comme le raconte Philippe (16 Marguerites), au sujet de la haie qu'il a remplacée par un muret « ça me demandait en été, quatre fois, cinq fois, de tailler, tous les ans ». Ces regards négatifs rejoignent ceux qui ont été présentés dans la partie précédente<sup>986</sup>, où l'entretien de la clôture (peinture, nettoyage) était également bien moins valorisée, dans les activités de bricolage, ou de production domestique<sup>987</sup>, que celles qui peuvent donner lieu à un résultat visible, à une transformation ou à une amélioration. Avec les haies, tout relâchement dans le rythme d'entretien expose à des difficultés, car sa hauteur, lorsqu'elle

<sup>981</sup> FRILEUX Pauline, 2013, op. cit. ; p. 151.

<sup>982</sup> Ibid., p. 171.

<sup>983</sup> WEBER Florence, 1998, op. cit. ; p. 164.

<sup>984</sup> BERGUES Martine, « J comme Jardin », in *Les Cahiers de la Recherche Architecturale et Urbaine*, n°20-21, 2007, p. 99-102 ; p. 102.

<sup>985</sup> BERGUES Martine, *En son jardin : Une ethnologie du fleurissement*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2011 .

<sup>986</sup> Cf. infra. Partie 3, chapitre 3.3.2. « Fabriquer sa clôture : un petit chantier en différentes étapes ».

<sup>987</sup> BONNIN Philippe, 1991, op. cit.

atteint « trois mètres et plus », nécessitera l'utilisation d'« un échafaudage<sup>988</sup> » (Roland, 5 Racine).

Le vieillissement rend encore plus difficile la poursuite de ces travaux, comme le raconte Marc (10 Sorbiers), jeune sexagénaire au moment de notre entretien : « Après, on prend de l'âge, on peut plus, il faut payer quelqu'un. Et pour tailler à la machine, c'est pas si simple ». Deux alternatives se présentent alors : soit les couper, comme l'évoque Roger (14 Charmes) : « En ce moment, on est vieux, on a le vertige, alors ma femme voudrait que je fasse arracher, je ne suis pas d'accord, ma haie de troènes », ou déléguer la taille<sup>989</sup>, mais « ça coûte cher », indique Raymond (6 Mozart).

#### *Des enjeux qui dépassent l'individu*

Le jardinage et toutes les activités nous confrontant à d'autres formes de vivants nous mettent aussi en relation avec des principes qui peuvent nous échapper, sur lesquels nous n'avons parfois pas de prises, faute de pouvoir ou, peut-on dire aujourd'hui, de vouloir les comprendre<sup>990</sup>. Trop hauts, faisant de l'ombre, prenant trop de place, déployant leurs racines dans les jardins, sous les garages et les pavés, les arbres et arbustes se laissent difficilement maîtriser pour rester à une « hauteur règlementaire », sur laquelle les avis divergent d'ailleurs<sup>991</sup>. Cette trop grande hauteur produit une « impression d'enfermement et d'oppression » (Bénédicte, 23 Sorbiers) unanimement refusée, comme nous l'avons vu précédemment, car elle rompt avec la modération mise en avant par les habitant·es de B. En cela, l'entretien répond à des enjeux qui dépassent la sphère domestique, puisqu'il peut répondre à la dimension ostentatoire du jardin, affichant par une « bonne tenue<sup>992</sup> », comme le dépeint Florence Weber, le « statut de leur propriétaire-résident ». Dès lors, un « laisser-aller, dans le ménage ou dans le jardin, est immédiatement interprété par les

<sup>988</sup> Pauline FRILEUX relate l'utilisation d'un échafaudage partagé à l'échelle d'une rue dans l'une des communes qu'elle a étudié. Cf. FRILEUX Pauline, 2010, op. cit.

<sup>989</sup> LEMEL Yannick, 1996, op. cit.

<sup>990</sup> KAZIC Dusan, *Quand les plantes n'en font qu'à leur tête. Concevoir un monde sans production ni économie*, Paris, Les empêcheurs de penser en rond, 2022 ; p. 39.

<sup>991</sup> Dans les échanges, apparaissent ainsi des hauteurs limites de 2, 2,50m ou 3m. Le code civil ne fixe pas de limite, mais les règles de distance par rapport à la limite séparative sont différentes si la hauteur est inférieure ou supérieure à 2m. Cf. Code civil, articles 668 à 673.

<sup>992</sup> WEBER Florence, 1998, op. cit. ; p. 179.

visiteurs ou les passants comme un indice de déchéance<sup>993</sup> ». Côté rue, la présence de haies dépassant les deux mètres reste assez marginale. Cette dimension sociale de l'entretien de la haie se retrouve dans l'observation faite également par Pauline Frileux<sup>994</sup> de la concentration<sup>995</sup>, dans une courte période, des activités de taille dans les jardins, comme une « opération en chaîne », où « la vue d'une haie mise au propre fait ressentir au voisin la nécessité de les faire belles chez lui ».

Dans les différents propos recueillis à B., cette haie, qui ne se laisse pas maîtriser, apparaît d'abord à travers son efficacité, qui est d'occulter, de se préserver, au moins partiellement, des vues inopportunes tout en définissant un arrière-plan, un fond de scène correspondant à son jardin. À ce titre, le caractère « vivant » de la haie, qui grandit, s'épaissit, tombe malade est la source de nombreux problèmes qui l'empêchent parfois de répondre au rôle qui lui est assigné : la haie est un actant qui n'est pas toujours coopératif. Les avantages esthétiques du végétal, du vivant, du « vert », sont donc souvent contrebalancés, en ce qui concerne les haies, par leurs désavantages. Ces derniers peuvent conduire à adopter des solutions radicales, comme celles de « tout enlever », pour les remplacer, soit par de nouveaux végétaux, soit par d'autres dispositifs ne nécessitant pas l'entretien régulier qu'exigent les végétaux.

#### 4.4.3. La mort du thuya et le règne du clastra ?

*« Il y a une forme de vie, les oiseaux, ils sont là-dedans, en hiver »  
(Roger, 14 Charmes)*

Le thuya<sup>996</sup>, omniprésent dans les jardins, est donc en crise, touché par des maladies qui mettent à mal ses alignements et, par conséquent, sa capacité à répondre au souci de maîtrise des habitant·es de la délimitation de leur espace proche. Lorsqu'il est enlevé et remplacé, c'est par des panneaux, claustras ou canisses adoptant souvent une couleur

---

<sup>993</sup> Ces indices peuvent alors déclencher des réactions de renforcement de la fermeture visuelle du jardin, comme nous l'a relaté Raphaëlle (10 Schweitzer), à propos de l'un de ses voisins. Ces conflits et ajustements seront plus particulièrement analysés dans la quatrième partie.

<sup>994</sup> FRILEUX Pauline, 2013, op. cit. ; p. 263.

<sup>995</sup> Observation faite à l'automne 2020, lors de la dernière campagne de relevé photographique menées dans le cadre de cette recherche.

<sup>996</sup> FRILEUX Pauline, 2013, op. cit.



vert sombre. Il est assez rare que la suppression d'un alignement de thuyas soit remplacé par d'autres plantations.

### *Maîtriser la visibilité du chez-soi*

L'enjeu de la « maîtrise » d'un espace à soi et en particulier de sa visibilité vers et à partir d'un extérieur, constitue l'une des conditions du sentiment d'intimité<sup>997</sup>, comme les personnes rencontrées à B. ont pu me le confirmer. « Maîtriser » les accès, et les vues, nécessite de pouvoir déléguer cette efficacité à des dispositifs envers lesquels il est possible d'avoir une certaine confiance. Cette confiance, qui s'appuie sur un processus d'appropriation<sup>998</sup> continue des espaces du chez-soi, peut être réactivée par l'entretien de la haie, qui « manifeste la maîtrise de l'individu sur son environnement<sup>999</sup> », lorsqu'elle veut bien coopérer. Viviane (19 Menhir), fait ainsi part de son souci de « pouvoir maîtriser » sa haie et de « l'entretenir », par une « taille deux ou trois fois par an », empêchant que « ça n'aille dans tous les sens. ». Lorsqu'elle n'évolue pas de la manière souhaitée, la haie contrevient à cette aspiration et met surtout en cause une forme de stabilité<sup>1000</sup>, qui est également recherchée dans l'espace quotidien. Comme pour les autres éléments constitutifs de la sphère intime, nous dit Pauline Frileux, « une fixité se dégage du travail sur les haies<sup>1001</sup> » : l'entretien, qui participe d'une « norme du propre<sup>1002</sup> », est au service d'une « harmonie de l'immobile<sup>1003</sup> ».

*« Les activités d'entretien et de réparation, qu'il s'agisse de véhicules ou de corps humains, sont très différentes des activités de fabrication ou de construction à partir de zéro. Le mécanicien et le médecin, même chevronnés, sont confrontés chaque jour à la possibilité de l'échec [...]. Car médecins et mécaniciens ne sont pas les constructeurs des objets sur lesquels ils interviennent et, par conséquent, ils ne peuvent jamais en acquérir une connaissance absolue ou exhaustive. L'expérience de l'échec modère l'illusion*

<sup>997</sup> SERFATY-GARZON Perla, *Psychologie de la maison*, Montréal, Editions du Méridien 1999 ; p. 56.

<sup>998</sup> SEGAUD Marion, 2007, op. cit. ; p. 67

<sup>999</sup> FRILEUX Pauline, 2013, op. cit. ; p. 264.

<sup>1000</sup> SEGAUD Marion, 2007, op. cit. ; p. 67 . SERFATY-GARZON Perla, 1999, op. cit. ; p. 65.

<sup>1001</sup> FRILEUX Pauline, 2013, op. cit. ; p. 264.

<sup>1002</sup> RAYMOND Henri, HAUMONT Nicole, DEZÈS Marie-Geneviève, HAUMONT Antoine, 1966, op. cit. ; p. 61 ; KAUFMANN Jean-Claude, 2000, op. cit. ; p. 312.

<sup>1003</sup> FRILEUX Pauline, 2013, op. cit. ; p. 264.

*de maîtrise ; dans leur travail quotidien, médecins et mécaniciens doivent appréhender le monde comme une entité qui ne dépend pas d'eux<sup>1004</sup>. »*

L'activité de réparation ou d'entretien peut se confronter, comme l'évoque Matthew Crawford, à l'échec, à un « manque de coopération », du vivant aux visées des habitant·es, qui mettent en cause la recherche de maîtrise et de stabilité recherchée, dans l'appropriation de leur espace<sup>1005</sup>. Les haies et notamment les thuyas, atteints de maladies<sup>1006</sup>, ne répondent pas totalement à ce souci, justifiant, lorsque le décalage devient trop important entre les attentes des habitant·es et la forme de leur haie, leur remplacement par d'autres dispositifs, perçus comme plus stables dans le temps, plus soumis peut-être à leur volonté. Ces dispositifs stables « expriment » aussi plus clairement leur efficacité, contrairement au végétal, qui est aussi esthétique qu'occultant lorsqu'il est bien portant.

Leur substitution ne masque cependant pas leur nature totalement différente : les panneaux appartiennent au domaine des artefacts tandis que les haies appartiennent au domaine du vivant, qui procède d'une autre relation, celle du « faire avec » ou du « faire faire<sup>1007</sup> ». En déclinant les propos de Raphaël et de Catherine Larrère sur le rapport des humains à la nature et au vivant, l'entretien des haies n'appartient pas au domaine du faire, de la fabrication, mais s'inscrit dans un principe de « mouvement et de changement » qui « ne dépend donc pas uniquement du cultivateur ». Dans l'entretien de la haie, l'habitant·e doit conduire « son action intentionnelle dans un monde qu'il n'a pas fait<sup>1008</sup> », différent, en cela, d'une clôture bâtie ou faite d'éléments préfabriqués.

Les panneaux qui remplacent les végétaux sont aussi plus opaques, occultant de manière permanente le jardin qui en est pourvu tandis que la haie, même épaisse, peut comprendre des failles, des brèches, des interstices qui donnent l'impression que le regard peut les traverser, comme Adam et Eve dans le jardin d'Eden. La haie végétale s'inscrit dans la dimension interactionnelle de l'appropriation du chez-soi – une appropriation qui ne

<sup>1004</sup> CRAWFORD Matthew B., 2010, op. cit. ; p. 100.

<sup>1005</sup> BERNARD Yvonne, 1998, op. cit.

<sup>1006</sup> Ibid., p. 90.

<sup>1007</sup> LARRÈRE Catherine & Raphaël, *Penser et agir avec la nature. Une enquête philosophique*, Paris, La découverte, 2015 ; p. 224.

<sup>1008</sup> Ibid. ; p. 217.



peut s'opérer qu'à travers la relation avec un tiers, ici, une haie – que nous avons déjà évoquée notamment lorsqu'elle s'appuie sur des matériaux qui, eux-aussi, peuvent connaître des évolutions imprévues par les bricoleurs et bricoleuses qui tentent d'en avoir la maîtrise.

Il n'est peut-être pas anodin que les haies supprimées soient très souvent remplacées par des éléments préfabriqués, achetés dans le commerce : le claustra, la canisse, le panneau de PVC ne font appel à aucune aptitude spécifique au bricolage<sup>1009</sup>, ils sont prêts à être posés. En effet, suivant les observations effectuées, le végétal n'est quasiment jamais remplacé par des dispositifs d'occultation pouvant nécessiter des savoir-faire spécifiques pour leur mise en œuvre. Il est remplacé par des éléments pré-formatés, qui imposent leur hauteur, leur géométrie, mais garantissent aussi une certaine stabilité, dans les saisons et les années, en nécessitant un entretien bien plus faible que le végétal.

#### *Des logiques « fonctionnalistes » qui semblent s'imposer*

Nous avons souligné, en décrivant les clôtures-types, qu'une certaine simplification pouvait s'observer entre les différentes générations de rues de B., notamment pour les clôtures sur rue. Par contre, nous avons observé qu'en retrait du pourtour de la parcelle, les dispositifs répondant aux différentes efficacités potentielles de la clôture (délimiter / orienter / occulter / marquer) tendaient à se multiplier et à se complexifier, en utilisant l'ensemble de l'espace de la parcelle. La clôture pourvue d'un portail, d'un portillon, doublée d'une haie, se fragmente en de nombreux éléments qui s'articulent aux différents espaces du jardin qui se voit lui-même divisé : chaque dispositif semble répondre à un rôle spécifique qui le distingue des autres. La haie, qui pouvait jouer un rôle d'ornementation et d'occultation, perd cette dernière efficacité en étant remplacée par des panneaux.

Le végétal, qui induit tant de difficultés quand il sert de haie, ne disparaît pourtant pas des jardins, qui lui laissent toujours une très grande place, poursuivant la généralisation d'un modèle paysager, décrit par Françoise Dubost<sup>1010</sup>, qui se traduit par une forme de mise en scène ornementale du jardin. Certains jardins, à B. comme ailleurs, relèvent également

---

<sup>1009</sup> Rappelons également l'évolution des profils socio-professionnels des personnes habitant dans les douze rues étudiées : les personnes les plus âgées, habitant les rues les plus anciennes ont bien plus souvent exercé des métiers manuels (artisan, ouvrier polyvalent) que les personnes habitant les générations de rues plus récentes, plus souvent employés et cadres. Voir tableau des profils des personnes rencontrées, cf. annexe 1.

<sup>1010</sup> DUBOST Françoise, 1984, op. cit.

d'une esthétique du « jardin indiscipliné<sup>1011</sup> », à laquelle la haie apporte une contribution paradoxale, parfois intégrée à celui-ci, parfois dissociée, à travers la mise en place de panneaux.

Nous devons souligner ici le très faible nombre d'évocations de la haie en tant que vivant ou support du vivant recueillies dans les entretiens. S'agit-il d'un biais, lié au cadrage de l'entretien, annoncé comme devant porter sur la clôture ? Ou s'agit-il d'une distinction, entre des dispositifs et des espaces, qui conduirait à n'envisager la clôture qu'à travers ses efficacités potentielles, sans intégrer, dans le discours sur celle-ci, tout ce qui n'y contribue pas pleinement ? Si l'on se réfère à l'accroissement de la sensibilité environnementale, aux politiques de bannissement des produits phyto-sanitaires nuisibles au vivant dans les espaces domestiques, il n'est pas improbable qu'une campagne d'entretiens qui serait conduite au moment où je rédige ce texte, en 2022, pourrait faire ressortir une vision du végétal et des haies un peu différente<sup>1012</sup> que celle, fonctionnaliste et empreinte d'une quête de maîtrise qui ressort des entretiens menés en 2014.

Cette supposition invérifiable à ce stade se confronte néanmoins au constat de l'accroissement des panneaux d'occultation et à la suppression des haies observée entre 2011 et 2014, qui ne s'est pas arrêtée, au contraire même : sur les trente-trois haies supprimées durant les dix ans de notre enquête, la plupart l'ont été dans les années récentes.

#### *Une redéfinition du chez-soi et de l'intime*

Le mouvement décrit ici n'est pas univoque et il n'est numériquement pas massif. En effet, si le souci de maîtrise qui se traduit par l'organisation des jardins et l'usage des haies ne disparaît pas et peut conduire à la mise en place d'éléments d'occultation nets et secs, nous avons aussi pu remarquer que la délimitation et l'occultation s'appuyaient aussi sur des seuils et des filtres, cadrages, floutages, qui font appel à une syntaxe élaborée bien distincte de la simplification et de la séparation des efficacités induites par l'usage de panneaux.

---

<sup>1011</sup> Ibid., p. 146.

<sup>1012</sup> BOURDEAU-LEPAGE Lise, « De l'intérêt pour la nature en ville. Cadre de vie, santé et aménagement urbain », in *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2019/5 (Décembre), p. 893-911 ; url : <https://www.cairn.info/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-2019-5-page-893.htm>.

Ces évolutions contradictoires entre différentes trajectoires d'évolution observées dans les jardins de B. nous interroge. Cette contradiction n'est-elle pas symptomatique d'une relation plus complexe, entre la sphère publique et la sphère privée, dans laquelle le « mur de la vie privée<sup>1013</sup> » n'est plus aussi solide ou incontestable qu'il n'y paraissait ? En effet, les évolutions observées dans les quartiers de B. tendent à accroître l'invisibilité (partielle), sans renforcer la délimitation et sans augmenter non plus l'invisibilité (générale) du jardin. L'espace de la parcelle et de ses différentes clôtures se transforme à travers une dialectique d'ouverture et de fermeture. Pouvons-nous en déduire que l'intimité individuelle, qui s'est aussi consolidée en parallèle d'espaces qui l'ont rendue possible<sup>1014</sup>, serait en train de se redéfinir à la croisée d'une moindre délimitation et d'une plus grande distinction des « régimes de visibilité<sup>1015</sup> » qui affectent l'espace domestique ?

---

<sup>1013</sup> PERROT Michèle, 1987, op. cit. ; p. 306.

<sup>1014</sup> PROST Antoine, « L'espace de l'individu », in VINCENT Gérard (dir.), 1987, op. cit. ; p. 72.

<sup>1015</sup> LÉVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.), 2003, op. cit., article « régime de visibilité » ; cf. LÉVY Jacques, 1994, op. cit.

## Conclusion de la quatrième partie

### Appropriation du chez-soi : un espace intime

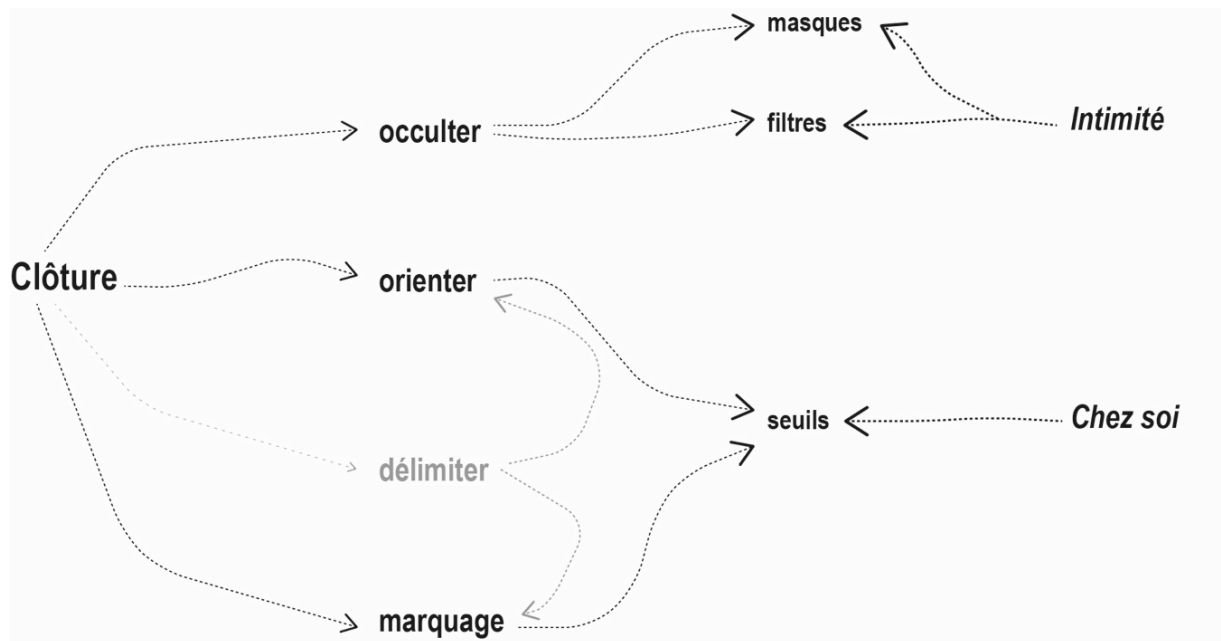


Fig. 4.25. Du chez-soi à l'intime : les différentes efficacités de la clôture matérialisées

Dans cette quatrième partie, nous avons pu prendre connaissance de la manière dont les clôtures assurent avec efficacité des rôles de délimitation et d'occultation, en nous interrogeant sur les raisons pouvant expliquer une évolution qui aurait amené les clôtures à répondre d'abord de manière primordiale à un enjeu de délimitation puis, pour les plus récentes, à celui de l'occultation. Nous avons ainsi pu remarquer que l'efficacité potentielle de délimitation agissait d'abord comme un marquage s'appuyant sur des seuils. L'efficacité du seuil à compléter symboliquement, par un marquage, une délimitation discontinue, interroge : relève-t-elle d'une « convention », constitutive d'une « identité spatiale collective<sup>1016</sup> » ? Si oui, comment celle-ci se met-elle en place, comment s'acquiert-elle ou se réactualise-t-elle en situation, à partir d'une « structure sous-jacente<sup>1017</sup> » ? La modération mise en avant par les personnes rencontrées est peut-être l'un des aspects d'un « système de référence<sup>1018</sup> » qui articulerait les rapports sociaux à l'espace pavillonnaire et aux différents dispositifs mis en place. Toutes ces questions vont nous

<sup>1016</sup> LÉVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.), 2003, op. cit., article « identité spatiale collective ».

<sup>1017</sup> GARFINKEL Harold, 1967, op. cit. ; p. 30.

<sup>1018</sup> GOFFMAN Erving, 1973b, op. cit. ; p. 55.

conduire au-delà de la sphère du chez-soi, entre deux parcelles, dans leur relation à un espace plus large que celui de la parcelle et du foyer, élargissant notre manière d'appréhender les processus d'appropriation.

À travers les efficacités potentielles de délimitation et d'occultation, s'attachent, comme nous l'avons vu, différents enjeux caractérisant le rapport à l'espace proche des personnes rencontrées, comme la recherche d'une certaine permanence, l'affirmation d'une certaine modération ou la maîtrise des interactions visuelles, qui mobilisent la globalité de l'espace de la parcelle. Pour réussir à réguler les interactions visuelles, nous avons notamment mis en avant l'importance et la diversité des micro-dispositifs qui peuvent connaître des réajustements, par exemple lorsque la haie tombe malade. Ces aspects font nécessairement écho à la consolidation de l'intime autour de la sphère du foyer familial<sup>1019</sup> et de la différenciation de ses espaces, par des *gradients de visibilité*. Ceux-ci définissent ce que nous pourrions considérer comme des *gradients d'intimité*, en fonction de l'autonomie des usages du jardin vis-à-vis d'un regard extérieur. Ces multiples dispositifs de masques, de filtres, de seuils que nous avons pu observer constituent une forme de syntaxe matérielle de l'intime et du chez-soi, à partir de laquelle les habitant-es construisent leurs dispositifs de clôtures et s'approprient leur espace.

**ATLAS**  
**Planche**  
**L01**

Nous avons pu également observer les transformations, en apparence contradictoires, qui peuvent affecter les clôtures dans les différentes générations de rues, associant une moins forte délimitation, une plus forte occultation et, parfois, des degrés de transparence très différenciées. En repartant de ces trajectoires et de ces évolutions qui invitent à considérer que le « mur de la vie privée » n'a pas fini de se reconfigurer, nous allons déplacer notre regard pour nous intéresser aux interactions des pavillonnaires avec leur voisinage proche à travers et avec leur(s) clôture(s).

---

<sup>1019</sup> KAUFMANN Jean-Claude, 1988, op cit.

**Partie 5.**

**Soi et les autres – des interactions maîtrisées et ajustées**



## Introduction

*« C'est que en effet autrui n'est pas seulement celui que je vois, mais celui qui me voit. Je vise autrui en tant qu'il est un système lié d'expériences hors d'atteinte dans lequel je figure comme un objet parmi les autres [...]. Avec le regard d'autrui, la " situation " m'échappe, ou, pour user d'une expression banale, mais qui rend bien notre pensée : je ne suis plus le maître de la situation [...]. Par le regard d'autrui, je me vis comme figé au milieu du monde, comme en danger, comme irrémédiable. Mais je ne sais ni quel je suis, ni quelle est ma place dans le monde, ni quelle face de ce monde où je suis tourné vers autrui<sup>1020</sup>. »*

*Les deux voisines discutaient sur le trottoir, devant leurs portillons entrouverts. Leur clôture séparative était faite d'un assemblage d'éléments disparates, claustras, planches, canisses, superposés à un grillage dont un maigre tronçon dépassait encore. Que s'était-il passé entre elles pour que leur clôture devienne aussi épaisse, complexe, étanche ? En tout cas, ce qui semblait résulter d'une volonté presque malade de se soustraire au regard de l'autre ne les empêchait pas de deviser avec courtoisie.<sup>1021</sup>*

Comme nous avons pu en prendre conscience jusqu'alors, la clôture est un dispositif multi-facettes, qui nécessite de tourner autour, de se retourner, de changer de position, pour pouvoir en comprendre les « rôles » qu'elle peut jouer comme *actante* ou *interactante* avec des personnes et d'autres dispositifs dans un espace.

Les dispositifs de « filtrage » décrits précédemment permettent de préserver des vues, mais également de les réguler, d'organiser où et d'où nous pouvons être visibles dans notre espace domestique par des personnes qui lui sont extérieures. À travers ces filtres, il

---

<sup>1020</sup> SARTRE Jean-Paul, *L'être et le néant. Essai d'ontologie phénoménologique*, Paris, Gallimard, 1994 (éd. originale : 1943) ; p. 264 ; cité par LE BRETON David, 2012, op. cit. ; p. 99.

<sup>1021</sup> Voir note 2, chapitre 2. ; à partir d'une observation faite le 8 mars 2014.



reste des interstices pour de possibles interactions, choisies, réglées, auxquelles nous nous intéresserons dans ce chapitre. Max Weber, cité par Albert Ogien, dans sa « sociologie de la déviance », rappelle qu'une action sociale « se définit et s'oriente pratiquement par rapport au comportement d'autrui<sup>1022</sup> ». L'installation de la clôture séparative, entre deux propriétés privées, deux espaces domestiques, est en cela une « action sociale », puisqu'elle résulte de l'action conjointe d'au moins deux personnes distinctes amenées à interagir à cette occasion. Faire le choix d'installer une clôture haute, épaisse ou transparente, peut-elle permettre de comprendre la manière dont les personnes vont ensuite interagir ? Cette interrogation est évidemment liée aux différences remarquées entre les différentes clôtures, au gré des observations de terrain : que nous disent des interactions entre voisin·es les différences pouvant être constatées, entre des clôtures hautes occultant largement les jardins les uns des autres et celles, plus basses, occultant parfois partiellement, parfois pas du tout, les jardins ?

Après avoir observé la clôture à partir du chez-soi dans la partie précédente, nous changeons de côté, en sortant de la parcelle pour nous intéresser aux interactions qui peuvent s'opérer avec ce qui se passe et avec ceux et celles qui se trouvent à l'extérieur de notre enclos, en adoptant leur point de vue. Mais lorsqu'il est un·e voisin·e, celui ou celle qui regarde en direction de son ou sa voisin·e est aussi à l'intérieur de son jardin, de sa parcelle. Le changement de point de vue adopté dans cette partie est d'abord un changement d'orientation de notre regard : au lieu d'observer les clôtures en relation avec les maisons et les jardins qu'elles entourent, nous allons les analyser dans leur rôle de séparation, de délimitation, de distinction *entre deux* jardins, parcelles et maisons. Notre attention se concentrera sur les limites séparatives.

La présence matérielle de la clôture constitue une interface, relativement fixe (au moins par sa position), entre deux espaces distincts. Ce rôle d'interface vient de sa position entre deux groupes de personnes, situés de part et d'autre de la clôture, la clôture constituant un « linéaire de contact » entre-eux. La clôture rendrait à la fois concrète une interaction (notamment à travers sa fabrication) tout en mettant à distance le ou la voisin·e, en cadrant et en stabilisant par un dispositif fixe la relation que l'on peut avoir avec lui ou elle.

---

<sup>1022</sup> OGIEN Albert, *Sociologie de la déviance*, Paris, PUF, 2012 ; p. 207.

Pour aborder ce rôle d'interface et de cadrage de la clôture, nous allons nous intéresser aux relations de voisinage et à leur potentielle diversité. Certaines, peut-être préférentielles, donnent lieu à une identification (qui passe, par exemple, par l'apparition de prénoms dans les échanges pour désigner les voisins ou de noms de familles). Ces différentes relations donnent-elles lieu à des formes de clôtures différentes ? À des transformations des clôtures ? Après avoir décrypté le rôle de la clôture dans l'appropriation du chez-soi, nous allons tenter de la comprendre lorsqu'elle se positionne « entre » deux chez-soi, entrant en relation avec deux voisin-es. Chacun de ces « chez-soi » se définit notamment à travers des processus d'appropriation, s'appuyant sur différentes praxis, telles que nous avons pu les observer dans la troisième partie<sup>1023</sup>. Mais cette appropriation, lorsqu'elle vient s'appuyer sur un dispositif qui se positionne à l'interface ou à la limite entre deux « chez-soi » peut-elle se redéfinir ? Pourrions-nous dès lors envisager l'appropriation comme un processus interactionnel<sup>1024</sup>, défini par et à travers une relation ?

#### *L'infra-ordinaire des interactions ordinaires*

Dans cette partie, nous allons observer des aspects de la vie sociale qui peuvent relever de l'infra-ordinaire<sup>1025</sup>, du quasi-invisible d'une vie sociale qui ne donne pas lieu à de grands phénomènes éloquents, objets de récits et d'épopées conservées et transmises de génération en génération. En m'intéressant aux interactions ordinaires, je suis conscient de me heurter à l'une des limites d'une recherche qui ne peut viser à « épuiser un lieu », en m'installant durant une longue période de temps pour capter tout ce qui pourrait survenir dans mon champ de vision, à la manière de Georges Perec, de l'ethnographe partageant la case d'un chef indien ou de l'anthropologue habitant<sup>1026</sup>. L'appréhension des interactions entre des voisin-es peut certes s'appuyer sur l'observation de celles-ci, en se heurtant néanmoins à de multiples limites inhérentes à un terrain d'études impliquant la sphère domestique sans pouvoir s'y immerger pleinement. Pour certaines interactions, nous disposons d'observations, de descriptions tandis que d'autres n'apparaissent qu'à

<sup>1023</sup> Cf. infra. Partie 3, chapitre 3.4 « Bricoler pour s'approprier un espace ».

<sup>1024</sup> La distinction entre « sociologie compréhensive » et « sociologie explicative » émane des différences des épistémologies élaborées par Emile Durckheim et Max Weber au début du XXe siècle pour poser les fondements de la discipline sociologique. cf. LE BRETON David, 2012, op. cit. ; p. 3.

<sup>1025</sup> PEREC Georges, 1982 & 1989, op. cit.

<sup>1026</sup> Je pense ici aux textes de Pierre MAYOL sur le quartier de la Croix-Rousse à Lyon et à ceux d'Eric Chauvier, qui se fondent souvent sur son expérience personnelle et son vécu quotidien. Cf. MAYOL Pierre, « Habiter », in CERTEAU Michel de, GIARD Luce, MAYOL Pierre, 1980, op. cit. & CHAUVIER Eric, op. cit. 2011.

partir des discours et témoignages des habitant·es de B. Par ailleurs, certaines observations permettent uniquement de s'attacher aux dispositifs de clôtures (tels que nous les avons déjà décrits) et à ce qu'elles peuvent donner à comprendre de *potentielles interactions* entre voisins et voisines dans les rues de B. Cette confrontation entre des matériaux disparates impliquant tous une certaine distance vis-à-vis des situations d'interaction va nous conduire à refaçonner – à modéliser en quelque sorte – des relations passant par des actions n'ayant pas pu être observées directement dans le cadre de l'enquête, en s'appuyant sur des récits, des indices et des traces d'actions passées<sup>1027</sup>.

### *Voisinage, interactions, ajustements*

Dans le premier chapitre, nous reviendrons sur la notion d'interaction et la manière dont elle s'assortit d'un « cadrage » qui lui est propre. Dans notre cas, ce sera celui du voisinage, envisagé à partir d'une relation de côtoiement et de mitoyenneté. Dans un second chapitre, nous observerons les manières dont les habitant·es de B. envisagent leurs clôtures séparatives, à travers les interactions qu'elles nécessitent d'engager entre deux voisin·es. Le troisième chapitre abordera les évolutions de cette clôture mitoyenne passant parfois par des situations de conflits, de désaccords rendant nécessaires certains ajustements et des régulations pouvant prendre la forme de négociations. Enfin, le dernier chapitre nous permettra de quitter ce voisinage proche, pour revenir sur quelques dimensions autour desquelles se définissent les interactions entre les habitant·es de B. et leurs clôtures.

---

<sup>1027</sup> GINZBURG Carlo, 1980, op. cit.

## Chapitre 5.1 / Interactions, voisinage et mitoyennetés

En changeant de point de vue sur les clôtures, en les regardant non plus comme l'arrière-plan d'une scène qui se situerait à l'intérieur de la parcelle, mais comme l'avant-plan d'une scène qui se situerait de l'autre côté, nous allons nous pencher plus précisément sur des interactions qui se nouent dans ce que l'on appelle communément le « voisinage ». Dans les rues de B., la clôture, délimitant un espace ou occultant les vues, prend toujours place, physiquement entre les voisins et voisines, entre des espaces qui constituent leur « chez-soi », à l'interface entre ceux-ci. Cette situation d'interface constitue une « zone de contact et d'échange<sup>1028</sup> », de « contact par juxtaposition<sup>1029</sup> » entre les voisin·es.

Dans ce chapitre, nous nous attacherons à décrypter les rôles que la clôture peut venir jouer dans ce qui se passe entre les voisins et voisines, lorsqu'ils interagissent entre eux et elles, à partir d'une question déjà formulée dans la première partie : en quoi les différentes interactions qui se nouent autour de la clôture peuvent constituer l'une des modalités d'un processus d'appropriation de l'espace, par les pavillonnaires, par le biais de leur clôture ? Pour cela, nous reviendrons plus précisément sur cette relation particulière que constitue le voisinage, qui met en jeu des formes de proximité et de distance complexes et parfois contradictoires. Nous caractériserons une modalité particulière de « voisiner », celle du côtoiement, de part et d'autre d'une limite mitoyenne, pour comprendre plus précisément les clôtures qui y prennent place et les interactions qui se jouent avec elles (ou autour d'elles) dans ces situations.

### 5.1.1. Rites d'interaction<sup>1030</sup> et clôtures ?

#### *Observer et décrypter les interactions inter-individuelles*

Dans cette partie, nous déplacerons notre attention vers d'autres interactions que celles abordées dans les parties précédentes. Nous avons jusqu'alors abordé les interactions des individus avec leurs clôtures, par le biais de leur fabrication et notamment de leur

<sup>1028</sup> CNRTL, TLFi, article « Interface ».

<sup>1029</sup> LÉVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.), op. cit., article « Interface ».

<sup>1030</sup> GOFFMAN Erving, 1974, op. cit. ; p. 9.

matérialité, à travers certains processus d'appropriation de l'espace, pouvant conduire à le considérer comme un « chez-soi ». Ces interactions mettent en jeu un artefact, la clôture, un espace et un ou plusieurs individus appartenant à une même entité définie (famille, ménage, foyer...). D'autres interactions vont donc nous intéresser : celles qui peuvent se jouer entre des individus, voisin-es, avec, à travers ou au moyen de leur clôture. À travers cette hésitation sur les prépositions permettant de lier les individus entre eux et les clôtures, nous voyons transparaître l'une des questions qui traversera cette partie : quelle est la place des clôtures dans les relations qui peuvent se nouer entre deux voisin-es ? Ou, pour reformuler cette question avec des concepts goffmaniens, quel rôle joue la clôture dans l' « ordre de l'interaction » qui se joue entre deux individus en coprésence ?

### *Des interactions en situation*

Cette coprésence est l'une des conditions de l'interaction, son point de départ nécessaire. Mais en introduisant la clôture, nous apportons un objet qui vient soit éloigner, soit rapprocher les individus en interaction, selon qu'ils se positionnent de part et d'autre ou du même côté de la clôture. La scène de théâtre que peut constituer une situation d'interaction<sup>1031</sup> change totalement de signification suivant la position des personnages dans l'espace vis-à-vis de la clôture. Comme nous l'avons évoqué dans la première partie, cette scène ne constitue pas qu'un décor, un arrière-plan aux interactions, mais bien l'un des dispositifs qui peut en conditionner la possibilité et la conduite. En observant les clôtures à partir du voisinage, la clôture passe à l'avant-plan, elle n'est plus seulement décor, mais également cadre, encadrement, premier-plan voire écran pour l'interaction. Lorsque l'on s'accoude sur un muret, ou lorsque nous discutons de part et d'autre d'une haie ne dépassant guère notre buste, la clôture constitue un guichet<sup>1032</sup>, une mise à distance qui cache et montre en partie les individus.

En quittant l'espace de la parcelle, nous quittons un « enclos » où les interactions sont le plus souvent focalisées, parce que nous nous connaissons ou sommes amenés à faire connaissance, lorsqu'un inconnu est entré dans notre espace privé. Dans le chez-soi, il n'y a que des *acteurs* dont les *rôles* sont définis, connus des uns et des autres. Lorsque l'on quitte ce cercle proche, les autres deviennent des *figurants*, silencieux et moins facilement

<sup>1031</sup> GOFFMAN Erving, 1988, op. cit.

<sup>1032</sup> Isaac Joseph, dans le cadre d'une enquête sur le métro parisien, s'intéresse aux diverses interactions qui se jouent dans cet espace particulièrement contraint. Dans l'un des volets de son enquête, il s'intéresse notamment au « guichet » de vente dans le métro. JOSEPH Isaac, *La ville sans qualités*, Paris, Editions de l'Aube, 1998b.

appréhendables, dans leurs rôles. En regardant ce qui se passe de l'autre côté du muret, de la clôture, les interactions peuvent relever d'une simple coprésence, par exemple lorsque deux voisin-es coupent silencieusement leurs haies respectives<sup>1033</sup>, en restant chacun-e bien concentré-e sur sa tâche. La coprésence, qui constitue une forme de « communication interpersonnelle <sup>1034</sup> » appartient au registre des « interactions non focalisées ». Pour illustrer cela, Goffman propose l'exemple de « deux personnes qui ne se connaissent pas et qui, d'un coin d'une pièce à l'autre observent la façon dont elles sont habillées, leurs attitudes et leur allure générale, chacun modifiant sa tenue parce qu'il se sait observé par l'autre <sup>1035</sup> ». La coprésence n'est pas une « sociabilité de l'abstention <sup>1036</sup> » : elle va impliquer des attitudes, positionnements qui, même par détachement, évitement, ignorance ou indifférence constituent des formes d'interaction. Mais jusqu'à quand, jusqu'à quel niveau de délimitation ou d'occultation peut-on envisager l'espace voisin des jardins comme un seul espace, une « même pièce » comme dans l'exemple d'Erving Goffman ?

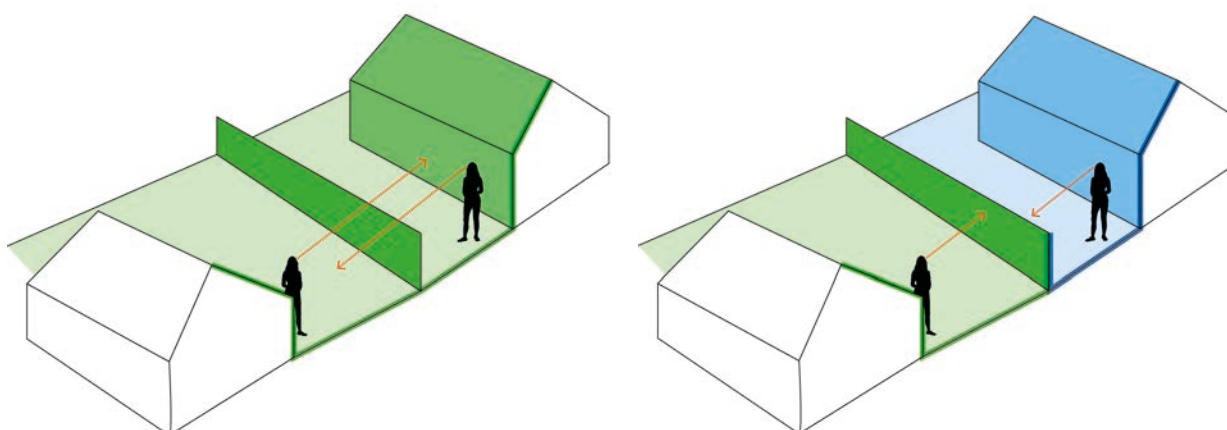


Fig. 5.1. Une clôture séparative qui définit deux espaces en interaction

Et à partir de quel moment peut-on parler de deux espaces distincts ? Dans ce sens, la construction d'un mur haut et opaque peut-elle être encore comprise non comme une manière de faire cesser l'interaction potentielle, mais simplement de lui donner une *forme* particulière, de la refaçonner ? Ce serait donc non seulement en tant que support et lieu

<sup>1033</sup> Cette situation de coprésence liée aux travaux de jardinage et d'entretien est assez fréquente. Cf. FRILEUX Pauline, 2013, op. cit.

<sup>1034</sup> GOFFMAN Erving, 1961, op. cit. ; p. 7.

<sup>1035</sup> Ibid. ; p. 7.

<sup>1036</sup> JOSEPH Isaac, 1998, op. cit. ; p. 101.

d'interaction, mais également en tant que vecteur et modalité de celle-ci que les clôtures pourraient prendre place au sein des rites d'interaction<sup>1037</sup> dans l'espace pavillonnaire.

*Entre deux voisins, une clôture à double face*

En nous intéressant à la clôture comme « entre », nous l'abordons à travers son caractère d'objet à double face, à l'interface, c'est-à-dire en relation, dans chaque jardin, avec deux espaces et situations d'interaction différentes. La notion de « face » constitue l'une des dimensions essentielles des interactions interindividuelles. En effet, pour Erving Goffman, la possibilité d'une interaction entre deux individus repose sur la possibilité, pour chacun de « garder la face<sup>1038</sup> », c'est-à-dire de préserver les conditions d'un échange normal malgré les éventuels troubles qui peuvent les traverser. La face est bien évidemment rattachée à un individu en situation d'interaction, qui est donc amené à se présenter à d'autres et de se retrouver dans une situation de « face-à-face » : comme le précise Isaac Joseph, la « face n'est pas logée à l'intérieur ou à la surface d'un individu, mais est diffuse dans le flux de la rencontre<sup>1039</sup> ». Comment la face, « valeur sociale qu'une personne revendique à travers la ligne d'action qu'elle adopte au cours d'une interaction<sup>1040</sup> », peut-elle impliquer des dispositifs autour desquels prennent place des interactions entre les individus ?

Par sa position intermédiaire, séparative et mitoyenne, chaque clôture mitoyenne *fait face* à l'un et à l'autre espace qu'elle délimite : elle fait face à chacun tout en interagissant avec l'autre, dans une dialectique entre différents « chez-soi » qui se jouxtent. Plus elle est transparente, plus cette clôture doit pouvoir « faire face » dans un face-à-face entre deux jardins, deux parcelles, deux maisons qu'elle met en interaction. Plus elle est opaque et infranchissable, plus elle distingue deux faces-à-faces, entre une clôture et une maison, entre une clôture et un jardin.

Par sa position en avant-plan, elle participe ainsi à la *face*, dont dérive notamment, dans le domaine architectural, la notion de « façade<sup>1041</sup> ». Principalement utilisée de nos jours pour

<sup>1037</sup> GOFFMAN Erving, 1974, op. cit.

<sup>1038</sup> Ibid. ; p. 123.

<sup>1039</sup> JOSEPH Isaac, 1998, op. cit. ; p. 123.

<sup>1040</sup> JOSEPH Isaac, in LÉVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.), 2003, op. cit., article « interaction ».

<sup>1041</sup> Le mot italien « facciata » découle de « faccia », face. Cf. CNRTL, TLFi.

nommer la « partie antérieure de la tête<sup>1042</sup> », la face désignait à l'origine l'« aspect sous lequel une chose se présente<sup>1043</sup> ». La « façade » quand à elle permet de nommer le « mur extérieur d'un bâtiment<sup>1044</sup> » et, à titre métaphorique, un « maquillage », une « apparence, souvent trompeuse<sup>1045</sup> ». À travers cette signification apparaît également l'idée qu'une face, qu'une façade pourrait se différencier, voire s'opposer à ce qui se cache derrière elle<sup>1046</sup>. À la différence de la situation d'interaction, la clôture, en tant que « façade » faisant « face » et « interface », présente une certaine permanence et « permet de décharger les humains [du] fardeau [...] de présenter une bonne image de soi<sup>1047</sup> ». Elle peut, en cela, constituer un cadre pour l'interaction, constitué par et pour des interactant·es moins figé·es. A travers la notion de « façade », nous décelons une forme de *jeu* entre l'intérieur du chez-soi et ce qui vient le mettre en relation avec l'extérieur, avec d'autres. La clôture, en tant que façade, n'est pas une membrane souple dont la forme, vis-à-vis de l'extérieur, découlerait et s'adapterait quasi-automatiquement à ce qu'elle contient (et à ses évolutions).

La clôture vient ainsi modifier l'interaction, lui faisant perdre d'une certaine manière le caractère direct, sa « franchise » en définissant un cadre signifiant à travers un cadrage, devenant en quelque sorte une « tierce-partie<sup>1048</sup>» silencieuse, interagissant *avec* et *entre* les voisin·es. Le décryptage de ce « cadre » permettrait ainsi d'accéder à la compréhension de l'interaction, car comme l'affirme Erving Goffmann : « c'est cette franchise qui constitue le trait distinctif des cadres de l'activité quotidienne et ce sont les cadres, non les corps, qu'il faut regarder en dernière instance pour en prendre conscience<sup>1049</sup> ». La franchise de l'interaction s'appuierait sur ce cadrage et c'est même la nature de celui-ci qui permettrait de comprendre la nature labile de l'interaction. Dans la continuité de l'extrait précédent, Erving Goffman va préciser que « partout où l'on nous distribue un uniforme, on nous offre également une peau, et c'est dans la nature même

---

<sup>1042</sup> CNRTL, TLFi, article « Face ».

<sup>1043</sup> CNRTL, TLFi, étymologie de « Face ».

<sup>1044</sup> CNRTL, TLFi, article « Façade ».

<sup>1045</sup> Ibid.

<sup>1046</sup> À la différence des notions de « membrane » et d'« enveloppe » dont nous avons discuté, à travers le regard de Bachelard dans la Partie 1, chapitre 1.1.4. « La maison : entre le cocon et l'enclos ? ».

<sup>1047</sup> HALL Edward T., 1966, op. cit. ; p. 176.

<sup>1048</sup> BAUMGARTNER Mary P. *The Moral order of a suburb*, Oxford, Oxford University Press, 1988 ; p. 66.

<sup>1049</sup> GOFFMAN Erving, *Les cadres de l'expérience*, Paris, Les éditions de minuit, 1991 (éd. originale : 1974b) ; p. 561.



d'un cadre d'instituer la limite de son propre recadrage<sup>1050</sup> » ; le cadre – en l'occurrence la clôture – produit un cadrage qui définit les conditions d'un possible *recadrage* de l'interaction.

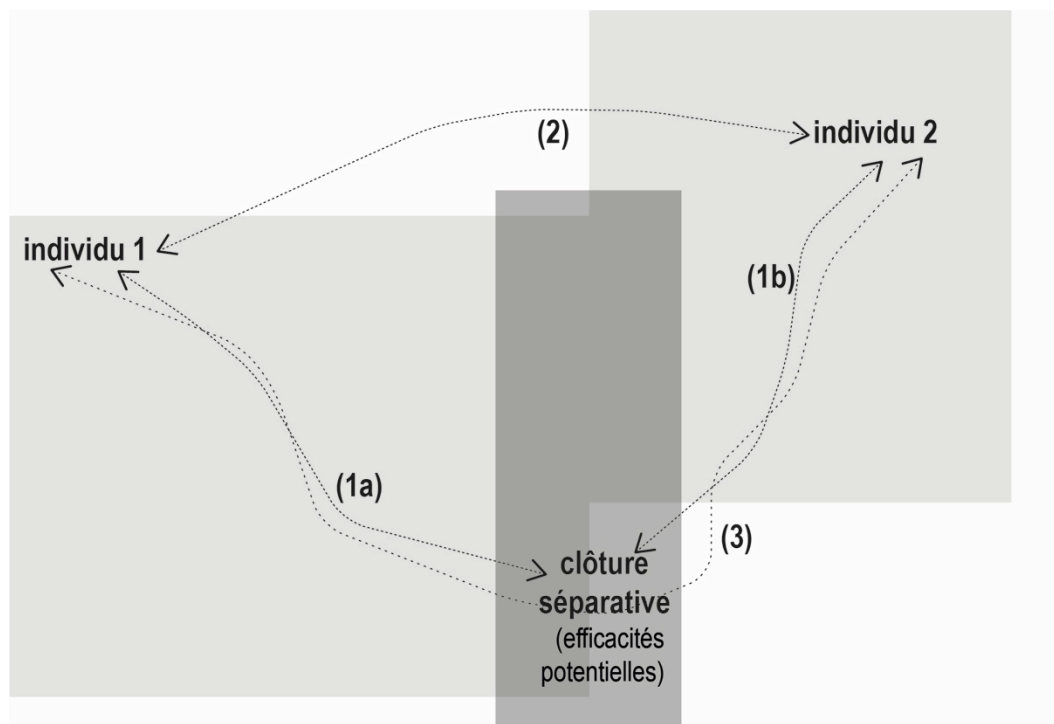


Fig. 5.2. Trois interactions « en interaction » autour de la clôture séparative :

(1a) & (1b) : interactions entre la clôture et chaque habitant-e de son côté

(2) interaction directe entre les habitant-es entre eux ou elles , au-dessus de la clôture

(3) interaction entre les habitant-es avec et à travers leur clôture mitoyenne ou séparative

C'est ainsi, comme le rappelle David Le Breton, que « le réel » se découperait en « une succession infinie de réalités sur lesquelles un cadre à chaque fois différent s'impose, exigeant certaines prestations des acteurs<sup>1051</sup> ». Mais l'espace domestique et sa clôture ne constituent pas un cadre *imposé* sans que l'individu n'y soit pour quelque chose, en s'investissant dans sa construction ou sa transformation. Avant de poursuivre notre réflexion en nous intéressant à la notion de voisinage, rappelons ici que l'utilisation des concepts proposés par Erving Goffman pour analyser les interactions entre individus dans l'observation d'un dispositif matériel ne nous conduit pas à laisser de côté les interactions entre les clôtures ou entre individus et clôtures. La clôture vient s'inscrire dans un

<sup>1050</sup> Ibid. ; p. 561.

<sup>1051</sup> LE BRETON David, 2012, op. cit. ; p. 108.

ensemble d'interactions<sup>1052</sup>, interagissant ainsi avec d'autres dispositifs matériels et personnes dans un espace donné sans hiérarchie, au moins dans la réflexion que nous menons ici, entre celles-ci.

### 5.1.2. Interagir dans un voisinage<sup>1053</sup>

La notion de voisinage recouvre différentes significations, qui permettent de la ranger parmi les concepts « fluides<sup>1054</sup> » utilisés dans différents contextes et cadres d'action. Le voisinage peut se définir à travers une dimension spatiale correspondant parfois à un découpage administratif, à un secteur de projet ou de planification<sup>1055</sup>. Le voisinage peut aussi recouvrir une dimension sociale, se rapprochant en cela de la notion de « communauté », qui apparaît notamment dans les travaux de l'école de Chicago<sup>1056</sup>. Ce groupe social désigné par le terme de communauté peut s'inscrire dans un espace (se rapprochant en cela du « neighbourhood » anglo-saxon), et c'est à travers cette inscription dans un lieu qu'elle peut pleinement constituer un « voisinage », voire même un « quartier<sup>1057</sup> », autre notion aux contours flous. En croisant ces différentes dimensions, nous pouvons définir le voisinage à l'instar de Jean-Yves Authier et al., comme « l'ensemble des voisins, les relations entre les voisins, mais aussi l'espace situé dans la proximité du domicile<sup>1058</sup> ». Cette relation de proximité résidentielle<sup>1059</sup>, à partir de laquelle se construit un voisinage confère à cet espace relationnel « un caractère de familiarité, qui

---

<sup>1052</sup> Bruno Latour, dont les travaux nous ont permis de mobiliser la notion d' « actant » pour caractériser la position de la clôture, parlerait davantage de « réseau hétérogène » pour désigner cet ensemble associant humains et non-humains. Cf. LATOUR Bruno, 1994, op. cit. ; HENNION Antoine, LATOUR Bruno, « Objet d'art, objet de science. Note sur les limites de l'anti-fétichisme », in *Sociologie de l'art*, L'Harmattan, 1993, p.7-24 ; p. 10.

<sup>1053</sup> La question des échelles est notamment décryptée dans l'introduction de Judith Rainhorn et Didier Terrier (dir.), *Étranges voisins*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010.

<sup>1054</sup> FORREST Ray, « Le voisinage ? quelle importance ? » in *ERÈS, Revue internationale des sciences sociales*, 2007/1 n° 19, p. 137-151 ; p. 138.

<sup>1055</sup> Ibid.

<sup>1056</sup> MAC-KENZIE Roderick, « Le voisinage. Une étude de la vie locale à Columbus, Ohio », in GRAFMEYER Yves, JOSEPH Isaac, 1979, op. cit., p. 213-254, (éd. originale anglaise : 1921) ; p. 235.

<sup>1057</sup> Ibid., p. 253 ; Pour un décryptage plus récent de la notion de quartier dans les sciences sociales, voir AUTHIER Jean-Yves, BACQUÉ Marie-Hélène, GUÉRIN-PACE France (dir.), *Le quartier. Enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales*, Paris, La découverte, 2006.

<sup>1058</sup> AUTHIER Jean-Yves, CAYOUILLE-REMBLIÈRE Joanie, BONNEVAL Loïc, CHARMES Éric, COLLET Anaïs, et al., *Les formes contemporaines du voisinage. Espaces résidentiels et intégration sociale*. [Rapport de recherche], Centre Max Weber - Ined. 2021 ; url : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/hal-hal-03264558> ; p. 7.

<sup>1059</sup> AUTHIER Jean-Yves, in SEGAUD Marion, BRUN Jacques, DRIANT Jean-Claude, 2003, op. cit., article « Les relations de voisinage ».

le distingue d'un espace strictement public et qui entre en tension avec l'anonymat et la " réserve " caractéristiques de l'urbanité<sup>1060</sup> ». Pour clarifier la notion de voisinage, nous suivons la proposition de François Héran<sup>1061</sup>, qui privilégie l'expression de « relations de voisinage », pour insister sur la dimension interactionnelle autour de laquelle se développera notre réflexion.

Mais les relations de voisinage peuvent être diverses : éphémères, durables, informelles ou organisées, plus ou moins intenses, mais le plus souvent simple coexistence ou cohabitation, ou parfois même évitement. Elles sont néanmoins importantes, voire très importantes pour trois personnes sur quatre<sup>1062</sup> interrogées à ce sujet en 2018, en France. Ces relations s'appuyant sur des « ajustements mutuels <sup>1063</sup> » et des processus de « socialisation réciproque <sup>1064</sup> » génèrent parfois des conflits ou des tensions. Cette dimension pratique est centrale dans les relations de voisinage suivant la définition proposée par Michal Bassand et al. pour qui : « le voisinage est un ensemble de rapports entre individus vivant dans un même espace résidentiel, où s'articulent discours et pratiques de voisinage<sup>1065</sup> ».

Nous retrouvons dans cette définition la mise en relation de « pratiques » et « discours » comme constitutive du voisinage. Le voisinage serait lié à des expressions (d'une appartenance par exemple) et des activités par lesquelles des individus affirment leur relation entre eux par le biais d'un lieu. Le lien à un lieu est essentiel dans l'expression d'un voisinage, mais la définition de celui-ci n'est pas univoque. Le lien entre le voisinage en tant qu'espace circonscrit, défini, et le voisinage en tant que relation s'est largement distendu, par les effets conjugués de l'individuation des modes de vie<sup>1066</sup> et de leurs inscriptions territoriales. Malgré la permanence de certains attachements, il est de plus en plus rare qu'une vie entière puisse se dérouler dans le même quartier et avec des relations

---

<sup>1060</sup> Ibid. p. 7.

<sup>1061</sup> HÉRAN François, « Comment les français voient », in *Economie et statistique*, n°195, 1987.

<sup>1062</sup> 50% des personnes considèrent les relations de voisinage comme « importantes » et 25% les considèrent comme « très importantes », cf. enquête « voisinage » ; AUTHIER Jean-Yves, CAYOUILLE-REMBLIÈRE Joanie, BONNEVAL Loïc, CHARMES Éric, COLLET Anaïs, et al., 2021, op. cit.

<sup>1063</sup> AUTHIER Jean-Yves, 2003, op. cit.

<sup>1064</sup> Ibid.

<sup>1065</sup> MICHEL Barbara, BASSAND Michel, LEHMANN Philippe, « Le voisinage : un théâtre expérimental de la vie quotidienne », in *Espaces et sociétés*, n°41, juin-décembre 1982, p. 51-70.

<sup>1066</sup> SINGLY François de, 2003, op. cit.

familiales et amicales stables<sup>1067</sup>, nos modes d'habiter devenant de plus en plus polytopiques<sup>1068</sup>. La figure du ou de la voisin·e est amenée à évoluer tout au long de nos vies et de nos déménagements<sup>1069</sup>. Cette évolution a notamment été étudiée et mise en relation avec le développement des grandes villes, où la figure familière du ou de la voisin·e pourrait fondre dans celle du citoyen, comme l'énonce Robert Ezra Park en 1925<sup>1070</sup> : « En milieu urbain, le voisinage tend à perdre une grande partie de la signification qu'il avait dans des formations sociales plus simples et plus primitives ».

Cette transformation n'est cependant pas une disparition, malgré de plus grandes variations des relations de voisinage en fonction des formations urbaines et notamment de leur densité. Celle-ci s'est confirmée dans des travaux plus récents<sup>1071</sup> même si l'histoire du voisinage, dont les traces se situent souvent à la lisière de la sphère domestique et de la sphère publique, reste probablement à écrire<sup>1072</sup>, pour voir à travers « la glace sans tain de la cohabitation ordinaire<sup>1073</sup> ». Si l'on doit brosser à grands traits l'évolution des relations de voisinage au cours des derniers siècles<sup>1074</sup>, la plus marquante est liée à la fermeture du logement : le « mur de la vie privée » ne peut être franchi que si l'on y a été expressément invité<sup>1075</sup>. Le logement s'est désormais refermé sur le voisinage<sup>1076</sup>, après des siècles de recul de l'ouverture à des espaces de plus en plus restreints (et de manière très différente suivant les classes sociales, ce recul s'opérant plus lentement parmi les classes sociales les moins aisées).

---

<sup>1067</sup> STOCK Mathis, « Habiter avec l'autre : identités et altérités dans les styles d'habiter polytopiques », in *Le sujet dans la cité*, 2011/1 (n° 2), p. 54-65, url : <https://www.cairn.info/revue-le-sujet-dans-la-cite-2011-1-page-54.htm>.

<sup>1068</sup> STOCK Mathis, 2006, op. cit. ; RADKOWSKI Georges-Hubert de, 2002, op. cit. ; p. 31.

<sup>1069</sup> De nombreux travaux, en démographie notamment, traitent des « mobilités résidentielles » et les trajectoires des ménages. Parmi les rares travaux centrés sur le déménagement, on se référera à l'ouvrage de DESJEUX Dominique, MONJARET Anne, TAPONIER Sophie, *Quand les français déménagent. Circulation des objets domestiques et rituels de mobilité dans la vie quotidienne en France*, Paris, Presses universitaires de France, 1998.

<sup>1070</sup> EZRA-PARK Robert, « La ville. Proposition de recherche sur le comportement humain en milieu urbain », in GRAFMEYER Yves, JOSEPH Isaac, 1979, op. cit., p. 83-130, (éd. originale anglaise : 1925) ; p. 92.

<sup>1071</sup> En France, à une échelle un peu large, on peut citer l'enquête de l'INSEE analysée par François HÉRAN en 1987 et celle conduite par Jean-Yves AUTHIER, Joanie CAYOUILLE-REMBLIÈRE, Loïc BONNEVAL, Éric CHARMES, Anaïs COLLET en 2020-21.

<sup>1072</sup> RAINHORN Judith, TERRIER Didier (dir.), *Étranges voisins*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010, p. 7

<sup>1073</sup> Expression utilisée par Constance de Gourcy et Daniel Pinson dans leur contribution à l'ouvrage collectif dirigé par Alain Supiot, *Tisser le lien social*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2004, p. 169.

<sup>1074</sup> Histoire parallèle à celle du « chez-soi », que nous avons relatée à grands traits dans la partie précédente. Cf. MAYOL Pierre, 1980, op. cit.

<sup>1075</sup> KAUFMANN Jean-Claude, 1988, op. cit. ; p. 55.

<sup>1076</sup> PROST Antoine, 1987, op. cit., p. 115-153.

Durant des siècles, le côtoiement pouvait quasiment toucher tous les espaces, avant que s'instaurent des limites entre des lieux où il peut se maintenir et d'autres où il est proscrit, par exemple le logement. L'apparition, le déplacement et le renforcement des limites entre la sphère publique et privée a conduit néanmoins les sociabilités de voisinage à se redéfinir dans une oscillation constante entre contrainte et volonté comme le rappelle Jean-Claude Kaufmann :

*« Mais pour chacun, le voisinage est devenu le lieu d'une socialisation ambiguë et difficile : d'un côté un archaïsme pesant que l'on tente (plus ou moins) de fuir et d'un autre côté réalité qu'il est cependant impossible d'ignorer<sup>1077</sup>. »*

Les différents dispositifs tels que portes, fenêtres, sonnettes et clôtures<sup>1078</sup> qui ont pris place entre le chez-soi et le voisinage constituent ainsi autant d'épaisseurs, de marquages, de seuils permettant de dépasser ces ambiguïtés. La clôture aurait-elle une raison d'être s'il n'y avait pas d'« autre », à l'extérieur, à qui elle peut s'adresser ? L'acte de « clôture », qui contribue à l'appropriation du chez-soi, est aussi une « adresse », à d'autres, plus ou moins proches ou ontologiquement distincts de nous<sup>1079</sup>.

*« On ne choisit pas ses voisins »*

Ce proverbe familier, réactivé par le biais d'une émission de télévision récente<sup>1080</sup>, renvoie à la particularité de cette relation localisée entre des individus qui doivent y consentir sans l'avoir pleinement choisie. Ce proverbe n'est que partiellement vrai, car nos arbitrages résidentiels sont souvent liés à des choix qui ne sont pas qu'individuels : le choix, quand nous le pouvons, d'habiter un certain type de quartier est aussi lié à nos préférences sociales et à des critères qui dépassent le logement<sup>1081</sup>. Ces arbitrages résidentiels peuvent donner naissance à des « entre-soi<sup>1082</sup> » pouvant, en théorie, faciliter les relations de voisinage par la conjugaison d'une proximité sociale et d'une proximité spatiale.

<sup>1077</sup> KAUFMANN Jean-Claude, 1988, op. cit. ; p. 161-162.

<sup>1078</sup> KAUFMANN Jean-Claude, 1996c, op. cit.

<sup>1079</sup> Comme nous le rappellent Marion Segaud et Françoise Paul-Lévy, décrivant dans leur ouvrage *Anthropologie de l'espace*, à travers différents textes des dispositifs variés servant à délimiter, à séparer ou isoler des espaces vis-à-vis de différentes « altérités » : humains / non-humains ; sacré / profane ; humain / sauvage...

<sup>1080</sup> Ce proverbe populaire a été choisi pour une émission de télévision, diffusée depuis 2011 qui met en scène les conflits de voisinages tout en proposant des solutions pour y mettre fin.

<sup>1081</sup> ROUGÉ Lionel, 2005, op. cit.

<sup>1082</sup> À travers notamment le processus de « clubbisation » notamment décrit par Éric CHARMES, 2011, op. cit.

L'inverse est sujet à discussion et à controverses<sup>1083</sup> : de manière neutre, nous pouvons affirmer que les effets de la mixité sociale sur le développement des sociabilités ne sont pas automatiques<sup>1084</sup>. La proximité, qui implique un côtoiement, crée néanmoins une forme d'interconnaissance minimale, liée au fait d'habiter au même endroit, ou de fréquenter un même lieu. Mais nous ne connaissons parfois pas davantage de choses de la personne que ce fait, simple et récurrent, qui l'identifie dans ce côtoiement régulier, inscrit dans un cadre défini, commun et familial. Le voisin est très souvent un « étranger familial ». Le ou la voisin·e n'est cependant pas un anonyme. En s'appuyant sur la distinction proposée par Erving Goffman entre « relation anonyme<sup>1085</sup> », où interagissent « deux individus qui se connaissent uniquement sur la base de leur identité sociale perçue dans l'instant<sup>1086</sup> » et « relation ancrée », basée sur un « canevas de connaissance mutuelle<sup>1087</sup> », la relation de voisinage relève indéniablement de la seconde à travers de nombreux signes stables et d'actions situées.

Pour faire face à une situation de coprésence non voulue telle que celle du voisinage, nous pouvons mobiliser un certain nombre de « ressources sûres<sup>1088</sup> », ressources de survie de toute interaction qui s'instaure dans une situation. Nous comptons parmi celles-ci les civilités de la vie quotidienne, banalités de la conversation telles que le « bonjour-bonsoir » qui assure aux voisin·es une forme de reconnaissance tout en maintenant la distance. Certaines règles de proxémie<sup>1089</sup>, de positionnement réciproque, d'attitudes peuvent également être mobilisées.

D'un point de vue social et spatial, le voisinage met donc en jeu des questions de proximité et de distance en tension constante. Comme le présente de manière duale Jean-Claude Kaufmann, le voisin doit à la fois « être considéré » et « rejeté<sup>1090</sup> ». La maîtrise de la

---

<sup>1083</sup> Notamment autour de la notion de « mixité sociale », qui constitue un argument important des politiques publiques d'aménagement du territoire en France. Pour une synthèse approfondie sur le sujet, on se reportera au dossier sur les « Paradoxes de la mixité sociale » de la revue *Espaces et sociétés*, 2010/1-2 (n° 140-141).

<sup>1084</sup> CHAMBOREDON Jean-Claude, LEMAIRE Madeleine, « Proximité spatiale et distance sociale, Les grands ensembles et leur peuplement », in *Revue française de sociologie*, XI, 1970, p. 3-33.

<sup>1085</sup> GOFFMAN Erving, *La mise en scène de la vie quotidienne. t.1 : La présentation de soi*, Paris, Les éditions de minuit, 1973 ; p. 183.

<sup>1086</sup> Ibid.

<sup>1087</sup> Ibid.

<sup>1088</sup> En anglais, les « safe supplies », cf. GOFFMAN Erving, « Les ressources sûres », in 1988, op. cit., p. 104-113 éd. originale 1953).

<sup>1089</sup> HALL, Edward T., 1966, op. cit.

<sup>1090</sup> KAUFMANN Jean-Claude, 1988, op. cit. ; p. 163.

distance vis-à-vis du voisinage va également relever d'usages locaux<sup>1091</sup>, d'appartenances partagées, de générations, de cultures, de l'âge, des catégories sociales... L'intensité des relations de voisinage est aussi corrélée à la catégorie socio-professionnelle<sup>1092</sup> : les enquêtes confirment ainsi depuis plusieurs décennies que les classes moyennes et supérieures voisinent davantage que les classes populaires. Des différences caractérisent aussi les âges de la vie : les relations de voisinage sont maximales entre 30 et 55 ans, décroissant ensuite à la fois dans leur intensité et dans leur amplitude géographique, notamment à partir de 75 ans<sup>1093</sup>.

Ces relations de voisinage prennent des formes différentes. Ainsi, si en 1987<sup>1094</sup>, 90% des ménages français entretiennent des relations avec leurs voisins, environ 30% affirmaient entretenir des liens étroits, 60% déclaraient rendre de « petits services » et seuls 5% affirmaient se limiter à des conversations. Les enquêtes plus récentes ont montré une grande constance de ces résultats, contredisant l'idée d'une certaine « crise des relations de voisinage<sup>1095</sup> ».

#### *Voisiner dans les quartiers pavillonnaires*

Si nous revenons au cadre spatial des relations de voisinage, nous pourrions postuler que les relations de voisinage sont différentes lorsqu'elles prennent place dans un cadre, une enveloppe qui est « donnée » et lorsqu'elles prennent place dans un « cadre » matériel à construire et de surcroît en entrant en interaction avec son voisinage. Le premier cas concerne de manière générale l'habitat collectif, dans lequel murs et planchers précèdent l'habitant·e en fixant des limites préalables à son arrivée. Les relations de voisinage pourront prendre appui sur ces limites définies au préalable.

Dans l'espace pavillonnaire, nous l'avons vu, la clôture n'est pas une donnée : elle se construit, par l'action, individuelle ou concertée, des habitant·es à partir d'un bornage. Dans un cas, le cadre spatial de la relation de voisinage est une « boîte » préalablement définie, tandis que dans l'autre, il s'agit d'un enclos, qui doit être (co-)construit en partant

---

<sup>1091</sup> Comme l'ont montré de nombreuses enquêtes ethnographiques, qui ont pu mettre au jour la construction, à chaque fois spécifique, des sociabilités locales ; cf. PROST, Antoine, 1987, op. cit.

<sup>1092</sup> HÉRAN François, 1987, op. cit. ; BONNEVAL Loïc, « Les échanges de services », in AUTHIER Jean-Yves, et al. 2021, op. cit., p. 63-79 ; p. 73.

<sup>1093</sup> Ibid. ; p. 71.

<sup>1094</sup> HÉRAN François, 1987, op. cit.

<sup>1095</sup> BONNEVAL Loïc, 2021, op. cit. ; p. 65.

d'un espace initialement ouvert, même s'il est borné, donc d'une certaine manière, *marqué*. Dans l'espace pavillonnaire, la relation de voisinage, même minimale, précède donc l'instauration d'une limite construite entre les différents « chez-soi ». Cette différence peut-elle générer d'autres manières de voisiner qui seraient caractéristiques des quartiers pavillonnaires ? Nous le voyons, la clôture séparative vient d'emblée se positionner comme l'une des incarnations physiques d'une potentielle relation : même si « tout propriétaire peut clore son héritage <sup>1096</sup> », cette action ne peut se dérouler sans interactions, mêmes distantes, avec celui ou celle que l'on côtoie, lorsqu'il s'agit de réaliser une clôture séparative entre deux terrains.

Les travaux portant sur les relations de voisinage ont démontré leurs variations, plus que leurs divergences, en fonction des espaces urbains considérés <sup>1097</sup>. En effet, dans l'appréciation de ces relations, des facteurs sociaux (classes sociales, âges, diversité ou homogénéité) semblent au moins aussi déterminants que la configuration des lieux où ces relations peuvent prendre place. Nous l'avons évoqué précédemment, une partie de la critique des espaces pavillonnaires invoque la distance et l'anomie qui caractérise les relations entre les habitant·es de ces espaces. Le pavillonnaire serait ainsi prompt à « s'isoler derrière sa haie », cette dernière – comme la clôture – étant d'ailleurs le symbole d'un isolement choisi <sup>1098</sup> et d'un détachement revendiqué vis-à-vis de la société. Cette observation vient en opposition avec la représentation des quartiers pavillonnaires comme des « nouveaux villages <sup>1099</sup> », notamment dans les années 1960, propices à la réapparition de sociabilités qui ne peuvent pas se développer dans l'espace anonyme du grand ensemble ou de la grande ville <sup>1100</sup>. Entre ces deux lectures opposées, nous constatons que cette vision idéalisée de relations de voisinage intenses ne correspond pas à la réalité. Mais par contre, la recherche d'isolement n'est pas propre au pavillonnaire, comme l'ont aussi montré les travaux sur le voisinage et l'habitat évoqués plus haut : la préservation du « chez-soi » et de l'intimité constituent l'une des dimensions essentielles d'un logement, quel qu'en soit la morphologie ou le contexte. En effet, le voisinage, la

---

<sup>1096</sup> Code civil, article 647.

<sup>1097</sup> HÉRAN François, 1987, op. cit.

<sup>1098</sup> Dans un autre contexte, celui des suburbs des Etats-Unis, Herbert Gans observe dans les années 1960 que les relations de voisinage sont considérées comme plus intenses que dans leur ancien quartier, contrairement aux idées reçues de son époque. Cf. GANS Herbert J., *The levittowners. Ways of Life and Politics in a new Suburban Community*, London, Allen Lane / The penguin press, 1967 ; p. 154-55.

<sup>1099</sup> BAUER Gérard, ROUX Jean-Michel, *La rurbanisation ou la ville éparpillée*, Paris, Seuil, 1976.

<sup>1100</sup> EZRA-PARK Robert, 1925, op. cit.



communauté locale du quartier ou du village ne font plus partie du chez-soi<sup>1101</sup> et peuvent même s'y opposer, comme l'évoque Françoise Dubost :

*« Le bon fonctionnement des relations sociales suppose à la fois la communication et la mise à distance : les pavillonnaires ont forgé des règles qui répondent à cette double exigence et qui sont mieux adaptées que les règles villageoises traditionnelles à leurs conditions de vie<sup>1102</sup>. »*

En menant conjointement leur enquête dans des quartiers pavillonnaires et dans des ensembles de logements collectifs (sociaux ou en copropriété), Nicole Haumont, Henri Raymond et Geneviève Dezès ont mis en exergue les convergences et divergences de l'appréciation des relations de voisinage entre les habitant·es de ces deux formes résidentielles. La question du voisinage est un sujet présent dans la quasi-totalité des entretiens<sup>1103</sup> menés en 1964-65 et constitue même celui qui est le plus fréquemment abordé, quelque soit le contexte. En collectif ou en pavillon, le souci de « préserver l'intégrité du chez-soi toujours menacé<sup>1104</sup> » semble ainsi largement partagé. Néanmoins, dans cette enquête, l'espace pavillonnaire offre davantage de ressources pour instaurer de « bonnes limites<sup>1105</sup> », grâce à l'espacement des logements et l'absence d'espaces partagés. Le jardin et la clôture du jardin viennent offrir un premier filtre vis-à-vis du voisinage, comme le précise quelques années plus tard Nicole Haumont : « La porte du jardin représente le premier barrage à l' " autre " <sup>1106</sup> ». De la même manière, dans certains témoignages recueillis à B., la clôture est aussi présentée comme la conséquence de la présence d'un voisinage : « Si vous n'avez pas de voisins, vous [n'] avez pas besoin de faire de grande clôture » (Nathalie et Olivier, 16 Sorbiers).

Comme nous l'avons vu dans la partie précédente<sup>1107</sup> à travers les cheminements reliant le portillon à la porte d'entrée, la présence de la clôture vient ainsi dédoubler une entrée qui se limite – pour le voisinage – à la porte de l'appartement, dans l'immeuble collectif. Mais

<sup>1101</sup> KAUFMANN Jean-Claude, 1988, op. cit. ; p. 139 ; ARIÈS Philippe, DUBY Georges, PROST Antoine, VINCENT Gérard (dir.), 1987, op. cit.

<sup>1102</sup> DUBOST Françoise, 1984, op. cit., p. 121.

<sup>1103</sup> HAUMONT Nicole, 1966, op. cit. ; p. 94.

<sup>1104</sup> Ibid.; p. 96.

<sup>1105</sup> Ibid. ; p. 98.

<sup>1106</sup> HAUMONT Nicole, 1976, op. cit. ; p. 228.

<sup>1107</sup> Cf. infra., Partie 4, chapitre 4.2.2. « Franchir la clôture : de seuils en transitions ».

ce dédoublement qui protège et met à distance permet également de nouer des relations, comme l'évoque Françoise Dubost<sup>1108</sup>, à partir de son analyse des jardins :

*« Ils viennent vivre là parce qu'ils ont envie de nature, et aussi de relations de voisinage, difficiles à trouver dans les ensembles collectifs, mais que cet espace intermédiaire à la fois ouvert et protecteur qu'est le jardin permet de nouer plus facilement. »*

Peut-on affirmer que le pavillonnaire et le jardin seraient aussi choisis pour pouvoir nouer des relations de voisinage ? Les travaux dont j'ai pu prendre connaissance ne permettent pas de valider une telle affirmation. Mais par contre, la dialectique entre « une affirmation du bon voisinage » et une « affirmation de la limite qui ne peut être franchie par l'échange<sup>1109</sup> » est centrale dans les relations de voisinage, en appartement ou en pavillon. La présence du jardin et, en avant de celui-ci, de la clôture permettrait à la fois de bien s'assurer de la préservation du « mur protecteur de la vie privée<sup>1110</sup> » tout en offrant la possibilité de nouer des relations de voisinage dans un équilibre toujours fragile. Cette potentialité du pavillonnaire est notamment liée au nombre restreint de voisin·es que l'habitant·e est amené·e à côtoyer au quotidien par des « pratiques routinisées<sup>1111</sup> » comme peut l'indiquer cet extrait d'entretien cité par Nicole Haumont<sup>1112</sup> : « Le pavillon, au point de vue moral, c'est mieux que les grands ensembles, parce que, dans un pavillon, je peux fréquenter un, deux, trois, quatre personnes... ». Par ailleurs, rappelons que dans le pavillonnaire, tou·tes les voisin·es se positionnent sur le même plan : à côté ou en face, mais pas au-dessus ni en dessous<sup>1113</sup>.

Comme nous l'avons vu jusqu'à présent, le voisinage est une notion labile, qui se façonne et se redéfinit par des relations et des situations. Pour organiser notre réflexion, nous allons tenter de discerner différentes formes de coexistence et de cohabitation, liées aux interactions potentielles qui peuvent être envisagées par la diversité des distances<sup>1114</sup> que peuvent impliquer les relations de voisinage.

<sup>1108</sup> DUBOST Françoise, 1984, op. cit., p. 118.

<sup>1109</sup> HAUMONT Nicole, 1966, op. cit. ; p. 98.

<sup>1110</sup> KAUFMANN Jean-Claude, 1988, op. cit., p. 55.

<sup>1111</sup> FORREST Ray, 2007, op. cit. ; p. 138.

<sup>1112</sup> HAUMONT Nicole, 1966, op. cit. ; p. 103 ; entretien A0P.

<sup>1113</sup> Dans son ouvrage sur le voisinage, la philosophe Hélène L'Heuillet parcourt d'ailleurs ces relations en décrivant successivement le voisin d'en face, d'à côté, de dessus, de dessous... cf. L'HEUILLET Hélène, 2016, op. cit.

<sup>1114</sup> HÉRAN François, 1987, op. cit. ; p. 58.

*Échelles de voisinage(s)*

Les différentes échelles dans lesquelles se déploient les relations de voisinage contribuent à faire de celle-ci une « notion à géométrie variable<sup>1115</sup> », qui peut recouvrir des métriques et des systèmes relationnels très divers. Dans les enquêtes sur les relations de voisinage celles-ci semblent ainsi se déployer à l'échelle d'un palier, d'un immeuble, d'une rue, d'un quartier, voire d'une ville entière<sup>1116</sup>. Ces échelles ne recourent pas forcément l'intensité des relations : la diversité des relations de voisinage donne lieu à une « juxtaposition d'échelles pertinentes<sup>1117</sup> ».

À partir de l'enquête menée à B., nous avons également pu identifier, dans les discours des habitant·es, différentes échelles de relations et de rapports de voisinage, de l'échelle inter-individuelle qui sera plus largement développée dans ce chapitre et à des échelles plus larges, comme celle de la rue, du quartier, de la commune. Si nous suivons, par exemple, l'entretien mené avec Philippe<sup>1118</sup> (16 Marguerites), nous voyons apparaître différentes échelles et types d'interaction avec ses différent·es voisin·es. En partant de sa maison, deux voisin·es sont lié·es à Philippe par une relation de côtoiement en partageant une limite parcellaire entre leurs terrains respectifs. Les interactions avec ces deux voisin·es s'opèrent autour d'une ligne, juridique, qui sépare leurs propriétés et les met en contact.

Ce contact est rapproché, leurs maisons étant situées à une assez faible distance les unes des autres, entre 3,50 et 7,50m (distance plus faible que dans les autres rues de B.). Un peu plus loin, de l'autre côté de la rue, du domaine public, Philippe décrira les clôtures et jardins des voisin·es avec lesquelles sa maison est en relation visuelle. Cette visibilité est réciproque, il s'agit d'une co-visibilité, un face-à-face, et constitue, nous l'avons évoqué, le premier degré d'une interaction non-focalisée, pouvant mettre en relation des espaces assez distants. Ces interactions de côtoiement et de face-à-face impliquent directement l'espace domestique, le chez-soi, avec d'autres, par le sens visuel, mais également par certains aspects sur lesquels nous reviendrons plus loin (bruit, ombres, valeurs...). Cette

**ATLAS**  
**Planche**  
**L14**

<sup>1115</sup> Ibid.

<sup>1116</sup> HÉRAN François, 1987, op. cit. ; p. 44 ; BONNEVAL Loïc, CAYOUILLE-REMBLIÈRE Joanie, COLLET Anaïs, « Se représenter le voisinage » in AUTHIER Jean-Yves, et al. 2021, op. cit., p. 44-62 ; p. 52.

<sup>1117</sup> BONNEVAL Loïc, CAYOUILLE-REMBLIÈRE Joanie, COLLET Anaïs, 2021, op. cit. ; p. 52.

<sup>1118</sup> Ces distinctions apparaissent dans d'autres entretiens, mais l'entretien cité est l'un de ceux où ces distinctions apparaissent de la manière la plus systématique et exhaustive.

proximité est néanmoins différenciée, toutes les limites séparatives n'induisant pas le même type de relations, comme l'évoquent André et Odette à propos de leur voisinage (9 Champ-du-Feu) : « [devant] ce sont des relations d'amitié, en face aussi. Derrière aussi, mais c'est moins pratique. On se voit moins [...] tandis que là, les pièces où l'on est couramment, c'est [...] de ce côté-ci ».

Dans l'échange avec Philippe (16 Marguerites), d'autres échelles de voisinage sont évoquées avec un espace plus indéterminé, qui peut mélanger des relations mettant en jeu le chez-soi (ce que je vois, ce que j'entends, ce dont je jouis ou subis de chez moi) et des relations plus distantes, dans l'espace, liées par exemple à une ancienneté d'arrivée dans le quartier<sup>1119</sup>. Ce prisme de lecture peut aussi distinguer des relations de voisinage qui ont pu se nouer dans le partage d'une situation particulière. Une partie de ces événements<sup>1120</sup> conduit à discerner un « nous », qui s'est construit à travers des actions et un vécu commun. De ce « nous », qui recouvre grosso-modo le lotissement « Longchamp » où se trouve la maison de Philippe, se déduit un « eux », qui regroupe le reste de la commune intégrant un sous-ensemble constitué des quartiers pavillonnaires de B. (distincts du « village »). Dans d'autres entretiens, cette différence apparaît de manière moins forte : le « nous » parfois évoqué est plus flou, oscillant d'une logique statutaire (propriétaire), typologique (habiter une maison), d'une ancienneté (habiter depuis longtemps, depuis la création du lotissement), géographique (être habitant·e de B). L'ancienneté d'arrivée constitue une autre manière, fréquemment utilisée, pour différencier les différent·es voisin·es : il y aurait ceux et celles qui sont arrivé·es au moment de la construction de lotissement et ceux et celles qui sont arrivé·es ensuite, jusqu'à aujourd'hui<sup>1121</sup>.

A travers ces observations, nous discernons néanmoins deux formes de voisinage très différentes. La première forme de voisinage implique une relation intégrant le chez-soi et

---

<sup>1119</sup> Philippe s'est installé en 1971, au moment de la construction de ce lotissement. Deux personnes sur trois parmi les entretiens réalisés se sont installées dans leur maison au moment de l'aménagement de leur lotissement.

<sup>1120</sup> Liés à la spécificité du lotissement « Longchamp », conçu d'abord comme une grande copropriété qui va rapidement se diviser. Nous reviendrons dans la dernière partie sur cet aspect.

<sup>1121</sup> L'ancienneté d'arrivée peut distinguer certain·es habitant·es porteur·ses d'un « esprit pionnier » associé au « rêve pavillonnaire » qui pouvait parfois caractériser les pavillonnaires des années 1960 et ceux, des plus jeunes générations, pour qui l'accès à la maison individuelle constitue une étape dans un parcours résidentiel où la relation au logement et au pavillon tend à se banaliser. Cf. TAPIE Guy, 2012, op. cit. Parmi les personnes rencontrées dans le cadre de cette enquête, l'âge moyen d'installation dans le logement actuel est de 35,9 ans. Quatre ménages sur cinq sont arrivés avant 40 ans.

mettant potentiellement « en danger » l'intime, les « intimités » en coprésence pourrions-nous dire. Dans cette relation de voisinage fondée sur la co-visibilité, le côtoiement est donc lié à une épreuve réciproque vécue par des individus partageant un espace qui constitue leur dénominateur commun, une situation d'interaction non-focalisée potentiellement permanente. Celle-ci constitue une (ou des) scène(s), « où chacun est à la fois engagé comme spectateur et comme acteur<sup>1122</sup> », car elle se positionne entre deux individus qui se (re)connaissent l'un et l'autre.

La seconde forme regroupe toutes les relations pouvant être associées à une certaine proximité, mais où le chez-soi peut être maintenu à l'écart : le voisin ou la voisine qui habite une rue adjacente est peut-être physiquement plus proche que celui ou celle qui se trouve plus loin dans la même rue. Mais le ou la second-e est en interaction, au moins visuelle, directe avec la maison, le jardin, tandis que le premier nécessite un mouvement des individus pour entrer en interaction. Pour rencontrer ma voisine habitant dans la rue à côté, je dois, ou elle doit se déplacer et venir vers moi. C'est à travers ce déplacement qu'une interaction peut naître, en impliquant parfois l'espace domestique de l'une ou de l'autre s'il ou elle se trouve dans son jardin au moment de l'échange. Cette différence mérite d'être soulignée : dans un cas, l'interaction repose sur une position, stable, de deux personnes qui se côtoient tandis que dans l'autre, c'est un mouvement, de l'un-e ou de l'autre qui va permettre l'interaction. Dans les deux cas, des dispositifs spatiaux peuvent être amenés à jouer un rôle dans les interactions dont l'origine est néanmoins différente, les premières étant directes, les secondes impliquant un déplacement que l'on peut considérer comme une forme de médiation entre nous et les autres.

#### *La matérialité des situations d'interaction*

« les signes du lien *contiennent des indications* ; ils ne *communiquent pas de message*<sup>1123</sup> »

Dans cette partie, nous nous intéresserons principalement aux interactions directes qui peuvent se nouer en prenant l'espace du « chez-soi » comme un cadre<sup>1124</sup> conçu et modifié à travers celles-ci grâce à la mobilisation des dispositifs de clôture. Nous

<sup>1122</sup> MICHEL Barbara, BASSAND Michel, LEHMANN Philippe, 1982, op. cit.

<sup>1123</sup> GOFFMAN Erving, 1973b, op. cit. ; p. 188.

<sup>1124</sup> GOFFMAN Erving, 1974, op. cit. p. 30.

confronterons ainsi ces interactions aux éléments matériels et aux espaces dans et avec lesquels elles se nouent. Envisagée comme « actante » dans l'espace social, la clôture ne peut plus disparaître de l'analyse des interactions qui vont prendre place autour d'elle : nous envisagerons, dans un double mouvement, que ces rapports de voisinage prenant position autour de la clôture se constituent et se déploient avec elle, ce qui nous conduit, dans la continuité de ce propos, à articuler les discours des habitant·es avec leurs espaces matériels.

En remettant la clôture au centre d'une scène où interagissent différentes personnes (et non plus seulement celui ou celle qui l'a construite), nous serons amenés à réinterroger la construction de la clôture en envisageant plus concrètement la portée de sa définition comme pratique d'*appropriation relationnelle* pouvant conduire à une assimilation des individus dans leur voisinage immédiat et comme « signe du lien<sup>1125</sup> » entre eux. Nous verrons un peu plus loin<sup>1126</sup> que la portée de ce dispositif matériel dans le sentiment d'appartenance à un voisinage dépasse très certainement ceux et celles qui sont en contact direct, qui l'ont à portée de main ou de vue à partir de leur chez-soi.

### 5.1.3. « Ne pas trop » : voisiner avec modération

*« J'aime pas quand tout est [fermé] ; [...] ça ne me dérange pas [...] d'avoir des voisins, ça donne sur la terrasse, moi, ça ne me dérange pas. »*

Monique (10 Platanes)

*« Discuté avec les voisins ? [de la clôture]  
Pas du tout, c'est vraiment personnel ! »*

Yvette (19 Beethoven)

Comme nous l'avons vu plus haut, la modération est l'une des qualités d'une clôture pouvant répondre à des attentes individuelles (d'intimité, de fermeture), sans pourtant affirmer un trop grand décalage par rapport à un voisinage proche. Si les relations de voisinage ne sont pas refusées ou repoussées, elles sont envisagées avec une certaine

<sup>1125</sup> GOFFMAN Erving, 1973, op. cit. p. 186.

<sup>1126</sup> Cf. infra. Partie 6, chapitre 6.3.3. « Se clôturer pour faire partie ».

prudence, comme l'énonce Monique dans l'extrait cité un peu plus haut : « ne pas être dérangé » par les voisins ne peut être compris comme l'expression d'un souhait d'engager de fortes relations, mais bien davantage comme une marque de retenue, voire même d'accommodement à une situation avec laquelle il semble difficile de transiger. De manière intéressante, le jardin de Monique est entouré de haies de thuyas, toutes plantées à l'intérieur des parcelles voisines, qui assurent une opacité entre eux.

Le maintien de l'équilibre d'une situation existante amène à faire preuve de modération<sup>1127</sup> dans les interventions réalisées et à affirmer, dans les discours, une forme de retenue dans les relations de voisinage. Cette modération nécessite d'exprimer sans emphase vis-à-vis de son voisinage une certaine volonté d'être chez-soi, à l'inverse de la scène de théâtre<sup>1128</sup> dont l'image est régulièrement mobilisée par Erving Goffmann pour présenter de manière métaphorique les interactions ordinaires. Le théâtre ordinaire que nous observons n'amène pas à surjouer, mais au contraire peut-être, à jouer avec retenue, à chuchoter peut-être pour éviter d'être trop entendu par son voisinage en mettant en place des dispositifs de délimitation et d'occultation autour de l'espace domestique.

Lorsque l'on affirme ne pas s'enfermer, il s'agit d'une affirmation pour soi, mais également pour les autres, pour signifier quelque chose vis-à-vis d'un voisinage et plus largement par rapport à un quartier ou un espace social. Ce constat recoupe celui fait par Jean-Claude Kaufmann à partir des petits décalages qu'il a pu discerner entre des propos qui semblent traduire une volonté d'ouverture aux autres et les pratiques observées dans un ensemble résidentiel, dans une enquête menée dans les années 1980<sup>1129</sup>, montrant la complexité de l'ajustement des pratiques de voisinage, entre contrainte et libre choix :

*« Socialité anonyme comme arrière-plan obligé, interaction choisie et contrôlée : l'espace du voisinage est spontanément porteur du contraire. Il est le lieu privilégié de la reconnaissance et de la surveillance mutuelles, à la fois producteur d'une rencontre fréquente entre individus et d'une impossible socialité. »*

Le témoignage de Reine (22 Jeanne d'Arc) vient illustrer cette recherche d'équilibre et de modération caractérisant les relations de voisinage :

<sup>1127</sup> BAUMGARTNER Mary P., 1988, op. cit.

<sup>1128</sup> GOFFMAN Erving, 1974b, op. cit. ; dans le chapitre sur le cadre théâtral ; p. 152.

<sup>1129</sup> KAUFMANN Jean-Claude, 1988, op. cit. ; p. 160.

*« On essaie au moins, entre voisins, d'être à peu près, sinon, c'est triste... S'il faut se cacher, je connais des gens qui ne se parlent pas, c'est triste, c'est pas très agréable, quoi, quand vous vous cachez pour sortir, vous savez... Mais ici, ça va, ça va, je suis bien avec tout le monde, je suis fâchée avec personne, je dis bonjour à tout le monde, je discute, mais ça s'arrête là, voilà, c'est tout. »*

Ce souci de modération, exprimé par Reine dans sa manière d'interagir avec son voisinage peut-il s'incarner dans la forme des clôtures mises en place entre deux parcelles adjacentes ? Un dispositif omniprésent autour des jardins de B. (et d'ailleurs) va donner de la matière pour répondre à cette interrogation.



## Chapitre 5.2 / Le voisinage : réguler des interactions avec modération

Dans le chapitre précédent, nous avons pu définir les relations de voisinage et brosser à grands traits leurs évolutions et leurs contours, oscillant entre simple coexistence et franche sympathie. Ces relations impliquent des espaces d'interactions différents, du voisinage défini par la situation de résidence dans un quartier à celle mettant en rapport direct des personnes de part et d'autre d'une limite parcellaire.

Dans ce chapitre, nous allons tenter de décrypter les formes de relations qui peuvent se déployer autour et avec la clôture, entre les voisin·es. Nous observerons celles-ci à partir d'une dimension centrale des processus de constitution du chez-soi à travers la clôture : la modération. Nous avons notamment pu observer, dans la définition de la clôture, qu'un souci de « ne pas trop », ni fermer, ni s'ouvrir semblait omniprésent dans les discours, même si les clôtures elles-mêmes pouvaient parfois apparaître en décalage avec ceux-ci. Ces différences peuvent nous conduire à déceler, peut-être, des définitions diverses de cette modération. Lorsque l'on s'intéresse aux relations de voisinage avec et à travers la clôture, retrouvons-nous le même souci de modération ?

Nous avons également mis en avant précédemment l'enjeu d'une forme de maîtrise, des accès, des vues et de la permanence des limites posées : en quoi celui-ci peut-il contribuer à définir les manières dont on se clôture, avec et face à ses voisin·es, notamment en limite mitoyenne ? Cette recherche de maîtrise se traduit-elle par la mise en place de dispositifs de régulation, dans les relations et dans les dispositifs positionnés dans des situations d'interactions, comme les clôtures en limite séparative ? Cette dernière question rejoint l'une des préoccupations centrales de cette enquête, où nous tentons de décrypter les différents indices permettant de mieux comprendre les interactions entre un dispositif matériel dans l'espace et des habitant·es.

Dans ce chapitre, nous nous focaliserons sur la manière dont les voisin·es trouvent à s'accorder pour mettre en place leur clôture séparative : comment se construisent les accords ? À contrario, quels peuvent-être les sujets de désaccords ? Et comment se résolvent-ils ? Après avoir observé les accords et enjeux de ceux-ci dans ce chapitre, celui qui suivra nous permettra de poursuivre cette réflexion en abordant les ajustements et

réajustements des interactions entre les voisin·es et leurs clôtures : à la première analyse « statique » conduite ici succédera une lecture diachronique des transformations réalisées par les habitant·es de B. sur leurs clôtures mitoyennes.

### 5.2.1. Mitoyenneté et coprésence

La plus grande situation de proximité que l'on peut trouver dans un voisinage, sur laquelle nous nous concentrerons dans la suite de cette partie, est celle entre deux terrains qui se jouxtent, mettant ainsi en jeu les relations inter-individuelles entre deux personnes identifiées de part et d'autre d'une limite mitoyenne à deux parcelles. Cette situation est même probablement la seule, dans l'espace pavillonnaire et dans les rues étudiées de B. où les habitant·es sont directement mis en contact, soumis en quelque sorte aux « épreuves de l'habiter<sup>1130</sup> » sans échappatoire possible et de manière symétrique. Observer la clôture séparative permet donc de regarder plus précisément ce qui se passe entre deux personnes (ou deux foyers), et à ce qui va se jouer entre ceux et celles dont les parcelles se jouxtent, de part et d'autre d'un simple trait, limite juridique et limite statutaire devenue visible et matérielle sous la forme d'une clôture.

#### *Accords et interactions mitoyennes*

La notion de mitoyenneté désigne une « chose placée sur la limite de deux éléments contigus [...] Qui est situé entre, sur la limite (de deux choses) ». D'un point de vue juridique, cette « chose » mitoyenne se situe sur « la limite de deux fonds contigus<sup>1131</sup> » et « appartient en copropriété aux propriétaires de l'un et de l'autre<sup>1132</sup> ». Une chose peut être mitoyenne avec une autre, par exemple lorsque la façade d'un immeuble jouxte la limite du terrain voisin mais également mitoyenne *entre*, lorsqu'une fenêtre traverse un mur situé sur la limite entre deux parcelles. La mitoyenneté est une forme de « co-propriété » d'un élément commun à « deux héritages contigus<sup>1133</sup> ». À ce titre, précise le géographe Marc Dumont, la mitoyenneté est un « espace du troisième type », qui a la particularité de

<sup>1130</sup> DUMONT Marc, 2008, op. cit.

<sup>1131</sup> CNRTL, TLFi, article « Mitoyenneté ».

<sup>1132</sup> Ibid.

<sup>1133</sup> CLÉMENT Henri, *Études sur le droit rural, civil, commercial, administratif et pénal, sur les anciens usages qui sont encore appliqués*, Cambrai, Imprimerie et Librairie de Simon, 1872.

rassembler et de séparer, de mettre en commun des différents, un espace-tiers en quelque sorte, qui rejoint l'idée d'une clôture comme « entre-deux » traversant cette partie<sup>1134</sup>.

La règle de mitoyenneté fait l'objet de toute une série d'articles dans le Code civil pour en préciser les déclinaisons et faciliter l'accord entre voisins. L'application de règles relatives à la mitoyenneté est liée à la présence d'éléments, notamment bâtis, sur la limite entre deux propriétés, situation qui a parfois été évitée par des règles bannissant cela :

*« À l'origine des sociétés, tous les héritages, sans distinction, urbains et ruraux, étaient séparées les uns des autres. À Rome même, dans les premiers temps de la République, chaque propriété formait une île, insula. Un espace vide de deux pieds et demi que la loi des XII Tables appelle ambitus parietis, était aménagé entre les habitations, pour laisser aux propriétaires la facilité d'en faire le tour, sans passer les uns sur les autres<sup>1135</sup>. »*

Dans cet exemple romain, ce sont les parcelles privées qui sont séparées par un intervalle d'environ 75 cm, largeur suffisante pour qu'une personne puisse se faufiler entre les deux « îles ». Dans la suite du texte, l'auteur, le juriste Henri Clément, précise que la désuétude progressive de cette règle a conduit à la généralisation de l'usage d'un mur commun à deux immeubles voisins. Plus proche de notre terrain d'étude, le « schlupf<sup>1136</sup> », dans les villages alsaciens, est une règle imposant une mise à distance des maisons de part et d'autre d'une limite parcellaire, bannissant la possibilité de se côtoyer pour réduire les risques de propagation des incendies. Dans les quartiers pavillonnaires, sauf quelques rares exceptions comme les maisons accolées de la rue des Marguerites et des Coquelicots à B., la mitoyenneté ne s'exerce qu'à travers des constructions annexes à la maison, comme la clôture.

Lorsqu'elle est mitoyenne, la clôture séparative vient se positionner sur la ligne qui constitue la limite entre deux parcelles. En étant mitoyenne, la clôture séparative doit faire l'objet d'un accord entre les voisin-es, à la fois pour sa réalisation, mais également pour

<sup>1134</sup> DUMONT Marc, 2008, op. cit. ; p. 89.

<sup>1135</sup> CLÉMENT Henri, 1872, op. cit. ; p. 132.

<sup>1136</sup> Le « Schlupf » n'apparaît pas dans les dictionnaires techniques du bâtiment. Si le « schlupf » désigne « un espace, un couloir d'environ un mètre entre deux maisons » tel que l'établit une décision du tribunal administratif de Strasbourg en 2003, sa définition juridique fait également l'objet de discussions s'appuyant sur la jurisprudence. Cf. « Qu'est-ce qu'un Schlupf » in *Le courrier du tribunal administratif de Strasbourg*, n°26, avril 2004, url : <http://strasbourg.tribunal-administratif.fr/content/download/4727/14311/version/1/file/courrier-ta-26s.pdf>.

son entretien. Lorsqu'elle est positionnée contre la ligne formant limite, la clôture séparative peut ne pas être mitoyenne, car « tout propriétaire a le droit de clore son héritage<sup>1137</sup> » : il peut y avoir présomption de mitoyenneté, mais la règle peut ne pas s'appliquer lorsque l'un·e des deux voisin·es s'y oppose et dans différents cas fixés par le Code civil. La mitoyenneté peut être prouvée par le biais d'un titre de propriété ou à travers l'entretien assuré par l'un·e ou l'autre voisin·e du mur ou par la prise en charge des frais afférents<sup>1138</sup>. De nombreux ouvrages de droit<sup>1139</sup> se sont intéressés à cette question qui fait l'objet d'une jurisprudence abondante.



Fig. 5.3. Un exemple de Schlupf entre deux fermes (gauche) et la persistance de ce dispositif après reconstruction (droite) dans le village de Seebach (Bas-Rhin).

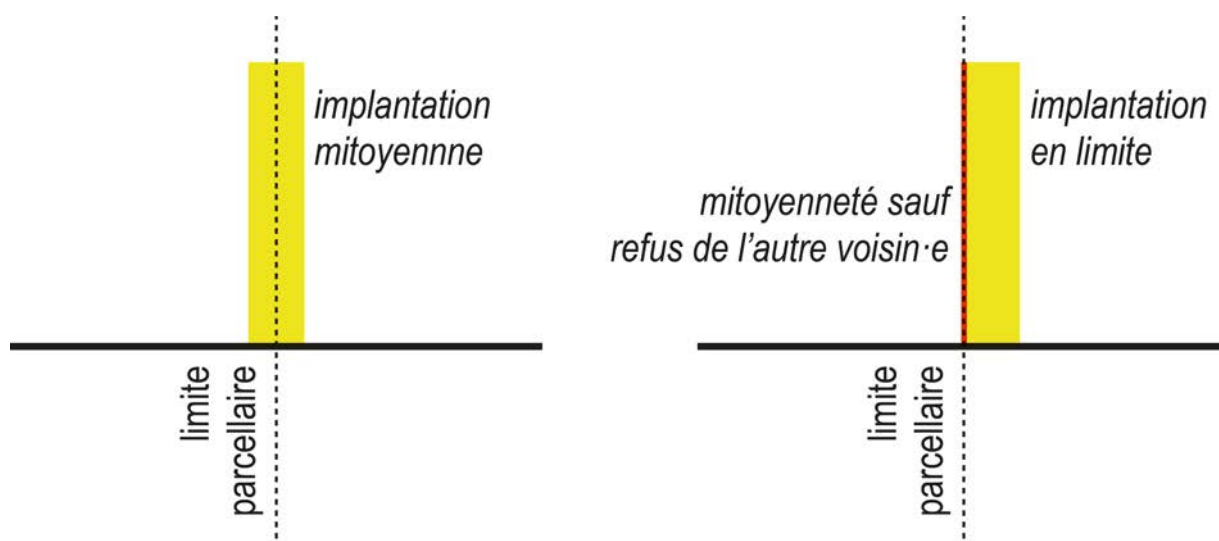


Fig. 5.4. Implantation en limite et mitoyenneté

<sup>1137</sup> Code civil, article 647.

<sup>1138</sup> Code civil, article 661.

<sup>1139</sup> Cf. liste des ouvrages de droit traitant de la clôture, annexe 7.

La mitoyenneté implique par conséquent un premier engagement, pour décider de faire ensemble, en s'accordant sur des matériaux pouvant correspondre aux attentes des deux voisin·es. Les possibilités ont souvent été restreintes, comme nous l'avons vu, par le biais des règlements de lotissement, fixant assez précisément les matériaux de la clôture, généralement un grillage « à double torsion<sup>1140</sup> ». La mise en place d'une clôture en commun, par le biais de la mitoyenneté est donc une manière pragmatique de répondre à une obligation juridique et à l'enjeu de s'approprier son chez-soi à travers cette délimitation. Nous allons désormais aborder plus précisément la manière dont les voisin·es s'accordent pour mettre en place *ensemble* cette clôture mitoyenne à travers ce premier dispositif minimal que constitue le grillage.

*Le grillage : un accord minimal ?*

« *Juste du grillage* »

« *Un petit grillage* »

« *Le petit grillage pas très haut* »

« *Un grillage normal* »

« *Le petit grillage couillon* »

Conformément aux règlements en vigueur au moment de la construction des maisons (à l'exception de la rue du Menhir), une écrasante majorité des parcelles présentes dans les rues étudiées comporte toujours, le long des limites séparatives, un « petit grillage » (Nicole, 2 Marguerites). La mise en place de ce grillage résulte généralement d'un « accord avec les voisins » (Joël, 7 Marguerites). Le choix du grillage, matériau peu coûteux<sup>1141</sup> prescrit par les règlements, décrié par les ouvrages de jardinage et assez déprécié<sup>1142</sup> également par les pavillonnaires, ne nécessite pas un fort investissement, ni économique, ni personnel. Contraint par les règles, il s'agit d'un choix « à minima », qui réduit (et facilite) la négociation entre voisin·es à quelques aspects liés à sa mise en œuvre. Les frais liés à l'achat des matériaux étant, sans discussion, partagés à égalité, seule la pose va nécessiter de s'accorder sur quelques aspects, comme la fondation des

<sup>1140</sup> Règlement du lotissement 3, article 6.

<sup>1141</sup> Le prix d'un rouleau de grillage est d'environ 30 euros, pour une hauteur d'1,20m et 20 mètres de longueur. Pour un terrain de 5 à 6 ares, trois à quatre rouleaux seront nécessaires, soit 120 euro au total, 60 si l'on divise le prix par deux. À titre de comparaison, le prix minimum d'un panneau de bois (d'une hauteur d'1,80m et d'une largeur de 90cm) est de 15 euros, soit un investissement de 1000 euros environ. Source : comparaison des prix proposés entre différentes grandes surfaces de bricolage faite en mars 2022.

<sup>1142</sup> Cf. infra. Partie 3, chapitre 3.5 « une appropriation matérialisée ».

poteaux (qui est enterrée, donc invisible), sur l'organisation de la pose ou sa prise en charge par l'un·e ou l'autre des deux voisin·es plus expérimenté·es, comme l'exprime Marcel (3 Racine) : « Oui, on avait discuté, comme ils savaient tout autour que c'était mon métier, ils m'ont fait confiance, je leur avais proposé, voilà, du fil de fer, comme tout autour [...] ils étaient heureux que j'ai fait ça ». Ce témoignage rejoint ceux recueillis dans les années 1960, période à partir de laquelle le grillage <sup>1143</sup> est devenu un matériau omniprésent dans les jardins des maisons individuelles :

*« En arrivant, on a mis du grillage tout autour... Avec des voisins, on s'est arrangé tous ensemble, on s'est mis d'accord. C'est moi qui l'ai fourni. Remarquez, je l'ai eu pour rien [...] »<sup>1144</sup>.*

Ce choix ne semble pas anodin et témoigne d'une prise de contact qui semble se faire « à tâtons », en s'appuyant d'abord sur des règles qui permettent d'éviter de devoir procéder à des arbitrages sur certains aspects plus délicats comme la forme et la matérialité de la clôture. Mais les cadres (obligation de clôture, matériaux, hauteur) fixés par le règlement de lotissement vont tout de même impliquer ensuite de s'accorder sur quelques aspects évoqués plus haut : tout d'abord, l'accord pour réaliser la clôture, c'est-à-dire de respecter la règle imposée ; puis, successivement (éventuellement dans une même discussion), l'achat des matériaux (qui et où) ; la pose (qui, ensemble, ou pas ?) ; enfin le moment du petit chantier. Ces différents choix nécessitent donc la mise en place d'une « relation minimale », économe, « ancrée<sup>1145</sup> », relativement peu engageante, mais permettant tout de même de prendre assez facilement plusieurs arbitrages communs sur différentes questions. Les grillages sont donc quasi-systématiquement mitoyens.

Lorsqu'aucune règle n'est imposée, comme dans le lotissement « des Hauts du Coteau », dont fait partie la rue du Menhir, la mitoyenneté semble plus difficile à mettre en œuvre, à partir d'un accord sur une clôture commune. Le choix du grillage, peu cher, mais peu apprécié, ne s'impose pas. Le ou la voisin·e souhaitant ne pas avoir de clôture devra négocier avec celui ou celle qui souhaite en avoir une. Ainsi Harold (25 Menhir) a financé

---

<sup>1143</sup> Comme l'indique la définition du grillage issue du « Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle » de Viollet-le-Duc reproduite dans le glossaire figurant dans la première partie, des grillages médiévaux ayant vocation à protéger des vitraux ont été conservés. Malgré mes recherches, je n'ai pas pu trouver d'éléments historiques permettant de retracer la généralisation de ce matériau dans les jardins après la seconde guerre mondiale.

<sup>1144</sup> Enquête sur les pavillonnaires, 1964-65, enquêté L10P.

<sup>1145</sup> GOFFMAN Erving, 1973, op. cit. ; p. 183.

et posé seul sa clôture séparative constituée de panneaux de bois hauts et opaques, parce que son « voisin voulait quelque chose de simple, un grillage », qui ne lui « plaisait pas ».

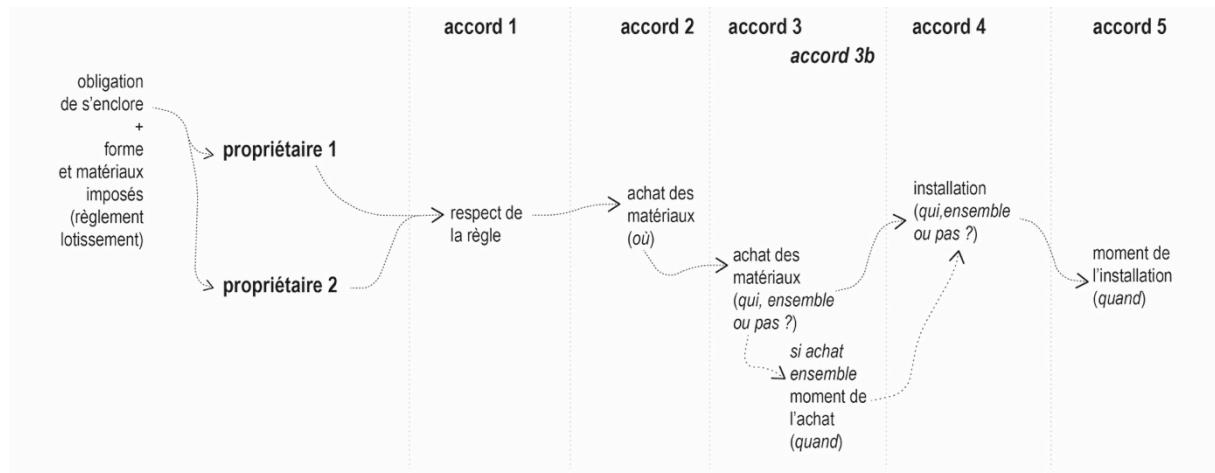


Fig. 5.5. Cinq accords successifs pour mettre en place un grillage mitoyen lorsqu'il est imposé

**ATLAS**  
**Planches**  
**L15 + L30**

Autour du jardin de Lauriane (12 Menhir), qui ne souhaitait pas se clôturer, nous remarquons ainsi différentes clôtures, correspondant à chaque terrain qui jouxte le sien : d'un côté, un « petit grillage », parce que le voisin « a un chien » ; sur un autre tronçon, ce sont des plantations ; et sur un autre encore « la limite, c'est le gazon ». La plantation d'une haie en commun a été écartée, car, nous dit Lauriane, « on ne sait jamais comment les relations perdurent et après, quand il faut tailler, quand il faut remplacer des plantations... ». Nous retrouvons dans ce propos la réticence, déjà analysée dans un chapitre précédent, envers l'entretien que nécessitent les haies. Le minimalisme du grillage et sa tenue dans le temps<sup>1146</sup>, sans grand entretien rendent ainsi plus aisé un accord de la part des deux voisin-es à son installation. Dans le cas de la rue du Menhir, les différents accords permettant de s'engager dans la mise en place d'une clôture séparative ne suivent pas une injonction extérieure mais une initiative des deux voisin-es concerné-es : en l'absence d'un premier accord « pour faire » et surtout d'un second sur la manière de faire, la clôture mitoyenne ne pourra pas être réalisée. Les autres accords, qui suivent ces deux premières décisions n'impliquent pas d'interaction dans la durée et relèvent d'un « consensus temporaire<sup>1147</sup> » permettant d'engager le petit chantier et n'ayant pas d'implication après son aboutissement.

<sup>1146</sup> Encore davantage que les clôtures sur rue, les grillages construits sur le pourtour des limites séparatives semblent voués à durer.

<sup>1147</sup> GOFFMAN Erving, 1973, op. cit. ; p. 168.

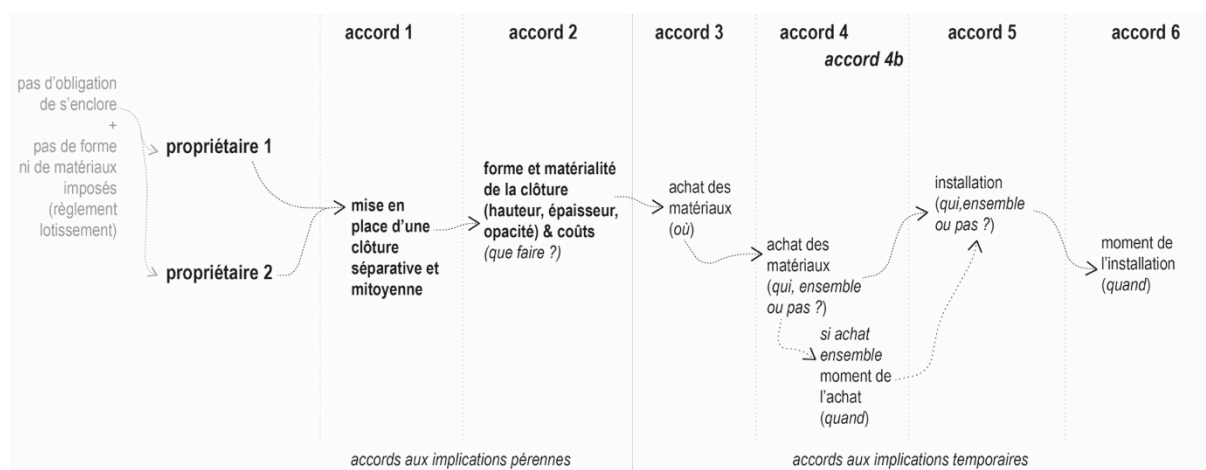


Fig. 5.6. Six (dés)accords successifs pour mettre en place une clôture non imposée

L'exemple de la rue du Menhir confirme le rôle que peut jouer la règle de lotissement dans la régulation des relations : l'imposition d'un grillage réduit les possibilités de désaccord initial sur le principe même de mise en place d'une clôture séparative et mitoyenne, comme Lauriane (12 Menhir) a pu nous le relater. Ces différences trouvent un écho aux propos du sociologue Alain Morel à propos des « collectivités résidentielles ».

*« L'accord entre les membres de ces collectivités résidentielles requiert le partage d'un même ethos concernant les modes d'habiter, autrement dit d'un ensemble systématique de dispositions à dimension éthique, de principes pratiques<sup>1148</sup> ».*

Nous observons que la coexistence dans le voisinage et la simple pose d'une clôture mitoyenne peuvent mettre en jeu tout un ensemble de représentations. Mais peut-on conclure, de l'observation des grillages mis en place lorsqu'ils sont obligatoires et de leur absence lorsqu'ils ne le sont pas, que les habitant-es de B., craignant d'éventuels désaccords comme l'exprime Lauriane, ne partageraient aucun principe éthique en mesure de donner lieu à des dispositions pratiques, à travers l'installation de clôtures mitoyennes ?

ATLAS  
Carte  
D13

Penchons-nous à nouveau sur les clôtures séparatives de la rue du Menhir. Nous remarquons que ces clôtures peuvent prendre trois formes : une haie, taillée ou non, située sur la limite ou d'un côté de celle-ci ; des parois de bois ou de plastique, assez hautes et un petit grillage autour d'un tiers des parcelles. L'absence d'obligation de poser

<sup>1148</sup> HAUMONT Bernard, MOREL Alain, *La société des voisins : Partager un habitat collectif*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2005 ; p. 9.



un grillage et son image négative ne se traduisent donc pas par son abandon total. La forte présence des haies, généralement positionnées de l'un des côtés de la limite est une forme de constante qui pourrait donner à entrevoir des principes pouvant être partagés à l'échelle, au moins, de cette rue. Mais nous noterons également que plus que dans d'autres rues, les linéaires et formes de clôtures semblent répondre à des logiques très contextuelles : quelques mètres de panneaux de bois ici, des plantations là, une haie taillée sur un autre tronçon, ailleurs, quelques mètres de grillage... Si la palette des dispositifs mis en œuvre sur les limites mitoyennes<sup>1149</sup> reste similaire aux autres rues, l'utilisation qui en est faite semble différente. La quasi-totalité des jardins est ainsi entourée de clôtures présentant des aspects et des formes distinctes. Peu d'entre eux présentent une homogénéité de leurs limites comme nous avons pu l'observer dans d'autres rues<sup>1150</sup>.

Ces dispositifs ponctuels esquissent une autre forme de modération, dans des choix qui semblent s'adapter le plus possible aux contingences d'une situation : point de grande haie, de haut mur ou de grillage tout autour de son terrain, mais quelques éléments ponctuels positionnés de manière précise qui viennent assurer une séparation avec son ou sa voisin·e, occultant ou délimitant certaines portions du jardin. Ainsi, le grillage posé par Hugues (6 Menhir) vient répondre à un souci partagé avec ses voisin·es : « avec du grillage, juste avec eux, on a travaillé ensemble à cause du chien ». Ce grillage vient border l'un des côtés de sa parcelle, les autres présentant des plantations (dans le jardin de Lauriane, 12 Menhir) ou quelques panneaux de PVC. La modération, cet « usage moyen<sup>1151</sup> » de la clôture dans la régulation des relations avec son voisinage, prend ainsi différentes formes, plus ou moins négociées, mais relevant généralement d'un même langage qui se décline en fonction de chacun des « cadres » d'interaction.

### 5.2.2. Réguler les relations inter-individuelles

L'installation d'une première petite clôture, rendue nécessaire par la présence d'un·e voisin·e et par le respect d'une règle, vient fixer, figer, une première délimitation, très transparente, de l'espace de la parcelle. Une fois ce premier « jalon » fixé, d'autres

<sup>1149</sup> Il n'en est pas de même pour les clôtures sur rue, très différentes de celles que l'on trouve dans les autres rues étudiées.

<sup>1150</sup> Cf infra. Partie 2, chapitre 2.4.4. « Des clôtures séparatives homogènes ? ».

<sup>1151</sup> KAUFMANN Jean-Claude, *La vie HLM : usages et conflits*, Paris, Éditions ouvrières, 1983.

éléments pourront suivre, en mobilisant l'ensemble de l'espace de la parcelle. Des haies, des panneaux peuvent ainsi venir épaissir la clôture dans chacun des terrains adjacents. Parfois, les voisin·es peuvent s'accorder sur d'autres solutions, allant jusqu'à la suppression du petit grillage.

### *Épaissir ou rehausser la clôture mitoyenne*

Nous l'avons déjà souligné, les différentes clôtures qui entourent chaque parcelle sont relativement stables dans le temps. Le grillage mis en place au moment de l'installation est très souvent resté en place, sauf lorsqu'il semble en trop mauvais état pour être préservé. Les transformations vont souvent venir se juxtaposer au grillage posé à l'origine, et non s'y substituer, comme si cette première intervention faite en commun devait être préservée pour préserver la relation de voisinage – minimale – qui s'est instaurée à l'occasion de l'installation conjointe de ce petit grillage. La pose d'une première limite, en commun, permet au chez-soi d'exister, en ce qu'il permet d'intervenir ensuite de manière plus libre de son côté. Par courtoisie, le ou la voisin·e sera prévenu·e, comme le raconte Josette, à propos des panneaux qu'elle a ajouté à son grillage, au droit de sa terrasse : « Il n'y avait personne de particulier qui disait quelque chose. Bon, j'ai quand même dit que j'allais fermer ». Rares semblent être les réactions d'un·e voisin·e à la transformation de la clôture séparative, lorsque la mitoyenneté et donc une part de propriété n'est pas en jeu.

Ces différents récits font apparaître la diversité des manières dont la figure d'un·e voisin·e proche peut « s'incarner » au-delà de la clôture mitoyenne. La volonté de l'un·e ou l'autre voisin·e d'une autre forme de clôture peut conduire à des désaccords, qui vont nécessiter de déroger aux règles ou de trouver des compromis. Lorsque Thierry (5 Tanet) décide de poser des panneaux de bois en limite parcellaire à la place de ses thuyas, il va choisir de ne pas la mettre en place « sur la mitoyenneté », parce que, nous dit-il, « ça faisait partie de mon projet. » et que son ou sa voisin·e ne le partageait pas. À l'inverse, Bénédicte (23 Sorbiers) nous fait part, en le regrettant, de la volonté de ses voisin·es de respecter les règles de hauteur et de mitoyenneté :

*« Notre voisin de derrière, il voulait absolument mettre une clôture de 1,50m, c'est la loi, [le] règlement de [...] lotissement prévoyait qu'à l'origine on ne dépasse pas les 1,50m [...] quand le voisin il a refait sa nouvelle clôture, il a exigé que ces deux mètres de terrain de clôture mitoyenne soient à 1,50m, alors il a un décrochement. »*

Le désaccord de son ou sa voisin·e ne permettra pas à Bénédicte de mettre en place une clôture présentant la même hauteur sur tout le pourtour de son jardin. La limite séparative, telle qu'elle est évoquée par Bénédicte ou Thierry, est ici intégrée à un projet qui est pensé à partir de l'intérieur de la parcelle et de la maison, entraînant le remplacement des anciens dispositifs mis en place entre les jardins voisins. D'une limite « entre » à une limite « à », le point de vue change et la possibilité de s'accorder également sur une forme, une hauteur, des matériaux et surtout sur des frais occasionnés. Nous remarquons que les propos recueillis oscillent toujours entre ces deux points de vue, à partir de la maison et entre deux jardins, les deux pouvant parfois s'accorder, parfois pas, nécessitant alors de ne pas mettre en œuvre de délimitation en mitoyenneté en trouvant des possibilités de s'y soustraire, comme nous le verrons juste après.

*S'accorder pour déroger*

*« Quand tu es d'accord avec le voisin, tu fais ce que tu veux »*

Didier (21 Sorbiers)

Lorsqu'une bonne entente se noue entre voisins, il arrive (dans des cas assez rares) qu'aucun grillage ne soit mis en place ou, parfois, qu'il finisse par être enlevé. Lucien (4 Racine) et l'un·e de ses voisin·es ont ainsi décidé de ne rien mettre entre leurs deux jardins :

*« On a rien mis, parce que le voisin voulait que ça reste un peu plus ouvert, et on voulait quand même rien mettre du tout, mais comme on avait à l'époque des enfants, des petits, ils passaient tout le temps chez le voisin, alors comme on a dit, on mettra pas de clôture, mais on mettra une petite haie, comme ça les enfants ne passent pas d'un côté ou de l'autre. »*

Ce choix est lié au fait qu'ils sont « en très bon termes », ce qui a permis à Lucien de permettre à ce voisin de profiter, visuellement, d'une partie de son terrain. La partie de la parcelle de Lucien concernée par cette ouverture visuelle est celle où se trouve l'allée d'accès située entre le portillon et la porte d'entrée à la maison. Sa terrasse se trouve sur la face opposée, bien à l'écart de toutes les vues possibles à partir du jardin de son voisin. Chez celui-ci également, la position de la terrasse, en partie couverte, ne la met pas en contact visuel direct avec l'allée, des haies assez épaisses venant, par ailleurs, occulter les vues de la rue : l'ouverture visuelle est ici possible parce que la configuration des deux

maisons leur permet de ne pas exposer des espaces qui sont habituellement protégés de toute vue de l'extérieur, comme la terrasse.

Nous retrouvons une configuration similaire le long de l'une des limites du jardin de Jean-Christophe (9 Menhir), qui n'est signifiée qu'à travers un petit alignement floral, qui « donne beaucoup d'espace, beaucoup d'ouverture » et permet d'avoir « moins l'impression d'étouffer ». Ce tout petit linéaire de quelques mètres se différencie des autres clôtures entourant le jardin de Jean-Christophe, toutes hautes et opaques. Cette absence s'explique par les bonnes relations de Jean-Christophe avec l'un·e de ses voisin·es : « Mais c'est vrai que quand on s'entend bien avec ses voisins, comme c'est le cas, c'est agréable d'avoir ouvert, car le contact est facilité ». Avant les fleurs, il y avait au même endroit des thuyas, qui ont été « arrachés », après que les deux voisin·es aient « décidé ensemble de ne pas fermer ». Mais cette ouverture visuelle liée à la bonne entente entre voisin·es peut être fragile comme le précise Jean-Christophe :

*« [...] si on peut pas se voir, et ça arrive, ce sont des choses qui sont plus fréquentes qu'on ne pense, [...] on a pas envie de voir son voisin couché dans son jardin alors qu'on y est aussi. »*



Fig. 5.7. Des accords pour ne pas se clôturer entre deux jardins

À travers ce témoignage, l'expression populaire « ne pas pouvoir se voir<sup>1152</sup> » prend un sens très concret, qui conditionne la visibilité réciproque des deux voisin·es : la possibilité ou la volonté de voir, être vu, pouvoir être vu, ne pas pouvoir être vu ou ne pas vouloir être vu<sup>1153</sup> conditionnent ainsi la configuration de la clôture mitoyenne qui est adaptée aux

<sup>1152</sup> La forme la plus courante de cette expression est « ne pas pouvoir voir en peinture », expression apparue, semble-t-il, au XIXe siècle ; cf. CNRTL, TLFi, article « Peinture ».

<sup>1153</sup> SEMPRINI Andrea, 1994, op. cit. ; p. 138.

relations des voisin·es. Cette bonne entente peut aussi s'appliquer aux autres sens. Dans son propos, Alain (24 Champ-du-Feu) l'associe ainsi à l'ouïe : « on entend les bruits, mais on s'entend bien ». Pour accepter (tolérer devrions-nous peut-être dire) de se voir ou s'entendre, il faut donc bien s'entendre ou bien se voir... Dans l'interaction et dans la mise en place de la clôture, ce sont nos sens qui sont en jeu.

### *Partager la haie mitoyenne*

La haie, que nous avons rencontrée dans un chapitre précédent<sup>1154</sup>, est très souvent la protagoniste – involontaire – de certaines discussions entre voisin·es. Il arrive fréquemment que chaque voisin·e se soit doté de sa propre haie, située dans son jardin, de part et d'autre du grillage mitoyen. La suppression d'une haie et la replantation d'une haie mitoyenne, à cheval sur la limite parcellaire peut être une solution pour gagner un peu de place sur chacun des terrains, comme le raconte Christian (10 Champ-du-Feu) :

*« Ici, non pas côté pratique mais avis personnel, car maintenant, au début, on avait même des haies, chacun la sienne, maintenant, le voisin, a une haie, car il a une piscine, moi j'en avais plus envie, mais c'était quand même un pare-vue, alors, je lui ai proposé un deal : lui, il lui fallait presque une haie, aussi, pour être un peu pour lui, mais comme les terrains sont petits, il faut encore 80 cm, alors j'ai fait un deal, de mon côté, ça me dérange pas, je te la paye, mais tu t'en occupes. Histoire, de pas faire, rien du tout, mais ça a marché, mais il peut pas, vous voyez les dalles, jaunes, s'il met encore 80cm de haie, il y a plus rien [...]. »*

Dans cet extrait, nous retrouvons la contrainte que représente l'entretien de la haie qui conditionne le « deal » établi entre les deux voisins pour planter une haie commune. Régler cette question d'entretien nécessite de sacrifier quelques centimètres de terrain pour replanter une haie « pare-vue » qui permettra au voisin de Christian d'être « pour lui ». Nous remarquons dans ce témoignage que la volonté de l'un·e des deux voisin·es de gagner un peu de place ne se traduira pas par la pose de panneaux, mais par la suppression de deux haies remplacées par une nouvelle<sup>1155</sup>. L'entretien d'une haie

<sup>1154</sup> Cf. infra. Partie 4 ; chapitre 4.4 « Occulter : l'épaisseur rassurante de la haie ».

<sup>1155</sup> Entre 2011 et 2020, nous avons pu observer la plantation ou replantation de quelques haies (environ 7 tronçons sur 5 parcelles différentes). Ces plantations nuancent l'idée d'un mouvement général de remplacement des haies par des panneaux de plastique ou de bois, même si, de manière globale, ce sont plus de 35 tronçons de haies qui ont été supprimés sur 38 parcelles différentes.

mitoyenne nécessite néanmoins de s'accorder sur plusieurs aspects tels que la forme, la hauteur de la haie en question et surtout sur la manière de l'entretenir. L'entretien conduit par le voisin va aussi amener celui-ci à venir périodiquement dans le jardin de Christian et donc à s'accorder avec ce dernier à ce sujet. Cet accord déroge aux règles en vigueur : l'entretien d'une haie mitoyenne (ou d'un mur) doit être réalisé par chacun·e des voisin·es, de son côté<sup>1156</sup>.

Bien évidemment, nous retrouvons dans ces quelques remarques toutes les questions qui peuvent conduire certain·es habitant·es à remplacer leur haie par des panneaux opaques et inertes<sup>1157</sup> : la maîtrise d'un dispositif d'occultation qui est recherchée à travers ce changement vient aussi s'étendre aux interactions avec son ou sa voisin·e. Il semble d'ailleurs ressortir des observations menées à B. que les panneaux sont plus souvent en mitoyenneté que les haies<sup>1158</sup>, très rarement positionnées directement sur la limite : l'absence d'entretien des panneaux permet également d'éviter de devoir trouver des arrangements entre voisin·es à ce sujet et permet potentiellement de s'accorder plus facilement sur leur installation.

### 5.2.3. S'apercevoir, se voir, discuter au-dessus de la haie mitoyenne

*« dans ce cas, le voisinage devient le lieu d'élection de l'exhibition, libidinale ou destructrice<sup>1159</sup>. »*

L'image des pavillonnaires s'apercevant et se parlant au-dessus de la haie est l'un des topoï du pavillonnaire, que l'on retrouve dans l'image de bande dessinée reproduite en introduction, où l'on aperçoit le personnage de Fantasio<sup>1160</sup> s'entretenir avec un visiteur (et non un voisin) au-dessus de la haie qu'il est en train de tailler. Dans cette image, nous retrouvons une haie basse, un jardinier à l'œuvre, un visiteur. Le jardinier et le visiteur vont pouvoir entrer en interaction de part et d'autre d'une haie, parce que celle-ci est basse : si

<sup>1156</sup> Code civil, article 673.

<sup>1157</sup> Cf. infra. Partie 4, chapitre 4.4.3. « La mort du thuya et le règne du claustra ? ».

<sup>1158</sup> Nous ne pouvons pas être certain de cette affirmation, car la faible épaisseur d'un panneau permet moins aisément de s'assurer de son positionnement à proximité, le long de la limite parcellaire ou à cheval sur la limite. La mitoyenneté n'est automatique (sauf acte juridique contraire) que dans le second cas. Cf Code civil, article 666.

<sup>1159</sup> L'HEUILLET Hélène, 2016, op. cit. ; p. 55.

<sup>1160</sup> FRANQUIN André, 1953, op. cit.

la haie dépassait la hauteur de leur visage, il est probable qu'ils ne se seraient pas aperçus et n'auraient pas pu entrer en conversation. Les deux protagonistes discutent de part et d'autre d'une limite qui les sépare, mais leur offre une distance qui permet peut-être l'interaction. Dans ce sous-chapitre, nous allons nous intéresser plus précisément à l'importance de la forme de la clôture séparative dans les interactions qui peuvent se dérouler de part et d'autre de celle-ci.

### *S'apercevoir, les un·es et les autres*

*« J'avais une fois, j'étais malade, il y avait du bon soleil, j'ai été m'asseoir là au bord de la buanderie, bien, j'ai ma voisine qui est tout à côté, ma voisine est très causante, il m'est arrivé de tenir conversation avec elle sans désagrément, mais ce jour-là j'aurais aimé ne pas causer et bien je ne pouvais pas faire autrement [parce] qu'il n'y a rien qui nous sépare, le grillage [...] ne sert à rien<sup>1161</sup>. »*

L'analyse du « face à face » qui se joue à travers la clôture séparant deux parcelles adjacentes nous renvoie à la « prévalence du regard<sup>1162</sup> » qui peut régir les relations de voisinage. En effet, avant même de discuter, c'est-à-dire de s'engager dans une « interaction focalisée<sup>1163</sup> », c'est à travers le regard que deux individus peuvent interagir, de manière non-focalisée, dans une situation de coprésence. La clôture séparative définit une condition de visibilité (ou d'observabilité) mutuelle qui constitue le cadre et l'« équipement » des deux voisin·es de part et d'autre de leur clôture commune.

Comme nous l'avons observé dans la partie précédente, l'occultation est l'un des rôles assignés et assumés par les clôtures : celle-ci induit différents régimes de visibilité ou d'invisibilité vis-à-vis des regards extérieurs comme ceux du ou de la voisin·e qui se trouve de l'autre côté de la limite parcellaire. La détermination de la hauteur de la clôture, de son épaisseur, de son opacité doit permettre à la fois de « voir le voisin, un peu, dans le jardin », comme l'indique Didier (21 Sorbiers) mais, simultanément, de faire que l'« on ne voit pas trop les voisins à côté » (Suzanne, 8 Mozart). Les deux ne sont pas contradictoires, et témoignent de l'enjeu, maintes fois rappelé dans les entretiens, comme

<sup>1161</sup> Enquête sur les pavillonnaires, 1964-65, enquêté Cr18P.

<sup>1162</sup> L'HEUILLET Hélène, 2016, op. cit. ; p. 55.

<sup>1163</sup> JOSEPH Isaac, 1998, op. cit. ; p. 123 ; dans ce passage, Isaac Joseph traite des « passants » et non des voisins, comme nous.



ici par Jeannine (1 Donon) « d'avoir une relation avec un voisin, de discuter, d'avoir quelques mots de sympathie [...] » tout en se sentant indiscutablement « chez soi ». À travers la clôture mitoyenne, la « face » se dédouble en un dispositif matériel et cette relation, régulée, ni trop proche, ni trop distante. La hauteur, la transparence, l'épaisseur conditionnent la nature de cette relation.



Fig. 5.8. *Limites transparentes, limites opaques : voir, ne pas voir ses voisin-es ?*

Dans le cas de Didier, nous remarquons paradoxalement que ses clôtures séparatives se caractérisent, sur les différents segments où son terrain jouxte les trois parcelles voisines, par leur hauteur et leur opacité, comme s'il avait souhaité, à l'inverse de son propos, réduire au maximum la possibilité d'être vu dans son jardin par ses voisin-es. S'il lui est impossible de voir ses voisin-es dans leurs jardins de son propre jardin, la hauteur de sa clôture sur rue (et celles de beaucoup de ses voisin-es) permet potentiellement de les



apercevoir, lorsqu'ils se trouvent dans les espaces qui ne sont pas occultés par les différents dispositifs qui découpent les parcelles.

**ATLAS**  
**Planches**  
**M01 + M16**

Dans d'autres cas, comme chez Sophie (3 Schweitzer), qui, dispose depuis sa maison et son jardin d'« une vue sur les voisins qui n'est pas gênante », la clôture séparative est entièrement transparente, sur tous ses côtés. Le jardin est dans ce cas exposé à la vue de tout le voisinage, configuration qui se retrouve notamment autour des parcelles des rues les plus anciennes du corpus<sup>1164</sup>. Entre Didier et Sophie, ce sont deux attitudes opposées qui se font jour dans la régulation des « régimes de visibilité<sup>1165</sup> » vis-à-vis de leur voisinage, entre une visibilité et une invisibilité quasi-absolues. Le jardin de Sophie se caractérise par la quasi-absence d'arbres, arbustes ou haies pouvant venir en occulter certaines parties. Par contre, sa terrasse n'est pas visible, car elle a été enfermée dans une véranda pourvue de rideaux permettant de réguler les vues lors des repas familiaux. La visibilité du jardin est, dans ce cas, peut-être aussi liée au fait que certains usages nécessitant une certaine invisibilité sont en partie cachés par une construction spécifique.

Entre ces deux positions opposées – au moins quant à la transparence de la clôture vis-à-vis du voisinage – nous retrouvons, dans les discours et les clôtures, des postures médianes, se caractérisant par des niveaux de visibilité et d'invisibilité distincts des différentes parties du jardin, comme nous l'avons déjà évoqué précédemment. Ces différences peuvent s'expliquer par la spécificité des relations entretenues avec un voisinage qui est constitué d'individus différents, notamment, par leur position dans l'espace autour de la parcelle.

**ATLAS**  
**Planches**  
**M02 + M17**

Habitant dans la même rue que Sophie, Raphaëlle (10 Schweitzer) présente ses clôtures séparatives en les associant immédiatement aux relations personnelles qu'elle peut entretenir avec ses quatre voisin-es. Concernant l'un des côtés, elle fait part de son souhait de ne « pas fermer car, me dit-elle, j'aime trop mon voisin ». De l'autre côté, la pose d'une paroi haute et opaque peut « les arranger », car « ils ont un ado. qui joue au foot » et que « le ballon atterrit ici tout le temps ». La paroi opaque lui éviterait « de faire le tour tout le temps », même si elle m'avait confié avoir mis en place une petite échelle de piscine au-dessus de son grillage que j'avais pu apercevoir lors de notre entretien. Dans la

<sup>1164</sup> Cf. partie 4, chapitre 4.3.2. Des degrés d'occultation différents ?

<sup>1165</sup> GAUTHIER Alain, 1996, op. cit. ; p. 55.

suite de l'entretien, Raphaëlle proposera une distinction des regards en fonction de leur origine :

*« Le rapport avec les regards de la rue et avec les regards de là [le long des limites séparatives] sont complètement différents parce que là, c'est une dualité de regards, je les connais, on se connaît, je les vois, je garde une attention sur eux, ils ont une vue sur moi. »*

Raphaëlle met ici en avant la réciprocité des vues, du « face à face » qui se joue de part et d'autre de la clôture séparative entre des « inconnus familiers<sup>1166</sup> » : comme chez Sophie, la transparence relative de son jardin est partagée dans son voisinage direct, où les jardins ne sont pas fragmentés et n'intègrent que de rares dispositifs d'occultation en complément du grillage très transparent qui fait le tour de la parcelle. La rupture de cette réciprocité de la « scène locale<sup>1167</sup> » met en cause un certain équilibre qui régit les relations de voisinage et la manière de se clôturer et de s'exposer à celui-ci. La réciprocité de ses interactions visuelles se distingue de celles qui peuvent s'opérer entre l'habitant·e et le ou la passant·e, inconnu·e non-familier·e, avec lequel ou laquelle le regard est asymétrique.

Cette distinction laisse apparaître une forme de lien minimal – où semble ici dominer le sens visuel – qui peut caractériser le voisinage dans l'espace pavillonnaire. Loin d'être uniquement un ennemi dont il faudrait se protéger, le ou la voisin·e qui vous jouxte est un alter-ego, différent par sa position, mais similaire dans ses aspirations supposées. La clôture, lorsqu'elle est limitée à un simple grillage, laisse aussi transparaître ce souci de réciprocité.

*Rester à distance de la limite*

*« délimiter, c'est déterminer un milieu et définir des accessibilités<sup>1168</sup> »*

La position de la clôture, en limite de la parcelle, vient à la fois définir une périphérie et un centre. Le « centre du monde<sup>1169</sup> », à partir duquel se déploie la vie domestique, est occupé par la maison et ses appendices, comme la terrasse. Cette dernière, nous l'avons

<sup>1166</sup> FELDER Maxime, « Strong, Weak and Invisible Ties : A Relational Perspective on Urban Coexistence », in *Sociology* 54(4), January 2020, p.675–692 ; p. 680.

<sup>1167</sup> L'HEUILLET Hélène, 2016, op. cit. ; p. 55.

<sup>1168</sup> YOUNÈS Chris, « Le partage des lieux », in *Sigila*, 2014/2 (N° 34), p. 19-23 ; p. 21.

<sup>1169</sup> JARREAU Philippe, 1985, op. cit. ; p. 115 & KAUFMANN Jean-Claude, 1988, op. cit. ; p. 152.

vu<sup>1170</sup>, est l'un des espaces les plus protégés du jardin, souvent occulté de manière à constituer une pièce à ciel ouvert en extension de la maison. Quels sont, à contrario, les usages qui prennent place en périphérie du jardin, à proximité de la limite séparative ? Et que peuvent-ils nous indiquer sur les manières dont les habitant-es de B. organisent leurs interactions avec leurs voisin-es ?

Comme nous avons pu le souligner et l'analyser dans un chapitre précédent<sup>1171</sup>, les potagers constituent l'un des éléments fréquemment positionnés en périphérie de la parcelle, proche de la limite séparative, souvent isolés du reste du jardin par une haie, voire même par une petite clôture. En lien avec les potagers, des espaces de stockage, de bois notamment, peuvent également se positionner en limite, proche parfois des cabanons de jardin. Les rares terrasses situées en périphérie peuvent, nous le verrons un peu plus loin, être la source de certains conflits. La petite tonnelle positionnée par Raphaëlle (10 Schweitzer) dans le fond de son jardin, tout contre la limite séparative, constitue un petit espace, relativement isolé (au-dessus et sur l'un des côtés) du voisinage. Elle constitue en quelque sorte une pièce intérieure, extérieure à la maison, déplacée dans le jardin. Sa fermeture lui permet d'être à distance de la maison, comme une extension de celle-ci.

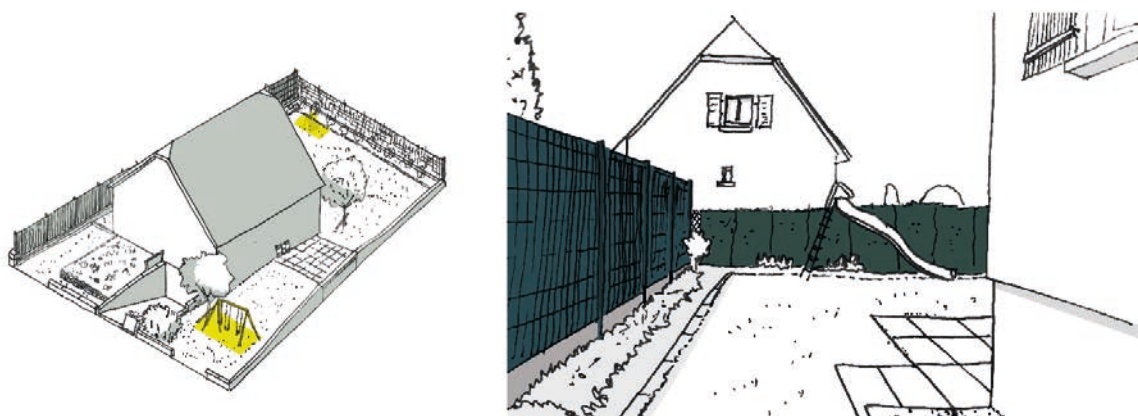


Fig. 5.9. Se protéger des vues en se rapprochant de la limite mitoyenne (21 Sorbiers)

Parfois, lorsque la haie ou la paroi est haute et opaque, des éléments viennent se positionner tout contre, comme dans le jardin de Bénédicte (21 Sorbiers), où le toboggan utilisé par ses trois filles est positionné au fond du jardin : c'est dans cette situation qu'il est le plus invisible du voisinage et à une distance raisonnable de la terrasse. La grande

<sup>1170</sup> Cf. infra., partie 4, chapitre « 4.3.4. « Une syntaxe de l'occultation pour des protections ajustées » ; La terrasse

<sup>1171</sup> Cf. infra., idem. ; Le potager.

piscine de Jean-Christophe est également située à distance de la maison, dans une proximité certaine avec la limite qui lui permet d'être protégée des vues du voisinage.

De manière générale, nous remarquons que les différents éléments positionnés en périphérie correspondent à la catégorie des « espaces de renvoi », « où l'on peut placer des objets ou des actions qui n'ont pas leur place à l'intérieur du pavillon et que l'on renvoie dans le jardin<sup>1172</sup> », dont l'importance avait été mise en avant dans l'enquête sur les pavillonnaires menée dans les années 1960. Les « espaces de renvoi » intégraient ceux dédiés à « la lessive », « les animaux », « l'activité du mari », « le trop-plein d'énergie », « les enfants »<sup>1173</sup>. La présence dans les jardins de B. d'éléments suggérant des usages de loisirs et de sport en périphérie du jardin confirme la pertinence de cette notion, qui fait plus particulièrement sens lorsque l'on s'approche des limites séparatives.

Ainsi, malgré la proximité plus importante avec le voisinage, la périphérie du jardin peut ainsi accueillir certains usages qui vont pouvoir bénéficier de l'occultation de la clôture vis-à-vis du voisinage : la plus grande proximité (physique) est ainsi associée à la plus grande distance (visuelle) tout en s'écartant du centre de l'espace domestique et des espaces dédiés à la vie familiale comme la terrasse<sup>1174</sup>.

*« Se parler au-dessus de la haie »*

*« ça n'empêcherait pas d'avoir de bons rapports de voisinage. On peut toujours causer par dessus une haie. Si on a envie. [...] Ma voisine, je veux lui dire bonjour, parler avec elle. [...] La haie n'empêche rien<sup>1175</sup>. »*

Le lien entre une hauteur de haie et une conversation, possible ou impossible, se retrouve dans les témoignages recueillis, où il m'a été régulièrement relaté par les habitant-es de courtes conversations de part et d'autre de la clôture, de la haie basse, souvent limitées, mais reposant néanmoins sur une co-visibilité acceptée et, dans certains cas, souhaitée,

<sup>1172</sup> HAUMONT Nicole, 1966, op. cit. ; p. 53.

<sup>1173</sup> Ibid.

<sup>1174</sup> La terrasse fait partie des lieux de repas, analysés notamment dans RAYMOND Henri, HAUMONT Nicole, DEZÈS Marie-Geneviève, HAUMONT Antoine, 1966 ; op. cit., comme l'un des « centres » autour desquels se déploie le « colloque familial » ; p. 81.

<sup>1175</sup> Enquête sur les pavillonnaires, 1964-65, enquêté Cr18P.

comme l'évoque Sophie (3 Schweitzer) dont le jardin est entouré de grillages très transparents.

Nous retrouvons ici l'une des dimensions qui peut caractériser l'efficacité potentielle d'une clôture, celle de l'occultation, mise en tension avec une co-visibilité qui permettrait d'engager une interaction. En effet, en ce qui concerne des voisins et voisines conversant au-dessus de la haie, l'efficacité de la clôture s'inverse : c'est lorsqu'il y a visibilité qu'il peut y avoir une occasion d'interaction<sup>1176</sup>, l'invisibilité liée à l'efficacité de l'occultation en réduisant, voire en supprimant même la possibilité. C'est l'un des paradoxes des clôtures, dont les fonctions peuvent être mises à mal par un simple changement de point de vue sur elles. Le maintien d'une haie épaisse et haute, la pose de panneaux totalement opaques pourront être interprétés comme l'expression d'une volonté de couper court à toute interaction, de « s'enfermer », de « s'isoler », de rester à l'écart, en rompant tout d'abord avec une règle de modération qui est très régulièrement rappelée<sup>1177</sup>.

Pour le ou la voisin·e qui se retrouve à l'arrière d'une paroi ou d'une haie opaque, celle-ci agit en quelque sorte comme une « adresse » qui lui est faite et constamment rappelée par son ou sa voisin·e. Dans le sens inverse, c'est-à-dire du point de vue de celui ou celle qui a réalisé·e cette clôture opaque, celle-ci ne sera envisagée qu'à partir de son point de vue, à partir de son jardin, de son intention de soustraire tout ou partie de celui-ci aux vues depuis le voisinage. Nous voyons ici qu'un même dispositif peut changer de sens, en fonction de la position à partir de laquelle nous pouvons le regarder.

*Se parler ailleurs, lorsque la haie s'est trop épaissie ?*

Par quoi, comment se noue ou se joue une interaction dans l'espace ? Un dispositif qui sépare, rend invisible, peut-il rendre impossible toute interaction ? Dans le petit récit relaté en préambule, l'opacité de la clôture a – nous le supposons – amené les interactions à se transférer dans l'espace public, au-devant de la maison. Ce transfert de l'interaction de l'inter-individualité vers le public, peut-il s'observer à d'autres niveaux ? Lorsque qu'Éric Charmes évoque la préférence des « voisins » à confier à la collectivité (même gérée comme un club<sup>1178</sup>), la gestion des relations, interactions entre habitant·es, ne peut-on pas

<sup>1176</sup> GOFFMAN Erving, 1973, op. cit. ; p. 23.

<sup>1177</sup> Cf. infra. Partie 4, chapitre 4.1.3. « Fermer, ne pas s'enfermer... ».

<sup>1178</sup> CHARMES Eric, 2011, op. cit.

y voir un processus similaire à celui observé à B. : parfois la discussion entre les voisin·es ne prend plus place dans les jardins respectifs de chacun·e, dans un chez-soi relativement transparent à l'autre, mais dans l'espace public, en théorie plus propice à l'anonymat et la neutralité, mais en s'identifiant tout de même comme voisin·es ?

Ce transfert peut aussi s'interpréter comme une forme de privatisation de l'espace public, qui se retrouve dans d'autres témoignages, comme celui de Raphaëlle (10 Schweitzer), qui évoque la relation entre le stationnement – dans l'espace public – et une clôture, mettant en avant la prolongation visuelle du chez-soi dans l'espace public qui s'opère à travers la transparence de la clôture sur rue<sup>1179</sup>. D'autres témoignages, comme celui de Raymond (6 Mozart), hostile au stationnement de ses voisin·es devant chez lui viennent confirmer le rôle pour le moins ambigu de la rue, qui est à la fois un avant-poste et une prolongation du jardin. Plus qu'une ouverture du privé vis-à-vis du public, il s'agirait donc davantage d'une ouverture du public à partir du privé, qui s'y trouve prolongé.

#### *De soi à soi, de soi aux autres*

À travers ces différences de hauteurs, d'épaisseur, de transparence, nous pouvons observer une différenciation radicale des clôtures, dans les interactions qui s'opèrent autour et avec elles. La clôture haute et opaque produit une relation à soi, au chez-soi, exclusivement : même lorsque la haie est mitoyenne, sa hauteur et son opacité séparent, distinguent, divisent et produisent deux espaces isolés, distincts et autonomes l'un de l'autre. Lorsque la clôture mitoyenne ou la haie est plus basse, celle-ci constitue un « entre », qui distingue et marque précisément une différence entre deux espaces tout en permettant des interactions autour d'elle et entre les deux côtés de la limite, comme la fameuse discussion « au-dessus de la haie » tant de fois évoquée dans les enquêtes sur l'habitat pavillonnaire<sup>1180</sup>.

Lorsque nous sommes dans le jardin de Sophie (3 Schweitzer), nous nous situons, visuellement, par rapport à d'autres jardins également : l'espace est en quelque sorte

<sup>1179</sup> Aspect que nous développerons un peu plus loin. Cf. infra. partie 6, chapitre 6.1. « Avant et arrière : une distinction commune pour un espace individuel ».

<sup>1180</sup> Mais pas seulement : cette interaction, où les deux personnes échangent en prenant place dans leur espace propre et en se positionnant de manière à se rendre visible et audible ont été observées dans de nombreuses situations résidentielles intégrant des jardins privés. Cf. NOTTEGHEM Émilie, « "C'est plus comme avant." Rapport à l'espace de la mitoyenneté et au passé dans une cité ouvrière du Creusot (Saône-et-Loire) : la cité Saint-Eugène », *Ateliers* [En ligne], 28 | 2004, mis en ligne le 06 avril 2010, url : <http://journals.openedition.org/ateliers/8458>.

**ATLAS**  
**Planches**  
**M01 + M16**

unifié par cette interaction visuelle permise par la faible hauteur et la transparence de son grillage. Le jardin de Sophie s'étend visuellement jusqu'aux façades des maisons voisines (et vice-versa). Chez Didier, l'opacité de la paroi nous ramène dans le jardin, car toute vue vers l'extérieur est occultée, empêchée : les jardins sont isolés, distincts, séparés<sup>1181</sup>. Ces observations nous confirment aussi l'inscription de la clôture dans la spatialité du jardin et le rôle qu'elle peut jouer dans sa définition. L'espace du jardin conditionne la clôture mais la clôture définit elle-même l'utilisation du jardin dans un jeu constant entre ces deux composantes de la vie pavillonnaire.

**ATLAS**  
**Planches**  
**M07 + M22**

La clôture peut aussi être amenée à changer de rôle sans être modifiée, simplement parce que les usages du jardin ont évolué, comme lorsqu'Odette et André (9 Champ-du-Feu) choisissent de ne plus utiliser une partie de leur jardin au profit d'une autre, pour s'y installer et y déjeuner. À l'avant de leur jardin, le saule pleureur acquiert un rôle nouveau, celui de filtre vis-à-vis du voisinage qu'il n'avait pas avant, tandis que les haies arrières, formant un véritable écrin vert, perdent leur rôle consistant à préserver les repas familiaux des vues, ceux-ci ne se déroulant plus à cet endroit. Cette relecture vient élargir la portée d'une analyse de l'espace et de sa matérialité en tant qu'actant : des dispositifs matériels inanimés peuvent-ils interagir avec d'autres, en dehors de toute action humaine, ou à l'insu d'elle ? Après nous être intéressés aux interactions ordinaires qui se nouaient et se jouaient autour de la clôture, en faisant appel à des accords plus ou moins tacites, nous allons nous intéresser aux désaccords qui peuvent conduire la clôture séparative à être modifiée. Nous suivrons plus attentivement les ajustements des clôtures et des interactions qui l'entourent.

<sup>1181</sup> D'un autre point de vue, celui du passant dans la rue, le paysagiste Bernard Lassus décrit précisément la manière dont le regard se projette dans les jardins à travers les trouées ménagées par les haies ; cf. LASSUS Bernard, 1986, op. cit.

### Chapitre 5.3 / Le voisinage : ajustements et petits conflits

La clôture séparative, parce qu'elle prend place « entre » différentes propriétés individuelles met en relation des intérêts, des pratiques qui peuvent parfois diverger, voire même s'opposer et devenir conflictuelles. Ces conflits ont été souvent mis en scène donnant à la clôture un rôle qui en fait l'instrument, l'objet et l'enjeu.



Fig. 5.10. Norman McLaren, trois images du film *Voisins (Neighbours)*, 1952<sup>1182</sup>

Dans son court-métrage « Voisins », Norman Mc Laren présente tout d'abord deux voisins, se côtoyant en toute sérénité en lisant leurs journaux sur leurs transats respectifs. Leur lecture semble les absorber et les maintenir dans une ignorance mutuelle. L'irruption d'une jolie petite fleur à la lisière de leurs propriétés respectives va les amener à décider de l'installation d'une clôture entre leurs terrains. Mais l'appropriation de la fleur ne peut être partagée : celle-ci doit être d'un côté ou de l'autre de la clôture, c'est-à-dire chez l'un ou chez l'autre. Dans la suite du film, la petite fleur se verra rapidement écrasée sous les pieds des deux voisins en conflit. La clôture sur laquelle ils n'arrivent pas à s'accorder va devenir simultanément leur terrain de bataille et la base de leur armement. La fin tragique de ce court-métrage au ton comique traduit assez fidèlement l'une des idées les plus tenaces qui s'attachent à la clôture, dans les quartiers pavillonnaires ou ailleurs : « Good fences make good neighbours<sup>1183</sup> ». Mais cette caricature ne correspond pas à ce que nous pourrions observer dans la plupart des relations de voisinage, généralement pacifiques. Les résolutions des éventuels conflits s'appuient sur des processus d'ajustements et de réajustements, qui visent avant tout à retrouver une forme de stabilité

<sup>1182</sup> Produit par l' « Office National du Film du Canada », ce film de Norman McLaren (1914-1987) tourné en « stop motion » développe, à travers une situation de voisinage ordinaire, un propos antimilitariste et pacifiste.

<sup>1183</sup> Proverbe américain, qui a fait l'objet, notamment, d'un poème de Robert Frost (1874-1963), « Mending Wall ».



dans l'interaction. Le conflit n'est pas totalement absent, mais il ne constitue, comme nous allons le voir, qu'un arrière-plan aux interactions.

### 5.3.1. Interactions des voisin·es et ajustements des clôtures

« *Toute interaction est un processus d'interprétation et d'ajustement.*<sup>1184</sup> »

Comme nous l'avons vu, la bonne entente permet de mieux s'accorder sur la clôture, de trouver des arrangements, de déroger parfois à certaines règles ou parfois même de choisir ensemble de ne pas mettre en place de clôture. Ces arrangements peuvent être liés à des règles, des usages, des modalités de construction, qui, pour pouvoir advenir, nécessitent qu'un accord soit trouvé entre voisin·es. Dans ce sous-chapitre, nous allons observer plus précisément les ajustements et réajustements des clôtures entre voisin·es, en s'intéressant à la manière dont celles-ci peuvent s'inscrire dans un processus. Les transformations sont souvent mineures, à première vue, mais contribuent à faire évoluer, peu à peu, les dispositifs prenant place entre les jardins voisins. Par ailleurs, d'autres dispositifs, à l'écart de la clôture elle-même, peuvent contribuer à faire évoluer les possibilités d'interactions avec le voisinage. L'installation d'une piscine, la plantation d'un arbre ou d'un salon de jardin, qui prennent place à l'intérieur du terrain et relèvent à priori d'un choix individuel peuvent impliquer aussi des modifications de tous les dispositifs qui contribuent à la clôture, dont nous avons vu précédemment<sup>1185</sup> qu'ils pouvaient s'associer à l'ensemble de l'espace de la parcelle : ce sont ces modifications mutuelles et successives, dans le cours d'une interaction, que nous pourrions définir comme des *ajustements*.

#### *Ajustements et interactions*

Avec la notion d'ajustement, nous cherchons à caractériser le continuum d'une interaction à travers des évolutions et des transformations qui ne remettent pas en question mais contribuent, comme nous allons l'observer, à la pérenniser. Plus précisément, l'ajustement permet de qualifier un processus qui consiste à (re)mettre en cohérence régulièrement les cadres de l'interaction avec la nature de celle-ci.

<sup>1184</sup> LE BRETON David, 2012, op. cit. ; p. 51.

<sup>1185</sup> Cf. infra. Partie 4, chapitre 4.3.4. « Une syntaxe de l'occultation pour des protections ajustées ».

La notion d'ajustement se définit comme l' « action d'adapter exactement une chose à une autre, ou plusieurs choses ensemble<sup>1186</sup>. En ajustant deux choses ensemble, l'exactitude de la relation entre celles-ci peut se mesurer de différentes manières : lorsque deux tuyaux s'ajustent parfaitement, ce sont leurs caractéristiques géométriques qui sont prises en compte. Mais l'exactitude de l'ajustement renvoie aussi à des normes, règles, conventions qui permettent de considérer que ces choses sont ajustées les unes avec les autres. Cette notion qui s'attache d'abord aux choses a été mobilisée pour considérer les comportements.

L' « ajustement des rapports sociaux<sup>1187</sup> » est également désigné par Goffman comme une forme de « réalignement ». Cette notion, qui renvoie également à la dimension géométrique de l'ajustement, permet d'articuler celui-ci avec un système de repérage : lorsque nous nous alignons, nous effectuons toujours cela par rapport à un quelque chose d'autre. Pour qu'il y ait alignement, ou ligne, il faut au minimum trois points positionnés dans un « prolongement rectiligne<sup>1188</sup> » les uns des autres. L'ajustement doit par conséquent s'inscrire dans un processus où les différentes choses mises en relation sont amenées à évoluer conjointement, comme le précise Goffman dans l'extrait suivant :

*« Mais pour qu'une rencontre ou une entreprise restent un système d'interaction viable et organisé sur des principes ritualistes, il est nécessaire que ces variations soient contenues dans certaines limites et qu'elles soient exactement compensées par des modifications correspondantes de certaines autres règles et conventions<sup>1189</sup>. »*

La notion d'ajustement est donc éminemment relationnelle, ou interactionnelle : tout ajustement s'opère par rapport à autre chose, qui peut, comme l'indique Perla Serfaty-Garzon, consister en un « système spatial donné<sup>1190</sup> » auquel des individus sont amenés à s'adapter. Cette « capacité d'adaptation<sup>1191</sup> » dans un système spatial donné ou vis-à-vis d'un dispositif spatial (au sens que lui confère Michel Foucault) peut venir conditionner la

<sup>1186</sup> CNRTL, TLFi, article « Ajustement ».

<sup>1187</sup> GOFFMAN Erving, 1974, op. cit. ; p. 112.

<sup>1188</sup> CNRTL, TLFi, article « Alignement ».

<sup>1189</sup> GOFFMAN Erving, 1974, op. cit. ; p. 42.

<sup>1190</sup> SERFATY-GARZON Perla, « Le chez-soi : habitat et intimité », in SEGAUD Marion, BRUN Jacques, DRIANT Jean-Claude, 2003, op. cit.

<sup>1191</sup> Ibid.

pérennité du système social. L'exemple décrit par Philippe Boudon<sup>1192</sup> et déjà cité, des transformations conduites par les habitant·es de la cité Frugès de Pessac sur leurs logements mais également leurs changements de comportements, illustre une forme d'ajustement, progressif, d'un cadre spatial, des pratiques et d'une population.

La notion d'ajustement permet de considérer différentes modalités d'évolution des interactions et du cadre (et recadrage) de celles-ci. En s'intéressant aux clôtures, plusieurs ajustements peuvent dès lors être pris en compte : un ajustement entre des personnes (voisines), un ajustement entre une personne et sa clôture (qui se dédouble, de l'autre côté de la clôture) ; un ajustement entre deux personnes et la clôture qui se situe entre eux, un ajustement entre des personnes et un espace « borné » avant leur arrivée, un ajustement entre deux personnes, leurs clôtures et différentes conventions régissant un voisinage... En tenant compte de ces points de vue différents, la clôture se fragmente, se décompose en différentes facettes pourtant indissociables, à la manière d'un objet représenté par un·e peintre cubiste<sup>1193</sup>. Ces différents ajustements s'opèrent à partir des interactions entre des humains et des objets dans l'espace.

#### *Ajustements et transformations*

Mais qu'est-ce qui caractérise (et différencie) l'ajustement d'autres formes de transformations coordonnées, jusqu'alors désignées comme des accords ? L'exactitude de l'ajustement renvoie à une forme de précision et de modération : en s'ajustant, nous ne mettons pas en cause les cadres de l'interaction, nous les faisons évoluer de la manière la plus réduite et économe, ce qui rejoint la définition de l'ajustement par la biologie comportementale comme un « processus d'équilibration du comportement tendant à l'efficacité optimale au moyen de corrections minimales<sup>1194</sup> ».

La notion d'ajustement postule d'une certaine variabilité des interactions, dans un cadre donné : pour pouvoir s'ajuster, il faut qu'il y ait du jeu. L'ajustement parfait d'une chose à une autre ne nécessite plus de s'ajuster, de se réajuster mutuellement. Lorsque nous nous

---

<sup>1192</sup> BOUDON Philippe, 1969, op. cit.

<sup>1193</sup> L'une des caractéristiques de la peinture cubiste est de représenter chaque objet sous ses différentes facettes, simultanément, suggérant la continuité de l'expérience de cet objet par son mouvement ou sa manipulation par celui ou celle qui le regarde. Cf. ARGAN Giulio Carlo, *L'art moderne. Du siècle des Lumières au monde contemporain*, Paris, Bordas, 1992 (éd. originale : 1970) ; p. 279-280.

<sup>1194</sup> THINÈS Georges, LEMPEREUR Agnès, 1975, op. cit., article « Ajustement ».

intéressons aux clôtures dans un quartier pavillonnaire, mobiliser la notion d'ajustement permet d'envisager celui-ci dans son instabilité (relative), en relativisant la permanence des clôtures décrite précédemment. Mais cette stabilité n'est qu'apparente : si les clôtures n'évoluent pas dans leur substance, de multiples interventions y sont réalisées. Une simple mise en peinture d'une clôture à la suite d'un changement de couleur de la maison peut être considérée comme une forme d'ajustement entre une clôture et la maison qu'elle entoure. Par ailleurs, vis-à-vis du chez-soi, envisagé, à l'instar d'Yvonne Bernard, comme une « situation dans laquelle un homme exerce un contrôle sur l'espace<sup>1195</sup> », l'ajustement postule d'une forme d'instabilité, de fragilité de ce contrôle. Nous l'avons déjà observé dans la troisième partie, mais cette fragilité peut se révéler par le vieillissement des matériaux de la clôture, nécessitant de rénover celle-ci<sup>1196</sup>. Mais en considérant l'espace domestique, nous avons pu observer dans la troisième partie que la clôture de celui-ci e pouvait être envisagée qu'à travers une *dialectique* entre ouverture et fermeture (occultation, délimitation). Plus que des limites strictes, le contrôle de l'accès à l'espace domestique se définit par le biais de « gradients » définissant, comme l'indique Yvonne Bernard des « cercles interactifs d'ajustement mutuel<sup>1197</sup> ».

#### *Artefacts, usages et ajustements*

Nous avons jusqu'alors observé des interactions entre des individus et des clôtures sans préciser la nature de celles-ci, si ce n'est en envisageant les clôtures comme des « actantes ». Deux formes de relations ont cependant traversé cette enquête : la première, décrite dans la troisième partie<sup>1198</sup>, est liée à la fabrication de la clôture, aux différents savoir-faire et matériaux mobilisés. La seconde forme d'interaction est liée à l'usage de la clôture, qui s'appuie sur ses « efficacités potentielles<sup>1199</sup> ». En s'appuyant sur l'approche praxéologique de Michel de Certeau, le sociologue Bernard Blandin<sup>1200</sup> propose deux hypothèses pour définir les usages d'un artefact. La première hypothèse considère que « les usages n'existent qu'en tant qu'actions et comme actions » : il n'y a pas d'usages sans acteur(s) identifié(s). Ce constat le conduit à une seconde hypothèse, considérant

<sup>1195</sup> BERNARD Yvonne « Du logement au chez-soi », in SEGAUD Marion, BONVALET Catherine, BRUN Jacques, 1998, op. cit., p. 374-380 ; p. 376.

<sup>1196</sup> Cf. infra. ; Partie 3, chapitre 3.6 « Bricoler, transformer : des ajustements matérialisés ».

<sup>1197</sup> Ibid.

<sup>1198</sup> Cf. infra. Partie 3, chapitre 3.3.1. « Le bricolage, entre pensée et action, projection et fabrication ».

<sup>1199</sup> LEMONNIER Pierre, 1991, op. cit.

<sup>1200</sup> BLANDIN Bernard, 2002, op. cit. ; p. 31.

qu'il n'y a jamais d' « usage « générique » mais uniquement des « usages contingents », produits de « bricolages » locaux, souvent remis en cause, à chaque fois réinventés ».

En somme, l'usage de la clôture ne serait pas contenu en elle, mais dans ceux et celles qui, à un moment donné, peuvent être amenés à en user, en s'appuyant sur ses efficacités potentielles. La propriété occultante d'une haie peut être considérée comme un usage de la haie lorsqu'elle permet, par exemple, de manger à l'extérieur sans être vu de nos voisin·es. La suspension possible de l'usage conduit également à mettre en pointillé l'interaction entre l'objet et celui ou celle qui l'accomplit. C'est ainsi, poursuit Bernard Blandin que « l'usage est contingent et toujours réinventé », produit d'une négociation entre l'utilisateur ou l'utilisatrice, l'objet et « ce pour quoi l'objet sert de médiateur ». La nature même de tout artefact conduirait ainsi à ce que son usage soit constamment réajusté par les usagers et usagères qui *négocient* avec lui. Cette négociation s'élargit ici, puisqu'elle intègre deux habitant·es, voisin·es et un ou plusieurs dispositifs de clôture prenant place entre eux ou elles.

La notion d'ajustement renvoie à l'idée, que nous avons interrogée en observant les processus de fabrication des clôtures, de l'absence de plan d'ensemble, de « stratégie<sup>1201</sup> », qui induirait des interventions venant peu à peu transformer l'espace et tout ce qui le délimite ou l'occulte pour qu'il puisse répondre aux vocations qui lui sont assignées. Ces « arts de faire<sup>1202</sup> » interagissent ainsi avec la matérialité<sup>1203</sup> de la clôture et l'immatérialité des interactions entre deux voisin·es.

#### *Ajustements des liens faibles*

Le processus d'ajustement permet de remettre en rapport, d'accorder, d'adapter deux choses entre elles. L'ajustement permet de retrouver une forme d'équilibre ou de stabilité dans les interactions, qui est très souvent évoquée dans les entretiens menés à B. L'importance de la stabilité des interactions apparaît dans les échanges, sans que la nature de cette relation ne soit précisément qualifiée. La nature de la relation semble avoir moins d'importance que son existence : à plusieurs reprises, Philippe (16 marguerites), va ainsi m'indiquer que :

---

<sup>1201</sup> CERTEAU Michel de, 1980, op. cit.

<sup>1202</sup> Ibid.

<sup>1203</sup> Cf. infra. Partie 3, chapitre « Une appropriation matérialisée » ; CRAWFORD Matthew B., 2010, op. cit.

*« L'importance, c'est la relation. »*

*« Faut se faire une raison, quand on a des voisins, lorsqu'il faut conserver la relation [...] »*

*« il faut [garder] le principe que c'est la relation, quelle que soit la relation... »*

Dans ce propos, nous pouvons lire un souci de stabilité qui vient au-devant de l'intensité possible de l'interaction : la relation, quelle qu'elle soit, doit être maintenue, même limitée, comme l'évoque Reine (22 Jeanne d'Arc) à un « bonjour », dans un témoignage cité précédemment.

À partir de quoi, sur quoi peut s'appuyer la stabilité de la relation de voisinage ? Nous devons rappeler que la stabilité des jardins et des maisons n'est peut-être qu'apparente, à l'image des montagnes dont nous ne percevons pas le mouvement lent. La maison et le jardin feront l'objet de transformations durant les décennies d'occupation du logement, mais il est très rare que celles-ci ne portent sur la totalité du jardin, comme ont pu me le raconter Philippe (16 Marguerites) ou son voisin Hervé (14 Marguerites), qui ont tous deux réaménagé complètement de larges parties de leur jardin. Les transformations se réalisent peu à peu, au gré du temps et des moyens disponibles<sup>1204</sup>. Au-delà de B., les enquêtes montrent que de décennie en décennie, l'importance du bricolage domestique n'a pas cessé de s'accroître<sup>1205</sup>. Mais la clôture elle-même, en particulier celle qui se trouve en position de mitoyenneté, semble encore plus stable à première vue, que d'autres parties de l'espace domestique. Les clôtures seraient-elles moins touchées par des transformations que d'autres parties de la maison ? Ou, à contrario, seraient-elles encore davantage touchées par des transformations plus partielles et progressives, quasiment imperceptibles, en somme d'une succession de petits ajustements et réajustements ?

L'un des indices de ces évolutions passées pourrait résider dans la diversité observée des formes de clôtures en fonction des différent-es voisin-es : nous avons pu remarquer précédemment que les limites séparatives pouvaient, soit se caractériser par une très grande homogénéité, soit par une diversité de types de clôtures tout autour du jardin. Néanmoins, les parcelles ne sont pas fermées toutes de la même manière de tous les côtés : de plus en plus même, les clôtures sont diverses pour s'adapter probablement aux

---

<sup>1204</sup> Cf. infra. Partie 3, chapitre 3.3.1. « Le bricolage, entre pensée et action, projection et fabrication ».

<sup>1205</sup> BONNETTE-LUCAT Claude, 1991, op. cit.

différents voisinages. Cette diversité interroge : ne rend-elle pas prédominante une relation à un voisinage dans la structuration de la limite de l'espace domestique sur ce qui, à l'intérieur de celui-ci, contribue à le façonner ? Comment s'établit l'équilibre entre facteurs « internes » et « externes » dans la mise en forme et dans les différents ajustements de la clôture mitoyenne ?

#### *Ajustements et améliorations*

L'une des premières raisons évoquée par les habitant·es rencontré·es pour transformer leur(s) clôture(s) est liée aux différentes réparations que le vieillissement des matériaux<sup>1206</sup> peut venir justifier. Nous avons déjà analysé la manière dont la pérennité des matériaux pouvait mettre en cause la stabilité d'un environnement domestique dont la clôture avait permis l'appropriation, impliquant alors une intervention pour remplacer ou réparer la clôture. Un peu plus loin, nous avons observé les différentes interactions<sup>1207</sup> à travers lesquelles pouvaient se prendre des décisions de transformation, amenant à considérer que celles-ci pouvaient être définies comme des tactiques, circonstanciées, localisées et relever des « arts de faire<sup>1208</sup> » (avec). Lorsque nous observons les évolutions des clôtures séparatives, et plus particulièrement les clôtures mitoyennes, la fabrication de la clôture implique, nous l'avons vu, différents accords qui se réactualisent lors de la rénovation ou de la réparation, en tenant compte des changements dans la relation des deux voisin·es impliqué·es.

La clôture peut être réparée à l'identique, comme certaines personnes nous l'ont relaté, évitant toute discussion sur d'autres solutions possibles et garantissant la stabilité de la clôture. Parfois, la réparation rendue nécessaire va conduire à des évolutions, plus ou moins fortes, permettant notamment de transformer une simple réparation (perçue comme une contrainte) en amélioration, plus positive, comme le décrit Pierre-Yves (20 Jeanne d'Arc) dans l'extrait suivant :

*« Oui, ça, avec le voisin, on l'a fait ensemble. Comme c'est mitoyen. Au début, il y avait un grillage normal, mais il s'est rouillé, alors le voisin il a acheté ça et puis moi j'ai participé à la dépense, et c'est quand même un peu esthétique, et c'est robuste... En commun, moi j'étais d'accord, c'est quand même du rigide.*

<sup>1206</sup> Cf. infra., Partie 3, chapitre 3.5, « Une appropriation matérialisée » et partie 4, chapitre 4.4, « Occulter : l'épaisseur rassurante de la haie ? ».

<sup>1207</sup> Cf. infra., Partie 3, chapitre 3.6, « Bricoler, transformer : des ajustements matérialisés ».

<sup>1208</sup> CERTEAU Michel de, 1980, op. cit. ; p. XXXVII.

*Du costaud, c'est pas comme le grillage de derrière. J'ai encore un vieux grillage, mais celui-là, à l'occasion, il faut que je l'enlève, bon, c'est aussi mitoyen, derrière. »*

Avec ce témoignage, nous arrivons à esquisser le processus d'ajustement et les accords successifs entre les deux voisins qui l'ont rendu possible : d'abord, c'est le grillage qui, en rouillant, semble solliciter l'attention des deux voisins. La décision de le remplacer prise, le voisin de Pierre-Yves fera l'acquisition d'un autre grillage, de meilleure qualité que le précédent.

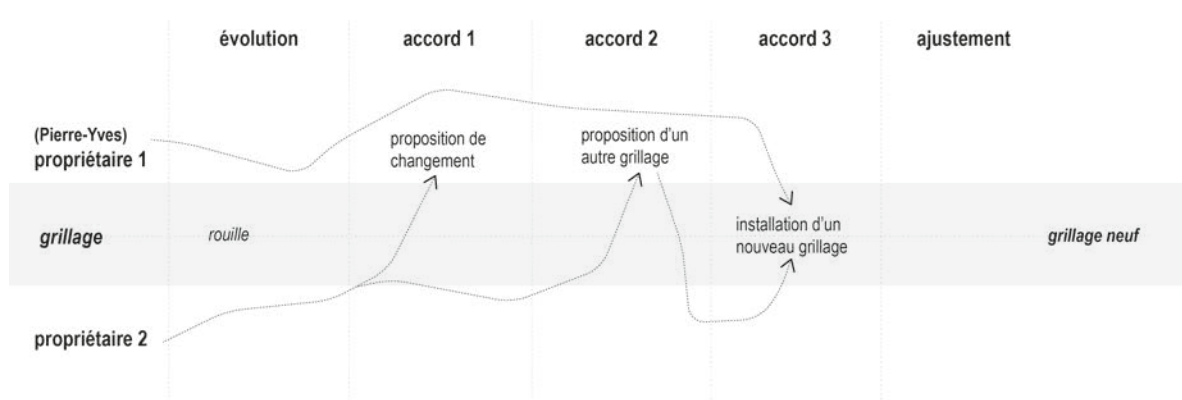


Fig. 5.11. Accords et ajustements pour la transformation d'un grillage

Les deux voisins se sont-ils accordés préalablement sur le choix d'un grillage de meilleure qualité ? Ou l'accord s'est-il fait à posteriori ? L'entretien ne permet pas de l'affirmer mais ce matériau, qualifié d'« esthétique », de « robuste », de « rigide » par Pierre-Yves a recueilli son accord, ce qui s'est traduit par sa participation à la dépense déterminant ainsi la mitoyenneté de leur nouvelle clôture. La présence, sur l'une des limites, d'un autre « vieux grillage », permet également de voir le contraste avec le nouveau. Le remplacement de celui-ci est aussi subordonné à une initiative et à des accords qui n'ont pas encore été pris, entre les deux voisin-es concerné-es.

Un second cas va permettre de préciser encore davantage ce que les ajustements conduits par Pierre-Yves en coopération avec son voisin nous ont permis d'appréhender. Lorsqu'Alain (24 Champ-du-Feu) fait l'acquisition, en 2002 de la maison où je le rencontre, celle-ci était entourée par des thuyas « partout, tout autour, très très haut, [...] vraiment partout », qui faisaient « de l'ombre » et de « l'humidité ». Il décide alors de « tout enlever », peu à peu. Lorsque je le rencontre, son jardin est encore bordé de thuyas



régulièrement taillés sur deux de ses côtés, de part et d'autre de la maison le long des limites séparatives perpendiculaires à la rue. Sur ces deux limites latérales, seul un petit tronçon, d'un seul côté, est bordé par un petit muret. Le dernier côté, au fond de la parcelle, est bordé sur toute sa longueur par des panneaux de bois surmontant un petit muret en pierre. Au-dessus de cette paroi haute d'un peu plus de deux mètres, nous entrevoyons la pergola qui surmonte la terrasse des voisin·es d'Alain. Le petit muret semble être le mur de soutènement de leur terrasse située juste de l'autre côté de la paroi de bois.



*Fig. 5.12. Les haies et parois de bois entourant le jardin d'Alain*

Durant notre tour du jardin, Alain m'indique, à propos du tronçon de muret situé sur l'une des limites latérales, que « là, c'était moi qui ai expliqué ce que je voulais et qui ai tout pris à ma charge ». Il poursuit en ajoutant que « le muret est entièrement chez moi » en précisant qu'« il n'y a pas de soucis, on s'entend bien ». À propos de la clôture du fond du jardin, Alain m'indique, au contraire, que le changement « s'est fait avec les voisins », sans avoir « touché à ce qui est maçonnerie. On a juste, avec le voisin, fait cette clôture-là ».

Le long d'une limite latérale, Alain a donc supprimé quelques mètres d'une haie de thuyas qui se trouvait sur son terrain et bordait la limite parcellaire sans la dépasser. La nouvelle clôture constituée d'un muret est également implantée entièrement sur le terrain d'Alain qui a pris la décision de sa mise en place et de sa forme. Il n'y a pas eu d'accord entre les deux voisins, mais une explication. Pour la limite du fond, au contraire, des accords ont permis une mise en œuvre en commun. Le changement de chaque clôture mitoyenne implique une modalité d'accord distincte avec chaque voisin·e concerné·e. Pour le petit muret latéral, une simple explication semble avoir convaincu le voisin, non pas d'une participation au projet – ça n'était pas sa vocation – mais d'une acceptation permettant de

préservé une relation de bonne entente qui, précise Alain, n'a pas été altérée par la transformation. Dans ce cas, aucun accord entre voisin·es ne semble directement en jeu à propos du remplacement de la haie par un petit muret. Mais la préservation de la stabilité de l'interaction ne relève-t-elle pas d'un accord de ses voisin·es, consécutive d'une décision prise et expliquée par Alain ? Dans ce second cas, la transformation de la clôture et les échanges qui l'accompagnent ne donne pas lieu à une série d'accords sur la forme elle-même, mais sur les interactions entre les voisin·es.

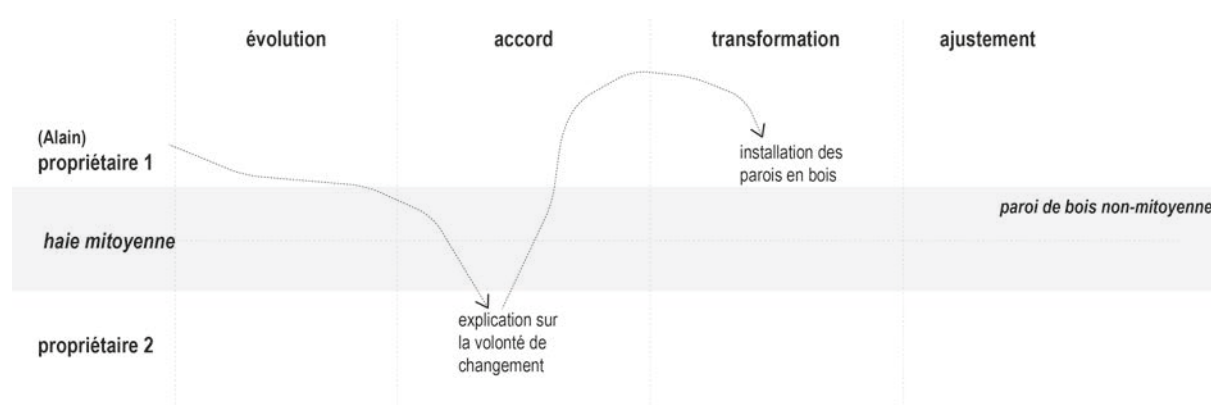


Fig. 5.13. Accords et ajustements pour le remplacement d'une haie par une paroi en bois

À travers cette transformation, nous pouvons observer que les accords portant sur le principe de se clôturer, sur une forme, une matérialité (dont découle un coût et des modalités de mise en oeuvre), entre les voisin·es résultent d'un accord préalable, plus large et potentiellement plus pérenne encore que la clôture, sur le cadre permettant l'interaction, avant et après la transformation.

### 5.3.2. Conflits<sup>1209</sup> maîtrisés et atténués

À l'image du court-métrage de Norman McLaren, de nombreux récits et imaginaires circulent sur les conflits de voisinage et leur impossible issue. La présence d'un ou d'une voisin·e ferait toujours planer sur le chez-soi le risque d'un potentiel conflit, la « frontière » de la parcelle devenant un terrain et un objet d'affrontements. Une notion semble recouvrir une large partie des conflits qui peuvent survenir, celle d'*empiètement*. L'action d'empiéter, qui signifie très concrètement « mettre le pied sur la propriété d'autrui, l'usurper pied à

<sup>1209</sup> SIMMEL Georges, *Le conflit*, Paris, Circé, 1995 (éd. originale 1908).

« pied<sup>1210</sup> », peut également désigner une diversité de formes de franchissement de la limite, par la vue, le bruit ou même par une interpellation verbale. L'empiètement, qui n'est pas forcément intentionnel, vient néanmoins mettre à mal la « sphère » privée en franchissant sa délimitation. Nous imaginons aisément que les clôtures peuvent y jouer un rôle central.

*« Elle a voulu mettre un grillage, j'aurais pu faire une réclamation parce qu'elle a empiété sur mon terrain... [...] mais je n'ai rien dit, pour vingt centimètres de terrain, je ne vais pas faire la guerre<sup>1211</sup> »*

Ce témoignage des années 1960 évoque un empiètement très concret, à travers lequel une clôture vient « annexer » une partie de terrain dont un·e voisin·e n'est pas propriétaire. De la même manière, lorsque Philippe (16 Marguerites) constate que sa parcelle mesure quelques centimètres de moins que sur ses plans, du fait d'une erreur de bornage ayant permis de positionner une clôture réalisée par son voisin, l'empiètement implique la position de la limite et de la clôture. La conséquence pratique de ce litige sera de mettre en cause la possibilité pour Philippe de réaliser sa véranda en tenant compte des règles de prospect, nécessitant, à défaut de démolir et de reconstruire la clôture de son voisin, de trouver un accord avec ce dernier pour rectifier le bornage.

Mais les conflits liés à un empiètement physique d'un côté ou de l'autre de la limite sont rares. De manière plus générale, à travers l'enquête menée à B., peu de conflits m'ont été relatés, ou du moins décrits à travers cette dénomination, confirmant les résultats d'autres enquêtes menés à plus grande échelle<sup>1212</sup> sur le voisinage. Une explication de cette faible évocation de conflits dans les entretiens menés à B. peut s'expliquer par le cadrage de la discussion, centré sur la clôture, qui a peut-être conduit à minorer la mention de conflits n'impliquant pas directement la clôture. Néanmoins, pour s'écarter des imaginaires – assez répandus – sur l'ampleur des conflits et des désagréments de voisinage, j'ai remarqué que les personnes rencontrées soulignaient régulièrement l'absence de conflits

<sup>1210</sup> CNRTL, TLFi, article « Empiéter ».

<sup>1211</sup> Enquête sur les pavillonnaires, 1964-65, enquêté·e Cr15P.

<sup>1212</sup> Dans une enquête menée en 2020-21 dans différents terrains en France, 25% des personnes sont entrées en conflit avec un (20%) ou plusieurs voisins (5%) depuis leur installation. Parmi les personnes installées depuis moins de 2 ans, le chiffre descend à 12,6%, résultat proche du chiffre de 9,6% discuté par François Héran en 1987. Cf. HÉRAN François, 1987, op. cit. ; AUTHIER Jean-Yves, FAURE Laurence, 2021, op. cit., p. 97-126.

de voisinage, en évoquant, par contraste « certains reportages, à la télé<sup>1213</sup> » (Monia, 18 Schweitzer) qui mettent en avant des situations particulièrement violentes. Le conflit est absent, mais la crainte du conflit est présente dans les entretiens, où apparaît une forme de prudence, de prévention, d'anticipation, qui permet d'en annuler le potentiel déclenchement en étant attentif à ne pas empiéter chez le voisin. Le conflit existe donc de manière latente, mais le passage à un « antagonisme pratique » sera évité par des ajustements mutuels, qui s'appuient notamment sur l'espace et les différents dispositifs qui en assurent la clôture.

### *S'éviter pour éviter le conflit*

*« Pour éviter d'avoir des ennuis avec les voisins, moi je me suis clos. Il faut séparer les gens les uns des autres... il faut éviter quand même certaines frictions<sup>1214</sup>. »*

Cette présence latente du conflit rejoint la description qu'en fait Georg Simmel, qui décrit le conflit comme une modalité courante et banale de socialisation, intrinsèque à toute forme de relation humaine, qui « n'est pas seulement un *moyen* de conserver la relation globale, mais aussi l'une des fonctions concrètes qui la composent en réalité<sup>1215</sup> ». Le conflit, plus ou moins ouvert, ne serait qu'un moment dans une relation, au point, nous dit Simmel, qu'il ne peut y avoir de conflit sans relation<sup>1216</sup>. À l'inverse même, l'intensité de la relation pourrait être associée à une plus grande conflictualité, comme l'évoque Jean-Yves Authier :

*« Les conflits de voisinage ne sont pas l'expression d'une indifférence au voisinage. Ils constituent une forme particulière de relation, et ce sont les*

---

<sup>1213</sup> Toute une recherche pourrait être conduite, sur la manière dont le voisinage et toutes ses dimensions conflictuelles sont mises en scène à travers les émissions télévisées. Ces émissions tendent à donner aux relations de voisinage un tour « épique », accentuant l'incertitude des issues aux conflits qui sont relatés. Dans l'observation que nous avons menée, rien ne peut relever de l'épique, il n'y a rien d'autre que de l'ordinaire, dont l'issue est de retrouver une forme d'équilibre, à l'issue d'une phase de conflictualité que les protagonistes cherchent à éviter. Dans les films de fictions, l'intrusion hasardeuse dans une sphère domestique bien ordonnée est un dispositif narratif fréquemment employé pour faire débiter une intrigue.

<sup>1214</sup> Enquête sur les pavillonnaires, 1964-65, enquêté-e SM7PPp6.

<sup>1215</sup> SIMMEL Georg, 1908, op. cit. ; p. 26.

<sup>1216</sup> Ibid. ; p. 35 ; à l'exception de certains « cas-limite » décrits par Georg Simmel, comme le conflit qui peut exister entre « une victime » et un « brigand » par exemple, qui n'implique pas forcément une relation préalable entre les personnes impliquées.

*individus qui ont des relations de voisinage développées qui ont le plus de conflits*<sup>1217</sup>. »

Cette relation entre l'intensité des conflits et des relations rejoint l'analyse de Mary Baumgartner<sup>1218</sup> menée à partir de son enquête dans un quartier pavillonnaire des États-Unis à la fin des années 1970 : les conflits apparaissent dans les situations d'interaction les plus fortes, tandis que la prédominance des « liens faibles <sup>1219</sup> » qui peuvent caractériser le pavillonnaire donne d'abord lieu à des logiques d'« évitement » du conflit motivant le maintien des liens faibles :

*« Étant donné que les gens hésitent à entrer en conflit ouvertement, que ce soit dans le sens d'une escalade ou d'une résolution, l'évitement est une réponse acceptable qui gèle les hostilités et permet aux parties en cause d'attirer leur attention ailleurs*<sup>1220</sup>. »

Les conflits de mitoyenneté viennent mettre en cause une limite qui réunit et sépare simultanément des individus dans un espace. Comme le décrit Marc Dumont, ces conflits constituent dès lors des « moments au cours desquels l'espace qui tout à la fois unifie (commun) et sépare (différent) des particuliers, qu'il soit public ou privé, en contexte urbain ou en contexte rural apparaît comme *problème*<sup>1221</sup> ». Dans une situation de conflit, les repères constitués deviennent inopérants et peuvent alors conduire à des réajustements permettant de les rendre à nouveau opérants, de recadrer en quelque sorte les interactions pour pérenniser la « relation ».

#### *La clôture, actante ou figurante des conflits ?*

Lorsqu'il y a conflit, la clôture séparative, réalisée, entretenue et transformée par les habitant-es peut être amenée à jouer un rôle : en tant que séparation et en tant que lien, la clôture peut donc être utilisée comme un dispositif de régulation, qui limite les interactions directes, ou les encadre précisément dans un ensemble de limites correspondant aux besoins et aux attentes des personnes habitant dans les deux parcelles adjacentes. Les

---

<sup>1217</sup> AUTHIER Jean-Yves, FAURE Laurence, « Les conflits et autres troubles de voisinage », in AUTHIER Jean-Yves, et al. 2021, op. cit. ; p. 97-126.

<sup>1218</sup> BAUMGARTNER Mary P., 1988, op. cit. ; p. 66.

<sup>1219</sup> Ibid. ; p. 90.

<sup>1220</sup> Ibid., p. 78 ; traduction personnelle à partir de l'édition originale en anglais.

<sup>1221</sup> DUMONT Marc, 2008, op. cit. ; p. 89.

sources de conflit ou de « gêne » entre deux voisin·es naissant autour de la clôture peuvent avoir deux origines. Ils peuvent résulter de changements situés à l'intérieur du jardin de l'un ou l'autre voisin·e. Dans ce cas, la clôture est un personnage secondaire de l'intrigue, apparaissant éventuellement de manière opportune pour modifier le « cadre » de l'interaction et réactiver celle-ci par ce biais.

Les conflits peuvent aussi être liés à la clôture séparative elle-même, notamment lorsqu'elle est redoublée, transformée, d'un côté par l'un·e des deux voisin·es, de manière unilatérale. Dans ce cas de figure, la clôture est à la fois l'origine et la conséquence du conflit. La transformation de la clôture est alors souvent liée à d'autres changements, touchant l'intérieur de la parcelle, voire la maison et entraînant, par ricochet, sa modification ou son adaptation. La clôture ne fait l'objet de transformations intentionnelles<sup>1222</sup> que lorsque l'habitant·e est amené·e à faire face à des problèmes qui lui sont spécifiquement liés (par exemple la mort des thuyas, la corrosion du barreaudage...).

*« Mais si on devait passer aux panneaux bois, là, ça le devient, c'est différent, parce que c'est quelque chose que j'impose visuellement à mes voisins [...] l'extérieur devient un intérieur avec ces clôtures... Et du coup, là, l'esthétique devient importante. »*

Comme le précise cet extrait (Raphaëlle, 10 Schweitzer), l'isolement visuel modifie le rôle de la clôture et la relation que celle-ci peut entretenir avec son environnement proche. En effet, à l'inverse du grillage mitoyen, bas, quasi-absent du champ de vision, le panneau de bois joue le rôle de « brise-vue » et s'impose au voisinage, en séparant visuellement les deux jardins adjacents. Cette nouvelle délimitation visuelle mise en place d'un côté peut susciter, par réaction, une adaptation de la clôture de l'autre côté du grillage, comme nous avons pu l'observer à plusieurs reprises dans les jardins de B. Le grillage originel se trouve ainsi pris en tenaille par différents dispositifs d'occultation, panneaux, canisses ou haies envisagés chacun à partir du jardin qu'ils viennent enclore, visuellement.

---

<sup>1222</sup> Par « transformation », nous désignons des travaux qui viennent en changer la forme ou la matérialité (hauteur, épaisseur, degré d'opacité, de délimitation...) et non les changements, qui, tout en changeant son apparence, ne viennent pas modifier ses « efficacités potentielles ».

*De potentiels conflits annulés par des changements de clôture ?*

Toutes ces situations potentiellement conflictuelles ne débouchent pas sur un conflit ouvert : généralement, la transformation de la clôture relève d'une logique d'évitement qui permet d'empêcher le conflit, en renforçant par exemple le rôle occultant de la clôture vis-à-vis d'un·e voisin·e avec qui l'on est obligé, malgré tout, de voisiner.

Lorsque nous parcourons son jardin, Lucien (4 Racine) me montre ainsi les « palissades de bois » qu'il a posé le long de son potager, au droit de la porte-fenêtre de son salon, pour ne plus voir ce « vrai dépotoir » qui le « gêne » dans le jardin de son voisin. Ce souci de rendre invisible un environnement incommodant semble relativement partagé par les habitant·es de B. Ainsi, lorsque Raphaëlle (10 Schweitzer) va installer des canisses pour pouvoir être moins visible dans son jardin et s'y mettre en maillot de bain sans craindre de gêner ses voisin·es âgé·es, elle sera interpellée par l'une de ses voisines qui lui fera part de sa gêne face au jardin un peu trop touffu de leur voisin commun, un vieil homme malade : « j'ai mis ma clôture parce que franchement, on se moque du monde, vous avez vu ce jardin, moi je ne veux plus voir ça ». Dans ce court échange transparait une forme de connivence, reposant sur un malentendu, face à un jardin mal tenu qui conduisent plusieurs voisin·es à poser des « panneaux en bois » opaques, que Raphaëlle interprète de la sorte : « Du coup, le ressenti qu'elle en avait, [...] les voisins ils estimaient que ce qu'ils voyaient, ils avaient leur mot à dire, parce que [...] ça faisait partie de leur champ de vision ».



*Fig. 5.14. Les panneaux de Lucien (gauche) et les canisses de Raphaëlle*

Plusieurs types d'interactions apparaissent à travers ces quelques exemples de régulations s'appuyant sur des clôtures. Dans le cas de Lucien et de son ou sa voisin·e, nous sommes face à une simple relation interindividuelle, dans laquelle l'autre protagoniste

n'est pas mentionné-e au-delà de sa difficulté à préserver l'apparence de son jardin. Dans le témoignage de Raphaëlle, nous avons affaire à plusieurs interactions et ajustements : il y a d'abord une voisine, qui, à l'image de Lucien, décide de poser des panneaux de bois pour ne plus voir la « jungle » de son voisin. Ensuite, Raphaëlle décide de poser des canisses pour répondre à un souci d'intimité, qui sont interprétées, par sa voisine, comme une réaction traduisant une forme de connivence, voire de solidarité, dans la réprobation d'un jardin mal entretenu. Cette mésinterprétation d'un dispositif n'est néanmoins que partielle : si la canisse de Raphaëlle lui permet, d'abord, de profiter de son jardin, leur caractère occultant rendra également invisible le jardin de son voisin. L'interprétation erronée des intentions de Raphaëlle par sa voisine est contrebalancée par l'efficacité concrète de ces panneaux. Dans cet exemple, nous retrouvons une fois encore l'enjeu du marquage induit par la clôture, qui agit autant par ses efficacités potentielles de délimitation, d'orientation et d'occultation, mais également en tant que marquage, par ce qu'elle vient signifier pour soi et les autres.

Avant de clore ce sous-chapitre, nous devons remarquer que ces exemples – comme d'autres que nous avons pu observer – mobilisent des dispositifs préfabriqués, pouvant être rapidement mis en place pour répondre à une interaction problématique : le panneau occultant n'est pas une haie et son installation lui permet de répondre avec célérité à un besoin urgent de s'occulter.

### 5.3.3. Ajustements et réajustements

*« On s'est enfermé<sup>1223</sup>, c'était la guerre, alors je faisais pousser de la verdure, parce qu'on ne pouvait pas avoir de planches »*

Les petits conflits évoqués dans les témoignages recueillis à B. n'ont conduit – à ma connaissance – à aucune guerre et donnent lieu à différents arrangements et ajustements, permettant notamment de préserver la possibilité d'un « évitement » vis-à-vis de son ou sa voisine. À travers quelques exemples illustrés et racontés ici, nous allons décrire la manière dont les clôtures sont mobilisées et conditionnent parfois ces arrangements. Cette

---

<sup>1223</sup> Enquête sur les pavillonnaires, 1964-65, enquêté-e Cr6P.



observation permettra de mieux saisir comment de petits ajustements conduisent à un nouvel « équilibre proxémique<sup>1224</sup> » favorable aux relations inter-individuelles, lorsqu'une relation tend à devenir conflictuelle entre deux voisines. Nous l'avons déjà relevé, mais une part significative des interactions que la clôture contribue à réguler concernent le sens visuel : voir, ne pas voir, vouloir ou ne pas vouloir voir son ou sa voisin-e et son jardin justifient une large part des interventions qui sont faites sur les clôtures. Dans le cas de Lucien (4 Racine) que nous avons déjà évoqué juste avant, l'occultation partielle permise par la pose de quelques panneaux permet de faire disparaître de son champ de vision une source de gêne et de potentiels conflits de voisinage. Nous ignorons si Lucien a tenté, avant de poser ces panneaux, de demander à son ou sa voisin-e d'arranger son jardin ou s'il a d'emblée choisi la solution de s'en cacher. Nous remarquons par contre que quelle que soit l'évolution de l'aménagement du jardin voisin, les palissades opaques permettent de ne plus en tenir compte, de ne plus être dans l'obligation d'interagir visuellement avec lui ou elle.

Généralement, l'espace du jardin et ses clôtures évoluent, s'adaptent lentement, par ajustements progressifs : l'espace est un « facteur d'inertie<sup>1225</sup> ». Lorsque l'usage du jardin ou son organisation deviennent la source de potentiels conflits, les dispositifs d'occultation ou de délimitation peuvent devenir déterminants. Dans les processus d'ajustements, face à des interactions qui évoluent et peuvent devenir conflictuelles, la clôture semble agir comme un tiers, venant se positionner entre les différentes sources du conflit, lorsqu'elle n'est pas elle-même à son origine, comme peuvent l'être les haies. Comme l'évoque Jean Rémy, la « matérialité – et l'espace qui la compose – est un facteur spécifique qui pèse au niveau du conditionnement et permet de stabiliser le contrôle<sup>1226</sup> ».

#### *S'ajuster pour retrouver la maîtrise*

L'occupation et les usages de la parcelle et la clôture de celle-ci sont étroitement liés, comme nous avons pu le souligner en analysant la position des terrasses et des potagers dans un chapitre précédent<sup>1227</sup>.

---

<sup>1224</sup> HALL Edward T., 1966, op. cit.

<sup>1225</sup> MARIÉ Michel, *Les Terres et les mots*, Paris, Éditions Klincksieck, 1989.

<sup>1226</sup> RÉMY Jean, 2016, op. cit. ; p. 4.

<sup>1227</sup> cf. infra. Partie 4, chapitre 4.3.4. « Une syntaxe de l'occultation pour des protections ajustées ».

Dans le cas du « lotissement Longchamp », constitué de maisons en bandes, la position des terrasses a été définie par le promoteur immobilier, de manière à éviter les situations de covisibilité entre voisin-es. La décomposition des maisons en deux volumes permet de ménager un espace bordé de deux côtés par la maison faisant de la terrasse une extension assez naturelle de celle-ci. Le choix, fait par Philippe (16 Marguerites) d'étendre sa maison à l'emplacement de sa terrasse par une véranda va être à l'origine d'un conflit avec son voisin, Hervé (14 Marguerites). En effet, me raconte Hervé, cette véranda où l'« on cuit », va conduire Philippe à « reporter son salon de jardin » dans une situation où les deux voisins se retrouvaient à manger « côte à côte », de part et d'autre de la limite parcellaire, ce qui ne permettait plus à Hervé d'« aller dans [son] jardin ».

**ATLAS**  
**Planche**  
**L12**

Pour résoudre ce problème, Philippe va mettre, dans un premier temps, une « barrière », faite de claustras totalement opaques, solution qu'Hervé trouve inappropriée pour un « petit bout de jardin comme ça ». Mais le conflit entre les deux voisins, provisoirement réglé, va ressurgir de l'autre côté de la maison, à cause du pin se trouvant à l'avant de la maison d'Hervé. Celui-ci, dont le tronc était pourtant bien implanté « aux deux mètres qu'il faut », me dit Philippe, faisait vingt mètres de haut et « toute la saleté allait chez moi », poursuit-il. Il n'est point question de clôture ici, mais la chute des aiguilles de pin dans le jardin voisin nous ramène à la question de la limite de propriété et de sa « violation<sup>1228</sup> ».

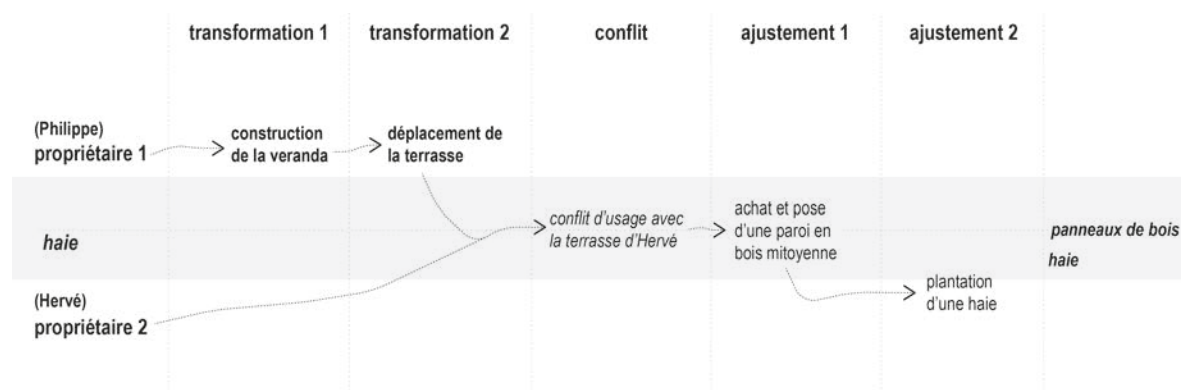


Fig. 5.15. Transformations et ajustements entre deux parcelles mitoyennes

Même si ça a été « difficile pour lui d'accepter de le couper », me raconte Philippe, Hervé acceptera finalement de couper ce pin, mettant fin aux conflits de ce côté-là du jardin. À

<sup>1228</sup> J'utilise ce terme de « violation » en référence à la qualification juridique de toutes les formes d'accès non souhaités à un domicile ou à un terrain.

l'arrière, les barrières, suffisantes pour ne pas se voir seront doublées, par Hervé, d'une haie qui permettra d'atténuer la propagation des sons en provenance de la terrasse de son voisin et, de surcroît, de ne plus voir la barrière en bois de Philippe.

Dans ce récit croisé des deux voisins, nous remarquons d'emblée la diversité des sources de conflits potentiels, notamment lorsque l'aménagement du jardin est étroitement lié à la configuration, particulière dans ce cas, de la maison. Le premier conflit confirme l'importance de l'occultation de la terrasse dans la jouissance du jardin et d'une certaine « intimité ». Même s'il est connu, le regard du voisin est ici considéré comme problématique.

Ce qui est mis en avant par Hervé est, de manière intéressante, la rupture, vis-à-vis d'une situation d'équilibre initiale induite par le choix de Philippe de déplacer sa terrasse, qui a conduit à différents réajustements de leurs clôtures et de leurs relations. En dernier lieu, la mise en place d'une haie a permis à Hervé de ne plus voir la paroi opaque mise en place par Philippe et de retrouver, au moins en apparence, la maîtrise de son environnement. Le conflit lié au pin situé à l'avant de la maison d'Hervé fait également écho à une question d'équilibre, ou, pour reprendre une notion déjà commentée, de modération : c'est la trop grande hauteur de l'arbre et la largeur de sa couronne qui ont provoqué la chute des aiguilles dans le jardin de Philippe. Aucune clôture n'étant à même de résoudre cela, seul l'enlèvement de l'arbre incriminé a permis de résoudre cette transgression de la limite.

*S'ajuster pour atténuer des nuisances : le problème récurrent des haies*

*« Le voisin, il taille jamais les haies, il a des haies de 4m de haut. »*

*Bernard (14 Schweitzer)*

Le végétal et sa croissance n'est pas uniquement une source de préoccupations individuelles comme nous avons pu l'observer précédemment en nous intéressant au remplacement des haies par des parois de bois ou de PVC sur le pourtour des jardins. L'entretien des végétaux renvoie à un souci de maîtrise et de modération qui semblent partagés par la plupart des personnes rencontrées. La « propreté jardinière<sup>1229</sup> » peut conditionner le degré d'occultation des jardins les uns vis-à-vis des autres, comme le

---

<sup>1229</sup> DUBOST Françoise, 1997, op. cit. ; p. 146.

témoignage de la voisine de Raphaëlle (10 Schweitzer) l'avait indiqué. Pour les plantes situées en périphérie, jouant le rôle de haie, les conflits agrègent généralement la question de leur usage, de leur entretien et la manière dont un accord peut être trouvé avec le ou la voisin·e à ce sujet, comme l'avait décrit Christian (10 Champ-du-Feu) après avoir décidé de planter une haie en mitoyenneté dont l'entretien serait assuré exclusivement par son voisin.



*Fig. 5.16. Ajustements de clôtures mitoyennes, de 2007 à 2020 (20 rue Jeanne d'Arc)*

Pour observer de près ces différents petits conflits liés aux haies, nous pouvons nous appuyer sur le témoignage de Pierre-Yves (20 Jeanne d'Arc) concernant les différentes haies bordant ses limites séparatives. Nous avons déjà commenté le récit de Pierre-Yves à propos d'un grillage, remplacé et renforcé d'un commun accord avec l'un·e de ses voisin·es. Lorsque je rencontre Pierre-Yves dans son jardin, en 2014, celui-ci ne comporte plus qu'une haie de troènes, bien taillée, suivant l'une de ses limites latérales et parallèle à la maison. Six années plus tard, en 2020, cette dernière haie a été remplacée par une paroi de claustras en bois, qui en reprend le positionnement exact. Le long d'une autre limite latérale, d'autres claustras avaient déjà été mis en place avant 2014, cette fois-ci sur toute la longueur de l'allée carrossable conduisant du portail au garage, situé à l'arrière de la maison. De l'autre côté de la limite, chez ses deux voisin·es, nous remarquons qu'une longue haie de thuyas, bordant une limite, a été d'abord réduite en longueur puis remplacée elle aussi par une paroi en PVC, verte, avant 2014. La ramure de plusieurs bouleaux situés à distance de la rue dépasse de cette paroi. Les bouleaux ont été à l'origine d'un premier petit conflit, raconté ainsi par Pierre-Yves :

*« Là, on avait des soucis avec le voisin. Et puis il a posé des arbres derrière, il a des bouleaux qui sont vraiment assez hauts, et puis une fois, il y a une société qui est venue, ils ont coupé chez eux, et chez nous ils ont pas coupé, alors ma femme a dit pourquoi ils ont pas coupé là, alors, il y a eu tout un cirque. »*

La longue haie latérale, située pourtant chez son ou sa voisin·e était source de plusieurs désagréments comme Pierre-Yves le décrit dans ce second extrait :

*« Avant, il avait des haies, toute la saleté venait chez nous, et puis il coupait pas les haies, c'était moi qui les coupait de mon côté, alors on en avait ras-le-bol, alors on a dit, bon, on va fermer, là, voilà. »*

Dans ce troisième extrait, Pierre-Yves évoque le dernier tronçon de haie subsistant encore en 2014 et supprimé quelques années plus tard :

*« Chez le voisin, il faut laisser un passage, pour les tailler, avec la tronçonneuse, pour les couper, pour faire un passage. Et là, je vais aussi les couper, pour avoir un plus large passage, pour pouvoir passer, pour que ça pousse pas chez le voisin » (Pierre-Yves, 20 Jeanne d'Arc)*



Ces extraits nous permettent de suivre trois petits conflits pouvant survenir à propos des végétaux et de leur entretien entre deux voisin-es. La croissance des végétaux et leur refus de respecter certaines limites de propriété sont les premières sources de conflits potentiels : la taille des arbres plantés chez le ou la voisin-e relève de sa responsabilité, même pour les branches débordant chez Pierre-Yves. Par contre, la taille nécessitera que Pierre-Yves donne accès à son terrain à son ou sa voisin-e (ou à la société mandatée pour cela) : les arbres nécessitent de s'accorder sur une forme, mais également sur une occasion, deux accords qui n'avaient pas été trouvés, comme le relate Pierre-Yves. Les haies peuvent elles aussi susciter des difficultés d'entretien tout en n'assurant pas pleinement le rôle qui leur est assigné, d'arrêter « la saleté » : la pose de panneaux de bois permettra de suppléer à cette carence. Le long de l'autre limite parcellaire, la suppression de la dernière portion de haie viendra, à l'inverse, empêcher tout conflit avec un autre voisin, en évitant que la haie de Pierre-Yves ne déborde de la limite.

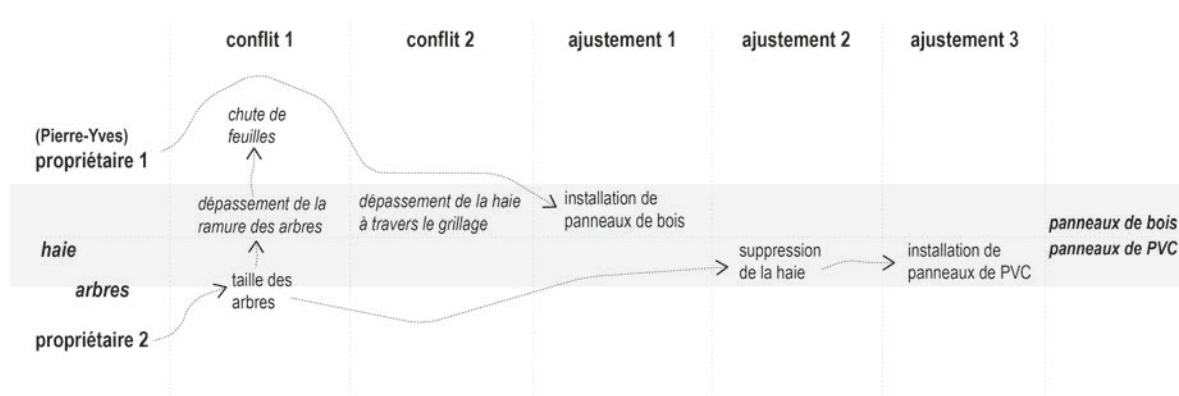


Fig. 5.17. Transformations et ajustements entre deux parcelles mitoyennes (2)

Ces différents cas remettent en avant la problématique pesante de l'entretien, déjà soulevée dans la troisième partie <sup>1230</sup> : tandis que les travaux d'amélioration ou d'embellissement semblent relativement valorisés et valorisants, l'entretien et en particulier celui des végétaux apparaît très souvent comme une source de désagréments, notamment lorsque les végétaux ne se plient pas aux volontés des habitant-es<sup>1231</sup>. À travers le cas spécifique de ces végétaux assumant tant bien que mal une fonction de clôture, nous observons une interaction qui met en jeu humains et non-humains, pratiques et

<sup>1230</sup> Cf. infra., Partie 3, Chapitre 3.3.2. « Fabriquer sa clôture : un petit chantier en différentes étapes ».

<sup>1231</sup> KAZIC Dusan, 2022, op. cit.

représentations : ce sont des transformations liées à des non-humains, plus ou moins régulées par les humains, qui sont à l'origine de ces situations d'interaction conflictuelles.

En se glissant à travers les grillages ou au-dessus d'eux, les branches des haies et des arbres peuvent mettre à mal la stabilité des relations de voisinage, rendant nécessaires certains ajustements reposant sur des accords mutuels parfois délicats à trouver : les haies démontrent ainsi pleinement leur rôle, au cœur des interactions qui se nouent entre voisin·es. Leur remplacement par des parois inertes, de surcroît opaques, vient, dans le cas de Pierre-Yves et ses voisin·es, résoudre cette difficulté potentielle par leur stabilité et leur permanence, mettant durablement à distance, visuelle, les différent·es voisin·es.

Dans les différents « micro-conflits<sup>1232</sup> » résolus – ou endormis – auxquels nous nous sommes référés dans ce sous-chapitre et le précédent, nous remarquons la très forte distanciation qui caractérise les relations décrites, par le prisme des objets, des dispositifs à l'origine du conflit. Le ou la voisin·e devient d'abord la source de certains désagréments, par les risques de rupture qu'il peut introduire dans une « relation » distante, mais néanmoins sans heurts. Paradoxalement, les conflits peuvent contribuer à rapprocher les voisin·es qui en sont les protagonistes, en les conduisant à interagir directement, de manière « focalisée<sup>1233</sup> » à propos de questions nouvelles, comme l'entretien des bouleaux ou des arbres, l'usage d'une terrasse, voire même l'apparence du jardin adjacent.

#### 5.3.4. Distanciation et interactions

Nous l'avons vu, ces micro-conflits trouvent une résolution – au moins temporaire – par les ajustements et réajustements des clôtures et des interactions qui se nouent entre celles-ci. Mais en quoi consistent les différentes transformations observées ? Pouvons-nous y déceler des logiques communes, pouvant venir compléter la « syntaxe » ou la boîte à outils de la délimitation et de l'occultation constituées jusqu'alors ?

Les différentes modalités d'ajustement qui ont pu être relevées sur des limites mitoyennes ont été regroupées en cinq familles d'intervention : épaissir, rehausser, remplacer,

---

<sup>1232</sup> DUMONT Marc, 2008, op. cit.

<sup>1233</sup> GOFFMAN Erving, 1974, op. cit.

supprimer, déplacer. Celles-ci mobilisent autant les végétaux (arbres, haies) que les éléments inertes comme les grillages ou les panneaux de PVC ou de bois. Ces actions peuvent se retrouver dans une même clôture, qui peut ainsi être à la fois rehaussée et épaissie par exemple.

<i>Action</i>		<i>Effet sur les interactions</i>
Épaissir	une haie en modifiant son entretien	Évitement
	un grillage par l'ajout d'une haie	
	un grillage par l'ajout de panneaux	
Rehausser	une paroi	
	une haie	
Remplacer	une haie par des panneaux	
	un grillage par un autre grillage	
Supprimer	une haie	Suppression d'un empiètement
	un arbre	
Déplacer	une terrasse	Mise à distance
	une plante	Suppression d'un empiètement

Tableau 7. Les différentes modalités d'ajustement observées

Ces actions produisent des effets de différente nature sur les interactions potentielles entre voisin·es. Certaines aboutissent à un épaississement de la clôture conduisant d'abord à mettre à distance, en les évitant, les voisin·es, d'un point de vue visuel pour Lucien (4 Racine) ou sonore entre Philippe et Hervé (14/16 Marguerites). L'accroissement de l'épaisseur est variable, en fonction des « matériaux » utilisés, la mise à distance étant dès lors plus ou moins concrète : l'installation d'une haie éloigne les voisin·es de 80cm à 1,50m, tandis qu'une paroi n'atteint au maximum que 10cm. L'épaississement consiste principalement à ajouter des épaisseurs supplémentaires à une clôture existante. Dans certains cas, le processus d'ajustement va consister à ajouter, au fil du temps, des épaisseurs supplémentaires, accroissant la mise à distance et renforçant en quelque sorte l'évitement possible du ou de la voisin·e qui en résulte.

Certaines interventions sur les clôtures en modifiant la forme par un rehaussement, qui, à l'image de l'épaississement, s'inscrivent également dans une logique d'évitement. Ce changement peut être lié à un remplacement, d'un grillage par un mur par exemple. Je n'ai



pas observé de telles interventions, même si certaines personnes rencontrées m'ont parfois exprimé leur souhait d'y procéder lors des entretiens menés en 2014. Les rehaussements renforcent l'occultation d'un jardin vis-à-vis de celui qui le jouxte, comme le souhaite par exemple Raphaëlle (10 Schweitzer) par la pose de canisses et de claustras. Le rehaussement permet ainsi à se soustraire au regard du voisinage, sur tout ou partie du jardin, ou à rendre invisible tout ou partie d'un jardin voisin, comme dans le cas de Lucien (4 Racine). Il rompt en tout cas toute possibilité d'interaction visuelle de part et d'autre de la clôture séparative.

Les actions de remplacement contribuent principalement à la préservation d'une *permanence* de la clôture, à travers l'installation d'éléments assurant une fonction potentielle similaire. Le remplacement d'une haie dense et strictement taillée – un « mur vert<sup>1234</sup> » par des panneaux – modifie évidemment l'apparence de la clôture tout en maintenant ses propriétés d'occultation visuelle. Cette permanence se trouve renforcée par la plus grande stabilité des panneaux, dont la forme et le niveau d'occultation ne varient pas. Le remplacement d'un grillage par un autre grillage, identique ou légèrement différent, raconté notamment par Pierre-Yves (20 Jeanne d'Arc), se traduit également par une certaine permanence de l'interaction.

La suppression de l'un ou l'autre dispositif de clôture est souvent associée à des actions de remplacement. Dans ce cas, elles contribueront à la *permanence* de la situation d'interaction. Les suppressions peuvent aussi être isolées, comme dans le cas du « pin » débordant du jardin d'Hervé au-dessus de celui de Philippe (14/16 Marguerites). Les suppressions contribuent ainsi souvent à mettre fin à des *empiètements* de part et d'autre de la limite séparative, clarifiant la limite de propriété en réduisant tout débordement, notamment végétal.

La dernière famille d'interventions est liée au déplacement de certains éléments dans le jardin. Celle-ci peut toucher, dans quelques rares cas m'ayant été relatés, des végétaux, replantés ailleurs dans le jardin pour les écarter de la maison et de la limite séparative. Le déplacement conduit alors à réduire un empiètement qui peut consister, par exemple, à faire de l'ombre sur l'une ou l'autre partie du jardin et générer des difficultés d'entretien

---

<sup>1234</sup> DUBOST Françoise, « préface », in FRILEUX Pauline, 2013, op. cit. ; p. 7.

entre voisin-es. L'autre cas, plus fréquent, consiste à déplacer l'un ou l'autre des usages dans le jardin, notamment pour l'écarter des limites, comme l'a effectué Philippe (16 Marguerites) ou Alain (24 Champ-du-Feu), voire même pour les contenir plus facilement derrière un dispositif d'occultation approprié. Cette *mise à distance* permet de réduire certaines interactions visuelles et sonores non souhaitées.

*S'ajuster pour « gérer la distance<sup>1235</sup> » ?*

*« Ainsi, plus un voisin est proche spatialement, plus on cherche à être distant dans les contacts qu'on entretient avec lui<sup>1236</sup>. »*

Les différentes modalités d'intervention décrites conduisent à de nouveaux accords de voisinage, plus ou moins explicites, certaines logiques d'évitement permettant par la suite de réduire encore les raisons de s'accorder pour pouvoir cohabiter.

Dans les familles d'interventions énumérées, trois (épaissir, rehausser, déplacer) contribuent à modifier le cadre des interactions potentielles entre voisin-es, en permettant de faciliter l'évitement et de modifier la manière de « gérer la distance » entre deux voisin-es. Elles permettent notamment de réduire la possibilité d'interventions « non-focalisées », imprévues entre voisin-es, éloignant ceux ou celles-ci, derrière une paroi plus épaisse ou plus haute. La notion de gestion, terme désignant des opérations d'administration, de prise en charge (de « ses biens, ses propres affaires<sup>1237</sup> ») dérive du latin *gerere*, désignant « porter ; se charger de quelque chose; accomplir, faire<sup>1238</sup> ». La « gestion de la distance » implique dès lors des actions et des changements de cadre, d'organisation, pour réajuster une interaction. Ces interventions constituent, comme le dit Marc Dumont, des « pratiques de micro-spatialisation » dont la visée consiste, précise-t-il, non seulement à « instituer », mais également à « gérer la distance<sup>1239</sup> ». Les différents exemples mobilisés dans ce chapitre nous ont permis d'observer la manière dont s'ajustent les distances entre voisin-es, à l'image des « porcs-épics » de

<sup>1235</sup> DUMONT Marc, *Espace, langage, procédures d'organisation. Une analytique de la dimension politique des pratiques d'aménagement urbain*, Thèse de doctorat, Université de Tours, 2003, citée dans DUMONT Marc, 2008, op. cit.

<sup>1236</sup> MICHEL Barbara, BASSAND Michel, LEHMANN Philippe, 1982, op. cit. ; p. 62.

<sup>1237</sup> CNRTL, TLFi, article « Gérer ».

<sup>1238</sup> Ibid.

<sup>1239</sup> DUMONT Marc, 2003, op. cit.

Schopenhauer<sup>1240</sup>, qui se rapprochent et s'éloignent – ajustent leur distance – afin de se tenir chaud sans que leurs piquants ne touchent leur épiderme, définissant leur « équilibre proxémique »<sup>1241</sup> à partir des propriétés de leur corps.

Dans notre cas, à l'issue de la mise en place d'un premier dispositif de clôture en mitoyenneté, les différentes interventions successives, souvent modestes, menées par les habitant·es, contribuent à « réinstaurer » en quelque sorte une limite cohérente avec ce que nous pourrions qualifier, à ce stade, de mode de *gestion* des interactions souhaitées (de manière plus ou moins partagée entre voisin·es). À ce titre, ces transformations pourraient constituer des pratiques de *réappropriation* de l'espace domestique, c'est-à-dire d'actualisation de l'appropriation individuelle en interaction avec plusieurs tiers, matériels (grillages, panneaux...), végétaux (haies, arbres) et humains (voisins, voisines).

### 5.3.5. Une appropriation négociée ?

L'installation d'une clôture en limite séparative est le résultat de différents accords successifs entre les voisin·es concerné·es, leur permettant d'ajuster mutuellement leurs intentions. En décomposant la succession de ces accords, nous prenons conscience que chaque question posée aurait également pu conduire à un désaccord entre voisin·es, comme les situations conflictuelles peuvent nous le montrer. Si l'accord ou le désaccord donne lieu à une interaction, nous devons néanmoins préciser la nature de celle-ci pour mieux saisir comment un accord peut être pris entre deux voisins·es. Lorsque la clôture est amenée à évoluer, en étant remplacée, réparée, voire transformée, une même interrogation peut se poser : comment se construit l'accord entre voisin·es ?

L'évolution autonome, de l'une ou l'autre clôture non-mitoyenne (qu'elle soit constituée d'une haie, panneaux ou de tout autre élément), conduit à poser autrement cette interrogation, puisqu'un accord n'est à priori pas nécessaire, chaque habitant·e ayant la possibilité d'intervenir de son côté sans s'accorder avec son ou sa voisine. Par contre,

---

<sup>1240</sup> Texte que j'ai découvert grâce à Bernardo Secchi, qui, dans sa *Première leçon d'urbanisme*, en propose une lecture au prisme des enjeux qui se présentent à l'urbaniste et à l'architecte pour penser la relation des sociétés au territoire et en concevoir les espaces au début du XXI<sup>e</sup> siècle, question qui rejoint celle que nous nous posons ici à travers le prisme de la « clôture ». La courte fable des porcs-épics, issue du recueil « *Parerga et Paralipomena* » de Schopenhauer, paru en 1851, est accessible en ligne : <https://www.schopenhauer.fr/fragments/porcs-epics.html>.

<sup>1241</sup> HALL, Edward T., 1966, op. cit.

l'ajustement qui peut résulter d'un changement de situation peut, d'une certaine manière, être envisagé comme une interaction, différée dans le temps, avec une intervention réalisée unilatéralement. La seconde intervention établit en quelque sorte un nouveau cadre d'interaction par un accommodement, « une mise – appropriée – en compatibilité<sup>1242</sup> ».

La notion de *négociation* peut-elle nous permettre d'approfondir la compréhension de ces différentes interactions permettant aux habitant-es de s'approprier leur espace domestique ? Cette notion permet-elle de comprendre les manières dont un processus d'appropriation peut interagir avec un espace et des matériaux comme nous avons pu l'observer précédemment ? En quoi peut-elle nous aider à mieux comprendre ce qui peut se passer à travers ces processus d'ajustement ?

La *négociation* est une notion qui a été très largement mobilisée depuis les années 1960 pour décrire les modalités d'interactions du monde social, comme le souligne Anselm Strauss dans un texte de 1978<sup>1243</sup>, où il propose d'établir une « introduction à la question », en esquisant les contours d'un paradigme qu'il nomme « ordre négocié ». Celui-ci n'est pas exclusif, mais s'articule à d'autres formes de régulations, dénommées par Anselm Strauss<sup>1244</sup> « ordre coercitif » et « ordre de manipulation ». Plus récemment, à partir de 2004, la revue francophone « négociations » s'est efforcée de clarifier les modalités d'un « ordre social négocié<sup>1245</sup> », s'intéressant à différents champs comme celui de la diplomatie ou du travail<sup>1246</sup>.

La notion de négociation vient prendre place entre la coopération et l'affrontement ou ce que nous avons pu définir comme « conflit ». Il s'agit en quelque sorte d'une modalité de médiation, qui permet de parvenir à un accord entre des parties consciemment porteuses d'intérêts spécifiques et divergents, permettant de « mettre fin à un différend<sup>1247</sup> ».

<sup>1242</sup> THUDEROZ Christian, « Régimes et registres de négociation », *Négociations*, 2009/2 (n° 12), p. 107-118 ; p. 109.

<sup>1243</sup> STRAUSS Anselm, « Négociations. Introduction à la question », in 1992, op. cit., p. 245-267 ; p. 245.

<sup>1244</sup> Ibid.

<sup>1245</sup> Présentation de la revue, Cairn, url : <https://www.cairn.info/revue-negociations.htm?contenu=apropos>.

<sup>1246</sup> Les enjeux territoriaux ou spatiaux y sont absents. Dans les 36 numéros de la revue parus à ce jour, un seul article, aborde un cas de négociation portant sur un objet spatial, dans le cadre de deux projets urbains. Cf. DUARTE Paulette, « Représentations sociales, négociations et interactions : le cas de deux projets urbains à Grenoble », *Négociations*, 2015/1 (n° 23), p. 137-149, url : <https://www.cairn.info/revue-negociations-2015-1-page-137.htm>.

<sup>1247</sup> CNRTL, TLFi, article « Négociation ».

En s'appuyant sur le cadre défini par Richard Walton et Robert McKersie en 1965<sup>1248</sup>, Christian Thuderoz<sup>1249</sup> rappelle que la négociation repose sur quatre « facteurs » :

1. L'existence d'un « conflit d'intérêt – et la conscience qu'il existe – lié à un blocage du cours usuel de décision » ;
2. La « volonté commune de le régler de façon coopérative (et non par la force [...]) » ;
3. Face à cela, « un effort de structuration des attitudes (montrer à l'autre, par exemple, qu'on s'effacera – ou non – devant l'obstacle) » ;
4. Enfin, le recours à des représentants ou mandants.

Dans le cas des accords et désaccords que nous avons pu décrire, pouvons-nous retrouver ces différents facteurs ? L'identification d'un conflit d'intérêts présente d'emblée une certaine difficulté, dans ces différents cas de figure. Des intérêts convergents semblent avoir, à chaque fois, été énoncés, plus ou moins explicitement : le souci de profiter chacun·e de sa terrasse (Hervé et Philippe, 14 et 16 Marguerites), d'utiliser librement son jardin (Raphaëlle, 10 Schweitzer). Parfois, des intérêts particuliers sont en jeu, comme lorsqu'Alain, en supprimant et remplaçant des thuyas, souhaite améliorer l'ensoleillement de sa maison. Mais la convergence des intérêts – qui relève peut-être d'une norme de « bon voisinage » – laisse transparaître des désaccords, temporaires, sur la manière dont elle s'opère, nécessitant dès lors des ajustements successifs de la clôture pour retrouver un équilibre partagé : la volonté conjointe d'Hervé et de Philippe d'utiliser une partie de leur jardin comme espace de séjour est la source de leur désaccord, lié dans leur cas à la trop grande proximité et la trop faible occultation entre leurs jardins respectifs.

Plus simplement, parce qu'elle implique de négocier à partir d'une position différente, dans l'espace, les protagonistes de la négociation – voisin·es – peuvent partager des intérêts convergents sans que ceux-ci ne soient exactement similaires, puisqu'ils s'expriment à partir d'un point de vue, d'une situation particulière : chaque voisin·e négocie non pas sur la clôture mitoyenne, mais sur la limite de son propre jardin, à partir de celui-ci. Par contre, les enjeux de la négociation ne sont pas « exclusifs » : les gains de l'un·e n'étant pas

---

<sup>1248</sup> WALTON Richard et Robert MCKERSIE, *A Behavioral Theory of Labor Negotiations. An Analysis of a social interaction system*, New York, McGraw-Hill, 1965.

<sup>1249</sup> THUDEROZ Christian, 2009, op. cit. ; p. 109. Ces cadres sont repris et précisés dans une perspective historique dans l'article de GOGUELIN Pierre, « Le concept de négociation », in *Négociations*, 2005/1 (n° 3), p. 149-170 ; url : <https://www.cairn.info/revue-negociations-2005-1-page-149.htm>.

corrélés aux pertes de l'autre<sup>1250</sup>. La clôture mitoyenne est certes le support qui incarne matériellement, la négociation, mais n'est qu'indirectement l'objet de la négociation, qui va porter sur l'ouverture, l'occultation, l'entretien, c'est-à-dire sur différents enjeux qui impliquent la clôture et à laquelle celle-ci devra répondre avec efficacité.

La seconde condition, qui découle de la première, s'appuie sur la volonté exprimée régulièrement « d'avoir quelques mots de sympathie [envers ses voisin·es] » (Jeannine, 1 Donon), de « préserver la relation » (Philippe, 16 Marguerites), même réduite à des formes de reconnaissance minimales. Aucune des personnes rencontrées dans le cadre de l'enquête n'a affirmé une volonté d'entrer en conflit ou de maintenir un conflit, mais bien davantage de l'éviter. Il y a bien une volonté conjointe d'arriver à un accord.

La troisième condition renvoie directement à l'ajustement des conduites entre voisin·es : malgré l'assurance conférée par un titre de propriété, l'appropriation de l'espace domestique met toujours en jeu certaines interactions avec d'autres. Les pratiques d'occultation et de filtrage témoignent notamment de cela. La « structuration des attitudes<sup>1251</sup> » est aussi liée à des dispositifs comme les clôtures qui nous intéressent dans cette recherche. Les clôtures constituent également un tiers, actant non-humain, qui peut jouer le rôle de « représentant » ou de « mandant » constituant le quatrième critère pour qualifier une interaction de négociation. Mais cette clôture « mandante » n'est pas pleinement un tiers, puisqu'elle n'est toujours visible que d'un seul point de vue, à partir de chacun des jardins qu'elle délimite. Son rôle de tiers peut exister lorsque des règles élaborées à l'extérieur de la situation concernée sont mises en place, par exemple lorsque le règlement de lotissement impose une hauteur et une matérialité pour celle-ci.

Mais comment se déroule cette négociation, qui ne prend que rarement la forme d'un échange structuré d'arguments et de propositions permettant d'aboutir à un accord ? En observant des relations de voisinage, Jean-Claude Kaufmann postule de l'existence d'une « négociation diffuse<sup>1252</sup> », laquelle « mélangeant le concret et le symbolique, est donc plus qu'une simple application de règles données à une conjoncture précise » et donne

---

<sup>1250</sup> Comme dans les situations de négociation décrites par Anselm Strauss dans le chapitre 12, « Negotiating compromises. Within Social Orders », de son ouvrage *Negotiation. Varieties, Contexts, Processes, and Social Order*, San Francisco, Jossey-Bass Publishers, 1984, p. 187-207.

<sup>1251</sup> WALTON Richard et Robert MCKERSIE, 1965, op. cit.

<sup>1252</sup> KAUFMANN Jean-Claude, 1988, op. cit. ; p. 111.

lieu à des ajustements. Il ajoute que « même si cela est souvent inconscient, il transforme les références<sup>1253</sup> ». L'ajustement serait ainsi le résultat de cette négociation diffuse, aboutissant à un accord sans accord (explicite) qui se rapproche de la « transaction sociale » proposée par Jean Rémy<sup>1254</sup>. Dans le cas de B., les arguments de la négociation et les propositions s'élaborent et s'incarnent à travers des interventions matérielles, « mises sur la table » et ensuite ajustées, transformées par d'autres interventions successives. La négociation ne relèverait pas d'une interaction argumentative verbale, mais d'actes constituant à la fois un ajustement face à la conduite d'un·e voisin·e et signifiant la poursuite de la négociation, sous une forme tacite<sup>1255</sup>.

Cette forme de négociation ordinaire articulée à des ajustements est parfois désignée par le terme de « composition<sup>1256</sup> », désignation d'une forme d'accommodement qui peut aussi comprendre des formes de relations ordinaires. L'accommodement désigne, pour Christian Thuderoz, « une activité et un état polymorphes, aux issues indéterminées, toujours entre composition et négociation, marchandage et régulation, ajustement et transgression<sup>1257</sup> ». À travers l'accommodement, l'ajustement et la négociation, nous retrouvons une manière d'agir en situation d'interaction qui se rapproche des « arts de faire<sup>1258</sup> » ou des tactiques de Michel de Certeau, qui avaient permis de comprendre la manière dont les clôtures contribuent à l'appropriation de leur espace par les pavillonnaires<sup>1259</sup> à travers une pratique.

#### *Un cadre ? Des cadres d'interaction ?*

Avant de poursuivre notre réflexion, rappelons à ce stade que la notion de cadre, « dispositif cognitif et pratique de l'expérience sociale<sup>1260</sup> », concerne, dans notre cas, trois interactions différentes : des interactions entre chaque individu avec sa clôture séparative ; des interactions entre deux voisin·es (au-dessus de la clôture et sans-elle) ; des

---

<sup>1253</sup> Ibid, p. 111.

<sup>1254</sup> RÉMY Jean, « Négociations et transaction sociale », in *Négociations*, 2005/1 (n°3), p. 81-95 ; Dans la même revue, également l'article de FUSULIER Bernard, MARQUIS Nicolas, « Transaction sociale et négociation : deux notions à articuler », in *Négociations*, 2009/2 (n°3), p. 23-33.

<sup>1255</sup> MERMET Laurent, « La négociation comme mode de composition dans les systèmes d'action complexes » in *Négociations*, 2009/2 (n° 12), p. 119-130 ; p. 126.

<sup>1256</sup> Ibid.

<sup>1257</sup> THUDEROZ Christian, 2009, op. cit. ; p. 117.

<sup>1258</sup> CERTEAU Michel de, 1980, op. cit.

<sup>1259</sup> Cf. infra., partie 3, chapitre 3.4 « Bricoler pour s'approprier un espace ? ».

<sup>1260</sup> JOSEPH Isaac, 1998, op. cit.

interactions entre deux voisin·es avec et à travers la clôture séparative. Pouvons-nous identifier et caractériser un cadre commun à ces trois interactions ? Ou celles-ci prennent-elles place dans trois cadres distincts et évoluant de manière autonome ? À travers les interactions entre les individus, deux types de cadres semblent s'opposer : celui qui réunit la clôture et un individu (ou un foyer, une famille...) à l'intérieur de leur parcelle (1 et 1b) ; celui qui met en interaction des voisin·es à partir de leurs espaces privatifs respectifs (qui se jouxtent), avec ou sans leurs clôtures (3 et 2).

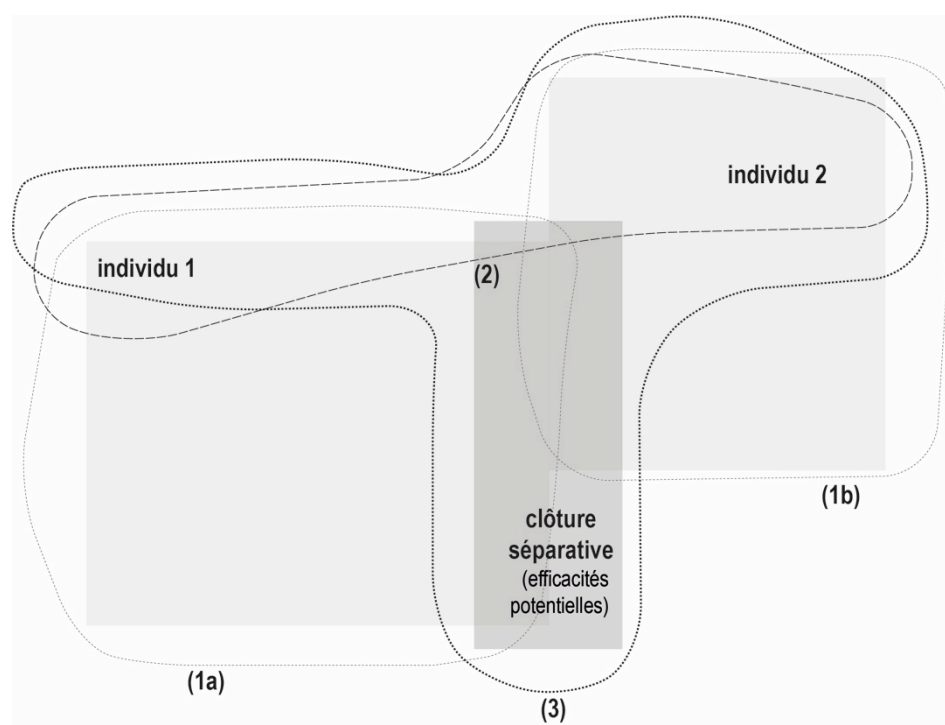


Fig. 5.18. Trois cadres d'interactions « en négociation » autour de la clôture séparative :

*Cadres 1a & 1b : interactions entre la clôture et chaque habitant·e, de son côté*

*Cadre 2 : interaction impliquant directement les habitant·es, sans la clôture*

*Cadre 3 : interaction entre les habitant·es à travers leur clôture mitoyenne ou séparative*

Par leurs implications, ces cadres peuvent susciter des « négociations » entre des dimensions en apparence contradictoires, comme la recherche d'une occultation de certaines espaces et la volonté exprimée de « ne pas s'enfermer » exprimée par les habitant·es de B. Dans l'interaction entre voisin·es, nous retrouvons un souci similaire d'équilibre et de modération. Ces cadres d'interaction (face à soi ; face aux autres) se structurent autour d'enjeux de modération qui les rapprochent. Comme nous avons pu le voir, la négociation met souvent en prise des aspects individuels (se protéger des vues) et



collectifs (ne pas se cacher) : si les cadres diffèrent, ils semblent eux-mêmes en interaction.

### *Négociations et artefacts*

Envisager que les ajustements successifs des interactions et des clôtures donnent lieu à des négociations, le plus souvent tacites, ne nous permet pas de comprendre directement le rôle que peuvent y jouer les clôtures séparatives, en tant qu'artefact matériel. Si nous les considérons comme des « actantes » de ces ajustements, comment pouvons-nous les intégrer à la procédure de négociation ? Cette interrogation nécessite d'entrer plus précisément dans le déroulement d'une négociation pour y positionner réciproquement les clôtures et les humains et mieux comprendre leurs interactions. La clôture séparative, nous l'avons vu, agit comme médiatrice<sup>1261</sup> au sein d'une interaction, à travers sa mise en place puis à travers les échanges verbaux et visuels qui se déroulent autour d'elle en s'appuyant sur ses caractéristiques formelles.

Si l'on se réfère à la sociologie des usages, une première forme de négociation peut apparaître, selon Bernard Blandin, entre « l'utilisateur, l'objet et ce pour quoi l'objet sert de médiateur ». La médiation assurée par la clôture s'appuie sur ses efficacités potentielles<sup>1262</sup> (orienter, délimiter, occulter, marquer) et la manière dont l'habitant-e peut être amené-e à s'en servir concrètement, pour s'installer dans son jardin, par exemple. Si l'on suit Bruno Latour<sup>1263</sup>, les objets deviennent médiateurs par un « processus de délégation <sup>1264</sup> », qui transforme, ou « traduit », par un jeu de « négociation », des « " programmes d'action " portés par certains acteurs sociaux ou individuels<sup>1265</sup> ». Dans les situations qui nous occupent ici, nous pouvons dès lors considérer la négociation comme une opération intervenant directement entre l'habitant-e (ou « acteurs individuels » en interaction) et les efficacités potentielles de la clôture séparative (ou « programmes d'actions »). Si l'efficacité potentielle de la clôture peut se mesurer à sa capacité à constituer un ou des cadres cadrant efficacement certaines interactions, l'interaction avec ces « cadres » est négociée, dans la mesure où des usages peuvent également s'accommoder vis-à-vis de certaines propriétés de la clôture ne pouvant pas être modifiées

<sup>1261</sup> BLANDIN Bernard, 2002, op. cit. ; p. 31.

<sup>1262</sup> LEMMONIER Pierre, 1991, op. cit. ; p. 17.

<sup>1263</sup> LATOUR Bruno, *La science en action*, Paris, Gallimard, 1989.

<sup>1264</sup> Ibid. ; p. 177.

<sup>1265</sup> Ibid.

ou pouvant donner lieu à des contradictions. Nous pouvons évoquer par exemple l'enjeu souvent cité de pouvoir apercevoir son voisinage sans devoir se confronter directement à lui.

Les cadres<sup>1266</sup> sont parfois recadrés, c'est-à-dire ajustés, lorsque les interactions qu'ils permettent (ou provoquent) sont trop « décadrées » par rapport aux attentes des habitant·es vis-à-vis d'eux et qu'aucune négociation n'est plus possible. Dans ce sens, l'ajustement constitue une modalité permettant de réinstaurer une possibilité de négociation de l'habitant·e (de l'usage·r·ère) avec sa clôture et les multiples dispositifs qui viennent la compléter. Pour prendre un exemple, lorsque Philippe et Hervé vont poser une paroi de bois doublée d'une haie entre leurs terrasses respectives, les usages prenant place de part et d'autre de celles-ci vont devoir être négociés avec les propriétés matérielles de la clôture. La position de la table, des chaises, la hauteur des voix, les manières de déplacer les objets vont devoir *négozier* avec la clôture, afin que sa fonction d'occultation sonore et visuelle demeure efficace pour préserver le cadre d'interaction réajusté entre Philippe et Hervé.

#### *Négocier pour préserver la stabilité*

La négociation, généralement tacite, qui se déroule entre voisin·es, donne lieu à des ajustements des clôtures lorsque les usages ne sont plus en mesure de *négozier* et trouver des compromis avec leurs propriétés matérielles et formelles. Mais ces ajustements viennent-ils modifier, comme nous l'envisagions au début de cette partie, les cadres de l'interaction et la nature de l'interaction elle-même ?

En tant qu'intervention matérielle, positionnée dans un espace, l'installation de la clôture est forcément « stable », puisqu'elle est immeuble : les poteaux sont fondés dans le sol, les haies y sont plantées, le grillage est fixé sur les poteaux, les panneaux sont eux-mêmes attachés au grillage. Mais cette stabilité matérielle de la clôture peut-elle produire une interaction stable entre les deux voisin·es concerné·es ? En nécessitant un certain nombre d'accords, la clôture mitoyenne traduit une forme d'entente sur un dispositif matériel, qui va, nous l'avons vu, constituer un cadre pour les interactions entre deux

---

<sup>1266</sup> Pour définir le concept de négociation dans sa réflexion sur les régulations sociales, Sophie Alain propose de remobiliser la notion de « cadre » et de « cadrage » d'Erving GOFFMAN pour qualifier « le processus de co-construction de l'objet de la négociation au cours du temps », cf. ALLAIN Sophie, « La négociation comme concept analytique central d'une théorie de la régulation sociale », *Négociations*, 2004/2 (n° 2), p. 23-41 ; p. 32.

voisin·es en interaction avec le cadre des interactions prenant place dans chaque jardin : en permettant d'aller d'un jardin à l'autre (ou pas), en maintenant des ouvertures visuelles (ou pas), la clôture permet potentiellement à certaines formes d'interaction de s'engager. Lorsqu'elle est transformée, par les différentes opérations identifiées, comment les interactions s'ajustent-elles, non seulement avec la clôture mais également entre les voisin·es ?

Dans plusieurs des cas observés, nous remarquons que les justifications de la transformation décrite par les habitant·es mettent en avant l'enjeu de « préserver la relation », de retrouver un équilibre dans celle-ci par une opération d'ajustement. Une large partie des interventions modifiant la forme et la matérialité de la clôture séparative contribue à stabiliser l'interaction entre voisin·es, en ajustant certes le cadre (spatial) de l'interaction mais non l'interaction (sociale) elle-même, qui va parfois devoir changer de cadre, par exemple lorsque deux personnes partagent quelques mots sur le trottoir, devant chez elles, après avoir rehaussé leurs clôtures. Les interactions – souvent minimales et distanciés – ne sont pas toujours modifiées, mais peuvent se déplacer dans d'autres situations lorsque leur cadre spatial et matériel fait l'objet d'ajustements. Mais alors, qu'est-ce qui peut motiver les personnes rencontrées à transformer une clôture, lorsqu'il ne s'agit pas d'une obligation d'ordre technique (lorsque le grillage est rouillé par exemple) ?

La stabilité désigne, de manière générale, le « fait de ne pas être mobile, de ne pas changer constamment ou fréquemment de lieu de résidence ». En agriculture, la stabilité désigne la « capacité de résister à l'action des agents de dégradation » et, dans le temps, celle de « conserver ses caractéristiques initiales, à ne pas subir de transformations plus ou moins spontanées<sup>1267</sup> ». La stabilité d'une clôture ne résiderait pas dans son caractère immuable, mais dans ses différentes manières d'évoluer tout en se pérennisant dans le temps, sans subir de dégradations qui pourraient en atténuer les efficacités potentielles.

À travers ou avec les clôtures, la stabilité des interactions recherchée par les personnes rencontrées ne traduit pas un refus de tout changement, mais une certaine maîtrise de ceux-ci<sup>1268</sup>. La gestion du visible et de l'invisible, de l'accessible ou de l'inaccessible –

---

<sup>1267</sup> CNRTL, TLFi, article « Stabilité ».

<sup>1268</sup> LOUDIER-MALGOUYRES Céline, *Le retrait résidentiel à l'heure de la métropolisation*, Paris, Presses universitaires de France, 2013 ; p. 68.

deux des efficacités potentielles attribuées à la clôture – contribue à la stabilité des interactions de part et d'autre de la clôture entre les voisin·es.

Lorsque les transformations ne contreviennent pas à cette maîtrise, ne mettant pas en cause la nature des « cadres », la stabilité de l'interaction semble ainsi préservée : davantage que le souhait d'une transformation, les différents ajustements expriment ainsi davantage la volonté des habitant·es de B. de préserver la stabilité de leurs espaces et de leurs interactions.

## Conclusion de la cinquième partie

### Soi et les autres – des interactions maîtrisées et ajustées

*« À chaque fois qu'une interaction dure dans le temps et s'allonge dans l'espace, c'est qu'on l'a partagée avec des non-humains<sup>1269</sup>. »*

Dans cette partie, nous avons examiné la manière dont la clôture participait aux « rites d'interactions » qui peuvent prendre place dans l'espace pavillonnaire. En s'intéressant plus particulièrement à la clôture séparative en situation de mitoyenneté, nous avons observé plus précisément comment celle-ci pouvait participer et contribuer aux interactions inter-individuelles entre voisin·es. La mise en place de cette clôture en mitoyenneté (d'un point de vue territorial) peut également s'appuyer sur des règles de mitoyenneté régissant juridiquement la co-gestion d'un élément situé à l'interface de deux espaces privatifs. Les clôtures mitoyennes, mises en place conjointement par les voisin·es dont les terrains se jouxtent, impliquent une série d'accords, parfois tacites, qui permettent d'initier des relations de voisinage. Dans l'espace pavillonnaire, et notamment à B., les relations de voisinage ne se différencient pas significativement de celles prenant place dans d'autres territoires : basées sur une forme de retenue et de modération, les relations se construisent dans un équilibre, parfois fragile, que les voisin·es cherchent à préserver entre « reconnaissance<sup>1270</sup> » et « indifférence ».

Après avoir observé ces relations entre des voisins dont les jardins se jouxtent, nous avons ainsi pu remarquer que la proximité physique n'est pas un facteur de renforcement des liens, qui ne se construisent pas à partir de la mitoyenneté, agissant d'abord comme une mise à distance très réglée, dont la stabilité – au fil d'ajustements successifs – est d'une grande importance. Les relations de voisinage, lorsqu'elles se renforcent, s'appuient sur d'autres logiques spatiales, ce qui rejoint les observations qui ont été faites dans d'autres contextes, en remarquant que celles-ci peuvent s'étendre à des territoires

---

<sup>1269</sup> LATOUR Bruno, 1994, op. cit. p. 597.

<sup>1270</sup> KAUFMANN Jean-Claude, 1988, op. cit. ; p. 160.

d'ampleur variable<sup>1271</sup>, suivant des liens individuels plutôt qu'à partir d'un ensemble pré-déterminé par un facteur extérieur (par exemple une entité spatiale comme une rue ou un quartier).

Positionnée entre deux espaces privatifs, la clôture mitoyenne met potentiellement « en jeu » deux processus d'appropriation individuels d'un espace domestique. En observant attentivement différentes transformations racontées par les habitant·es, nous avons pu remarquer que celles-ci participaient d'un processus d'ajustement mutuel, pouvant s'appuyer sur des négociations entre différentes entités hétérogènes. Celles-ci portent à la fois sur des principes diffus (préserver une stabilité dans la relation), ne pas s'enfermer, mais également sur des aspects très concrets de la coexistence. La maîtrise des interactions peut ainsi conduire à la mise en place de dispositifs de filtrage ou d'occultation qui réduisent les possibilités d'interactions non-focalisées : une paroi de bois remplacera efficacement une haie pour ne plus être obligé d'apercevoir son ou sa voisin·e sans le vouloir. Dans certains cas, nous avons pu remarquer des accords pour ne pas se clôturer, ou mettre en place des dispositifs de clôture d'une très grande transparence, se limitant parfois à un marquage. Ceux-ci ne doivent pas être compris comme une absence de clôture, mais comme l'élargissement des dispositifs de clôture : la mobilisation d'éléments de marquage, tels que des fleurs ou une rangée de pavés confirme la manière dont l'ensemble de l'espace de la parcelle peut être mobilisé en tant que clôture.

De manière à priori paradoxale, tous les micro-ajustements observés semblent converger vers la préservation d'une certaine stabilité des interactions et d'une modération de celles-ci : la transformation matérielle de la clôture contribue ainsi à l'équilibre entre l'appropriation individuelle de l'espace et la cohabitation, confirmant également l'importance des interactions dans les processus d'appropriation. En s'appuyant sur le concept de *cadre*, nous avons pu observer les manières dont les clôtures pouvaient interagir en définissant différents « cadres d'interaction » eux-mêmes en interaction, mobilisant des ensembles d'(inter)actant·es hétérogènes. Les négociations impliquent ainsi des usages, des propriétés matérielles, des positions dans l'espace et des interactions qui permettent de réajuster les différents cadres d'interaction et de les recadrer.

---

<sup>1271</sup> HÉRAN François, 1987, op. cit. ; p. 44; BONNEVAL Loïc, CAYOUILLE-REMBLIÈRE Joanie, COLLET Anaïs, 2021, op. cit.; p. 52.

Rappelons enfin que tout au long de nos observations et des entretiens menés à B., la stabilité, la modération et l'évitement du conflit sont apparus comme des enjeux majeurs et partagés, motivant la construction et la transformation des clôtures. La limitation de l'intensité des relations de voisinage au moyen de la clôture séparative apparaît comme la condition de la stabilité de ces relations, toujours négociées avec leur cadre matériel jusqu'à ce que celui-ci doive être réajusté. L'extension de la stabilité aux interactions inter-individuelles pourrait être le signe d'un débordement de la sphère du chez-soi au-delà de ses limites. La stabilité est l'une des qualités essentielles des espaces intimes, lieux d'ancrage, d'arrêt, de « repli<sup>1272</sup> », et de manière plus large, à la question de l'habiter et de l'habitat comme le rappelle Gabriel Liiceanu<sup>1273</sup>.

Si, comme l'affirme le psychosociologue Carl Friedrich Grauman, toute « appropriation [...] par nature sociale » reflète « nécessairement la structure spécifique de la société à un moment donné de l'histoire<sup>1274</sup> », certaines des clefs de compréhension des processus d'appropriation mobilisant les clôtures à B. constituent un cadre qui dépasse peut-être celui, directement observable, des interactions inter-individuelles que nous avons tenté de « décortiquer » dans cette partie. Pour avancer sur cette piste, la dernière partie va nous amener à changer encore de point de vue, en élargissant l'observation à un voisinage plus large et en regardant les clôtures à partir de la rue, espace problématique où s'agrègent des enjeux individuels, collectifs et publics.

---

<sup>1272</sup> SERFATY-GARZON Perla, 2003, op. cit. p. 68.

<sup>1273</sup> LIICEANU Gabriel, « *Repères pour une herméneutique de l'habitation* », in TACOU Constantin (dir.) *Les symboles du lieu, L'habitation de l'homme*, Paris, L'Herne, 1983.

<sup>1274</sup> GRAUMAN Carl Friedrich, 1976, op. cit., p. 127 à 134.

**Partie 6.**

**Face aux autres : adhérer à un collectif en se clôturant ?**





## Introduction

*« L'individu est relié à la société par l'intermédiaire de deux attaches principales : l'appartenance pour les collectivités, les relations sociales pour les autres individus. À son tour, il contribue à faire de la société un réseau en reliant à travers lui-même les unités sociales qui lui sont reliées<sup>1275</sup>. »*

*En rangeant les clichés, gardant la trace de mes différents passages à B. depuis près d'une quinzaine d'années, je me rendis compte de la réapparition récurrente de cette clôture ondulante, couverte de tuiles canal, alors même, croyais-je, que mon regard ne s'y était pas arrêté. Où se trouvait cette étrange clôture, différente en tous points de ses congénères de B. ? Ses formes, couleurs et matières allaient-elles me dévoiler les secrets d'une enfance, d'un voyage, d'un espoir dont elle gardait le souvenir<sup>1276</sup> ?*

Après avoir abordé le voisinage direct, celui qui jouxte l'espace domestique, nous l'envisagerons ici de manière plus large ; à l'échelle d'une rue, d'un îlot, d'un quartier. Il apparaît alors moins « individuel », dans les relations d'interconnaissance qui se nouent dans le voisinage que collectif, à travers des sociabilités plus distantes et parfois plus anonymes. En quittant les relations inter-individuelles, nous allons aborder des pratiques communes à plusieurs individus dont la proximité n'est plus forcément et principalement définie par une coexistence dans des espaces qui se jouxtent. Le voisinage, envisagé dans la partie précédente à travers une relation de part et d'autre d'un « linéaire de contact » devient un système de « nous<sup>1277</sup> ».

---

<sup>1275</sup> GOFFMAN Erving, 1973, op. cit. ; p. 181.

<sup>1276</sup> Voir note 2, chapitre 2. ; à partir d'observations faites de 2006 à 2020.

<sup>1277</sup> MICHEL Barbara, BASSAND Michel, LEHMANN Philippe, 1982, op. cit.

*La clôture, un problème d'intérêt général ?*

L'importance donnée à la dimension collective des clôtures s'est renforcée au cours des dix années consacrées à cette recherche. Dans cette période, j'ai été régulièrement amené à évoquer mon sujet de thèse avec des confrères et consoeurs, professionnel·les de l'architecture et de l'urbanisme. De manière intéressante, ils et elles soulignaient l'importance de s'intéresser aux clôtures, parce que celles-ci présentaient un véritable problème, ou, pour reprendre les mots de Raymond Unwin, des « difficultés spéciales<sup>1278</sup> » témoignant du fait que cet artefact ne laissait jamais indifférent. Les raisons les plus souvent évoquées étaient les suivantes :

- les clôtures sont réalisées par les habitant·es eux-mêmes, et non pas par l'urbaniste ou l'architecte, elles sont, de ce fait, généralement disparates et produisent un paysage urbain chaotique fait de juxtapositions hasardeuses et sans cohérence.
- les clôtures sont transformées, adaptées par les habitant·es qui ne tiennent pas compte de leur environnement, n'ont aucun goût, aucun sens de l'harmonie.

À ce titre, mes interlocuteur·trices, sans avoir pris encore connaissance de ma démarche et au simple énoncé de mon objet d'étude, soulignaient l'importance de réfléchir à un problème qui leur semblait relever d'un intérêt général, par l'impact que les clôtures pouvaient avoir sur la perception commune d'un espace. Ma recherche allait permettre de trouver des solutions, pour que les clôtures sur rue s'harmonisent et puissent être conçues et maintenues en faisant primer le « sens commun<sup>1279</sup> », le collectif, sur l'expression et la juxtaposition des individualités.

J'ai pendant assez longtemps écarté cette injonction confraternelle à m'intéresser à la juxtaposition des clôtures sur rue, car je m'étais focalisé sur les individus, certes voisins et voisines, mais sans envisager que ce côtoiement puisse avoir du sens et constituer d'une quelconque manière un collectif ou un commun. En adoptant ce point de vue, je m'étais peut-être laissé aveugler par l'un des clichés qui caractérise l'espace pavillonnaire défini d'abord comme l'espace des individus et de l'individualisme<sup>1280</sup>.

---

<sup>1278</sup> UNWIN Raymond, 1909, op. cit. ; p. 308.

<sup>1279</sup> SCHÜTZ Alfred, « Symbol, Reality and society », in *Collected Papers 1*, 1962, cité par GOFFMAN Erving, 1974, op. cit. ; p. 13.

<sup>1280</sup> Nous pensons à un dossier des annales de la recherche urbaine intitulé « Individualisme et production de l'urbain », n°102, juillet 2007, dont la lecture avait permis de formuler les premiers questionnements qui permettront le démarrage de cette recherche quelques années plus tard.

Ma réflexion allait connaître un tournant à la découverte d'une notion, celle d'interaction, qui traverse toute mon enquête. À travers elle, nous avons ainsi successivement tenté de décrypter les relations que les habitant-es pouvaient avoir avec leurs clôtures et avec d'autres habitant-es. L'interaction a été ainsi envisagée comme une manière d' « échanger des signes qui font lien<sup>1281</sup> », en l'occurrence à travers une intervention matérielle et stable dans l'espace consistant à se clôturer. D'un point de vue méthodologique, la dimension centrale de l'interaction supposait d'envisager la clôture à partir de ses différentes « faces », en s'intéressant aux différents rôles d'*interface* et de *cadrage* qu'elle pouvait potentiellement assurer. Ce changement devait nous conduire à redéfinir un processus d'*appropriation* de l'espace domestique à travers sa dimension *interactionnelle*<sup>1282</sup>.

Il n'était dès lors plus envisageable de n'observer la clôture sur rue qu'à partir du point de vue unique de l'habitant-e. Nous devions en faire le tour et l'observer de tous les côtés et de surcroît, simultanément. La clôture sur rue devenait dès lors un terrain d'interactions complexes, mettant face à face des aspects collectifs et individuels. Autant l'appréhension de l'individualité était facile (il suffisait d'aborder les habitant-es et de les questionner), autant le collectif pouvait sembler insaisissable, car inexistant « en soi ». Nous allions donc devoir passer par certaines expressions du « collectif » (et les questionner) pour en comprendre l'écho ou l'impact sur les pratiques et perceptions des individus : règles de prescriptions, ouvrages de jardinages, côtoiements et juxtapositions, etc.

#### *Du collectif au commun*

La notion de « groupe » ou de « collectif » est depuis longtemps un sujet de débats et réflexions dans les sciences humaines. Pour entamer cette dernière partie en s' « équipant » d'une définition, nous nous appuyerons sur la « théorie des ensembles pratiques » proposée par Jean-Paul Sartre dans la *Critique de la Raison Dialectique*<sup>1283</sup>.

Dans ce texte, Sartre distingue deux types de rassemblements humains : les rassemblements « extéro-conditionnés » et les « groupes en fusion ». Le premier groupe, qui constitue le préalable du second est présenté par Sartre à travers l'exemple de

<sup>1281</sup> LE BRETON David, 2012, op. cit. ; p. 10, à propos du philosophe Charles Sanders Peirce (1839-1914).

<sup>1282</sup> Cf. infra. Partie 2, chapitre 2.4.3. « L'appropriation : de soi aux autres ? ».

<sup>1283</sup> SARTRE Jean-Paul, 1960, op. cit.

personnes « qui attendent l'autobus, à la station devant l'église<sup>1284</sup> ». Ce groupe ne constitue, pour lui, qu'un « collectif sériel », qui ne se définit qu'à travers une coprésence, à une heure donnée. Les différentes personnes présentes ne constituent un groupe que de l'extérieur, dans le regard de celui ou celle qui les observe : chaque personne attend individuellement l'autobus. Mais dans cette attente, ces personnes partagent probablement quelques préoccupations : la ponctualité du bus, sa propreté, les places assises qui leur resteront et, de manière plus générale, des préoccupations sur les tarifs des bus, la qualité du réseau, etc. Cette préoccupation constitue dès lors un intérêt commun, lié à une situation donnée, en cet instant. Ce collectif, « communauté de fait<sup>1285</sup> » lié par une situation ne répond à « aucune volonté, à aucun désir de propriété<sup>1286</sup> », mais constitue la base du « groupe en fusion », tel que le nomme Sartre. Examinons à présent ce que ce « collectif » peut signifier si nous le transposons dans le contexte des quartiers pavillonnaires de B. Comment se constitue-t-il ? Et avant cela, comment les personnes qui en font partie en résidant ici sont-elles arrivées là ?

Yvette, qui vient de s'installer dans un pavillon à B. (19 Beethoven) au moment où je la rencontre, en 2014, me donne un indice : « parce qu'il fait bon vivre à B. », ce que confirment plusieurs autres personnes rencontrées, en évoquant le calme, la nature, la proximité de la ville, etc. Il y aurait dans ces opinions une convergence de perceptions, amenant ces différentes personnes à exprimer leur satisfaction à habiter B. Mais peut-on y déceler une convergence d'intérêts, « extéro-conditionnés », ne renvoyant pas uniquement à un sentiment, un désir qui pourrait être partagé ? Lorsque l'on s'intéresse aux revenus de la population de B., aux professions des personnes rencontrées, nous remarquons, comme nous l'avons déjà évoqué, une certaine proximité socio-professionnelle, qui pourrait les assimiler à un « groupe social<sup>1287</sup> » qui, dans le cas de cette recherche, partageraient, non seulement une situation territoriale, mais également certaines positions dans la société. Si l'on quitte un instant B. nous devons néanmoins rappeler que l'homogénéité des quartiers pavillonnaires est toute relative : la diversité du pavillonnaire périurbain recouvre également une diversité sociale. La perception de l'homogénéité est une affaire d'échelle, qui s'appuie sur d'autres découpages préexistants comme celui des

---

<sup>1284</sup> Ibid. (rééd. 1985) p. 364.

<sup>1285</sup> HANUS Gilles, 2016, op. cit. ; p. 41.

<sup>1286</sup> Ibid., p. 41.

<sup>1287</sup> LÉVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.), 2003, op. cit., article « Groupe social ».

communes<sup>1288</sup>. L'homogénéité relative de notre terrain d'étude, sur lequel nous reviendrons un peu plus loin, est une caractéristique partagée par d'autres quartiers pavillonnaires français dans un périurbain qui est lui-même de plus en plus divers<sup>1289</sup>.

Mais si l'on revient vers Sartre, commenté par le philosophe Gilles Hanus, cette homogénéité peut-elle dépasser le niveau du « collectif, communauté de fait<sup>1290</sup> », pour devenir un groupe conscient de lui-même, une communauté<sup>1291</sup> peut-être ? À partir de quoi et comment se produit cette « fusion » des individus, telle que Sartre la décrit en évoquant les mobilisations qui ont donné lieu à la prise de la Bastille, passant d'une simple co-présence à une action consciente et collective ? Dans cette enquête sur les clôtures à B., nulle trace d'insurrection collective qui serait venue troubler la quiétude des rues et des jardins n'a été mise au jour. Mais derrière ce calme, nous pourrions peut-être distinguer, à travers les clôtures, des formes d'accords collectifs qui définissent un « agir » commun, s'appuyant sur des normes et représentations qui traversent les pratiques individuelles. L'examen des discours sur certains espaces communs dans ce qu'ils peuvent amener à comprendre d'un « collectif » qui les partage<sup>1292</sup> constitue une clef essentielle, pour saisir le passage possible du collectif à la communauté et ce qui pourrait le fonder, dans ces rapports à l'espace matériel que nous cherchons à comprendre.

« Faire face », à partir de la clôture sur rue

Nos observations se concentreront sur la clôture sur rue, car c'est elle qui implique le plus de niveaux de relations et d'interactions entre un voisinage proche et un espace de statut public<sup>1293</sup>, libre d'accès, qui s'articule au maillage des espaces publics de la commune et

<sup>1288</sup> CARTIER Marie, COUTANT Isabelle, MASCLÉ Olivier, SIBLOT Yasmine, 2008, op. cit. ; CHARMES Éric, 2011, op. cit.

<sup>1289</sup> CHARMES Éric, « Les périurbains sont-ils anti-urbains ? », in *Annales de la recherche urbaine, Individualisme et production de l'urbain*, n°102, 2007, p. 6-17 ; p. 15.

<sup>1290</sup> HANUS Gilles, 2016, op. cit. ; p. 41.

<sup>1291</sup> Sur ce processus, voir l'enquête pionnière menée dans un « suburb » dans les années 1960 par GANS Herbert J., 1967, op. cit.

<sup>1292</sup> AGNOLETTI Marie-France, DEFFERRARD Jacky, « Discours et identité groupale : le cas des résidents d'un lotissement » in *Villes en parallèle, La ville fragmentée. Le lotissement d'hier et d'aujourd'hui*, n°14, juin 1989, p. 192-201.

<sup>1293</sup> Le caractère public des rues de B. pourrait être discuté, si nous leur appliquions la grille d'analyse proposée par Lyn H. Lofland, qui distingue trois gradients, entre le public, qui se caractérise par le croisement possible d'une diversité de personnes ; le privé, correspondant à la sphère domestique et entre les deux, ce qu'elle nomme « parochial » que nous pourrions désigner par « quartier », qui est à la fois extérieur à la sphère domestique tout en se caractérisant par une interconnaissance des personnes, le déploiement de certains liens interpersonnels. À travers ce prisme, les rues de B. et leur fréquentation relèvent d'abord de cette troisième « sphère ». Cf. LOFLAND Lyn, *The Public Realm. Exploring the City's Quintessential Social Territory*, New York, Aldine de Gruyter, 1998 ; p. 10-11.

du territoire. Nous observerons tout d'abord la clôture sur rue à partir de la rue, du domaine public en nous intéressant aux partitions mises en place au sein de la parcelle privative. Ce nouveau point de vue, qui nous écarte des parcelles et des jardins à partir desquelles nous avons observé les clôtures jusqu'alors, va permettre d'envisager la clôture comme un dispositif pouvant autant refléter un intérêt commun que des enjeux individuels ou inter-individuels.

Un second chapitre nous conduira à nous éloigner encore davantage de l'espace domestique, pour envisager les clôtures comme des composantes d'un possible paysage urbain qu'elles contribueraient à fabriquer. Cette échelle renforce le rôle d'interface de la clôture, entre un « chez-soi » et un « espace public » intrinsèquement liés par leur coexistence de part et d'autre de la clôture : comment les habitant·es de B. se projettent-ils et elles de l'autre côté de leur clôture, pour envisager celle-ci à travers ses relations avec d'autres ? Pour comprendre ces manières de voisiner sur rue, nous nous intéresserons à la manière dont la clôture a pu être un objet d'études et d'expression d'attentes de la part des professionnels de l'espace.

Enfin, en s'appuyant sur les observations précédentes, nous esquisserons les contours de ce qui pourrait se définir comme « commun » dans l'espace pavillonnaire, en articulant les formes sociales et spatiales à celles des clôtures pour formuler, à titre d'hypothèse, une réponse à la question posée en ouverture de cette recherche : pourquoi se clôture-t-on ?

## Chapitre 6.1 / Avant et arrière : une distinction commune pour un espace individuel

*« Pas de clôture à l'avant, et à l'arrière oui.  
C'est très bien fermé. »*

Suzanne (8 Mozart)

*« Il semblerait bien plutôt que la clôture bricolée de la maison prête à emménager reconstitue ce qui de nombreuses traditions ont connu et nommé : une clôture délimitant un centre, un centre du monde à partir duquel l'orientation était possible, et inséparablement ouvrait aux autres, à l'échange, à l'échange de paroles notamment, où se tissait le lien social, où se constituait la communauté<sup>1294</sup>. »*

Au fil des différentes parties de cette thèse, nous avons déjà décrit la forme et la matérialité des clôtures sur rue, observé leur construction et décrypté leur rôle dans l'organisation du chez-soi, en partant de l'intérieur de la parcelle. Nous ne les avons pas encore observées à partir de la rue, en nous intéressant au rôle qu'elles pouvaient jouer dans la « façade » sur rue de la parcelle, qui intègre aussi un peu en retrait, la façade de la maison comme « arrière-plan » ou « fond de scène ».

**ATLAS**  
**Planches**  
**H01 à H06**

Rappelons à ce titre que les caractéristiques notables des clôtures sur rue présentes à B. sont leur faible hauteur et leur relative transparence aux vues. La clôture sur rue donne ou laisse voir une partie de ce qui se passe à l'intérieur de la parcelle et ne constitue pas un mur, infranchissable et opaque. En ce sens, la clôture sur rue joue un rôle essentiel dans la relation entre la rue et l'intérieur de la parcelle. Envisagée comme une première « façade », cette clôture peut également jouer un rôle de « représentation », de celui ou celle qui habite là, car il s'agit du premier élément perceptible par le ou la visiteur·se ou passant·e. Nous pouvons ainsi nous interroger sur la manière dont ce dispositif est mobilisé pour « faire face » ou « faire façade » ? Pour montrer ou cacher certains aspects du chez-soi ? Pour rendre accessible ou délimiter certaines parties du jardin ?

<sup>1294</sup> JARREAU Philippe, 1985, op. cit. ; p. 115.



En tant que « façade » assurant un rôle de représentation, de « mise en scène » du chez-soi, la faible hauteur et la transparence de la clôture ne permettent donc pas de l'assimiler – à quelques rares exceptions près – à un rideau de scène, qui viendrait isoler la rue du jardin et vice-versa. La clôture apparaît comme l'une des composantes d'un décor qui va associer d'autres éléments, comme la façade de la maison, la partie avant du jardin pour composer un espace scénique<sup>1295</sup>. Les éléments qui prennent place à l'intérieur du jardin vont constituer un arrière-plan, plus ou moins complexe, fragmenté ou organisé. Nous avons déjà souligné les différents degrés de visibilité ou de délimitation qui organisent l'espace de la parcelle, amenant la totalité de celui-ci, avec la clôture, à contribuer à la sensation du « chez-soi ». Les filtres et les cheminements contribuent ainsi à orienter l'entrée dans la parcelle et à définir différents « régimes de visibilité » relatifs aux différents usages du jardin.

Cet espace, visible de la rue, est souvent désigné comme le « jardin de devant », par opposition à un derrière, invisible. Observée à partir de la rue, cette distinction, qui, nous le verrons plus loin, n'est pas propre aux jardins de B., puisqu'elle a déjà été décrite dans les enquêtes sur l'habitat pavillonnaire des années 1960<sup>1296</sup>, va nous permettre d'interroger la relation à l'espace public et à la sphère publique des habitant-es de B., à travers et avec la clôture de devant. Nous allons nous concentrer sur cette distinction, pour essayer de comprendre son rôle dans les usages, l'organisation et la perception de l'espace par les habitant-es de B. Cette distinction entre avant et arrière se traduit par ailleurs souvent par des dispositifs matériels, constituant des clôtures internes à la parcelle, mais faisant face à la rue et dédoublant la clôture sur rue.

La pérennité apparente de cette distinction entre avant et arrière va nous interroger : traduit-elle une permanence des interactions des pavillonnaires par rapport à la sphère publique ? Ou une continuité de l'organisation d'un espace qui ne serait pas transformé malgré l'évolution des relations ? Par ailleurs, derrière une certaine continuité des principes organisant l'espace domestique, certains changements de dispositifs et reconfigurations partielles ne témoignent-elles pas d'évolutions, qui, sans remettre en cause les cadres de l'interaction, viendraient néanmoins les recadrer en les ajustant ? En

---

<sup>1295</sup> Pour reprendre la métaphore théâtrale utilisée par Erving Goffman.

<sup>1296</sup> RAYMOND Henri, HAUMONT Nicole, DEZÈS Marie-Geneviève, HAUMONT Antoine, 1966, op. cit ; HAUMONT Nicole, 1966, op.cit.

partant de la clôture sur rue et des délimitations internes à la parcelle qui s'en distinguent et la complètent néanmoins, nous allons nous confronter à l'articulation entre une parcelle privée et une rue, qui relève du domaine public. Les interactions qui peuvent s'y nouer peuvent être de différentes natures : entre le droit et les pratiques, entre des usages et des perceptions, entre des enjeux d'appropriation individuelle et collective.

### 6.1.1. Avant / arrière, devant / derrière : distinguer et qualifier des espaces

Avant de revenir à B., nous allons faire un petit détour pour nous intéresser aux enjeux plus généraux de la mise en place d'une distinction entre deux espaces et plus particulièrement dans l'espace domestique. L'un des enjeux de toute délimitation, voire même de toute ligne<sup>1297</sup> tracée dans un espace est de proposer, voire d'imposer, une distinction : un espace unique se scinde en deux, différents, car situés de part et d'autre de cette séparation. À partir de cette ligne, les espaces qui se trouvent de part et d'autre peuvent être désignés en eux-mêmes (par exemple ville ou campagne, de part et d'autre du sillon fondateur des villes romaines) ou l'un par rapport à l'autre. Les notions d'avant, d'arrière, de devant, de derrière sont relatives, les unes par rapport aux autres, mais également à partir d'un repère commun.

Les notions d'avant et d'arrière ou de devant et de derrière n'apparaissent pas en tant que telles dans les travaux d'anthropologie de l'espace. Mais elles transparaissent à travers la pratique de l'« orientation<sup>1298</sup> », qui permet de mettre en place et de qualifier différents axes organisant l'espace domestique dans différentes cultures de l'habiter. Ces axes peuvent s'appuyer sur des éléments extérieurs à la maison, comme la course du soleil ou des éléments géographiques importants (fleuve, montagne) qui contribuent à donner sens à l'établissement humain. Parfois, certains axes génèrent, à première vue du moins, des paradoxes, comme le montre Pierre Bourdieu à propos de la maison Kabyle<sup>1299</sup>, dont les systèmes de repérage s'inversent en franchissant son seuil. La maison ne s'organise pas suivant un axe avant-arrière ou devant-derrière, mais à partir de distinctions entre des notions telles que le haut et le bas, le sec et l'humide, le printemps et l'automne définis de

<sup>1297</sup> INGOLD Tim, *Une brève histoire des lignes*, Bruxelles, Zones sensibles, 2011, (éd. originale : 2007) ; LAZZAROTTI Olivier, *Habiter. La condition géographique*, Paris, Belin, 2006 ; p. 164.

<sup>1298</sup> PAUL-LÉVY Françoise, SEGAUD Marion, 1983, op. cit. ; p. 125.

<sup>1299</sup> BOURDIEU Pierre, 1980b, op. cit.

manière différente à l'intérieur ou à l'extérieur. Le cas de la maison à patio est également intéressant à décrypter, puisque l'orientation de l'espace domestique est liée à un espace intérieur autour duquel s'ouvrent les pièces de la maison tout en jouant un rôle de distribution. Les distinctions prennent place avant le franchissement du seuil, dans un parcours qui évite, par des chicanes, de rendre le patio directement visible de l'espace public.

### *Une scénographie de l'espace domestique*

Ce principe de distinction des espaces constitue l'un des objectifs primordiaux assignés aux clôtures. Elles intègrent toujours, comme nous avons pu le voir, des dispositifs de franchissement constituant autant de seuils marquant le passage d'un espace à un autre sans forcément le délimiter. L'acte de franchissement met en exergue la distinction entre un extérieur et un intérieur, de la rue au jardin, du public au privé. Mais les notions de devant et derrière, dans l'espace domestique, viennent opérer une nouvelle distinction entre des espaces par rapport à leur proximité vis-à-vis de la rue.

L'espace avant, de devant, qui prolonge ou épaissit la clôture sur rue, nous ramène à la question de la « face » et de la « façade », décrite précédemment à partir des clôtures séparatives. Pour qu'il y ait façade, il faut également qu'il y ait quelque chose derrière, car dans le cas inverse, la façade n'est qu'un décor, factice. Pour que le devant ait du sens, il doit avoir son derrière. Comme l'indique Erving Goffman<sup>1300</sup> en mobilisant une métaphore théâtrale qui lui est habituelle, toute scène d'interaction implique une « coulisse », les deux étant inséparables.

L'importance de cette distinction est soulignée par Henri Lefebvre<sup>1301</sup>, qui, dans un texte contemporain de celui de Goffman, va reprendre la métaphore théâtrale de la scène en distinguant une « scène » et son négatif, l'« obscène », différent de la coulisse :

*« De même, le fait général que le mur, la clôture, la façade définissent à la fois une scène (où quelque chose se passe) et un obscène, ce qui ne peut et ne doit pas advenir dans cet espace, l'inadmissible, maléfique et interdit, qui a son espace caché, en deçà ou au-delà d'une frontière. »*

<sup>1300</sup> GOFFMAN Erving, 1973, op. cit. ; p. 112.

<sup>1301</sup> LEFEBVRE Henri, 1974, op. cit. ; p. 46. La notion d'obscène évoque également les « espaces de renvoi » de l'espace pavillonnaire cf. HAUMONT Nicole, 1966, op. cit. ; p. 53.

La distinction se complexifie, en subdivisant l'arrière-scène en « coulisse » et en « obscène ». Si la première constitue le complément de la scène et doit s'y articuler, la seconde doit en être isolée, car elle en constitue le négatif. La mise en place de la façade nécessite de pouvoir mobiliser ces trois espaces et de s'assurer de leurs articulations, clôtures et passages.

Mais la face, ou les façades que l'on donne à voir, nous dit le sociologue Maxime Felder, ne sont pas interprétables et comprises par tous et toutes de la même manière, dans un même voisinage :

*« De plus, les identifications se jouent aussi dans les interactions. Une personne peut se comporter d'une certaine manière et révéler certaines choses à un voisin, et réserver une " façade " différente pour un autre. Un individu peut avoir une " version de soi " différente pour chaque voisin, ce qui contribuerait à expliquer la diversité des identifications<sup>1302</sup>. »*

La clôture sur rue, le jardin « de devant » et la façade de la maison s'adressent à différentes personnes, appartenant notamment à un voisinage plus ou moins proche, physiquement, mais également à tous ceux et celles qui passent devant la maison, dans la rue. En rendant visible la façade de la maison, la clôture de devant contribue à épaissir la façade, associant une partie significative du jardin à la « façade ». Les façades de la maison, une enveloppe contenant une partie de la vie domestique, sont elles aussi percées, découpées, ouvertes par des fenêtres, baies ou portes vers l'extérieur. Elle vient souvent, par sa position, parallèle à la limite sur rue, marquer l'arrière-plan bien visible de la partie du jardin prenant place au plus près de la rue. Tout en abritant les usages les plus intimes, l'enveloppe de la maison est aussi amenée à « faire face » à ceux et celles qui passent dans la rue, à l'arrière-plan, vu de la maison, de la clôture sur rue.

*Les mots des habitant·es de B.*

Ces distinctions entre devant, derrière, avant, arrière sont couramment mobilisées par les habitant·es de B. Si les notions de « devant » et de « derrière » sont les plus présentes<sup>1303</sup>,

---

<sup>1302</sup> FELDER Maxime, « La diversité sur le palier. Catégorisations ordinaires d'un voisinage hétérogène à Genève » in *Lien social et Politiques*, n°77, 2016, p. 220-239 ; p. 232.

<sup>1303</sup> Nous avons relevé 32 mentions du « devant », 73 du « derrière » ; 6 de « l'avant », 22 de « l'arrière ».

la quasi-totalité<sup>1304</sup> des entretiens fait apparaître l'une ou l'autre pour désigner les espaces de la parcelle.

Les caractéristiques des espaces recouverts par la distinction entre un « devant » ou un « avant » et un « derrière » ou un « arrière » sont relativement partagées dans les discours des personnes rencontrées : il n'y a pas d'ambiguïté sur les espaces qui sont désignés, alors même que ces deux notions renvoient chacune à une position relative, l'une par rapport à l'autre et les deux par rapport à un point de vue. Les notions d'avant et d'arrière s'identifient à partir d'un sens d'observation et d'un point de repère : l'avant désigne ainsi l'« espace situé dans la direction dans laquelle on regarde, dans laquelle on se déplace<sup>1305</sup> », la « partie antérieure d'une chose », tandis que l'arrière est l'« espace ou partie d'une chose situé(e) dans la direction inverse de celle vers laquelle on regarde, dans laquelle on se déplace<sup>1306</sup> ». Le devant et le derrière, plus fréquemment employés par les personnes rencontrées, s'appliquent spécifiquement à l'espace, le *devant* exprimant « l'antériorité spatiale<sup>1307</sup> », le *derrière* la « postériorité spatiale<sup>1308</sup> ».

Nous l'avons évoqué plus haut, ces notions sont inséparables : il n'y a pas de derrière sans devant, chaque espace se définissant par rapport à l'autre et surtout avec un troisième élément à partir duquel se définissent les positions respectives du devant et du derrière. Dans les définitions mentionnées plus haut, le point de vue à partir duquel s'opère la distinction entre le *devant* et le *derrière* est marqué d'une ambiguïté. En décryptant les discours des habitant·es de B., il peut se positionner dans la maison, en regardant en direction de la rue le long de laquelle se positionne le devant, le derrière étant utilisé pour désigner le fond du jardin. Le derrière ou l'arrière correspond donc à l'espace qui, d'un point de vue des usages et de son emprise, est pourtant le plus important dans la parcelle. Le séjour de la maison s'oriente généralement vers l'arrière et se prolonge par une terrasse qui s'y trouve. Un autre point de vue apparaît également dans les propos des habitant·es de B., qui se situent cette fois-ci dans la rue, où se positionne le devant ou l'avant, l'arrière ou le derrière étant, comme le désignent les habitant·es, « à l'arrière » de la maison.

---

<sup>1304</sup> Dans 49 entretiens sur 54.

<sup>1305</sup> CNRTL, TLFi, article « Avant » (substantif).

<sup>1306</sup> CNRTL, TLFi, article « Arrière » (substantif).

<sup>1307</sup> CNRTL, TLFi, article « Devant » (substantif).

<sup>1308</sup> CNRTL, TLFi, article « Derrière » (substantif).

En appréhendant l'avant, le devant, que certaines personnes rencontrées à B. appellent aussi « façade », « vitrine », « devanture », à partir du domaine public, nous donnons un rôle différent à la maison, qui constitue dès lors un seuil ou un pivot marquant la distinction avec le derrière. L'arrière ou le « derrière » sont souvent associés à la maison, qui constitue une sorte de seuil marquant la distinction avec le devant : « derrière la maison », « à l'arrière de la maison » sont des expressions fréquemment employées pour dénommer le fond de la parcelle par rapport à la rue. Identifier le fond de la parcelle comme un « derrière » renvoie également à un point de vue situé au devant de la maison, dans le jardin de devant ou dans la rue. Ce second point de vue, à partir de la rue, de l'espace public, est potentiellement partagé entre les habitant-es et ceux et celles qui passent dans la rue. Dans ce cas, le devant est envisagé à partir du regard de celui ou celle qui se trouve à l'extérieur de la parcelle, faisant de celle-ci une scène plus ou moins visible de la rue.

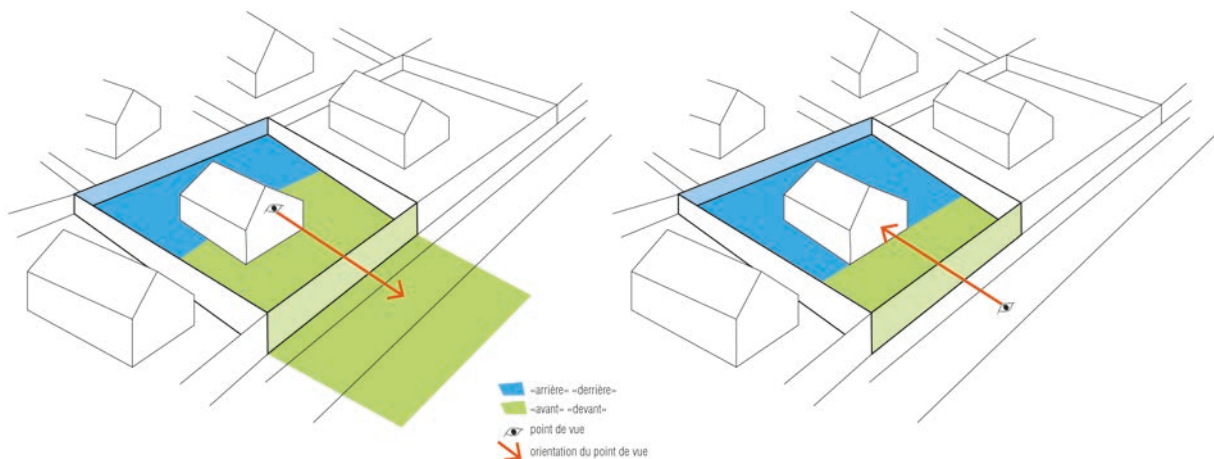


Fig. 6.1. Devant et derrière : une distinction qui implique un déplacement du point de vue des habitant-es

Ce déplacement du point de vue, dans la désignation des espaces par les personnes rencontrées permet de déceler, derrière des appropriations, des pratiques ou des modes de vie individualisés, la prégnance de certains repères communs qui orientent l'organisation de l'espace pavillonnaire par les individus. En observant les clôtures séparatives ou en s'intéressant à la clôture à partir du point de vue de l'habitant-e, nous avons été amenés à relativiser les manières de se repérer, la maison devenant une sorte de « centre » pour chaque individu, à partir duquel il ou elle peut se projeter. Sans annuler ce point de vue qui détermine, nous l'avons vu, l'organisation des différents dispositifs de

séparation présents sur la parcelle, la partition avant-arrière vient s'y superposer en leur donnant une orientation.

Nous avons également pu remarquer que dans les couples d'opposés qui nous intéressent ici, le « derrière » et « l'arrière » sont trois fois plus souvent mentionnés que leurs opposés. L'importance accordée au devant et au derrière dans les échanges est inversée par rapport à une hiérarchie qui accorderait davantage d'importance à l'avant par rapport à l'arrière. Nous pourrions ainsi en déduire que le derrière, ou l'arrière, joue un rôle de premier plan pour les habitant·es, au regard de la richesse des évocations qui en sont faites, à contrario de la relative pauvreté des indications données sur le devant du jardin.

### 6.1.2. Avant / arrière : permanence et évolutions d'une distinction

*« Une maison, si belle soit-elle ; si elle est cachée à la vue par des murs ou de grandes haies, je n'aime pas, c'est dépassé, de beaucoup<sup>1309</sup>. »*

Nous venons de comprendre que la partition de l'espace de la parcelle permet de définir une double orientation, à partir d'un point qui se déplace de la maison à la rue, du plus privatif au public (au moins juridiquement). Cette orientation s'appuie sur une série d'éléments contribuant à la rendre perceptible. Ces distinctions reposent sur une certaine continuité, dans l'organisation des différents éléments jalonnant l'espace, pour graduer et organiser l'intermédiation du public et du privé. Cette orientation stabilise, en la matérialisant, une interaction entre l'espace public et l'espace privé. Nous allons à nouveau opérer un pas de côté, pour parcourir à très grands traits l'histoire de cette distinction dans la sphère domestique.

#### *Distinctions et partitions dans l'espace domestique*

Si la définition de tout espace est liée à une distinction et une orientation de celui-ci vis-à-vis de ce qui l'environne, elle résulte néanmoins d'un processus – retracé dans un chapitre précédent – qui a vu l'érection d'un « mur » préservant de plus en plus la sphère privée

---

<sup>1309</sup> Enquête sur les pavillonnaires, 1964-65, enquêté·e R9P.

des interactions avec une sphère publique qui s'est elle-même progressivement définie. Cette distinction recouvre de manière assez évidente celle entre l'« avant » et l'« arrière » que nous cherchons à analyser ici. La distinction entre avant et arrière est ainsi l'une des caractéristiques majeures de l'habitat noble et bourgeois, comme en témoignent les hôtels particuliers, « entre cour et jardin<sup>1310</sup> », dont le type va progressivement se fixer à partir de la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Mais la permanence de cette distinction précède l'émergence de l'intime<sup>1311</sup>, qui va en quelque sorte tirer parti de cette structure spatiale. Le jardin « de derrière » n'est pas, d'emblée, un espace privatif, mais au contraire, un lieu où se met en scène, quasi-publicquement, la vie quotidienne. Une structure spatiale permettant de distinguer un « devant » et un « arrière » précède ainsi de quelques siècles la différenciation de la privacité des espaces permise par celle-ci<sup>1312</sup>. Le renforcement de cette structure et ses ajustements témoignent de la poursuite de ce processus de séparation de la sphère privée et publique en cohérence avec une forme d'organisation de l'espace.

Lointain avatar de la maison de campagne<sup>1313</sup>, le pavillon positionné à distance de la rue et à distance du fond de parcelle permet de définir deux espaces distincts reprenant le principe de la cour, à l'avant, sur rue, et du jardin, à l'arrière et à distance de la rue. Cette organisation définit également une orientation structurée du passage du public au privé, en suivant différentes séquences et seuils, celles du portail, de l'allée d'entrée<sup>1314</sup>, de la cour, de la porte d'entrée, du corps de logis et ses espaces de représentation, avant de parvenir au jardin, en passant peut-être dans les pièces les plus privées, ou en les évitant peut-être, comme dans les habitations nobles. L'orientation et l'organisation de ces séquences permettent de différencier les espaces à partir de leur ouverture vis-à-vis de l'extérieur<sup>1315</sup>. En s'articulant à la rue, c'est la position de l'entrée, du seuil qui permet de définir le point de référence à partir duquel se positionne le « devant » et le « derrière » si l'on se réfère aux principes de distribution classiques<sup>1316</sup>.

<sup>1310</sup> Dont l'histoire a notamment été retracée par BABELON Jean-Pierre *Demeures parisiennes sous Henri IV et Louis XIII*, Paris, Hazan, 1998 (éd. originale : 1965).

<sup>1311</sup> SENNETT Richard, 1979, op. cit.

<sup>1312</sup> ÉLIAS Norbert, *La société de cour*, Paris, Calmann-Lévy, 1974 (éd. originale : 1969).

<sup>1313</sup> Cette filiation est discutée. Si certains auteurs, comme ARCHER John, 2005, op. cit., déduisent la forme, simplifiée, du pavillon, du pavillon de chasse et des maisons de campagne de la période moderne, Daniel Pinson défend les différences fondamentales entre la « maison » et « le pavillon », cf. PINSON Daniel, 2017, op. cit.

<sup>1314</sup> Françoise DUBOST, dans son article sur « Les agréments de l'entrée », 2000 op. cit. établit une filiation entre l'allée d'accès des maisons nobles et celle que l'on retrouve dans l'habitat populaire.

<sup>1315</sup> ÉLEB-VIDAL Monique, 1996, op. cit. ; p. 173.

<sup>1316</sup> ÉLIAS Norbert, 1969, op. cit.



*Jardin de devant, jardin de derrière chez les pavillonnaires*

Dans leur enquête sur les pavillonnaires menée dans les années 1960, Nicole Haumont, Henri Raymond et al. observent et décryptent des « divisions de l'espace » liées à différentes oppositions qui régissent la vie quotidienne. Suivant leur analyse, la division de l'espace n'est pas, « donnée par le pavillon lui-même, mais par l'espace l'environnant : le devant, c'est ce qui donne sur la rue<sup>1317</sup> ». Cette distinction s'étend à l'ensemble de l'espace, jusqu'à l'intérieur de la maison et l'organisation des pièces, la salle à manger étant alors orientée de manière préférentielle vers la rue, disposition qui semble avoir changé depuis lors<sup>1318</sup>. Leur enquête leur permet d'observer que « sur le devant du pavillon, ne peuvent être accomplis que des actes "publics"<sup>1319</sup> », qui, précisent-ils, ne regroupent que très peu d'actions, dans les propos des personnes rencontrées. La distinction entre le « jardin de devant » et le « jardin de derrière » définit, selon Nicole Haumont, un « axe horizontal<sup>1320</sup> » qui articule et oppose un « devant – esthétique » à un « derrière » au rôle « fonctionnel », « intime », c'est-à-dire tout ce « qui ne doit pas être exposé au regard d'autrui ».

Cette opposition permet de distinguer des régimes de visibilité différents, marqués par la dialectique entre « voir/ne pas voir » et « être vu/ne pas être vu<sup>1321</sup> ». Le devant, précisent les chercheur-ses, est un « espace de transition [...] entre le public et le privé », un « espace montré<sup>1322</sup> » et n'est donc, comme le dit un·e habitant·e rencontré·e alors, « pas complètement chez nous ». Le jardin « de derrière » est un « espace de renvoi » où prennent place, nous l'avons déjà évoqué, « la lessive », « les animaux », « l'activité du mari », « le trop-plein d'énergie », « les enfants<sup>1323</sup> ».

Leur observation leur permet également de proposer une distinction entre les différentes clôtures entourant la parcelle, qui recoupe les résultats de cette enquête :

---

<sup>1317</sup> Ibid. ; p.70.

<sup>1318</sup> A B., ce changement est souvent lié à la dualité entre « séjour » et « salle à manger », dont la surface leur permet de donner sur deux voire trois façades, permettant des évolutions des usages grâce à des changements d'ameublement. Le développement de la porte-fenêtre et des baies vitrées va stabiliser l'orientation de la salle à manger vers le derrière et la terrasse.

<sup>1319</sup> Ibid.

<sup>1320</sup> HAUMONT Nicole, 1966, op. cit. ; p. 49.

<sup>1321</sup> Ibid.

<sup>1322</sup> Ibid. ; p.76.

<sup>1323</sup> HAUMONT Nicole, 1966, op. cit. ; p. 53.

« La clôture du devant n'a pas la même signification que la clôture des trois autres côtés : clore devant, c'est à la fois marquer son espace et permettre la vue en réservant l'arrière de la maison pour la vie privée ; clore sur les côtés, c'est projeter dans l'espace un certain modèle de relations avec les voisins<sup>1324</sup> »

L'enquête sur les « pavillonnaires » montre l'importance de la partition avant/arrière dans l'espace pavillonnaire qui se décline dans la totalité de l'organisation de l'espace, ses usages et à sa symbolique, dans la continuité des distinctions qui ont pu émerger dans les siècles précédents. Le jardin de devant apparaît comme un très lointain avatar de la cour d'honneur de la maison noble, entrouverte sur la rue et à la visibilité des autres.

#### *Un renforcement des partitions ?*

**ATLAS**  
**Carte**  
**B06**

Quelques décennies plus tard, dans les jardins de B., nous retrouvons, dans près de quatre parcelles sur cinq, une distinction entre un « devant » et un « derrière » basée sur une différence de visibilité et d'ouverture des espaces permettant de marquer une distinction confirmée par les propos des habitant·es rencontré·es. La rue où les distinctions sont les moins présentes est la rue Jeanne d'Arc, avec six parcelles sur dix présentant une telle distinction tandis que la rue où ces distinctions sont les plus présentes est la rue Racine, avec neuf parcelles sur dix. Toutes deux ont été loties dans les années 1960.

**ATLAS**  
**Schéma**  
**B07**

**ATLAS**  
**Carte**  
**G03**

En comparant les différentes rues étudiées, nous pouvons néanmoins remarquer que cette partition s'est transformée et semble s'être consolidée au fil des décennies par une évolution des découpages internes à la parcelle. Alors que certains jardins des parcelles loties dans les années 1960 pouvaient se caractériser par une grande transparence, sur toute la profondeur de la parcelle, à partir de la rue, nous avons pu remarquer, à partir des rues loties dans les années 1970, un renforcement et une démultiplication des dispositifs de distinction entre l'avant et l'arrière. Il arrive en effet que ceux-ci ne soient plus uniques, définissant un espace avant, ouvert, unitaire et un arrière, unique et unifié, mais différents espaces, pièces extérieures clairement délimitées, constituant autant d'antichambres les unes vis-à-vis des autres. Cette multiplication et fragmentation des espaces peut nous renvoyer aux processus, évoqués plus haut, qui ont pu transformer l'habitat au cours des

<sup>1324</sup> RAYMOND Henri, HAUMONT Nicole, DEZÈS Marie-Geneviève, HAUMONT Antoine, 1966, op. cit ; p. 60.

XVII<sup>e</sup> siècle et XVIII<sup>e</sup> siècle, où nous avons pu assister – dans les demeures nobles – à un découpage et à une affectation plus fine des pièces, en fonction de leur degré de privacité et d'ouverture, en démultipliant<sup>1325</sup> les antichambres avant les salons, salles à manger, cabinets et chambres, et couloirs<sup>1326</sup>. Assisterions-nous à une domestication des jardins, ceux-ci étant de moins en moins voués à la représentation et de plus en plus réservés à la vie domestique ? Dans un mouvement en apparence inverse, le renforcement et la complexification de ces distinctions sont également concomitants, à B., d'une plus grande ouverture de la parcelle, à partir des années 1980, avec la disparition du portail et du portillon longuement décrite et analysée dans un chapitre précédent<sup>1327</sup>.

Ouvert sur la rue par une clôture discontinue, le jardin intègre, dans sa profondeur différents dispositifs de partition, de découpage, d'occultation. La simplification de la clôture dépourvue de portail ou de portillon semble ainsi contrebalancée par d'autres éléments qui ne délimitent pas l'espace, mais génèrent, au minimum par une opération de marquage, des discontinuités dans l'espace privé. Un dispositif dont l'efficacité potentielle consiste à délimiter la parcelle sur rue se dédouble et se démultiplie à travers différents marquages pouvant également assurer un rôle d'occultation<sup>1328</sup>.

Les distinctions ne s'appuyant pas sur des dispositifs matériels jouant, au minimum, un rôle d'occultation sont rares dans les jardins situés dans les douze rues étudiées. Dans certains jardins néanmoins, comme celui de Sophie (3 Schweitzer), ces dispositifs peuvent se limiter à un changement de matériau de sol, à une bordure ou à la manière dont les éléments de mobilier sont disposés<sup>1329</sup>. Cette configuration où la distinction est plus suggérée qu'affirmée peut se retrouver dans plusieurs des pavillons présents dans la

**ATLAS**  
**Planches**  
**M01 + M016**

<sup>1325</sup> Le traité d'architecture *De la distribution des maisons de plaisance et de la décoration en général* paru en 1737-38, de Jacques-François Blondel distingue ainsi trois antichambres, qui marquent autant de seuils successifs entre l'entrée d'un hôtel particulier et les espaces dédiés à des pratiques conditionnées par un « accès réservé », ceux-ci précédant les appartements privatifs à proprement parler et constituant la sphère intime (cette notion n'existe pas à proprement parler à cette époque) cf. ARIÈS Philippe, DUBY Georges, PERROT Michèle (dir.), 1987, op. cit. ; ÉLIAS Norbert, 1969, op. cit.

<sup>1326</sup> Le couloir apparaît à la fin du XV<sup>e</sup> siècle et va peu à peu se développer jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, où il deviendra incontournable. Cf. ÉLEB-VIDAL Monique, 1996, op. cit. ; p. 173.

<sup>1327</sup> Cf. infra. Partie 4, Chapitre 4.2, « Délimiter : évolution des dispositifs et des représentations ».

<sup>1328</sup> Cf. infra., Partie 2, Chapitre 2.4, « Des efficacités dans l'espace et des formes qui évoluent ».

<sup>1329</sup> Dans le jardin de devant, la position des pots de fleur, d'un banc semblent s'inscrire dans une composition d'ensemble que l'on ne distingue pas à l'arrière de la maison, où les éléments de mobiliers semblent positionnés de manière plus aléatoire.

même rue, lotis au début des années 1960 et appuie l'hypothèse d'un renforcement des dispositifs de distinction entre le « devant » et le « derrière ».

**ATLAS**  
**Carte**  
**B07**

Pour caractériser les espaces résultants de cette distinction, Raphaëlle (10 Schweitzer), en décrit un où l'on se montre ostensiblement et un autre où l'on se soustrait aux regards : « devant chez nous, c'est le côté vitrine, ça ne me dérange pas, c'est dehors, derrière, c'est intime, c'est chez moi, c'est pas pareil ». Le jardin de devant ne serait pas juste un espace de transition, jouant un rôle d'intermédiation entre la rue et la maison, mais un espace de démonstration, où l'habitant·e peut donner à voir quelque chose à partir de l'espace public. Ce qui est « vu » à partir de la rue dans le jardin de devant correspond à ce que l'on « donne à voir » au dehors de manière volontaire. L'orientation du devant et du derrière, partant de la rue, est redoublée, par une autre en miroir de la précédente, définie par ce que les habitant·es *donnent à voir*.

Mais cette volonté démonstrative n'est pas si nouvelle en réalité et s'est peut-être atténuée si l'on observe les jardins extraordinaires relevés par le paysagiste Bernard Lassus<sup>1330</sup> dans les années 1960. Ce que Raphaëlle donne à voir, sa « vitrine », n'attire pas particulièrement le regard dans sa rue : les buissons, le muret, les barreaux, portails et portillons visibles en 2014 auxquels s'ajoutent, en 2020, quelques jarres en métal encadrant le perron d'entrée à la maison ne diffèrent pas de ce que l'on trouve dans les jardins voisins. Dans l'espace pavillonnaire et notamment à B., la qualité d'une vitrine se mesure peut-être à sa capacité à ne pas attirer l'attention.

### 6.1.3. Distinguer les espaces : un enjeu collectif

La présence d'une distinction entre un « devant » et un « derrière », partagée dans les jardins de B., pourrait sous-entendre qu'un accord tacite régirait la manière dont les habitant·es viennent « faire face » à l'espace public. Pour mieux comprendre la nature de ce consensus apparent reposant sur des actions individuelles<sup>1331</sup>, nous allons examiner plus en détail les différentes variations du jardin de devant et de ses délimitations vis-à-vis du « derrière ».

<sup>1330</sup> Cf. infra. Partie 3, encadré « Du bricoleur au créateur : les « jardiniers-paysagistes » », p. 258-259

<sup>1331</sup> DE SINGLY François, 2003, op. cit.

*Des partitions différenciées ?*

Au sein du corpus restreint de quinze parcelles, la part occupée par le jardin de devant est variable, allant de 12 à 56% de leur surface. En moyenne, le jardin de devant occupe un quart de la surface de la parcelle, davantage que la maison qui n'en occupe que le cinquième. Sa configuration est variable et peut être regroupée en trois types, définis à partir du positionnement des seuils et des délimitations entre l'avant et l'arrière du jardin.

Un premier type, le plus courant, se définit par l'alignement de la séparation du jardin de devant et de derrière sur la façade avant de la maison. Un second type se caractérise par le positionnement d'une délimitation entre le jardin de devant et le jardin de derrière entre la maison et la limite séparative. Le jardin de devant se prolonge sur une partie de la profondeur de la parcelle. Un troisième type regroupe des parcelles où une part du jardin de derrière arrive jusqu'à la limite sur rue. Le jardin de devant n'occupe, pour ces parcelles, qu'une partie du linéaire sur rue.



Fig. 6.2. Une haie remplacée par un portail, entre le devant et le derrière (15 rue du Tanet)

Les partitions jouent principalement des rôles d'occultation visuelle, empêchant de voir l'arrière du jardin de la rue. Lorsque le jardin est complètement délimité, nous ne trouvons que de rares éléments redoublant ce rôle à l'intérieur du jardin, sauf lorsque l'arrière est amené à jouer le rôle d'« enclos » (pour des animaux, des enfants). Par contre, lorsque le jardin n'est pas fermé sur rue, des délimitations peuvent prendre place entre l'avant et l'arrière du jardin, comme dans le jardin de Stéphane (15 Tanet), où un grand portail opaque, en retrait de la limite sur rue, vient empêcher l'accès à l'arrière du jardin. Cette délimitation est apparue entre 2014 et 2020, en remplacement d'une haie taillée qui s'arrêtait à quelques mètres de la façade de la maison pour laisser un passage vers l'escalier menant à la porte d'entrée.



Fig. 6.3. Entre l'avant et l'arrière, des degrés d'occultation variables (à gauche, 12 rue du Menhir et à droite, 16 rue des Sorbiers)

Qu'impliquent ces différences de positionnement et de répartition entre le « devant » et le « derrière » dans les différents jardins ? Pour les comprendre, nous devons nous intéresser au rôle du jardin de devant, puisque c'est lui dont l'emprise, la délimitation et la position se différencient dans les trois types qui ont été déduits de nos observations. Les premier et second types ont en commun d'intégrer, dans le jardin de devant toute la largeur de la parcelle, donnant à celle-ci un degré d'ouverture – au moins visuelle – relativement homogène le long de la rue. La différence entre ces deux types est liée au cheminement d'accès entre le portillon (parfois une simple interruption du muret sur rue) et la porte d'entrée de la maison. Lorsqu'il longe la maison, définissant une séquence plus étroite analysée précédemment<sup>1332</sup>, car elle marque une sorte de seuil implicite dans le parcours, le passage, entre le jardin de devant, ouvert, et le côté de la maison, resserré, peut être marqué, renforcé, par un dispositif de clôture (par exemple une différence de

<sup>1332</sup> Cf. infra. Partie 4, chapitre 4.2.2. « Franchir la clôture : de seuils en transitions ».

niveau, une haie ou quelques arbres, ou rester ouvert, pour se clore un peu plus loin par des dispositifs d'occultation similaires. Dans ce cas, la continuité visuelle peut nous conduire à nous approcher davantage de la maison et du jardin de derrière, sans que celui-ci ne soit néanmoins accessible sans franchir l'une ou l'autre limite par la suite.

Le dernier type vient ramener une partie du jardin de derrière à l'avant, réduisant le jardin de devant à une emprise encadrée par une limite séparative et une autre limite qui lui est parallèle. La partie du jardin de derrière arrivant jusqu'à la rue peut être délimitée et occultée, par exemple par des haies comme dans le jardin de Nathalie et d'Olivier (16 Sorbiers), mais elle ne l'est pas toujours, comme nous pouvons le voir dans celui de Lauriane (12 Menhirs), par ailleurs largement ouvert sur son voisinage. C'est dans cette configuration que la part du terrain occupée par le jardin de devant est la plus faible.

Ces différentes configurations ont en commun d'intégrer la façade de la maison comme point d'appui à d'autres dispositifs venant, dans son alignement ou son prolongement, marquer la distinction entre le devant et le derrière. Cette configuration renvoie très explicitement aux propos des habitant-es de B. positionnant la distinction entre l'avant et l'arrière à la hauteur de la maison. Dans ces différents jardins, nous avons pu observer différents dispositifs matériels que nous allons décrire plus précisément.

#### *Matérialité des partitions*

De quoi sont constitués, d'un point de vue matériel, ces éléments de partition entre l'avant et l'arrière des jardins ? Dans les quinze parcelles du corpus restreint, ces dispositifs prennent le plus souvent la forme de haies, plus ou moins taillées et alignées sur la façade avant du pavillon. Dans le jardin de Stéphane, la haie s'inscrit dans la continuité de celle qui longe sa limite séparative. Ces haies sont parfois remplacées par des parois en bois opaques. Dans certains jardins, nous pouvons trouver des dispositifs plus particuliers, comme dans le jardin de Lauriane (12 Menhir), une tonnelle recouverte de glycine surmontant l'un des passages entre l'avant du jardin et l'arrière. Plus rarement, la séparation entre l'avant et l'arrière peut prendre la forme d'un élément maçonné s'inscrivant alors dans la continuité de la façade de la maison, par sa couleur ou sa matérialité. Dans le jardin d'André et d'Odette (9 Champ-du-Feu), une série d'arbres et d'arbustes empêchent, par leur positionnement, d'apercevoir le fond du jardin à partir de la rue. Ces éléments hauts sont souvent complétés par d'autres, plus bas et n'occultant pas



la vue, mais suggérant la distinction entre différents espaces. Ces petits éléments peuvent prendre la forme de bordures, d'éléments de mobilier, de changements de matériaux de sol voire de pots de fleurs alignés, comme dans le jardin de Marcel (3 Racine).

Dans ce dernier exemple, ces éléments suivent le tracé du cheminement conduisant du portillon à la porte d'entrée de la maison. La personne arrivant à l'intérieur du jardin est invitée à rester dans l'allée par les pots de fleurs constituant une forme de démarcation « en pointillé » entre l'avant et l'arrière de la parcelle. Ces dispositifs de séparation peuvent parfois empêcher tout passage entre les deux parties du jardin, comme la paroi de bois mise en place entre l'avant du jardin et sa terrasse par Monique (10 Platanes) ou les haies séparant des places de stationnement et un potager dans le jardin de Raphaëlle (10 Schweitzer). Dans ce dernier cas, l'accès à l'arrière de la maison n'est possible qu'en passant à l'intérieur de celle-ci. Parfois, c'est un petit grillage interrompu par un portillon qui vient assurer la délimitation entre l'avant et l'arrière, comme dans le jardin de Marcel (3 Racine). Dans de nombreuses parcelles, les dispositifs de séparation entre l'avant et l'arrière ne sont jamais totalement continus : une interruption des claustras, une tonnelle, un passage à travers la haie permettent d'accéder au reste du jardin. Ces passages s'inscrivent parfois dans le prolongement des cheminements conduisant de la rue à l'intérieur de la parcelle, décrits dans un chapitre précédent<sup>1333</sup>. Nous avons alors souligné que ces cheminements permettent de ménager des transitions et des partitions entre la clôture longeant la rue, interrompue pour permettre l'accès à la parcelle, et l'intérieur de celle-ci, jusqu'aux espaces les plus préservés des contacts avec l'espace public comme la terrasse ou le potager. Les dispositifs de partition entre l'avant et l'arrière viennent compléter la gradation liée au cheminement en l'associant à un déplacement dans l'espace du jardin.

ATLAS  
Carte  
B06

Les différents dispositifs destinés à assurer une distinction entre deux parties du jardin décrits précédemment peuvent ainsi jouer des rôles de séparation et d'orientation, d'occultation et de filtrage ou de marquage, recouvrant la série d'efficacités potentielles identifiées à partir la description des clôtures périphériques. La plupart des dispositifs décrits plus hauts semblent d'abord répondre à des enjeux de visibilité, en réduisant les possibilités de « *pouvoir*<sup>1334</sup> voir » le derrière à partir de la rue. Ils se partagent de manière

<sup>1333</sup> Cf. infra. Partie 4, chapitre 4.2.2. « Franchir la clôture : de seuils en transitions ».

<sup>1334</sup> SEMPRINI Andrea, 1994, op. cit. ; p.149.



quasi-égale entre des dispositifs de filtrage et des dispositifs de séparation plus stricts. Certains d'entre eux, prenant la forme de haies hautes, de parois en bois, de plantations denses, occultent en totalité ce qui peut se passer à l'arrière, par la hauteur, l'opacité ou la continuité des éléments mis en place. D'autres éléments appartiennent au registre des « filtres », n'occultant pas en totalité l'arrière à partir de l'avant, comme nous avons pu le voir dans un chapitre précédent<sup>1335</sup>. Comme nous les avons décrits, ces éléments ajourés (comme certains barreaudages) ou discontinus (comme une série de buissons) jouent ce rôle de filtre en découpant, cadrant, fragmentant leur arrière-plan.



Fig. 6.4. Diversité des dispositifs de séparation entre l'avant et l'arrière

Les dispositifs de séparation entre l'avant et l'arrière sont très souvent distincts des autres éléments de clôture situés en périphérie mais également des couleurs et matériaux la maison. Constitués le plus souvent de parois de bois ou de haies, ils participent, par leur

<sup>1335</sup> Cf. infra. Partie 4, chapitre 4.3.3. « Des filtres pour organiser les vues ».

vocabulaire et leur apparence, au jardin et notamment au jardin de devant dont ils constituent l'arrière-plan.

#### 6.1.4. S'ouvrir, se fermer, pour se conformer à une *norme collective* ?

La description des différents dispositifs mis en place pour assurer cette distinction entre l'avant et l'arrière vient renforcer notre impression de l'existence d'un accord entre les différentes habitant-es de B. pour, non seulement, mettre en place une distinction, mais le faire en mobilisant des éléments évitant d'affirmer une trop grande fermeture. La rareté des murs et l'omniprésence des haies (parfois hautes et taillées, s'apparentant ainsi à des « murs verts ») intègrent cette partition au jardin, la distinguant de la maison et de la clôture sur rue. Mais cette configuration partagée, fruit d'un accord conduisant à diviser l'espace de la parcelle en un jardin de devant, appartenant visuellement à la rue, et un jardin de derrière, séparé du premier et rattaché à la rue, constitue-t-il une norme collective ? Celle-ci peut-elle être envisagée comme une modalité à travers laquelle peut s'opérer l'appropriation individuelle et relationnelle de l'espace du jardin ?

ATLAS  
Carte  
G03

Les quelques exceptions à cette configuration largement partagée ne concernent qu'une parcelle sur cinq. Celles-ci se caractérisent par l'occultation ou la fermeture complète des jardins sur rue où, à l'inverse, à l'absence totale de découpage venant distinguer l'un ou l'autre espace des autres. En partant de ces situations, il arrive néanmoins que des personnes engagent des transformations visant à établir (ou rétablir) la partition entre l'avant et l'arrière. Ces transformations peuvent consister à mettre en place des séparations dans un jardin sans découpages ou à ouvrir l'avant du jardin, sur la rue.

En observant les transformations des clôtures entre 2011 et 2020<sup>1336</sup>, nous remarquons que près de six clôtures transformées sur dix n'ont pas entraîné d'évolution du degré de partition entre l'avant et l'arrière du jardin. Pour un tiers d'entre-elles, les changements de ont conduit au renforcement de la partition entre l'avant et l'arrière, un cinquième seulement aboutissant à son atténuation. L'analyse de deux transformations va nous permettre d'en comprendre certaines des motivations. Ces deux transformations ont abouti

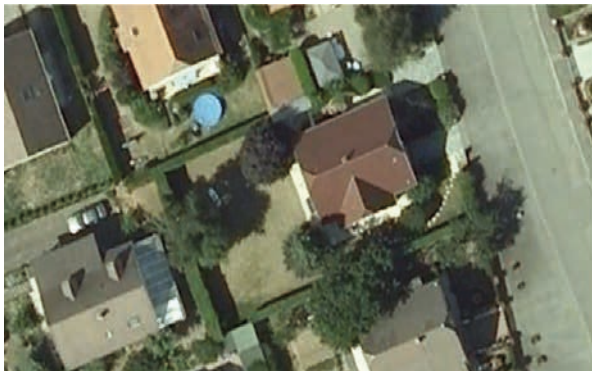
<sup>1336</sup> Cf. annexe 3

à l'établissement d'une distinction entre l'avant et l'arrière de la parcelle, à partir d'une situation initiale d'occultation complète, pour la première, et, à l'inverse, de transparence totale pour la seconde.

*Ouvrir et distinguer des espaces dans la parcelle*

La maison d'Alain (24 Champ-du-Feu) était entourée de haies, « partout, tout autour, très très haut », lorsqu'il s'y est installé en 2002. En 2014, lorsque je le rencontre dans son jardin, où il est en train de travailler, des haies subsistent encore, sur les limites latérales du terrain et constituent une véritable muraille verte, complétée, en fond de parcelle, par une paroi en bois. À l'avant de la maison, en retrait de près de six mètres par rapport à la rue, le jardin est assez densément planté, par des sapins, des plantes couvre-sols et quelques buissons. Quelques années auparavant, cette végétation dense était complétée par une rangée de thuyas suivant la clôture sur rue, constituée également d'un muret ponctué de potelets avant qu'Alain ne décide de les enlever, car « ça faisait de l'ombre [...] de l'humidité ».

**ATLAS**  
**Planches**  
**M09 + M24**



*Fig. 6.5. Supprimer les haies sur rue devant pour rétablir la partition entre devant et derrière (24 rue du Champ-du-Feu)*

En parcourant le jardin, Alain me confie également sa « préférence » pour cette configuration, qui « donne plus de largeur à la maison ». En supprimant cette haie, Alain a envisagé de mettre en place un portillon et un portail, mais « a abandonné l'idée », car il ne « s'est pas entendu avec le poseur ». Cette situation est préférable, me confie-t-il : « Finalement, ça nous convient bien », car son jardin « est protégé sur l'arrière. C'est ce qui importe ». Alain me fait ensuite part de son goût pour « une conception un peu à l'américaine, [...], là où il n'y a pas de clôture », en me précisant avoir, dans sa rue, du « seul [terrain] où il n'y a pas de portail... ». La suppression des thuyas sur rue a été suivie

par la pose d'une paroi en bois, alignée sur la façade de la maison : celle-ci vient remettre en place une partition entre l'avant et l'arrière de la parcelle. De l'autre côté de la maison, celui où se trouve la porte d'entrée, c'est un petit perron, positionné à la hauteur de la maison, qui semble marquer une séparation entre deux parties du jardin.

À travers cet exemple de transformation, survenu quelques années avant le début de mon enquête, nous pouvons suivre deux évolutions conjointes d'une clôture. Alain procède d'abord à la suppression d'une haie positionnée à l'avant de son terrain, sur rue. Cette haie faisait partie d'un ensemble de plantations positionnées sur le pourtour de sa parcelle. Cette suppression, qui rompt avec cette continuité, rouvre visuellement le jardin sur rue, à l'image de la plupart des jardins que l'on trouve à B. Par contre, cette ouverture est complétée de l'ajout d'une paroi en bois, opaque, qui divise le jardin en deux parties : une partie avant, ouverte sur la rue (puisque'il a renoncé à mettre en place un portail ou un portillon), rendant visible la maison et le jardin de devant, et une partie arrière, invisible à partir de la rue. Ces transformations rétablissent la partition entre l'avant et l'arrière que l'on trouve dans les autres maisons de B. et notamment dans l'environnement proche de la maison d'Alain.

#### *Fermer pour distinguer les espaces de la parcelle*

Dans le cas du 6 rue Schweitzer, des transformations ont été réalisées entre 2014 et 2020, à l'occasion de l'installation, à peu près en même temps que Raphaëlle (10 Schweitzer), d'un jeune couple dans une maison construite au début des années 1960. Lors des observations menées en 2014, le jardin intégrait déjà une distinction entre l'avant et l'arrière qui se matérialisait par la présence de quelques plantations positionnées au nord de la maison. Au sud de la maison, où se trouve la porte d'entrée, nous ne trouvons aucune séparation : à partir de la rue, du portail, il était aisé de voir le fond du jardin, à l'arrière de la maison. Cette continuité se manifestait également par la présence d'une pelouse s'étendant de la clôture sur rue au fond du terrain. En 2020, nous constatons que le jardin a fait l'objet d'un réaménagement récent. Les matériaux de sol sont distincts, entre l'avant et l'arrière de la maison. À l'avant, nous trouvons des gravillons et des pavés, tandis qu'à l'arrière, se déploie une pelouse. Mais le changement majeur réside dans la mise en place d'une limite constituée de deux panneaux en PVC d'une hauteur de deux mètres environ, venant marquer la limite entre l'avant et l'arrière, entre les pavés et la pelouse. Ces panneaux, ajourés, sont disposés en quinconce de manière à conserver un



accès à l'arrière tout en arrêtant les vues de la rue. La clôture sur rue n'a par contre pas été modifiée, même si nous avons pu noter que le portail, fermé lors de nos précédents passages, était resté ouvert lors du dernier relevé réalisé.



Fig. 6.6. *Établissement d'une partition entre devant et derrière (6 rue Schweitzer)*

Le jardin de derrière a également connu quelques transformations. En 2006, cette partie du jardin était occupée par une surface engazonnée que l'on pouvait apercevoir de la rue et, dans l'angle le moins exposé aux vues, par un potager. Celui-ci, supprimé, a laissé la place à une terrasse, invisible de la rue. Les différentes transformations décrites ici viennent conforter la distinction entre le jardin de derrière et le jardin de devant. Leur matérialité et leurs usages potentiels sont clairement différenciés, la paroi en PVC venant la rendre plus clairement visible. Les quelques transformations réalisées dans ce jardin, relativement modestes, ont toutes consisté à supprimer les ambiguïtés qui pouvaient exister précédemment dans la distinction entre le devant et le derrière du jardin.

#### *Se conformer à un environnement proche ?*

Ces deux exemples ont en commun d'établir une distinction entre l'avant et l'arrière d'une parcelle en partant d'une situation opposée. À première vue, nous pourrions considérer que les transformations faites par Alain « ouvrent » la parcelle sur la rue, rendant à nouveau visible une partie du jardin et la façade de la maison elle-même. Dans le second cas, les transformations réalisées maintiennent une visibilité de la maison et d'une partie du jardin à partir de la rue, mais en soustraient une autre part aux vues. Ces deux transformations, l'une qui ouvre, l'autre qui ferme, ont néanmoins en commun de conduire à la mise en place d'une partition à l'intérieur de la parcelle, en maintenant pour l'une, en recréant pour l'autre, une porosité visuelle importante à partir de la rue. Dans le cas du 6 rue Schweitzer, dont nous n'avons pas pu rencontrer les habitant-es, cette transformation

peut répondre à un souci pragmatique de protéger des vues, à partir de la rue, d'une partie du jardin sans intervenir sur aucune autre limite. Cette partition est également significative en ce qu'elle peut nous permettre de confirmer la différence entre des relations visuelles que l'on peut accepter de part et d'autre des limites séparatives et d'autres que l'on cherchera à éviter à partir de la rue<sup>1337</sup>. Dans le cas d'Alain, les transformations ne distinguent pas les vues du voisinage et de la rue : l'arrière de la parcelle, entouré de haies n'a pas été modifié, dans sa morphologie (nonobstant le remplacement d'une haie mitoyenne par une paroi en bois<sup>1338</sup>).



Fig. 6.7. Des panneaux qui permettent de séparer le devant du derrière (à gauche : 6 rue Schweitzer, à droite : 24 rue du Champ-du-Feu)

Ces transformations redonnent au jardin une configuration plus conforme aux autres maisons. Dans le cas du 6 rue Schweitzer, la mise en place d'une délimitation par un dispositif léger et ajouré semble également se conformer à son environnement proche, où nous pouvons observer, davantage que dans d'autres rues, des jardins assez largement ouverts, dans leur intégralité, vers la rue. Ces deux cas permettent de comprendre deux trajectoires qui contribuent à ces deux jardins à rentrer dans la *norme*.

Nous avons pu analyser précédemment la réprobation unanime que provoquaient les jardins trop fermés, les haies épaisses et les murs trop hauts, synonymes d'enfermement, de refus ostensible de l'autre, etc. Lorsqu'Alain rouvre son jardin vers la rue, il manifeste sa volonté explicite d'ouverture vers son environnement et son acceptation d'une norme locale consistant à distinguer le devant ouvert et le derrière fermé. Les motivations de l'autre transformation observée, 6 rue Schweitzer, ne s'inscrivent pas dans un mouvement

<sup>1337</sup> Cf. infra. Partie 4, Chapitre 4.3.2. « Des degrés d'occultation différents ? ».

<sup>1338</sup> Cf. infra. Partie 4, Chapitre 4.4.2. « Un rapport au végétal empreint de paradoxes ».

similaire. Dans ce cas, l'intervention est positionnée en retrait et les parois mises en place sont ajourées, comme s'il fallait mettre fin à la configuration précédente avec une certaine prudence, en évitant de manifester ostensiblement une volonté de se fermer ou de s'enfermer par d'autres dispositifs.

L'ouverture ou la réouverture de l'avant, rendant visible la maison de la rue (et la rue de la maison), semble résulter d'une forme de consensus tacite qui peut s'inscrire dans le souci de modération évoqué plus haut, qui proscrie tout ce qui peut manifester une volonté de fermeture se résumant par l'enjeu de « fermer sans s'enfermer » partagé par les habitant-es de B. L'établissement d'une partition entre le devant et le derrière pourrait être l'expression d'un conformisme social<sup>1339</sup> qui s'appuie sur la visibilité d'une partie de l'espace domestique, celle du « jardin de devant » envisagé ici comme espace de représentation<sup>1340</sup>.

Différant en cela de la « norme commune », nous avons pu remarquer que certaines parcelles et jardins peuvent néanmoins comporter des dispositifs d'occultation complets le long de la limite sur rue. Comment comprendre cette différence, vis-à-vis d'un usage partagé par la plupart ? Ces « dérogations » peuvent-elles être signifiantes et permettre de mieux comprendre la manière dont la distinction entre le devant et le derrière a pu devenir une norme partagée ?

#### *Hors-normes ? Des jardins occultés sur rue*

Les relevés photographiques établis en 2014 et 2020 ainsi que les cartes-sonar ont permis d'identifier cinquante-sept parcelles occultées sur rue, soit environ un cinquième des parcelles constituant notre corpus dans les rues étudiées. Les parcelles occultées sur rue sont inégalement réparties dans les douze rues relevées. Ainsi, la rue du Menhir comporte près de vingt parcelles occultées sur rue (sur 33) tandis que la rue Jeanne d'Arc, plus passante, ne comporte que deux parcelles occultées sur rue, écartant, semble-t-il, la circulation et l'importance de la rue dans la hiérarchie du maillage viaire de la commune comme facteur d'opacité ou de transparence visuelle. Lorsque les clôtures sont totalement opaques le long des rues desservant la parcelle, elles mobilisent toute une palette

**ATLAS**  
**Carte**  
**102**

<sup>1339</sup> RAYMOND Henri, 1984, op. cit. ; HAUMONT Nicole, 1968, op. cit., p.188 ; MICHEL Barbara, BASSAND Michel, LEHMANN Philippe, 1982, op. cit., p. 65 ; SEMPRINI Andrea, 1995, op. cit., p. 145.

<sup>1340</sup> LEFEBVRE Henri, 1974, op. cit.

d'éléments décrits précédemment, en complément ou en substitution du mur-bahut : haies taillées, haies vives, panneaux en matériaux plastiques, en bois et parfois même une combinaison de ces éléments<sup>1341</sup>. Le croisement entre l'inventaire photographique et la carte a permis d'identifier cinq situations récurrentes pouvant expliquer, au moins partiellement, le choix fait par les habitant-es concerné-es d'occulter leur parcelle le long de la rue. Certaines de ces caractéristiques peuvent se cumuler, comme le montre la carte.



Fig. 6.8. Une haie qui suit le pourtour de la parcelle

Plus de la moitié des parcelles entièrement occultées (33 sur 57) se trouvent à l'angle de deux rues. L'opacité répond à une situation qui amène l'arrière ou le côté de la parcelle à jouxter la rue en lieu et place d'une limite mitoyenne, comme dans la plupart des autres situations. La clôture vient dans ce cas empêcher les vues vers le jardin « de derrière », vers la terrasse ou toute autre espace où prennent place certains usages nécessitant de se préserver des vues du voisinage et des passant-es. Dans certains cas, comme pour le jardin de Monia (18 Schweitzer), les parois occultantes ajoutées au-dessus du muret prennent place sur une partie du linéaire de clôture, au droit de la maison et à la hauteur de cette « limite » mouvante observée entre les jardins de devant et les jardins de derrière dans d'autres parcelles. Cette occultation ne recouvre néanmoins pas la totalité des parcelles d'angles situées dans les rues étudiées (au nombre de 68), dont certaines adoptent des solutions différentes, comme le maintien d'une transparence totale associée à des éléments de filtrage, comme dans le jardin de Michel (22 Champ-du-Feu), dont la terrasse – surélevée et située à une dizaine de mètres de la clôture – est protégée des vues par la présence d'un alignement d'arbres qui ne permet que de l'apercevoir. Michel

<sup>1341</sup> Un inventaire en a été présenté dans la première partie de la thèse. Cf. infra. Partie 2, chapitre « 2.5.2. Diversité ou diversification des formes et des matérialités ? »



explique son choix de ne pas mettre en place de thuyas, comme dans son voisinage, de la manière suivante : « Et puis le problème, c'est qu'on ne voit pas à l'intérieur, mais on ne voit pas à l'extérieur non plus. Voilà, si vous faites un mur de deux mètres ». Son souhait de pouvoir voir à l'extérieur l'a conduit à mobiliser un dispositif de filtrage qui ne protège pas totalement sa terrasse des vues, mais lui permet néanmoins d'apercevoir ce qui se passe dans les deux rues bordant sa parcelle.



*Fig. 6.9. Fermer ou filtrer : deux manières différentes de tenir compte d'une situation d'angle*



*Fig. 6.10. Une parcelle traversante, entre deux rues*

Un quart des parcelles occultées sur rue sont traversantes et donnent à la fois sur deux rues parallèles. L'accès est positionné sur l'un des deux côtés. La façade avant est la plupart du temps très transparente, correspondant aux usages constatés par ailleurs. La façade occultée sur rue est celle correspondant au « jardin de derrière ». Il est très rare que les parcelles traversantes présentes dans les rues étudiées dérogent à cette disposition, confirmant la différenciation entre l'avant et l'arrière.

Quelques parcelles occultées sur rue (six) sont desservies par une rue située au sud de la maison. Lorsque la parcelle est relativement exigüe, comme dans la rue du Tanet, cela

peut conduire à positionner certains espaces, comme la terrasse, vers le sud malgré la présence de la rue pour bénéficier tout de même d'un meilleur ensoleillement. Ce positionnement conduit à mettre en place des dispositifs assurant une forte opacité par le biais de haies hautes ou de parois construites. Un nombre équivalent de parcelles occultées sur rue semblent l'être à la suite de la croissance de végétaux, qui peuvent sembler à l'abandon. Cette situation peut être liée au vieillissement des occupant·es de la maison, comme certains témoignages me l'ont indiqué<sup>1342</sup>. Enfin, quelques parcelles occultées sur rue (un dixième) ne répondent à aucune de ces caractéristiques.



Fig. 6.11. L'utilisation du végétal pour assurer l'occultation sur rue

L'observation plus précise de ces jardins occultés sur rue permet de confirmer la norme usuelle, consistant à maintenir une certaine ouverture du jardin dit « de devant » et à le distinguer, par différents dispositifs, d'un jardin plus protégé dit « de derrière ». En effet, la très grande partie de ces parcelles occultées sur rue le sont parce qu'elles présentent des caractéristiques venant brouiller la distinction assez évidente entre l'avant et l'arrière, comme dans le cas des parcelles traversantes ou de celles positionnées à l'angle de deux rues. Loin de manifester une forme d'écart ou de distinction, l'occultation sur rue vient confirmer la norme consistant à distinguer et à séparer le « devant » et le « derrière ».

#### *Une distinction qui s'estompe dans d'autres contextes*

Au regard d'autres observations et enquêtes menées dans des quartiers pavillonnaires en même temps que la mienne, la persistance de la distinction entre « jardin de devant » et

<sup>1342</sup> Cet aspect recoupe l'enjeu de l'entretien, notamment présentée par Marion Segaud comme une « norme pavillonnaire » (cf. SEGAUD Marion, BRUN Jacques, DRIANT Jean-Claude, 2003, op. cit., article « entretenir son logement ») tout en pouvant être interprété comme un signe de « déchéance » vis-à-vis du voisinage lorsqu'il n'est plus assuré, comme l'évoque Florence Weber, cf. WEBER Florence, 1998, op. cit. ; p. 179.

« jardin de derrière » peut apparaître comme un trait spécifique à B., traduisant encore davantage une forme de norme locale fondée sur une certaine stabilité de l'environnement domestique. À partir de ses terrains d'enquête, en banlieue de Rennes et à Bussy-Saint-Georges, Pauline Frileux indique ainsi qu'une opinion de plus en plus répandue parmi les habitant-es rencontré-es est qu'un jardin est « un espace nécessairement clos<sup>1343</sup> », conduisant à ce que « la tranquillité requise pour le "jardin-de-derrière" » soit « recherchée sur l'ensemble de la parcelle ». Elle constate ainsi que « la polarité du jardin tend [...] à s'estomper, voire à disparaître complètement<sup>1344</sup> » notamment lorsque des arbustes ou une haie sont plantés pour cacher le grillage implanté par le promoteur. Les quelques jardins clôturés sur rue présents à B. et ne s'inscrivant dans aucune des situations particulières décrites précédemment témoignent peut-être d'un début de changement, pour le moment encore très marginal.

#### 6.1.5. Le jardin de devant, un espace conçu pour être vu ?

*« L'exigence de compromis est aussi réduite par la limitation des standards du pôté de maison à l'apparence extérieure de l'avant de la maison et au jardin de devant, l'arrière étant moins visible aux personnes extérieures<sup>1345</sup> »*

Nous avons débuté l'exploration de la partition entre l'avant et l'arrière des jardins en nous intéressant à la clôture sur rue, point de repère et de départ d'une orientation qui structure l'espace de la parcelle. Nous nous sommes ensuite intéressés aux dispositifs de partition et à leurs efficacités potentielles avant de nous interroger sur les raisons qui peuvent conduire à la mise en place d'une distinction entre le devant et le derrière, à partir de quelques trajectoires de transformation et l'analyse de situations dérogeant à ce que nous avons pu considérer comme une « norme partagée ».

L'emplacement des dispositifs de séparation est généralement lié à celui de la maison sur la parcelle. Les dispositifs permettant de fermer, de délimiter, filtrer ou d'occulter sont le plus souvent positionnés entre la façade latérale de la maison et la limite séparative. Dans

<sup>1343</sup> FRILEUX Pauline, 2013, op. cit. ; p. 184.

<sup>1344</sup> Ibid. ; p. 183.

<sup>1345</sup> GANS Herbert J., 1967, op. cit. ; p. 177. Traduction personnelle.

ce sous-chapitre, nous nous intéresserons à l'intervalle entre la clôture du jardin de devant et la façade de la maison qui constitue la plus grande partie du « jardin de devant ».

#### *Un intervalle déterminé par une règle d'alignement*

La partition entre « devant » et « derrière » est très fortement conditionnée par la position de la maison sur la parcelle. L'emprise de la façade avant de la maison est fixée par le règlement de lotissement, à travers une ligne d'alignement figurant sur un plan remis lors de l'acquisition de leur terrain aux futures habitant-es. Cette limite est très souvent supérieure à cinq mètres, longueur correspondant, dans les règles d'aménagement<sup>1346</sup>, à celle d'une place de stationnement pour un véhicule automobile. L'obligation de respecter une ligne d'alignement répond à l'objectif de parvenir à une forme de régularité, dans l'implantation des maisons face à la rue, malgré leur diversité. L'obligation, dans certains des lotissements de B., de respecter un sens de faîtage et une pente de toiture permet également de déterminer la forme et la position des pignons, perpendiculaires ou parallèles à la limite parcellaire sur rue.

La ligne d'alignement est une disposition qui n'existe que pour le positionnement de la façade le long de la rue. Le positionnement des autres façades est fixé par une distance minimale aux limites séparatives. Par contre, si l'emprise de cet espace est déterminée dans les règles de lotissement, son usage et la transparence de sa délimitation, par le biais des haies, restent assez libres, en étant constitués « par du gazon, des fleurs, des plantations d'agrément, etc...<sup>1347</sup> ». Il est parfois fait mention du « bon état de propreté<sup>1348</sup> » à maintenir, en particulier sur « les aires se trouvant devant les maisons<sup>1349</sup> », sans autres précisions.

#### *Laisser voir ou donner à voir le jardin de devant*

La visibilité de ce jardin « de devant » n'est pas déterminée par les règles de lotissement, même si les hauteurs maximales autorisées pour les clôtures sur rue peuvent jouer un rôle déterminant, en proscrivant notamment les murs supérieurs à une hauteur rendant

ATLAS  
Carte  
J01

<sup>1346</sup> Norme NF P91-12 (avril 1996) définie par l'AFNOR, url : <https://normalisation.afnor.org/thematiques/parcs-de-stationnement/> ; consulté le 20 avril 2022.

<sup>1347</sup> Règlement du lotissement 3, article 16.

<sup>1348</sup> Ibid.

<sup>1349</sup> Ibid.

impossible de voir à l'intérieur du jardin<sup>1350</sup>. Cet interdit ne s'applique pas à d'autres dispositifs de clôture tels que les haies ou les panneaux opaques pouvant être juxtaposés au muret de clôture. La distinction entre un jardin « de devant » et un jardin « de derrière » n'est pas non plus prescrite dans les règlements de lotissement et les règles d'urbanisme en vigueur à B.

Nous avons déjà évoqué ce rôle qui semble assigné au jardin de devant, celui d'être vu, observé, regardé par le voisinage et les passant-es, en « donnant à voir » quelque chose, qui, d'une certaine manière, va venir à leur rencontre, en n'étant caché par aucun élément d'occultation. Mais qu'est-ce qui, dans la clôture et dans son organisation, permet sa visibilité ? Et qu'est-ce qui est visible et qu'est-ce que l'on donne à voir ? Peut-on dès lors observer certaines formes de mise en scène ?

Les usages du jardin de devant sont généralement faibles et transparaissent peu dans les entretiens menés avec les habitant-es de B. Suivant en cela les enquêtes menées dans les années 1960 à travers l'enquête sur les pavillonnaires, le jardin de devant n'est néanmoins pas qu'un intervalle, vide, déterminé par la mise à distance de la façade de la maison prescrite par le règlement de lotissement. L'espace du jardin n'est pas utilisé, mais n'est pas pour autant désinvesti. Comme l'ensemble de la parcelle (à l'exception du potager, généralement caché<sup>1351</sup>), le jardin de devant est aménagé de manière à lui donner un aspect « fini » conforme aux usages.

Que trouve-t-on, à B., comme aménagements dans les jardins de devant ? Le jardin est occupé par des éléments d'ordre fonctionnels, assurant l'interface entre la parcelle et la rue et d'autres à vocation plus décorative. Dans la quasi-totalité des jardins de devant prennent place une rampe ou une allée d'accès à un garage. Un cheminement piéton conduit également de la rue à la porte d'entrée à la maison. Dans certaines rues et dans certains lotissements de B., la présence de places de stationnement pour un ou deux véhicules, ouvertes sur la rue, vient occuper une partie du « jardin de devant ». Leur ouverture et leur matérialité, souvent similaire à celle de l'allée conduisant à la porte d'entrée, confèrent à cet emplacement de stationnement un rôle de seuil.

**ATLAS**  
**Carte**  
**L15**

<sup>1350</sup> Cf. infra. Partie 2, chapitre 2.3.1. « Se clôturer sur rue : des règles stables qui tendent à se simplifier ».

<sup>1351</sup> Cf. infra., Partie 4, chapitre 4.3.4. « Une syntaxe de l'occultation pour des protections ajustées ».

Dans les emprises qui se déduisent de celles occupées par ces différentes interfaces entre la rue et la maison, le jardin de devant est souvent occupé par des plantations prenant place entre la clôture, doublée de haies, et la façade de la maison, parfois bordée elle-même de plantations. Le jardin de devant n'est généralement pas « utilisé », du moins pas à travers des pratiques sédentaires passant par une forme d'installation, comme le partage d'un repas, par exemple. L'avant de la maison, le jardin de devant n'est pas fait pour y demeurer. Lorsque c'est le cas, il est délimité visuellement. Le degré d'ouverture visuelle semble ainsi pouvoir être associé à l'intensité d'utilisation de cet espace.

La hauteur des plantations doit rester inférieure à celle de la maison pour ne pas la cacher comme le rappelle Monique (10 Platanes) :

*« Au-dessus de la pelouse, j'avais un immense sapin, qui était très grand, que j'ai aussi enlevé. Quand je suis arrivé, la maison, on ne la voyait pratiquement pas, on voyait un peu devant, mais il y avait ce grand sapin qui cachait une partie de la maison, tout était cloisonné, il y avait des petites haies, c'était étouffant même. »*



Fig. 6.12. La réouverture d'un jardin de devant entre 2006 et 2020, pour rendre visible la maison de la rue (10 rue des Platanes)

Une motivation similaire apparaît dans le témoignage d'Alain (24 Champ-du-Feu), dont nous avons analysé la transformation du jardin de devant pour le rouvrir, visuellement, sur la rue. Le jardin de devant doit donc contribuer à voir la maison depuis la rue, mais également, comme l'évoque Monique, à voir la rue depuis la maison. Le jardin de devant permet à la maison de participer à la façade, d'assumer pleinement son rôle qu'une clôture trop haute, trop opaque lui empêcherait d'assurer. La transparence relative de la clôture sur rue et sa faible hauteur jouent dès lors un rôle déterminant. Les différentes



observations permettent de suivre sur plus d'une décennie, le renforcement de la transparence du jardin de devant de Monique comme le montrent ces deux photographies. D'autres trajectoires similaires ont pu être observées à B.

*La clôture, le jardin de devant, la maison : un « tout »*

Un autre aspect apparaît dans ces photographies : le changement de couleur de la clôture suit celui de la maison, en passant d'une teinte beige, en 2007 au bleu, en 2020. La transparence du jardin de devant permet d'associer, visuellement, le muret de clôture à la maison. Nous avons déjà évoqué, à partir de différents témoignages, le rôle de « finition » assigné à la clôture. Ce rôle apparaît également dans les entretiens menés dans les années 1960. Ceux-ci s'appliquent essentiellement à la clôture sur rue, les clôtures séparatives répondant à d'autres enjeux.



*Fig. 6.13. Des choix esthétiques associant la maison avec la clôture*

Le choix des matériaux de la clôture sur rue, sa couleur, sa forme sont ainsi envisagés en lien avec la maison. La couleur du soubassement de la maison est la plupart du temps similaire à celle du muret de clôture, comme si celui-ci venait en quelque sorte le prolonger. Lorsque certains matériaux spécifiques sont employés pour parer la façade de la maison, ceux-ci sont souvent employés également dans la clôture, parfois même dans le pavage de l'allée d'accès à la maison, comme en témoigne Gérard (23 Champ-du-Feu) : « Moi, j'ai fait en grès des Vosges, parce que l'ensemble de l'entrée, de la maison, l'escalier, la terrasse, c'est un ensemble, pour que ça ait de la gueule ». Dans son jardin de devant, le grès est également utilisé pour délimiter les emprises occupées par des plantations de géraniums dans une composition maîtrisée. La correspondance entre la maison et la clôture sur rue peut parfois transparaître à travers d'autres éléments du second œuvre, comme les ferronneries de la maison et les barreaudages ou le choix d'un

matériau proche pour les couvertines et les allèges des fenêtres. Lorsque la maison est transformée, il arrive ainsi fréquemment que la clôture le soit aussi (et vice-versa), pour préserver cette correspondance esthétique.

*L'interdépendance du devant et du derrière*

Nous remarquons dans ces témoignages que l'organisation du jardin de devant, de la clôture et de la maison participe d'une mise en scène dépourvue de comédien·nes. En effet, la plupart des scènes se déroulent dans l'arrière-scène ou la coulisse, à l'arrière de ce décor immobile faisant face à la rue. Tout en étant conçu pour être vu, l'avant-scène du « jardin de devant » semble ainsi dépourvue de toute intrigue théâtrale.

Cette avant-scène, qui met à distance l'espace intime prenant place à l'arrière de la parcelle joue aussi le rôle d'interface, occupée par des accès et cheminements entre la rue et la maison. Cette interface, certes fonctionnelle, peut aussi permettre des échanges de vues pour interagir avec un voisinage. Nous avons pu observer que certaines interactions entre voisin·es s'étaient déplacées dans le jardin de devant avec le rehaussement de la haie mitoyenne, qui ne permet plus de s'apercevoir et d'engager la conversation. Le jardin de devant, par la transparence de la clôture, est un espace visible de la rue. Mais cette transparence de la clôture sur rue est aussi valable à l'intérieur de la parcelle : cette visibilité mutuelle peut être donc analysée comme un « échange de vues », qui mettent en interaction l'intérieur et l'extérieur de la parcelle, ou du moins une fraction<sup>1352</sup> de celle-ci, soigneusement choisie : contrairement au panoptique, voir signifie également être vu, dans le jardin de devant.

Ce souhait de « voir » peut parfois renvoyer, dans les propos recueillis, à des préoccupations sécuritaires, donc à une forme de vigilance mutuelle, comme à des formes d'attention aux autres, générant certains liens « faibles »<sup>1353</sup>, associant attention et indifférence et s'appuyant principalement sur des interactions visuelles et lointaines, entre l'intérieur du jardin et la rue. Ce souci, que nous pourrions assimiler à une forme de « contrôle social », peut également conduire à annexer une partie de la rue à la parcelle, à travers, notamment, la gestion du stationnement entre voisin·es. Il est ainsi d'usage de ne se garer que devant sa propre maison et non pas devant celle du ou de la voisin·e.

<sup>1352</sup> LASSUS Bernard, 1986, op. cit.

<sup>1353</sup> SIMMEL Georg, 1902, op. cit.



L'irrespect de cette règle peut provoquer l'expression d'une réprobation, comme me l'ont relaté plusieurs personnes rencontrées à B. Ce désagrément peut également donner lieu à des demandes visant à la suppression d'emplacements de stationnement sur une portion de voirie incorporée par le cadastre à leur parcelle, comme l'exprime la déclaration déposée conjointement en 1987 par les habitant-es des 8 et 10 rue Schweitzer. Leur courrier d'accompagnement évoque ainsi une « utilisation abusive » des emplacements de stationnement rendant régulièrement difficile l'accès aux terrains adjacents. Avec un certain humour, le courrier précise néanmoins qu'« il est heureux que la clôture [...] soit suffisamment basse pour être enjambée et [leur permettant] ainsi de rentrer chez eux ». Le stationnement des véhicules contribue également au « délabrement » des clôtures ainsi qu'au « désagrément d'avoir en permanence des voitures dans son champ de vision ».

Les deux voisins présentent en annexe de leur lettre un projet de clôture dont la forme générale est partagée. Des variations de matériaux permettent néanmoins de les adapter, visuellement, à l'aspect de chaque maison. Cette demande a reçu un avis favorable.

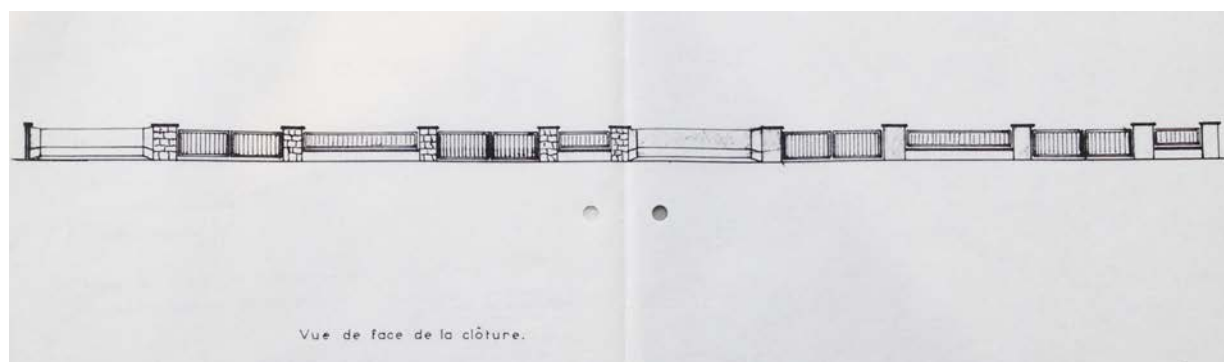


Fig. 6.14. Une nouvelle clôture commune aux deux maisons voisines (8 et 10 rue Schweitzer)

Certaines demandes peuvent concerner l'occupation du domaine public au droit de la parcelle, comme de gros pots de fleurs installés sur le trottoir large bordant une maison dans une autre rue nous le montrent<sup>1354</sup>. Cette préoccupation vis-à-vis des usages du trottoir jouxtant la parcelle confère à la clôture sur rue, généralement transparente, un rôle d'interface entre un jardin de devant ouvert aux vues à partir de la rue et une rue ouverte à la vue à partir de la maison.

<sup>1354</sup> Ces pots de fleurs situés devant le 26 rue du Champ-du-Feu ont été installés en accord avec un voisin pour éviter que des véhicules ne se garent à proximité de la maison où laquelle l'épouse de l'homme rencontrée exerce une activité de garde d'enfant. Cette argumentaire sur la protection des enfants a convaincu la mairie d'accorder l'autorisation d'installer ces pots de fleurs dont les formes ont varié au fil des années. Cf. entretien avec Jean-Luc, 1 Dabo.



Fig. 6.15. Un trottoir approprié dans la prolongation du jardin de devant (26 rue du Champ-du-Feu), 2011, 2020

### *Une interface qui permet l'interaction ?*

Comme nous avons pu l'observer dans ce chapitre, le « jardin de devant » met en interaction différentes dimensions de l'espace pavillonnaire. Défini par une règle d'alignement qui met à distance la maison de la limite parcellaire sur rue, il justifie également l'installation d'une clôture sur rue, dédoublant la façade. Cette mise à distance de la maison est renforcée par des délimitations qui vont contribuer à la partition du jardin, dédoublant encore, sous une forme différente, la clôture sur rue. Ces différents aspects confirment le rôle des différents espaces présents dans le jardin dans la déclinaison des différentes efficacités potentielles de la clôture.

En étant définie, par les habitant-es, à partir de la rue, qui oriente la définition du « devant » et du « derrière », cette distinction interroge la manière dont sont envisagées les relations entre la sphère publique et privée. De nos observations, nous arrivons à déduire que l'appropriation, individuelle, de l'espace de la parcelle est conditionnée par des interactions mises en espace et s'appuyant sur des dispositifs matériels tels que la clôture sur rue. L'intervalle ouvert du jardin de devant prend place derrière un élément bâti, la clôture sur rue. Cette dernière produit une discontinuité dans l'espace physique tandis que le jardin assure, à l'inverse, une continuité, les deux agissant comme des interfaces. Mais, comme nous avons pu l'observer et l'entendre dans les propos recueillis à B., cette interface s'inscrit également dans l'espace social, précédemment défini à travers la notion de voisinage. L'ouverture vers l'espace public du jardin de devant – qui annihile toute possibilité de l'utiliser – mettrait en avant l'importance, voire même, suivant Donald Appleyard, le caractère « prioritaire de l'appartenance sociale et culturelle sur les

comportements d'aménagement de l'espace domestique<sup>1355</sup> ». Par le jardin de devant (ouvert) et distinct du jardin de derrière, les habitant·es manifestent leur appartenance à ce voisinage en respectant individuellement une norme qui, ainsi que la définit Goffman, est « une sorte de guide pour l'action soutenue par des sanctions sociales<sup>1356</sup> ». Les normes regroupent des « règles, prescriptions, principes de conduite, de pensée, imposés par la société, la morale » définissant un « idéal sur lequel on doit régler son existence<sup>1357</sup> ».

L'application individuelle par la plupart des habitant·es de B. d'un principe de distinction de l'espace, en un « devant », ouvert, et un « derrière », fermé, constitue dès lors la manifestation concrète du respect d'un « principe de conduite<sup>1358</sup> ». L'ouverture de la clôture sur rue vient signifier cela à l'ensemble du voisinage. De ce rapport à la norme découlent des sanctions sociales, « plus ou moins diffuses<sup>1359</sup> » qui peuvent prendre deux formes : lorsqu'elles sont négatives, elles « pénalisent l'infraction », tandis que lorsqu'elles sont positives, elles « récompensent la conformité exemplaire ». Plus qu'une « adresse » vers l'espace public, vers la rue, le jardin de devant semble s'adresser au voisinage, aux voisins « d'en-face<sup>1360</sup> » dont il constituera l'un des arrière-plans, visible à partir des fenêtres de leurs maisons. Le peu d'usage de cet espace assure à celui-ci une certaine permanence qui préserve la « face » que l'on donne à voir aux autres et notamment à son voisinage. Cette stabilité contribue à ce que Goffman dénomme le « face work<sup>1361</sup> », qui permet de protéger l'« image de soi socialement valorisée qu'un individu peut projeter lorsqu'il respecte les exigences de la situation<sup>1362</sup>».

Au regard des différentes formes de modération revendiquées par les habitant·es de B., nous pourrions néanmoins considérer que l'un des ressorts des différentes actions d'aménagement et de transformation des jardins et des clôtures consiste à éviter toute sanction, ce que nous pourrions désigner comme une « reconnaissance indifférente<sup>1363</sup> » de l'intériorisation d'une norme qui régit l'organisation de l'espace quotidien. Dans le

---

<sup>1355</sup> APPLEYARD Donald, « The environment as a social symbol », in *Journal of the American planning Association*, 1979.

<sup>1356</sup> GOFFMAN Erving, 1973b, op. cit. ; p. 101.

<sup>1357</sup> CNRTL, TLFi, article « Norme ».

<sup>1358</sup> GOFFMAN Erving, 1974, op. cit. ; p. 81.

<sup>1359</sup> Ibid.

<sup>1360</sup> L'HEUILLET Hélène, 2016, op. cit. ; p. 49.

<sup>1361</sup> GOFFMAN Erving, 1974, op. cit. ; p. 49, BONICCO-DONATO Céline, 2016, op. cit. ; p. 123.

<sup>1362</sup> GOFFMAN Erving, 1974, op. cit. ; p. 123.

<sup>1363</sup> Cf. notion d'« inattention polie » de Goffman ; 1973b, op. cit. ; p. 285.

chapitre qui suit, nous allons encore élargir la focale de notre observation, pour essayer de décrypter ces normes, règles et principes qui peuvent régir l'espace pavillonnaire à B. et qui se cristallisent dans les clôtures. L'individualisme qui peut conduire au repli domestique<sup>1364</sup> par la partition du jardin et son corolaire, l'ouverture du jardin de devant, peut, paradoxalement, contribuer à créer du lien<sup>1365</sup> à travers et avec les clôtures.

---

### **Le mur-bahut, coffre, banquette... ou guichet ?**

*Le mur-bahut, ou muret, est l'un des éléments les plus présents, dans l'espace pavillonnaire, et absents, dans l'analyse et les discours des habitant-es sur leur espace, comme si celui-ci pouvait en quelque sorte « faire corps » avec celui-ci. À plusieurs reprises, j'ai été étonné par l'apparente contradiction entre des propos tenus par des habitant-es m'affirmant avoir « enlevé » leur clôture alors que nous avions bel et bien face à nous un petit muret. Enlever ou supprimer une clôture avait consisté à supprimer des barreaux, des portillons ou un portail... Tout en gardant le petit muret exclu de la clôture.*

*Souvent constitué de deux rangées de parpaing, il atteint une hauteur permettant sans difficultés de s'y asseoir. Le mur-bahut serait-il le lointain descendant d'une banquette, voire d'un banc, s'apparentant à ces blocs de pierre que nous pouvons parfois trouver au milieu des places publiques ? La dénomination de « mur-bahut » pourrait nous orienter dans une autre direction, vers une sorte de coffre qui a constitué durant de nombreux siècles l'un des principaux éléments d'ameublement. Le muret serait-il un descendant de ce meuble, qui serait devenu à la fois immobile et plein, donc impropre à toute forme de rangement ? Chercher du côté de ce grand meuble nous conduisait vers une fausse piste.*

*En revenant à la piste du banc, nous allons retrouver la trace des ancêtres du mur-bahut dans les cloîtres des monastères médiévaux. Cet espace de distribution et de méditation de forme généralement carrée, est constitué d'un jardin central et de quatre galeries couvertes. Des arcatures assurent une porosité visuelle entre le jardin et les galeries. Ces arcatures sont le plus souvent posées sur un muret bas, qui, dans ces versions les plus élaborées – comme dans le cloître de Saint-Trophyme d'Arles – pouvait intégrer une*

---

<sup>1364</sup> KAUFMANN Jean-Claude, 1988, op. cit.

<sup>1365</sup> DE SINGLY François, 2003, op. cit.

banquette pourvue d'un petit dossier. Parfois, l'assise se positionne simplement entre les colonnettes supportant les arcatures. Perdant son toit et ses arcatures, le mur-bahut va pouvoir se déplacer vers d'autres territoires, devenant l'un des marqueurs des paysages pavillonnaires.



Fig. 6.16. Viollet-le-Duc, coupe et vue du cloître de Saint-Trophyme d'Arles<sup>1366</sup>

Ce voyage va aussi lui faire perdre son rôle de banc : quiconque s'assoit sur un mur-bahut sans y avoir été invité sera certainement réprimandé. Le mur-bahut est devenu un guichet qui ne permet plus de s'asseoir pour contempler, mais simplement de regarder et de circuler<sup>1367</sup>.

<sup>1366</sup> VIOLLET-LE-DUC Eugène, 1854, op. cit.

<sup>1367</sup> Sur les rapports entre banc et contemplation, voir JAKOB Michael, *Poétique du Banc*, Paris, Macula, 2014 ; pour une analyse du « guichet », voir JOSEPH Isaac, 1998b, op. cit.

## Chapitre 6.2 / Organiser le paysage urbain : des « mitoyennetés » sur rue ?

*« Les gens travaillent, créent et jouent en harmonie avec leur paysage. Ils se sentent complètement identifiés à lui et répugnent à le quitter : il signifie pour eux la continuité et la stabilité dans un monde incertain<sup>1368</sup> »*

Nous venons de décrire, en nous intéressant aux jardins « de devant », la distinction permise par la séparation du jardin en deux espaces par le biais d'une clôture intérieure entre une partie avant, qui participe au paysage de la rue, se « met en scène » dans l'espace public et une partie arrière, plus cachée où se déploie la vie domestique. La clôture sur rue apparaît comme l'une des composantes du paysage de la rue, avec les maisons situées à l'arrière-plan et les jardins de devant, généralement perméables aux vues. La distinction entre le « jardin de devant » et le « jardin de derrière » constitue l'une des nombreuses illustrations de pratiques individuelles suivant des schèmes d'action partagés et pourtant réactivés dans le déroulement des interactions qui peuvent se jouer entre une parcelle, une maison, des habitant-es, un contexte spécifique, des attentes individuelles, etc... En postulant que l'« individualisme crée du lien », nous avons pu remarquer la force de normes pouvant conduire un processus d'appropriation individuelle à ne pouvoir s'engager qu'avec et à travers des interactions. Notre hypothèse centrale, considérant que l'appropriation est individuelle et relationnelle, pourrait être reformulée, à ce stade, en envisageant que l'appropriation de l'espace domestique est individuelle parce qu'elle est relationnelle et vice-versa, les deux processus étant totalement interdépendants.

Le jardin de devant nous a offert un cas particulièrement favorable à cette formulation, car ses dimensions sont fixées par un cadre collectif, le règlement de lotissement, mais son usage d'« espace de représentation<sup>1369</sup> », ouvert sur la rue s'est bien imposé comme une norme partagée, sans que des règles ne l'aient encadré. Dans ce chapitre, nous allons faire un pas supplémentaire dans l'observation des dynamiques collectives qui peuvent être à l'œuvre derrière les clôtures individuelles en envisageant celles-ci comme les

<sup>1368</sup> LYNCH Kevin, *L'image de la cité*, Paris, Dunod, 1971 (éd. orig. 1960) ; p. 145.

<sup>1369</sup> HAUMONT Nicole, 1966, op. cit. ; p. 76.

composantes d'un paysage urbain.

Pour entamer ce déplacement, nous devons nous doter d'une définition « pratique » du paysage urbain. Cette notion n'est pas étrangère à notre contexte d'étude, puisque sa réactivation, à la fin des années 1940, résulte de la volonté, notamment portée par la revue « *Architectural Review*<sup>1370</sup> », de se doter d'une notion permettant de décrire et surtout de dénoncer les transformations des villes américaines, à travers l'essor de la « *suburbia*<sup>1371</sup> » et la rénovation des centres-villes. Nous définirons ainsi la notion de paysage urbain, ou « *townscape*<sup>1372</sup> » comme « l'aspect du pays tel qu'il se présente à un observateur<sup>1373</sup> », résultat d'une « construction sociale<sup>1374</sup> ». Nous considérerons ainsi les clôtures sur rue comme les composantes d'un « espace arrangé<sup>1375</sup> ». Le paysage, « assemblage de choses disparates saisies par un regard unifiant<sup>1376</sup> » renvoie à une perception située qui lie également les individus. Cette perception est souvent en lien avec l'expérience, physique, sensorielle, d'un territoire, comme le raconte notamment Jean-Christophe Bailly à travers le récit de ses explorations<sup>1377</sup>. En déclinant la méthode mise en œuvre tout au long de cette thèse, nous poursuivrons ainsi le croisement d'observations, de relevés, de récits et discours des habitant-es. Nous tenterons de déceler dans ces derniers tout ce qui permet de dépasser leur stricte individualité pour évoquer, non plus des relations individuelles avec leurs clôtures, mais des perceptions, appréhensions ou attentes collectives vis-à-vis de celles-ci et de leurs implications dans un espace partagé.

À travers le regard des habitant-es, c'est le rôle d'interface de la clôture, entre l'individuel et le collectif (ou le public) que nous tenterons de comprendre car la clôture est une expression individuelle qui prend place, qui fait face à l'espace public, à la rue. Sa position frontale, au bord des rues de B. semble, de manière évidente, lui conférer un rôle majeur dans la structuration d'un « paysage urbain ». Nous nous interrogerons ainsi sur la

---

<sup>1370</sup> POUSIN Frédéric, « Paysage urbain : une notion en partage », in Coll., *Périurbains, territoires, réseaux et temporalités. Actes du colloque d'Amiens. Cahiers du patrimoine*, n°102, Paris, Editions Lieu-dits, 2010, p. 89-69 ; p. 92.

<sup>1371</sup> TARICAT Jean, *Suburbia, une utopie libérale*, Paris, Editions de la Villette, 2013 ; p. 52 & HAYDEN Dolores, 2003, op. cit.

<sup>1372</sup> CULLEN Gordon, *The concise townscape*, London, Routledge, 1961.

<sup>1373</sup> LÉVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.), 2003, op. cit. ; p.753, article « paysage ».

<sup>1374</sup> Ibid. ; p. 757.

<sup>1375</sup> Ibid. ; p. 758.

<sup>1376</sup> TROM Danny, « L'engagement esthétique : du trouble à l'enquête visuelle. Une pragmatique du regard sur le paysage », in CEFAL Daniel, JOSEPH Isaac, *L'héritage du pragmatisme. Conflits d'urbanité et épreuves de civilité*, Paris, L'Aube, 2002

<sup>1377</sup> BAILLY Jean-Christophe, *Le dépaysement*, Paris, Le Seuil, 2011.

manière dont peut s'exprimer (ou pas), parmi les habitant-es de B., certaines préoccupations vis-à-vis d'un « paysage urbain » à partir de la clôture individuelle : par leur côtoiement, les différentes clôtures peuvent-elles être perçues ensemble, comme les composante d'une « unité paysagère <sup>1378</sup> » ? Un détour par différents supports de préconisation, de conseil ou d'accompagnement permettra de comprendre la manière dont cette interaction, entre la clôture des individus et la clôture composante d'un paysage urbain est formulée. La clôture individuelle peut-elle être envisagée à travers un prisme collectif plus englobant qu'un simple assemblage d'individualités ? Comment celui-ci se définit-il, se constitue-t-il et évolue-t-il peut-être en tant que « paysage des individus », dans un contexte général d'affirmation de l'individualité<sup>1379</sup> ?

### 6.2.1. La clôture, une façade qui cache et rend visible

À partir de la rue, les clôtures apparaissent au premier plan de ce que nous pouvons envisager de prime abord comme un paysage urbain. Des règles fixent les manières de se clôturer et peuvent donc permettre d'organiser ce paysage urbain. Malgré la présence d'un élément au premier plan, ce paysage est complexe, car il est constitué de nombreux éléments de nature différente en covisibilité <sup>1380</sup> : édifices, parois, plantes, objets, antennes... La clôture ne constitue que l'un des éléments constitutifs de ce paysage dont la densité est aussi liée à la profondeur du champ de vision qui le caractérise, comme nous l'avons vu précédemment.

La diversité des éléments présents contraste avec le peu d'éléments réellement règlementés présentés dans le second chapitre : hauteurs, alignements, parfois matières, formes, alors que notre champ de vision embrasse un ensemble bien plus important de composantes non-règlementées, contribuant ainsi à la diversité du paysage de la rue pavillonnaire et à son caractère pittoresque<sup>1381</sup>. Comme paysage habité<sup>1382</sup>, le paysage pavillonnaire peut aussi être envisagé à l'instar du paysagiste Bernard Lassus, comme un

ATLAS  
Cartes  
E01 à E13

<sup>1378</sup> CAUQUELIN Anne, « Le paysage nu », in *Les machines dans la tête*, Paris, Presses Universitaires de France, 2015, p. 137-149 ; url : <https://www.cairn.info/--9782130626534-page-137.htm>.

<sup>1379</sup> DE SINGLY François, 2003, op. cit.

<sup>1380</sup> TROM Danny, 2002, op. cit. ; SIMMEL Georg, 1902, op. cit.

<sup>1381</sup> LASSUS Bernard, 1986, op. cit.

<sup>1382</sup> BRINCKERHOFF-JACKSON John, *À la découverte du paysage vernaculaire*, Arles/Paris /Versailles, Actes-Sud-ENSP, 2003, (éd. originale anglaise, 1984).



« paysage de paysages », juxtaposition articulée entre eux de paysages domestiques publicisés, nous amenant à réinterroger l'importance des interfaces qui articulent ces différents fragments.

#### *Unité et diversification des clôtures sur rue*

L'observation des clôtures sur rue comme les composantes d'un paysage nécessite de déplacer notre point de vue, en nous positionnant dans la rue, face à ces différentes clôtures qui se jouxtent. Ce point de vue est aussi celui que j'avais en entamant cette recherche et en parcourant les différentes rues de B. Ce premier regard avait d'emblée conduit à constater, dans les différentes générations de rues constituant notre corpus, une diversification apparente des clôtures présentes. Dans les rues les plus récentes, nous avons remarqué un plus grand éclectisme des clôtures partageant moins d'éléments communs que dans les rues les plus anciennes.

**ATLAS**  
**Planches**  
**F01 à F06**

Comme le montrent les tracés reportés sur les vues axiales de plusieurs rues de notre corpus, la présence continue d'un muret bas vient renforcer l'unité des clôtures, alignées en limite de manière continue. Cette continuité est renforcée, rue Schweitzer, par la présence des portails, portillons et barreaudages, ainsi que par la relative absence d'éléments venant distinguer les jardins en limite séparative dans la partie avant du jardin, sur rue. Dans la rue des Sorbiers, où les clôtures se sont réduites à la présence de petits tronçons morcelés de murets et de potelets parfois isolés, formant une sorte de « ligne en pointillé », un sentiment d'unité demeure, appuyé par le rythme régulier des haies taillées perpendiculaires à la rue. Celles-ci s'avancent jusqu'au jardin de devant, chaque terrain se percevant en quelque sorte comme une « chambre », à partir de la rue, délimitée par des « cloisons » végétales. Le rythme et l'alternance de tronçons de clôture « ouverts » (intégrant notamment des places de stationnement accessibles de la rue) et fermés (par des murets) n'entravent donc pas la perception d'une certaine unité du paysage de la rue. Les horizontales unifiant visuellement les clôtures restent perceptibles dans la rue des Sorbiers grâce à un élément de séparation perpendiculaire à la rue. Par ailleurs, tant dans la rue Schweitzer que dans la rue des Sorbiers une certaine homogénéité architecturale est visible, à travers l'implantation des pignons face à la rue en respectant le même alignement. Dans les rues les plus récentes et notamment dans la rue des Menhirs, les clôtures apparaissent plus diverses et discontinues. Le respect d'une hauteur maximale similaire par les différentes clôtures disparaît derrière la perception de la diversité de leurs

formes, qui distingue chaque jardin. À chaque forme de clôture correspondent un jardin et une maison, affirmant et affichant le long de la rue la diversité des propriétés voisines. À première vue, le seul élément commun dans ce paysage est le profil régulier de la chaussée et de ses deux trottoirs. L'effacement relatif des clôtures fait apparaître davantage les plantations touffues présentes dans les jardins, qui ne s'effacent plus derrière les murets et les grilles. La présence forte du végétal et l'alignement des maisons sur une même ligne de construction sont les seuls éléments unifiant un paysage constitué d'éléments très disparates.

Ces observations montrent l'effacement progressif des clôtures dans la constitution du paysage de la rue : plus discontinues, plus basses, plus diverses, les clôtures semblent être passées à l'arrière-plan, en laissant au végétal jouer un rôle bien plus structurant. Dans les rues les plus anciennes, la clôture et ses éléments constitutifs jouent un rôle unificateur<sup>1383</sup> qui est assuré par le végétal dans les rues les plus récentes. Cette unification s'appuie sur le filtre dense qu'apposent les barreaudages entre notre regard et leur arrière-plan, fragmenté et parfois même caché. Les barreaudages arrêtent notre regard lorsque nous les observons à l'oblique comme l'indiquent les vues prises dans l'axe de la rue.

Mais un paradoxe se fait jour dans ces observations : dans ces rues aux clôtures plus homogènes (par la présence d'un muret, de potelets de hauteur similaire...), le regard s'attarde davantage sur les plus petites variations. La différence des grilles, des couleurs, des revêtements semble d'autant plus perceptible qu'elle s'appuie sur des formes relativement homogènes. Cette observation rejoint la conclusion faite par le paysagiste Bernard Lassus à partir de « jeux » expérimentaux sur la perception du paysage<sup>1384</sup> dans les années 1970 :

*« Ce n'est donc pas par un paysage homogène, chaque fois renforcé par des apports dont les caractères sont similaires aux caractères des éléments constitutifs du site, que peut se faire l'accueil le plus favorable, mais au travers de ses différences. »*

---

<sup>1383</sup> Dans cette perception apparaît l'une des notions proposée par Kevin Lynch pour caractériser l'« imagibilité » d'une ville : celui de « limite », qui, dans notre cas, permet de percevoir l'unité entre des éléments distincts dans une entité perceptible. Cf. LYNCH Kevin, 1960, op. cit. ; p. 54.

<sup>1384</sup> LASSUS Bernard, *Jeux*, Paris, Editions Galilée, 1977b ; p. 76.

L'unité apparente pourrait-elle accentuer le sentiment d' « accumulation<sup>1385</sup> » évoqué par Raymond Unwin, accentuant paradoxalement « l'isolement de chaque unité » ? Dans le cas inverse, la diversité des clôtures des rues les plus récentes en atténuerait-elle le caractère disparate ?

### 6.2.2. Voisiner le long de la rue

La diversification des clôtures au fil des rues nous ramène à des dimensions centrales à cette recherche : celle des interactions et relations pouvant, dans leur organisation, contribuer à l'ajustement des différences. La clôture sur rue est régie par des règles, déjà présentées<sup>1386</sup>. En s'appliquant individuellement à chaque parcelle dont la clôture fait l'objet d'une déclaration de travaux séparée, ces règles peuvent-elles donner lieu à des perceptions partagées de la clôture sur rue, de ses formes, de son rôle, par les habitant-es ? Comment le rôle de « façade » de la clôture sur rue s'exprime-t-elle ? Avant d'aborder ces questionnements, nous allons concentrer notre attention sur un point, ou une ligne devrions-nous dire, celle où se rencontrent deux clôtures voisines. Comment ces clôtures voisines se rencontrent-elles ? Peut-on déceler des récurrences, des similitudes, traduisant peut-être des principes collectifs, des normes, ou la simple application de la règle ?

#### *Une typologie des voisinages sur rue*

La gestion des relations inter-individuelles entre les clôtures diffère dans les rues étudiées. À travers notre enquête, nous pouvons identifier cinq familles de relations entre les clôtures sur rue. La première catégorie regroupe les relations limitées à un côtoiement. Les clôtures ne présentent aucun autre point commun que le respect des règles (d'urbanisme ou de lotissement). Les matériaux, les hauteurs, la transparence peuvent être distinctes malgré un vocabulaire assez proche. Cette relation est principalement visible dans les rues les plus anciennes (Schweitzer, Mozart, Jeanne d'Arc, Racine) et dans la plus récente (Menhir). Une seconde catégorie regroupe des clôtures aux formes identiques, soit dans leurs hauteurs, soit dans leurs matériaux. Cette similarité, qui témoigne d'un dessein

**ATLAS**  
**Planche**  
**J02**

**ATLAS**  
**Carte**  
**J03**

<sup>1385</sup> UNWIN Raymond, 1909, op. cit. ; p. 308.

<sup>1386</sup> Cf. infra. Partie 2, chapitre 2.3.1. « Se clôturer sur rue : des règles stables qui tendent à se simplifier » et chapitre 2.4.1. « Se clôturer avec son voisin : des règles qui se simplifient ».

commun, ne dépasse jamais l'échelle de quelques parcelles adjacentes, témoignant d'un probable accord entre voisin·es<sup>1387</sup>. Une troisième catégorie regroupe les clôtures partageant un élément, le plus souvent un potelet ou, parfois, des éléments décoratifs. Cette situation se retrouve principalement rue Schweitzer à travers la présence de potelets à cheval sur la limite séparative ou l'accrochage d'un barreaudage sur un potelet situé à la limite du jardin voisin.

Les deux configurations suivantes se caractérisent par l'ajout d'un élément ou d'un vide entre les parcelles adjacentes. Ces éléments sont le plus souvent des coffrets électriques, implantés à la limite entre deux parcelles. Ces coffrets éloignent de quelques centimètres les clôtures adjacentes et assurent en quelque sorte un rôle de « médiation<sup>1388</sup> » entre elles. Dans des déclinaisons plus complexes, le coffret peut se dédoubler de part et d'autre d'un potelet positionné sur la limite séparative. Cette configuration se retrouve principalement dans les lotissements réalisés dans les années 1980 (rue du Nideck, du Tanet, des Sorbiers, des Hêtres, des Platanes). Parfois, c'est un « vide » qui est positionné en limite séparative, pour faire la jonction et la séparation entre les clôtures voisines. Ce vide est généralement celui des places de stationnement ouvertes sur rue rendues obligatoires par certains règlements de lotissement. Cette configuration ne se retrouve jamais à l'échelle d'une rue, mais dans quelques tronçons de la rue des Sorbiers et de la rue du Menhir.

Ces différentes formes de côtoiement sur rue nous amènent à constater que les relations entre clôtures sur rues ont pu faire l'objet de prescriptions collectives, mais aussi d'accords individuels. Dans certaines rues, la présence systématique d'un élément tiers comme un coffret électrique témoigne de l'implication de la collectivité – probablement par le biais du lotisseur – dans la mise en place d'un élément qui va assurer la jonction et la séparation entre les clôtures voisines. Mais cette implication de la collectivité ou du lotisseur durant une petite décennie dans la définition du « point de jonction » des clôtures sur rue va

---

<sup>1387</sup> Par exemple entre le 8 et le 10 rue Schweitzer, qui ont déposé une déclaration de travaux conjointe pour demander une modification des règles d'alignements. Cf. infra. Partie 6, chapitre 6.2.6. « Le jardin de devant, un espace conçu pour être vu ? ».

<sup>1388</sup> La « médiation » par un élément tiers entre deux éléments différents est un procédé couramment employé dans l'histoire de l'architecture. À plus grande échelle, c'est ce rôle que jouent de nombreux « pavillons » jalonnant des compositions architecturales classiques. L'emploi du vide, ou « joint creux » est très fréquent dans l'architecture contemporaine, par exemple dans les interventions menées par l'architecte italien Carlo Scarpa (1906-1978) dans des édifices patrimoniaux, en dévoilant par ces éléments d'interface les différences entre son intervention et le monument originel.

s'estomper, en laissant à nouveau la place à des jonctions fondées sur la simple rencontre des clôtures adjacentes. Pourquoi cette implication s'est-elle atténuée dans les rues les plus récentes ? Dans quelle mesure ces évolutions sont-elles symptomatiques d'une évolution des rapports entre l'individuel et le collectif dans l'espace pavillonnaire ? Au-delà des règles, relativement fortes dans les lotissements les plus anciens et plus libres dans les plus récents<sup>1389</sup>, nous remarquons que la clôture sur rue et leur(s) relation(s) impliquent peu la collectivité. La règle, de plus en plus ouverte et les éventuels accords de voisinage demeurent les principaux moyens de réguler la forme des clôtures sur rue.

#### *Des rapports variables aux règles*

*« Il y a des règlements sur les clôtures ? Ça n'est pas une clôture, c'est une limite entre deux propriétés. Une clôture, ça donne sur la rue. »*

(Jean & Monique, 1 Coquelicots)

Si le droit de se clore a été établi par le Code civil en 1804, différentes règles locales viennent en préciser l'application à différentes échelles territoriales, en rendant parfois même obligatoire l'installation d'une clôture comme nous l'avons vu. Si la plupart des règles d'urbanisme actuellement en vigueur à B. relèvent de l'échelon intercommunal<sup>1390</sup>, elles ont souvent été définies par les règlements associés aux opérations de lotissement réalisées dans la commune. Dans ce sous-chapitre, nous nous intéressons aux rapports que les habitant·es de B. peuvent avoir avec les règles et règlements en vigueur à B. qui, pour certains lotissements, fixaient non seulement une obligation de s'enclorre, mais également des hauteurs, épaisseurs et formes précises.

Il arrive que les personnes rencontrées n'aient pas ou plus d'avis sur les règles en vigueur, en déclarant ne pas (ou plus) en avoir connaissance. La prise de connaissance des règles et en particulier celles s'attachant aux clôtures intervient plus particulièrement lorsqu'un projet de transformation nécessite de vérifier sa conformité. Les habitant·es de B. ont souvent une connaissance plus précise des règles s'attachant aux végétaux, dont les hauteurs, les distances respectives et les modes de taille sont fixées par le Code civil<sup>1391</sup>. Le rythme de taille des haies situées en limite séparative est ainsi lié au respect de la

<sup>1389</sup> Cf. infra. Partie 2, chapitre 2.3.1. « Se clore sur rue : des règles stables qui tendent à se simplifier » et chapitre 2.4.1. « Se clore avec son voisin : des règles qui se simplifient ».

<sup>1390</sup> Ibid.

<sup>1391</sup> Code civil, articles 653 à 673.

règle, comme l'indique Joël (7 Marguerites), à propos d'une haie en limite séparative, « C'est la hauteur réglementaire [...] donc chaque année, quand je taille, je remets en dessous ».

Les règles de lotissement sont perçues de manière ambivalente : souvent considérées comme trop strictes, leurs effets sur l'environnement proche sont parfois aussi appréciés. En me montrant l'homogénéité des maisons de sa rue, Christian (10 Champ-du-Feu) me fait part de ses regrets face à la rigidité de cette règle initiale :

*« On aurait voulu faire autre-chose, mais c'était très carré, on était jeunes, on était content de pouvoir construire, donc ça ne nous passait pas par la tête de faire le malin, ou d'outrepasser... »*

Suivant le règlement, « tout est aligné », me dit-il, en m'indiquant qu'il n' « a pas choisi le côté du portillon » ni la position de l'entrée, car « il y a des axes ». Il poursuit en m'indiquant qu'à l'exception du grès de ses couvertines, « on a rien choisi », car « tout [était] imposé » par un « cahier des charges carré ». L'application du règlement du lotissement était parfois assurée<sup>1392</sup> par un « architecte-urbaniste qui avait la mainmise, dessus » et auprès duquel, m'indique Lucien (4 Racine), « il fallait absolument passer [...] pour avoir l'autorisation du plan du dépôt de permis ». L'architecte-urbaniste « regardait [les clôtures], il fallait lui mettre un croquis [...] avec la couleur, ce que l'on voulait mettre dessus, type de clôture, bois, fer, couleur ».

Marc (10 Sorbiers) déplore de ne pas réussir à fixer le portail qu'il aurait souhaité installer, car la hauteur des piliers, limitée à 1,20m, ne le permet pas. Hugues (6 Menhir) a également été embarrassé pour des raisons sécuritaires par les limites de hauteur en vigueur : « [de] 1,20m, il passe à 2 mètres ici [en limite séparative]. Comment vous voulez, si on veut attaquer quelqu'un, il traverse, c'est du n'importe quoi. [il faudrait pouvoir atteindre] au moins 1,50m, un truc comme ça ». Il poursuit son propos en m'indiquant la manière dont il a pu contourner la règle, en mettant « des panneaux [...] à 2,20m », en les installant en retrait du grillage limité à 1,20m. Comme en témoignent plusieurs personnes, des négociations semblent possibles pour déroger aux règles concernant les clôtures. Ainsi, Emmanuel (11 Sorbiers), dont la clôture est faite d'anciennes bordures de trottoir en

<sup>1392</sup> Le témoignage de Lucien est relatif au lotissement 3, lotissement communal dont les travaux ont été engagés en 1965.

grès, me relate avoir reçu la visite d'un agent de la collectivité pour lui demander de modifier sa clôture, afin d'obtenir son « certificat de conformité<sup>1393</sup> » à la fin des travaux. Sans apporter de changements à sa clôture (ni ses voisin-es qui ont employé les mêmes matériaux), il a n'y a « jamais eu de problèmes » par la suite.

Pour Philippe (16 Marguerites), les « règlements sont là pour aider », à condition, précise-t-il, d'« aller voir les gens », notamment la permanence de conseil architectural « à la mairie ». Il est le seul à m'évoquer cette possibilité de bénéficier d'un conseil. De son côté, Francis, (8 Donon) regrette que « maintenant, chacun fait ce qu'il veut », alors qu'avant, les règles fixaient pour « tout le monde [...] le style » et des « dimensions qu'il fallait respecter ». Pour Lauriane (12 Menhir), les règles lui ont permis d'éviter de voir s'ériger en face de sa terrasse « un mur », car, heureusement, « c'était interdit ».

L'obligation de se clore fixée par certains règlements est parfois discutée par les personnes rencontrées à quelques maisons d'intervalle. Ainsi, pour Marie-José (2 Nideck), c'est parce qu'« on était obligé de bien délimiter » qu'elle a choisi de mettre un « petit muret, bien aligné » pour « être dans les règles ». Elle me rappelle qu'il y avait aussi « des règles pour la couleur de la maison, [...] il fallait vraiment que ça reste dans le cadre [...] » Dans la rue voisine, réalisée lors de la seconde tranche du même lotissement, Thierry (5 Tanet), dont la parcelle n'est plus clôturée, m'indique que « chacun est libre de faire ce qu'il veut », en me précisant que « la seule obligation qu'on avait, c'était de faire une jouée de retenue pour qu'on puisse faire la route ».

Pour beaucoup de personnes, néanmoins, l'obligation ne fait aucun doute : « c'était obligé, il fallait mettre une clôture [...] c'était comme ça », me confirme Lucienne (26 Kronthal), qui esquive aussi par ce biais toutes les interrogations que je peux avoir sur sa clôture. Les règles peuvent aussi éviter d'avoir à expliquer des choix passés<sup>1394</sup> et certaines ruses<sup>1395</sup> employées pour les contourner.

---

<sup>1393</sup> Pour signaler la fin de travaux ayant fait l'objet d'une autorisation ou d'une déclaration (comme les clôtures), une déclaration doit être adressée à la collectivité pour attester de l'achèvement des travaux. La collectivité peut vérifier et contester la conformité des travaux. Cf. <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1997> ; consulté le 25 avril 2022.

<sup>1394</sup> Dans la conduite de mon enquête, j'ai été confronté à plusieurs reprises à des tentatives de barrage similaires qui témoignaient aussi souvent de la surprise des personnes vis-à-vis de mon intérêt pour leur clôture. Dans le cas de Lucienne, malgré cette première tentative de « couper court », l'entretien a pu se poursuivre.

<sup>1395</sup> CERTEAU Michel de, 1980, op. cit.

*Le souci individuel de l'harmonie collective*

*« Je ne voudrais pas dire du mal de mes voisins parce que je ne suis pas portée sur la critique, mais c'est uniquement pour faire une constatation et une comparaison<sup>1396</sup>... »*

Le rôle des règles, souvent critiquées pour leur rigidité, est parfois valorisé dans les témoignages recueillis. Mais hors des règles, de leur respect ou non, c'est souvent la réserve et la prudence qui s'impose vis-à-vis de ce que font les autres et en particulier de ce qui en transparaît à partir de la rue et du « jardin de devant ». Par la formule « chacun ses goûts », Marie-José (2 Nideck) résume une position largement partagée par les habitant·es de B., qui consiste à ne pas s'impliquer dans ce que font les autres et à respecter une individualité constituée en norme collective jusqu'à certaines limites qui sont néanmoins bien plus fragiles<sup>1397</sup> lorsqu'elle mettent en jeu les relations inter-individuelles entre deux voisin·es direct·es, de part et d'autre d'une clôture séparative que lorsqu'elles font face à la rue. L'évocation du « goût », le « sentiment du beau<sup>1398</sup> », employé ici comme synonyme d'« avis » renvoie à la subjectivité des personnes : les choix qui sont effectués par les habitant·es pour leur clôture sur rue relèvent d'un sentiment qui leur est propre. Ce « sentiment d'appréciation qui pousse à préférer telle ou telle chose<sup>1399</sup> » permet d'éviter de se prononcer tout en demandant aux autres d'adopter la même réserve vis-à-vis de leurs choix de clôture.

Ces précautions n'empêchent pas que s'expriment des avis plus généraux sur les clôtures à partir d'une expérience individuelle. Une volonté esthétique peut alors s'exprimer, comme en témoigne Lucienne (26 Kronthal), à propos de la possibilité de ne pas avoir de clôture sur rue sur laquelle je viens de la questionner après qu'elle m'ait détaillé les qualités esthétiques de sa clôture « en pierre de taille » :

*« ça c'est pas joli [...] mais bon, ça ne veut pas dire que tout le monde a fait une belle clôture. Ça, c'est toujours d'après les goûts et les moyens de chacun. [...] Surtout les moyens, je pense. »*

<sup>1396</sup> Enquête sur les pavillonnaires, 1964-65, entretien Cr18P.

<sup>1397</sup> Cf. infra. Partie 4, chapitre 4.3 « Le voisinage : ajustements et petits conflits ».

<sup>1398</sup> CNRTL, TLFi, article « Goût ».

<sup>1399</sup> Étymologie de « Goût », CNRTL, TLFi, cf. *Indice et recueil universel de tous les mots principaux des livres de la Bible*, Paris, 1564 ; p. 157.



L'affirmation d'une individualité, qui est parfois conditionnée à d'autres aspects, est aussi souvent contrebalancée par la perception d'une certaine homogénéité des formes de clôtures, comme le relate Stéphane (15 Tanet) en insistant sur le fait que « les murets sont tous pareils, des petits piliers pour faire joli, rien de plus ». Les éléments énoncés ici correspondent à deux des composantes de la clôture-type identifiée dans la seconde partie de cette recherche. Dans la rue du Tanet, la plupart des clôtures se limitent à ces deux éléments, souvent accompagnés, sur une partie de leur linéaire, par des haies taillées. Si certaines variations de couleur et de matériaux de parement distinguent les murets et les potelets, les principales différences résident dans les dispositifs mis en place pour distinguer l'avant de l'arrière des parcelles.



*Fig. 6.17. Diversité des éléments de séparation entre l'avant et l'arrière des jardins, rue du Tanet*

Certains propos, plus rares, laissent parfois transparaître des attentes vis-à-vis d'un paysage perçu comme un enjeu collectif, au-delà de la parcelle individuelle. Plus que l'homogénéité, c'est alors une forme d'« harmonie » qui est alors souhaitée. Ainsi,

**ATLAS**  
**Planches**  
**M06 + M21**

Philippe (16 Marguerites) insiste beaucoup sur le manque de « cohésion » et la « disparité » des clôtures, alors que « le muret fait partie intégrante [...] du jardin, de l'environnement, de l'urbain, de l'urbanisme ». Il regrette le peu d'engagement de la mairie sur ces aspects, qui, selon lui, « aurait dû être beaucoup plus draconienne » dans les règlements pour inciter à la prise en compte de « ce que vous avez autour [...], comme couleur [...] comme hauteur ». Pour illustrer son propos, Philippe prendra l'exemple d'une maison de son voisinage, « la première maison », « avec des trucs rouges », des « barrières rouges », « rouge pompier » qu'il qualifie d'affreuses, en déplorant que l'architecte-conseil n'ait pas exigé de changement de couleur. La maison de Philippe, déjà décrite<sup>1400</sup>, fait partie d'un ensemble réalisé au début des années 1970. Son évocation fréquente de la « copropriété », liée au fait qu'avant la rétrocession des voiries à la commune cet ensemble était entièrement privé reflète son sentiment d'appartenance à un collectif qui se distingue du reste de la commune<sup>1401</sup>.

Ce souci, peu exprimé, d'une cohésion au-delà de la parcelle individuelle, peut aussi conduire à l'expression d'attentes originales. Ainsi Nicole (2 Marguerites), résidant à quelques maisons de Philippe me décrit tout d'abord sa clôture rouge vif « pompier » en me confiant que « ça plait pas forcément à tout le monde [...], mais du moment que ça nous plait à nous, c'est l'essentiel ». Elle poursuivra cependant son propos en m'exprimant son souhait « que les voisins puissent continuer », « à condition que ça leur plaise aussi ». Il semblerait que cette invitation n'ait pas été suivie d'effet même si une voisine avait initialement manifesté son intérêt auprès de Nicole.

Nous avons par contre pu remarquer que les quelques clôtures atypiques rencontrées dans les rues étudiées étaient rarement isolées. Certaines, comme celles sur rue d'Emmanuel (14 Sorbiers) et de Nathalie et Olivier (16 Sorbiers) sont le résultat d'une opportunité partagée, en l'occurrence la récupération de blocs de grès dans un chantier de démolition. D'autres, comme les barrières en bois entourant deux maisons se faisant face de part et d'autre de la rue Racine peuvent résulter d'une forme de mimétisme entre deux voisin-es qui les conduira à adopter des formes de clôtures qui se distinguent dans leur environnement proche.

<sup>1400</sup> Cf. infra. Partie 5, chapitre 5.1.2. « Interagir dans un voisinage » ; « *Echelles de voisinage(s)* ».

<sup>1401</sup> Et qui était parfois stigmatisé du fait de cette différence. Philippe évoque le sobriquet de « clapier » dont était affublé cet ensemble de maisons individuelles identiques et en partie accolées.



Fig. 6.18. Des formes de barreaudages atypiques qui se jouxtent (Rue Racine)

Au-delà des qualificatifs prononcés oralement dans un entretien, la désapprobation d'une forme de clôture peut aussi conduire à des menaces ou à des dénonciations. À l'inverse de la liberté et de l'individualité revendiquée, celles-ci peuvent témoigner des soucis que peuvent poser les modifications de clôtures dans un environnement proche. Au moment du crépissage de sa nouvelle clôture, Philippe (16 Marguerites) est ainsi interpellé par une voisine qui lui indique, à propos de la couleur, que « ça ne [lui] plaît pas », en proférant la menace à peine voilée d'une dénonciation à travers plusieurs questions sur les autorisations reçues pour conduire ses travaux. Didier (21 Sorbiers) a quant à lui fait l'objet d'un contrôle lors du démarrage des travaux de sa nouvelle clôture constituée d'éléments de béton préfabriqués. S'étonnant de ce hasard, il pense avoir été dénoncé par une personne de son voisinage.

Dans ces témoignages apparaît une forte ambivalence dans la manière dont les « goûts » individuels peuvent susciter l'indifférence et la réprobation plus ou moins silencieuse. Ces propos nous confirment que l'esthétique de la clôture sur rue ne relève pas uniquement d'une expression individuelle, envisagée à partir du chez-soi dont elle constituerait la membrane<sup>1402</sup>. En tant que façade, elle est observée, parfois critiquée, et les choix individuels témoignent probablement de la prise en compte d'un contexte qui se caractérise par des règles, mais également par des « normes » collectives dont la clôture semble constituer l'un des signes tangibles et visibles de leur acceptation. Comme l'a notamment montré Éric Charmes, les règles peuvent également servir de « garde-fou » aux éventuelles atteintes à l'environnement<sup>1403</sup>. C'est aussi en cela que la clôture constitue

<sup>1402</sup> LEFEBVRE Henri, 1974, op. cit. ; p. 204-206.

<sup>1403</sup> CHARMES Éric, 2005, op. cit. ; p. 124.

un dispositif<sup>1404</sup>, dans la définition qu'en a proposée Michel Foucault. Mais au-delà des regards individuels ou inter-individuels, la clôture peut-elle être reconnue<sup>1405</sup> comme une composante d'un paysage pour les habitant-es de B. ?

### 6.2.3. Conseiller et prescrire pour favoriser l'expression des individualités ?

À travers les différentes rues étudiées, nous avons pu remarquer qu'au fil des décennies et des lotissements, apparaissaient et disparaissaient, entre les clôtures sur rue, des éléments « tiers », probablement imposés par la collectivité ou le lotisseur, comme le coffret électrique ou la place de stationnement ouverte sur la rue. L'homogénéité des clôtures présentes dans les rues les plus anciennes et leur diversité dans les plus récentes nous interroge, sur les règles, leur application et l'implication des lotisseurs et de la collectivité dans la définition du paysage des rues à travers les clôtures.

Dans ce sous-chapitre, nous reviendrons successivement sur plusieurs aspects ressortant de différents ouvrages, plaquettes de prescription et démarches d'accompagnement portant sur les clôtures en quittant temporairement notre terrain d'étude. Ces documents permettront de préciser les enjeux collectifs liés aux clôtures et surtout la manière dont différentes structures d'accompagnement et de sensibilisation des particuliers distinguent et discernent ceux relevant des individus et de la collectivité. Pour reprendre le constat énoncé précédemment, nous nous interrogerons sur la manière dont la différence et l'individualité sont perçues, accueillies ou souhaitées par les différents acteurs portant un regard et un discours sur les paysages ordinaires.

#### *Prendre en charge la clôture : prescrire et réglementer*

Les clôtures ont fait l'objet de nombreux documents de prescription et de conseil, réalisés par les organismes ayant comme mission l'amélioration de la qualité du cadre de vie comme les CAUE<sup>1406</sup> ou l'encadrement de l'aménagement de certaines parties du territoire, comme les sociétés d'aménagement. Ces documents de prescription et de conseil connaissent un certain essor à la fin des années 1970 et au début des années

---

<sup>1404</sup> FOUCAULT Michel, 1975, op. cit. ; LUSSAULT Michel, 2007, op. cit.

<sup>1405</sup> ROGER Alain, *Court traité du paysage*, Paris, Gallimard, 1997.

<sup>1406</sup> Corpus présenté dans la partie 1, chapitre 1.5, « Une enquête qui articule différents corpus et méthodes ». La liste des plaquettes constituant ce corpus figure à l'annexe 5.

1980, après qu'une « autorisation de clôture » ait été instaurée par la loi du 31 décembre 1976<sup>1407</sup>. À partir de plusieurs exemples, nous présenterons plusieurs préconisations formulées par ces organismes à propos des clôtures et en particulier de leur relation à l'espace public et au paysage urbain.

Dans une plaquette de prescriptions<sup>1408</sup> réalisée par le CAUE des Yvelines et diffusée au début des années 1980 par l'établissement public d'aménagement (EPA) de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, une double exigence est précisée : la clôture « n'est pas un objet parachuté dans l'espace. Elle se raccorde au sol, à la végétation, à la façade... Elle doit tenir compte de son environnement », mais elle doit aussi « inclure [...] des éléments personnalisés (animaux, fleurs, jeux de formes, de couleurs et de matériaux ». Pour l'EPA, « harmoniser ne veut pas dire homogénéiser ». Cette dialectique entre individuel et collectif se retrouve dans d'autres documents, comme, par exemple, dans une plaquette réalisée par le CAUE des Yvelines à la même période. Dans cette plaquette, il est ainsi rappelé que « la clôture est un élément très important du paysage du lotissement, elle lui redonne sa cohérence en constituant la façade de la rue ». Pour cela, tout en partant du principe que « maison, jardin et clôture forment un tout », le document précise que « la prise en compte de l'ensemble de la rue, loin de nuire à votre originalité, ne fera que valoriser votre clôture ».

Au début des années 1980 également, une plaquette du CAUE des Bouches-du-Rhône<sup>1409</sup> va développer un propos assez large sur « les clôtures » introduit par un « plaidoyer pour la clôture », qui, le déplore les auteurs et autrices<sup>1410</sup>, est « entièrement désinvestie par le savoir architectural » alors qu'elle « joue un rôle majeur dans le paysage ». La clôture est y est présentée successivement comme « phénomène culturel », « lieu de liberté d'expression », « lieu de négociation entre l'intérêt public et l'intérêt privé », « outil

<sup>1407</sup> Cette demande d'autorisation, contestée en vertu de l'article 647 instaurant un « droit de se clore », a été remplacé dès 1986 par une déclaration de travaux, une procédure simplifiée. Un refus ne peut se fonder que sur la forme mais non sur le principe de mise en place d'une clôture à l'exception néanmoins des terrains touchés par certaines servitudes et usages locaux. Cf. Coll., *Droit de l'urbanisme : Dictionnaire pratique*, Paris, Le Moniteur, 2000, p. 163.

<sup>1408</sup> Plaquette conservée au « Centre de Documentation de l'Urbanisme » qui était rattaché au PUCA. Le centre a fermé vers 2015.

<sup>1409</sup> CAUE des Bouches-du-Rhône, *Les clôtures*, Marseille, coll. Les carnets du CAUE des Bouches-du-Rhône, 1982.

<sup>1410</sup> Jean-Louis CHAMPSAUR, directeur du CAUE ; Philippe LAMY, « élève architecte INAMA » ; Frédérique BARGE, « étudiante en communication visuelle » à l'école d'art et d'architecture de Marseille-Luminy. L'abréviation « INAMA » renvoie au laboratoire de recherche « Investigations sur l'histoire et l'actualité des mutations architecturales et urbaines » fondé en 1978 au sein de l'ENSA de Marseille.



architectural », « autoconstruction », « phénomène réglementaire ». Des « éléments d'analyse » déclinent ensuite les réflexions autour des « linéaires », des « entrées », de l'« approche paysagère » et du « rapport à la maison », des « matériaux » et de la « préfabrication ». Parmi différentes préconisations, s'adressant autant aux collectivités, aux professionnel·les et habitant·es, la plaquette affirme ainsi que l' « on doit pouvoir envisager parmi les différents moyens de faire du paysage, une totale inversion de nos démarches, reconnaissant la clôture comme essentielle et l'habitation comme secondaire ».



Fig. 6.19. La diversité des clôtures présentes dans le territoire des Bouches-du-Rhône

De manière également surprenante, cette publication propose de définir la clôture comme un « opérateur spatial<sup>1411</sup> », synonyme d'actant<sup>1412</sup>, anticipant sur l'utilisation d'une notion désignant la spatialité définie par un dispositif spatial qui ne sera adopté par les sciences humaines qu'à la fin de la décennie<sup>1413</sup>. À la différence des documents précédents, qui envisageaient la clôture à travers sa situation d'interface entre la maison et la rue, cette

<sup>1411</sup> CAUE des Bouches-du-Rhône, 1982, op. cit. ; p. 11. En note de bas de page, l'utilisation de la notion est attribuée à M. Hamzaoui, à la p. 6 de son diplôme (d'architecture ?) intitulé « Banlieue – Urbanité – Clôture ». Mes recherches ne m'ont pas permis de retrouver la trace de ce document.

<sup>1412</sup> LATOUR Bruno, 1989, op. cit.

<sup>1413</sup> À notre connaissance, la première utilisation de la notion d' « opérateur spatial » remonte à son emploi par Bruno Latour, en 1989. Cf. LATOUR Bruno, 1989, op. cit. ; LÉVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.), 2003, op. cit., article « Actant » ; LUSSAULT Michel, 2007, op. cit.

plaquette insiste davantage sur le rôle des clôtures dans le paysage urbain, mettant au second plan leurs rapports avec les maisons.

Les autres plaquettes et feuillets de conseil édités par les CAUE reviennent très souvent sur le rôle d'interface entre « public » et « privé » de la clôture, insistant notamment sur son importance dans un « paysage commun », en prenant en compte le contexte et en recherchant la continuité avec celui-ci. En lotissement, lit-on dans une plaquette du CAUE de l'Indre, la clôture doit permettre de retrouver « l'unité par l'articulation des différences<sup>1414</sup> ». Les plaquettes rappellent très souvent que la clôture, qui contribue à « la qualité visuelle de la rue » et « préserve l'intimité » est également « indissociable de la maison ». Plusieurs plaquettes insistent pour cela sur l'intégration de différents éléments annexes comme les coffrets électriques, compteurs et boîtes-aux-lettres. Le positionnement de certains coffrets électriques sur la limite mitoyenne dans quelques-unes des rues à B. (plutôt que sur le trottoir, à l'avant de la clôture) semble ainsi rejoindre cette préconisation. Quelques plaquettes éditées plus récemment évoquent les enjeux de biodiversité à travers l'« intérêt écologique des haies<sup>1415</sup> » et la « migration du gibier<sup>1416</sup> ».

Le CAUE du Bas-Rhin, département où se situe la commune de B., a quant à lui édité une plaquette sur les clôtures et les jardins en 2001<sup>1417</sup>. À l'instar des plaquettes éditées par les autres CAUE, le document rappelle notamment que la clôture « est un élément constitutif de l'ambiance de la rue ». Pour la conception de la clôture sur rue, « avant-scène de la maison », l'habitant·e est dès lors invité·e à utiliser « les motifs de clôtures et portails qui correspondent à l'architecture de [sa] maison » tout en tenant compte de son environnement proche par l'observation de « la manière dont sont clôturés les terrains voisins » et en s'efforçant « d'établir des continuités avec ce qui existe déjà ». L'habitant·e est également invité·e à privilégier « des modèles sobres et discrets ».

Dans ces différents documents, nous trouvons régulièrement des indications de matériaux à privilégier ou à éviter. Les matériaux dits « traditionnels » sont souvent mis en avant, en soulignant notamment leur capacité à assurer une « continuité » entre la clôture et son environnement. Les haies « variées », « plessées », « mélangées » sont également

---

<sup>1414</sup> CAUE de l'Indre, (plaquette sans titre), 1988, p. 1.

<sup>1415</sup> CAUE du Tarn-et-Garonne s. d., CAUE du Loiret, 2013.

<sup>1416</sup> CAUE du Loiret, 2013.

<sup>1417</sup> CAUE du Bas-Rhin, *Clôtures et jardins*, 2001 ; p. 1.

préconisées. Contrairement aux manuels sur les clôtures<sup>1418</sup> commentés dans un chapitre précédent, les visuels figurant dans les plaquettes montrent des clôtures proches de celles que nous pouvons trouver dans les quartiers pavillonnaires, avec notamment la présence de murs-bahuts et de barreaudages.



Fig. 6.20. La plaquette réalisée par le CAUE du Bas-Rhin sur l'aménagement du jardin, intégrant des conseils sur la clôture

Étudier et agir les clôtures pour « rechercher et développer la différence »

Un peu plus de deux ans après la loi ayant créé les CAUE<sup>1419</sup>, c'est en juin 1979 qu'est créé à Nancy le Centre d'Études de la Clôture et des Espaces Intermédiaires (CECEI). Comme nous l'évoquions précédemment<sup>1420</sup>, cet organisme de statut associatif<sup>1421</sup> n'a laissé que peu de traces dans les archives et je n'ai pu en prendre connaissance qu'à l'occasion de l'exploration d'un fond d'archive portant sur un sujet bien différent que celui

<sup>1418</sup> Cf. infra., Partie 3, encadré 1 : « Quels matériaux et techniques sont mis en avant par les manuels de bricolage ? »  
<sup>1419</sup> Loi du 3 janvier 1977 sur l'Architecture, Article 1<sup>er</sup>.  
<sup>1420</sup> Cf. infra., partie 0, chapitre 0.5.3. « Des enquêtes documentaires, croisant différentes littératures abordant la clôture » ; « Un corpus découvert fortuitement : les archives du Centre d'Études sur la Clôture et les Espaces Intermédiaires (CECEI) ». La liste de l'ensemble des documents analysés figure en annexe 6.  
<sup>1421</sup> Qui était hébergé au « Centre Culturel André Malraux », à Vandoeuvre-les-Nancy.



qui nous occupe ici<sup>1422</sup>. L'ensemble des documents commentés ici, issus des archives personnelles de Vincent Bradel<sup>1423</sup> indique que le CECEI a connu une période d'activité assez brève, de 1978 à 1980. Son évocation, dans cette recherche, n'est donc pas liée à l'impact de son activité sur notre terrain d'étude, mais pour la synthèse qu'il fait des questionnements qui ont pu se poser à la fin des années 1970 sur le paysage des lotissements et plus largement sur le phénomène pavillonnaire<sup>1424</sup> en adoptant une approche qui s'efforce de prendre en compte les attentes et perceptions des habitant·es. Dans plusieurs documents, le CECEI considère la nécessité de l'obtention d'une « autorisation relative aux clôtures » depuis 1976 et la réforme des procédures de lotissements comme des opportunités pour engager « une réflexion d'ensemble sur ce sujet<sup>1425</sup> ».

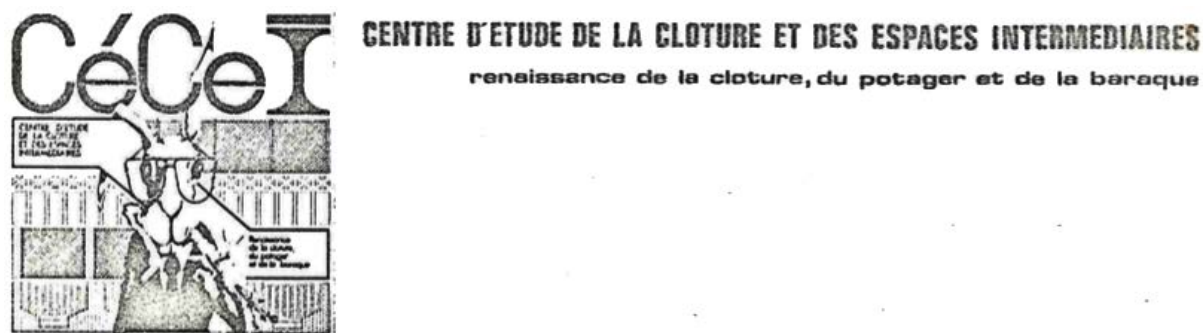


Fig. 6.21. Logo et slogan du CECEI : « renaissance de la clôture, du potager et de la baraque »

Le CECEI se donne pour objectif d'étudier « l'urbanisme des espaces clos et des clôtures » en associant recherche et expérimentation. Il doit permettre, comme l'expriment ses membres issus du domaine de l'architecture et de l'urbanisme<sup>1426</sup>, de répondre à une « demande de qualité », que « l'attitude jusqu'alors adoptée par les DDE<sup>1427</sup> conseillant

<sup>1422</sup> Aux Archives départementales de Moselle, à l'occasion d'une étude urbaine. Ma seconde rencontre avec le CECEI eut lieu au « Centre de Documentation de l'Urbanisme ».

<sup>1423</sup> Chercheur au LHAC (Laboratoire d'Histoire de l'Architecture Contemporaine à Nancy de 1977 à 1993, enseignant-chercheur à l'ENSA de Nancy de 1993 à 2022 et directeur du LHAC, de 2018 à 2022. L'inventaire de ces archives constitue l'annexe 6.

<sup>1424</sup> Le sociologue François Ménard établit une chronologie de la recherche sur ces territoires, en identifiant une première période à la fin des années 1970. Cf. 2018, op. cit., p. 144-155.

<sup>1425</sup> CECEI, *Autoportrait*, 6 novembre 1979 ; p. 3. Les quelques personnes ayant participé au CECEI que nous avons pu identifier sont architectes.

<sup>1426</sup> Ibid. ; p. 3.

<sup>1427</sup> Direction Départementales de l'Équipement, service déconcentré de l'État (nommé actuellement DDT, Direction Départementale des Territoires), qui instruisait et délivrait les permis de construire, élaborait les documents d'urbanisme et

l'effacement visuel de la clôture par une certaine banalité & par une grande transparence [...] n'est plus de mise, d'autant plus que cette banalité, loin d'être neutre comme on pourrait le croire, induit souvent un paysage périurbain d'une grande médiocrité ». Le CECEI se fixe ainsi comme objectif de « rechercher et développer la différence<sup>1428</sup> ». À travers cette affirmation, il fait écho au constat largement partagé jusqu'à aujourd'hui, de la banalité des espaces pavillonnaires, qui serait liée au conformisme<sup>1429</sup> et à l'homogénéité des pratiques et des modèles.

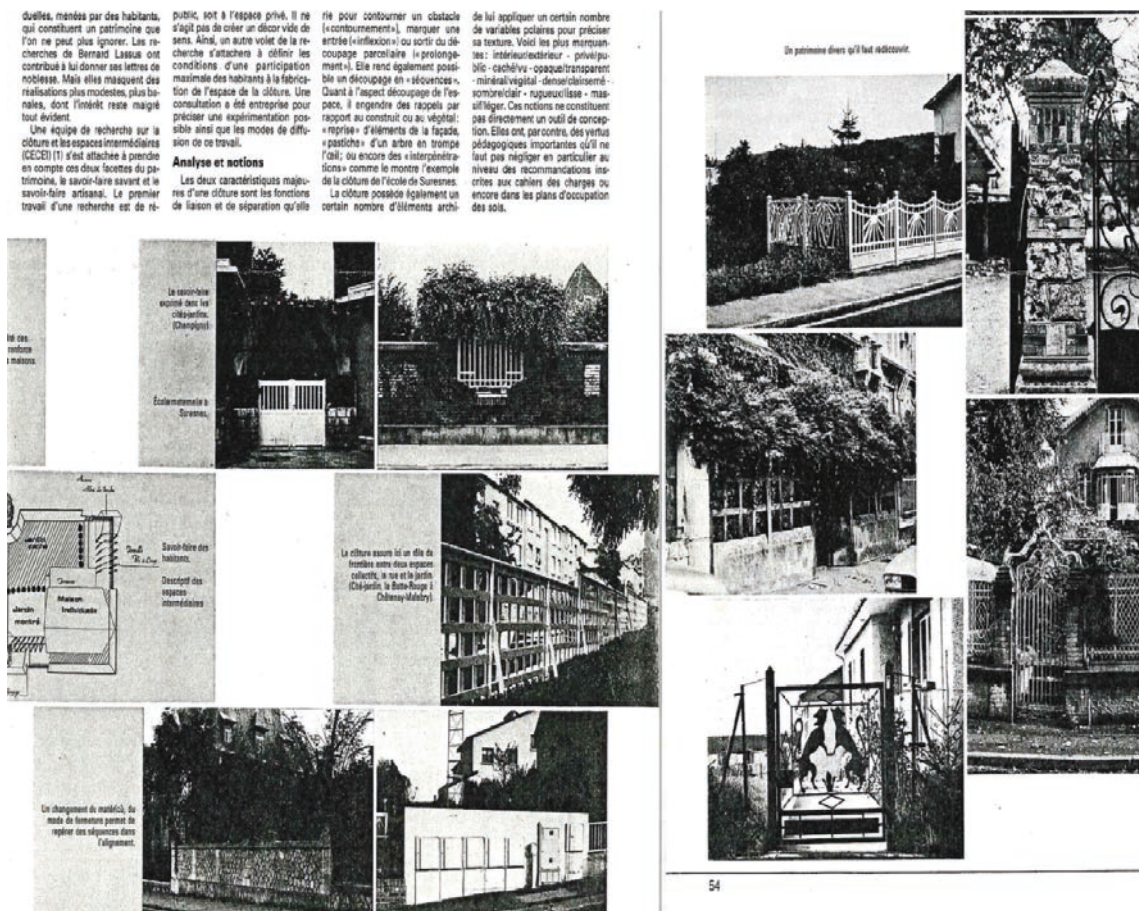


Fig. 6.22. Maquette d'un article du CECEI publié dans la revue *Urbanisme*<sup>1430</sup>

conduisait des opérations d'aménagement pour les communes jusqu'aux lois de décentralisation de 1982-83 ; cf. CHOAY Françoise, MERLIN Pierre (dir.), 2004, op. cit., article « Décentralisation ».

<sup>1428</sup> CECEI, *Autoportrait*, 6 novembre 1979 ; p. 5.

<sup>1429</sup> La conformité et son corolaire, le conformisme est l'une des critiques récurrentes formulées à l'égard des quartiers pavillonnaires jusqu'à nos jours, comme peut l'illustrer, par exemple, le chapitre intitulé « La fabrique du conformisme » (p.57-108) , du pamphlet publié par DEBRY Jean-Luc, *Le cauchemar pavillonnaire*, Paris, L'échappée, 2012. Dans son enquête sur les « Lewittowners » menée dans les années 1960 pour questionner ce conformisme, Herbert GANS vient apporter d'importantes nuances, en soulignant notamment le rôle des individualités dans la « communauté » du Suburb ; cf. GANS Herbert J., 1967, op. cit. ; p. 178 et suivantes.

<sup>1430</sup> Maquette de l'article conservée dans les archives du CECEI conservées par Vincent Bradel, revue *Urbanisme*, n°176, mars 1980.

Dans une proposition d'étude faite auprès de la « direction de l'urbanisme et des paysages <sup>1431</sup> », le CECEI précise également son objectif de « sauvegarder les particularismes régionaux, les biotopes (haies, bosquets, murs de pierre sèche) comme ce dernier lieu d'expression individuelle et populaire qu'est la clôture ». L'association décrit ainsi la clôture comme « un lieu d'investissements affectifs et sociaux », qui ne se limite donc pas à « sa participation à un paysage ». Le CECEI conditionne la possibilité d'envisager « des propositions collectives écoutées et suivies » à la prise en compte des « aspirations individuelles », en se positionnant également comme « un contre-feu utile aux aspects négatifs de l'assistance architecturale : le recours exclusif aux critères esthétiques, le retour au régionalisme, la banalisation et le nivèlement des projets ». Le CECEI rappelle également que « l'usage privatif de la parcelle de lotissement est un aspect tenu pour négligeable par l'urbaniste ». Pour cela, il affirme que « pour la première fois, la prise en compte de cet usage devient postulat de conception : mieux vaut susciter qu'interdire<sup>1432</sup> ». Nous trouvons dans ce positionnement l'un des aspects essentiels et complexes de la clôture sur rue : la dialectique (et parfois l'opposition) entre d'une part, la liberté individuelle des habitant·es à travers les usages du jardin qui constitue l'un des aspects de la vie en pavillon<sup>1433</sup>, et d'autre part la prise en compte d'aspects dépassant l'unité de la parcelle pour imaginer le paysage ordinaire.

L'architecte-conseil de la DDE de Meurthe et Moselle (DDE 54) Jean-François Devonec (1947-1987)<sup>1434</sup> est l'un des principaux animateurs de cette structure associative et c'est par son intermédiaire que s'engagent différentes réflexions en concertation avec les services de l'Etat. Durant sa courte période d'existence, l'action du CECEI prendra la forme de plusieurs études et enquêtes, dont l'une portant sur les démarches de conseil menées par les CAUE et les DDE<sup>1435</sup> s'appuyant sur la collecte des plaquettes réalisées par ces organismes.

---

<sup>1431</sup> CECEI, Clôtures, environnement, demande d'autorisation relative aux clôtures, Proposition d'étude à la direction de l'urbanisme & des paysages ; Direction départementale de l'équipement de Meurthe et Moselle, Nancy, 21 novembre 1979, p. 7.

<sup>1432</sup> CECEI, *Autoportrait*, 6 novembre 1979 ; p. 5

<sup>1433</sup> HAUMONT Nicole, 1966, op. cit. ; p. 138-140. Pour Nicole Haumont, cette liberté se caractérise notamment par les possibilités de « retranchement » dans « les rapports avec les autres », « toujours vécus comme menace ». Voir également FRILEUX Pauline 2010, op. cit. sur le rôle des haies dans cette sensation de liberté.

<sup>1434</sup> Informations trouvées sur la base de données en ligne <https://www.openarch.nl> et confirmée par V. Bradel.

<sup>1435</sup> GEP/DDE 54 et CECEI, *Urbanisme des maisons individuelles. Organisation des espaces résiduels et clôtures. Bilan national des recommandations architecturales relatives aux clôtures diffusées par les plaquettes départementales*, Nancy, octobre 1980 ; document conservé au Centre de Documentation de l'Urbanisme.

Le CECEI s'impliquera également dans l'accompagnement d'une expérimentation dans la commune de Gondreville (Meurthe-et-Moselle), visant à initier de nouvelles manières d'organiser les espaces situés entre la rue et la maison, en agissant à la fois sur le positionnement des maisons sur la parcelle et sur les formes des clôtures. Outre les conseils sur l'implantation des maisons, les futur-es habitant-es ont bénéficié de conseils sur le choix de leur clôture, sur la base d'une sélection menée par le CECEI. L'architecte Jean-François Devonec intervient dans cette opération en tant qu'architecte-conseil pour le compte de la DDE 54. L'expérimentation concerne 27 lots constituant la première tranche d'une opération de 2000 logements devant être réalisée en une dizaine d'années<sup>1436</sup>. Dans le cadre d'une « journée-débat sur le lotissement », entre « élus – administration – techniciens » qui a lieu en octobre 1979, un premier bilan de cette opération est présenté<sup>1437</sup>.

L'expérimentation s'est appuyée sur une série d'ateliers avec les futurs habitant-es de la première tranche d'urbanisation. Les constructeurs seront également invités à prendre part à certains rendez-vous de suivi des projets. La démarche est avant tout incitative, ce qui constitue l'une des premières limites soulignée lors de l'intervention. Il est néanmoins indiqué que la démarche d'accompagnement a eu un certain succès en associant deux voisins « pour créer une harmonie entre deux projets<sup>1438</sup> ». Mais pour aboutir à cela, la procédure semble « lourde parce qu'exceptionnelle et expérimentale<sup>1439</sup> ». Deux pistes pouvant aboutir plus aisément à des résultats sont évoquées en conclusion de ce document : « la vente de parcelles sur critères architecturaux » et la « vente des parcelles avec les clôtures ». Cette démarche confirme néanmoins l'un des postulats fondateurs du CECEI, qui n'a pas totalement perdu de son actualité au moment de la rédaction de cette thèse : « la nécessaire et meilleure prise en compte des besoins de l'habitat par l'abandon du recours exclusif aux critères esthétiques<sup>1440</sup> ».

---

<sup>1436</sup> Dès la fin de la première tranche, ce programme, fixé en 1978, a été remis en cause. En 2022, seuls 272 logements avaient été réalisés (en trois tranches, la première de 27 logements à la fin des années 1970, la seconde de 93 logements au début des années 1980, la dernière de 128 logements à la fin des années 1990. Seule la première tranche est concernée par l'expérimentation sur les clôtures.

<sup>1437</sup> Celle-ci fait l'objet d'une plaquette de 15 pages. Notre propos s'appuie exclusivement sur ce document. Cf. CECEI, *La participation des futurs usagers à la conception et à la réalisation de nouveaux lotissements*, 24 octobre 1979.

<sup>1438</sup> CECEI, 24 octobre 1979, op. cit. ; p. 13.

<sup>1439</sup> Ibid. ; p. 13.

<sup>1440</sup> Ibid. ; p. 14.



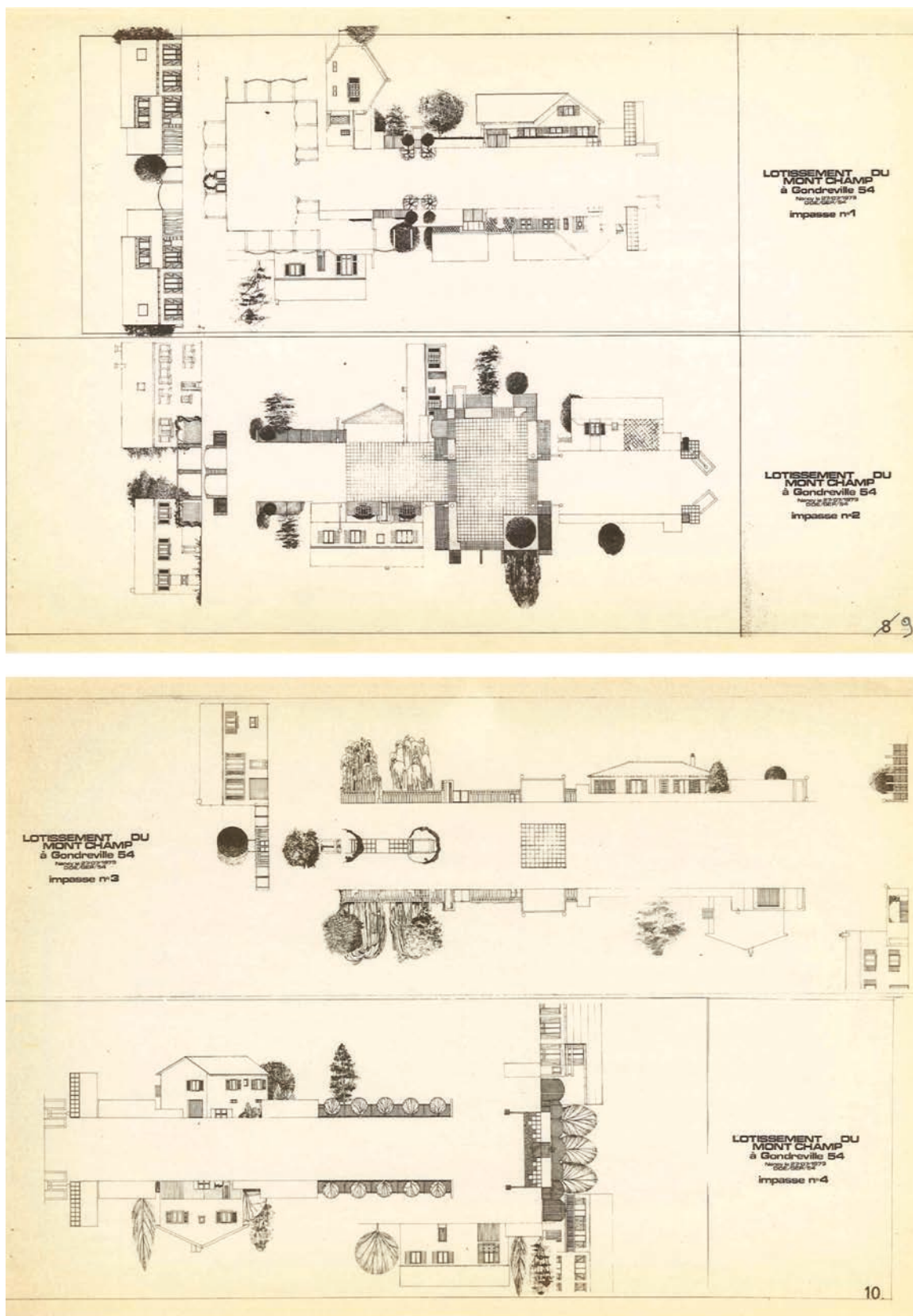


Fig. 6.23. Conception des clôtures à Gondreville<sup>1441</sup>

<sup>1441</sup> CECEI/JF Devonec 1980, archives Vincent Bradel.

Plus de quatre décennies plus tard, que reste-t-il de cette expérimentation à Gondreville ? Les maisons réalisées en 1979 existent toujours, parfois agrandies ou transformées. Les implantations déterminées les unes par rapport aux autres dans le cadre des ateliers ont permis de distinguer de manière simple « l'espace d'entrée, espace du devant » de « l'espace du derrière, caché », plus intensément utilisé par les habitant·es. Le long des rues en impasse desservant les maisons, quelques murets symétriques laissent encore transparaître la tentative d'harmonisation des clôtures menée à la fin des années 1970. La plupart d'entres-elles, constituées de murets bas et de barreaudages probablement postérieurs à la réalisation initiale, ne diffèrent néanmoins pas de celles se trouvant à B. Comme à B., les clôtures se sont peu à peu ajustées aux évolutions des pratiques des habitant·es de Gondreville.

Durant cette brève expérience prospective du CECEI – la seule, à notre connaissance, ayant impliqué des professionnel·les et chercheur·es exclusivement sur la question de la clôture<sup>1442</sup> – apparaissent de nombreuses questions proches de celles explorées dans le cadre de cette recherche, et notamment cette articulation et ces ambivalences de la clôture pensée par l'habitant·e à partir de son chez-soi, de sa parcelle, de sa maison vis-à-vis d'une rue, d'un espace public ou partagé. Le CECEI défendait une approche s'appuyant sur un accompagnement et la recherche d'un accord entre habitant·es et futur·es voisin·es.

Cette approche conduit à s'interroger sur la « responsabilité » de la clôture, envisagée, à partir de la rue, comme une façade de l'espace domestique : ses formes peuvent-elles refléter de manière conjointe des attentes individuelles, plus ou moins convergentes, et, simultanément, des enjeux sociaux et collectifs ? La mise en place des coffrets électriques à la limite de deux parcelles à B., dans les années 1980, semble témoigner d'une même préoccupation. En s'interrogeant sur les haies, Pauline Frileux va proposer un autre regard sur cette *négociation* entre public et privé qui passe par la clôture.

---

<sup>1442</sup> De nombreuses expériences, sur les espaces communs, les seuils, le jardin, l'implantation des maisons, ont été menées dans le cadre d'opérations d'habitat groupé, depuis les années 1970. Ces expériences, parfois analysées en s'intéressant aux usages des habitant·es quelques années après leur livraison, mériteraient d'être revisités, quelques décennies plus tard, pour tenir compte des processus longs et lents d'ajustements et de transformation que nous avons pu suivre à propos des clôtures. Cf. LÉGER Jean-Michel, *Derniers domiciles connus*, Paris, Créaphis, 1990.

*Composer le bocage pavillonnaire : les haies composées*

Dans le cadre de sa thèse, Pauline Frileux s'est intéressée à la mise en œuvre par les habitant-es de différents quartiers pavillonnaires<sup>1443</sup> des « haies champêtres<sup>1444</sup> » promues par les aménageurs et pouvoirs publics. En parallèle des mutations agricoles et de l'aménagement de nouveaux quartiers, le paysage du bocage agricole, sur lequel prennent place les quartiers pavillonnaires, va entamer un processus de « réhabilitation<sup>1445</sup> » dans les années 1970 qui se traduira par la mise en place des premières trames vertes à la fin de la décennie. Ce changement de regard lié à des travaux d'agronomes<sup>1446</sup> a été précédé d'une critique davantage centrée sur le paysage des nouveaux quartiers, comme l'indique cet extrait d'un article de 1957 paru dans une revue de jardinage destinée au grand public :

*« Malgré leur mérite indiscutable, ces différents végétaux qui forment la majorité des haies ne présentent pas assez de diversité pour éviter dans beaucoup de cas une certaine monotonie qui engendre la lassitude et la froideur<sup>1447</sup> »*

Nous retrouvons dans cet extrait l'une des accusations récurrentes faites de manière plus large au paysage des quartiers pavillonnaires et des extensions périphériques. Cette critique va s'intensifier dans les années 1990 après une décennie d'accroissement importante du pavillonnaire et des haies de thuyas. Comme nous l'avons vu dans un chapitre précédent, ces derniers vont incarner l'une des facettes essentielles de la vie pavillonnaire centrée sur l'espace extérieur du jardin préservé des interactions non-souhaitées avec le voisinage par une haie haute et monospécifique. Le mot d'ordre « halte au thuya » brandi par certaines collectivités porte d'abord la critique sur le fait qu'ils « banalisent le paysage<sup>1448</sup> » entre les différentes campagnes désormais urbanisées autour des grandes villes. La « haie composée et fleurie », pouvant intégrer des essences locales, doit permettre d'insérer les quartiers pavillonnaires dans le paysage qui les

---

<sup>1443</sup> Les terrains d'études, choisis pour leur engagement en faveur de la plantation de « haies composées » sont situés en périphérie de Rennes et à Bussy Saint-Georges (commune intégrée au périmètre dépendant de l'Établissement Public d'Aménagement de Marne-La-Vallée).

<sup>1444</sup> FRILEUX Pauline, 2013, op. cit. ; p. 123.

<sup>1445</sup> FRILEUX Pauline, 2013, op. cit. ; p. 111.

<sup>1446</sup> Comme ceux de l'agronome Dominique Soltner, cité par Pauline FRILEUX.

<sup>1447</sup> CUISANCE Pierre, « Les haies décoratives en hiver », in *Jardins de France*, n°6, 1957, cité par FRILEUX Pauline, 2013, op. cit. ; p.124.

<sup>1448</sup> Vidéo de l'agglomération de Rennes, citée par FRILEUX Pauline, Ibid. ; p. 124.

environne <sup>1449</sup> structurant par là un « bocage pavillonnaire <sup>1450</sup> » permettant le développement de continuités écologiques. Nous retrouvons ici l'un des aspects déjà mis en avant par le CECEI<sup>1451</sup> et fréquemment évoqué par les plaquettes des CAUE.

Ces préconisations font l'objet d'une appropriation assez diverse par les personnes rencontrées par Pauline Frileux autour de 2010. La « haie fleurie et composée » qui s'est imposée n'est pas constituée par des essences locales, mais de « cultivars à la mode achetés dans des grandes surfaces de jardinage <sup>1452</sup> » à partir de « critères esthétiques de couleurs et de textures<sup>1453</sup> ». Déclinaison d'une forme de standardisation, la « haie fleurie s'est imposée [...] sans relation au territoire ni à l'histoire des lieux ». La chercheuse attribue notamment cette situation à la très faible connaissance de la botanique par les « pavillonnaires », qui ne bénéficient généralement pas d'« héritage jardinier<sup>1454</sup> », de la part de leurs parents ou grands-parents. Faisant écho à ce constat, d'une perte de connaissance et de savoir-faire, nous avons déjà souligné<sup>1455</sup> une évolution similaire dans la manière dont sont construites les clôtures à B. Les savoir-faire autrefois détenus par des habitant-es exerçant au moins pour partie des professions manuelles disparaissent, la réalisation des clôtures se limite donc de plus en plus à l'assemblage de différents éléments issus du commerce. Le bricoleur n'est plus qu'un rassembleur et un assembleur<sup>1456</sup>. Le rapport au végétal reste très centré sur l'espace domestique détaché, voire décalé de son environnement.

En observant les vues des différentes rues de B., un changement du rapport au végétal semble néanmoins transparaître : dans les rues les plus anciennes, la présence d'une clôture, continue et homogène sur rue cantonne la haie à une position en retrait qui lui fait

<sup>1449</sup> FRILEUX Pauline, *Ibid.* ; p. 129.

<sup>1450</sup> *Ibid.* d'après TRIVIÈRE François-Xavier, 1994, *op. cit.*

<sup>1451</sup> Aspect qui, comme l'évoque le CECEI, avait donné lieu à une résurgence d'une forme de régionalisme tempéré dans l'architecture des pavillons à partir de la fin des années 1970. Cf. LE COUEDIC Daniel, « L'identité à l'encan », in TAPIE Guy, *Maison individuelle, architecture, urbanité*, Paris, L'aube, 2005, p. 86-100.

<sup>1452</sup> FRILEUX Pauline, *Les bocages pavillonnaires : une utopie verte à l'écart de l'écologie urbaine*, in NUSSAUME Yann, PERYSINAKI Aiki-Myrto, JOHANN SERY (dir.), 2012, *op. cit.*, p. 145-153 p. 148.

<sup>1453</sup> *Ibid.* ; p. 148.

<sup>1454</sup> *Ibid.* ; p. 204.

<sup>1455</sup> Cf. *infra.*, Partie 3, chapitre 3.2.3. « Bricoler en recyclant des savoir-faire ou en apprenant « sur le tas » ? ».

<sup>1456</sup> Cette affirmation est en opposition avec la définition de Claude Lévi-Strauss, qui conçoit précisément le bricolage comme une forme d'assemblage d'éléments trouvés sans dessein. À travers la dialectique entre « stratégie » et « tactiques » proposée par Michel de Certeau, nous avons discuté de cette distinction et nuancé cette définition du bricolage. Cf. *infra.* Partie 3, chapitre 3.3.6. « Bricoler pour habiter ? ».



d'abord jouer un rôle dans l'appropriation individuelle du jardin et de la parcelle. Le végétal n'apparaît dans le paysage de la rue qu'à travers le filtre de la clôture située au premier plan. Vu de la maison, le végétal constitue un premier plan à la clôture sur rue.

**ATLAS**  
**Planches**  
**F01 à F08**

La simplification des règles concernant les clôtures, qui favorise un certain éclectisme de celles-ci, donne au végétal un rôle bien plus important : n'assiste-t-on pas à la disparition de la clôture dans le paysage de la rue, au profit du végétal ? Ce constat, établi à partir de la rue, semble diverger de l'analyse conduite précédemment du remplacement des haies par des « claustras » en bois ou en PVC dans de nombreux jardins<sup>1457</sup>. Mais cette contradiction n'est qu'apparente, les claustras étant principalement implantés en retrait de la rue et en limite séparative. Leur apparition sur certaines limites où la stabilité et la permanence doivent primer ne s'oppose pas au renforcement du végétal face à la rue, lorsqu'il n'est pas amené à jouer un rôle dans la régulation des interactions, notamment visuelles, entre voisin-es. Le renforcement du végétal face à la rue, dans les jardins de devant, confirme l'analyse que nous avons conduite précédemment<sup>1458</sup> : les espaces et les dispositifs tendent à se fragmenter dans une logique fonctionnaliste<sup>1459</sup> où chaque élément est assigné à un rôle précis et distinct des autres.

*Influences et inspirations*

Les différents accompagnements et supports de préconisation ou de sensibilisation évoqués jusqu'alors sont peu présents dans les références et sources d'inspirations citées par les habitant-es de B. pour me présenter leurs choix de clôture. Les revues et ouvrages de jardinage auxquels nous nous sommes déjà intéressés sont tout aussi rarement cités. Les recherches se font principalement sur internet, dans les magasins de bricolage ou au fil de ballades et trajets quotidiens.

Après avoir effectué une première recherche sur internet, le magasin de bricolage est l'un des lieux où l'on se rend en priorité pour prendre connaissance et comparer les produits disponibles, comme le relate Jean-Christophe (9 Menhir) :

<sup>1457</sup> Cf. infra., Partie 4, chapitre 4.4, « Occulter : l'épaisseur rassurante de la haie ».

<sup>1458</sup> Cf. infra., Partie 2, chapitre 2.5.2. « Diversité ou diversification des formes et des matérialités ? ».

<sup>1459</sup> J'emploie cette notion non pas en référence à sa signification dans le domaine des sciences humaines, mais dans celui de l'architecture, qui se définit comme la « recherche de la juste adaptation d'un objet, d'une œuvre architecturale, à une fonction déterminée », au détriment de toute forme de souplesse et de la multifonctionnalité qui pouvait caractériser les architectures vernaculaires. Cf. CNRTL, TLFi, article « Fonctionnalisme ».

*« En général, je me renseigne beaucoup, je recherche sur le net, après je compare énormément les prix, la qualité, [...], pour la construction, je me rappelle, je pouvais faire dix magasins, pour vérifier le meilleur rapport qualité-prix, ça usait ma femme donc c'est moi qui m'en occupais, je lui soumettais le choix aussi, et puis après, le choix restreint, et puis après, on choisissait [...]. »*

Les recherches ne sont pas toujours aussi systématiques. Comme nous l'avons déjà évoqué<sup>1460</sup> à propos d'Harold (25 Menhir) ou de Dider (21 Sorbiers), le hasard d'une visite dans un magasin de bricolage peut orienter le choix des matériaux à travers un coup de cœur facilitant la prise de décision. Pour d'autres, l'inspiration viendra des visites et ballades du quotidien ou du dimanche, dans les environs principalement, où l'on peut prendre connaissance de clôtures réalisées dans des quartiers similaires, comme le raconte Philippe (16 Marguerites), qui a pris plusieurs mois à chercher des sources d'inspiration pour réaliser une clôture correspondant à l'arrondi de sa limite sur rue :

*« Oui, j'étais à [C], à [F], dans les nouveaux quartiers forcément, mais j'ai pas trouvé un exemple d'arrondi [...] c'est vraiment sur le terrain avec ma femme, on se baladait, on disait ça, ça me plaît, j'ai pris les mesures [...] il y a une très belle réalisation rue Mozart à [B.], vous pouvez pas la louper, [...] c'est une maison qui fait l'angle. »*

Cette approche est bien résumée par Jeannine (1 Donon), qui pour sa clôture « regarde un peu à gauche, à droite [...] prend des idées ». Dans ces recherches, nous trouvons une constante, celle d'un contexte pavillonnaire qui « filtre » en quelque sorte la collecte des références prises en compte. Si les personnes rencontrées ne font quasiment jamais référence à un paysage qui contiendrait et dépasserait leur parcelle, la prise de connaissance de références dans des contextes similaires conduit incidemment à la prise en compte d'un environnement local.

#### *Penser le paysage urbain des individus*

Dans cette lecture croisée des préconisations faites par des professionnels en faveur d'une amélioration du cadre de vie, à partir des clôtures, et les pratiques habitantes, nous constatons des convergences malgré l'absence, concrète, de rencontre entre eux. En

---

<sup>1460</sup> Cf. infra. Partie 3, Chapitre 3.2.3 : « 2.2.3. Bricoler en recyclant des savoir-faire ou en apprenant « sur le tas » ? ».

effet, comme nous venons de le voir, l'abondante littérature produite pour accompagner les particuliers dans la fabrication de leur clôture, tant les ouvrages que les fiches et guides élaborés par les CAUE, semblent peu mobilisés par les habitant-es, au profit des magasins de bricolage et de sources d'inspiration situées dans leur environnement proche. Si ce dernier aspect peut conduire à la prise en compte d'un contexte par ailleurs absent des préoccupations des habitant-es dans la détermination de la forme de leur clôture sur rue, elle peut aussi produire une forme de conformisme, par la redondance des références et des sources d'inspirations issues d'un contexte assez restreint, d'un « entre-soi » en quelque sorte. La « différenciation », mise en avant le CECEI par exemple, ne s'opère qu'à travers le choix de produits manufacturés dans les magasins de bricolage.

Le CECEI, lors de sa création à la fin des années 1970, partait de la mise au jour des conflits entre habitant-es et professionnel-les se traduisant par une « banalisation réglementaire excessive<sup>1461</sup> ». La simplification des règles applicables aux clôtures dans les rues les plus récentes et, plus récemment, la simplification des règles dans le cadre d'un règlement d'urbanisme élaboré à l'échelle de l'intercommunalité dont fait partie la commune de B. pourrait avoir apporté une réponse à ce constat. Mais cette simplification n'a pas forcément permis d'envisager ce paysage au-delà de la juxtaposition des initiatives individuelles, plus ou moins ajustées les unes aux autres par les effets de la mitoyenneté. La mise en place des clôtures sur rue à B. peut-elle contribuer à faire émerger la conscience partagée<sup>1462</sup> d'un paysage ?

#### 6.2.4. Individualité et paysage individuel

La conscience de contribuer à la constitution d'un paysage semble passablement absente des récits que peuvent faire les habitant-es de B., en partant de leur espace individuel et de leurs clôtures. La forme, la couleur, l'épaisseur ou la matérialité de la clôture apparaissent d'abord et quasi-exclusivement comme un choix individuel, qui n'est, dans les discours, presque jamais rattaché à un paysage ou à un quelconque commun, dépassant la parcelle. La notion de paysage urbain, qui suppose l'existence d'un

---

<sup>1461</sup> BRADEL Vincent, « À la redécouverte de la clôture », in *Revue immobilière de l'Est*, s.d., p. 58-61.

<sup>1462</sup> ROGER Alain, 1997, op. cit.

« cadrage perceptif »<sup>1463</sup> est par conséquent problématique pour envisager les clôtures sur rue : la conscience du paysage ne semble apparaître qu'à travers le regard de celui ou celle qui vient de l'extérieur et non de ceux qui habitent le même « pays<sup>1464</sup> ». Quelques indices nous donnent à percevoir des fragments non pas d'un discours commun, mais d'une manière commune d'envisager la clôture sur rue, sans qu'elle s'oppose frontalement à l'expression des individus qui voient et partagent, plus largement, un espace partagé, la rue, à travers les clôtures qui y font front et face. Face à la conscience problématique d'un paysage commun<sup>1465</sup>, c'est également l'individualisme que peut incarner le pavillonnaire<sup>1466</sup> que nous interrogeons : comment peut-on envisager qu'un paysage puisse naître parce qu'il est reconnu<sup>1467</sup> comme tel par et à travers des pratiques individuelles<sup>1468</sup> revendiquées comme telles ?

#### *L'impossibilité de voir un paysage<sup>1469</sup> ?*

À travers la diversité de leurs clôtures, les rues de B. ne semblent pas pouvoir être perçues<sup>1470</sup> comme homogènes. Si les rues les plus anciennes se caractérisent par la présence de clôtures issues de l'application stricte de règles précises, la simplification et, in-fine, l'effacement de celles-ci conduisent à la quasi-disparition de tout élément qui, à première vue, pourrait être commun aux différentes clôtures. Dans la rue du Menhir notamment, toute perception unifiée apparaît d'emblée problématique, tant les dispositifs mis en place pour assurer un rôle de clôture en limite de la parcelle peuvent paraître différents. Et pourtant, tous ces éléments semblent agir en tant que marquages, mêmes discontinus, disparates, fragmentés. Leur diversité ne permet pas directement de les

<sup>1463</sup> CAUQUELIN Anne, *L'invention du paysage*, Paris, Presses universitaires de France, 2004.

<sup>1464</sup> Pour reprendre le préfixe de « paysage », qui conduit le philosophe Alain ROGER (1997, op. cit.), à s'intéresser du passage du « pays » au paysage.

<sup>1465</sup> En suivant pour cela John Brinckerhoff-Jackson, nous envisageons le paysage comme une « question collective », se distinguant des représentations paysagères, notamment artistiques, qui peuvent être individuelles. Cf. BRINCKERHOFF-JACKSON John, 1984, op. cit. ; chapitre 1.

<sup>1466</sup> L'individualisme du pavillonnaire (en tant que forme urbaine, individu et mode de vie) est l'un des principaux axes de la critique constante qui en est faite, en oubliant souvent de restituer ce qui s'y joue dans une perspective sociale et territoriale plus large. Cf. infra. Partie 0, chapitre 0.1.1. « L'espace pavillonnaire : terrain de débats et de controverses » & cf. GENESTIER Philippe, « Question du pavillonnaire dans la société des individus. Aspirations habitantes et doctrines techniques », in *Annales de la recherche urbaine, Individualisme et production de l'urbain*, n°102, 2007, p. 19-29.

<sup>1467</sup> ROGER Alain, 1997, op. cit.

<sup>1468</sup> On pense notamment au titre d'un numéro des Annales de la Recherche Urbaine, paru en 2007, consacré à l'habitat pavillonnaire et au périurbain, intitulé « Individualisme et production de l'urbain ».

<sup>1469</sup> Ou d'inventer ensemble le paysage des clôtures ?; cf. CAUQUELIN Anne, 2004, op. cit.

<sup>1470</sup> LÉVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.), 2003, op. cit., article « paysage ».

écarter d'une désignation commune en tant que « clôture », même s'ils n'ont rien à voir avec celles que l'on peut trouver dans les autres rues, à première vue.

Si nous inversons cette première observation, pour essayer de distinguer ce qui fait « commun », dans ces différentes rues, en laissant provisoirement de côté la forme des clôtures, que pouvons-nous identifier ? Nous pouvons tout d'abord évoquer un alignement des maisons, toujours strict et perceptible, résultat de l'application d'une règle commune. Mais la règle est-elle le seul vecteur par lequel une unité, un sentiment de commun pourrait s'instaurer ? Nous avons vu que dans les rues où les règles étaient les plus strictes comme la rue Schweitzer, notre perception de l'unité pouvait être brouillée par les différentes variations de clôtures aux formes générales similaires. Le recul de la maison permet de produire un espace de devant auquel nous nous sommes intéressés dans un chapitre précédent : nous avons pu l'envisager comme l'incarnation concrète d'une « norme spatiale » (ou « identité spatiale collective<sup>1471</sup> »), associant un « ensemble de discours, de représentations et de pratiques normatives du bon usage de son espace par un groupe donné<sup>1472</sup> », partagée par les individus faisant du « devant » un espace ouvert vers la rue. Or, l'un des processus corollaires de la fragmentation et de la diversification des clôtures est la plus grande ouverture du jardin de devant vers la rue. La clôture sur rue assure de moins en moins une fonction d'*occultation* ou de *délimitation*. Elle agit de plus en plus en tant que *marquage*, renforçant l'ouverture du « devant » et incarnant de manière claire et tranchée une distinction structurante de l'espace pavillonnaire<sup>1473</sup>. Cette dimension commune du marquage témoigne d'une spatialité partagée par les pavillonnaires. Comment passer de la spatialité au paysage, ou d'une praxis commune, à une conscience partagée ?

#### *Individualité et banalisation*

L'autre sujet de critique récurrente de l'espace pavillonnaire souligne sa banalité, son homogénéité et le conformisme qui y régit les pratiques. Cette critique – miroir inversé de la précédente – renvoie à une forme de standardisation de l'espace et des modes de vie passant par des formes architecturales, des matériaux et des règles qui contribuent à l'homogénéiser. La critique du rôle des règles dans ce processus de banalisation est

---

<sup>1471</sup> LÉVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.), 2003, op. cit., article « Identité spatiale collective ».

<sup>1472</sup> Ibid.

<sup>1473</sup> HAUMONT Nicole, 1966, op. cit.

notamment portée par le CECEI, qui propose d'y substituer une logique de projet impliquant habitant·es et acteurs publics dans une situation donnée. Pour conduire cette démarche, « la clôture apparaît comme un lieu d'échange possible d'une certaine culture sur l'espace urbain<sup>1474</sup> ». Elle peut à ce titre devenir un « un lieu privilégié d'apprentissage pour l'habitant<sup>1475</sup> », pour lui permettre de dépasser une perception de l'espace qui ne serait centrée que sur sa parcelle et à partir de celle-ci. Mais comment envisager de penser ce paysage commun à partir et avec les habitant·es ? La seule expérience, réduite et ancienne de Gondreville n'apporte que des réponses partielles, à travers une démarche de médiation permettant de réunir les habitant·es pour s'engager dans une négociation dont l'issue reste néanmoins incertaine.

Par ailleurs, plus de quarante ans après cette expérience, l'actualité de l' « urbanisme des maisons<sup>1476</sup> » semble prise en tenaille entre une forte mainmise des constructeurs et opérateurs immobiliers (dans des projets groupés) et des opérations plus diffuses<sup>1477</sup>, où la question d'une intervention conjointe des habitant·es ne se pose pas. Dans ce contexte, la diversification des clôtures, de plus en plus éclectiques dans leurs formes, n'empêche pas certains processus d'homogénéisation de se poursuivre, à travers l'industrialisation et la massification des produits finis, qui, rassemblés, sont amenés à constituer des clôtures limitant, comme nous l'avons déjà évoqué, l'activité du bricoleur à la collecte et à l'assemblage d'éléments manufacturés.

Entre l'augmentation de l'éclectisme des clôtures<sup>1478</sup>, expression affirmée de l'individualisme et la banalisation, expression du conformisme, quelle issue peut-on trouver pour envisager la possibilité d'un paysage ? La notion d' « original », qui figure dans les objectifs énoncés par le CECEI en 1979 peut nous aider à dépasser cette opposition. Cette notion se définit de deux manières. Son premier sens désigne un

---

<sup>1474</sup> BRADEL Vincent, s.d., op. cit.

<sup>1475</sup> Ibid.

<sup>1476</sup> BAUER Gérard, *Un urbanisme pour les maisons*, Paris, Ed. UGE, 1979.

<sup>1477</sup> CASTEL Jean-Charles, « De l'étalement urbain à l'émiettement urbain » in *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°102, 2007, p. 89-96.

<sup>1478</sup> J'emploie ce terme à dessein, car l'éclectisme architectural du XIXe siècle est lui aussi lié au développement d'éléments architecturaux préfabriqués permettant, à partir d'un gros-cœuvr brut, d'agrémenter une façade. Pour une étude de cas, sur un matériau spécifique, la terre cuite, on se reportera à l'ouvrage de Valérie Nègre, *L'ornement en série. Architecture, terre cuite, carton-pierre*, Sprimont, Mardaga, 2006.

ouvrage « créé pour les besoins de la cause, qui n'est pas une adaptation<sup>1479</sup> ». Son second sens permet de qualifier un ouvrage « hors du commun ; qui porte la marque spécifique de son auteur<sup>1480</sup> ».

L'originalité des clôtures présentes dans les douze rues étudiées recouvre ces deux significations. Dans les rues les plus récentes, l'originalité des clôtures réside dans la distinction d'une parcelle individuelle que les clôtures peuvent rendre perceptible à partir de l'espace public. Dans les rues les plus anciennes, le caractère « original » des clôtures repose sur une réalisation individuelle de certaines parties de la clôture, comme la maçonnerie ou le barreaudage. Les motifs et formes sont très proches, mais leur fabrication sur place et pour un besoin particulier les rend originaux. Une même notion, dans ces deux significations, peut réunifier l'unité et la diversité, ou du moins permettre d'en dépasser l'opposition. Mais comment penser le caractère consubstantiel de ces deux aspects que l'originalité a permis de rapprocher ? Comment envisager conjointement, comme des corolaires, conformisme, homogénéité d'une part, éclectisme et individualisme d'autre part pour réfléchir au « paysage » pavillonnaire ?

*Voir et penser simultanément le tout et les parties*

Dans la restitution de cette enquête, nous avons adopté plusieurs points de vue successifs pour tenter de faire le tour de la clôture. Pour l'envisager simultanément dans son unité individuelle et dans son implication dans un ensemble plus large, nous avons pu constater ce que la notion unifiante de paysage pouvait avoir de problématique.

Cette difficulté fait écho à une autre qui a traversé les sciences humaines pour envisager l'individu et la société, en entonnoir, en miroir, dans leurs corrélations ou déterminations mutuelles. Plusieurs issues semblent se présenter à nous. À partir de son intérêt pour le « détail », l'ethnologue Albert Piette<sup>1481</sup> propose de distinguer un « mode mineur » et un « mode majeur ». Selon lui, ces deux modes coexistent de manière permanente et non-conflictuelle. Néanmoins, le mode mineur, omniprésent, reste non-significatif, même s'il peut parfois être considéré comme un « détail significatif ». Cette coexistence a également

---

<sup>1479</sup> CNRTL, TLFi, article « Original ».

<sup>1480</sup> Ibid.

<sup>1481</sup> PIETTE Albert, 1996, op. cit. ; p. 218.

été décrite par Luc Boltanski et Laurent Thévenot, en proposant de l'envisager comme différents « mondes » en interaction :

*« aucune situation, aussi pure soit-elle, ne peut éliminer à jamais la diversité des contingences dont le bruissement se maintient aux confins de ce qui est en ordre [...]. Chacun des mondes porte la trace, par ce tohu-bohu, de la possibilité d'autres mondes<sup>1482</sup>. »*

Ces deux tentatives de conceptualisation des relations entre des unités en interaction, individus et groupes, individus et société sont reliées par le sociologue Bernard Lahire<sup>1483</sup> aux travaux de la sociolinguistique et notamment à ceux de William Labov<sup>1484</sup> : dans ses enquêtes, celui-ci propose de considérer la langue comme une « unité de variations ». Il observe qu'une langue n'existe jamais, dans la pratique concrète des individus, sous sa forme pure, mais connaît une multitude de variations contextuelles, qui peuvent s'articuler dans le continuum d'une conversation.

Si nous transposons ces notions pour observer les clôtures de B. (et la manière dont les habitant·es les conçoivent), nous pouvons penser la clôture comme une langue, se caractérisant par certains traits communs, partagés par les différents locuteurs et permettant de partager une définition minimale de celle-ci et des variations, contextuelles, « modes mineurs », liées à chaque situation d'interaction. Celle-ci se définirait par la relation entre la parcelle, individuelle, et une rue, partagée. La clôture sur rue ne se définit plus comme un « marqueur frontière<sup>1485</sup> » qui souligne son rôle de distinction, mais comme une *interface de marquage* en interaction avec différentes échelles et espaces.

Envisagée comme interface dans une « unité de variations », la clôture est donc à la fois multiple et unique, à l'instar de l'individu multiple, de l'homme pluriel dans la société<sup>1486</sup>. À l'interrogation que nous pouvions formuler plus haut, en s'interrogeant sur l'individualité<sup>1487</sup> de l'espace des individus, nous répondons donc qu'il l'est, indéniablement, tout en constituant potentiellement une unité subsumant et dépassant ces multiples variations.

<sup>1482</sup> BOLTANSKI Luc, THÉVENOT Laurent, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991, p. 171

<sup>1483</sup> LAHIRE Bernard, *La culture des individus. Dissonances culturelles et distinctions de soi*, Paris, La découverte, 2004 ; p. 731.

<sup>1484</sup> LABOV William, *Le parler ordinaire*, Paris, Les éditions de minuit, 1978.

<sup>1485</sup> GOFFMAN Erving, 1974, op. cit. ; p. 55.

<sup>1486</sup> LAHIRE Bernard, 1998, op. cit. ; p. 171.

<sup>1487</sup> RAYMOND Henri, 1984, op. cit.



Pour reformuler cela de manière plus brève : la pluralité de l'espace des individus peut devenir constitutive de son unité, par-delà et avec les individus.

*Individualités et individualismes en interaction : le paysage des individus ?*

*« un paysage, comme un langage, est le terrain du conflit et du compromis perpétuels entre ce qui peut être établi par l'autorité et ce que le vernaculaire s'obstine à préférer<sup>1488</sup>. »*

Les différentes clôtures en co-présence le long des rues de B. peuvent dès lors être envisagées dans leur unité sans exclure leur individualité. La conscience d'un paysage peut commencer à s'esquisser, à partir d'une diversité d'éléments juxtaposés, issus, chacun, de « tactiques<sup>1489</sup> » individuelles qui vont s'agrèger et s'ajuster les unes aux autres. La notion de vernaculaire, qui apparaît subrepticement dans un article du CECEI<sup>1490</sup> en référence au paysagiste Bernard Lassus<sup>1491</sup> va nous aider à poursuivre cette réflexion.

En présentant l'un des enjeux auxquels une réflexion sur les clôtures et les espaces intermédiaires doit répondre, l'architecte Jean-François Devonec affirme ainsi que « c'est la peur du vernaculaire qui a conduit les urbanistes quels qu'ils soient à prendre des mesures répressives<sup>1492</sup> ». Mais d'où vient cette peur ? Et quelles sont les mesures répressives évoquées ici ? Les « ruses » et « arts de faire<sup>1493</sup> » proposés par Michel de Certeau pour qualifier le décalage qui s'opère, dans les pratiques ordinaires vis-à-vis des productions industrielles peuvent apparaître comme des modalités de faire face à cette « répression<sup>1494</sup> », terme dur pour désigner les règles et la vérification de leur application, dont l'abstraction a pu conduire à l'homogénéisation et à la banalisation des clôtures (et des paysages) réduisant toute possibilité d'originalité, dans les deux sens de cette notion.

<sup>1488</sup> BRINCKERHOFF-JACKSON John, 1984, op. cit. ; p. 263.

<sup>1489</sup> CERTEAU Michel de, 1980, op. cit.

<sup>1490</sup> BRADEL Vincent, s.d., op. cit.

<sup>1491</sup> LASSUS Bernard, 1986, op. cit.

<sup>1492</sup> BRADEL Vincent, « Reconstruire les clôtures », in *Urbanisme*, n° 176, mars 1980.

<sup>1493</sup> CERTEAU Michel de, 1980, op. cit. ; p. XXXVII.

<sup>1494</sup> Le terme de « répression » est notamment employé par Michel Foucault, dans *Surveiller et Punir* pour désigner les réponses du pouvoir à l'observance des procédures techniques et disciplinaires. Pierre Mayol, à propos des conventions partagées dans l'espace du quartier, parle de « répressions minuscules » ; cf. MAYOL Pierre, « Habiter », in CERTEAU Michel de, GIARD Luce, MAYOL Pierre, 1980, op. cit., p. 15-185 ; p. 28.

Le vernaculaire désigne ce qui est « propre à un pays, à ses habitants<sup>1495</sup> ». Il s'oppose donc à l'homogénéité, à la banalité qui résulte de l'industrialisation et de la standardisation. Pour réfléchir aux implications de cette notion pour penser l'unité et la pluralité des individus dans les paysages des rues de B., nous nous appuyerons sur quelques aspects des réflexions menées par le paysagiste et théoricien américain John Brinckerhoff-Jackson pour tenter de définir cette notion<sup>1496</sup>, à partir d'un contexte néanmoins bien différent du nôtre<sup>1497</sup>.

Le paysage vernaculaire se définirait, selon John Brinckerhoff-Jackson, comme le « complexe spatial, composé d'entités infrapolitiques, dont la taille et la forme sont l'objet de modifications courantes, mais dont la morphologie tend finalement à être uniforme, car ajusté à des besoins basiques, ordinaires et strictement utilitaires<sup>1498</sup> ». Mais l'uniforme se distingue selon lui du standard, car « quels que soient ses mérites, quelles que soient ses limites, le vernaculaire représente un écart vis-à-vis d'une forme standardisée, d'une forme fondée sur la tradition ou d'un ensemble de règles et de principes généralement acceptés<sup>1499</sup> ». Cette distinction est proche de celle proposée par Michel de Certeau, qui distingue, dans les « manières de faire<sup>1500</sup> » les « mille pratiques par lesquelles des utilisateurs se réapproprient l'espace organisé par les techniques de la production socioculturelle ». L'observation attentive des clôtures de la rue Schweitzer, uniformes à première vue, permet de faire apparaître les multiples écarts (dont témoignent de petites variations de couleur ou de forme) vis-à-vis d'une règle pourtant perçue comme stricte, mise en œuvre par le biais d'un bricolage individuel. À l'autre extrémité temporelle du corpus de rues, l'apparent éclectisme des clôtures de la rue du Menhir est lié à la juxtaposition située de différents éléments qui, isolément, sont standardisés et issus d'un procès de production industrielle.

**ATLAS**  
**Carte**  
**B01**

<sup>1495</sup> CNRTL, TLFi, article « Vernaculaire ».

<sup>1496</sup> Dans un article sur la genèse de cette notion chez John Brinckerhoff-Jackson, Jordi Ballesta rappelle qu'elle va peu à peu se définir, sur plusieurs décennies, au travers de nombreux textes et conférences. Les éléments de définition que nous mobilisons ici partent de la notion telle qu'elle s'est stabilisée dans les années 1980. Cf. Jordi BALLESTA, « Le vernaculaire selon John. Quatre étapes dans la définition d'une notion centrale dans l'œuvre de J.B. Jackson », in *Les carnets du paysage*, n°30, Arles / Versailles, Actes Sud/ENSP, 2016.

<sup>1497</sup> La réflexion de John Brinckerhoff-Jackson s'est nourrie des explorations et observations des transformations qu'il a pu faire du territoire américain et notamment de toutes les formes d'urbanisation plus ou moins spontanées qui ont pu s'y développer.

<sup>1498</sup> Définition de John Brinckerhoff-Jackson extraite de l'article de Jordi BALLESTA, 2016, op. cit. ; p. 36.

<sup>1499</sup> BRINCKERHOFF-JACKSON John, *Urban circumstances*, 1985, cité par BALLESTA Jordi, 2016, op. cit. ; p. 41.

<sup>1500</sup> CERTEAU Michel de, 1980, op. cit. ; p. XL.

Dans le même texte, John Brinckerhoff-Jackson précise que « le vernaculaire est gouverné par les circonstances », tandis que « l'establishment est régi par des lois universellement acceptées ». À l'inverse d'une définition associant le vernaculaire au local, le paysage vernaculaire selon John Brinckerhoff-Jackson est « faiblement ancré, hétéronome, intrinsèquement insuffisant, structurellement incomplet, mais aussi façonné au gré des opportunités et de l'acquisition de savoir-faire amateurs<sup>1501</sup> ». Le paysage vernaculaire serait ainsi le produit de la « créativité des gens ordinaires », pour reprendre les mots de Michel de Certeau, s'appuyant sur une praxis et un habiter, nécessairement situés, sans forcément être ancrés dans ces lieux, à l'image des « pavillonnaires ».

Le paysage vernaculaire se définit dans une instabilité constante, qui mobilise des principes d'« ajustement », d'« inflexion » et d'« adjonction » permettant à l'habitat de s'adapter aux circonstances. Nous retrouvons dans ces distinctions celles que proposait Claude Lévi-Strauss entre le savoir-faire de l'ingénieur et celui du bricoleur qui envisage son action à partir des « moyens du bord<sup>1502</sup> » et d'un « univers instrumental [...] clos ». Incidemment, à travers le regard de John Brinckerhoff-Jackson, la définition du paysage sur laquelle nous nous étions appuyés s'est modifiée : d'une reconnaissance<sup>1503</sup> liée à la perception et à la culture (parfois appelée « paysage-image<sup>1504</sup> »), le paysage devient une « expérience du monde<sup>1505</sup> » qui « naît dans le moment où une intentionnalité soustrait au hasard une part du monde naturel pour lui conférer une forme significative<sup>1506</sup> ». Autrement dit, le *paysage de la clôture* émerge des pratiques d'appropriation mises en œuvre par les habitant-es de B<sup>1507</sup>.

Des différences doivent néanmoins être soulignées entre les paysages de B. et la définition du paysage vernaculaire proposée par John Brinckerhoff-Jackson dans l'importance qu'il accorde à la mobilité et à la dimension transitoire et instable<sup>1508</sup> des installations qu'il qualifie de la sorte. À B., au contraire, les interventions matérielles des

<sup>1501</sup> BALLESTA Jordi, 2016, op. cit. ; p. 42.

<sup>1502</sup> LÉVI-STRAUSS Claude, 1960, op. cit. ; p. 31. Les réflexions de Claude Lévi-Strauss sur le bricolage sont discutées dans la partie 3, chapitre 3.2, « Fabriquer : agir et penser par le bricolage ».

<sup>1503</sup> ROGER Alain, 1998, op. cit.

<sup>1504</sup> JAKOB Michael, *Le paysage*, Gollion, Infolio, 2008 ; p. 32.

<sup>1505</sup> VANDERGUCHT Daniel, VARONE Frédéric (dir.), *Le paysage à la croisée des regards*, Bruxelles, La Lettre Volée, 2006 ; p. 11.

<sup>1506</sup> Ibid.

<sup>1507</sup> Cf. Infra., Partie 2, chapitre 2.4.2. « Le « faire », une modalité d'appropriation de l'espace ? ».

<sup>1508</sup> BALLESTA Jordi, 2016, op. cit. ; p. 44.

habitant·es, même parfois provisoires dans les faits, témoignent d'une recherche de stabilité et de maîtrise, voire d'ancrage, comme peuvent en témoigner les massifs de fondations des murets de clôture sur rue.

À travers ce propos, nous mesurons le chemin qu'il reste à parcourir pour réussir à concevoir – de manière prospective et réflexive – le paysage ordinaire des individus, en s'appuyant sur la notion de *vernaculaire*. Une interrogation demeure : dans quelle mesure l'intervention des urbanistes, architectes et, plus largement, celle de tous les professionnel·les du « cadre de vie » pourrait-elle ne pas invariablement se traduire par des « mesures répressives<sup>1509</sup> » ?

Toutes ces réflexions nous ont conduits sans que nous ne l'énoncions explicitement, à esquisser à travers l'utilisation, problématique au premier abord, de la notion de « paysage », les contours d'un « collectif de fait<sup>1510</sup> » pouvant réunir les clôtures, les habitant·es de B. et leurs interactions respectives. La notion de « paysage vernaculaire » ouvre la possibilité de penser ces interactions, qui mettent en jeu « mode mineur et majeur » d'une pratique commune consistant à se clôturer. Nous avons démarré la réflexion en interrogeant le lieu commun affirmant que « le français aime se clôturer ». Le dernier chapitre apportera quelques éléments de réponse à cette première interrogation en s'intéressant aux contours et aux contenus des « collectifs » d'individualités apparus au fil de cette recherche.

---

<sup>1509</sup> DEVONEC Jean-François, extrait d'une citation, in BRADEL Vincent, 1980, op. cit.

<sup>1510</sup> HANUS Gilles, 2016, op. cit. ; p. 41.

## Chapitre 6.3 / Tous et toutes d'accord pour se clôturer ?

*« Les plus importants messages dans la relation homme / maison sont ceux que nous nous envoyons à nous-mêmes. Ils traduisent des interactions que nous provoquons et qui nous reviennent. Leur réalisation est une accumulation jamais terminée d'actions, de perceptions, qui confirment, modifient, enrichissent, transforment et affectent à leur manière le sentiment de notre identité sociale<sup>1511</sup>. »*

Dans cet ultime chapitre, nous allons examiner un paradoxe que les entretiens menés à B. ont fait apparaître : peu de personnes, parmi celles rencontrées, ont affirmé de manière explicite leur souhait de s'enclorre tout en expliquant pourtant de manière précise les manières dont elles l'ont fait et les différentes raisons les ayant conduits à faire certains choix. Une partie des réflexions développées dans ce chapitre vont nous amener à quitter la clôture sur rue, pour élargir notre observation en prenant en compte plus largement les relations de voisinage dans l'espace pavillonnaire et le « collectif » qu'il constitue « de fait », avec la totalité des clôtures et des interfaces qu'elles peuvent contribuer à organiser. Dans ce chapitre, nous aborderons plus précisément le palier des « représentations sociales<sup>1512</sup> », en les analysant à partir de la matérialité, de la « surface écologique » et des « usages » observés jusqu'alors.

### *Pourquoi se clôturer ?*

Dans les entretiens menés à B., j'introduisais un certain nombre de sujets en rebondissant sur les éléments évoqués par les personnes au fil de la discussion. Les réactions à mes préoccupations sur les clôtures, dubitatives, circonspectes, parfois suspicieuses<sup>1513</sup>, faisaient généralement apparaître que le fait de se clôturer relevait de l'évidence, d'un non-dit qui ne méritait pas d'être questionné. Dès la seconde campagne d'entretiens, j'ai donc fait le choix d'introduire une question ouvrant une potentielle contradiction et permettant éventuellement de mieux comprendre les motivations de se clôturer des personnes

---

<sup>1511</sup> APPLEYARD Donald, 1979, op. cit.

<sup>1512</sup> BASSAND, Michel, KAUFMANN Vincent, JOYE Dominique, COMPAGNON Anne, 2001, op. cit. ; p. 3.

<sup>1513</sup> Malgré ma présentation en tant que doctorant, quelques personnes m'ont soupçonné d'être en fait un vendeur de clôture, attendant le moment opportun pour essayer de leur proposer des produits.

rencontrées : « auriez-vous envisagé de ne pas vous clôturer ? ». Cette question, introduite systématiquement dans les différents entretiens venait parfois rebondir sur un propos précédent, ou introduire une césure dans l'échange. Elle invitait, ce qui s'est produit, à préciser certains non-dits autour desquels les échanges s'étaient développés jusqu'alors. En réponse à cette question directe, la plupart des personnes se sont référées à des « contextes », distincts de leurs intentions individuelles. Le contexte se définit dans notre propos comme un « situation où un phénomène apparaît<sup>1514</sup> » : le plus souvent, on ne se clôture pas parce que l'on souhaite se clôturer mais parce que certaines caractéristiques de ce contexte, tel qu'il est défini par les habitant-es, conduisent à se clôturer. Ces raisons peuvent être regroupées autour de quatre dimensions :

- tout le monde se clôture, se clôturer c'est *faire comme* tout le monde ;
- c'est un peu la tradition ici de se clôturer (ce qui implique la mise en avant d'un local constituant un « ici » qui se distingue, voire s'oppose, à un « ailleurs » ; le contexte renvoie dans ce cas à un *lieu*) ;
- en ce temps-là, on faisait comme ça (le contexte renvoie ici à une *époque*) ;
- ne pas se clôturer, c'est se heurter à l'incompréhension des autres, s'en distinguer, se montrer différent (ce qui renvoie à des formes d'intégration, d'*adhésion* à un collectif).

Quelques personnes évoquent également la réalisation d'une clôture par une probable obligation règlementaire comme nous l'avons évoqué précédemment<sup>1515</sup>.

Ces principes sont souvent opposés à une volonté individuelle qui serait différente, comme l'évoque, par exemple, Christian (10 Champ-du-Feu), dans un singulier mélange des temporalités : « Aujourd'hui, la preuve, je trouvais ça con que tout le monde mette sa clôture ou sa haie ». Les témoignages, très minoritaires, évoquant une volonté explicite de se clôturer sont associés à un « individualisme », comme l'énonce Yvette (19 Beethoven), jeune retraitée, qui vient, en 2014, de faire l'acquisition d'une maison des années 1960 : « c'était une condition sine qua non, c'est qu'il y ait une clôture. On est très individualiste ». D'autres témoignages insistent, au contraire, sur l'inutilité de la clôture, comme Daniel (13 Champ-du-Feu), « ça ne sert à rien, vous sautez dessus, trois fois rien ». Cet apparent paradoxe, entre une volonté individuelle à travers laquelle se manifesterait plutôt une réticence, ou une indifférence à la mise en place d'une clôture et l'affirmation d'une

<sup>1514</sup> CNRTL, TLFi, article « Contexte ».

<sup>1515</sup> Cf. infra. Partie 6, chapitre « 6.2.2. Voisiner le long de la rue » ; « *Des rapports variables aux règles* ».

obligation, voire d'une injonction à s'enclorre nous interpelle : quels peuvent-être les facteurs qui conduisent à l'expression individuelle d'une *volonté collective* ? Comment s'opère ce passage, qui s'appuie sur des pratiques individuelles, inscrites, comme nous l'avons vu dans les parties précédentes, dans l'ensemble de l'espace de la parcelle ? Ces questionnements viennent évidemment à l'encontre de l'idée reçue associant le pavillonnaire à une forme d'individualisme forcené dont la clôture serait l'étendard, le signe d'une mise à distance et d'une autonomie revendiquée et matérialisée.

### *Tout le monde se clôture ?*

Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, il est très difficile d'envisager que les clôtures, dont le rôle de « façade » ou de vitrine est pourtant assez largement partagé, comme des composantes d'un paysage urbain partagé, si ce n'est en envisageant d'abord celui-ci à travers une expérience pratique – celle consistant à mettre en place une clôture – au détriment de la dimension visuelle ou scopique qui prédomine dans la plupart des définitions du paysage<sup>1516</sup>. La revendication du fait de s'être clôturé parce que « tout le monde faisait des clôtures », comme l'indiquent André & Odette (9 Champ-du-Feu) n'est que rarement suivie d'indications sur la nature du « groupe » ainsi désigné par cette pratique unanime. Cette indétermination peut prendre d'autres formes, comme lorsque Philippe (16 Marguerites) l'élargit encore en affirmant que « c'est la nature [...] de se clôturer ». Il est difficile de comprendre à quel « groupe » peuvent se référer les habitant-es de B. à travers ces expressions qui peuvent se référer à des contextes et des échelles très différentes. Mais elles laissent apparaître une forme d'évidence, de « sens commun », constituant une « faculté de juger qui, dans sa réflexion, tient compte en pensant de tout autre homme<sup>1517</sup> ». C'est ainsi que tout le monde se clôture, sans que des motivations spécifiques ne puissent même en être explicitées.

#### **6.3.1. La clôture, matérialisation d'une norme commune ?**

Avant de revenir sur les autres raisons invoquées par les habitant-es de B. pour expliquer leur clôture, nous allons faire un petit détour pour définir le palier des « représentations

<sup>1516</sup> JAKOB Michael, 2008, op. cit.

<sup>1517</sup> KANT Emmanuel, *Critique de la faculté de juger*, Paris, Vrin, 1979 ; p. 127, cité par SEGAUD Marion, 1980, op. cit.

sociales<sup>1518</sup> », en l'envisageant à partir de la matérialité, de la « surface écologique » et des « usages ». Des usages et des normes partagées régissent le « bon usage » des clôtures comme nous l'ont montré les observations précédentes. En quoi ces bons usages s'appuient-ils sur des représentations communes ? Comment celles-ci peuvent-elles aussi constituer des cadres immatériels à l'interaction s'appuyant sur leur cadre matériel ?

Nous postulons d'emblée, en envisageant la clôture comme « actante » dans l'espace, que la distinction entre matière, usage et représentation sur laquelle nous nous appuyons ici ne préjuge nullement d'un ordre entre ces trois niveaux d'appréhension de la société : les représentations ne préexistent pas toujours à une matérialisation par le biais d'un usage ou d'une praxis. Comme l'ont montré Serge Tisseron<sup>1519</sup> ou Tim Ingold<sup>1520</sup> en prolongeant les travaux d'André Leroi-Gourhan<sup>1521</sup>, les pratiques et matérialités peuvent générer elles-mêmes des représentations : « les représentations se créent ou se recréent, en même temps que les sujets et les objets, par et dans l'action<sup>1522</sup> ».

#### *Représentations et matérialité des situations*

En se confrontant à des objets, les représentations s'incarnent et se réinterprètent dans chaque situation<sup>1523</sup> d'interaction, comme le propose Erving Goffman. Elles ne constituent pas une superstructure, autonome, détachée de nos actions quotidiennes, qui viendrait invariablement guider l'action. Une situation d'interaction n'est elle-même pas une « donnée », immanente et immuable, mais un « cadre » qui se redéfinit, par un travail d'interprétation partagé, comme le formule Céline Bonicco-Donato :

*« Si les individus font société, ce n'est pas parce qu'ils partagent les mêmes institutions, les mêmes valeurs et les mêmes croyances, mais parce qu'ils interprètent de la même manière les situations et qu'ils sont capables de communiquer entre eux par l'intermédiaire de leur corps. L'unité du social réside dans la lisibilité du comportement<sup>1524</sup>. »*

<sup>1518</sup> BASSAND, Michel, KAUFMANN Vincent, JOYÉ Dominique, COMPAGNON Anne, 2001, op. cit. ; p. 3.

<sup>1519</sup> TISSERON Serge, 1999, op. cit.

<sup>1520</sup> INGOLD Tim, 2012, op. cit. ; p. 93 et suivantes.

<sup>1521</sup> LEROI-GOURHAN André, 1943, op. cit. ; p. 199.

<sup>1522</sup> JULIEN Marie-Pierre, ROSSELIN Céline, « Quand il y a matière à penser », in *Le sujet contre les objets... tout contre. Ethnographies de cultures matérielles*, Paris, CTHS, 2009, p. 9-17 ; p.14.

<sup>1523</sup> GOFFMAN Erving, « La situation négligée », 1988, op. cit. ; p. 112.

<sup>1524</sup> BONICCO-DONATO Céline, 2016, op. cit. ; p. 113.



Si certains savoir-faire corporels peuvent s'étendre à tous les objets et dispositifs qui viennent prolonger ou en assurer la permanence d'un individu même en son absence<sup>1525</sup>, celles-ci s'associent à un travail constant d'interprétation des situations et des dispositifs matériels qui s'appuient sur des normes, conventions ou règles, et des apprentissages<sup>1526</sup>.

La clôture, qui se limite de plus en plus à être un *marquage* de l'espace, permet de signifier de manière permanente le changement de statut d'un espace. Mais pour que la clôture soit agissante, pleinement actante, il faut que l'on puisse la *considérer* comme telle : si la norme sociale en vigueur dans un lieu consistait à enjamber les clôtures plutôt que de les franchir là où un portillon voire une interruption le permet, la forme et la matérialité de celle-ci perdraient toute efficacité. À travers des relevés habités et architecturaux que j'ai réalisés en Inde<sup>1527</sup>, j'ai souvent été frappé par la hauteur des seuils des maisons (souvent d'une quinzaine de centimètres), qui nécessitait de bien ralentir afin de lever le pied suffisamment pour éviter de s'y accrocher. Ce ralentissement peut bien évidemment être atténué par l'habitude, lorsque l'on franchit plusieurs fois par jour le même seuil. Mais cet automatisme, consistant à lever le pied plus fortement dans une séquence de déplacement induit une discontinuité, marquant par un mouvement spécifique du corps le passage de l'intérieur à l'extérieur de la maison.

Ce détour un peu lointain des quartiers pavillonnaires de B. permet de mettre en avant l'entrelacement d'un dispositif matériel et d'usages sociaux reposant sur une interprétation qui s'opère par le biais d'une pratique corporelle : en somme, le seuil surélevé, par le ralentissement qu'il induit, conduit à accorder une attention plus forte à un passage entre intérieur et extérieur qui peut renvoyer à une distinction inscrite dans les « normes » d'une société donnée. Le seuil surélevé est en quelque sorte une « institution », un « dispositif de pouvoir<sup>1528</sup> », par sa permanence et la contrainte qu'il impose. Si le statut de ce passage venait à être contesté, il pourrait être, au fil du temps, raboté, arasé, rabaissé pour ne plus rendre nécessaire de lui accorder l'attention physique qu'il induit actuellement. Notre questionnement se déplace un peu, à travers cette digression, puisque

<sup>1525</sup> LATOUR Bruno, 1994, op. cit., p. 603.

<sup>1526</sup> FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975, p. 31.

<sup>1527</sup> À Bénarès et Navi-Mumbai. Cette configuration se retrouve également en Europe, dans l'habitat ancien, lorsque la porte et le seuil doivent empêcher l'humidité et l'eau de pouvoir pénétrer à l'intérieur par un seuil jouant également le rôle d'une digue.

<sup>1528</sup> FOUCAULT Michel, 1975, op. cit.

nous ouvrons un autre champ de questionnement, en interrogeant ici la permanence de l'acceptation d'une contrainte physique dans la pratique possible d'un espace.

### *Matérialisation des normes*

L'observation des situations de déviance, comme l'a proposé Albert Ogien<sup>1529</sup> mais avant lui Howard Becker<sup>1530</sup> ou Erving Goffman dans les asiles psychiatriques<sup>1531</sup> permet, en creux, à partir de ces situations-limites, de comprendre les normes et règles en vigueur dans un certain espace, de disposer d'une « certaine idée de la normalité<sup>1532</sup> » en somme. En s'intéressant aux accords explicites et à la résolution des conflits, c'est bien à la compréhension des règles pouvant régir les interactions à travers une clôture dans l'espace pavillonnaire que nous nous sommes attachés. Ces règles plus ou moins explicites et visibles peuvent passer par des « conventions », comme le propose Michel de Certeau, mais également par des « schémas inculqués<sup>1533</sup> » qui semblent dépasser l'individu en mettant potentiellement en jeu une « identité spatiale collective<sup>1534</sup> ». Nous avons déjà mobilisé, à propos du jardin « de devant », la notion de « norme », dont découle l'adjectif « normal ». La mise en œuvre de « principes de conduite<sup>1535</sup> » permet de montrer aux autres une capacité de se conformer à ces *normes*, comme l'exprime le sociologue Maxime Felder en observant des relations de voisinage :

*« ces considérations résultent de l'évaluation par les interviewés de la façon dont les individus qui en font l'objet se sont conformés, lors d'interactions, à leurs attentes en matière de rapports de voisinage<sup>1536</sup> ».*

Dans la plupart des interactions courantes, les normes qui les sous-tendent produisent généralement des comportements, des « échanges confirmatifs<sup>1537</sup> », qui viennent en confirmer et en conforter la permanence et la pérennité, comme le rappelle Michel Bassand en s'intéressant également aux relations de voisinage :

<sup>1529</sup> OGIEN Albert, 2012, op. cit.

<sup>1530</sup> LE BRETON David, 2012, op. cit., p. 227-235.

<sup>1531</sup> GOFFMAN Erving, *Asiles – Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Les éditions de minuit, 1979 (éd. originale : 1961).

<sup>1532</sup> OGIEN Albert, 2012, op. cit. ; p. 207.

<sup>1533</sup> KAUFMANN Jean-Claude, 2000, op. cit. ; p. 193.

<sup>1534</sup> LÉVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.), 2003, op. cit., article « identité spatiale collective ».

<sup>1535</sup> GOFFMAN Erving, 1974, op. cit. ; p. 81.

<sup>1536</sup> FELDER Maxime, 2016, op. cit. ; p. 229-230.

<sup>1537</sup> GOFFMAN Erving, 1973b, op. cit. ; p. 73.

*« Tout montre qu'une des fonctions du voisinage vise à une normalisation des individus résidant dans un même ensemble. Nous pouvons formuler l'hypothèse que le voisinage est une forme de domestication de la vie quotidienne<sup>1538</sup>. »*

Dans ces deux extraits, nous retrouvons la distinction proposée par Erving Goffman entre « normes morales » et « normes instrumentales<sup>1539</sup> ». Les premières « constituent des fins en elles-mêmes » tandis que les secondes « renvoient à des devoirs ». Les premières constituent un cadre général, relativement stable, pouvant régir les comportements, tandis que les seconde s'y (re)définissent.

S'il devenait courant de ne franchir la clôture qu'en l'enjambant par-dessus la haie, une nouvelle norme s'installerait-elle ? Celle-ci mettrait-elle à mal le rôle du portillon, entraînant peut-être la disparition de toute interruption dans la clôture jouant le rôle d' « entrée » ? Et si oui, de quel type de norme relèverait ce changement ? Si cette hypothèse absurde advenait, elle mettrait en question un dispositif dont la raison d'être est de permettre le franchissement. Mais abolirait-elle celui-ci ? Ou celui-ci résisterait-il, non pas activement, mais passivement, parce qu'il existe à cet endroit, précisément ? La stabilité des clôtures et notamment des éléments de leur gros-œuvre semble indiquer qu'une certaine permanence de la matière peut s'imposer à des usages et des représentations qui, nous allons le voir un peu plus loin, ont pu évoluer.

Comme l'évoque Henri Lefebvre<sup>1540</sup>, l'espace et sa matérialité impose une certaine résistance aux changements sociaux. Un dispositif matériel comme la clôture incarne les « normes morales » d'une société tout en devenant un instrument inscrivant celles-ci dans les pratiques ordinaires. L'existence des clôtures au moment de l'installation de nouveaux habitant·es définit un cadre rendant public certaines de ces normes. Dans quelles mesures peuvent-elles se rattacher à des situations territoriales spécifiques ? Par quelles désignations sont-elles explicitées par les habitant·es de B. ?

---

<sup>1538</sup> MICHEL Barbara, BASSAND Michel, LEHMANN Philippe, 1982, op. cit. ; p. 65.

<sup>1539</sup> GOFFMAN Erving, 1973, op. cit. ; p. 106.

<sup>1540</sup> LEFEBVRE Henri, 1974, op. cit.

### 6.3.2. Un contexte territorial et temporel déterminant ?

*« L'habitation, dit G.H. de Radkowski, implique le partage du milieu vital de l'homme en deux zones (classes) : la première formée de ce lieu unique où il " habite ", la seconde de tous les autres endroits qui appartiennent à ce milieu vital... Partageant le milieu de l'homme en deux zones communicantes, l'habitation représente un rapport, c'est-à-dire une structure à deux termes : dedans/dehors, vie intérieure/vie extérieure, le premier terme étant marqué, défini positivement, le second, non marqué, défini négativement, relativement au premier<sup>1541</sup>. »*

Les personnes rencontrées invoquent et juxtaposent différents contextes et échelles territoriales pour justifier la mise en place de leur clôture. Nous pouvons en distinguer cinq, plus ou moins présents : la rue ou le voisinage direct, le quartier ou le voisinage élargi, la commune de B., l'Alsace voire la France<sup>1542</sup>. Ces différents territoires sont tour à tour mobilisés pour identifier un « ici » ou un « dedans » qui s'opposerait à un « ailleurs ». Malgré l'absence de convergence entre les personnes rencontrées, quelques contextes considérés comme des ailleurs ou des « dehors » ressortent plus que d'autres, comme l'Allemagne proche, dont sont vantés les magasins de bricolage, les États-Unis, où les jardins ne sont pas clôturés ou la « ville ». À cette dernière est opposée une « mentalité village » (Raphaëlle, 10 Schweitzer) qui caractériserait les relations entre voisins tandis que d'autres, comme Raymond (6 Mozart), se réjouissent précisément d'« habiter à la campagne ».

*Se clôturer, une spécificité alsacienne ?*

L'Alsace où « les maisons sont clôturées », (Reine, 22 Jeanne d'Arc), où les « gens aiment bien être chez eux » (Jean & Monique, 1 Coquelicots), où « c'est un peu la tradition » de se clôturer (Nathalie & Olivier, 16 Sorbiers) est parfois mise en avant pour expliquer la propension des personnes à se clôturer à B. Ainsi, lorsque les maisons du lotissement

<sup>1541</sup> RADKOWSKI Georges-Henri de, « Les caractéristiques formelles de l'habitat dans les sociétés nomades, sédentaires et industrielles », in *Cahiers d'Etudes des Sociétés industrielles et de l'Automation*, n°6, 1964, cité par HAUMONT Nicole, 1968, op. cit., p. 180-190.

<sup>1542</sup> Cette référence à la France, plus rare dans nos entretiens, est très fréquente dans l'ensemble des autres corpus documentaires que nous avons analysé. Elle peut renvoyer de manière métonymique à l'importance de la maison et du pavillon dans les aspirations résidentielles exprimées par les français-es. Cf. « Le pavillon comme norme » in RAYMOND Henri, HAUMONT Nicole, DEZÈS Marie-Geneviève, HAUMONT Antoine, 1966, op. cit. ; p. 100.

Longchamp ont été livrées sans clôtures, au début des années 1970, l'une des premières transformations des habitant-es a consisté à poser des clôtures pour répondre à ce que Philippe (16 Marguerites) définit comme un « besoin de propriété [...] de s'enfermer [...] et de se protéger » relevant selon lui d'un « atavisme » local qui n'avait pas été pris en compte par les architectes de l'opération, basés à Paris. Il explique celui-ci par la crainte des Allemands tout proches, à la suite des invasions et conflits du XX<sup>e</sup> siècle.

Pour d'autres, comme Jean-Christophe (9 Menhir), c'est la « densité de la population<sup>1543</sup> » en Alsace, qui générerait un « besoin de marquer son territoire », car « plus il y a des personnes, plus il y a besoin de marquer son territoire, pour marquer son espace [...] ». D'autres avis viennent nuancer ces affirmations, comme lorsque Christophe (11 Noyers), compare l'Alsace à d'autres régions en décrivant certaines manières de s'y clôturer :

*« Non, moi j'ai habité dans plein d'autres régions, et je trouve encore, c'est pas très fermé, il y a des régions où c'est beaucoup plus fermé, il y a des grands murs en pierre, des grandes haies [...] Où chacun est chez-soi, et c'est des haies de deux mètres, et même en banlieue parisienne, dans l'Oise, même la Champagne, certains endroits de Champagne, où c'est très fermé, après ça vient des anciennes fermes et des choses comme ça. »*

Il poursuit en évoquant un « instinct gaulois guerrier » qui conduit en France, à « bien délimiter son territoire ». Sa parcelle, traversante, fait d'ailleurs partie de celles qui sont très opaques face à l'espace public par le biais de parois de PVC pleines ayant pris la place d'une haie de thuyas. Dans sa comparaison, il évoque des exemples issus de l'architecture rurale d'autres régions qui sont assez souvent, à B., opposés, par leurs murs et les cours fermées, à l'ouverture et la faible hauteur des clôtures du lotissement. En effet, dans les différents contextes évoqués par les habitant-es, le contexte du « lotissement » est assez souvent mis en relation avec la mise en place d'une clôture. Habiter en lotissement impliquerait donc de se clôturer, comme l'évoque Éric, récemment installé et un peu désabusé :

*« Dans un lotissement, faut pas rêver, chacun a sa clôture, si ça ne tenait qu'à moi, on n'aurait pas beaucoup de clôture, mais je ne suis pas tout seul. »*

---

<sup>1543</sup> Hors Ile-de-France, le territoire de l'ex. région Alsace est le plus dense de France métropolitaine, avec 229 habitants au Km<sup>2</sup>, soit plus du double de la moyenne française.

*Se clôturer, une spécificité du lotissement ?*

« C'est pas la peine [...] d'avoir un pavillon [...] si on est pas entouré<sup>1544</sup> »

Le « lotissement » serait ainsi propice à une forme de conformisme, comme l'indique Stéphane (15 Tanet), qui explique lui aussi avoir réalisé sa clôture parce qu' « ici, tout le monde fait un peu comme [ça] », car « les maisons se ressemblent plus ou moins ». La construction des clôtures viendrait compléter des maisons similaires, malgré leur réalisation individuelle sur des lots libres.

Des nuances sont apportées à ce lien entre lotissement et clôtures à travers l'évocation des « nouveaux lotissement », conçus dans l' « esprit américain » et donc dépourvus de clôtures (Jean Christophe, 9 Menhir). Un lotissement peut ainsi être dépourvu de clôtures, comme me le raconte Reine (22 Jeanne d'Arc), à propos d'un autre quartier, nommé « Le golf<sup>1545</sup> » et situé dans la commune de La Wantzenau, au nord de l'agglomération strasbourgeoise. Dans ce lotissement, où il y a de « belles maisons, neuves », « il y a aucune clôture », me confie-t-elle, en me précisant ne pas savoir « s'il y a beaucoup d'alsaciens », car ce serait, selon elle, un quartier habité par des « gens de passage [...] avec des gros moyens [...] qui viennent, pour cinq, dix ans ». Dans ce propos, nous retrouvons un mélange de différents arguments, qui associent l'ancrage d'une pratique et d'une culture locale avec une stabilité résidentielle. Cette observation pourrait, à première vue, sembler paradoxale : pour quelle raison une plus grande instabilité résidentielle conduirait-elle à ne pas se clôturer ? Et à l'inverse, pourquoi la stabilité résidentielle, caractéristique effectivement marquante des quartiers de B., avec une moyenne de vingt-cinq ans de résidence des personnes rencontrées dans leur logement au moment des entretiens<sup>1546</sup> conduirait-elle à se clôturer ? Sans avoir conduit de recherche comparative,

---

<sup>1544</sup> Enquête sur les pavillonnaires, 1964-65, enquêté-e Cr14P.

<sup>1545</sup> Ce quartier, isolé du reste de la commune de La Wantzenau, se caractérise par une morphologie en « raquette » et des parcelles qui viennent s'enclaver dans un parcours de golf à l'image d'autres quartiers étudiés par Céline Loudier-Malgouyres, qui, sans être fermés par une barrière, peuvent néanmoins être considérés comme enclavés. À l'exception du lotissement de la rue du Menhir organisé autour d'une boucle de voirie, aucun quartier de B. ne présente un maillage pouvant correspondre aux « configurations élémentaires constitutives de l'enclavement » proposées par Céline Loudier-Malgouyre. Cf. LOUDIER-MALGOUYRES Céline, « L'effet de rupture avec l'environnement voisin des ensembles résidentiels enclavés. Une approche morphologique de l'enclavement résidentiel en France », in *Les annales de la recherche urbaine. Individualisme et production de l'urbain*, n° 102, juillet 2017, p. 68-77.

<sup>1546</sup> En Alsace, un ménage sur trois réside depuis plus de vingt ans dans le même logement. Une majorité (51%) réside depuis plus de 9 ans dans le même logement, chiffre supérieur au reste des régions françaises (hors Ile-de-France). Cf.

il semble difficile de répondre clairement à cette interrogation. Néanmoins, par analogie avec l'enquête menée par Mary Baumgartner qui présentait la mobilité résidentielle comme une forme de régulation, par évitement, des troubles de voisinage<sup>1547</sup>, nous pourrions postuler que la stabilité des habitant·es, qui supprime une forme de régulation des « conflits » et une possibilité d'évitement nécessite de mettre en place d'autres dispositifs dont la clôture<sup>1548</sup> peut faire partie.

Le flou qui caractérise toutes ces appartenances territoriales peut nous mener vers une tentative d'interprétation : le rattachement d'une pratique à une géographie spécifique ne doit pas uniquement se lire à l'aune d'une réalité territoriale, mais d'abord à travers la revendication d'une appartenance à un groupe situé permettant de légitimer une pratique. L'évocation de l'Alsace, de la France ou de tout autre espace constitue une sorte de « bricolage <sup>1549</sup> » permettant de territorialiser une pratique par essence territoriale, celle de se clôturer, alors même que les représentations qui la sous-tendent sont d'une certaine manière a-territoriales. Mais ce flou n'empêche pas d'identifier des ailleurs, où des « autres » peuvent avoir d'autres pratiques, comme celles de ne pas se clôturer.

*Le jardin ouvert sur rue : pas ici ?*

*« Ils appellent ça village anglais. (la pelouse donne directement sur la rue) »*

*Si on avait une clôture comme les Américains [...] on ne peut pas ici avoir ça [...] les gens ne sont pas assez raisonnables<sup>1550</sup>. »*

Si l'installation d'une clôture est interprétée comme une spécificité locale, à laquelle peuvent s'agréger d'autres dimensions, comme celle de la stabilité, l'absence de clôture est associée à des ailleurs, plus lointains, soulignant la spécificité de B., du contexte français voire alsacien.

---

KELHETTER Dominique, « Un ménage alsacien sur trois réside à la même adresse depuis au moins 20 ans », in *Chiffres pour l'Alsace*, n°26, janvier 2012 ; url : [https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/1290762/cpa2012\\_26.pdf](https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/1290762/cpa2012_26.pdf).

<sup>1547</sup> BAUMGARTNER Mary P., 1988, op. cit. Le texte de Mary Baumgartner ne fait aucune mention des espaces dans lesquels prennent place les interactions décrites. Une photographie en couverture de l'ouvrage montre des maisons sans clôture sans indication de sa correspondance avec son terrain d'étude.

<sup>1548</sup> Cf. infra. Partie 5, chapitre 5.3 « Le voisinage : ajustements et petits conflits ».

<sup>1549</sup> LÉVI-STRAUSS Claude, 1960, op. cit.

<sup>1550</sup> Enquête sur les pavillonnaires, 1964-65, enquêté·es A9PPp7 et R20P.

ATLAS  
Carte  
I01

Le pavillonnaire non-clôturé sur rue est ainsi associé aux États-Unis ou au Canada, soulignant, par la distance spatiale de ces contre-modèles, leur différence avec ce qu'il est possible de faire ici, à B. Emmanuel (11 Sorbiers), dont la clôture, différente de toutes celles que l'on peut trouver à B., est constituée de blocs de grès récupérés sur un chantier, m'indique ainsi que s'il n'avait pas fait cette trouvaille, par hasard, dans une commune proche, il n'aurait pas mis en place de clôture sur rue. Ainsi, me dit-il, « le gazon serait arrivé jusque devant, comme aux États-Unis ». Aux États-Unis, me dit également Christian (10 Champ-du-Feu), « tout est ouvert » et « ils semblent contents », ce qui souligne, selon lui, le fait que « ça n'a aucune utilité, la clôture ».



Fig. 6.24. Evolution de la clôture de Roger (14 impasse des Charmes), de 2014 à 2020

Malgré les nombreux avis positifs émis sur ces exemples lointains, il est très rare que des personnes expriment leur souhait de « faire comme les américains » avec autant d'enthousiasme que Roger (14 Charmes). Lorsque c'est le cas, il s'agit d'une adaptation de ce « modèle<sup>1551</sup> », puisqu'aucun jardin (à moins de vingt exceptions près dans les quartiers pavillonnaires de B.) ne présente une pelouse<sup>1552</sup> allant jusqu'au bord de la limite parcellaire sur rue. La clôture de Roger se caractérise, quant à elle, par la présence d'un petit muret et de potelets, dépourvus de barreaudage ou de portillons. Ceux-ci existaient quelques années auparavant, mais Roger les a supprimés pour arrêter d'avoir à ouvrir son portail avant de pouvoir entrer dans son garage enterré. L'influence américaine est donc largement adaptée à une situation locale, puisque un jardin « tout ouvert », comme le dit

<sup>1551</sup> Je mets entre guillemets la notion de modèle, car elle a largement été construite, par le biais de représentations en particulier dans les séries télévisées. Cf. BOSSÉ Anne, DEVISME Laurent, DUMONT Marc, 2007, op. cit., p. 141-151.

<sup>1552</sup> Les enjeux idéologiques de la pelouse américaine et de la visibilité de son entretien ont été explorés par l'historienne Beatriz Colomina dans son essai *La pelouse américaine en guerre. De Pearl Harbor à la crise des missiles. 1941-1962*, Paris, Editions B2, 2011.



Roger du sien est néanmoins pourvu d'un petit muret conforme, en partie du moins, à la « clôture-type ».

Pour Jean-Christophe (9 Menhir), l'absence de clôture aux États-Unis serait liée à une question de tempérament, car « on est moins extraverti, moins show off, moins frimeur peut-être qu'aux États-Unis », où « ça dérange moins de montrer tout ce qu'on possède » selon lui. De manière intéressante, ce témoignage omet la distinction entre « jardin de devant » et « jardin de derrière » qui est également présente dans les pavillons des suburbs américains et constitue un trait partagé avec les jardins de B. Ces différents témoignages confirment l'importance de la distinction entre des caractéristiques attribuées à un « ici » et d'autres, opposées, assignées à un « ailleurs ». Ce dernier semble être ainsi mis à contribution pour caractériser l' « ici » et le « nous ».

#### *Les marques d'une certaine époque ?*

L'évocation d'une certaine tradition « locale » en vertu de laquelle on se clôturerait est aussi corrélée à l'âge des personnes rencontrées et à leur ancienneté d'installation. La stabilité du voisinage n'est pourtant pas associée à un renforcement des relations au fil du temps, contrairement à d'autres formes de relations sociales dont la durée peut conduire à des évolutions<sup>1553</sup>. Mais l'ancienneté d'installation est l'un des facteurs modifiant la perception de l'homogénéité d'un voisinage<sup>1554</sup> : à B. celle-ci est perçue d'autant plus fortement que les habitant-es y demeurent longtemps. Cette stabilité perçue par les habitant-es de B. est renforcée par l'irréversibilité de la réalisation d'une clôture maçonnée, comme nous avons pu le voir : le gros-œuvre de la clôture n'est que rarement transformé et encore plus exceptionnellement démonté ou démoli<sup>1555</sup>. Les transformations et suppressions affectent davantage les éléments de second-œuvre, comme les portails, portillons et barreaudages.

La justification de la clôture par des considérations temporelles peut prendre deux formes. Pour certain-es, comme Suzanne (8 Mozart), le jardin est clôturé, car « ça a été toujours été comme ça », ce qui peut sous-entendre que ça ne changera pas. Pour d'autres,

<sup>1553</sup> Je pense à des relations associées à des « liens forts », tels que l'amour ou l'amitié ; cf ; AGAMBEN Giorgio, *L'amitié*, Paris, Rivage poche - Payot, 2007.

<sup>1554</sup> BONNEVAL Loïc, CAYOUILLE-REMBLIÈRE Joanie, COLLET Anaïs, « Les voisins, des semblables » in AUTHIER Jean-Yves, et al. 2021, op. cit., p. 126-153, 2021 ; p. 130 ; FELDER Maxime, 2020, op. cit.

<sup>1555</sup> Cf. infra. Partie 3, chapitre 3.6 « Bricoler, transformer : des ajustements matérialisés ».

comme Lucienne (26 Kronthal), le jardin a été clôturé parce « c'était comme ça », ce qui laisserait supposer que les choses pourraient changer. À l'énonciation de ma question sur la possibilité de ne pas se clôturer, mon propre décalage d'âge avec la plupart des personnes rencontrées pouvait être évoqué, comme une explication d'une différence de perception sur la nécessité de se clôturer, ou pas, comme me l'affirme Jeannine (1 Donon), âgée de 73 ans au moment de notre entretien, en 2014 : « je ne sais pas, si on avait maintenant, votre âge, on verrait peut-être ça autrement ». Elle prolonge son propos en me rappelant que « ça ne se faisait pas » de ne pas se clôturer et que « c'était prévu que ça serait pas ouvert comme beaucoup de jeunes maintenant font [...] ». Mais à l'image des transformations réalisées par Gérard (14 Charmes), les changements ne se limitent pas forcément aux maisons nouvelles, mais peuvent aussi toucher, au moins partiellement, des clôtures plus anciennes, comme le décrit Jean-Pierre (10 Charmes) :

*« Dans le coin, ils enlèvent leurs clôtures... Oui, il y avait des clôtures comme ça partout, portail, machin, tout là-bas, c'était pareil. Et les gens enlèvent leurs clôtures, au fur et à mesure. Bon, il faut dire que c'est très calme ».*

Gérard (23 Champ-du-Feu), installé en 1972, explique quant à lui que la réalisation de sa clôture était liée à « la mode », qui conduisait également à ce que « tout le monde [fasse] une clôture en dur ». Il poursuit en soulignant que « maintenant, [...] c'est pas fermé de la même façon, c'est plus ouvert, d'une certaine manière, c'est plus accueillant ». Dans la même rue, Éliane (20 Champ-du-Feu) m'explique la réalisation de sa clôture en mélangeant des facteurs temporels et géographiques, en me désignant, d'un regard, les autres maisons de la rue : « c'était comme ça, vous voyez bien partout, quasiment tout le monde clôture ». Installé une décennie plus tôt, Bernard (14 Schweitzer) ne dit pas autre chose en affirmant laconiquement que « ça se faisait comme ça ». Le vieillissement et le renouvellement de la population de B., commune de la première couronne périurbaine de Strasbourg et front pionnier du développement pavillonnaire dans les années 1960, constitue l'un des marqueurs de la « maturité<sup>1556</sup> » de cet espace où différentes générations coexistent et dont certaines, comme en témoigne le fils de Bernard (14 Schweitzer), y ont grandi et s'y sont installés, dans une autre maison, dans un autre quartier pavillonnaire proche. Mais ces évolutions démographiques n'ont qu'un impact

---

<sup>1556</sup> Sur la « maturité du périurbain », voir BERGER Martine, ARAGAU Claire, ROUGÉ Lionel, « Vers une maturité des territoires périurbains ? » in *EchoGéo* [En ligne], 27 | 2014, mis en ligne le 02 avril 2014, url : <http://journals.openedition.org/echogeo/13683>.

modéré sur la forme des clôtures : même si les représentations semblent évoluer, les transformations matérielles sont bien plus lentes et progressives que les discours opposant une pratique passée à des pratiques actuelles pourraient le laisser entendre.

### 6.3.3. Se clôturer pour *faire partie* ?

Dans les différents propos évoqués jusqu'ici, l'installation d'une clôture est donc associée à une situation, se caractérisant par un lieu, relativement flou et un moment, lui aussi assez imprécis, puisqu'il ne se réfère pas à autre chose qu'à lui-même. Ce qui semble primer, dans ces propos, sur la nature du contexte invoqué, c'est l'existence d'un contexte auquel une pratique, banale, est rattachée par les habitant·es de B. Ce contexte est aussi lié à d'autres personnes, qui partagent l'installation dans un lieu, dans un pavillon, dans un nouveau lotissement. Mais comment les personnes rencontrées caractérisent-elles leur voisinage ? Et comment définissent-elles leurs relations ?

#### *Différences et indistinctions entre habitant·es*

Les relations de voisinage, dont nous avons souligné quelques traits dans un chapitre précédent<sup>1557</sup> sont toujours en tension entre un sentiment de contrainte, justifiant une « cordiale ignorance<sup>1558</sup> », et une volonté d'ouverture, de convivialité, de cordialité, où peut s'exprimer le « côté chaud des relations de voisinage<sup>1559</sup> ». En nous écartant des relations inter-individuelles cadrées par la clôture séparative, quelle perception ont les habitant·es de B. les un·es des autres ? Quels traits communs peuvent les caractériser ?

Pour André et Odette (9 Champ-du-Feu), installé·es depuis 1971 dans leur maison, « les relations se sont maintenues » avec des voisins qui sont globalement restés les « mêmes ». Ces « relations d'amitié » se traduisent par des échanges de services : « nous avons les clefs de maisons quand on part en vacances ». Roger (14 Charmes), installé depuis 1981, partage le même sentiment, qui caractérise, selon lui, la vie pavillonnaire :

*« Non, on a fait ensemble, c'est tout dans la vie, il faut de la convivialité, si on a pas ça, alors on va habiter en HLM, en ville, mais c'est pas non plus à nous,*

<sup>1557</sup> Cf. infra. Partie 5, Chapitre 5.1.2. « Interagir dans un voisinage » ; « On ne choisit pas ses voisins ».

<sup>1558</sup> CHARMES Éric, 2005, op. cit ; p. 58.

<sup>1559</sup> Ibid.

*[...] c'est convivial, salut, salut ça va, c'est bon, tiens, viens boire un coup, on vit comme ça. »*

Dans certaines situations difficiles, comme le relate Philippe (16 Marguerites), à propos de l'incendie subi par un voisin, une « solidarité de quartier [...] géniale » peut se déployer. Dans ces différents témoignages affleure un imaginaire villageois qui est souvent associé à l'installation dans un pavillon périurbain<sup>1560</sup>. Pour Stéphane, (15 Tanet) encore actif et installé au milieu des années 1980, la convivialité est aussi associée au calme du quartier, se distinguant en cela de la vie du village traditionnel et ses pressions sociales<sup>1561</sup>. Ces relations de convivialité<sup>1562</sup> ne sont pas spécifiques à B. et semblent assez courantes dans les quartiers pavillonnaires<sup>1563</sup>. Raphaëlle (10 Schweitzer), installée plus récemment et seule locataire de sa rue, distingue son voisinage en deux catégories : ceux et celles qui sont à peu près du même qu'âge qu'elle, récemment arrivés et les plus anciens, installés parfois depuis l'origine. Concernant ces derniers, elle souligne leurs différences en identifiant une « mentalité particulière » et locale, « c'est très alsacien, c'est chacun chez soi [...] chacun derrière son rideau ». Rappelons que parmi les personnes rencontrées à B., habitant en moyenne depuis vingt-cinq ans dans leur maison, les deux tiers en sont les premières occupant-es.

D'autres témoignages évoquent, à l'instar de Raphaëlle, un sentiment similaire de différenciation avec un voisinage, souvent plus âgé. Dans son propos, Reine (22 Jeanne d'Arc), arrivée en 1990 dans sa maison, une trentaine d'années après ses premiers voisins, laisse transparaître d'autres décalages :

*« Quand on est arrivé, on était un peu les plus jeunes. C'est quand même un quartier relativement âgé maintenant. Alors quand on est arrivé, il y a presque trente ans, j'avais trois enfants, il y avait que des vieux, donc c'est un quartier un peu huppé, on dira maintenant, c'est plus simple, là-bas, en face, les gens, ils sont un peu huppés, ce sont des gens âgés, très âgés, donc pas d'enfant, pas de bruit. Donc tout était fermé, tout était clos, pas grand'chose. »*

<sup>1560</sup> Ibid. p. 59.

<sup>1561</sup> Ibid. ; p. 59, LOUDIER-MALGOUYRES Céline, 2013, op. cit. ; p. 48.

<sup>1562</sup> La convivialité désignait à l'origine le « goût des réunions et des festins ». cf. CNRTL, TLFi, article « convivialité ».

<sup>1563</sup> CHARMES Éric, 2005, op. cit ; GATEAU Matthieu, MARCHAL Hervé, « Les zones pavillonnaires donnent-elles à voir des formes de convivialité ? », in *Revue du MAUSS*, 2019/2 (n° 54), p. 187-200 ; url : <https://www.cairn.info/revue-du-mauss-2019-2-page-187.htm>.

Dans cet extrait transparait non seulement un décalage d'âge, mais également un sentiment de décalage social, Reine ayant exercé comme aide à domicile et son époux comme technicien. Ce sentiment ne reflète pourtant pas la réalité sociale de B., qui se caractérise par une forte proportion d'artisans, de professions intermédiaires, d'employés et d'ouvriers qualifiés dont beaucoup semblent néanmoins avoir connu des trajectoires sociales ascendantes<sup>1564</sup>. Les personnes rencontrées dans le cadre de cette enquête exercent ou ont toutes exercé des professions s'inscrivant dans ces catégories socioprofessionnelles<sup>1565</sup> et appartiennent donc aux classes moyennes telles que le sociologue François Cusin<sup>1566</sup> les définit.

Les enfants peuvent aussi conduire au renforcement des relations à travers leurs transgressions, qui peuvent les conduire à franchir plus souvent les limites et les clôtures, comme l'évoquent Jean et Monique (1 Coquelicot), à propos des premières années suivant leur installation à B. :

*« ça circulait beaucoup, les enfants cavalaient dans le coin, et puis, les uns se retrouvaient chez les autres [...]. Le voisin avait son gamin, qui à l'époque, avait trois-quatre ans, il le cherchait, et puis il était en train de manger au barbecue avec nous. C'était leur fils à eux. »*

Jean et Monique poursuivent leur récit en précisant qu' « à l'époque, dans le lotissement, tout le monde avait à peu près le même âge [...] dans la même catégorie d'âge, à cinq ou dix années près... Et maintenant, c'est presque plus que des retraités [...] ou des jeunes couples ». Ces relations sont circonscrites à un voisinage proche, car « les autres gens du quartier », me précisent Jean et Monique, « on ne les connaissait pas, et eux ne nous connaissaient pas non plus ». Nous le voyons, les interactions, s'appuient sur des « principes de conduite<sup>1567</sup> » qui les font d'osciller entre l'« inattention civile<sup>1568</sup> » et la

---

<sup>1564</sup> À travers les propos traitant de la fabrication de leur clôture transparaissent des trajectoires sociales ascendantes, où les individus passent d'une position d'ouvrier qualifié à une position plus proche de celle des cadres, en fin de carrière. Une position sociale stable, ou potentiellement fragile peut faire émerger un sentiment de déclassement. Cf. CUSIN François, « Le logement, facteur de sécurisation pour des classes moyennes fragilisées ? », in *Espaces et sociétés*, 2012/1 (n° 148-149), p. 17-36 ; url : <https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2012-1-page-17.htm>.

<sup>1565</sup> Définie par l'INSEE, qui distingue huit catégories : agriculteurs, artisans, cadres et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires, employés, ouvriers, inactifs ayant déjà travaillé, inactifs n'ayant jamais travaillé.

<sup>1566</sup> CUSIN François, 2012, op. cit.

<sup>1567</sup> GOFFMAN Erving, 1974, op. cit. ; p. 81.

<sup>1568</sup> GOFFMAN Erving, 1973b, op. cit. ; p. 200.

« cordiale ignorance<sup>1569</sup> ». Le témoignage de Christian (10 Champ-du-Feu) résume un sentiment qui affleure dans plusieurs autres propos, en soulignant une évolution des mentalités qui dépasse largement le contexte de B. :

*« On était un peu plus discipliné à l'époque, ça donnait la limite de propriété [...] c'était pas plus dur, mais disons un peu plus sérieux qu'aujourd'hui, on fait pas ce qu'on veut, aujourd'hui, vous voyez bien les maisons, elles sont carrées, et on était jeune, et moins effrontés, plus dociles qu'aujourd'hui, ; aujourd'hui, on essaie de faire ce qu'on veut, et ça marche pas non plus. Mais à l'époque, on était tout gentils. »*

Le constat de cette homogénéité sociale, de l'existence de principes de sociabilité partagés et d'une certaine discipline collective peuvent-ils contribuer à comprendre la mise en place, individuelle et unanime d'une clôture sur rue ?

#### *Adhérer en se clôturant*

Pour examiner cette interrogation, intéressons-nous à ce qu'énoncent les habitant·es de B. sur le fait de ne pas se clôturer. Ce choix est d'abord vu comme un signe de différenciation, comme me le dépeint Fabrice (13 Noyers). Il me rapporte avoir eu envie de se clôturer « comme ça, pour faire un peu comme tout le monde ». Reine (22 Jeanne d'Arc) partage le même regard, en m'exposant que « ça nous viendrait pas à l'idée de l'enlever [...] on sort du cadre, [...] je pense pas qu'on pourrait, bien que personne ne dirait rien, mais je sais pas, je pense que ça choquerait un petit peu, si on avait pas de clôture ». Elle poursuivra en m'expliquant que « ça se fait pas ici » car « ça jure ».

Pour Stéphane (15 Tanet), qui est l'« un des derniers à être arrivé, sur ce terrain », alors que « tout le monde avait plus ou moins construit ses murets », la mise en place de sa clôture était, sans équivoque, une manière de « faire comme [...] tout le monde ». La mise en place de la clôture apparaît ainsi comme une manière de s'installer individuellement, mais en considérant un contexte, de prendre place individuellement parmi d'autres au sein lesquels semble régner une forme de consensus. Comme le définit Erving Goffman, celui-ci conduit à ce que « tous les participants contribuent ensemble à une même définition de la situation<sup>1570</sup> ». La mise en place de la clôture apparaît comme une forme de

<sup>1569</sup> CHARMES Éric, 2005, op. cit ; p. 58.

<sup>1570</sup> GOFFMAN Erving, 1973, op. cit. ; p. 19.

considération et une marque d'adhésion à des normes visiblement partagées par un voisinage. Comme le précise Bénédicte (23 Sorbiers), ne pas vouloir de clôture vous singularise : « Nous, on est un cas à part, vu qu'on en veut pas de clôture ». Dans son cas, l'absence de clôture se manifeste, comme pour Gérard (14 Charmes) par l'absence de portail et de barreaudage mais pas du mur-bahut et des potelets. Dans ces différents extraits, nous remarquons que le contexte spatial et temporel s'enrichit d'une dimension sociale : nous pouvons ainsi affirmer que se clôturer, notamment sur rue, est une marque d'appartenance et d'adhésion à un groupe, relativement flou, par le respect d'un « principe de conduite<sup>1571</sup> ». L'action de se clôturer, visible de tous et toutes, permet ainsi de « faire partie » de ce groupe dont les contours restent néanmoins imprécis.

#### *La clôture, une marque d'appartenance à un collectif ?*

Envisager la clôture, et en particulier celle qui borde la rue comme une marque d'adhésion à un groupe ou à un collectif de voisinage peut sembler paradoxal : un dispositif qui viserait à séparer, à distinguer, à occulter et à délimiter parfois constituerait aussi et simultanément une marque de considération, signe d'un accord ouvrant la possibilité d'interagir avec le voisinage ? Et d'ailleurs, pourquoi faudrait-il rendre signifiante cette adhésion<sup>1572</sup> ? Cette étrangeté évoque celle soulignée par l'économiste Éric Maurin<sup>1573</sup>, lorsqu'il expose la contradiction auquel « l'individu contemporain » est invité à affirmer son individualité : celui-ci, en effet, « est sommé de trouver sa voie-propre », tout en étant « plus que jamais attentif aux autres, à se placer sous leur influence concrète, aussi éloignée, changeante et imprévisible soit-elle, sauf à se retrouver encore davantage isolé et à contretemps ».

L'injonction à l'autonomisation et à l'autoréalisation de l'individu n'est acceptable qu'à condition de préserver un certain « ordre de l'interaction » qui s'inscrit dans un cadre défini auquel nous adhérons en nous y soumettant. Ces injonctions relèvent précisément des normes sociales, qui s'expriment, selon Goffman à travers des « obligations » et des « attentes ». Les premières « exigent [d'un individu] qu'il fasse (ou qu'il s'abstienne) de faire quelque chose » tandis que les secondes « lui font espérer à juste titre [ce] que les autres feront (ou prendront garde) de faire ». La mise en place d'une clôture sur rue

<sup>1571</sup> GOFFMAN Erving, 1973b, op. cit. ; p. 200.

<sup>1572</sup> L'acquisition de la maison, dans un certain quartier est apparentée, dans la théorisation des espaces périurbains comme « clubs résidentiels » à l'obtention d'un « ticket d'entrée » ; cf. CHARMES, 2005, op. cit. ; p. 55.

<sup>1573</sup> MAURIN Éric, *La fabrique du conformisme*, Paris, Seuil, 2015, p. 111.

agrège ces deux intentions, permettant à chacun·e, individuellement, de manifester son adhésion au collectif.

Nous avons souligné l'imprécision des contours proposés par les habitant·es de B. pour désigner ce contexte, que nous pourrions aussi qualifier de « voisinage », envers lequel l'installation d'une clôture peut agir comme une marque d'adhésion à des normes partagées. Nous avons pu évoquer à plusieurs reprises que l'efficacité potentielle du marquage opéré par la clôture sur un espace est avant tout lié à sa capacité à être signifiant, non seulement pour ceux et celles qui l'ont mis en place, mais également pour les autres personnes qui peuvent s'y confronter. Les différents propos analysés soulignent la correspondance de ce marquage à des capacités d'interprétation partagées : la mise en place de la clôture – dans le respect d'une certaine forme de modération – ne sera pas interprétée comme une volonté de s'isoler ou de se soustraire à un voisinage, mais une manière de s'y inscrire. Cette convergence est le signe de l'existence, à travers la pratique de la clôture, d'une « identité spatiale collective<sup>1574</sup> ». Plus simplement, la mise en place d'une clôture pourrait donc agir comme la marque, positive, d'une certaine ouverture aux autres.

L'absence de clôture, au contraire, est interprétée comme un manque de considération et la marque d'un individualisme conduisant à « sortir du cadre » pour reprendre les mots de Bénédicte (23 Sorbiers). L'individualisme, qui peut se définir comme une « indifférence », voire même le « rejet des autres<sup>1575</sup> », ne se manifeste pas à travers l'installation des clôtures, qui sont consciemment présentées et envisagées à travers un contexte : l'appropriation d'un espace permis par la clôture s'inscrit également dans un contexte défini par des interactions pratiques et symboliques. L'individualisation – la mise en place pratique et individuelle d'une clôture autour d'une parcelle – ne se manifeste pas par rapport à un cadre global (qui s'exprimerait par une appartenance, religieuse, politique, ou sociale définie), mais par rapport à l'interprétation d'une situation et une manière de réagir à une situation qui s'appuie sur certaines normes, ou « règles de conduite<sup>1576</sup> » qui s'actualisent néanmoins en situation, comme le montrent les évolutions que les clôtures sur rue ont pu connaître dans les différentes rues étudiées.

<sup>1574</sup> LÉVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.), 2003, op. cit., article « identité spatiale ».

<sup>1575</sup> BRÉCHON Pierre, GALLAND Olivier (dir.), *L'individualisation des valeurs*, Paris, Armand Colin, 2010 ; p. 18.

<sup>1576</sup> GOFFMAN Erving, 1974, op. cit. ; p. 81.



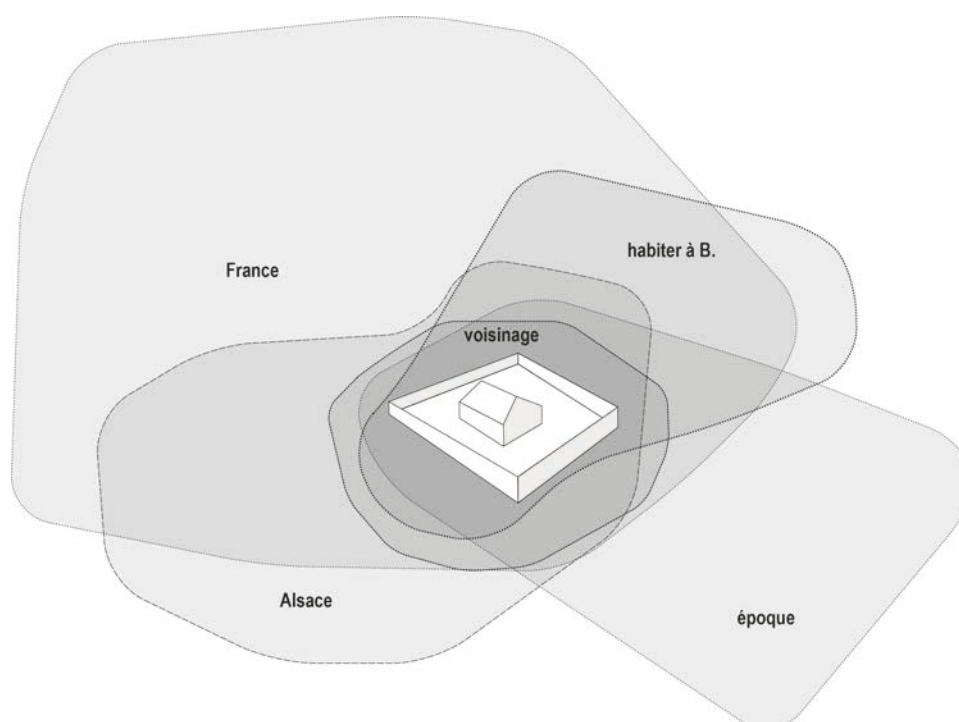


Fig. 6.25. Se clôturer... pour adhérer à différents « collectifs » imbriqués

En manifestant l'adhésion à un « collectif », l'acte de clôture relève donc des pratiques d'appropriation, envisagées non pas comme une manière de « rendre propre à soi », mais dans leur sens ancien désignant un processus d'« assimilation<sup>1577</sup> » de deux corps par le biais d'un tiers. La notion d'assimilation désigne l'« action de rendre semblable et même identique à quelqu'un ou à quelque chose, soit par intégration complète dans un autre être ou une autre substance, soit par une comparaison procédant d'un acte de jugement ou de volonté<sup>1578</sup> ». Dans notre cas, l'installation de la clôture opère effectivement, dans la manière dont les habitant-es de B. l'ont présentée, comme une manière de s'intégrer dans un collectif qui se définit par un ensemble de pratiques et de marques de reconnaissance mutuelle.

#### *Conformisme social et isomorphisme spatial*

La mise en place, par les habitant-es de B., d'une clôture pour marquer leur adhésion à un collectif, certes flou, traduit une forme de « conformisme social<sup>1579</sup> » qui pourrait le

<sup>1577</sup> CNRTL, TLFi, article « Appropriation ».

<sup>1578</sup> CNRTL, TLFi, article « Assimilation ».

<sup>1579</sup> RAYMOND Henri, HAUMONT Nicole, DEZÈS Marie-Geneviève, HAUMONT Antoine, 1966, op. cit. ; HAUMONT Nicole, 1966, op. cit.

caractériser en se fondant, pour partie, sur l'homogénéité sociale des résident-es et leur « compatibilité<sup>1580</sup> ». Au lieu commun affirmant que « le français aime se clôturer<sup>1581</sup> », nous pourrions en substituer une autre affirmation : « les français-es » (et en l'occurrence les habitant-es de B.) aiment se clôturer, *individuellement* et *collectivement* ».

Comme nous avons pu l'observer, ce conformisme s'arrime à différents contextes, relevant de pratiques et d'interactions locales, de représentations et de distinctions, d'effets de génération également. Relevant d'une pratique individuelle, la confirmation de la conformation vient inscrire l'individu dans un collectif qui justifie à postériori son action. L'adhésion évoquée plus haut est un acte volontaire qui se traduit, pour prendre les mots d'Henri Raymond, par un « isomorphisme spatial »<sup>1582</sup> mettant en adéquation ces représentations sociales et leurs formes spatiales, par ajustements successifs.

Mais l'adhésion n'est néanmoins ni totale ni absolue : le conformisme social et l'isomorphisme spatial ne sont jamais en parfaite adéquation, comme nous avons pu le voir à travers les ajustements des clôtures mitoyennes et les réouvertures de certaines clôtures sur rue. C'est ainsi que même les clôtures très semblables des rues les plus anciennes comportent chacune une petite part d'individualité par les micro-décalages qui les caractérisent. Malgré l'apparent conformisme et les discours d'adhésion à une norme contextuelle, il reste toujours, dans les pratiques individuelles, une part de « jeu », traduction d'un « art de faire<sup>1583</sup> », ou « faire avec » où s'entremêle, de manière toujours imparfaite et instable, un processus d'appropriation *en interaction* et un processus d'appropriation *pour soi*. Si nous reprenons la distinction proposée par Michel de Certeau entre « tactiques » et « stratégies<sup>1584</sup> », à travers laquelle nous avons analysé la fabrication de la clôture<sup>1585</sup>, le choix de se clôturer, signe individuel d'adhésion à une norme collective, confirme l'entrelacement de ces deux modalités d'action : si la fabrication de la clôture peut s'envisager comme une « stratégie », conduite individuellement et donc potentiellement « isolable d'un environnement », le choix de se clôturer, notamment sur

---

<sup>1580</sup> GANS Herbert J., 1967, op. cit.

<sup>1581</sup> Cette phrase (ou d'autres, approchantes) figurent dans nombre d'ouvrages sur les clôtures parus en français. De manière intéressante, nous avons remarqué (et déjà évoqué) que Raymond Unwin, dans son manuel paru en 1909, op. cit, propose une même assertion à propos des anglais.

<sup>1582</sup> Ibid.

<sup>1583</sup> CERTEAU Michel de, 1980, op. cit. ; p. XL.

<sup>1584</sup> Ibid.p. XLVI.

<sup>1585</sup> Cf. infra. Partie 3, chapitre 3.3.6. « Bricoler pour habiter ? ».

rue, relève de la tactique, « qui ne peut pas compter sur un propre » et « n'a pour lieu que celui de l'autre », que nous avons jusqu'alors désigné par la notion de « contexte ».

### *Intériorisation des normes et marquages*

Nous avons évoqué précédemment la distinction entre « normes morales » et « normes instrumentales » proposée par Erving Goffmann<sup>1586</sup>. Les secondes peuvent se rapprocher de l'« isomorphisme spatial », tandis que le « conformisme social » relèverait davantage des premières. En observant, comme nous l'avons fait, la simplification et, dans certaines rues, la quasi-disparition des éléments caractéristiques de la clôture-type, n'assistons-nous pas au passage de la clôture du registre des « normes instrumentales », visibles dans une situation donnée par le biais d'une action concrète, à celui des « normes morales » sous-jacentes aux interactions quotidiennes ? En perdant sa matérialité, l'acte de se clôturer vis-à-vis du domaine public se réduit à la mise en place d'un marquage qui devient une fin en lui-même, dépourvu de toutes les autres efficacités potentielles que nous avons pu confier à la clôture.

Cette disparition (toute relative) de la clôture ne témoigne pas de la disparition des normes et des « règles de conduite<sup>1587</sup> » qui régissent l'espace pavillonnaire, mais, bien au contraire probablement, de leur plus grande intériorisation par les habitant-es : sans être pourvu d'un portail, d'un muret ou d'un barreaudage, le jardin de devant peut être perçu et compris comme un espace privatif, inaccessible, dont la limite, même immatérielle, ne doit pas être franchie. Il semble de moins en moins nécessaire de confirmer<sup>1588</sup> l'adhésion à ces principes par la mise en place de la clôture. Alors que la clôture fermée des premières générations de pavillonnaires pouvait intégrer des pratiques individuelles malgré leur apparente homogénéité, la disparition des clôtures, ou leur plus grande diversité, ne témoigne-t-elle pas d'une normalisation accrue de l'espace dont les marquages s'appuient sur des normes morales qui n'ont plus à s'incarner dans des dispositifs matériels ?

---

<sup>1586</sup> GOFFMAN Erving, 1973, op. cit. ; p. 106.

<sup>1587</sup> GOFFMAN Erving, 1974, op. cit. ; p. 81.

<sup>1588</sup> GOFFMAN Erving, 1973b, op. cit. ; p. 73.

## Conclusion de la sixième partie

### Face aux autres : adhérer à un collectif en se clôturant ?

Cette dernière partie nous a permis d'aborder une autre échelle d'interactions : celles qui peuvent réunir les habitant·es au sein un « collectif » plus large, mais également, à première vue, plus flou, car il semble difficile d'en définir le cadre spatial ou social. Nous avons pu prendre la mesure de l'importance de ce « collectif flou » partageant certaines normes contextuelles, dans la détermination des formes de clôtures et en particulier celles qui prennent place au-devant des jardins, face aux rues.

Le « flou » des contours caractérisant ce collectif » est à mettre en regard de la disparition des liens communautaires qui pouvaient organiser l'espace proche<sup>1589</sup> : le quartier pavillonnaire est un lieu de résidence « choisi » sur des critères déterminés par chacun des foyers : leur voisinage résulte à la fois du hasard<sup>1590</sup> et de préoccupations communes qui ne se révéleront que peu à peu, si elles se révèlent, à travers les relations qui vont pouvoir se nouer, au-delà du strict périmètre du voisinage qui jouxte la parcelle. Nous avons ainsi pu remarquer que des pratiques individuelles convergeaient vers des traductions formelles et spatiales communes, conférant à l'espace un rôle de signifiant<sup>1591</sup> important. La partition entre le « devant » et le « derrière », la visibilité du devant que l'on donne à voir et le consensus sur le fait de se clôturer sont certaines des pratiques unifiant ce « collectif flou ». Le « flou » qui caractérise ce collectif est donc bien davantage lié à ses contours qu'aux marques d'adhésion dont témoignent ses membres.

Nous pourrions envisager que ce processus individuel faisant émerger un collectif « de fait » constitue une « représentation collective<sup>1592</sup> », conditionnant par conséquent une appropriation collective de l'espace. Mais celle-ci reste de l'ordre de l'imperceptible, dans la plupart des discours et cette absence ne permet pas de considérer qu'un « paysage urbain commun » puisse être défini à partir des différentes clôtures, jardins et maisons en s'appuyant sur le regard des habitant·es de B. Nous avons pu voir que ce paysage

---

<sup>1589</sup> KAUFMAN Jean-Claude, 1988, op. cit.

<sup>1590</sup> Dimension notamment analysée, dans ses implications philosophiques par L'HEUILLET Hélène, *Du voisinage, réflexions sur la coexistence humaine*, Paris, Albin Michel, 2016.

<sup>1591</sup> RAYMOND Henri, 1984, op. cit.

<sup>1592</sup> GOFFMAN Erving, 1973, op. cit.

potentiel ne pouvait s'envisager qu'à travers l'expérience commune d'une pratique, mettant au premier plan, à travers la notion de paysage vernaculaire<sup>1593</sup> une expérience de paysage. Celle-ci est « vécue à partir d'un Ici-Moi-Maintenant<sup>1594</sup> » qui s'incarne dans une praxis commune. L'introduction de la notion de *vernaculaire* permet de remettre au premier plan les différentes pratiques individuelles, « arts de faire » et pratique du « bricolage » qui produisent une diversité de marques individuelles d'implication dans un collectif « extéro-conditionné<sup>1595</sup> » pour citer Sartre.

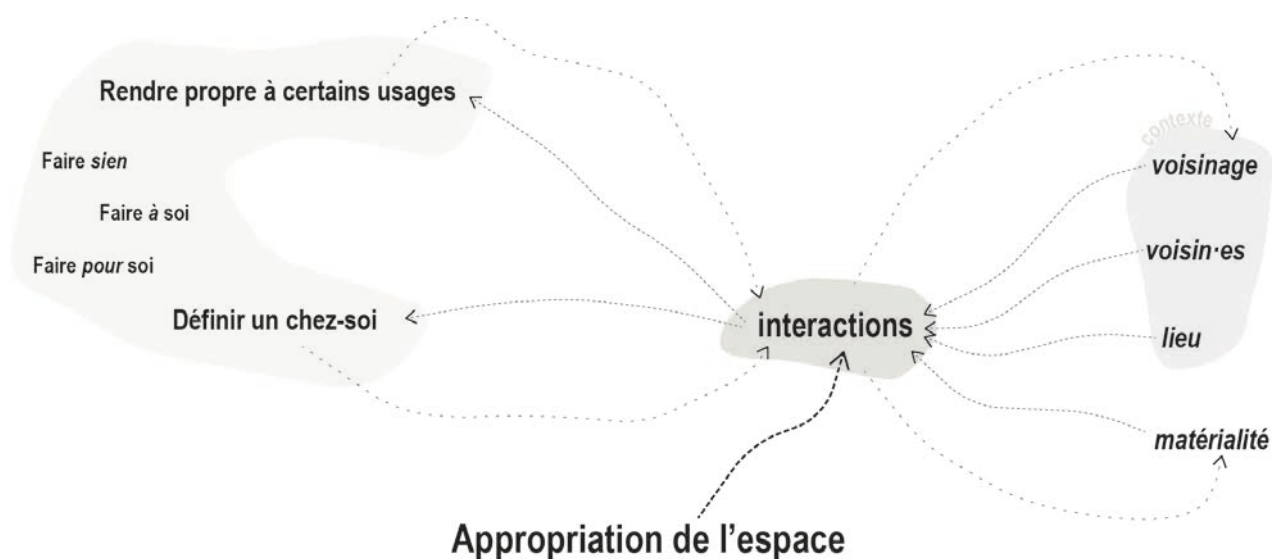


Fig. 6.26. Une appropriation de l'espace rendue possible par des interactions

Cette appropriation individuelle « en collectif » interagit étroitement avec les différents cadres explorés précédemment, renforçant l'importance des interactions dans les processus d'appropriation individuelle. Cette pratique d'appropriation, qui s'appuie sur une action mise en œuvre par chaque habitant-e, constitue également, par la double face de la clôture sur rue, « une forme d'expression individuelle » relevant, pour l'individu, « de son affirmation identitaire et de son projet d'engager l'espace habité dans la construction de soi<sup>1596</sup> ».

<sup>1593</sup> BRINCKERHOFF-JACKSON John, 1984, op. cit.

<sup>1594</sup> Le triptyque « Ici-Moi-Maintenant » est emprunté à Abraham Moles cf. MOLES Abraham, ROHMER Elisabeth, 1972, op. cit. par Michael JAKOB, 2008, op. cit. ; p. 32.

<sup>1595</sup> SARTRE Jean-Paul, 1960, op. cit.

<sup>1596</sup> SERFATY-GARZON Perla, 2003, op. cit. ; p. 92.

À défaut d'être collectivement formulé et décidé, l'acte de clôture est le résultat tangible d'une forme d'accord collectivement accepté dans la manière de « faire face », de constituer une « bonne façade » : se clôturer, c'est manifester individuellement, par « une façade que l'on fait soi-même<sup>1597</sup> » son adhésion et son appartenance à un « collectif » informel dont la stabilité en confirme l'importance pour ses membres.

---

<sup>1597</sup> RAYMOND Henri, 1984, op. cit. ; p. 172.



## **Conclusion générale**





*« L'architecture est notre instrument premier pour nous relier à l'espace et au temps et donner à ces dimensions une mesure humaine. Elle domestique des espaces sans limites et un temps sans fin, pour les rendre supportables, habitables et compréhensibles à l'humanité<sup>1598</sup>. »*

*« Pour conclure, toutes ces considérations nous laissent en proie à la question de savoir si toute espèce de description sociale n'a pas deux aspects : le désir de montrer et le désir d'expliquer. C'est peut-être la tension entre les deux qui structure toutes les analyses sociologiques<sup>1599</sup>. »*

#### *La clôture : un objet en interface*

Dans cette enquête, nous avons concentré notre attention sur un objet à priori banal, la clôture, dans un contexte, un quartier pavillonnaire également bien ordinaire. Cet objet d'étude circonscrit ne s'est pourtant pas aisément laissé saisir, en révélant peu à peu sa complexité et ses multiples facettes : s'intéresser à la clôture nécessite d'osciller entre différents points de vue, car la clôture est toujours en situation d'interface, entre différents espaces, personnes, imaginaires, usages ou statuts. Cette position d'interface n'est pas toujours symétrique, en mettant en relation (ou en distinguant) des « choses » de même nature, par exemple deux statuts juridiques. La clôture peut ainsi être envisagée à travers sa position d'interface entre un individu dans l'espace de statut public et un espace privé. Positions, situations, usages, matérialités, représentations s'entremêlent et l'une des vocations de cette recherche a été justement de démêler ces entrelacements, qui mettent en jeu des collectifs hétérogènes<sup>1600</sup>. En les démêlant, nous nous sommes néanmoins efforcés de ne pas séparer ou isoler ce qui pourrait relever de l'un ou l'autre monde, le droit et les usages, les perceptions et la matérialité, même si la mobilisation des « paliers de la réalité sociale » proposés par Michel Bassand<sup>1601</sup> a permis d'en organiser l'analyse. Comme tout objet dans l'espace, la clôture interagit simultanément dans ces différentes sphères habituellement séparées dans l'analyse.

<sup>1598</sup> PALLASMAA Juhani, 2005, op. cit. ; p. 19.

<sup>1599</sup> À la fin d'un chapitre consacré à Georges Perec in BECKER Howard, 2007, op. cit. ; p. 278.

<sup>1600</sup> LATOUR Bruno, 1991, op. cit.

<sup>1601</sup> BASSAND, Michel, KAUFMANN Vincent, JOYE Dominique, COMPAGNON Anne, 2001, op. cit. ; p. 3.

### *Pourquoi se clôture-t-on ?*

Nous avons énoncé cette question en apparence simple pour engager cette enquête : en partant simultanément de la clôture, dans sa matérialité, sa géométrie, sa fabrication, sa position dans un espace et du regard (et des discours) de ceux et celles qui se clôturent, nous avons pu observer la clôture de deux manières différentes et parallèles. Ce croisement a permis de formuler une seconde interrogation : *comment se clôture-t-on ?* Nous avons alors envisagé l'hypothèse selon laquelle le « comment », les « manières de faire<sup>1602</sup> » pourraient permettre de comprendre le « pourquoi », les raisons de l'action : en somme, les formes, matérialités, modes de fabrication, usages escomptés et efficacités attendues de la clôture pourraient amener à mieux comprendre les raisons pouvant expliquer que les « français aiment se clôturent », comme le rappellent de nombreux ouvrages de jardinage. En s'intéressant à un objet matériel en *interface*, l'enquête devait également en intégrer les spatialités hétérogènes, à l'articulation des « propriétés spatiales d'un lieu<sup>1603</sup> » et de nos interactions avec lui, à l'image, nous dit Gilles Barbey, d'une « scène de théâtre<sup>1604</sup> ». La clôture est ainsi envisagée en tant qu'objet dans l'espace, et simultanément, à travers les espaces qu'elle définit et par lesquels elle se définit.

### *Entité et interface*

La clôture est un objet concevable en soi, une entité, qui se trouve toujours en situation d'interface. Cette position la met donc en situation d'interagir, en nouant de multiples relations avec d'autres entités qui l'environnent. À l'instar des définitions proposées par Erving Goffman, toute interaction implique une réciprocité : nous nous sommes donc intéressés à l'action réciproque d'un objet avec des humains, en nous efforçant de saisir, par une approche descriptive, la manière dont la clôture peut être « actante » dans l'espace pavillonnaire. Nous avons ainsi repris le questionnement du sociologue des techniques Antoine Hennion<sup>1605</sup> :

*Comment rendre compte de ce que les objets font faire, c'est-à-dire non seulement de ce qu'ils permettent de faire, mais aussi de ce qu'ils empêchent, de ce qu'ils contraignent, de ce qu'ils forcent à faire ?*

---

<sup>1602</sup> CERTEAU Michel de, 1980, op. cit. ; p. XL.

<sup>1603</sup> BARBEY Gilles, 1980, op. cit ; p. 107.

<sup>1604</sup> Ibid. ; p. 107.

<sup>1605</sup> HENNION Antoine, « Le bouleversement en art. Prologue », in HOUDART Sophie, THIERRY Olivier (dir.), *Humains non-humains. Comment repeupler les sciences sociales*, Paris, La découverte, 2011, p. 257-262 ; p. 258.

Mais une fois ce postulat et cette interrogation posés, il nous fallait comprendre l'action de la clôture sur l'espace dont elle fait partie et avec tous ceux et celles qui habitent cet espace, qui la construisent et la transforment, en somme, d'arriver à mettre au jour des dimensions contenues dans un objet matériel et, de ce fait, généralement invisibles : que se passe-t-il lorsqu'une personne construit ou transforme sa clôture mitoyenne ? Qu'est-ce qu'il se passe entre voisin-es ? Mais qu'est-ce qu'il se passe avec la clôture elle-même ? Quelles interactions peuvent se nouer avec elle et comment s'exprime-t-elle ?

Une manière d'aborder ces questionnements a été de s'intéresser à différentes situations d'interaction concrètes<sup>1606</sup>, en partant de l'intérieur de la parcelle pour ensuite regarder, en changeant de côté, ce qui a lieu autour des clôtures séparatives avant de regarder plus attentivement ce qui se passe dans la rue. Les différentes parties de cette thèse ont ainsi permis, dans son sens premier, de faire le tour de la clôture.

#### *Une enquête située pour des pavillonnaires divers*

Cette enquête s'appuie sur un lieu spécifique et s'est construite à partir de celui-ci. Celle-ci ne recouvre pas l'ensemble des situations pavillonnaires, mais celle, particulière, de la commune de B. et de douze de ses rues comprenant près de trois cents parcelles au sein desquelles nous avons pu rencontrer une cinquantaine d'habitant-es. Ce quartier et le corpus de rues et de parcelles sur lequel s'est appuyé cette recherche n'est pas forcément représentatif de l'ensemble des situations pavillonnaires même s'il intègre une partie des caractéristiques ordinaires de l'espace pavillonnaire que nous avons pu notamment rappeler dans la première partie. D'un point de vue morphologique, la discontinuité du bâti et la distinction de celui-ci avec les emprises parcellaires constituent ainsi l'une des caractéristiques majeures de ces espaces où les clôtures viennent prendre place et compléter les édifices isolés qui s'y trouvent.

#### *Une exploration et des enquêtes entrecroisées*

En partant de leur « morphologie » et de leur « surface écologique<sup>1607</sup> », la description a été au cœur de cette enquête, à travers des relevés dessinés, des relevés photographiques et la restitution, textuelle, de ces éléments. Le passage de l'un à l'autre a permis de les confronter aux propos des habitant-es, les mots de l'enquêteur se

---

<sup>1606</sup> GOFFMAN Erving, 1964, op. cit.

<sup>1607</sup> BASSAND Michel, 2001, op. cit.

confrontant aux leurs. Mais le relevé dessiné ou la photographie constituent également des traductions d'une réalité donnée : s'appuyant sur des choix de représentation ou des cadrages spécifiques, l'un comme l'autre nous permet de *capter* une partie de notre terrain d'étude, d'y faire un prélèvement à partir duquel sera constitué un corpus. La description attentive des clôtures tout au long de l'enquête et de sa restitution a permis de nous référer constamment à leurs formes et matérialités pour préserver leur rôle central dans la réflexion.

Après l'évocation de ces quelques prémisses, nous allons conclure cette exploration dans l'espace pavillonnaire et dans les spatialités de la clôture en revenant sur trois questions et hypothèses principales de cette thèse : la compréhension des raisons de se clôturer par la manière dont on se clôture ; la clôture comme dispositif relationnel et interactionnel ; le rôle structurant des ajustements dans les pratiques de l'habiter.

### **Hypothèse 1 : le « comment » va nous permettre de comprendre le « pourquoi ».**

Pour comprendre le *comment*, nous avons été amenés à observer *de quoi* les clôtures étaient constituées, d'établir une analyse typologique pour définir les caractéristiques de la clôture-type à B. et ses diverses variations. Cette clôture-type a permis d'en identifier les quatre efficacités<sup>1608</sup> potentielles, en s'intéressant aux rôles que pourraient jouer ensemble ou isolément un muret, un portail ou un portillon, des barreaudages ou des haies, etc. La clôture permet ainsi de marquer, d'orienter, de fermer ou d'occulter. La fermeture désigne la capacité de la clôture à empêcher l'accès à la parcelle tandis que l'orientation permet d'identifier un ou plusieurs points d'accès. L'occultation renvoie à l'impossibilité de voir de part et d'autre de la clôture. Le marquage est plus complexe à définir, puisqu'il nécessite d'être appréhendé en tant que tel pour pouvoir être efficace, ce qui n'est pas le cas des trois autres efficacités potentielles. Le marquage est en général associé à tout ou partie des autres efficacités potentielles : une clôture ferme, occulte, et de ce fait, *marque* la limite, le franchissement de celle-ci est orienté et *marqué* par la clôture. Mais la compréhension de cet *alphabet* matériel nécessitait également de comprendre la *syntaxe* des clôtures : en situation, comment les habitant-es de B. avaient-ils et elles mobilisé-es chacun de ces éléments ? Si le portail et le portillon permettent de fermer, servent-ils concrètement à cela ? Si les haies permettent d'occulter, sont-elles utilisées pour cela ?

---

<sup>1608</sup> LEMMONIER Pierre 1991, op. cit. ; p. 17.

« *Arts de faire* » : agir dans l'espace

La richesse et la diversité de ces dispositifs s'appuient sur une praxis, car rappelons-le, à B., la clôture est la plupart du temps réalisée par les habitant·es eux-mêmes ou elles-mêmes, et traduit donc la mise en œuvre d'un projet conçu par un·e habitant·e pour lui ou elle-même. L'enquête a par ailleurs permis de comprendre que l'ensemble de l'espace de la parcelle pouvait être mobilisé dans la définition de cette syntaxe de l'occultation, de la fermeture et de l'orientation. Les habitant·es expriment dans la mobilisation de différents éléments leur capacité à utiliser leur espace, à se l'approprier. Le jardin est une ressource essentielle dans ce processus d'appropriation, car il constitue un espace de réserve, de renvoi<sup>1609</sup> et d'ajustements possibles à des évolutions d'usages dans la parcelle ou son environnement direct.

Néanmoins, nous avons pu déceler un processus de simplification de chacun des dispositifs mis en œuvre, qui se double d'une complexification de l'ensemble des éléments : de plus en plus d'éléments distincts sont mobilisés pour assurer le rôle de clôture, mais chacun d'entre eux n'assure qu'un rôle de plus en plus restreint. Le remplacement de la haie en limite séparative par des parois en bois ou en matériaux plastiques témoigne de cette évolution. Cette dernière peut être lue comme une forme de fonctionnalisme<sup>1610</sup> liée à une certaine banalisation des produits utilisés, préfabriqués, prêts à l'usage (il s'agit de plus en plus d'assemblage et de moins en moins de fabrication), mais également d'une recherche de maîtrise de leur environnement dont témoignent les habitant·es.

*L'importance du marquage*

Le renforcement du rôle de marquage de la clôture est le second processus apparu au fil de l'enquête. Cette évolution est notamment liée à la réduction et à la suppression des dispositifs pouvant assurer une fonction de délimitation, comme le portail ou le portillon. Malgré cette évolution des formes des clôtures, qui laisse concrètement les parcelles ouvertes sur la rue, nous avons pu remarquer que l'affirmation d'une certaine fermeture restait présente parmi les habitant·es. Alors que le portail ou le portillon n'assure plus une délimitation continue, le jardin est toujours considéré comme *fermé*. « J'ai fermé » nous

<sup>1609</sup> HAUMONT Nicole, 1966, op. cit. ; p. 53.

<sup>1610</sup> Notion que j'emploie ici en me référant à son sens dans l'histoire de l'architecture, que résume la formule de l'architecte Louis Sullivan (1856-1924) : « Form follow function ».

disent les habitant·es, même si dans le linéaire de la clôture sur rue dominant les discontinuités. À ces dispositifs de fermeture ont succédé des seuils et une diversité d'éléments de marquage venant signifier le passage d'un espace à un autre et considérés comme efficaces vis-à-vis de ceux et celles qui doivent savoir où se trouvent la limite et l'entrée. Nous pouvons ainsi envisager qu'une « norme morale<sup>1611</sup> », dans le sens que lui donne Erving Goffman, relative à la fermeture des espaces, est de plus en plus intériorisée par les habitant·es en s'appuyant sur des dispositifs de délimitation entre la parcelle et la rue de moins en moins forts. En mobilisant les formes et matérialités de la clôture, les habitant·es font ainsi preuve d'une « compétence spatiale<sup>1612</sup> », une « *agency*<sup>1613</sup> » partagée avec leurs clôtures grâce au rôle de marquage qui leur a été transféré.

## **Hypothèse 2 : S'approprier un espace permet de maîtriser les interactions**

Nous avons pu observer dans cette enquête plusieurs manières d'envisager l'appropriation de leur espace par les habitant·es. En évoquant plus haut l'« *agency* » des habitant·es, c'est bien un processus d'appropriation que nous pouvons décrire, à travers les multiples pratiques prenant place dans l'espace domestique, à l'instar des travaux réalisés notamment par Perla Serfaty-Garzon<sup>1614</sup> ou Nicole Haumont<sup>1615</sup>. Mais nous avons pu prendre conscience qu'une appropriation individuelle dépassait toujours l'individu : celle-ci est toujours liée à d'autres, signifiée à ceux et celles qui coexistent dans un espace. Une appropriation doit toujours être signifiée pour exister, car le chez-soi se définit en opposition avec d'autres espaces qui lui sont extérieurs. Toute appropriation individuelle est ainsi toujours faite à l'adresse d'autres individus. En cela, il s'agit d'un dispositif d'énonciation, pour employer des termes qui renvoient à la sémiotique : la clôture permet de dire, communiquer, affirmer quelque chose vis-à-vis des autres, en somme, d'« échanger des signes qui font lien<sup>1616</sup> ».

### *Marquer pour s'approprier en interaction*

Mais au-delà de cet aspect, nous avons pu observer que des formes d'appropriation pouvaient également s'appuyer sur des interactions, qui mettent en jeu les différents

---

<sup>1611</sup> GOFFMAN Erving, 1973b, op. cit. ; p. 73.

<sup>1612</sup> LUSSAULT Michel, 2009, op. cit.

<sup>1613</sup> CRAWFORD Matthew B., 2010, op. cit.

<sup>1614</sup> SERFATY-GARZON Perla, 2003, op. cit.

<sup>1615</sup> HAUMONT Nicole, 1976, op. cit.

<sup>1616</sup> LE BRETON David, 2012, op. cit. ; p. 10.

collectifs évoqués plus haut : humains, non-humains, matériaux ou espaces. Ainsi, la construction de la clôture elle-même s'appuie sur une interaction entre un individu et les matériaux choisis pour sa clôture. Dans le cas des clôtures mitoyennes, la clôture met en interaction deux voisin·es qui se jouxtent : la mise en place de la délimitation permet aux deux voisin·es d'interagir et définit un cadre partagé par eux ou elles-deux. Le processus d'appropriation devient dans ce cas inter-individuel.

En changeant d'échelle, nous avons pu identifier que la clôture constituait aussi un dispositif d'appropriation collective, signifiant l'appartenance, voire l'adhésion à un « collectif », plus ou moins indéterminé, plus ou moins situé ou inscrit dans un espace partagé dont les contours restent souvent assez imprécis. Ce « collectif sériel<sup>1617</sup> » se caractérise par un ensemble de pratiques communes dont l'acte de se clôturer fait partie. Alors même qu'elles deviennent de plus en plus diverses dans leurs formes, les clôtures assurent de plus en plus exclusivement une fonction de marquage signifiant l'adhésion aux différentes normes régissant l'espace des rues de B. Cette diversité est peut-être, en soi, le signe de l'intériorisation de ces normes : la clôture-type, signifiante par sa similarité peut désormais adopter une diversité de formes sans perdre son rôle de fermeture qui n'est assuré qu'à travers un marquage.

### **Hypothèse 3 : S'ajuster permet de stabiliser les cadres de l'interaction**

La compréhension de ces interactions et de leurs cadres nécessite de revenir sur les ajustements qui modifient les espaces du quotidien : échapper au spatialisme<sup>1618</sup> conduit aussi à envisager la relation qui se noue avec l'espace domestique en observant les transformations qui s'y opèrent. Même si certaines composantes de l'espace pavillonnaire peuvent se lire, à une certaine échelle de temps comme des permanences, de petites transformations affectent continuellement ces lieux. Loin d'être anodines, celles-ci s'inscrivent dans des trajectoires plus longues, que nous avons retracé en associant des récits et des observations. L'appropriation de l'espace « à soi » et « pour soi » se réactive à travers ces transformations.

---

<sup>1617</sup> SARTRE Jean-Paul, 1960, op. cit. ; p. 364.

<sup>1618</sup> DEPRAZ Samuel, 2018, op. cit.



Mais ces ajustements ne sont possibles que grâce à l'existence d'un certain « jeu » entre les interactant·es : sans cela, il est impossible d'ajuster les cadres de l'interaction, car les interactant·es demeurent figé·es dans leurs positions respectives. C'est ce « jeu » qui donne lieu à des ajustements pouvant s'opérer entre humains et non-humains, entre voisin·es, entre voisin·es et clôtures. Comme nous l'avons observé, ces ajustements souvent minimes visent généralement à retrouver une situation d'équilibre et de stabilité au sein des cadres de l'interaction entre habitant·es.

#### *Ajuster sa clôture pour interagir et entrer en relation*

L'expression américaine « *good fence make good neighbours*<sup>1619</sup> » évoque l'importance de la clôture dans la régulation de la relation qui peut se nouer entre deux voisin·es. Au-delà de la clôture, nous avons pu montrer l'importance, pour que l'habiter puisse se déployer, de pouvoir maîtriser les différents dispositifs de fermeture, d'occultation, de filtres, qui conditionnent la relation aux autres et à la sphère publique. Plus qu'une fermeture ou un refus de l'interaction, la clôture permet d'assurer une maîtrise de celles-ci, de définir une certaine « aire de certitude<sup>1620</sup> ». Mais cette maîtrise nécessite, pour chaque partie de clôture, d'entrer en relation avec d'autres : voisin·es direct·es ou indirect·es, avec la collectivité face à la rue. Cette relation évolue et s'appuie sur les ajustements de la clôture.

La possibilité de ces ajustements conditionne la préservation de la relation, dans un équilibre qui doit sans cesse évoluer, parce qu'aucun dispositif matériel n'est totalement pérenne, mais également parce que la définition des efficacités qui lui sont assignées évolue. Les ajustements (négociations et accommodements) prennent place à la croisée d'enjeux matériels et de pratiques, s'inscrivant dans des phénomènes plus longs de redéfinition des cadres de la vie privée<sup>1621</sup>. Sans cette possibilité d'ajustements respectifs permis par un espace offrant des « marges d'ajustement », les différentes relations pourraient-elles se maintenir ?

---

<sup>1619</sup> Expression qui conclut le poème « *Mending Wall* » de Robert Frost, publié en 1914 dans le recueil du même nom.

<sup>1620</sup> GAY Jean-Christophe, 2016, op. cit. ; p. 10.

<sup>1621</sup> ARIÈS Philippe, DUBY Georges, PROST Antoine, VINCENT Gérard (dir.), 1987, op. cit.

## Redonner une place aux habitant-es dans la conception des espaces ordinaires

*« Les constructeurs doivent savoir qu'une fois le chantier terminé il est continué par les occupants. C'est dans cet esprit que les architectes, les concepteurs de maisons préfabriquées, les promoteurs doivent répondre à cette attente pour que l'habitat corresponde de plus en plus à la réalité quotidienne<sup>1622</sup> »*

*« Le logement n'est pas une « machine à habiter » susceptible de procurer une " vie harmonieuse " par la satisfaction de besoins répertoriés une fois pour toutes, quel que soit l'individu auquel il est destiné. On ne peut pas demander à l'habitant de s'habituer à un logement qui lui est " attribué " sans tenir compte de ce que signifie pour lui fait le fait d' " habiter "<sup>1623</sup> ».*

Tout au long de cette enquête, l'habiter a été envisagé comme un processus actif<sup>1624</sup>, à travers les pratiques des habitant-es. Ces pratiques prennent place et appui sur un espace initialement conçu par des professionnel-es et ensuite, peu à peu, transformé, adapté, ajusté à la vie du foyer par les habitant-es. La maison et le pavillon sont tout le contraire d'une « machine à habiter<sup>1625</sup> », bien ajustée, définie à priori et prête à l'emploi. Cette possibilité d'adaptation de l'espace pavillonnaire par les pavillonnaires a été identifiée par les enquêtes pionnières conduites dans les années 1960<sup>1626</sup>. Cette qualité est probablement l'une des raisons expliquant la force de l'attrait pour la maison dont témoignent avec constance les français-es depuis près d'un siècle. Par sa morphologie, l'habitat pavillonnaire se prête de manière particulièrement forte à ces processus que l'on tend trop souvent à qualifier d' « impensés<sup>1627</sup> », tant il est délicat de pouvoir les saisir, notamment par les professionnel-es<sup>1628</sup> en charge de concevoir le cadre bâti.

<sup>1622</sup> MASSOT Jean-Luc, 1980, op. cit. ; p. 130.

<sup>1623</sup> HAUMONT Nicole, 1968, op. cit. ; p. 181.

<sup>1624</sup> CERTEAU Michel de, 1980, op. cit.

<sup>1625</sup> LE CORBUSIER, *Vers une architecture*, Paris, Flammarion, 1995, (ed. originale : 1923) ; p. 73 cité par DENÈFLE, Sylvette et al., *Habiter Le Corbusier : Pratiques sociales et théorie architecturale*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006.

<sup>1626</sup> HAUMONT Nicole, 1966, op. cit ; RAYMOND Henri et al., 1966, op. cit.

<sup>1627</sup> NOIZET Hélène, CLEMENÇON Anne-Sophie, *Faire ville. Entre planifié et impensé, la fabrique ordinaire des formes urbaines*, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 2020.

<sup>1628</sup> BIAU Véronique, FENKER Michael et MACAIRE Elise (dir.), *L'implication des habitants dans la fabrication de la ville Métiers et pratiques en question*, Cahiers RAMAU, n°6, 2013.

Il y a près d'une dizaine d'années, mon intérêt pour les clôtures était né d'une inquiétude, celle de la permanence d'une incompréhension des pratiques de l'habiter par ceux et celles<sup>1629</sup> qui, par leur profession, étaient justement en charge de concevoir des espaces destinés à être habités. Alors que les normes socio-techniques fondées sur des logiques de performance devenaient de plus en plus présentes, notamment à travers l'injonction – vertueuse – à l'économie d'énergie<sup>1630</sup>, je m'interrogeais sur la manière dont nous pouvions redonner une place aux pratiques de l'habiter, bien au-delà des maigres marges qui sont laissées aux habitant·es dans la plupart des opérations, pour contredire ceux et celles prétendant leur « apprendre à habiter<sup>1631</sup> ».

Face à cela, le pavillonnaire, qui a suscité, parfois à raison, de nombreuses dénonciations de la surconsommation des sols qu'il implique, de sa difficile inscription dans la ville, présente la qualité, inestimable, de donner prise à l'habiter en tant que *praxis*, ce que ne permettent pas les « machines à habiter » qui se définissent pourtant comme vertueuses. En s'étant intéressé à ce « micro-dispositif » qu'est la clôture, l'enquête a tenté d'apporter une contribution à ce débat pour mettre enfin fin à une « répression du vernaculaire » que l'urgence environnementale semble paradoxalement avoir accrue par le biais de l'injonction à la performance<sup>1632</sup>. Nous avons pu souligner l'importance des micro-ajustements, qui témoignent des négociations incessantes des habitant·es avec leurs espaces, leur voisinage et les différentes composantes de leur environnement proche. Comment envisager que l'habitation ne soit pas conçue pour être préalablement ajustée à un·e habitant théorique mais, au contraire, pour s'ajuster par des pratiques de l'habiter, ou,

---

<sup>1629</sup> Notamment analysée, dans les années 1970, par Henri Raymond, cf. RAYMOND Henri, *L'urbain et l'architectural, le type et le figuré*, Recherche DGRST, 1978 & RAYMOND Henri, 1984, op. cit.

<sup>1630</sup> RENAULD Vincent, *Fabrication et usage des écoquartiers. Essai critique sur la généralisation de l'aménagement durable en France*, Lausanne, Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, 2014.

<sup>1631</sup> En visitant, en 2009, l'une des premières opérations de rénovation ayant permis à des logements de répondre à la norme BBC (Bâtiment Basse Consommation), le chargé d'opération avait longuement insisté sur la nécessité pour les habitant·es de tenir compte du bon fonctionnement des systèmes d'échange thermique en limitant l'ouverture des fenêtres à quelques minutes par jour. Je l'avais interrogé sur la manière de faire collaborer les habitant·es à l'injonction du système technique (un formidable exemple d'actant !). La réponse qui m'avait été apportée était simple : les habitant·es allaient bénéficier de formations, pour leur permettre non pas de s'approprier leur logement mais de bien habiter pour que le système technique reste efficient... La permanence de cette injonction a notamment été analysée par Jean-Michel LÉGER, Benoîte DECUP-PANNIER, « La famille et l'architecte : les coups de dés des concepteurs », in *Espaces et sociétés*, 2005/1-2 (n° 120-121), p. 15-44.

<sup>1632</sup> SUBRÉMON Hélène, « Pour une intelligence énergétique : ou comment se libérer de l'emprise de la technique sur les usages du logement », in *Métropolitiques*, 7 novembre 2012, url : <https://metropolitiques.eu/Pour-une-intelligence-energetique.html>, consulté le 2 mai 2022.

pour préciser cette interrogation, comment introduire du « jeu », dans les cadres contraints de la production du logement normalisé ?

Cette prise en compte ne doit pas omettre d'intégrer les évolutions des pratiques habitantes qui se réduisent de plus en plus à une combinatoire de produits issus d'une production industrielle diffusée par les magasins de bricolage. Mais comme le décrivait il y a près d'un demi-siècle Michel de Certeau, cette combinaison porte toujours en germe la possibilité d'émergence de « ruses » et d'« arts de faire » grâce auxquelles l'habitant-e s'écarte des normes imposées par la production industrielle. Toutes ces pratiques, multiples, ordinaires, fragiles et souvent invisibles, permettent d'assurer la poursuite de la production d'« architectures sans architectes<sup>1633</sup> », appropriées et ajustables, en prise avec les milieux d'où elles émergent.

*« Un organisme vivant n'est souple qu'en étant vulnérable. L'adaptation complète amènerait la torpeur et la stagnation aussi sûrement que l'inadaptation entraînerait la mort.<sup>1634</sup> »*

---

<sup>1633</sup> En référence à l'ouvrage pionnier de Bernard Rudofsky, *Architecture Without Architects : A Short Introduction to Non-Pedigreed Architecture*, New-York, MOMA, 1964.

<sup>1634</sup> LEFEBVRE Henri, *Critique de la vie quotidienne, II*, 1961, cité par THINÈS Georges, LEMPEREUR Agnès, 1975, op. cit. dans l'article « fonctionnalisme ».



## **Bibliographie**



AGAMBEN Giorgio, *L'amitié*, Paris, Payot, 2007.

AGNOLETTI Marie-France, DEFFERRARD Jacky, « Discours et identité groupale : le cas des résidents d'un lotissement », in *Villes en parallèle*, n°14, juin 1989. *La ville fragmentée. Le lotissement d'hier et d'aujourd'hui*, p. 192-201.

ALLAIN Sophie, « La négociation comme concept analytique central d'une théorie de la régulation sociale », in *Négociations*, 2004/2 (n° 2), p. 23-41 ; url : <https://www.cairn.info/revue-negociations-2004-2-page-23.htm>.

ALLEN Barbara, BONETTI Michel, « La contribution de la recherche à la conception des projets urbains. Une action en partenariat avec les bailleurs sociaux », in *Les annales de la recherche urbaine*, n°104, juin 2008 ; url : <http://www.annalesdelarechercheurbaine.fr/IMG/pdf/104-Bonetti.pdf>.

ALLOA Emmanuel, « Architectures de la transparence », in *Appareil* [En ligne], 1 | 2008 ; url : <http://journals.openedition.org/appareil/138>.

APPLEYARD Donald, « The Environment as a Social Symbol : Within a Theory of Environmental Action and Perception », in *Journal of the American Planning Association* 45(2), 1979, p. 143-153.

ARCHER John, *Architecture and suburbia. From English Villa ton American Dream House, 1690-2000*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 2005.

ARGAN Giulio Carlo, *L'art moderne. Du siècle des Lumières au monde contemporain*, Paris, Bordas, 1992 (éd. originale : 1970).

ARIÈS Philippe, *L'enfant et la vie familiale sous l'ancien régime*, Paris, Seuil, 1973.

ARIÈS Philippe, DUBY Georges, PERROT Michèle (dir.), *Histoire de la vie privée, t.4 De la révolution à la Grande Guerre*, Paris, Seuil, 1987.

ARIÈS Philippe, DUBY Georges, PROST Antoine, VINCENT Gérard (dir.), *Histoire de la vie privée, t.5 De la première guerre mondiale à nos jours* Paris, Seuil, 1987.

ARMAND Françoise, « Les jardins privés familiaux (The private familial gardens) », in *Bulletin de l'Association de géographes français*, 66e année, 1989-3 (juin), p. 193-198 ; url : [https://www.persee.fr/doc/bagf\\_0004-5322\\_1989\\_num\\_66\\_3\\_1480](https://www.persee.fr/doc/bagf_0004-5322_1989_num_66_3_1480).

AUGÉ Marc, *Un ethnologue dans le métro*, Paris, Seuil, 1986.

AUTHIER Jean-Yves, BACQUÉ Marie-Hélène, GUERIN-PACE France (dir.), *Le quartier. Enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales*, Paris, La découverte, 2006.



AUTHIER Jean-Yves, CAYOUILLE-REMBLIÈRE Joanie, BONNEVAL Loïc, CHARMES Éric, COLLET Anaïs, et al., *Les formes contemporaines du voisinage. Espaces résidentiels et intégration sociale*. [Rapport de recherche], Centre Max Weber - Ined. 2021 ; url : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03264558>.

BABELON Jean-Pierre *Demeures parisiennes sous Henri IV et Louis XIII*, Paris, Hazan, 1998 (éd. originale : 1965).

BACHELARD Gaston, *La poétique de l'espace*, Paris, Presses universitaires de France, 1957.

BAILLY Antoine, *La perception de l'espace urbain : les concepts, les méthodes d'étude, leur utilisation dans la recherche géographique*, Centre de Recherche d'Urbanisme, 1977.

BAILLY Jean-Christophe, *Le dépaysement*, Paris, Le Seuil, 2011.

BALLESTA Jordi, « Le vernaculaire selon John. Quatre étapes dans la définition d'une notion centrale dans l'œuvre de J.B. Jackson », in *Les carnets du paysage. John Brinckerhoff-Jackson*, n°30, Arles / Versailles, Actes Sud/ENSP, 2016.

BALLESTA Jordi, « John Brinckerhoff Jackson, au sein des paysages ordinaires. Recherches de terrain et pratiques photographiques amateurs », in *L'Espace géographique*, 2016/3 (Tome 45), p. 211-224 ; url : <https://www.cairn.info/revue-espace-geographique-2016-3-page-211.htm>.

BARBEY Gilles, « L'appropriation des espaces du logement : tentative de cadrage théorique », in SERFATY-GARZON Perla, *Appropriation de l'espace, actes de la conférence de Strasbourg*, 1976, p. 215 à 220.

BARBEY Gilles, *L'évasion domestique. Essai sur les relations d'affectivité au logis*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 1976.

BARBEY Gilles, *L'habitation captive. Essai sur la spatialité du logement de masse*, Saint-Saphorin, Editions Georgi / Presses polytechniques romandes, 1980.

BARTHES Roland, *Mythologies*, Paris, Seuil, 1957.

BARTHES Roland, *La chambre claire*, Paris, Gallimard, 1980.

BASSAND, Michel, KAUFMANN Vincent, JOYÉ Dominique, COMPAGNON Anne, *Vivre et créer l'espace public*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2001.

BAUER Gérard, ROUX Jean-Michel, *La rurbanisation ou la ville éparpillée*, Paris, Seuil, 1976.

BAUER Gérard, *Un urbanisme pour les maisons*, Paris, Éd. UGE, 1979.

BAUMGARTNER Mary P., *The Moral order of a suburb*, Oxford, Oxford university press, 1988.

BECKER Howard S., « Figures : penser avec des dessins », in *Comment parler de la société. Artistes, écrivains, chercheurs et représentations sociales*, Paris, La découverte, 2009, (éd. originale : 2007).

BERGER Martine, ARAGAU Claire, ROUGÉ Lionel, « Vers une maturité des territoires périurbains ? », in *EchoGéo* [En ligne], 27 | 2014, mis en ligne le 02 avril 2014 ; url : <http://journals.openedition.org/echogeo/13683>.

BERNARD Yvonne, « Du logement au chez-soi », in SEGAUD Marion, BONVALET Catherine, BRUN Jacques, *Logement et habitat, l'état des savoirs*, Paris, La découverte, 1998, p. 374-380.

BERGUES Martine, « J comme Jardin », in *Les Cahiers de la Recherche Architecturale et Urbaine*, n°20-21, 2007, p. 99-102.

BERGUES Martine, *En son jardin : Une ethnologie du fleurissement*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2011.

BESSE Jean-Marc, Voisinages, in *Annales de géographie*, n°4, 2015, p. 385 à 390 ; url : <https://www.cairn.info/revue-annales-de-geographie-2015-4-page-385.htm>.

BESSE Jean-Marc, « Le paysage, entre le politique et le vernaculaire. Réflexions à partir de John Brinckerhoff Jackson », in ARCHES, Association Roumaine des Chercheurs Francophones en Sciences Humaines, 2003, n°6, p.9-27 ; url : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00113275>.

BIAU Véronique, FENKER Michael, MACAIRE Elise (dir.), *L'implication des habitants dans la fabrication de la ville. Métiers et pratiques en question*, Cahiers RAMAU, n°6, 2013.

BILLARD Gérald, CHEVALIER Jacques, MADORÉ François, *Ville fermée, ville surveillée. La sécurisation des espaces résidentiels en France et en Amérique du Nord*, Rennes, Presses universitaire de Rennes, 2005.

BLANDIN Bernard, *La construction du social par les objets*, Paris, Presses universitaires de France, 2002.

BOLTANSKI Luc, THÉVENOT Laurent, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991

BONNETTE-LUCAT Claude, « Les bricoleurs : entre polyvalence et spécialisation », in *Sociétés contemporaines* N°8, Décembre 1991. *Production domestique*. p. 61-85 ; url : [https://www.persee.fr/doc/socco\\_1150-1944\\_1991\\_num\\_8\\_1\\_1019](https://www.persee.fr/doc/socco_1150-1944_1991_num_8_1_1019).

BONICCO-DONATO Céline, *Une archéologie de l'interaction. De David Hume à Erving Goffman*, Paris, Vrin, 2016.

BONNIN Philippe, « Imaginations intérieures : la photo d'intérieurs comme méthode », in *Informations sur les sciences sociales*, 28-1, 1989.

BONNIN Philippe, « Produire la domus : une affaire de famille. Niveaux et formes d'investissement des familles dans l'espace domestique », in *Sociétés contemporaines* N°5, Mars 1991, *Réseaux sociaux*, p. 145-161 ; url : [https://www.persee.fr/doc/socco\\_1150-1944\\_1991\\_num\\_5\\_1\\_992](https://www.persee.fr/doc/socco_1150-1944_1991_num_5_1_992).

BONNIN Philippe, « A la racine de l'espace organisé : un concept partageable », in Baillé Jacques, *Du mot au concept : Seuil*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2006

BONNIN Philippe, *Images habitées, Photographies et spatialités*, Paris, Créaphis, 2006.

BONNIN Philippe, « Quelque part, mais où ? », in DE BIASE Alessia, ROSSI Cristina (dir.), *Chez nous. Territoires et identités dans les mondes contemporains*, Paris, La Villette, 2009, p. 174-188.

BONNIN Philippe, « Pour une topologie sociale », in *Communications*, 2010/2 (n° 87), p. 43-64 ; url : <https://www.cairn.info/revue-communications-2010-2-page-43.htm>, consulté le 2 juin 2022

BONNIN Philippe, « Voiler et dévoiler, celer et déceler : la clôture du Japon », in *Sigila*, 2014/2 (N° 34), p. 147-160 ; url : <https://www.cairn.info/revue-sigila-2014-2-page-147.htm>.

BONNOT Thierry, *L'Attachement aux choses*, Paris, CNRS Editions, 2014.

BONVALET Catherine, GOTMAN Anne, GRAFMEYER Yves (dir.), *La famille et ses proches. L'aménagement des territoires*, Paris, INED/ Presses universitaires de France, 1999.

BONVALET Catherine (prés.), *Désirs des Français en matière d'habitation urbaine, Une enquête par sondage de 1945*, Paris, INED, 2019.

BONVALET Catherine, « Les aspirations des Français en matière de logement en 1945 : un regard sur l'histoire du modèle pavillonnaire », in *Politiques du logement. Analyse et débat*, paru le 14 mars 2020 ; url : <https://politiquedulogement.com/2020/03/les-aspirations-des-francais-en-matiere-de-logement-en-1945-un-regard-sur-lhistoire-du-modele-pavillonnaire/>.

BOSSÉ Anne, DEVISME Laurent, DUMONT Marc, « Actualité des mythologies pavillonnaires. Le périurbain comme quasi-personnage », in *Les annales de la recherche urbaine. Individualisme et production de l'urbain*, n° 102, juillet 2017, p. 141-151.

BOUDON Philippe, *Pessac de Le Corbusier*, Paris, Dunod, 1969.

BOUDON Raymond, *L'art de se persuader, des idées douteuses, fragiles ou fausses*, Paris, Fayard, 1990.

BOUILLON Florence, MONNET Jérôme, « Éditorial. L'observation et ses angles : au cœur des rapports entre les chercheurs et leurs objets », in *Espaces et sociétés*, 2016/1-2 (n° 164-165), p. 9-17 ; url : <https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2016-1-page-9.htm>.

BOURDEAU-LEPAGE Lise, « De l'intérêt pour la nature en ville. Cadre de vie, santé et aménagement urbain », in *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2019/5 (Décembre), p. 893-911 ; url : <https://www.cairn.info/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-2019-5-page-893.htm>.

BOURDIEU Pierre, *Le sens pratique*, Paris, Les éditions de minuit, 1980.

BOURDIEU Pierre, « La maison kabyle ou le monde inversé », in *Le sens pratique*, Paris, Les éditions de minuit, 1980b, p. 441-461.

BOURDIEU Pierre, *Les structures sociales de l'économie*, Paris, Seuil, 2000.

BRÉCHON Pierre, GALLAND Olivier (dir.), *L'individualisation des valeurs*, Paris, Armand Colin, 2010.

BRETON André, « *Les Vases communicants* », in *Œuvres complètes II*, Paris, Gallimard, 1992.

BRINCKERHOFF-JACKSON John, *A la découverte du paysage vernaculaire*, Arles/Paris/Versailles, Actes-Sud-ENSP, 2003 ; (éd. originale : 1984).

BRINCKERHOFF-JACKSON John, *De la nécessité des ruines et autres sujets*, Paris, Editions du Linteau, 2005 ; (éd. originale : 1980).

BRINCKERHOFF-JACKSON John « Le paysage accessible », (non-daté), trad. Tiberghien Gilles, in *Les carnets du paysage : John Brinckerhoff-Jackson*, n° 30, Arles/Versailles, Actes-Sud / Ecole Nationale Supérieure de Paysage, 2016.

BRUN Jacques, DRIANT Jean-Claude, SEGAUD Marion, *Dictionnaire critique de l'habitat et du logement*, Paris, Armand Colin, 2003.

BROUSSE Cécile, « La vie quotidienne en France depuis 1974. Les enseignements de l'enquête *Emploi du temps* » in *Economie et statistique*, n° 478-479-480, 2015.

BROWN Wendy, *Murs. Les murs de séparation et le déclin de la souveraineté étatique*, Paris, Les prairies ordinaires, 2009.

BRUNET Roger, *Les mots de la géographie*, Paris, La Documentation française, 1992.

CARTIER Marie, COUTANT Isabelle, MASCLET Olivier, SIBLOT Yasmine, *La France des petits-moyens. Enquête sur la banlieue pavillonnaire*, Paris, La découverte, 2008.

CASTEL Jean-Charles, « De l'étalement urbain à l'émiettement urbain » in *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°102, 2007

CASTEX Jean, COHEN Jean-Louis, DEPAULE Jean-Charles, *Histoire urbaine, anthropologie de l'espace*, Paris, CNRS Editions, 1995.

CAUQUELIN Anne, *Petit traité du jardin ordinaire*, Paris, Payot & Rivages, 2003.

CAUQUELIN Anne, *L'invention du paysage*, Paris, Presses universitaires de France, 2004.

CAUQUELIN Anne, « Le paysage nu », in *Les machines dans la tête*, Paris, Presses Universitaires de France, 2015, p. 137-149 ; url : <https://www.cairn.info/--9782130626534-page-137.htm>.

CERTEAU Michel de, *L'invention du quotidien, t.1 : Arts de faire*, Paris, Essais Folio, 1990, (éd. originale : 1980).

CERTEAU Michel de, GIARD Luce, MAYOL Pierre, *L'invention du quotidien, t.2 : habiter, cuisiner*, Paris, Essais Folio, 1990, (éd. originale : 1980).

CHALANDON Albin, « Une nouvelle politique de l'urbanisme. Place et Rôle de la Maison Individuelle », *Conférence du ministre de l'Équipement et du Logement*, Chambre de commerce et d'industrie de Paris, Paris, 7 mai 1969.

CHAMBOREDON Jean-Claude, LEMAIRE Madeleine, « Proximité spatiale et distance sociale, Les grands ensembles et leur peuplement », in *Revue française de sociologie*, XI, 1970, p.3-33.

CHANTELOUP Laine, PERRIN-MALTERRE Clémence, DUPARC Antoine, et al., « Quels points de vue sur les espaces partagés entre humains et animaux sauvages ? », in *Espaces et sociétés*, 2016/1-2 (n° 164-165), p. 33-47 ; url : <https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2016-1-page-33.htm>.

CHARMES Éric, « Entre ouverture et fermeture : les rapports à autrui dans les tissus périurbains », in *La société des voisins : Partager un habitat collectif* [en ligne]. Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2005 ; url : <http://books.openedition.org/editionsmsh/3376>.

CHARMES Éric, *La vie périurbaine face à la menace des gated communities*, Paris, L'Harmattan, 2005.

CHARMES Éric, « Entre le spatial et le social : la rue de quartier et les interactions sociales », in BONNIN Philippe, *Architecture, espace pensé, espace vécu*, Éditions recherches, 2007, p.127-146 ; url : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/hal-00154651>.

CHARMES Éric, *La ville émiettée. Essai sur la clubbisation de la vie urbaine*, Paris, Presses universitaires de France, 2011.

CHARMES Éric, « La transformation des quartiers pavillonnaires en question », in *La revue foncière*, 2014 ; url : <http://www.revue-fonciere.com/.halshs-01170642>.

CHARMES Éric, *La revanche des villages. Essai sur la France périurbaine*, Paris, Seuil, 2019.

CHAUVIER Éric, *Anthropologie de l'ordinaire. Une conversion du regard*, Toulouse, Anarchasis, 2011.

CHAUVIER Éric, *Contre Télérama*, Paris, Allia, 2011.

CHAUVIER Éric, « Manifeste pavillonnaire », in *Nectart*, 2020/1 (N° 10), p. 90-95 ; url : <https://www.cairn.info/revue-nectart-2020-1-page-90.htm>.

CHELKOFF Grégoire, « Formes, formants et formalités : catégories d'analyse de l'environnement urbain », in GROSJEAN Michèle, THIBAUD Jean-Paul, *L'espace urbain en méthodes*, Marseille, Parenthèses, 2001, p. 101-124.

CHENU Alain, *Les usages du temps en France*. Paris, Futuribles, Association Futuribles, 2003, p. 21 – 31 ; url : <https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-01499348/document>.

CHEVALIER Sophie, « Le décor domestique, une mise en scène de soi », in *Dictionnaire du logement, Politique du logement, analyse et débats*, 2015 ; url : <https://politiquedulogement.com/dictionnaire-du-logement/themes-transversaux/le-decor-domestique-une-mise-en-scene-de-soi/>.

CHING Francis D.K., *Architecture : form – space & order*, New York, Nostrand Reinhold Company Inc, 1979.

CHRISTIANY Janine, DUBOST Françoise, PÉTARD Jean-Pierre, *La clôture et le seuil. La délimitation du territoire en banlieue*, recherche MELATT, 1987.

CHOAY Françoise, MERLIN Pierre, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, Presses universitaires de France, 2004.

CINGOLANI Patrick, « Les proliférations du social. Michel de Certeau et le débat des usages », in *Esprit*, n°481-482, janvier-février 2022, p. 71-81.

COIFFIER Christian, « Matérialité », in *Cahiers de la Recherche architecturale et urbaine, L'espace anthropologique*, n° XX, 2007, p 107-109.

COLL., *Droit de l'urbanisme : Dictionnaire pratique*, Paris, Le Moniteur, 2000.

COLOMINA Beatriz, *La pelouse américaine en guerre. De Pearl Harbor à la crise des missiles. 1941-1962*, Paris, Editions B2, 2011.

CONEIN Bernard, JACOPIN Éric, « *Les objets dans l'espace : La planification dans l'action* », in *Les objets dans l'action : De la maison au laboratoire* [en ligne], Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1993, p. 69-70 ; url : <http://books.openedition.org/editionsehess/9885>.

CONORD Sylvaine, « Usages et fonctions de la photographie », in *Ethnologie française*, 2007/1 (Vol. 37), p. 11-22 ; url : <https://www.cairn.info/revue-ethnologie-francaise-2007-1-page-11.htm>.

CORCUFF Philippe, « L'individualisme contemporain en questions », in *Le Débat*, 2002/2 (n° 119), p. 126-132 ; url : <https://www.cairn.info/revue-le-debat-2002-2-page-126.htm>.

CRAWFORD Matthew B., *Eloge du carburateur. Essai sur le sens et la valeur du travail*, Paris, La découverte, 2010.

CREMEL Laurence et présentées dans son article « La carte radar », in *Carnets du Paysage, Cartographie*, n°20, Versailles/Arles, Actes-Sud et ENSP, 2010.

CRESSWELL Robert, « Geste technique, fait social total. Le technique est-il dans le social ou face à lui ? », in *Techniques & Culture* [En ligne], 40 | 2003, mis en ligne le 11 juillet 2006 ; url : <http://journals.openedition.org/tc/1576>.

CULLEN Gordon, *The concise townscape*, London, Routledge, 1961.

CUSIN François, « Le logement, facteur de sécurisation pour des classes moyennes fragilisées ? », in *Espaces et sociétés*, 2012/1 (n° 148-149), p. 17-36 ; url : <https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2012-1-page-17.htm>.

DAMON Julien, « Les Français et l'habitat individuel : préférences révélées et déclarées », in *SociologieS* [En ligne], *Dossiers, Où en est le pavillonnaire ?*, mis en ligne le 21 février 2017 ; url : <http://journals.openedition.org/sociologies/5886>.

DARD Philippe, GOTMAN Anne, VILLERS Hélène, *Les habitants paysagistes et leurs réalisations*, Paris, CEP, 1975.

DASSIÉ Véronique, *Objets d'affection. Une ethnologie de l'intime*, Paris, éditions du CTHS, 2010.

DASTON Lorraine, GALISON Peter, *Objectivité*, Paris, Les presses du réel, 2012.

DEBRY Jean-Luc, *Le cauchemar pavillonnaire*, Paris, L'échappée, 2012.

DELBAERE Denis, « D'îles en Lille. Guide pratique pour l'usage des refuges urbains », in *Carnets du Paysage, Iles en projet*, n°35, mai 2019.

DEMOLY Elvire, SCHWEITZER Camille, « En 2017, 20 % des ménages ont consommé des produits alimentaires de leur propre production ou de celle d'un autre ménage », in *Insee Focus*, n° 236, Mai 2021 ; url : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5370353#consulter>.

DENÈFLE Sylvette, BRESSON Sabrina, DUSSUET Annie, ROUX Nicole, *Habiter Le Corbusier : Pratiques sociales et théorie architecturale*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006 ; url : <http://books.openedition.org/pur/12479>, consulté le 25 avril 2022.

DEPAULE Jean-Charles, « L'anthropologie de l'espace », in CASTEX Jean, COHEN Jean-Louis, DEPAULE Jean-Charles, *Histoire urbaine, anthropologie de l'espace*, Paris, PIR Villes, CNRS Editions, 1995, p. 15-74.

DEPAULE Jean-Charles, ARNAUD Jean-Luc, *À travers le mur*, Paris, Centre Georges Pompidou, 1985.

DEPRAZ Samuel, « De la France périphérique à la France des marges : comment rendre leur juste place aux territoires urbains marginalisés ? », in *Carnet des études urbaines*, 2018 ; url : <https://urbs.hypotheses.org/411#more-411>.

DESFONTAINES Pierre, *L'homme et sa maison*, Paris, Gallimard, 1972.

DESJEUX Dominique, BERTHIER Cécile, JARRAFOUX Sophie, ORHANT Isabelle, TAPONIER Sophie, *Anthropologie de l'électricité. Les objets électriques dans la vie quotidienne en France*, Paris, L'Harmattan, 1996.

DESJEUX Dominique, MONJARET Anne, TAPONIER Sophie, *Quand les français déménagent. Circulation des objets domestiques et rituels de mobilité dans la vie quotidienne en France*, Paris, Presses universitaires de France, 1998.

DEVISME Laurent, « Vertiges de l'interdisciplinarité : Présentation », in *Lieux Communs - Les Cahiers du LAUA : Vertiges et prodiges de l'interdisciplinarité*, LAUA (Langages, Actions Urbaines, Altérités - Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes), 2003, p.7-17 ; url : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/hal-03177120>.

DEVISME Laurent, et al., « Rêve pavillonnaire, gare au modèle... », in *Les écritures du périurbain*, 18/02/2020 ; url : <https://periurbain.hypotheses.org/515>.

DEZÈS Marie-Geneviève, *La politique pavillonnaire*, Paris, L'Harmattan, 2001, (éd. originale : 1966).

DODIER Nicolas, « Les arènes des habiletés techniques », in CONEIN Bernard, DODIER Nicolas, THÉVENOT Laurent, *Les objets dans l'action, Raisons pratiques*, n°4, Paris, Ed. de l'EHESS, 1993, p. 115-139.

DODIER Rodolphe (dir.), *Habiter les espaces périurbains*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012.



DUBOST Françoise, « Les agréments de l'entrée », in *Communications*, n°70, 2000, p. 53-63.

DUBOST Françoise, *Côté jardins*, Paris, Éd. Scarabée et compagnie, Paris, 1984.

DUBOST Françoise, *Les jardins ordinaires*, Paris, L'Harmattan, Paris, 1997.

DUBOST Françoise, *Vert patrimoine. La constitution d'un nouveau domaine patrimonial*, Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 1994.

DUMONT Marc, « Espaces de la mitoyenneté et dimension politique des micro-conflits en milieu urbain : le voisinage comme épreuve de l'habiter », in KIRAT Thierry et TORRE André, *Territoires de conflits, analyses des mutations de l'occupation de l'espace*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 89-105.

DUPRAT Bernard, « Pour une diversification transdisciplinaire de l'étude morphologique des édifices. », in *Les Cahiers de la recherche architecture et urbaine*, n°12, janvier 2003, « interdisciplinarités », p. 65.

ÉLEB Monique, ENGRAND Lionel, *La maison des français. Discours, imaginaires, modèles (1918-1970)*, Liège, Mardaga, 2020.

ÉLIADE Mircea, *Traité d'histoire des religions*, Paris, Payot, 1979.

ÉLIAS Norbert, *La société des individus*, Paris, Fayard, 1991, (éd. originale : 1939).

ÉLIAS Norbert, *La société de cour*, Paris, Calmann-Levy, 1974, (éd. originale : 1969).

ESTEBANEZ Jean, « Le zoo comme dispositif spatial : mise en scène du monde et de la juste distance entre l'humain et l'animal », in *L'Espace géographique* 2010/2 Vol. 39, Paris, Belin.

FAURE Alain (dir.), *Les premiers banlieusards. Aux origines des banlieues de Paris, 1860-1940*, Paris, Creaphis, 1991.

FAVENNEC Denis, RIBOULET-DEYRIS Emmanuel, *Douce perspective. Une histoire de science et d'art*, Paris, Ellipses, 2007.

FELDER Maxime, « La diversité sur le palier. Catégorisations ordinaires d'un voisinage hétérogène à Genève », in *Lien social et Politiques*, n°77, 2016, p. 220-239.

FELDER Maxime, « Strong, Weak and Invisible Ties : A Relational Perspective on Urban Coexistence », in *Sociology* 54(4):675–692, January 2020 ; url : [https://www.researchgate.net/publication/338669685\\_Strong\\_Weak\\_and\\_Invisible\\_Ties\\_A\\_Relational\\_Perspective\\_on\\_Urban\\_Coexistence](https://www.researchgate.net/publication/338669685_Strong_Weak_and_Invisible_Ties_A_Relational_Perspective_on_Urban_Coexistence).

FLAMAND Amélie, *Les espaces intermédiaires, un état des lieux raisonné*, Réseau Habitat de l'université Paris 1, s.d. ; url : <http://resohab.univ-paris1.fr/jclh05/IMG/Flamand.pdf>.

FORREST Ray, « Le voisinage ? quelle importance ? » in *ERÈS, Revue internationale des sciences sociales*, 2007/1 n° 19, p. 137-151.

FRILEUX Pauline, « A l'abri de la haie dans le bocage pavillonnaire », in *Ethnologie française*, XL, 2010, 4, p. 639-648.

FRILEUX Pauline, *Le bocage pavillonnaire. Une ethnologie de la haie*, Paris, Créaphis, 2013.

FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975.

FOUCAULT Michel, *Dits et écrits, vol. II*, Gallimard, 2001.

FOURCAUT Annie, *La banlieue en morceaux. La crise des lotissements défectueux en France dans l'entre-deux-guerres*, Grâne, Créaphis, 2000.

FRANQUIN André, « Spirou et les héritiers », in *Spirou & Fantasio. L'intégrale. t.3 voyages autour du monde*, Bruxelles, Dupuis, 2007 (éd. originale de l'album : 1953).

FUSULIER Bernard, MARQUIS Nicolas, « Transaction sociale et négociation : deux notions à articuler », in *Négociations*, 2009/2 (n°3), p. 23-33.

GANS Herbert J., *The levittowners. Ways of Life and Politics in a new Suburban Community*, London, Allen Lane / The penguin press, 1967.

GARABUAU-MOUSSAOUI Isabelle, DESJEUX Dominique, *Objet banal, objet social. Les objets quotidiens comme révélateurs des relations sociales*, Paris, L'Harmattan, 2000.

GARFINKEL Harold, *Recherches en ethnométhodologie*, Paris, Presses universitaires de France, 2007, (éd. originale : 1967).

GARCIAS Jean-Claude, TREUTTEL Jean-Jacques, « L'ancrage au sol, taupinière et soubassement », in *Les cahiers de la recherche architecturale*, Marseille, Parenthèses, 1984 ; p. 58-69.

GATEAU Matthieu, MARCHAL Hervé, « Les zones pavillonnaires donnent-elles à voir des formes de convivialité ? », in *Revue du MAUSS*, 2019/2 (n° 54), p. 187-200 ; url : <https://www.cairn.info/revue-du-mauss-2019-2-page-187.htm>.

GATEAU Matthieu, MARCHAL Hervé, *La France pavillonnaire, enjeux et défis*, Paris, Bréal / Studyrama, 2020.

GAUDIN Solène, VESCHAMBRE Vincent, « Arrêts sur Images », in *EspacesTemps.net* [En ligne], 2008 ; url : <https://www.espacestemp.net/articles/arrets-sur-images/>.

GAUTHIEZ Bernard (dir.), *Espace urbain, vocabulaire et morphologie*, Paris, Monum – centre des monuments nationaux, Editions du patrimoine, 2003.

GAY Jean-Christophe, *L'homme et les limites*, Paris, Anthropos, 2016.

GENNEP Arnold Van, *Les rites de passage. étude systématique des rites*, Paris, Librairie Stock, 1924 (éd. originale : 1909), Edition numérique réalisée par Réjeanne Toussaint ; url : [http://classiques.uqac.ca/classiques/gennep\\_arnold\\_van/rites\\_de\\_passage/rites\\_de\\_passage.html](http://classiques.uqac.ca/classiques/gennep_arnold_van/rites_de_passage/rites_de_passage.html).

GERVEREAU Laurent, *Voir, comprendre, analyser les images*. Paris, La découverte, 2000.

GINZBURG Carlo, « Signes, traces, pistes. Racines d'un paradigme de l'indice », in *Le Débat*, 1980/6 n° 6, p. 3-44.

GODELIER Maurice, *L'idéal et le matériel. Pensées, économies, sociétés*, Paris, Fayard, 2010 (éd. originale 1984).

GOETZ Benoît, *Théorie des maisons. L'habitation, la surprise*, Lagrasse, Editions Verdier, 2011.

GOFFMAN Erving, *Encounters: Two Studies in the Sociology of Interaction*, Indianapolis, Bobbs-Merrill Company, Inc., 1961.

GOFFMAN Erving, *Asiles – Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Les éditions de minuit, 1979, (éd. originale : 1961).

GOFFMAN Erving, *Les rites d'interaction*, Paris, Les éditions de minuit, 1974.

GOFFMAN Erving, *La mise en scène de la vie quotidienne. t.1 : La présentation de soi*, Paris, Les éditions de minuit, 1973.

GOFFMAN Erving, *La mise en scène de la vie quotidienne. t.2 : Les relations en public*, Paris, Les éditions de minuit, 1973b.

GOFFMAN Erving, « Les ressources sûres », in *Les moments et leurs hommes*, Paris, Seuil/ Les éditions de minuit, 1988, p. 104-113, (éd. originale : 1953).

GOFFMAN Erving, « La situation négligée », in *Les moments et leurs hommes*, Paris, Seuil/ Les éditions de minuit, 1988, p. 143-147, (éd. originale : 1964).

GOFFMAN Erving, « L'ordre de l'interaction », in *Les moments et leurs hommes*, Paris, Seuil/ Les éditions de minuit, 1988, p. 186-230, (éd. originale : 1983).

GOFFMAN Erving, *Les cadres de l'expérience*, Paris, Les éditions de minuit, 1991, (éd. originale : 1974b).

GOGUELIN Pierre, « Le concept de négociation », in *Négociations*, 2005/1 (n° 3), p. 149-170 ; url : <https://www.cairn.info/revue-negociations-2005-1-page-149.htm>.

GRAFMEYER Yves, JOSEPH Isaac, *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Flammarion, 2004, (éd. originale : 1979).

GRAUMAN Carl Friedrich, « Le concept d'appropriation », in SERFATY-GARZON Perla, *Appropriation de l'espace*, Actes de la 3<sup>e</sup> conférence de psychologie architecturale, Strasbourg, 1976, p. 127 à 134.

GUINCHARD Christian, « Observation photographique : disqualification et requalification de l'espace et des personnes », in *Espaces et sociétés*, 2016/1-2 (n° 164-165), p. 67-84 ; url : <https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2016-1-page-67.htm>.

HALL Edward T., *La dimension cachée*, Paris, Seuil, 1978, (éd. originale : 1966).

HANUS Gilles, *L'épreuve du collectif*, Lagrasse, Verdier, 2016.

HARDIN Garrett, *La tragédie des communs*, Paris, Presses universitaires de France, 2018, (éd. originale : 1968).

HAUMONT Antoine, « Les habitants des lotissements, des identités variées », in *Villes en parallèle*, n°14, juin 1989. *La ville fragmentée. Le lotissement d'hier et d'aujourd'hui*. p. 172-181; [https://www.persee.fr/doc/vilpa\\_0242-2794\\_1989\\_num\\_14\\_1\\_1057](https://www.persee.fr/doc/vilpa_0242-2794_1989_num_14_1_1057).

HAUMONT Bernard, MOREL Alain, *La société des voisins : Partager un habitat collectif*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2005.

HAUMONT Nicole, « Habitat et modèles culturels », in *Revue française de sociologie*, n°IX-2, 1968, p. 180-190.

HAUMONT Nicole, « Les pratiques d'appropriation du logement », in SERFATY-GARZON Perla, *Appropriation de l'espace*, Actes de la 3<sup>e</sup> conférence de psychologie architecturale, Strasbourg, 1976, p. 227-235.

HAUMONT Nicole, *Les pavillonnaires*, Paris, L'Harmattan, 2001 (éd. originale : 1966).

HAYDEN Dolores, *Building Suburbia. Green Fields and urban Growth 1820-2000*, New York, Vintage books, 2003.

HEIDDEGER Martin, « Bâtir, habiter, penser » « L'homme habite en poète », in *Essais et conférences*, Paris, Gallimard, 1958.

HÉNAULT Philippe, *Les lotissements. Une histoire de l'habitat individuel groupé de 1940 à nos jours*, Paris, La découverte, 2017.

HENNION Antoine, LATOUR Bruno, « Objet d'art, objet de science. Note sur les limites de l'anti-fétichisme », in *Sociologie de l'art*, L'Harmattan, 1993, p.7-24.

HÉRAN François, « Comment les français voisinent », in *Economie et statistique*, n°195, 1987.

HOUDART Sophie, THIERRY Olivier (dir.), *Humains non-humains. Comment repeupler les sciences sociales*, Paris, La découverte, 2011.

INGOLD Tim, *Une brève histoire des lignes*, Bruxelles, Zones sensibles, 2011, (éd. originale : 2007).

INGOLD Tim, *Faire. Anthropologie, Archéologie, Art et Architecture*, Paris, Editions Dehors, 2012.

JAKOB Michael, *Le paysage*, Gollion, Infolio, 2008.

JAKOB Michael, *Poétique du Banc*, Paris, Macula, 2014.

JAILLET Marie-Christine, « L'espace périurbain : un univers pour les classes moyennes », in *Esprit*, mars-avril 2004, p. 40-61.

JANKOWSKI Frédérique, « Du terrain neutralisé aux espaces négociés », in *Questions de communication* [En ligne], 19 | 2011, mis en ligne le 21 septembre 2015 ; url : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/2706>.

JARREAU Philippe, *Du bricolage : Archéologie de la maison*, Paris, Centre de Création Industrielle, Centre Georges Pompidou, 1985.

JONAS Stéphane, *Mulhouse et ses cités ouvrières. Perspective historique*, Strasbourg, Oberlin, 2003.

JOSEPH Isaac, *Erwing Goffman et la microsociologie*, Presses universitaires de France, 1998.

JOSEPH Isaac, *La ville sans qualités*, Paris, Editions de l'Aube, 1998b.

JOUANNAIS Jean-Yves, *Des nains, des jardins. Essai sur le kitsch pavillonnaire*, Paris, Hazan, 1993.

JULLIEN François, *L'écart et l'entre. Leçon inaugurale de la Chaire sur l'Altérité*, Paris, Galilée, 2012.

JULLIEN François, *De l'intime. Loin du bruyant Amour*, Paris, Grasset & Fasquelle, 2013.

JULIEN Marie-Pierre, ROSSELIN Céline (dir.), *Le sujet contre les objets... tout contre. Ethnographie de cultures matérielles*, Paris, CTHS, 2009.

KAZIC Dusan, *Quand les plantes n'en font qu'à leur tête. Concevoir un monde sans production ni économie*, Paris, Les empêcheurs de penser en rond, 2022.

KAUFMANN Jean-Claude, *La chaleur du foyer. Analyse du repli domestique*, Paris, Méridien Klincksieck, 1988.

KAUFMANN Jean-Claude dir., *Faire ou faire faire ? Famille et services*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1996.

KAUFMANN Jean-Claude, *L'entretien compréhensif*, Paris, Nathan, 1996b.

KAUFMANN Jean-Claude, « Portes, verrous et clés », in *Ethnologie française. La ritualisation du quotidien*, n°2, 1996c, p. 280 à 288.

KAUFMANN Jean-Claude, *Le cœur à l'ouvrage. Théorie de l'action ménagère*, Paris, Pocket, 2000.

KELHETTER Dominique, « Un ménage alsacien sur trois réside à la même adresse depuis au moins 20 ans », in *Chiffres pour l'Alsace*, n°26, janvier 2012 ; url : [https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/1290762/cpa2012\\_26.pdf](https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/1290762/cpa2012_26.pdf).

LABOV William, *Le parler ordinaire*, Paris, Les éditions de minuit, 1978.

LACOUÉ-LABARTHE Philippe, « Habiter », in Coll. *Epreuves d'écriture*, Paris, Centre Georges Pompidou, 1985.

LAHIRE Bernard, « Préface », in GOBLOT Edmond (dir.), *La barrière et le niveau. Étude sociologique sur la bourgeoisie française moderne*, Paris cedex 14, Presses universitaires de France, « Le Lien social », 2010, (éd. originale : 1925).

LAHIRE Bernard, *L'Homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Paris, Nathan, 1998.

LAHIRE Bernard, *La culture des individus. Dissonances culturelles et distinctions de soi*, Paris, La découverte, 2004.

LAMBERT Anne, *Tous propriétaires ! l'envers du décor pavillonnaire*, Paris, Seuil, 2015.

LANDOWSKI Eric, *La société réfléchie. Essai de socio-sémiotique*, Paris, Seuil, 1989.

LANDRIEUX-KARTOCHIAN Sophie, *Théorie des organisations*, Paris, Gualino, 2010.

LANOIX Carole, MAURON Véronique, « Cartographier le temps, l'espace d'un moment. », in *EspacesTemps.net* [En ligne], Travaux, 2015, Mis en ligne le 15 décembre 2015 ; url : <https://www.espacestems.net/articles/cartographier-le-temps-lespace-dun-moment-2/>.

LAPLANTINE François, *L'observation ethnographique*, Nathan, Paris, 1996.

LARRÈRE Catherine & Raphaël, *Penser et agir avec la nature. Une enquête philosophique*, Paris, La découverte, 2015.

LASSUS Bernard, *Jardins Imaginaires. "Les Habitants-Paysagistes"*, Paris, Editions Presses de la Connaissance Weber, 1977.

LASSUS Bernard, *Jeux*, Paris, Editions Galilée, 1977b.

LASSUS Bernard, « La banlieue, un habitat paysage, 1986 », in *Couleur, lumière, paysage. Instants d'une pédagogie*, Paris, Editions du patrimoine, 2004.

LATOUR Bruno, *La science en action*, Paris, La découverte, 1989.

LATOUR Bruno, *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*, Paris, La découverte, 1991.

LATOUR Bruno, *La clé de Berlin et autres leçons d'un amateur de sciences*, Paris, La découverte, 1993.

LATOUR Bruno, « Une sociologie sans objet ? Note théorique sur l'interobjectivité », in *Sociologie du travail*, 36<sup>e</sup> année n°4, Octobre-décembre 1994. Travail et cognition. P. 587-607 ; url : [www.persee.fr/doc/sotra\\_0038-0296\\_1994\\_num\\_36\\_4\\_2196](http://www.persee.fr/doc/sotra_0038-0296_1994_num_36_4_2196).

LATOUR Bruno, *Petites leçons de sociologie des sciences*, Paris, La découverte, 1993.

LATOUR Bruno, « Lettre à mon ami Pierre sur l'anthropologie symétrique », in *Ethnologie française*, n°XXXVI, 1996, 1, Culture matérielle et modernité, p. 32-37.

LATOUR Bruno, « La philosophie du design, 2008, Network of design », in *Architecture d'Aujourd'hui*, 381, janv-février 2011, p. 109-119.

LATOUR Bruno, LEMONNIER Pierre (dir.), *De la préhistoire aux missiles balistiques. L'intelligence sociale des techniques*, Paris, La découverte, 1994.

LAWRENCE Roderick J., « What makes a house a home ? », in *Environment and Behaviour*, Volume : 19-2, Mars 1987.

LAZZAROTTI Olivier, *Habiter. La condition géographique*, Paris, Belin, 2006.

LEBOIS Valérie, « Enjeux des espaces intermédiaires dans l'habitat collectif contemporain », Réseau Habitat de l'université Paris 1, s.d. ; url : <http://resohab.univ-paris1.fr/jclh05/IMG/Lebois.pdf>.

LE BRETON David, *L'interactionnisme symbolique*, Paris, Presses universitaires de France, 2012.

LEFEBVRE Henri, *Pyrénées*, Lausanne, Éditions Rencontres, 1965.

LEFEBVRE Henri, *Le droit à la ville*, Paris, Anthropos, 1968.

LEFEBVRE Henri, *La production de l'espace*, Paris, Anthropos, 1974.

LÉGER Jean-Michel, *Derniers domiciles connus*, Paris, Créaphis, 1990.

LÉGER Jean-Michel, DECUP-PANNIER Benoîte, « La famille et l'architecte : les coups de dés des concepteurs », in *Espaces et sociétés*, 2005/1-2 (n° 120-121), p. 15-44 ; url : <https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2005-1-page-15.htm>.

LÉGER Jean-Michel, « Pavillon, maison de ville, maison en bande, *gated community* : quatre figures de l'individualité habitée », in *SociologieS* [Online], Files, *Où en est le pavillonnaire ?*, Online since 21 February 2017 ; url : <http://journals.openedition.org/sociologies/5896>.

LEMONNIER Pierre, « Et pourtant ça vole ! L'ethnologie des techniques et les objets industriels », in *Ethnologie française, Culture matérielle et modernité*, XXXVI, 1991, 1.

LEMONNIER Pierre, « De l'immatériel dans le matériel... et réciproquement ! Techniques et communication non verbale », in *Journal de la Société des Océanistes* [En ligne], 136-137 | 2013, mis en ligne le 14 novembre 2013 ; url : <http://journals.openedition.org/jso/6959>.

LEROI-GOURHAN André, *Evolution et techniques, t.1 : L'homme et la matière*, Paris, Albin Michel, 1943.

LE ROUX Daphné, MOREL Juliette, « L'espace, acteur du mariage. Proposition d'analyse cartographique de la spatialité rituelle » in DESCHAMPS Catherine, MOROVICH Barbara (dir.), *Esplaces. Espaces et lieux en partage*, Paris, L'harmattan, 2021, p. 92-115.

LÉVI-STRAUSS Claude, *Tristes Tropiques*, Paris, Plon, 1955.

LÉVI-STRAUSS Claude, *La pensée sauvage*, Paris, Pocket, 2004 (éd. originale : 1960).

LÉVY-VROELANT Claire, « Les investissements matériels dans le logement », in AUTHIER Jean-Yves et al., *Du domicile à la ville. Vivre en quartier ancien*, Paris, Anthropos, 2001, p. 51-74.

LÉVY Jacques, *L'espace légitime*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1994.

LÉVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2013 (éd. originale : 2003).

LIICEANU Gabriel, « Repères pour une herméneutique de l'habitation », in TACOU Constantin (dir.) *Les symboles du lieu, L'habitation de l'homme*, Paris, L'Herne, 1983.



LOFLAND Lyn, *The Public Realm. Exploring the City's Quintessential Social Territory*, New York, Aldine de Gruyter, 1998.

LOPEZ Fanny, *Le rêve d'une déconnexion. De la maison autonome à la cite auto-énergétique*, Paris, La Villette, 2014.

LOUDIER-MALGOUYRES Céline, « L'effet de rupture avec l'environnement voisin des ensembles résidentiels enclavés. Une approche morphologique de l'enclavement résidentiel en France », in *Les annales de la recherche urbaine. Individualisme et production de l'urbain*, n° 102, juillet 2017, p. 68-77.

LOUDIER-MALGOUYRES Céline, *Le retrait résidentiel. À l'heure de la métropolisation*, Paris, Presses universitaires de France, 2013.

LUSSAULT Michel, *De la lutte des places à la lutte des places*, Paris, Grasset, 2009.

LUSSAULT Michel, *L'Homme spatial. La Construction sociale de l'espace humain*. Paris, Seuil, 2007.

L'HEUILLET Hélène, *Du voisinage, réflexions sur la coexistence humaine*, Paris, Albin Michel, 2016.

LYNCH Kevin, *L'image de la cité*, Paris, Dunod, 1971, (éd. originale : 1960).

MAGRI Susanna, « Le logement et l'habitat de la fin du XIXe siècle à la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale », in FOURCAUT Annie (dir.), *Un siècle de banlieue parisienne (1859-1964). Guide de recherche*, Paris, L'Harmattan, 1988.

MAGRI Susanna, « Le pavillon stigmatisé. Grands ensembles et maisons individuelles dans la sociologie des années 1950 à 1970 », in Presses universitaires de France, *L'Année sociologique*, n°2008/1 Vol. 58, pages 171 à 202.

MANGIN David, *La ville franchisée. Formes et structures de la ville contemporaine*, Paris Editions de la Villette, 2004.

MARIÉ Michel, *Les Terres et les mots*, Paris, Éditions Klincksieck, 1989.

MARIN Louis, « L'effet Sharawadgi ou le jardin de Julie : notes sur un jardin et un texte (Lettre XI, 4<sup>e</sup> partie, La Nouvelle Héloïse) », in *Traverses*, n°5-6, 1976.

MARX Karl, *Le capital*, livre I, Paris, Flammarion, 2008, (éd. originale : 1867).

MASSOT Jean-Luc, *Les inspirés des maisons standards*, Paris, Pandora, 1980.

MAURIN Éric, *La fabrique du conformisme*, Paris, Seuil, 2015.

MAUSS Marcel, *Essai sur le don*, Paris, Presses universitaires de France, 2012 (éd. originale : 1923-24).

MAUSS Marcel, *Manuel d'ethnographie*, Paris, Éditions sociales, 1967, (éd. originale : 1926) ; édition disponible en ligne : <http://dx.doi.org/doi:10.1522/cla.mam.man>.

MAUSS Marcel, *Sociologie et anthropologie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1950.

MÉNARD François, « Saisir l'insaisissable : la recherche urbaine française aux prises du "périurbain" », in MUZARD Florian, ALLEMAND Sylvain (dir.), *Le périurbain, espace à vivre*, Marseille, Parenthèses, 2018.

MERLEAU-PONTY Maurice, *La phénoménologie de la perception*, Paris, Gallimard, 1945.

MERMET Laurent, « La négociation comme mode de composition dans les systèmes d'action complexes », in *Négociations*, 2009/2 (n° 12), p. 119-130 ; url : <https://www.cairn.info/revue-negociations-2009-2-page-119.htm>.

MICHEL Barbara, BASSAND Michel, LEHMANN Philippe, « le voisinage : un théâtre expérimental de la vie quotidienne », in *Espaces et sociétés*, n°41, juin-décembre 1982, p.51-70.

MITSCHERLICH Alexander , *Die Unwirtlichkeit unserer Städte*, Frankfurt am Main, 1965, trad. en français sous le titre *Psychanalyse et urbanisme*, 1970.

MOLES Abraham, ROHMER Elisabeth, *Psychologie de l'espace*, Paris, Casterman, 1972.

MOLEY Christian, *Les abords du chez-soi : en-quête d'espaces intermédiaires*, Paris, Editions de La villette, 2006.

MONDADA Lorenza, *Décrire la ville. La construction des savoirs urbains dans l'interaction et dans le texte*, Paris, Anthropos, 2000.

MORSEL Joseph, « Appropriation communautaire du territoire, ou appropriation territoriale de la communauté ? Observations en guise de conclusion, in *Hypothèses* », n°19, Éditions de la Sorbonne, 2009, p. 89-104 ; url : <https://www.cairn.info/revue-hypotheses-2006-1-page-89.htm>.

MUZARD Florian, ALLEMAND Sylvain (dir.), *Le périurbain, espace à vivre*, Marseille, Parenthèses, 2018.

NAMIAN Dahlia, GRIMARD Carolyne, « Reconnaître les « zones grises » de l'observation : du trouble à la vigilance ethnographique », in *Espaces et sociétés*, 2016/1-2 (n° 164-165), p. 19-32 ; url : <https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2016-1-page-19.htm>.

NÈGRE Valérie, *L'ornement en série. Architecture, terre cuite, carton-pierre*, Sprimont, Mardaga, 2006.

NOIZET Hélène, CLÉMENÇON Anne-Sophie, *Faire ville. Entre planifié et impensé, la fabrique ordinaire des formes urbaines*, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 2020.

NOTTEGHEM Émilie, « "C'est plus comme avant." Rapport à l'espace de la mitoyenneté et au passé dans une cité ouvrière du Creusot (Saône-et-Loire) : la cité Saint-Eugène », in *Ateliers* [En ligne], 28 | 2004, mis en ligne le 06 avril 2010 ; url : <http://journals.openedition.org/ateliers/8458>.

NUSSAUME Yann, PERYSINAKI Aiki-Myrto, Johanna SERY (dir.), *La maison individuelle. Vers des paysages soutenables ?*, Paris, Editions de la Villette, 2012.

OGIEN Albert, *Sociologie de la déviance*, Paris, Presses universitaires de France, 2012.

PALLASMAA Juhani, *Le regard des sens*, Paris, Editions du Linteau, 2010 (éd. originale : 2005).

PANERAI Philippe, CASTEX Jean, DEPAULE Jean-Charles, 1977, *Formes urbaines. De l'îlot à la barre*, Marseille, Parenthèses, 2018, (éd. originale : 1977).

PANOFSKY Erwin, *La perspective comme forme symbolique*, Paris, Les éditions de minuit, 1976, (éd. originale : 1924).

PASSERON Jean-Claude, GÉRARD-VARET Louis-André dir., *Le modèle et l'enquête : les usages du principe de rationalité dans les sciences sociales*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1995.

PAUL-LÉVY Françoise, SEGAUD Marion, *Anthropologie de l'espace*, Paris, Centre Pompidou, 1983.

PEREC Georges, *Tentative d'épuisement d'un lieu parisien*, Paris, Christian Bourgois, 1982.

PEREC Georges, *L'infra-ordinaire*, Paris, Seuil, 1989, p. 9-13.

PEREC Georges, *Espèces d'espaces*, Paris, Seuil, 1974.

PEREC Georges, *La clôture*, Paris, Fayard, 2021, (éd. originale : 1980).

PÉROUSE DE MONTCLOS Jean-Marie, *Architecture. Description et vocabulaire méthodiques, principes d'analyse scientifique*, Paris, Éditions du Patrimoine, Paris, 2011.

PERROT Michèle, *Histoires de chambres*, Paris, Seuil, 2009.

PÉTONNET Colette, *Espaces habités. Ethnologie des banlieues*, Paris, Galilée, 1982.

PIETTE Albert, *Ethnographie de l'action. L'observation des détails*, Paris, Editions EHESS, 1996.

PINSON Daniel, « La réalisation de relevés d'espaces habités : de la photo au plan pour dégager des typologies », in *Les Cahiers du LERSCO*, hors-série, 1991, p. 2-10.

PINSON Daniel, « Du logement pour tous aux maisons en tous genres, Ethnographie de l'habitat ouvrier en Basse-Loire » in *Architecture et cultures. Les carnets de la recherche architecturale*, n°27-28, Marseille, Parenthèses, 1992, p. 151-164.

PINSON Daniel, *Usages et Architecture*, Paris, L'Harmattan, 1993.

PINSON Daniel, THOMANN Sandra, *La maison en ses territoires. De la villa à la ville diffuse*, Paris, L'Harmattan, 2001.

PINSON Daniel, « De l'anthropologie pour l'architecture et l'urbanisme ? », in DE VILLANOVA Roselyne, *Conjuguer la ville, Architecture, Anthropologie, Pédagogie*, Edition L'Harmattan, p. 301-323 (Postface), 2007, "Espaces interculturels"; url : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00796228v2>.

PINSON Daniel, « L'habitat, relevé et révélé par le dessin : observer l'espace construit et son appropriation » in *Espaces et sociétés*, 2016, n°164-165, p. 49 à 66.

PINSON Daniel, « Le pavillon n'est pas la maison », *SociologieS*, Toulouse : Association internationale des sociologues de langue française, 2017, "Où en est le pavillonnaire"; url : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/hal-01476316>.

PINSON Daniel, « Sur le relevé habité : Exposé introductif », exposé donné dans le cours *Habiter les intérieurs (Nadja Monnet) - Licence 3e année*, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille, 2020 ; url : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-03034612>.

PIRON Olivier, *L'urbanisme de la vie privée*, Paris, L'aube, 2014.

POLANYI Karl, *La grande transformation*, Paris, Gallimard, 1983, (éd. originale : 1944).

POUSIN Frédéric (dir.), *Figures de la ville et construction des savoirs. Architecture, urbanisme, géographie*, Paris, CNRS Editions, 2005.

POUSIN Frédéric, « Paysage urbain : une notion en partage », in *Coll. Périurbains, territoires, réseaux et temporalités. Actes du colloque d'Amiens. Cahiers du patrimoine*, n°102, Paris, Editions Lieu-dits, 2010.

PUCCHINI Géraldine (dir.), *L'intime de l'Antiquité à nos jours, t1 : Espaces de l'intime*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2019.

QUATREMER DE QUINCY Antoine Chrysostome, *Dictionnaire d'architecture*, Paris, éd. Panckoucke, 1796.

QUÉTEL Claude, *Histoire des murs. Une autre histoire des hommes*. Perrin, 2012.

RADKOWSKI Georges-Henri de, « Les caractéristiques formelles de l'habitat dans les sociétés nomades, sédentaires et industrielles », in *Cahiers d'Etudes des Sociétés industrielles et de l'Automation*, n°6, 1964.

RADKOWSKI Georges-Henri de, « La genèse et les structures de l'espace habitable. Essai sur les systèmes habitables des sociétés nomades, sédentaires et industrielles », in *Anthropologie de l'habiter. Vers le nomadisme*, Paris, Presses universitaires de France, 2002.

RAINHORN Judith, TERRIER Didier (dir.), *Étranges voisins*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010.

RAMADE Frédéric, *Ode pavillonnaire*, Trézélan, Filigranes, 2007.

RAMBERT Frank, *L'enceinte, une figure de la sédentarisation*, Genève, Métispress, 2019.

RAVENEAU Gilles, « Connaître par corps. Prolégomènes à une anthropologie symétrique et réflexive », in PERERA Éric, BELDAME Yann (dir.), *In Situ. Situations, interactions et récits d'enquête*, Paris, L'Harmattan, 2016, p.29-42.

RAYMOND Henri, HAUMONT Nicole, DEZÈS Marie-Geneviève, HAUMONT Antoine *L'habitat pavillonnaire*, Paris, L'Harmattan, 2001, (éd. originale : 1966).

RAYMOND Henri, *Paroles d'habitants. Une méthode d'analyse*, Paris, L'Harmattan, 2001 (éd. originale : 1968).

RAYMOND Henri, « Habitat, modèles culturels et architecture », in *Architecture d'Aujourd'hui*, n°174, 1974, p. 50-53.

RAYMOND Henri, *L'urbain et l'architectural, le type et le figuré*, Recherche DGRST, 1978.

RAYMOND Henri, « Quelques aspects théoriques et pratiques de l'appropriation de l'espace », in SERFATY-GARZON Perla, *Appropriation de l'espace*, Actes de la 3<sup>e</sup> conférence de psychologie architecturale, Strasbourg, 1976, p. 76-83.

RAYMOND Henri, *L'architecture, les aventures spatiales de la raison*, Marseille, Parenthèses, 2017, (éd. originale : 1984).

RAYMOND Henri, « Habiter et vie quotidienne », in SEGAUD Marion, BONVALET Catherine, BRUN Jacques, *Logement et habitat, l'état des savoirs*, Paris, La découverte, 1998, p. 390-396.

RAYMOND Henri, HAUMONT Nicole, *Habitat et pratique de l'espace*, ISU, 1972

RÉMY Jean, « La dichotomie privé/public dans l'usage courant », in *Recherches sociologiques*, n°1, 1973, p. 10-38.

RÉMY Jean, « Négociations et transaction sociale », in *Négociations*, 2005/1 (n°3), p. 81-95.

RÉMY Jean, *L'espace, un objet central de la sociologie*, Toulouse, Eres, 2015.

RÉMY Jean, « Spatialité du social et transactions », in *SociologieS* [En ligne], Dossiers, mis en ligne le 16 juin 2016 ; url : <http://journals.openedition.org/sociologies/5354>.

RENAULD Vincent, *Fabrication et usage des écoquartiers. Essai critique sur la généralisation de l'aménagement durable en France*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires Romandes, 2014.

RIPOLL Fabrice Ripoll, VESCHAMBRE Vincent, « Introduction », in *Norois* [En ligne], 195 | 2005/2, mis en ligne le 05 août 2008 ; url : <http://journals.openedition.org/norois/477>.

RIVIÈRE Clément, « Du domicile à la ville : étapes et espaces de l'encadrement parental des pratiques urbaines des enfants », in *Espaces et sociétés*, 2017/1-2 (n° 168-169), p. 171-188 ; url : <https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2017-1-page-171.htm>.

RIVIÈRE Jean, « Des ploucs de droite aux pavillonnaires lepénistes. Sur la construction médiatique du vote des ruraux », in *Agone*, 2013/2 n° 51, p. 65 à 83.

ROGER Alain, *Court traité du paysage*, Paris, Gallimard, 1997.

RONCALOYO Marcel, « La morphologie entre la matière et le social » (Marcel Roncaloyo répond à Guy Burgel et Philippe Genestier), in *Villes en parallèle*, n°12-13, 1988.

ROLLIN Jean, *La clôture*, Paris, P.O.L., 2002.

ROUGÉ Lionel, « Les "captifs" du périurbain. Voyage chez les ménages modestes installés en lointaine périphérie », in CAPRON Guénola, GUÉTAT Hélène & CORTES Geneviève (dir.), in *Liens et lieux de la mobilité*, Paris, Belin, 2005, p. 129-144.

ROSSELIN Céline, « Entrée. Entrer. Approche anthropologique d'un espace du logement », in *Espaces et sociétés*, n°78, 1995.

ROUSSEAU Jean-Jacques, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité entre les hommes*, Paris, Le livre de Poche, 1996.

RUDE-ANTOINE Edwige, « Le chien, animal domestique, animal de compagnie, animal dangereux. Statut juridique, protection, infraction, responsabilité », in *Archives de philosophie du droit*, 2015/1 (Tome 58), p. 429-459 ; url : <https://www.cairn.info/revue-archives-de-philosophie-du-droit-2015-1-page-429.htm>.

RUDOFISKY Bernard, *Architecture Without Architects : A Short Introduction to Non-Pedigreed Architecture*, New-York, MOMA, 1964.

- RYKWERT Joseph, *La maison d'Adam au paradis*, Paris, Seuil, 1976 (éd. originale anglaise : 1972).
- ROWE Colin, *Collage city*, Paris, InFolio, 2006 (éd. originale anglaise : 1978).
- SANSOT Pierre, « L'appropriation n'est pas la possession », in *Rêveries dans la ville*, Paris, carnets nord, 2008, p. 185-193.
- SARTRE Jean-Paul, *Critique de la raison dialectique*, Paris, Gallimard, 1960.
- SASSEN Saskia, *Expulsions. Brutalité et complexité dans l'économie globale*, Paris, Gallimard, 2014 (éd. originale : 2014).
- SEGALEN Martine, LE WITA Béatrix (dir.), *Chez-soi - Objets et décors des créations familiales ?*, Paris, Autrement, 1993.
- SEGALEN Martine, MARTIAL Agnès, *Sociologie de la famille*, Paris, Armand Colin, 2019.
- SEGAUD Marion, *Code et esthétique populaire en architecture*, Rapport de recherche, Institut d'études et de recherches Architecturales et Urbaines, 1980.
- SEGAUD Marion, BRUN Jacques, DRIANT Jean-Claude, *Dictionnaire de l'habitat et du logement*, Paris, Armand Colin, 2003.
- SEGAUD Marion, *Anthropologie de l'espace. Habiter, fonder, distribuer, transformer*, Paris, Armand Colin, 2007.
- SEMPRINI Andrea, « Espaces privés, espaces publics. Privé et public comme catégories pratiques », in *Espaces et sociétés, Espaces et styles de vie*, n°73, 1994, p. 137-164.
- SEMPRINI Andrea, *L'objet comme procès et comme action. De la nature et de l'usage des objets dans la vie quotidienne*, Paris, L'Harmattan, 1995.
- SENNETT Richard, *Les tyrannies de l'intimité*, Paris, Seuil, 1979.
- SENNETT Richard, *La conscience de l'œil. Urbanisme et société*, Paris, Les éditions de la Passion, 2000 (éd. originale : 1990).
- SERFATY-GARZON Perla, *Une maison à soi. Déterminants psychologiques et sociaux de l'habitat individuel*, Strasbourg, Direction Régionale de l'Équipement, 1977.
- SERFATY-GARZON Perla, « A Home of One's Own: Psychological and Social Factors in Detached Housing », in POL Enric, MUNTANOLA Josep, MORALES Manuel (Dir.), *Man-Environment : Qualitative Aspects*, Barcelone, Presses de l'université de Barcelone, 1984, p. 308-330. <http://perlaserfaty.net/a-home-of-ones-own-psychological-and-social/>.

SERFATY-GARZON Perla, « Expérience et pratiques de la maison », in ALTMAN Irwin, M. WERNER Carol (dir.), *Home environments human behavior and environment. Advances in theory and research* volume 8, University of Utah Salt Lake City, Utah, Plenum Press, New York, 1985, p.65-86.

SERFATY-GARZON Perla, *Psychologie de la maison*, Montréal, Editions du Méridien, 1999.

SERFATY-GARZON Perla, *Chez soi. Les territoires de l'intimité*, Paris, Armand Colin, 2003.

SIEVERTS Thomas, *Entre-ville. Une lecture de la Zwischenstadt*, Marseille, Parenthèses, 2004, (éd. originale allemande : 2001).

SIMMEL Georg, *Le conflit*, Paris, Circé, 1995, (éd. originale : 1908).

SIMMEL Georg, *Les grandes villes et la vie de l'esprit ; suivi de Sociologie des Sens*, Paris, Payot et Rivages, 2013, (éd. originale allemande : 1902).

SINGLY François de, *Les uns avec les autres. Quand l'individualisme crée du lien*, Paris, Armand Colin, 2003.

SÖDERSTROM Ola, *Des images pour agir – le visuel en urbanisme*, Lausanne, Payot, 2000.

STÉBÉ Jean-Marc, *Le logement social en France*, Paris, PUF, 1998.

STEINMETZ Hélène, « Se distinguer dans les espaces pavillonnaires ? », in *Articulo - Journal of Urban Research* [Online], 5 | 2009, Online since 25 April 2010 ; url : <http://journals.openedition.org/articulo/1361>.

STOCK Mathis, « L'hypothèse de l'habiter poly-topique : pratiquer les lieux géographiques dans les sociétés à individus mobiles. », in *EspacesTemps.net* [En ligne], Travaux, 2006 | Mis en ligne le 26 février 2006 ; url : <https://www.espacestemp.net/articles/hypothese-habiter-polytopique/>.

STOCK Mathis, « Habiter avec l'autre : identités et altérités dans les styles d'habiter polytopiques », in *Le sujet dans la cité*, 2011/1 (n° 2), p. 54-65 ; url : <https://www.cairn.info/revue-le-sujet-dans-la-cite-2011-1-page-54.htm>.

STRAUSS Anselm, *Negotiations : Varieties, Contextes, Processes, and Social Order*, San Francisco / Londres, Jossey-Bass, 1978.

STRAUSS Anselm, *La trame de la négociation. Sociologie qualitative et interactionnisme*, Paris, L'Harmattan, 1992.



SUBRÉMON Hélène, « Pour une intelligence énergétique : ou comment se libérer de l'emprise de la technique sur les usages du logement » in *Métropolitiques*, 7 novembre 2012 ; url : <https://metropolitiques.eu/Pour-une-intelligence-energetique.html>.

TAPIE Guy (dir.), *Maison individuelle, architecture, urbanité*, Paris, L'Aube, 2005.

TARICAT Jean, *Suburbia, une utopie libérale*, Paris, Editions de la Villette, 2013.

THÉVENOT Laurent, « Les objets dans l'action », in *Les objets dans l'action, Raisons pratiques*, n°1, Paris, Ed. de l'EHESS, 1993, p. 39-69.

THÉVENOT Laurent, « Essai sur les objets usuels », in *Raisons pratiques n°4*, « les objets dans l'action », 1993, p. 149-170.

THÉVENOT Laurent, « Le régime de familiarité. Des choses en personne », in *Genèses, Les objets et les choses n°17*, 1994, p. 72-101 ; url : [https://www.persee.fr/doc/genes\\_1155-3219\\_1994\\_num\\_17\\_1\\_1262](https://www.persee.fr/doc/genes_1155-3219_1994_num_17_1_1262), consulté le 20 février 2022

THINÈS Georges, LEMPEREUR Agnès, *Dictionnaire général des sciences humaines*, Paris, Editions universitaires, 1975

THUDEROZ Christian, « Régimes et registres de négociation », in *Négociations*, 2009/2 (n° 12), p. 107-118 ; url : <https://www.cairn.info/revue-negociations-2009-2-page-107.htm>.

TISSERON Serge, *Comment l'esprit vient aux objets*, Paris, Aubier, 1999.

TOPALOV Christian, COUDROY DE LILLE Laurent, DEPAULE Jean-Charles, MARIN Brigitte (dir.), *L'aventure des mots de la ville. A travers le temps, les langues, les sociétés*, Paris, Robert Laffont, 2010.

TOUSSAINT Jean-Yves « Le seuil. Un dispositif technique et spatial pour passer d'un monde à l'autre en employant son temps », in BAILLÉ Jacques, *Du mot au concept : Seuil*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2006, p. 139-159.

TROM Danny, « L'engagement esthétique : du trouble à l'enquête visuelle. Une pragmatique du regard sur le paysage », in CEFAÏ Daniel, JOSEPH Isaac, *L'héritage du pragmatisme. Conflits d'urbanité et épreuves de civilité*, Paris, L'Aube, 2002.

UNWIN Raymond, *Etude pratique des plans de villes. Introduction à l'art de dessiner les plans d'aménagement d'extension*, Marseille, Parenthèses, 2012, (éd. originale anglaise : 1909).

VANDERGUCHT Daniel, VARONE Frédéric (dir.), *Le paysage à la croisée des regards*, Bruxelles, La Lettre Volée, 2006.

VANUXEM Sarah, *La propriété de la Terre*, Marseille, Wildproject, 2018.

VESCHAMBRE Vincent, « La notion d'appropriation », in *Norois* [En ligne], 195 | 2005/2, mis en ligne le 11 août 2008, consulté le 21 septembre 2020 ; url : <http://journals.openedition.org/norois/589>.

VIDLER Anthony, *The third typology*, Barcelona/Basel, Actar/Birkhäuser, 2016, (éd. originale : 1977).

VIGAN, Aymeric et Jean de, *Dicobat. Dictionnaire du bâtiment*, Paris, Éditions Arcature, 2015.

VILLELA-PETIT Maria, « Espace approprié, espace appropriant, in KOROSÉC-SERFATY Perla, *Appropriation de l'espace*, Actes de la 3<sup>e</sup> conférence de psychologie architecturale, Strasbourg, 1976, p. 219-227.

VILLELA-PETIT Maria, « Le chez-soi : espace et identité », in *Architecture et comportement*, vol. 5, n°2, p. 127-133, 1989.

VIOLLET-LE-DUC Eugène, *Dictionnaire d'architecture médiévale*, Paris, B. Bance, 1854.

WALTON Richard, MCKERSIE Robert, *A Behavioral Theory of Labor Negotiations. An Analysis of a social interaction system*, New York, McGraw-Hill, 1965.

WEBER Max, *Essai sur la théorie de la science*, Paris, Plon, 1965 (éd. originale : 1904-1917).

WEBER Florence, *Le travail à côté. Etude d'ethnographie ouvrière*, Paris, INRA/ Editions de l'EHESS, 1989.

WEBER Florence, *L'honneur des jardiniers. Les potagers dans la France du XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Belin, 1998.

YOUNÈS Chris, « Le partage des lieux », in *Sigila*, 2014/2 (N° 34), p. 19-23 ; url : <https://www.cairn.info/revue-sigila-2014-2-page-19.htm>.



## **Table des figures**

## Introduction

Fig. 0.1. *Images extraites de Spirou et les Héritiers (source : FRANQUIN André, Spirou et les héritiers, Bruxelles, Dupuis, 1953)*

Fig. 0.2. *Les différentes interactions et interfaces impliquant la clôture (Schéma F. Nowakowski)*

## 1<sup>e</sup> partie : Du pavillonnaire à la clôture

Fig. 1.1. *Sept visuels correspondant à sept types d'habitations (visuels reproduits par DAMON Julien, op. cit. 2017 et issus des travaux de l' « Observatoire de la ville », TNS Sofres, 2007)*

Fig. 1.2. *L'architecture pavillonnaire, vue par l'artiste Jurgen Nefzger (Série « Aux portes du royaume », 1999 ; <http://www.juergen nefzger.com/#3>)*

Fig. 1.3. *Un alignement de maisons dans une cité-jardin (Photographie appartenant aux collections du Foyer Rémois, bailleur social implanté à Reims ; publiée sur un site dédié aux cité-jardins de l'agglomération de Reims, url : [http://www.cite-jardin-reims.culture.fr/5\\_autres\\_cites\\_jardins/1\\_foyer\\_remois.html](http://www.cite-jardin-reims.culture.fr/5_autres_cites_jardins/1_foyer_remois.html) ; consulté le 25 janvier 2022.)*

Fig. 1.4. *Un pavillon situé à Melun, vu de la rue (Photographie issue de l'inventaire du patrimoine d'Ile-de-France : <https://inventaire.iledelfrance.fr/illustration/ivr1120037700199x/9f18db0f-b988-474d-a188-b84f1e8563e1> ; consulté le 5 janvier 2022)*

Fig. 1.5. *Carte postale d'un lotissement à Sainte-Geneviève-des-Bois (Photographie issue d'une publication consécutive à une exposition organisée par la « Maison de banlieue et de l'Architecture », Athis-Mons en 2015 : « Le grand pari des p'tites maisons, Histoire et projets des pavillonnaires en Essonne » ; url : <https://www.maisondebanlieue.fr/wp-content/uploads/2015/04/Pannos-expo-pavillon.pdf> ; consulté le 20 janvier 2022)*

Fig. 1.6. *Un pavillon à Argenteuil (Photographie accompagnant un article de Françoise DUBOST, 1991, op. cit., p. 184)*

Fig. 1.7. *Une maison ouvrière à Wittenheim, vue de la rue (Image figurant dans l'ouvrage de BERTRAND Eugène, SCHOTT Denis, Puits et cités des mines de potasse d'Alsace 1904-1939, Wittelshheim, Maison du Mineur et de la Potasse, 1989)*

Fig. 1.8. *Un quartier de maisons préfabriquées, à Noisy-le-Sec (image datée de 1951, reproduite dans l'ouvrage de Monique ELEB, Lionel ENGRAND, op. cit., 2020)*

Fig. 1.9. *Carte postale du quartier « Villagexpo », à Saint-Michel-sur-Orge (1966, site internet du conseil syndical de Villagexpo : <https://www.villagexpo.fr>.)*

Fig. 1.10. *Viollet-le-Duc, illustrations d'une « fenêtre » (Images illustrant les articles « banc » et « fenêtre », in VIOLLET-LE-DUC Eugène, Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, 1854.)*

Fig. 1.11. *Photomontages de la clôture modifiée (Montage F. Nowakowski, sur la base d'une image figurant dans l'ouvrage de BERTRAND Eugène, SCHOTT Denis, 1989, op. cit.)*

- Fig. 1.12. *La clef de Berlin, décryptée par Bruno Latour (LATOURE Bruno, op. cit. ; p. 37.)*
- Fig. 0.13. *De multiples interactions avec et autour de la clôture (Schéma F. Nowakowski)*
- Fig. 1.14. *Une double-page du relevé photographique mené par Philippe Boudon à Pessac (BOUDON Philippe, 1969, op. cit. ;)*
- Fig. 1.15. *Deux planches de relevé habité réalisé par Daniel Pinson (PINSON Daniel, 1991, op. cit.)*
- Fig. 1.16. *Vue aérienne de la commune de B. (Textes F. Nowakowski, sur fond orthophotoplan Eurométropole de Strasbourg, 2007)*
- Fig. 1.17. *L'expansion urbaine de B. (Cartes F. Nowakowski, sur fond IGN)*
- Fig. 1.18. *Evolution de la population de B. de 1962 à 2017 (Diagramme F. Nowakowski, 2014, sources INSEE)*
- Fig. 1.19. *Une commune composite (Photographies F. Nowakowski, 2014)*
- Fig. 1.20. *Des quartiers pavillonnaires entourés par des espaces agricoles (Photographies F. Nowakowski, 2014)*
- Fig. 1.21. *Une maison construite en 1960 (3 rue Schweitzer) (Dessin F. Nowakowski)*
- Fig. 1.22. *Une maison construite en 1974 (9 rue du Champ-du-Feu) (Dessin F. Nowakowski)*
- Fig. 1.23. *Une maison construite en 1984 (24 rue du Champ-du-Feu) (Dessin F. Nowakowski)*
- Fig. 1.24. *Une maison construite en 2002 (12 rue du Menhir) (Dessin F. Nowakowski)*
- Fig. 1.25. *Une maison du lotissement Longchamp, construite en 1971 (16 rue des Marguerites) (Dessin F. Nowakowski)*
- Fig. 1.26. *(gauche) Evolution de la population de B. entre deux recensements (Graphique F. Nowakowski, chiffres INSEE)*
- Fig. 1.27. *(droite) Nombre de foyers rencontrés par année d'installation (Graphique F. Nowakowski)*
- Fig. 1.28. *Les quatre paliers d'observation de la clôture (Schéma F. Nowakowski)*
- Fig. 1.29. *Exemples de photographies prises lors de la campagne de relevé menée entre 2006 et 2014 (Photographies F. Nowakowski, 2014)*
- Fig. 1.30. *Exemples de photographies prises lors de la campagne de relevé menée en 2020 (Photographies F. Nowakowski, 2020)*

## **2<sup>e</sup> partie : Formes et matérialités des clôtures de B.**

- Fig. 2.1. *Une planche de relevé photographique (rue du Tanet) (Photographies F. Nowakowski, 2020)*

- Fig. 2.2. *Les six composantes des clôtures rassemblées (Photographies F. Nowakowski, 2014)*
- Fig. 2.3. *Des éléments qui complètent la clôture côté rue (Photographies F. Nowakowski, 2014, 2020)*
- Fig. 2.4. *Quelques exemples de marquages de la limite sur rue (Photographies F. Nowakowski, 2014)*
- Fig. 2.5. *La haie : un élément de continuité entre la clôture sur rue et la clôture séparative (Photographies F. Nowakowski, 2020)*
- Fig. 2.6. *Quelques éléments de clôture assurant un rôle d'occultation (Photographies F. Nowakowski, 2014, 2020)*
- Fig. 2.7. *Part des parcelles pourvues d'un portail selon les rues (Graphique F. Nowakowski, relevés 2014-2020)*

### **3<sup>e</sup> partie : Fabriquer, transformer, réparer sa clôture. Bricoler pour s'approprier ?**

- Fig. 3.1. *Inventaire des matériaux utilisés dans le gros-œuvre des clôtures de B. (Photographies F. Nowakowski, 2014, 2020)*
- Fig. 3.2. *Inventaire des matériaux utilisés dans le second-œuvre des clôtures de B. (Photographies F. Nowakowski, 2014, 2020)*
- Fig. 3.3. *Inventaire des matériaux utilisés dans l'habillage des clôtures de B. (Photographies F. Nowakowski, 2014, 2020)*
- Fig. 3.4. *Inventaire des matériaux utilisés sur les clôtures séparatives de B. (Photographies F. Nowakowski, 2014, 2020)*
- Fig. 3.5. *La clôture d'Harold (Photographies F. Nowakowski, 2014)*
- Fig. 3.6. *Détails de la clôture de Bernard (Photographies F. Nowakowski, 2014)*
- Fig. 3.7. *La clôture en pierre d'Emmanuel, constituée d'anciennes bordures de trottoir (Photographies F. Nowakowski, 2014)*
- Fig. 3.8. *Quelques exemples de clôtures monoblocs visibles dans les rues de B. (Photographies F. Nowakowski, 2014, 2020)*
- Fig. 3.9. *Les différentes clôtures de Jean-Christophe en 2014 (Photographies F. Nowakowski, 2014)*
- Fig. 3.10. *Les clôtures de Raphaëlle en 2014 (Photographies F. Nowakowski, 2014)*
- Fig. 3.11. *Les clôtures de Marc en 2014 (Photographies F. Nowakowski, 2014)*
- Fig. 3.12. *Les clôtures et projets de clôture sur rue de Philippe en 2014 (Photographies F. Nowakowski, 2014)*

- Fig. 3.13. *La clôture sur rue d'André et d'Odette en 2014 (Photographies F. Nowakowski, 2014)*
- Fig. 3.14. *Le jardin de Gérard Lapeyre à La Couronne (Charente), photographié en 1983 (photographies de Francis Lapeyre, url : <https://habitants-paysagistes.musee-lam.fr/exhibits/show/exposition/explorez-sites-habitants-paysa/nouvelle-aquitaine/jardin-lapeyre-la-couronne>)*
- Fig. 3.15. *Faire pour soi et faire soi : du bricolage à l'appropriation de l'espace (Schéma F. Nowakowski)*
- Fig. 3.16. *Les différentes modalités de l'appropriation (Schéma F. Nowakowski)*
- Fig. 3.17. *Quelques traces du temps visibles sur les clôtures à B. (Photographies, F. Nowakowski, 2020)*
- Fig. 3.18. *Appropriation de l'espace et matérialité des clôtures (Schéma F. Nowakowski)*
- Fig. 3.19. *Les clôtures de Marcel, transformées entre 2008 à 2014 (Google Street view 2011 ; F. Nowakowski, 2014)*
- Fig. 3.20. *Les clôtures de Bénédicte, transformées entre 2006 et 2014 (Google Earth 2006, 2016)*
- Fig. 3.21. *Les clôtures de Lucien, transformées entre 2014 et 2020 (Photographies F. Nowakowski, 2014, 2020)*
- Fig. 3.22. *Transformation des clôtures : une (ré)appropriation en interaction (Schéma F. Nowakowski)*

#### **4<sup>e</sup> partie : Appropriation du chez-soi : un espace intime**

- Fig. 4.1. *S'approprier un chez-soi : entre faire « à soi » et faire « sien » (Schéma F. Nowakowski)*
- Fig. 4.2. *Les différentes clôtures de Marie-José, sur le pourtour de son terrain (2 rue du Nideck) (Photographies F. Nowakowski, 2014, 2020)*
- Fig. 4.3. *Les différentes clôtures de Pierre-Yves (20 rue Jeanne d'Arc) (Photographies F. Nowakowski, 2014, 2020)*
- Fig. 4.4. *La clôture de Monia, transformée entre 2014 et 2020 (18 rue Schweitzer) (Photographies F. Nowakowski, 2014, 2020)*
- Fig. 4.5. *Fra Angelico, L'annonciation, vers 1442-1443, Couvent de San Marco, Florence*
- Fig. 4.6. *Fra Angelico, L'annonciation, 1430, Musée du Prado, Madrid*
- Fig. 4.7. *Plan d'un quartier de villas formant un jardin pittoresque, Llewellyn Park, 1857 (Map of Llewellyn Park and Villa Sites, on Eagle Ridge in Orange & West Bloomfield, d'après Alexander Jackson Davis (American, New York 1803–1892 West Orange, New Jersey), lithographie conservée au Metropolitan Museum of Arts, New York, reproduit dans Archer, 2005, op. cit. p. 223*



- Fig. 4.8. *La clôture d'Emmanuel, faite de blocs de grès récupérés (Photographies F. Nowakowski, 2014)*
- Fig. 4.9. *Les clôtures de Michel et de Stéphane : deux approches de la « fermeture » (Photographies F. Nowakowski, 2014, 2020)*
- Fig. 4.10. *Deux clôtures adjacentes très différentes pour deux approches de la « fermeture » (Photographies F. Nowakowski, 2014, 2020)*
- Fig. 4.11. *Quelques exemples de marquage du seuil, entre la rue et la parcelle (Photographies F. Nowakowski, 2014, 2020)*
- Fig. 4.12. *Quelques séquences d'entrée à partir du portillon (Photographies F. Nowakowski, 2014, 2020)*
- Fig. 4.13. *Quelques exemples de délimitations internes aux parcelles (Photographies F. Nowakowski, 2014, 2020)*
- Fig. 4.14. *Des arbres, des arbustes et des grilles qui assurent un rôle de filtre (3 rue Schweitzer) (Photomontage sur photographie F. Nowakowski, 2014, 2021)*
- Fig. 4.15. *Des grilles et barreaudages qui filtrent les vues (Photographies F. Nowakowski, 2014, 2020)*
- Fig. 4.16. *Des arbres qui agissent comme des filtres pour protéger une terrasse des vues (12 rue du Menhir) (Photomontage sur photographie F. Nowakowski, 2014, 2021)*
- Fig. 4.17. *Des terrasses à la visibilité et à l'accès protégé (Photographies F. Nowakowski, 2014, 2020)*
- Fig. 4.18. *Des potagers bien cachés au fond des jardins (Photographies F. Nowakowski, 2014, 2020)*
- Fig. 4.19. *Les haies foisonnantes d'Hervé (14 Marguerites) (Photographies F. Nowakowski, 2014, 2020)*
- Fig. 4.20. *Des haies taillées suivant rigoureusement la limite de la parcelle (Photographies F. Nowakowski, 2014, 2020)*
- Fig. 4.21. *Le jardin de Claudine en 2014 et en 2020 (Photographies F. Nowakowski, 2014, 2020)*
- Fig. 4.22. *Le jardin de Nicolas en 2011 et en 2020 (Photographies F. Nowakowski, 2014, 2020)*
- Fig. 4.23. *Le jardin et la haie de Mickael, transformés entre 2014 et 2020 (Photographies F. Nowakowski, 2014, 2020)*
- Fig. 4.24. *Vue aérienne du jardin de Mickael, 2006, 2020 (Google Earth, 2006, 2020)*
- Fig. 4.25. *Du chez-soi à l'intime : les différentes efficacités de la clôture matérialisées (Schéma F. Nowakowski)*

## 5<sup>e</sup> partie : Soi et les autres. Des interactions maîtrisées et ajustées

- Fig. 5.1. Une clôture séparative qui définit deux espaces en interaction (Schéma F. Nowakowski)
- Fig. 5.2. Trois interactions « en interaction » autour de la clôture séparative (Schéma F. Nowakowski)
- Fig. 5.3. Un exemple de Schlupf entre deux fermes (gauche) et la persistance de ce dispositif après reconstruction (droite) dans le village de Seebach (Photographies F. Nowakowski, 2021)
- Fig. 5.4. Implantation en limite et mitoyenneté (Schéma F. Nowakowski)
- Fig. 5.5. Cinq accords successifs pour mettre en place un grillage mitoyen lorsqu'il est imposé (Schéma F. Nowakowski)
- Fig. 5.6. Six (dés)accords successifs pour mettre en place une clôture non imposée (Schéma F. Nowakowski)
- Fig. 5.7. Des accords pour ne pas se clôturer entre deux jardins (Photographies F. Nowakowski, 2014-2020)
- Fig. 5.8. Limites transparentes, limites opaques : voir, ne pas voir ses voisin-es ? (Photographies F. Nowakowski, 2014-2020)
- Fig. 5.9. Se protéger des vues en se rapprochant de la limite mitoyenne (Photographies F. Nowakowski, 2014-2020)
- Fig. 5.10. Norman McLaren, trois images du film *Voisins (Neighbours)*, 1952 (Office National du Film du Canada, film visible sur la plateforme youtube)
- Fig. 5.11. Accord et ajustements pour la transformation d'un grillage (Schéma F. Nowakowski)
- Fig. 5.12. Les haies et les parois de bois entourant le jardin d'Alain (24 Champ-du-Feu) (Photographies F. Nowakowski, 2014)
- Fig. 5.13. Accords et ajustements pour le remplacement d'une haie par une paroi en bois (Schéma F. Nowakowski)
- Fig. 5.14. Les panneaux de Lucien (gauche) et les canisses de Raphaëlle (Photographies F. Nowakowski, 2014)
- Fig. 5.15. Transformations et ajustements entre deux parcelles mitoyennes (Schéma F. Nowakowski)
- Fig. 5.16. Ajustements de clôtures mitoyennes, de 2007 à 2020 (20 rue Jeanne d'Arc) (Google earth 2006-2020 et Photographies F. Nowakowski, 2014, 2020 )
- Fig. 5.17. Transformations et ajustements entre deux parcelles mitoyennes (2) (Schéma F. Nowakowski)
- Fig. 5.18. Trois cadres d'interactions « en négociation » autour de la clôture séparative (Schéma F. Nowakowski)

## **6<sup>e</sup> partie : Face aux autres : adhérer à un collectif en se clôturant ?**

- Fig. 6.1. *Devant et derrière : une distinction qui implique un déplacement du point de vue des habitant-es (Schéma F. Nowakowski)*
- Fig. 6.2. *Une haie remplacée par un portail, entre le devant et le derrière (15 rue du Tanet) (Photographies F. Nowakowski, 2014, 2020)*
- Fig. 6.3. *Entre l'avant et l'arrière, des degrés d'occultation variables (Photographies F. Nowakowski, 2014, 2020)*
- Fig. 6.4. *Diversité des dispositifs de séparation entre l'avant et l'arrière (Photographies F. Nowakowski, 2014, 2020)*
- Fig. 6.5. *Rouvrir sur le devant pour rétablir la partition entre devant et derrière (24 rue du Champ-du-Feu) (Photo aériennes Google earth, 2008-2020)*
- Fig. 6.6. *Etablissement d'une partition entre devant et derrière (6 rue Schweitzer) (Photo aériennes Google earth, 2006-2020)*
- Fig. 6.7. *Des panneaux qui permettent de séparer le devant du derrière (à gauche : 6 rue Schweitzer, à droite : 24 rue du Champ-du-Feu), (Photographies F. Nowakowski, 2020)*
- Fig. 6.8. *Une haie qui suit le pourtour de la parcelle (Photographies F. Nowakowski, 2020)*
- Fig. 6.9. *Fermer ou filtrer: deux manières différentes de tenir compte d'une situation d'angle (Photographies F. Nowakowski, 2014, 2020)*
- Fig. 6.10. *Une parcelle traversante, entre deux rues (Photographies F. Nowakowski, 2014, 2020)*
- Fig. 6.11. *L'utilisation du végétal pour assurer l'occultation sur rue (Photographies F. Nowakowski, 2020)*
- Fig. 6.12. *La réouverture progressive d'un jardin de devant, pour rendre visible la maison de la rue (10 rue des Platanes) (Photographies F. Nowakowski, 2007, 2020)*
- Fig. 6.13. *Des choix esthétiques associant la maison avec la clôture (Photographies F. Nowakowski, 2020)*
- Fig. 6.14. *Une nouvelle clôture commune aux deux maisons voisines (8 et 10 rue Schweitzer) (Archives de l'eurométropole de Strasbourg, photographie F. Nowakowski)*
- Fig. 6.15. *Un trottoir approprié dans la prolongation du jardin de devant (26 rue du Champ-du-Feu), 2011, 2020 (Photographies F. Nowakowski, 2011, 2020)*
- Fig. 6.16. *Viollet-le-Duc, coupe et vue du cloître de Saint-Trophyme d'Arles (Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle (1868), article « cloître »)*
- Fig. 6.17. *Diversité des éléments de séparation entre l'avant et l'arrière des jardins, rue du Tanet (Photographies F. Nowakowski, 2020)*
- Fig. 6.18. *Des formes de barreaudages atypiques qui se jouxtent (Photographies F. Nowakowski, 2020)*

- Fig. 6.19. *La diversité des clôtures présentes dans le territoire des Bouches-du-Rhône (CAUE13, 1982)*
- Fig. 6.20. *La plaquette réalisée par le CAUE du Bas-Rhin sur l'aménagement du jardin, intégrant des conseils sur la clôture (CAUE67, 2001)*
- Fig. 6.21. *Logo et slogan du CECEI (CECEI 1980, archives Vincent Bradel)*
- Fig. 6.22. *Article du CECEI publié dans la revue Urbanisme (Maquette de l'article conservée dans les archives du CECEI conservées par Vincent Bradel, revue Urbanisme, n°176, mars 1980)*
- Fig. 6.23. *Conception des clôtures à Gondreville (CECEI/JF Devonec 1980, archives Vincent Bradel)*
- Fig. 6.24. *Evolution de la clôture de Roger (14 impasse des Charmes), de 2014 à 2020 (Photographies, F. Nowakowski, 2014-2020)*
- Fig. 6.25. *Une appropriation de l'espace rendue possible par des interactions (Schéma F. Nowakowski)*



## **Annexes**

**Annexe 1 : Tableau des entretiens menés à B.**

**Annexe 2 : Caractéristiques des clôtures de B. (2014)**

**Annexe 3 : Tableau des transformations des clôtures de B. (2011-2020)**

**Annexe 4 : Corpus des manuels de jardinage et de fabrication des clôtures**

**Annexe 5 : Corpus des guides et fiches-conseils édités par des CAUE**

**Annexe 6 : Inventaire des archives du CECEI**

**Annexe 7 : Corpus des ouvrages juridiques**



# Annexe 1 : Tableau des entretiens menés à B.

Adresse	Prénom	Professions	Sexe	Année d'installation	Année de construction	A construit la maison et la clôture ?	Âge actuel (2014)	Âge à l'achat	Nombre d'occupants adultes	Nombre d'occupants enfants	Nombre d'occupants à l'origine	Nombre d'occupants actuels	
19 rue Beethoven	Yvette	commercial	F	2012	1960		40	38	2	1	3	3	
20 rue Jeanne d'Arc	Pierre-Yves		H	1985	1960		60	31	2	1	3	3	
22 rue Jeanne d'Arc	Reine	aide à domicile	F	1990	1960		60	36	2	3	5	2	
8 rue Mozart	Suzanne	technicien (espaces verts)	F	2011	1960		40	37	1	3	4	4	
6 rue Mozart	Raymond	cadre	H	1990	1960		65	41	2	0	2	1	
3 rue Schweitzer	Sophie	enseignante	F	1999	1960		52	37	2	2	4	4	
10 rue Schweitzer	Raphaëlle	cadre, fonction publique	F	2010	1959		39	35	1	1	2	2	
14 rue Schweitzer	Bernard	ajusteur	H + h	1960	1960		85	31	2	3	5	1	
18 rue Schweitzer	Monia	enseignante	F	2013	1960		43	42	2	4	6	6	
1 rue des Coquelicots	Jean & Monique	commerce, secrétariat	H+F	1975	1975		68	29	2	2	4	2	
2 rue des Marguerites	Nicole	assistante sociale, femme au foyer	F	1975	1975		74	35	2	7	9	1	
3 rue des Marguerites	Josette	infirmière	F	1994	1975		89	69	2	2	4	1	
7 rue des Marguerites	Joël	instituteur	H	1994	1975		60	40	2	4	6	3	
14 rue des Marguerites	Hervé		H	1988	1971		55	29	2	2	4	4	
16 rue des Marguerites	Philippe	dessinateur industriel	H	1970	1970		75	31	2	3	5	2	
3 rue Racine	Marcel	serrurier	H	1972	1972		70	28	2	3	5	2	
4 rue Racine	Lucien	bâtiment (bois)	H	1979	1979		79	44	2	2	4	2	
5 rue Racine	Roland	ouilleur	H	1967	1967		71	24	2	2	4	2	
1 rue du Champ du Feu	Claudine	banque	F	1976	1976		65	27	2	2	4	2	
9 rue du Champ du Feu	André & Odette	ingénieur (France Télécom)	H+F	1974	1974		80	40	2	2	4	2	
10 rue du Champ du Feu	Christian	commercial, industrie	H	1979	1979		64	29	2	1	3	2	
13 rue du Champ du Feu	Daniel	installateur d'ascenseur	H	1976	1976		70	32	2	4	6	2	
18 rue du Champ du Feu	Eric	enseignante	H	2010	1979		60	56	2	0	2	2	
20 rue du Champ du Feu	Eliane	vendeuse	F	1976	1976		60	22	2	2	4	2	
22 rue du Champ du Feu	Michel		H	1977	1977		60	23	2	2	4	2	
23 rue du Champ du Feu	Gérard	pâtissier	H	1972	1972		69	27	2	2	4	2	
24 rue du Champ du Feu	Alain	cadre bancaire	H	2002	1984		50	38	2	1	3	3	
28 rue du Champ du Feu	Joseph	dans les chemins de fer	H	1987	1987		74	47	2	1	3	2	
1 rue du Dabo	Jean-Luc	technicien, torréfaction	H	1984	1984		60	30	2	2	4	2	
26 Rue du Kronthal	Lucienne	dans la banque	F	1966	1966		73	25	2	2	4	2	
1 Rue du Donon	Jeannine	technicienne de laboratoire	F	1970	1971		70	26	2	3	5	2	
8 Rue du Donon	Francis	ouilleur	H	1971	1970		76	33	2	3	5	1	
1 Rue du Nideck	Marie-José	coiffeuse	F	1986	1986		60	32	2	3	5	2	
4 Rue du Nideck	Mickael	cadre	H	2013	1986		43	42	2	2	4	4	
5 Rue du Nideck	Guy	cadre recherche et développement	H	1985	1985		58	29	2	2	4	4	
5 Rue du Tanet	Thierry	électricité	H	1985	1985		62	33	2	3	5	2	
6 Rue du Tanet	Xavier	agent SNCF	H	1990	1985		56	32	2	2	4	2	
15 Rue du Tanet	Stéphane	La Poste, pilote de production	H	1987	1987		57	30	2	2	4	4	
10 Rue du Sorbier	Marc	fonctionnaire territorial	H	1985	1985		60	31	2	3	5	4	
14 Rue du Sorbier	Emmanuel	dans le bâtiment	H	1990	1990		59	35	2	2	4	2	
16 Rue du Sorbier	Nathalie & Olivier	école maternelle	H+F	1986	1986		62	34	2	2	4	2	
21 Rue du Sorbier	Didier	cadre commercial, chargé de développement	H	1986	1986		61	33	2	2	4	2	
23 Rue du Sorbier	Bénédicte	attachée territoriale	F + f	2006	1985		51	43	2	3	5	5	
18 Rue des Hêtres	Dominique		F	2011	1981		57	54	2	0	2	2	
10 Impasse des Charmes	Jean-Pierre	technicien, raffinerie	H	1981	1981		77	44	2	1	3	2	
14 Impasse des Charmes	Roger	conducteur de train	H	1981	1981		70	37	2	0	2	2	
11 Rue des Noyers	Christophe	chef d'entreprise	H	2011	1985		40	37	2	2	4	2	
13 Rue des Noyers	Fabrice	monteur électricien	H	1985	1985		64	35	2	3	5	2	
10 Rue des Platanes	Monique	dans le milieu médical	F	1996	1981		60	42	1	1	2	1	
6 Rue de la Pierre Polie	Hugues		H	2000	2000		60	46	2	1	3	3	
9 Rue de la Pierre Polie	Jean-Christophe	éditeur	H	2001	2001		51	38	2	2	4	4	
12 Rue de la Pierre Polie	Lauriane	gestion immobilière	F	2002	2002		54	42	2	2	4	4	
19 Rue de la Pierre Polie	Viviane	profession libérale	F	2003	2003		48	37	2	2	4	4	
25 Rue de la Pierre Polie	Harold	fonctionnaire international	H	2003	2003		53	42	2	3	5	5	
				Moyenne / part		26	65%	61,5	35,9	1,9	2,1	4,1	2,54

Entretiens faisant partie du corpus resserré.





## Annexe 2 : Caractéristiques des clôtures de B. (2014)

		Nombre parcelles	Parcelles clôturées	Parcelles clôturées %	Parcelles non-clôturées nombre	Parcelles non-clôturées - %	Parcelle fermée	Parcelle fermée %	Parcelle ouverte	Parcelle ouverte %	Mur-bahut	Pas de mur-bahut	Pas de mur-bahut %	Couvertine	Couvertine %	Portail	Portail %	Barreaudage	Barreaudage %	Atypiques	Atypiques %
1950-1968	Rue Jeanne d'Arc	35	35	100%	0	0%	35	100%	0	0%	35	0	0%	35	100%	35	100%	29	83%	3	9%
1958	Rue Mozart	17	17	100%	0	0%	17	100%	0	0%	17	0	0%	17	100%	17	100%	15	88%	1	6%
1959	Rue Schweitzer	19	19	100%	0	0%	18	95%	1	5%	19	0	0%	18	95%	18	95%	16	84%	3	16%
	25%	71				0%						0%		99%		99%		85%		10%	
1965-75	Rue Racine	23	23	100%	0	0%	17	74%	6	26%	21	2	9%	15	65%	15	65%	13	57%	3	13%
1968	Rue du Champ du Feu	31	31	100%	0	0%	20	65%	11	35%	31	0	0%	21	68%	21	68%	16	52%	4	13%
1971	Rue des Marguerites	17	13	76%	4	24%	3	18%	14	82%	8	5	38%	5	38%	5	38%	5	38%	5	29%
	25%	71				6%						10%		61%		61%		51%		17%	
1981	Rue des platanes	14	14	100%	0	0%	6	43%	8	57%	12	2	14%	8	57%	8	57%	6	43%	2	14%
1981	Rue des Noyers	22	22	100%	0	0%	13	59%	9	41%	21	1	5%	14	64%	14	64%	6	27%	4	18%
1981	Impasse des Charmes	8	8	100%	0	0%	4	50%	4	50%			0%	3	38%	3	38%	2	25%	2	25%
1984	rue du Nideck	21	20	95%	1	5%	14	67%	7	33%			0%	14	70%	14	70%	5	25%	6	29%
1985	Rue du Tanet	19	17	89%	2	11%	9	47%	10	53%	14	1	6%	5	29%	5	29%	3	18%	1	5%
1984	Rue des Sorbiers	23	23	100%	0	0%	9	39%	14	61%	22	1	4%	14	61%	14	61%	3	13%	3	13%
	38%	107				3%						5%		32%		32%		24%		17%	
1998	Rue de la Pierre polie	33	30	91%	3	9%	5	15%	28	85%	23	7	23%	7	23%	7	23%	2	7%	16	48%
	12%	33				9%						23%		23%		23%		7%		48%	
		<b>282</b>	<b>272</b>	<b>96%</b>	<b>10</b>	<b>4%</b>	<b>170</b>	<b>60%</b>	<b>112</b>	<b>40%</b>	<b>223</b>	<b>19</b>	<b>7%</b>	<b>176</b>	<b>65%</b>	<b>176</b>	<b>65%</b>	<b>121</b>	<b>44%</b>	<b>53</b>	<b>19%</b>







## Annexe 4 : Corpus des manuels de jardinage et de fabrication des clôtures

Les cinquante-deux ouvrages recensés sont classés par année de parution.

Différents types d'ouvrages ont été identifiés :

- des manuels, comportant des conseils pratiques, marqués **P**
- des ouvrages de sensibilisation ou d'inspiration, marqués **S**
- des ouvrages combinant les deux, marqués **C**

Les ouvrages analysés dans le cadre de cette thèse sont signalés **en gras**.

Titre	Type	Auteur et éditeur	Année
<i>Clôtures, portes et fenêtres</i>	<b>S</b>	Maisons pour tous, n°97	1935
<i>Système D. Ciment et béton. comment faire : dallages, clôtures, buses, vases, etc.</i>	<b>P</b>	Collectif.	c.1935 ?
<i>Rampes et clôtures décoratives en fer</i>	<b>S</b>	LINOUE, Sociétés d'éditions de documents pour artisans du bâtiment	1956
<i>Ciment et béton : comment faire des dallages, clôtures, bordures, tuyaux</i>	<b>P</b>	Collectif, les sélections de système D. n°65, Système D	c. 1960
<i>100 portes de propriétés, barrières, clôtures, balcons, passerelles, puits en bois</i>	<b>S</b>	René Fagueret, Robert Roy, Georges Laurent	1963 Rééd. jusqu'en 2011
<b><i>Mes dallages, murets, clôtures de jardin, collectif</i></b>	<b>S</b>	<b>La maison rustique</b>	<b>1962</b> <b>Rééd. 1966</b>
<b><i>Clôtures</i></b>	<b>S</b>	<b>Jacques Simon</b>	<b>1966</b>
<b><i>Clôtures et portails de jardins</i></b>	<b>S</b>	<b>Madeleine Fuchs, Massin</b>	<b>1968</b> <b>Rééd. 1977</b>
<b><i>Clôtures et murs de clôtures,</i></b>	<b>S</b>	<b>Dieter Schwarze, Eyrolles , 1971</b>	<b>1971</b>



<b>Les extérieurs vivants</b>	<b>S</b>	<b>Roland Rainer, Artemis</b>	<b>1972</b>
<b>Les gazons et les clôtures du jardin</b>	<b>C</b>	<b>Anne et Pierre Lejeune, Rustica – Dargaud éditeur</b>	<b>1974</b> <b>Rééd. 1975</b>
<b>Votre jardin. Architecture et Art floral</b>	<b>S</b>	<b>Bernard Wolgensinger</b> <b>Bibliothèque des Arts</b>	<b>1975</b>
<i>Clôtures et portails, Numéro–200 modèles – Choix pose entretien</i>	<b>C</b>	Collectif, Hors série, Les guides mon jardin ma maison,	1975
<b>Le jardin sur mesure. Concevoir, créer, planter</b>	<b>C</b>	<b>Henri-Louis Boyer, Editions du Moniteur</b>	<b>1979</b>
<i>Les aménagements extérieurs : voies piétonnes, mobilier urbain, clôtures</i>	<b>C</b>	Collectif, Centre d'Assistance Technique et de Documentation, Le Moniteur	1981
<i>Clôtures et barrières</i>	<b>C</b>	Collectif, coll. Forêt-loisirs et équipements de plein air, Institut pour le développement forestier	1981
<i>Les paysages de vos maisons. Conseils pour organiser, planer, mettre en valeur</i>	<b>C</b>	Daniel Puiboube	1981
<i>Ferronnerie d'art. Portails et grilles de clôtures 25 modèles</i>	<b>P</b>	André Capdefer	1981 Rééd. 2011
<i>Les clôtures</i>	<b>C</b>	Roger Biriotti	1982 Rééd. 1989
<b>Clôtures et dallage</b>	<b>P</b>	<b>Collectif, Du savoir faire éditeur</b>	<b>1982</b>
<b>Le guide de la clôture / conception, réglementation, aspects juridiques</b>	<b>C</b>	<b>Jean-François Devonec, Le Moniteur</b>	<b>1984</b>
<i>Haies et clôtures végétales</i>	<b>C</b>	J.C.Lamontagne, coll. Solarama Jardin, Solar	1986
<i>Clôtures, guide conseil</i>	<b>P</b>	Collectif, Point P	1987
<i>Les haies brise-vent et bandes boisées</i>	<b>S</b>	Claude Guinaudeau, Larousse	1988

<b>Clôtures et portails</b>	<b>P</b>	<b>Collectif, Du savoir faire éditeur</b>	<b>1989</b>
<i>Plans et décors de jardin</i>	<b>S</b>	Daniel Puiboube, Editions Artémis, coll. Création et Jardin	1990 Rééd. 2004
<i>Dans mon jardin</i>	<b>S</b>	Ron Maris, Gründ	1990
<i>Treillages. Arcades, balustrades, belvédères, clôtures et pergolas</i>	<b>S</b>	Garnock, La Maison rustique	1991
<b>Les clôtures végétales et en dur</b>	<b>C</b>	<b>Collectif, SAEP</b>	<b>1992</b>
<i>Larousse du jardin : toutes les techniques, 1000 plantes de A à Z</i>	<b>C</b>	Collectif, Larousse	1993
<i>Créer son jardin</i>	<b>C</b>	David Stevens, Ursula Buchan, Bordas	1994
<i>Les jardins paysagers</i>	<b>S</b>	Rupert Golby, Hatier	1995
<b>Haies et Clôtures</b>	<b>C</b>	<b>Denis Retournard, Editions Rustica</b>	<b>1996</b>
<i>Comment dessiner et réaliser son jardin</i>	<b>C</b>	F. Palminteri, coll. Les guides créatifs, De Vecchi	1998
<b>Clôtures et écrans de verdure</b>	<b>S</b>	<b>Richard Bird, Editons Gründ, coll. Les carnets du jardinier</b>	<b>1998</b> <b>Rééd.2000</b>
<i>La pose de clôtures</i>	<b>P</b>	Luc Millet, Educagri	2000
<i>Atlas pratique de l'aménagement du jardin,</i>	<b>C</b>	Collectif, Editions Atlas. Reprise partielle de l'ouvrage « Je jardine avec Nicolas »	2001
<b>Brico jardin : Murets et clôtures</b>	<b>C</b>	<b>Toby Buckland, Marabout</b>	<b>2003</b> <b>Rééd. 2008</b>
<b>Les Clôtures végétales</b>	<b>C</b>	<b>Michel Viard, SAEP</b>	<b>2004</b>
<b>Murs et clôtures, conseils et réalisation</b>	<b>C</b>	<b>Marc-Paul Baise, Delta 2000, SAEP</b>	<b>2004</b>
<i>Le Truffaut. Encyclopédie pratique illustrée du jardin</i>	<b>S</b>	Patrick Mioulane, Larousse	2005



<b><i>Du mur à la haie... : Comment clore son jardin</i></b>	<b>C</b>	<b>Lucienne Deschamps, Annick Maroussy, Coll. Carré Nature, Ouest France</b>	<b>2005</b>
<i>Mon jardin au fil des saisons</i>	<b>C</b>	Jean-Marc Dubray, TXT éditions, 2006	2006
<i>Clôtures. Un guide technique complet pour construire et entretenir les clôtures les mieux adaptées à votre jardin et au paysage</i>	<b>P</b>	Pierre Nessmann, Aubanel	2006
<i>Les escaliers et les murets</i>	<b>P</b>	Pierre Nessmann ; photos de Brigitte & Philippe Perdereau, Aubanel	2007
<i>Portails, clôtures et allées</i>	<b>C</b>	Catherine Levard, coll. Savoir & Faire, Massin	2010
<i>Le jardin botanic : 16 projets clés en main pour faire le plein de nature</i>	<b>P</b>		2011
<i>Pratique et facile au jardin : réaliser un muret, une allée, une clôture</i>	<b>P</b>	Pierre Nessmann, Brigitte Perdereau, Philippe Perdereau, Editions de la Martinière	2011
<b><i>Carrés, bordures et clôtures : à fabriquer soi-même</i></b>	<b>P</b>	<b>Laurent Renault, Michel Sinier, Rustica éditions</b>	<b>2012</b>
<b><i>Conception et mise en œuvre des clôtures et portails : réalisation, entretien et sécurité</i></b>	<b>C</b>	<b>Jean-Claude Guinaudeau, Coll. Aménagements urbains durables, CSTB</b>	<b>2012</b>
<i>Clôtures et portails</i>	<b>P</b>	Michel Branchu et Christophe Branchu, coll. L'artisan de sa maison, Eyrolles	2012
<i>Les Clôtures et les Murs de Jardin</i>	<b>C</b>	Black & Decker, Editions de l'Homme	2013

## Annexe 5 : Corpus des guides et fiches-conseils éditées par des CAUE

Trente-et-une plaquette et supports de sensibilisation ont été recensés lors de l'enquête conduite en 2014. Elles émanent de 23 CAUE et ont été éditées entre 1982 et 2013.

Titre	Département	Année
<b>Les clôtures</b>	13 – Bouches-du-Rhône	1982
<b>La clôture</b> Restauration des murs anciens, Clôture neuve Stationnement des véhicules, Coffret EDF, boîte aux lettres	14 – Calvados	c. 2005
<b>Osez les haies variées en Corrèze</b>	19 – Corrèze	s.d.
<b>Une haie bocagère, pour quoi faire ?</b>	23 – Creuse	s.d.
<b>Mettre en valeur son patrimoine bâti</b> <b>Les clôtures</b> Projets particuliers et intérêt général	28 – Eure-et-Loire	2007
<b>Affiche de sensibilisation – les clôtures</b>	28 – Eure-et-Loire	2013
<b>Album du territoire / Cahier de recommandations architecturales et paysagères</b>	33 – Gironde	2008
<b>Haie rustique</b>	33 – Gironde	s.d.
<b>La clôture et la rue (en lotissement)</b>	36 – Indre	1988
<b>Les clôtures</b>	37 – Indre-et-Loire	2013
<b>Les clôtures et plantations - Pays des Lacs</b>	39 – Jura	2002
<b>Construire, restaurer, clôturer en Sologne du Loiret</b>	45 – Loiret	s.d.
<b>Valoriser les abords de sa maison</b> pour participer à la qualité visuelle de la rue	45 – Loiret	2011
<b>Clôture et limites de propriété</b>	46 – Lot	2002

<b>Petit guide pour réaliser une clôture sur la commune de Marigné</b>	49 – Maine-et-Loire	2008
<b>Guide de recommandations pour l'édification des clôtures</b> PLU - Ville de Cholet	49 – Maine-et-Loire	2010
<b>Aspect extérieur des constructions – les avis du CAUE</b> Projet de construction d'une clôture	54 – Meurthe-et-Moselle	2006
<b>Transitions domaine public / privé</b>	56 – Morbihan	c. 2007
<b>Les clôtures dans la cité</b> Les cités-jardin d'Hénin-Beaumont	62 – Pas-de-Calais	s.d.
<b>Clôtures et jardins</b>	67 – Bas-Rhin	c. 2001
<b>Les clôtures</b> Charnay-les-Macon	71 – Saône-et-Loire	1993
<b>Les haies de nos jardins</b>	71 – Saône-et-Loire	s.d.
<b>L'espace privé : les clôtures</b>	71 – Saône-et-Loire	2009
<b>Conduite de la haie : le plessage</b>	72 – Sarthe	2004
<b>Clôtures et paysage</b>	77 – Seine-et-Marne	2004
<b>Habiter l'hautil</b>	78 – Yvelines	c. 1980
<b>Les clôtures dans les Yvelines</b>	78 – Yvelines	s.d.
<b>Haies – murs – clôtures – portails</b>	80 – Somme	s.d.
<b>Concevoir une clôture</b>	82 – Tarn-et-Garonne	s.d.
<b>Agrémentez votre jardin</b>	87 – Haute-Vienne	s.d.
<b>Limites entre espace privé et espace public dans l'habitat en Seine-Saint-Denis</b>	93 – Seine-Saint-Denis	2011

## Annexe 6 : Inventaire des archives du CECEI

### (Centre d'Etudes sur les Clôtures et les espaces intermédiaires)

Les documents ont été classés en six catégories. La lettre figure en tête de la numérotation figurant dans le tableau.

A – Articles

D – Documentation

F – Fonctionnement

E – Etudes

G – Projet à Gondreville

P – Présentation et communication

A01	« A la redécouverte de la clôture », tapuscrit annoté	Gabrielle Aubertin, Jean-François Devonec	c. 1979
A02	« A la redécouverte de la clôture », copie d'une l'article édité dans la <i>Revue immobilière de l'Est</i>	Vincent Bradel	c. 1979
A03	« Reconstruire les clôtures », tapuscrit, article revue <i>Urbanisme</i>	Vincent Bradel	c. 1979
A04	« Reconstruire les clôtures », bon à tirer, revue <i>Urbanisme</i>	Vincent Bradel	02/1980
A05	« Du droit de se clore », tapuscrit annoté	?	s.d.
A06	« Le far-west dans le village lorrain », copie d'une l'article édité dans la <i>Revue immobilière de l'Est</i>	Entretien avec M. Garnier réalisé par J.P. Davailé	s.d.
A07	« La clôture en danger », copie d'une l'article édité dans la <i>Revue immobilière de l'Est</i>	?	s.d.
A08	« Article pour le moniteur », notes manuscrites	?	s.d.
A09	« Article pour le Moniteur », notes manuscrites	P.H. Paillet, J.F. Devonec, V. Bradel	s.d.
A10	« Article pour le Moniteur », tapuscrit	P.H. Paillet, J.F. Devonec, V. Bradel	s.d.
A11	« Le lotissement expérimental de Gondreville »,	?	30/09/1980

	projet d'article, tapuscrit, <i>Le Moniteur des travaux publics et du bâtiment</i>		
D01	Bibliographie	CECEI	11/1979
D02	« Les premiers Conseils d'Architectue, d'Urbanisme et de l'Environnement », plaquette de la direction de l'Architecture	Ministère de la Culture	c. 1979
D02	« Conférences-débat : choisir sa maison », notes prises au cours du débat	Jacques Dill	s.d.
D03	« Le paysage, une marchandise », tiré à part de la revue <i>Anthos</i>	Hans Weiss	1979
D04	« Psychologie de l'espace », copie de 44 pages.	Abraham Moles	1972
D05	« La sauvegarde et l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie », tiré à part d'un article, <i>Le Moniteur des travaux publics et du bâtiment</i>	Claude Bozon	8/05/1979
E01	« Programme d'études, STU, groupe lotissements 1979 », tapuscrit	?	0/07/1979
E02	« Projet d'étude sur les clôtures », notes manuscrites	?	1979
E03	« Projet d'étude sur les clôtures », notes manuscrites	?	s.d.
E04	« Projet d'étude sur les clôtures », notes manuscrites	?	23/11/1979
E05	« Proposition d'étude générale sur les clôtures », tapuscrit mis en forme	J.-F. Devonec, M. Robert	09/1978
E06	« Clôtures, environnement, demande d'autorisation relative aux clôtures. Proposition d'étude	M. Robert	04/1979
E07	« Les hypothèses de départ de la recherche sur les clôtures », tapuscrit	J.-F. Devonec	1979
F06	« Assemblée générale constitutive du CAUE 54 », tapuscrit	J.-F. Devonec	24/12/1979

F01	« Statuts du CECEI », tapuscrit	?	06/1979
F02	« Compte-rendu de la réunion du 02.04.80 », notes manuscrites	?	02/04/1980
F03	« Compte-rendu de la réunion du 23.04.80 », notes manuscrites	?	02/04/1980
F04	« Compte-rendu de la réunion du 30.06.80 », notes manuscrites	?	30/06/1980
F05	« Réunion n°7 », notes manuscrites	J.-F. Devonec	01/10/1980
F06	« Lettre JF Devonec à V. Bradel », manuscrit	J.-F. Devonec	01/10/1980
F07	« Lettre J. Belmont (directeur de l'architecture) à JF Devonec »	J. Belmont	17/12/1980
F08	« Compte-rendu de la réunion du 27.01.81 », notes manuscrites	?	27/01/1981
F09	« Une réalité menacée qu'il faut prendre en compte »	?	s.d.
G01	« Etude comparative sur les coûts des divers éléments utilisés pour l'aménagement des espaces extérieurs du Mont-Champ à Gondreville », notes manuscrites et dessins	?	s.d.
G02	« Etude Gondreville – Toul – Fontoy »	DDE 54 ?	c. 1978
G03	« Aménagement du secteur de Gondreville – Fontoy, généralités », tapuscrit	DDE 54 ?	03/11/1978
G04	« Journée-débat entre élus – administration – techniciens sur le lotissement », tapuscrit		24/10/1979
G05	« Les futurs habitants invités à participer à la conception du lotissement de Mont-Champ », article du Républicain Lorrain	?	4/12/1979
G06	Planche-contact présentant le lotissement de Gondreville	?	s.d.
G07	« Aménagement du secteur de Gondreville – Fontoy, intentions générales », tapuscrit	DDE 54 ?	s.d.
G08	« Aménagement du secteur de Gondreville – Fontoy, rapport de présentation », tapuscrit	DDE 54 ?	s.d.

P01	« Auto-portrait», plaquette	J.-F. Devonec	08/11/1979
P02	« Présentation du CECEI aux associations de défense de l'environnement », plaquette	J.-F. Devonec	08/01/1980

## Annexe 7 : Corpus des ouvrages juridiques

Le corpus des ouvrages et documents juridiques s'étend de 1769 à 2010. Il intègre des édits royaux, pour les documents les plus anciens, des manuels et ouvrages de vulgarisation ainsi que des thèses de droit. La totalité de ces documents est conservée à la BNF et accessible par le biais du portail Gallica.

<b>Titre</b>	<b>Auteur et éditeur</b>	<b>Année</b>
<i>Edit sur les clôtures des prés en Champagne</i>	Edit royal	1769
<i>Edits sur les clôtures des héritages dans le Maconnais</i>	Edit royal	1771
<i>Les loix des bâtimens suivant la coutume de Paris</i>	M. Desgodets, Libraires associés	1787
<i>Recueil alphabétique des questions de droits qui se présentent le plus fréquemment dans les tribunaux</i>	M. Merlin, Garnery libraire	1819
<i>Traité du voisinage, considéré dans l'ordre judiciaire et administratif et dans ses rapports avec le code civil</i>	M. Tardif, Videocq libraire	1834
<i>Code des constructions et de la continuité, ou législation complète des batiments et constructions, des servitudes et du voisinage</i>	L. Perrin, Feret, L. Fillon libraires	1846
<i>Le conseiller des propriétaires et des locataires. Traité pratique dans la jurisprudence actuelle de toutes les questions relatives à la propriété</i>	Emile Blanchard, E. Bernard, librairie éditeur	1879
<i>De l'estimation de la dit en droit romain. De la clôture des héritages en droit français</i>	Joseph-Louis-Marie-Victor Griffaton, thèse de droit, Faculté de droit de Paris, 1882, Arthur Rousseau Editeur	1882
<i>Dictionnaire de la législation de la propriété, concernant la construction, la mitoyenneté, les réparations, la salubrité, la voirie, etc.</i>	G. Rozet, Librairie des Imprimeries réunies	1890



<i>Coutumes de Normandie. Lois françaises, jurisprudence des tribunaux et conférences des coutumes voisines concernant le voisinage, la mitoyenneté et les servitudes</i>	L. Albert André, E. Brunet / Marchal & Billard	1905
<i>De la construction des Murs de clôture et des Pignons mitoyens</i>	Société des Architectes de l'Aisne, commission de jurisprudence	1913
<i>Manuel juridique de la propriété bâtie</i>	Pierre Guillemot-Saint-Vinebault, Librairie de la Construction Moderne	1928
<i>La notion de clôture en droit pénal</i>	Jean Garbit, thèse de droit, Faculté de droit d'Aix-en-Provence	1925
<i>Des servitudes de droit civil. Doctrine et jurisprudence. Eaux de sources et pluviales, bornage, clôture, mitoyenneté, plantations, vues et jours, égoût des toits, passage d'enclave, tour d'échelle, servitudes conventionnelles</i>	M. Bousquet, Ed. E. Thézard	1913
<i>Clôtures et mitoyenneté</i>	Pierre de Felice, Ed. O.P.T.I.C	c. 1930
<i>Mitoyenneté, clôture, bornage, servitudes</i>	Roger Béraud, Sirey	1957-1981
<i>Servitudes, mitoyenneté, bornage – clôture</i>	Suzanne Lannérée, Lucie Guchet, Éditions du Puits Fleuri	1987-2010



